NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665022 1

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vallet de Viriville

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Corbeil. — Typ. et stér. de Crété.

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

ROI DE FRANCE

ET DE SON ÉPOQUE

1403 — 1461

PAR

Auguste
M. VALLET DE VIRIVILLE

PROFESSEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE DES CHARTES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME PREMIER

PARIS
Vve J. RENOUARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
6, rue de Tournon, 6
1862

Droits réservés.

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

365222

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

AVANT-PROPOS

L'ouvrage que je présente au public est le fruit de longues études et de patientes recherches. Dès mon entrée dans la carrière des lettres, il y a plus de vingt ans, je me sentis attiré vers l'histoire de Charles VII et de son époque, par un charme particulier.

Si je considérais l'ensemble des événements, qui marquent cette période, j'assistais à la formation de la nationalité française, à la fin du moyen âge, à la naissance du monde moderne. Le dernier des chevaliers, « Messire Jacquet de Lalain » meurt, d'un coup de canon, dans sa pleine armure d'acier. L'artillerie métamorphose l'art de la guerre. Constantinople est prise par les Turcs et la Providence fixe, à l'orient, les frontières de la chrétienté. Gutenberg invente l'imprimerie... Voilà pour les idées générales. Telle est l'étendue de la perspective que présente le tableau.

Mes yeux s'attachaient-ils à distinguer quelques personnages : Isabeau de Bavière, Yolande d'Aragon, Jeanne Darc, Agnès Sorel, Marguerite d'Écosse, Jacques Cœur, Dunois, La Hire, Saintrailles, P. de Brézé, les deux Cousinot, Alain Chartier le poëte, le peintre Jean Fouquet, apparaissaient successivement devant moi. L'ordre pour ainsi dire naturel des choses groupe les dénominations de ce cortége, qui s'ouvre par des femmes et dans lequel Charles VII ne figure pas.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce prince est, en effet, de toute cette histoire, le personnage demeuré le plus obscur. Au milieu de cette action si vive, si colorée, si ardente, à peine parvient-on à reconnaître, à découvrir, celui au nom de qui et pour l'intérêt de qui tout ce drame s'agite. Le roi de France reste perpétuellement caché dans ses *manières de chambrettes* (1). Nul de nos historiens n'a laissé de Charles VII un de ces portraits nets et qui restent gravés dans l'esprit. Cette tâche, effectivement, offrait des difficultés toutes spéciales. Si, plus heureux que mes devanciers, j'ai pu réussir à peindre, sans trahir la vérité, une effigie moins incomplète, on en trouvera les traits, répandus pour ainsi dire dans toutes les pages de ce livre.

On peut s'étonner à bon droit que ce règne, si important, n'ait pas été plus tôt le sujet de quelque monographie. Nos modernes historiens, il est vrai, n'ont point négligé cette période. L'*Histoire des ducs de Bourgogne* a ouvert la route par un modèle et l'a marquée par un monument. M. de Barante, à l'époque où il écrivait, a épuisé les documents alors connus; il en a même étendu le nombre. Sa manière sobre et magistrale, contenue et séduisante, a inauguré en même temps, dans le genre historique, un art nouveau. Quinze années après l'illustre académicien, M. Michelet, alors chef de la section historique, aux Archives du royaume, nous a donné les quatrième et cinquième volumes de son *Histoire de France*. De riches découvertes avaient déjà, dans cet intervalle, accru la somme des notions historiques qui nous étaient acquises sur le quinzième siècle. A ces renseignements nouveaux, M. Michelet, de l'aveu de ses

(1) Voyez ci-après, p. 129, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

juges les moins bienveillants, a joint des pages, toutes brillantes et toutes brûlantes de ces qualités du cœur et de l'esprit qui distinguent en lui l'historien, le moraliste et le poëte. Un tribut d'éloges analogue appartient à M. Henri Martin, le dernier venu de nos grands annalistes, et non le moins remarquable.

Pour trouver dans la bibliographie une histoire spéciale de ce prince, il faut remonter au temps de Louis XIV.

En 1697, Baudot de Juilly publia pour la première fois son *Histoire de Charles VII*, 2 volumes in-12. Il était alors âgé de 21 ans. Son ouvrage, conséquemment, très-léger de science, est écrit sur des travaux de seconde et de troisième main. L'auteur, qui nous a transmis la liste de ses sources (1), ne paraît pas les avoir toutes consultées avec attention. Aujourd'hui encore, néanmoins, cet opuscule plaît et attache par sa lecture. L'historien y déploie une intelligence sagace et un véritable talent de narrateur. Ces qualités, jointes à l'avantage d'être jusque-là sans concurrent, valurent à l'*Histoire de Charles VII* les honneurs de la réimpression. L'ouvrage reparut, sans changement, en 1754 (2), cinq ans avant la mort de Baudot de Juilly.

Cette nouvelle marque de succès piqua enfin le zèle d'un rival considérable. Au moment où se publiait la deuxième édition de Baudot, Gaspard-Moïse de Fontanieu résolut de composer à son tour son histoire de Charles VII. Fontanieu, né en 1693, compta parmi les savants et les amateurs de littérature les plus riches et les plus éclairés du dix-huitième siècle. Il occupait à

(1) En tête du premier volume.
(2) Paris, Didot, quai des Augustins, *à la Bible d'or*; 2 vol. in-12.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Paris le poste de conseiller d'État, contrôleur général des meubles de la couronne. Intendant de sa province natale, il avait antérieurement et en particulier, consulté avec fruit les archives, très-précieuses et très-complètes alors, de la chambre des comptes de Grenoble. Le savant dauphinois s'était en outre acquis une collection à lui propre, formée de titres originaux et de nombreuses copies de monuments historiques. Frappé de l'insuffisance manifeste que présentait l'œuvre de son devancier, il écrivit l'*Histoire de Charles VII*. Mais l'auteur mourut, en 1767, sans avoir publié cet ouvrage, qui se conserve manuscrit à la Bibliothèque impériale (1).

L'*Histoire de Charles VII* par M. de Fontanieu est une œuvre très-réfléchie et recommandable. Nous l'avons eue constamment sous les yeux et nous y avons trouvé quelque secours utile. L'auteur, indépendamment de son cabinet et des collections de ses amis, a connu et mis en œuvre des documents qui paraissent être aujourd'hui perdus ou dispersés. Telles sont notamment les chartes sur l'occupation anglaise, communiquées à Fontanieu par Dom Pernot, bibliothécaire du prieuré de St-Martin-des-Champs. Néanmoins cette histoire pèche par des défectuosités essentielles. Le sens critique y manque à chaque pas et d'une manière plus sensible, ou moins excusable, que chez Baudot de Juilly. Les conquêtes accomplies par l'érudition historique, depuis 1755 jusques à nous, ont, à son tour, distancé l'œuvre de M. de Fontanïeu.

Pour moi, la collection de M. de Fontanieu m'a été beaucoup plus profitable que son *Histoire de Char-*

(1) Supplément français 4805. environ 430 feuillets in-folio.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les VII. J'arrive ainsi à rendre compte des principaux secours qui m'ont réellement servi. Ces secours, je les ai demandés surtout aux témoignages originaux et contemporains de mon sujet. Parmi ces documents, les chroniqueurs du temps de Charles VII occupent la première place.

Des travaux considérables de publication et de critique ont été consacrés, de nos jours, aux chroniques du quinzième siècle. M. J. Quicherat, en publiant, pour la Société de l'histoire de France, le précieux recueil intitulé *Procès de la Pucelle*, n'a point seulement réuni les matériaux les plus nécessaires, qui se rattachent à l'histoire de cette femme célèbre. Le quatrième volume de l'ouvrage contient comme le canevas et le programme esquissé d'une nouvelle édition critique des auteurs contemporains, qui nous ont raconté le règne de Charles VII. Joignant l'exemple au précepte, le même érudit nous a donné, de main de maître, les *mémoires de Thomas Basin*, qu'il avait si heureusement rendus à leur véritable auteur. Déjà la Société de l'histoire de France et les amis de cette histoire devaient à la rare aptitude de mademoiselle Dupont le texte (singulièrement amélioré et enrichi de pièces justificatives), de la compilation bourguignonne connue sous le nom de P. de Fénin. La chronique officielle de Jean Chartier a trouvé place, avec des développements et des éclaircissements nouveaux, dans la *bibliothèque Elzévirienne*. Les chroniques ou fragments des deux Cousinot, de P. Cochon, de Jean Raoulet, d'H. Baude, ont paru pour la première fois sous le nom de leurs auteurs. L'infatigable mademoiselle Dupont achève, en ce moment, la publication de Wavrin. Peu de temps s'écoulera désor-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mais, avant que Monstrelet ait été mis complétement en lumière, par les soins éclairés de M. Doüet d'Arcq. Mais la grande chronique de Georges Chastelain (1), celles de Cagny (2), de Mathieu de Coussy (3), de Berry le hérault, du *Journal de Paris*, du manuscrit de Lille n° 26, des Mémoires de Pie II et d'autres, attendent encore, soit une publication intégrale, soit une nouvelle édition véritablement digne de leur intérêt et de leur importance.

Les éditions antérieures, ou les manuscrits de ces ouvrages, peuvent en attendant, suppléer à ces *desiderata* de la science. Mais les chroniques ne nous disent pas tout; elles ne disent même pas complétement ce dont elles parlent. Un autre défaut semble particulier aux chroniqueurs de Charles VII : c'est le désordre chronologique. De 1418 environ à 1437, la charge d'historiographe officiel ou chroniqueur de Saint-Denis, demeura vacante. Aucune relation historique, si ce n'est peut-être la chronique bourguignonne de Monstrelet, ne paraît avoir été composée ou tenue avec un soin régulier, durant cette période. Tous les mémoires *français*, que nous possédons sur cette époque, offrent le caractère de compilations, écrites après coup et presque sans ordre. Il résulte de là que,

(1) M. Kervyn de Lettenhove, l'auteur distingué de l'*Histoire des Flandres*, etc., prépare en ce moment, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique à laquelle il appartient, une édition complète des œuvres de Chastelain.

(2) J'ai fait copier et disposer pour l'impression le texte de Parceval de Cagny. Les divisions ou numéros de *chapitres*, qu'on trouvera ci-après allégués, lorsque j'ai cité Cagny, se rapportent à cette édition projetée.

(3) M. G. de Beaucourt, déjà connu par de sérieuses études sur le quinzième siècle, dispose avec beaucoup de soin et beaucoup de zèle, depuis plusieurs années, les matériaux d'une nouvelle édition de Mathieu Coucy ou Escouchy. Cette œuvre a été acceptée par le conseil de la Société de l'histoire de France et prendra place, au premier jour, parmi ses publications.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans le même intervalle, la date de maint événement est demeurée incertaine. Aussi les modernes historiens de Charles VII ont-ils commis, l'un après l'autre, divers anachronismes, en quelque sorte inévitables, et qui présentent quelquefois des écarts de plusieurs années.

J'ai cherché à compléter les chroniques au moyen de documents épars et analytiques. Indépendamment des recueils imprimés, tels que les *Ordonnances des rois de France*, les histoires de villes et de provinces, les collections bénédictines, etc., j'ai fouillé avec persévérance les dépôts publics ou particuliers de documents inédits, qui m'ont été accessibles. La direction générale des archives et le département des manuscrits ont eu en moi un hôte assidu. Dans le premier de ces établissements, les *registres* et les *layettes* du *trésor des Chartes* (série J), la série K : *comptes royaux, monuments historiques;* les séries L, *monuments ecclésiastiques;* P, *chambre des comptes;* X (1), *parlement de Paris et de Poitiers*, m'ont fourni une ample moisson. Parmi les vastes et nombreuses collections du dépôt des manuscrits, ma récolte n'a pas été moins fructueuse. Des excursions annuelles ou successives m'ont conduit dans les départements de la France, sur les lieux qui avaient été le théâtre des événements que je voulais raconter, ou dans lesquels il s'en conserve soit des monuments, soit des souvenirs. C'est ainsi que j'ai personnellement exploré,

(1) J'ai employé dans mes notes, pour citer ces collections, les lettres ou signes abrégés qui les représentent. La lettre simple m'a servi pour les liasses ou *feuilles* des cartons, et la même lettre répétée pour les registres. Ainsi K., n°... indique une charte ou une pièce volante, appartenant aux *monuments historiques;* K. K., un registre de la même série ; et semblablement pour les autres.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

entre beaucoup d'autres, les localités historiques et les archives départementales ou communales de Troyes, Dijon, Nancy, Tours, Poitiers, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc. Mes investigations se sont étendues à l'extérieur de la France, et j'ai rapporté des documents précieux, extraits des archives et bibliothèques de Londres, Bruxelles, La Haye, Leyde, Darmstadt, Stuttgart, Munich, etc. De nombreux correspondants et de bienveillants amis ont rempli mes mains de leurs présents littéraires. Ils l'ont fait parfois avec une libéralité que je puis proclamer sans trop de modestie, mais que je ne saurais taire sans ingratitude.

Parmi les archivistes des départements, les uns, mes devanciers ou condisciples, les autres mes anciens élèves devenus mes amis et mes confrères, je dois une mention particulière à MM. de Stadler, inspecteur-général, Redet, Ch. de Beaurepaire, Mévil, Raymond, Blancard, Junca, Luce, Le Brethon, etc. J'ai reçu de M. Th. Boutiot, archiviste de la ville de Troyes, des extraits précieux et multipliés. M. Louis Paris, ancien bibliothécaire-archiviste de Reims, m'a communiqué la copie d'environ deux cents lettres originales et inédites pour la plupart. Cette collection, du plus haut prix pour l'époque de la Pucelle, comprend la correspondance entretenue par Charles VII ou son gouvernement avec cette ville, de 1424 à 1456. M. Joseph Stevenson, d'Edimbourg, l'un des éditeurs des *Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages*, s'occupe avec le plus grand zèle de l'histoire du quinzième siècle en Angleterre, histoire si intimement liée à celle de la France. Par sympathie pour un confrère, ce noble

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gentleman a bien voulu m'adresser de Londres en pur don, malgré toutes mes résistances, un exemplaire des *Parliament rolls*. Cet ouvrage, d'une importance de premier ordre, a été publié par la Chambre des lords en 1797 et années suivantes, 6 volumes in-folio. Les hostilités qui jusqu'en 1815 divisèrent les deux pays, expliquent l'excessive rareté de ce vaste recueil en France. Aucune des grandes bibliothèques de Paris ne l'a possédé jusqu'à ce jour.

De telles recherches ont eu pour résultat d'accroître sensiblement le nombre et la valeur des notions antérieurement acquises à nos études. Car les lumières de ce genre se multiplient et se reflètent entre elles. Dans mon long travail de préparation, j'ai classé, suivant l'ordre de matières ou l'ordre chronologique, une partie de ces documents. J'ai distribué l'autre, progressivement, par dossiers alphabétiques de personnages. La suite de mes publications, faites à part ou dans différents recueils et connues des érudits, a servi à mettre en œuvre ces matériaux, d'une façon en quelque sorte préliminaire. L'admirable *Histoire généalogique* du père Anselme et de Dufourny, accrue ou complétée par le *cabinet des titres*, m'a initié, pour beaucoup de personnages, à ces liens d'alliance ou de parenté, qui, souvent, jettent, sur les faits historiques, le jour le plus instructif. A cet égard, la conduite de Flavy, lors de la capture de la Pucelle à Compiègne, en 1430, et les succès de P. de Brezé, dans le recouvrement de la Normandie pour le roi, en 1449, nous offrent deux exemples remarquables.

Ces relations fréquentes et intimes m'ont permis de converser, si j'ose ainsi dire, plus particulièrement, avec nos aïeux du quinzième siècle. J'ai recherché

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

avec passion les portraits originaux de cette époque, dans les sculptures, les vitraux, les peintures sur bois et les miniatures de manuscrits. En comparant et en contrôlant l'une par l'autre ces précieuses effigies, j'ai pu reconstituer l'âge, la complexion physique et les traits individuels de la plupart des acteurs que je me proposais de mettre en scène. Après avoir publié, dans la *Biographie générale* de MM. Didot et ailleurs, diverses *études* isolées, je me propose aujourd'hui de réunir ces figures et de les placer à leurs points respectifs dans ce tableau d'ensemble.

La chronologie et la géographie sont, comme on l'a dit, les deux yeux de l'histoire. Le premier usage que j'ai fait de ces documents analytiques, a été d'établir, par le moyen des indications précises qu'ils contiennent, ou de rétablir, autant qu'il m'a été possible, l'ordre des faits. Pour obtenir ce résultat, je me suis, en outre, créé un instrument spécial. *L'Art de vérifier les dates* m'offrait les éléments applicables au calcul des temps, qui m'étaient nécessaires. J'ai dressé ainsi, non pas le calendrier, mais un almanach répété, pour toute la durée du quinzième siècle qui correspond à la vie de Charles VII. Ce tableau m'a fourni, jour par jour et d'année en année, les synchronismes ci-après indiqués : 1° le quantième du mois ; 2° le jour de la semaine ; 3° la fête ou férie. Il s'étend depuis le 21 février 1403, jour où Charles VII prit naissance, jusqu'au 22 juillet 1461, date de sa mort. Cet almanach m'a servi comme une sorte d'instrument de précision, pour examiner et souvent pour rectifier, avec évidence, des indications chronologiques erronées, qui m'étaient présentées même par des documents contemporains et originaux.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le lecteur instruit me pardonnera de lui signaler cet autre procédé, dont je me suis aidé pour la composition du présent ouvrage. Au moyen de plusieurs milliers de notes ou indications, recueillies principalement dans les chartes ou actes royaux, j'ai dressé, jour par jour, sauf quelques lacunes, qui peut-être se combleront dans l'avenir, un itinéraire complet de Charles VII. Grâce à ce deuxième tableau, l'on peut suivre au moins des yeux, pas à pas, depuis son berceau jusqu'à ses derniers moments, ce prince nomade et impénétrable. L'extrême multiplicité des sources où j'ai puisé cet itinéraire, ne m'a pas permis de les faire connaître avant que ce tableau, lui-même, ait acquis son entière perfection. Toutefois, j'ai déjà fourni, sur ce sujet, à la critique, une partie de mes garants, dans l'opuscule intitulé *Charles VII et ses conseillers*. Je me considère donc comme à moitié absous par cette caution. Dans la présente histoire, j'ai cru devoir citer uniquement, pour justification des déplacements de Charles VII, ce même *itinéraire*, encore inédit, mais que j'espère imprimer plus tard, avec tous les développements qu'il comporte.

En ce qui concerne la géographie, je n'oserais me flatter d'avoir pu atteindre à des résultats aussi favorables. Chaque jour, le goût de notre histoire se propage parmi les diverses régions de la France. Chaque jour voit paraître dans les départements, des travaux d'archéologie, des monographies locales et historiques, de plus en plus utiles et recommandables. Ce public, progressivement plus instruit, demande aujourd'hui à l'auteur d'une histoire générale, plus d'exactitude dans le détail, en échange de ces secours qu'il lui a fournis. Personne n'ignore

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cependant, combien les cartes et les dictionnaires géographiques, dont se composent nos plus riches collections, sont encore insuffisants, pour nous faire connaître, à la fois dans l'ensemble et dans leurs parties, les divisions politiques et civiles de la France, aux diverses époques de son histoire. Cette difficulté a été de ma part l'objet d'une constante sollicitude. J'ai lutté de tous mes efforts afin d'en triompher. Reconstituer au point de vue physique, politique et civil, la France du quinzième siècle, 1° à l'avénement de Charles VII, et 2° à la mort de ce prince, est une entreprise qui pourrait servir dignement de but à une étude toute spéciale. Je dois décliner ici le mérite d'avoir accompli cette entreprise ; mais je puis dire que j'en ai recherché les éléments. Je me suis imposé pour règle de ne pas énoncer dans cette histoire un nom de localité, sans avoir épuisé les moyens d'identification géographique, dont j'ai pu disposer. Chaque fois que cette identification pouvait être douteuse, je l'ai signalée explicitement par une note. On trouvera, en outre, çà et là, quelques renseignements géographiques nouveaux, que j'ai reproduits d'après les textes contemporains. J'espère que ces bribes éparses pourront être recueillies avec intérêt par les savants qui s'occupent particulièrement de cette matière.

A l'aide de ces secours multipliés, j'ai tenté non-seulement de restituer des faits inconnus et de raconter la série des événements, mais de peindre les situations, les personnages et les caractères.

Octobre 1861.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

LIVRE I.

DEPUIS LA NAISSANCE DU PRINCE (21 FÉVRIER 1403), JUSQU'A SA RETRAITE EN BERRY, SIGNATURE DU TRAITÉ DE SAINT-MAUR (16 SEPTEMBRE 1418).

CHAPITRE I.

Depuis la naissance de Charles jusqu'en 1413.

Le 21 février 1403 (1), Isabeau de Bavière, reine de France, mit au monde un prince, à Paris, en l'hôtel royal de Saint-Paul. C'était le cinquième fils et le onzième des douze enfants que cette princesse donna successivement au roi Charles VI, son époux. Il naquit le jour même où Charles d'Albret prit, des mains du roi, l'épée de connétable (2).

Peu de jours après sa naissance, le jeune prince fut porté au baptême en la paroisse royale de Saint-Paul, où

(1) Toutes les dates énoncées dans cet ouvrage le sont d'après le comput moderne et actuellement en usage.

(2) *Notes sur l'état civil des enfants de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. IV, p. 473 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

il reçut le nom de Charles. Il eut, selon l'usage du temps, deux parrains : Charles d'Albret, connétable, et un gentilhomme de la cour, chevalier savoisien nommé Charles de Luyrieux. Son unique marraine fut Jeanne de Luxembourg, dame de la reine ; depuis, damoiselle de Luxembourg, comtesse de Ligny et de Saint-Paul.

Parmi les œuvres manuscrites d'Eustache des Champs, poëte royal en titre d'office, on lit une ballade inédite, composée pour la naissance d'un fils de Charles VI et d'Isabelle, nommé Charles. En voici la première strophe ou couplet.

BALLADE.

Douce France, pran en toy reconfort ;
Resveille-toy, soies de joie plaine;
Car cilz est né qui doit par son effort
Toi restorer. C'est le roy Charlemayne,
Charles a nom, qui de jour en jour maine
Ses osts pour toy. Ton fils doit recouvrer
Ce qu'as perdu, accroistre ton domaine
Et recouvrer la terre d'Oultremer (1).

Le sens de la ballade entière est assez obscur, comme il arrive d'ordinaire aux horoscopes. Selon toute apparence, cette pièce fut composée, non pas en l'honneur du prince auquel est consacrée la présente histoire, mais de l'un de ses frères aînés, Charles, deuxième fils de ce nom,

(1) La terre-sainte (Ms. 7219, f° 303 v°). Robert Blondel, ans son *Discours historique* (écrit en 1449), chap. XLVIII, insiste sur cette pensée que la France, champion de la foi chrétienne, a pour mission finale de refouler l'Islamisme et d'affranchir les lieux saints de la domination des infidèles; mais que, pour arriver à l'accomplissement de ce devoir, la première nécessité c'est pour elle d'expulser intégralement les Anglais du territoire français. Voy. *Notice sur Robert Blondel*, 1850, in-4°, p. 49.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui vit le jour en 1392. Celui-ci mourut étique, deux ans avant la naissance de Charles VII. Il démentit ainsi les louanges anticipées que le poëte de cour avait, suivant l'usage, chantées devant son berceau.

Mais la Providence, qui seule a le secret de l'avenir, ajoute parfois aux prophéties des poëtes un sens nouveau. Nul, au moment où naquit le cinquième fils de Charles VI, ne pouvait prévoir que ce dernier rejeton dût monter sur le trône. Charles VII, au grand étonnement de ses contemporains, à la grande admiration de la postérité, accomplit les principaux points de la prédiction contenue dans la ballade.

Charles fut élevé, comme ses frères et sœurs, par les soins et sous les yeux de sa mère Isabeau, qui se séparait peu de sa jeune famille. De septembre à décembre 1403, le prince enfant avait son appartement ou quartier d'habitation en l'hôtel du Petit-Musc ou Pute-y-muce (1).

Placé à peu de distance du palais de Saint-Paul, à l'angle des rues actuelles de Saint-Antoine et du Petit-Musc, cet hôtel, par son nom seul, a laissé dans l'histoire, comme une trace impure. C'était une maison de plaisance, et à vrai dire, une *petite-maison*, qui servait aux plaisirs peu mesurés de la cour. Charles VI avait fait rebâtir cet hôtel et le prêta au duc d'Orléans, son frère. Celui-ci, en 1389, y dépensait en un jour, comme nous l'apprennent ses comptes, 225 livres, qui équivaudraient, si l'on veut, àneuf mille francs de notre monnaie. Quant

(1) Direction générale des Archives, comptes royaux : K. K. 43, f° 40 v°. *Chronique de Jean Chartier*, suivie de divers fragments historiques inédits, Paris, Jannet : *Bibliothèque Elzevirienne*, 1858, in-16, t. III, p. 257.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aux causes de ces dépenses, elles étaient telles que le duc « *ne voulait pas* qu'elles fussent *déclairées ès-dits comptes* (1). »

Charles respira, dès le berceau, l'atmosphère de cette élégante orgie, où vivaient les princes, ses parents.

Le 15 février 1404, « par le commandement et ordonnance de la royne, une harpe fut délivrée aux gens de monseigneur de Ponthieu, pour en jouer devant le dit seigneur (2). »

Charles, en effet, avait reçu, dès 1404 au plus tard (3), le titre de comte de Ponthieu, sous lequel nous le désignerons désormais.

Le service de sa maison se composait d'un double personnel : les hommes et les femmes. Le service *hommes* se bornait à un aumônier ou premier chapelain nommé Jean de Mante, assisté de Jean de Montmoret, clerc de chapelle. Le service *femmes* comprit tout d'abord quatre personnes, savoir : une gouverneresse ou gouvernante, une nourrice et deux femmes de chambre. La gouvernante était Jeanne du Mesnil, damoiselle. L'histoire nous a conservé le nom de la nourrice. Elle s'appelait Jeanne de Chamoisy, également damoiselle (4).

Dès 1405, l'orfévre de la cour fournit un sceau spécial, duquel on scellait tous les actes qui concernaient la maison

(1) Aimé Champollion, *Louis et Charles d'Orléans*, 1844, in-8°, p. 57.
(2) K. K. 43, f° 88. Chartier, etc., t. III, p. 258. — (3) *Ibid.*
(4) Elle servit longtemps le jeune prince. En 1423, le roi lui faisait une pension de 25 livres par mois. *Ibid*, p. 328. Jean de Chamoisy était écuyer de la reine, en 1404. K. K. 46, f° 30, v°.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du comte de Ponthieu et l'administration de ses biens (1).

En 1411, le prince Charles, âgé d'environ sept ans, dut sortir des mains des femmes pour passer exclusivement dans celles des hommes et commencer son éducation virile. Il eut alors pour gouverneurs trois gentilshommes expérimentés : Hugues de Noyers, Pierre de Beauvau, et Hardouin VIII, seigneur de Maillé ou Mailly en Touraine. On lui donna pour précepteur de belles-lettres un savant et vertueux docteur en théologie. Celui-ci se nommait Gérard Machet, natif de Blois. D'abord professeur ou régent, puis proviseur de Navarre, il devint confesseur du jeune prince.

Deux de ces gouverneurs, les seigneurs de Beauvau et de Maillé, étaient vassaux et conseillers intimes de la maison d'Anjou. Ils représentèrent, dès lors, auprès du jeune Charles, cette influence angevine, qui, bientôt, devint tout à fait prépondérante dans ses conseils (2).

Au nombre de ces influences primitives, qui laissent toujours, sur la jeune âme qu'elles modèlent, une empreinte durable, il faut considérer d'abord celle de la reine, Isabeau de Bavière.

Mère tendre (quoi qu'on en ait pu dire), à l'égard, surtout, de ses jeunes enfants, la nature ne lui avait aucunement refusé cette vulgaire sensibilité, qui rend toute femme accessible aux affections domestiques et communes. Isabelle, vers 1403, descendait la pente de cette saison rapide, où la beauté, la pompe, l'orgueil, l'opulence lui

(1) K. K. Registres 42, 43, 45, 46. Jean Chartier, etc., t. III, p. 256 à 328.
(2) K. K. 48, f° 36. J. Chartier, etc., 1858 in-16, t. III, p. 268. Jean Raoulet, *Ibid.* p. 143. Biographie Didot, article *Machet*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prodiguaient encore de passagères jouissances; illusions éphémères qui bordaient et voilaient le chemin de sa vie, en lui faisant cortége. La princesse de Bavière étendit autour d'elle, sur tous les siens, son luxe insouciant et sa prodigalité sensuelle.

Les premières leçons qui arrivent à l'âme de l'enfant lui viennent de sa mère. Toute femme chaste et pure porte en elle cet enseignement, dans ses regards, dans sa vie, dans son sourire, dans ses maternels baisers; et la leçon coule, avec le lait de son sein, aux lèvres du nouveau-né. Isabelle n'allaitait point ses enfants. Elle ne transmit pas à son fils des communications morales, qu'elle ignorait. Elle ne soupçonna point d'ailleurs cette lacune. Du reste, l'enfance de Charles, grâce à la sollicitude de sa mère, fut entourée de tous les soins et de tout le luxe matériel qui convenaient au fils d'un roi (1).

Les maîtres et les parents peuvent beaucoup pour former un pupille. Mais il est un autre genre d'ascendant qui contribue plus puissamment encore à l'éducation des princes; c'est la leçon des événements. Pour les princes, en effet, la scène de l'histoire se passe à une proximité immédiate. Pour eux, acteurs et spectateurs dès l'enfance, l'histoire est véritablement la maîtresse de la vie, *magistra vitæ*, titre que lui décernait un sage (2).

Ce ne sera donc pas perdre de vue notre sujet que de rappeler ici en termes succincts les principaux événements qui s'accomplirent pendant les premières années du jeune prince.

(1) J. Chartier, t. III, p. 252 à 260. — (2) Cicéron.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Charles VI, roi de France, avait été atteint, en 1392, d'aliénation mentale et de folie furieuse. Les accès de cette affreuse maladie, tout à fait caractérisée dès cette date, se renouvelèrent, depuis lors, de jour en jour, et avec une intensité plus grave, ainsi qu'à des intervalles plus rapprochés.

Tête faible dès sa jeunesse, Charles VI n'avait pu communiquer à ses proches, aussi bien qu'à son gouvernement, des traditions salutaires et fortes, ni une impulsion durable. Le pouvoir, tombé entre les mains des princes et des favoris, devint bientôt l'anarchie. Tout d'abord, la rivalité se manifesta entre le vieux duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, oncle du roi, et le jeune frère de Charles VI, Louis duc d'Orléans. Philippe mourut en 1404. Mais l'antagonisme renaquit avec une activité nouvelle, entre les deux princes survivants, qui étaient à peu près du même âge : Louis d'Orléans et Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Le 23 novembre 1407, Jean sans Peur, mû par un sentiment d'animosité politique et d'atroce jalousie, fit assassiner Louis duc d'Orléans, rue Vieille du Temple, à peu de distance de l'hôtel de la reine, ou hôtel Barbette. Une gravité, une importance infinies caractérisent, dans l'histoire du quinzième siècle, ce tragique événement. Le meurtre de Louis fut la cause ou le point de départ auquel se rattachent, comme des effets et des conséquences, la plupart des faits historiques qui se produisirent ultérieurement (1).

(1) On trouvera un récit circonstancié de cet événement dans le *Magasin de librairie*, recueil périodique, 25 novembre 1859, p. 241 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Louis d'Orléans laissait après lui une veuve, la duchesse Valentine, et quatre jeunes enfants. Valentine de Milan poursuivit en vain la punition du crime. Elle mourut le 4 décembre 1408, léguant à de faibles héritiers le soin de sa vengeance.

Cependant la lutte ne se ralentit point, ni ne s'affaiblit entre les mains de ces jeunes successeurs. Le sang versé avait jeté sur la flamme, comme un excitant et un aliment inextinguible. Toute une ligue de clients, de conseillers et d'alliés du prince assassiné, se réunirent sous la bannière du duc, autour de ses enfants orphelins.

La *paix de Chartres*, signée le 9 mars 1409, dans la cathédrale de cette ville, ne fut qu'un expédient malheureux et une halte au début de la guerre civile. Cette mesure entraîna immédiatement la perte du ministre qui l'avait conçue. Chacun des articles de ce contrat renfermait une promesse de paix, d'oubli, de concorde pour l'avenir. Il était l'œuvre de Jean de Montaigu, premier conseiller de la couronne. A peine ce pacte venait-il d'être juré, que Jean de Montaigu succombait, immolé au ressentiment de l'implacable Bourguignon. Jean de Montaigu, principal favori de Charles VI, fut décapité le 17 octobre 1409.

Ce nouveau meurtre, presque aussi odieux que celui de Louis duc d'Orléans, attisa la haine qui divisait les partis. La France entière se partagea entre l'un et l'autre camp. Ce ne fut plus la rivalité de deux princes ou de deux maisons : ce fut le schisme politique et la guerre civile.

Jean duc de Berry, oncle du roi, Charles, nouveau

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

duc d'Orléans et ses frères, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, Bernard comte d'Armagnac, dont le nom allait devenir si célèbre, conclurent le traité de Gien : 15 avril 1410. C'était un manifeste accompagné d'une levée de boucliers. En dépit de Jean sans Peur, et de ses alarmes, et de son ombrageuse activité, l'effet suivit de près la menace. Paris vit arriver sous ses murs les princes et leurs alliés en armes, portant sur leur poitrine la bande blanche, signe distinctif du parti. Les *Armagnacs* firent ainsi leur première apparition (10 octobre 1410), et reçurent du peuple de Paris le surnom que leur a conservé l'histoire. Cette démonstration, il est vrai, amena la paix de Bicêtre, arrêtée dès le 2 novembre 1410, entre les belligérants. Mais cette paix elle-même ne fut pas de longue durée.

Au printemps de l'année suivante, le parti armagnac rouvre les hostilités par ses incursions en Picardie. Le duc d'Orléans adresse au roi des *sommations de justice*, accompagnées ainsi de la sanction matérielle des voies de fait. La lutte prit alors un caractère plus grave encore que par le passé. La paix d'Auxerre (26 août 1412) interposa de nouveau une trêve ou armistice momentané.

De notables et dramatiques incidents marquèrent l'année 1413. Henri IV, roi d'Angleterre, mourut le 20 mars. Il eut pour successeur le redoutable Henri V. A Paris, la commune populaire éleva sa voix dans le conflit. Caboche et ses bouchers présidèrent à la fameuse sédition ou émeute dite des *Chaperons blancs*. Pierre des Essarts, prévôt de Paris, créature du Bourguignon, paya

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de sa tête un retour de fortune, éprouvé par la cause bourguignonne. Le 1er juillet 1413, des Essarts fut décapité au pilori des halles, comme il avait fait décapiter au même lieu, le surintendant Jean de Montaigu. Le 2 août suivant, un nouveau tumulte éclate au sein de la capitale. Cette fois, le mouvement a pour chef et pour guide le jeune dauphin Louis, duc de Guyenne. Agé de seize ans, ce prince obéissait aux suggestions des courtisans et des courtisanes, dont l'entourage lui tenait lieu de conseil. Aucune vue élevée, salutaire, ne présidait à cette entreprise. Louis, néanmoins, dominait par son rang, par sa naissance, le duc de Bourgogne et le parti populaire. Les prisonniers faits par les Cabochiens recouvrèrent leur liberté. La grande boucherie de Paris, asile et citadelle politique de la formidable corporation, fut rasée. A la suite de cette réaction ou vicissitude, le pouvoir devint le lot du parti armagnac. Le 29 septembre 1413, eut lieu l'entrée à Paris du comte Bernard. Jean d'Alençon fut nommé gouverneur de Normandie le 30 novembre de la même année.

Tels sont, dans l'ordre politique, les principaux faits, qui se succédèrent, durant la courte période qu'embrasse cette rapide esquisse. Ces délinéaments suffisent, toutefois, pour retracer la situation, chaque jour plus difficile et plus périlleuse, au milieu de laquelle grandit le comte de Ponthieu. Le moment est venu où Charles commença de paraître lui-même sur la scène politique. Nous devons consacrer désormais à ce récit des développements moins restreints.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE II.

Du 1er décembre 1413 au 5 avril 1417.

Dans les premiers jours de décembre 1413, la reine de France, Isabeau de Bavière, habitait son hôtel de Barbette, sis à Paris, en la rue Vieille du Temple. Vers le même temps, Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, quitta la ville d'Angers, sa résidence habituelle. Yolande voyageait en compagnie de ses enfants et vint prendre sa demeure à Marcoussis, près de la capitale (1). C'était un élégant manoir, qu'avait fait élever, depuis peu d'années, le surintendant Jean de Montaigu. Après la mort de l'infortuné grand maître, Marcoussis avait été donné à Louis de Bavière, frère de la reine (2).

Vers le 8 décembre, la reine de Sicile, avec sa suite, visita la reine de France à Barbette et y reçut une somptueuse hospitalité. Le but de cette ambassade féminine était de conclure une alliance matrimoniale, projetée dans les conseils de la couronne, entre Charles, comte de Ponthieu, et Marie d'Anjou, fille aînée du roi de Sicile. Les deux reines-mères s'accordèrent sur cette proposition (3).

Isabelle, à cette occasion, offrit à ses hôtes de riches présents.

Elle fit agréer à la reine de Sicile six hanaps d'or à

(1) La reine Yolande s'établit à Marcoussis à la fin d'octobre. K. K. 243, fos 23 et 24.

(2) K. K. 48, fo 79. K. K. 243, fo 24. Lamotte, *Histoire de Marcoussis*, Ms. de M. J. Pichon, fo 23.

(3) K. K. 48, fo 79. Jean Chartier, in-16, t. III, p. 268.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pied, émaillés intérieurement de rouge clair. L'un de ces hanaps, destiné à l'usage personnel d'Yolande, était *couvert*, ou muni d'un couvercle en signe de la majesté *royale* (1). Louis d'Anjou, comte de Guise (âgé de dix ans), accompagnait sa mère. Il eut en partage un anneau enrichi d'un diamant. Marie de Craon, première dame de la reine Yolande, reçut également un diamant. Le principal conseiller de la reine de Sicile, Mathieu de Beauvau, chevalier, figure aussi dans ces révélations à la fois intimes et d'un intérêt général, que les archives domestiques ont léguées à l'histoire. Mathieu de Beauvau appartenait à la même famille que Pierre de Beauvau, chevalier, gouverneur de Charles, comte de Ponthieu. Isabeau lui fit don d'un hanap et d'une aiguière d'argent doré. Enfin le jeune prince Charles prit lui-même une part à ces libéralités. Sa mère lui donna une aiguière et un gobelet d'or de 208 livres tournois (2).

Le 18 décembre suivant (1413), la cérémonie des fiançailles eut lieu dans le palais du roi, qui habitait alors son château du Louvre. Charles VI, ce jour même, en proie à sa cruelle maladie, ne put être témoin de la célébration. Charles, son troisième fils survivant, fut uni par promesse de mariage ou fiancé à Marie d'Anjou, en présence de la reine Isabelle, de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou, de Louis Dauphin, duc de Guyenne, fils aîné du roi ; de Charles, duc d'Orléans ; de Philippe d'Orléans,

(1) Prix des six hanaps : 1072 francs d'or. Servir *couvert*, ou manger *couvert* était en principe une prérogative de la souveraineté.

(2) Jean Chartier, etc., 269. Sainte-Marthe, *Histoire de la maison de Beauvau*, 1626, in-1°, p. 92.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comte de Vertus; de Charles d'Artois, comte d'Eu, et de Bernard VII, comte d'Armagnac (1).

L'union qui venait d'être célébrée s'appelait promesse de mariage *per verba de presenti*. Aux termes du droit canonique, qui régissait cette matière, la limite d'âge ou majorité légale pour contracter mariage n'était autre que celle de la puberté : quatorze ans révolus en ce qui concernait l'homme et douze ans du côté de la femme. Le traité de fiançailles constituait un engagement purement provisoire. Pour que cette obligation devînt parfaite, indissoluble, et se convertît en mariage, il fallait un nouvel assentiment ou ratification des deux fiancés, devenus majeurs, et une nouvelle consécration de l'Église. Dans l'intervalle qui séparait ces deux termes, la volonté de l'une des parties suffisait pour annuler ce premier contrat (2).

Charles, comte de Ponthieu, n'avait point encore atteint la fin de sa onzième année. Marie d'Anjou était née le 14 octobre 1404. Elle comptait donc moins de dix ans d'existence (3).

La politique, ainsi qu'on en peut juger par ces détails, présidait seule à un engagement conclu, pour ainsi dire, entre deux berceaux. Mais à ce dernier point de vue, l'union dont il s'agit offrait une très-grave importance.

(1) *Religieux de Saint-Denis*, édit. Bellaguet, 1839 et ann. suiv., in-4°, t. V, p. 231.

(2) Walter, *Manuel du droit canonique*, édition française, 1840, in-8°, p. 393, traduit par Roquemont.

(3) Anselme, *Histoire généalogique des rois de France*. Heures de René d'Anjou, Ms. 1156 A, au calendrier. Baudot de Juilly, *Hist. de Charles VII*, 1754, in-12, t. I, p. 7. Cf. Pithon-Curt, *Noblesse du Comtat*, 1750 in-4, t. IV, p. 304.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Louis II, roi de Sicile, en 1410, avait agréé la main de Catherine de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, âgée de neuf ans, à titre de fiancée, pour son fils aîné, Louis d'Anjou, comte de Guise. Le duc de Bourgogne espérait, à l'aide de ce lien, gagner à son parti le roi de Sicile. Mais ce dernier prince, peu à peu, s'était dégagé de la ligue bourguignonne. Durant près de trois ans, Catherine de Bourgogne habita, près du comte de Guise, au sein de la famille angevine et porta le titre de comtesse de Guise (1).

Cependant, la jeune princesse, au moment où elle devenait habile, par son âge, à confirmer définitivement son union, fut en quelque sorte répudiée par le roi de Sicile. Le 20 novembre 1413, Louis d'Anjou la fit reconduire solennellement jusqu'à Beauvais, par le seigneur de Loigny, maréchal de France, suivi de cent vingt chevaliers. Là, elle fut remise, avec grande pompe, entre les mains de seigneurs bourguignons, venus pour la recevoir au nom de son père. Ce procédé légal, mais par le fait, outrageant, causa, au cœur du vindicatif Bourguignon, une amère et mortelle animosité. Entre les maisons de Bourgogne et d'Anjou, ce fut le signal d'une rupture éclatante (2).

L'alliance que Louis venait de prendre avec le prince Charles, était un nouveau pas qui éloignait le roi de Sicile de Jean sans Peur. Par suite de la rivalité sanglante qui divisait les familles d'Orléans et de Bourgogne, un véritable schisme partageait l'État, livré aux désastres de la guerre civile. Ce mariage tendait à créer, entre les deux

(1) K. K. 243, f° 18 et *passim*.

(2) Monstrelet, éd. de M. Douët-d'Arcq pour la société de l'histoire de France, 1857 et ann. suiv., in-8°, t. II, p. 414.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

branches ennemies, une tierce influence, au profit de la maison d'Anjou. Deux degrés ou branches collatérales séparaient du trône, à la vérité, le comte de Ponthieu. Ses frères aînés, Louis et Jean, étaient mariés à des princesses bourguignonnes. Mais tous deux, jeunes encore, n'avaient point d'enfants. Déjà, plus d'une perte était venue atteindre la nombreuse postérité de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. De nouvelles éventualités de ce genre pouvaient, d'un jour à l'autre, supprimer la distance qu'avait mise entre Charles VI et son successeur, l'ordre de primogéniture. Dans ce dernier cas, le comte de Ponthieu faisait asseoir avec lui sur le trône une princesse d'Anjou.

En 1413, le voile de l'avenir, l'inconnu, recouvrait encore ces vicissitudes ultérieures de la fortune. Sans les deviner par le don de prescience, il n'était pas toutefois impossible, à un esprit clairvoyant, de pénétrer ce voile jusqu'à un certain point et de supputer ces éventualités. Nous n'hésitons pas à faire honneur de ces prévisions, de ces calculs, à la reine de Sicile, et nous regardons Yolande comme ayant été le véritable auteur de cette combinaison politique. Une telle conjecture a pour garants à nos yeux la perspicacité peu commune et la vive intelligence des affaires, que cette princesse déploya, durant tout le cours de sa grande carrière.

Quoi qu'il en soit, les résultats auxquels nous venons de faire allusion ne tardèrent point à se réaliser. L'histoire de Charles VII tout entière offre le développement de cette influence, mêlée de mal et de bien, mais, en résumé, providentielle, exercée, d'une manière presque constante, par la maison d'Anjou, pendant la durée de cette période.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une fois accordé ou fiancé à Marie d'Anjou, le comte de Ponthieu entra immédiatement dans sa famille nouvelle (1).

Le 21 décembre 1413, Yolande d'Aragon vint de Marcoussis à Paris, où elle partagea la demeure du roi Louis, son époux. Après avoir séjourné quelque temps à Paris, à Marcoussis et à Saint-Marcel près Paris, Yolande s'éloigna de la capitale. Le 5 février 1414, la reine de Sicile partit de Saint-Marcel, ayant à ses côtés le comte de Ponthieu, la princesse Marie, qui fut appelée désormais comtesse de Ponthieu, et ses autres enfants. Yolande se rendit de la sorte à Angers, son séjour ordinaire (2).

Charles passa deux années en Anjou et en Provence, tantôt dans la compagnie de son beau-père, Louis de Sicile, et la plupart du temps sous les yeux de la reine Yolande (3).

Pendant cet intervalle, de grandes vicissitudes s'accomplirent. Au commencement de 1414, le duc de Bourgogne, supplanté par les Armagnacs, eut recours aux armes pour reconquérir la domination qu'il avait perdue. Le 8 février, ses troupes occupaient Saint-Denis. Les lieutenants de Jean sans Peur vinrent escarmoucher à la porte Saint-Honoré : lui-même parut sous les murs de la capitale. A plusieurs reprises le duc, par l'organe de son roi d'armes, demanda d'être admis à l'audience royale. Mais les ministres de Charles VI s'y opposèrent avec tant de

(1) « La solennité de son *mariage*, dit le père Anselme, en parlant de Marie d'Anjou, ne fut célébrée qu'en 1422. » *Hist. généalogique de la maison de France*. Nous y reviendrons.

(2) K. K. 243, fos 24 et 25. — (3) *Ibid.*, fos 25 à 47.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

force que Jean sans Peur, aigri et découragé, prit le parti de retourner dans ses pays de Flandres.

Le gouvernement de Charles VI résidait alors entre les mains du comte d'Armagnac. Par ses mesures énergiques, il sut imposer au redoutable Bourguignon, et celui-ci fut contraint, à son tour, de reculer, en se tenant sur la défensive. Le 3 avril, Charles VI, après avoir levé l'oriflamme à Saint-Denis, marcha contre Jean sans Peur, à la tête des troupes. Compiègne, Soissons, Bapaume et enfin Arras furent successivement enlevés d'assaut, en présence du roi de France, contre son vassal révolté. La paix d'Arras (4 septembre 1414) termina cette campagne de Picardie.

En 1415, tandis que la sédition fermentait au sein même de la capitale, Henri V, roi d'Angleterre, profita de la division des partis pour envahir la France. Appelé par les princes eux-mêmes, à tour de rôle, l'Anglais se saisit avidement d'une proie facile. Henri d'Angleterre, débarqué le 15 août sur les côtes de Normandie, assiégea, le 16, Honfleur. Cette ville tomba en son pouvoir le 22 septembre. Bientôt une portion notable de la Normandie subit le même sort. La conquête s'opéra presque sans coup férir. Ces provinces, en effet, par suite de la précédente anarchie des pouvoirs publics, n'avaient point été mises en état de défense.

Pendant le cours du même mois (septembre 1415), le comte de Ponthieu passa par Orléans. Il revenait de Provence, accompagné de sa jeune femme ou fiancée, de la reine de Sicile et du roi Louis, son beau-père. Le jeune prince et sa famille logèrent au palais du Domaine ou pa-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lais ducal, qui fut orné de vitres à cette occasion et qui avait été préparé pour recevoir de pareils hôtes. De là, les voyageurs se dirigèrent vers leur comté du Maine (1).

Cependant la nécessité contraignit le gouvernement français de pourvoir à la situation et d'agir. Le 20 octobre, Charles VI tint, à Rouen, un conseil royal, auquel assistaient le roi Louis et son jeune pupille. Charles, comte de Ponthieu, entra ainsi dans la carrière des affaires. Agé de douze ans, il fut témoin d'une délibération où s'agita le sort de la monarchie en péril. Le 25 octobre 1415 eut lieu la bataille d'Azincourt (2).

Peu de jours après cette lamentable catastrophe, un nouveau conseil fut tenu à Rouen en présence du jeune prince. Bernard, comte d'Armagnac, qui guerroyait dans le Midi, fut rappelé en toute hâte. Le roi et les princes étaient de retour à Paris le 25 novembre. Charles, comte de Ponthieu, fut alors nommé capitaine de Vincennes, poste militaire et politique important, car ce château fort servait tour à tour de résidence au roi et à la reine (3).

Le duc de Bourgogne se présenta de nouveau sous les murs de la capitale. Louis II, duc d'Anjou, redoutait le conflit que n'aurait pu manquer de produire sa rencontre avec son cousin de Bourgogne. D'ailleurs le roi de Sicile souffrait alors d'une cruelle maladie, qui devait, peu de

(1) Catalogue Joursanvault, 1838, in-8°, t. II, n° 3297. K. K. 243, f° 46. Le 12 octobre, le prince Charles, Marie d'Anjou, Yolande d'Aragon et Louis II, roi de Sicile, étaient réunis en famille au Mans et le 14 à Angers (*ibid.*).

(2) Monstrelet, t. III, p. 98. P. Cochon, p. 428.

(3) Monstrelet, t. III, p. 126. Anselme, *Histoire généalogique*, 1726, t. I, p. 115.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

temps après, l'entraîner au tombeau. Il quitta donc Paris sans retard et regagna son château d'Angers, où déjà l'avait précédé son gendre le prince Charles (1).

Louis, duc de Guyenne et dauphin, mourut le 18 décembre 1415, sans postérité. Jean, duc de Touraine, lui succéda comme héritier présomptif de la couronne. Un seul degré, désormais, séparait du trône le cinquième fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière (2).

Le nouveau dauphin, Jean, duc de Touraine, âgé de dix-sept ans, résidait à la cour de Hainaut, près du comte Guillaume, qui lui avait donné sa fille en mariage. Une ambassade fut aussitôt envoyée au comte, et le pria de ramener à Paris ce jeune prince inexpérimenté, « pour aider à gouverner le royaume (3). »

Jean, duc de Berry, oncle du roi, mourut dans son hôtel de Nesle, à Paris, le 15 juin 1416. Le duc laissait au dauphin Jean, son filleul, toute la portion de ses biens, titres, charges, ou prérogatives, qui ne s'éteignaient point avec lui, ou qui ne faisaient point, de droit, retour à la couronne. Le 16 juin, Charles, comte de Ponthieu, partit d'Angers, se dirigeant vers la capitale. Il fut immédiatement nommé capitaine général de cette ville, charge qu'avait occupée jusque-là, son oncle, le feu duc de Berry (4).

(1) Monstrelet, t. III, p. 128. Le 10 décembre, Jean sans Peur était à Lagny-sur-Marne. Gachard, *Itinéraire*, p. 231. Charles se trouvait à Angers près d'Yolande le 1er décembre. Louis II arriva le 20 dans cette ville. K. K. 243, f° 46, v°.

(2) Monstrelet, *ib.*, p. 131.

(3) Chronique du héraut Berry dans Godefroy, *Histoire de Charles VI*, 1653, in-f°, p. 431.

(4) K. K. 243, f° 47. Monstrelet, édition du Panthéon, p. 288. Berry dans Godefroy, p. 431.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 15 juillet 1416, Charles, comte de Ponthieu, fut créé, par lettres royales, duc de Touraine. Le jeune prince devait tenir cet apanage à titre de pairie. Il en fit hommage, le même jour, entre les mains du roi (1).

Vers le mois d'août, Charles VI retomba malade. La reine, aux termes des précédents édits, fut investie du gouvernement, pour l'exercer de concert avec les princes du sang et le conseil. Grâce à la décision, à l'énergie soutenues que déployait le comte d'Armagnac, Jean sans Peur continuait de se tenir à distance de la cour. La reine, souffrante elle-même, se trouvait dans un état d'empêchement physique, qui ne lui permettait pas de manier activement les rênes de l'État. Partagée entre la peur et des préoccupations frivoles ou mesquines, l'égoïste et faible Isabeau essayait toujours de louvoyer, au milieu des partis et des écueils (2).

Le 1er août 1416, Henri V, excité par le duc de Bourgogne, avait opéré une nouvelle descente à la Hogue de Saint-Waast. Il ne tarda pas à débloquer le port d'Harfleur, que le connétable tenait assiégé, pour le soustraire à la domination anglaise. Complice de ces désastres, le duc de Bourgogne entretenait des troupes de bandits, ou de partisans armés, qui désolaient le nord du royaume. L'une de ces bandes vint jusque sous les murs de Paris, tenter nuitamment un coup de main contre cette capitale (3).

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 371, etc. Chalmel, *Histoire de Touraine*, 1828, in-8°, t. II, p. 173.

(2) *Religieux*, t. VI, p. 51. Jean Chartier, in-16, t. III, p. 278.

(3) Cousinot, p. 162, 430. Jean Chartier, t. III, p. 159. *Religieux*, t. VI, p. 31. Monstrelet, t. III, p. 144, 147, 152.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans ces difficiles conjonctures, Isabelle de Bavière essayait de se concilier le comte d'Armagnac. De 1414 à 1417, on voit figurer, parmi ses dépenses particulières, de nombreux présents d'argenterie, offerts par la reine au connétable, au prévôt de Paris, le célèbre Tanneguy Duchâtel, et à d'autres fonctionnaires de cet ordre. La plupart des conseillers influents, que les princes d'Anjou avaient placés auprès du prince Charles, étaient, sous main, pensionnés par la reine, ou recevaient de cette princesse des dons manuels (1).

En même temps, elle négociait avec le duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son cousin, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de son gendre, Jean VI, duc de Bretagne. Jean sans Peur tenait sous sa coupe, à Valenciennes, le nouvel héritier présomptif de la couronne. Le comte de Hainaut foncièrement dévoué aux intérêts du duc de Bourgogne, exerçait sur le jeune dauphin, qui avait épousé sa fille, les droits de l'autorité paternelle. Prié de ramener son beau-fils à la cour de France, le comte de Hainaut mit pour condition à ce retour, le retour du duc de Bourgogne lui-même, son beau-frère. Cette offre ne manqua point d'être opiniâtrément repoussée par les ministres de Charles VI. Jean, dauphin de France, demeura ainsi, pendant une année environ, éloigné de la cour et du gouvernement des affaires (2).

Cependant le roi de Sicile, prince du sang, exerçait

(1) *Isabeau de Bavière*, 1859, in-8°, p. 24. J. Chartier, t. III, p. 272 et s.

(2) Monstrelet, t. III, p. 164 et suiv. *Religieux*, t. VI, p. 53, etc. *Lettres de Tours;* voyez ci-après page 24, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nominalement l'autorité publique et jouissait à Paris d'une influence prépondérante. Il présidait les conseils du roi, auxquels prenait part, non loin de lui, le prince Charles, qui tenait le rang de son frère aîné, ou du dauphin absent (1).

Le 25 décembre 1416, Guillaume de Hainaut, pour condescendre aux instances de la reine, amena le dauphin Jean jusqu'à Saint-Quentin. Isabelle, suivant les désirs du comte de Hainaut, devait se rendre en Picardie, pour recevoir son fils. Vers cette même date, Louis II, roi de Sicile, quitta de nouveau Paris et revint en Anjou, emportant avec lui, suivant la remarque du chroniqueur officiel, de grandes richesses, qui provenaient de l'impôt et qui étaient destinées, dit cet écrivain, aux dépenses de la guerre. Charles, duc de Touraine, demeura près de la reine sa mère (2).

Vers le mois de janvier 1417, le roi éprouva, dans sa santé, quelque amélioration. Le duc de Bretagne fut mandé de nouveau pour négocier avec Jean sans Peur. Guillaume, comte de Hainaut, conduisit le dauphin Jean au château royal de Compiègne. Isabelle quitta Paris, pour aller à la rencontre de son fils, accompagnée des ducs de Bretagne et du grand conseil. La reine établit sa demeure à Senlis, où elle se trouvait le 11 janvier. Le 17 du mois suivant, elle résidait encore dans cette ville. Durant ce laps de temps, les négociations furent reprises entre la reine et le comte, afin de parvenir à la

(1) Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 545. *Ordonnances*, t. X, p. 382 et 385.

(2) Monstrelet, t. III, p. 167. *Religieux*, t. VI, p. 51.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

restitution du dauphin de France. La comtesse de Hainaut amena vers la reine, à Senlis, la dauphine Jacqueline de Hainaut, épouse du prince Jean. Mais la jeune princesse fut ensuite reconduite auprès de son mari à Compiègne, et le dauphin ne quitta point cette ville (1).

Vers l'entrée du carême, la reine partit de Senlis. Le 24 février 1417, jour des Cendres, elle accomplit les dévotions de cette solennité religieuse, en l'abbaye de Saint-Denis. Isabelle ramenait avec elle au sein de la capitale le comte de Hainaut et le duc de Touraine. Le 5 mars, après avoir *traversé* la capitale, elle était venue seule établir sa demeure à Vincennes (2).

Guillaume, comte de Hainaut, poursuivit auprès du gouvernement de Charles VI, le cours des négociations commencées. Il rencontra, de la part des conseillers du roi, une invincible résistance. Le 30 mars 1417, le comte, en pleine audience des princes ou du grand conseil, déclara qu'il mettrait dans Paris et le duc de Bourgogne, et le dauphin, ou bien qu'il remmènerait ce dernier en son pays de Hainaut. Le conseil du roi (c'est-à-dire le connétable d'Armagnac), de son côté, répondit à cette apostrophe en décrétant d'arrestation le comte Guillaume.

Mais celui-ci fut informé secrètement et sans retard du danger qui le menaçait. Le lendemain, de bon matin, Guillaume s'esquiva de Paris, avec deux hommes de suite, sous prétexte de pèlerinage à Saint-Maur des Fos-

(1) Monstrelet, t. III, p. 167. *Religieux*, t. VI, p. 53. K. K. 49, f° 39 et suiv.

(2) K. K. 49, n° 489. Monstrelet, *ibid*. A la date du 10 mars 1417, la reine, à Vincennes, nourrissait, entre autres animaux, une *léoparde*, femelle du léopard, que lui avait envoyée de Compiègne son fils Jean, dauphin. (Jean Chartier, t. III, p. 283.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sés, genre de démonstration pieuse alors très-usitée (1).

Sans perdre un instant, il se rendit vers le dauphin, à Compiègne. Arrivé le jour même, il trouva ce jeune prince atteint subitement d'un mal très-grave. Les progrès de cette affection morbide se développèrent avec une telle rapidité, que le prince Jean, très-peu de jours après, expira le 5 avril 1417 à Compiègne.

Le quatrième fils de Charles VI mourait âgé de moins de vingt ans, sans postérité. Cette fin prématurée donna lieu à des rumeurs sinistres. On dit que le dauphin Jean, à son tour, venait de périr empoisonné. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, publia aussitôt un nouveau manifeste. Il n'hésita pas à représenter ce deuil répété, comme étant l'effet d'un double crime, qu'il imputait à ses adversaires, les Armagnacs ou conseillers du roi (2).

Charles, duc de Touraine, dernier rejeton mâle qui survécût de la tige royale, devint ainsi dauphin de Viennois et l'unique héritier de la couronne.

(1) Monstrelet, t. III, p. 168. Voy. *Notes... sur quelques enseignes... religieuses tirées du cabinet de M. Forgeais*. (Revue archéologique, 1861.)

(2) Monstrelet, *ibid*. *Religieux*, t. VI, p. 60. J. Chartier, t. III, p. 285. Godefroy, *Charles VI*, p. 681. L'accusation d'empoisonnement se fixa et se multiplia, évidemment par ordre, chez les historiens bourguignons. L'un d'eux prétend que le dauphin Jean mourut pour avoir revêtu un haubert de fer, d'où le venin se répandit dans ses entrailles. (*Suffridi Leodiensis chronicon*, dans Chapeauville : *Historiens liégeois*, Liége, 1616, in-4°, t. III, p. 86.) Toutes ces imputations semblent dignes de peu de foi. La maladie à laquelle succomba le jeune prince paraît avoir consisté positivement en une fistule à l'oreille. Les archives de Tours contiennent, sous la date du Quesnoy, 27 septembre 1416, une lettre importante du dauphin Jean, adressée aux habitants de Tours. (*Lettres historiques tirées des archives communales de Tours*, publiées par M. V. Luzarches pour la Société des bibliophiles de Touraine, 1861, in-8°, pages 4 à 7.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE III.

Avril-juin 1417.

Par lettres royales du 13 avril 1417, Charles, duc de Touraine, fut investi du titre de dauphin et du gouvernement du dauphiné (1).

Au moment où le dernier fils de Charles VI parvenait à cette éminente position, les affaires générales du royaume se trouvaient dans une situation déplorable. La guerre des Bourguignons contre les Armagnacs avait, d'une frontière à l'autre, allumé des animosités ardentes. Cet antagonisme sanglant divisait non-seulement les concitoyens d'une même ville, d'une même bourgade, mais encore les divers membres des familles entre eux. Il n'était point rare de voir le frère combattre le frère et le fils porter les armes contre son père.

Ce désordre général tendait à rompre les liens, qui unissaient les diverses classes, à pervertir les sentiments les plus naturels, à bouleverser les bases sur lesquelles reposait la société.

Tour à tour vainqueurs et vaincus, les partis s'abandonnaient successivement, l'un contre l'autre, à une série indéfinie de cruautés, de piéges, de vengeances et de représailles. A Paris, l'espionnage exerçait, dans les rues

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 404.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ainsi qu'à domicile, son ignoble et mystérieux empire. Un homme tout à coup disparaissait. Ses voisins l'avaient dénoncé comme suspect. Et nul n'osait signaler ce scandale, de peur que, pour cet autre genre de dénonciation, il n'eût lui-même à subir un pareil sort (1).

Une multitude d'individus, bannis de Paris ou des autres villes comme *Armagnacs*, allaient chercher au sein des armées bourguignonnes, un refuge assuré. Ils en formaient l'avant-garde; et, dans leurs excursions fréquentes, ils se distinguaient, entre les autres ennemis, par leurs ravages et par leurs cruautés. Nulle terre ouverte et livrée à la culture, n'était à l'abri de perpétuelles dévastations. Les paysans, excédés par les spoliations, les violences, qu'ils subissaient, poussés et comme arrachés hors de la glèbe par le dénûment, prenaient les armes.

Une bande de ce genre se forma près de la capitale dans la vallée de Montmorency. D'abord, ils attaquèrent, de nuit, leurs voisins, qu'ils allaient assiéger à domicile. Le jour, ils habitaient les bois, comme des bêtes sauvages, et se jetaient sur le voyageur égaré à la portée de leurs coups. Puis, las de ce mode précaire et aléatoire de subsistance, ils se procurèrent des chevaux, des armures, prirent l'habit des nobles, et se mêlèrent à la première compagnie de Bourguignons qui se présenta. C'est ainsi que la guerre civile dégénérait en un immense et universel brigandage (2).

A la faveur de ces désordres, l'Anglais opérait

(1) *Journal de Paris, Panthéon*, p. 625.
(2) *Religieux*, t. VI, p. 91.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

annuellement sur les côtes de la Normandie ses invasions, devenues périodiques. Le vainqueur d'Azincourt avait pratiqué, au sein de la France, une large brèche et marchait résolûment à la conquête du royaume. Le roi de France, dépositaire de l'autorité suprême, était fou, avec des intermittences de répit qui chaque jour se montraient plus rares. Une reine indigne, incapable et infirme, devait, aux termes des édits, le suppléer. Son fils, le nouveau dauphin, n'avait point encore passé l'âge de l'adolescence. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le seul prince qui pût être l'appui de la couronne, tenait campagne contre la couronne et venait d'être mis hors la loi.

Toute l'action des pouvoirs publics se trouvait concentrée de fait, entre les mains du connétable. Bernard VII, comte d'Armagnac, était un homme de main et de décision. Mais la passion, chez lui, l'emportait sur les talents politiques, et son énergie ressemblait moins à la force qu'à la violence. Aussi l'autorité du comte, connue depuis peu de temps et mal affermie, inspirait-elle plus de crainte que de confiance. La lutte intestine des Bourguignons et des Armagnacs absorbait les forces militaires de la nation. Pour faire face à l'invasion étrangère, le gouvernement avait loué des mercenaires lombards, espagnols et génois. Les uns, archers, les autres marins de profession, ces auxiliaires devaient, à prix d'argent, défendre et sur terre et sur mer, une patrie qui n'était point la leur. L'argent manquait pour payer la solde qui leur était due.

En temps de paix, le roi devait se défrayer de ses

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

charges, à l'aide de ce qu'on appelait les revenus ordinaires de son domaine. Tel était l'idéal, au moyen âge, d'une équitable et sage administration. Depuis longtemps, la gestion financière de Charles VI avait excédé ce cadre normal. Les tailles ou impôts directs et extraordinaires, de toute espèce, étaient devenus périodiques. Ils produisaient peu et ne suffisaient point, quoique portés à un taux excessif et renouvelés à des intervalles d'une brièveté inusitée. Le gouvernement eut recours à un expédient plus ancien, mais non moins désastreux. Il altéra les monnaies. Le 10 mai 1417, une ordonnance royale prescrivit l'émission de nouvelles espèces. De ce nombre étaient des *moutons* d'or qui devaient avoir cours pour vingt sous tournois ou seize sous parisis la pièce. Le 29 du même mois, dit le *Journal de Paris*, il fut crié que nul ne prît d'autre monnaie que celle du roi, et que l'on ne comptât que par livres et par sous. « Et furent aussi criés à prendre petits moutons d'or pour seize sous *parisis*, qui n'en valaient pas plus de *onze* (1). »

Comme ces produits totalisés ne s'élevaient pas au niveau des dépenses, on frappa un nouvel impôt sur le sel. Les contribuables, condamnés de par la loi, à devenir consommateurs, furent taxés. A l'un, la taxe allouait arbitrairement deux septiers, ou trois septiers de sel. Tel autre, plus riche, en recevait d'office un muid ou un demi-muid. Le prix du septier était fixé à quatre écus. Il devait

(1) Seize sous *parisis* étaient égaux en valeur à vingt sous *tournois*. — *Ordonnances* X, 407. *Journal de Paris*, p. 624. Séance extraordinaire pour les finances, présidée au parlement par le connétable, 24 mai 1417. X. X. 1480. f° 92, v°.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

être acquitté d'avance et au comptant, sous peine, pour le contribuable, de loger des garnisaires à ses dépens ou d'être mis en prison (1).

Telle était, lorsque le prince Charles parvint au rang de dauphin, la situation des affaires publiques en général et spécialement au point de vue des finances. Ici se place un épisode remarquable et dont le véritable caractère ne semble pas avoir été mis sous un jour suffisant par les précédents historiens.

Isabeau de Bavière, mère de Charles VII, fut un personnage important de cette période. Le souvenir de cette princesse s'est transmis jusqu'à nous avec une éclatante et populaire notoriété. Son nom seul suffit, en même temps, pour susciter une image terrible, objet d'horreur et d'exécration. La calomnie, cependant, ne s'attaque pas exclusivement et toujours à l'innocence. Souvent l'opinion publique, égarée, *prête aux riches;* et, soit faute de lumière, soit inattention, elle classe ou flétrit inexactement les coupables. Ce défaut de justice relative nous semble avoir été le partage d'Isabeau de Bavière.

Isabelle était née en 1370. Charles VI, âgé de dix-sept ans, l'épousa, en 1385, par amour (circonstance rare dans les mariages de princes), et sur la foi d'un charmant portrait. Peint d'après nature, ce tableau subsiste encore, au Louvre (2), parmi les richesses artistiques les plus précieuses et les plus anciennes de la collection royale. Une beauté chaste et pure, la beauté qui s'ignore, s'exhale dans

(1) *Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 68. *Journal de Paris*, p. 625.

(2) *Écoles hollandaises*, etc., n° 592 du dernier livret. Cette peinture nous paraît devoir être restituée à un maître *français*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cette image. Isabelle y respire avec la fraîcheur de ses quinze printemps. A l'inspection de cette effigie, le jeune roi n'eut point de cesse que ses yeux n'eussent contemplé le modèle. Tandis qu'on l'amenait sans retard de Bavière, Charles se rendit au devant d'elle en la ville d'Amiens. Lorsqu'il la vit enfin, l'idéal, pour lui, bien loin de « tomber en poudre au toucher du réel, » rayonna d'un nouveau prestige. Trois jours après il l'épousait, sans dot, dans la cathédrale d'Amiens.

Isabeau de Bavière, comme toutes les créatures de Dieu, apportait avec elle l'innocence de la jeunesse, virginité de l'âme et du corps. Chez elle, la douceur, la beauté ornaient ce trésor naturel et le relevaient, d'attributs séduisants et modestes. L'universel auteur n'avait mis dans son âme, ni la corruption, qui l'empoisonna plus tard, ni cette perversité profonde et grandiose, qu'on lui a gratuitement attribuée.

Les premières années de son union, avec le jeune roi de France, s'écoulèrent comme dans l'enivrement d'un songe. Des comptes authentiques ont conservé, jusqu'à nous, les preuves multipliées de cette passion ardente, de cette tendresse mutuelle et romanesque (1).

Mais le roi Charles, avec un tempérament énergique et sanguin, avait reçu du ciel un esprit faible, un caractère mobile et sans appui moral. Quatre ans de possession rassasièrent ses sens. En 1389, il partit pour son fameux voyage de Languedoc, véritable pèlerinage aux autels de Vénus. Il partit, négligeant la jeune reine, qui allait

(1) *Isabeau de Bavière*, 1859, in-8°, p. 16 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bientôt le rendre père pour la troisième fois. L'épouse, dans ce voyage, fut bien oubliée. Charles revint trois mois après, épuisé, vieux à vingt ans. Au fond de ces voluptés effrénées, il avait laissé la santé de son corps et de son esprit. L'idole de ses premières amours, Isabelle, dès lors, fut de plus en plus délaissée.

Isabelle cependant demeura fidèle même à l'infidèle. Armée de sa conscience, pure jusqu'alors, elle s'enferma dans le devoir comme au sein d'une citadelle, avec les ressources de sa beauté, de sa jeunesse et l'espérance. Vain espoir. Le roi devint fou. A travers les désordres de la maladie et parmi les vapeurs de son esprit troublé, d'autres femmes avaient le don de le toucher encore. Charles VI, par exemple, reconnaissait la belle Valentine, qui, plus d'une fois, charma, du son de sa voix, ses redoutables accès. Le roi, souvent, alors, se calmait et lui disait : *Chère sœur*.

Mais, dans cet enfer de la démence, il n'avait emporté aucun souvenir de l'amour que sa jeune épouse lui avait naguère inspiré. Lorsque celle-ci paraissait devant ses yeux, les traits de la reine, au lieu de réveiller en lui comme une vibration de tendresse endormie, au lieu d'y ranimer la vivante effigie d'un objet connu et aimé, ses traits lui apparaissaient comme ceux d'une étrangère. Ses traits le glaçaient d'indifférence, le frappaient de surprise et rallumaient le plus souvent toutes ses fureurs. Même sans la voir, il lui prodiguait les signes de l'aversion et l'outrage. Dans l'écusson de ses armes, que le mobilier du palais multipliait sous ses regards, le blason de Bavière, fuselé d'argent et d'azur, s'unissait aux fleurs de lis d'or.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Par fois la vue de ces figures suffisait pour irriter ses sens dévoyés. Il se précipitait alors sur ces symboles, avec colère, et voulait les mettre en pièces.

Bientôt la maladie du roi empirant, il tomba dans une négligence absolue de sa personne. Doué d'une force herculéenne et inaccessible aux soins d'autrui, son corps devint une plaie immonde, qu'habitait une repoussante vermine. La reine, dans ses entretiens avec lui, subissait des sévices et des coups. Pendant quinze années (de 1392 à 1407), Isabelle de Bavière, conduite au lit royal par la raison d'État, continua de pourvoir à la postérité de la monarchie.

Sans doute, indépendamment de la voix stoïque du devoir, d'amples compensations s'offraient à une épouse dévouée, à la reine qui eût été digne de son titre et du rang que lui avait octroyé la Providence. Un rôle difficile, mais sublime, appartenait à Isabelle, si la nature l'eût douée des talents et des vertus nécessaires pour le remplir.

Isabelle, et nous retombons ici dans la stricte justice de la vérité, n'était nullement sublime. Le ciel, l'avait faite, de tout point, moralement, médiocre et vulgaire. Le poison de l'exemple coulait autour d'elle, à pleins bords, dans les mœurs d'un siècle corrompu. La séduction vint la trouver sous le toit domestique. Depuis le jour où elle mit le pied sur la terre de France, un jeune prince, à peu près de son âge, la poursuivit de ses recherches et ne la quitta plus. Compagnon assidu de sa vie intime, inévitable témoin de ses mouvements, partout il la suivait, l'entourait, l'enlaçait; épiant le moindre de ses pas, de ses gestes, et prévenant d'un piége, chacun de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ses actes ou de ses pensées. Louis, duc d'Orléans, était le vice aimable : il la perdit. Le jeune homme, puis l'amant grandit à ses côtés. Il grandit à mesure que le veuvage d'un époux vivant creusait, pour elle, un vide, au sein de la demeure conjugale. Par lui et pour lui, Isabelle descendit successivement tous les degrés qui mènent du dépit à la faute et de l'innocence au scandale et à l'impudeur.

La reine eut pour premier précepteur d'immoralité le frère du roi; son propre frère, Louis de Bavière, dit le Barbu, lui donna d'autres leçons et acheva de la corrompre. Ce Louis, type étrange et vil, était pourvu d'une stature et de membres athlétiques. Il n'avait cependant pas même le vulgaire courage de combattre pour se défendre. La nature semblait l'avoir construit de la sorte, pour montrer, dans ce géant, la caricature d'un corps sans âme. Insatiable de richesses, de voluptés et de débauche, l'unique ressort de son esprit tendait à l'exaction. Il l'exerçait alternativement sur ses sujets de Bavière et sur le trésor de sa sœur ou du roi de France, trésor qu'il tenait perpétuellement assiégé (1).

Isabelle, docile et molle écolière, apprit du premier de ces maîtres la galanterie, et du second, la cupidité.

A l'époque où nous sommes parvenus (avril 1417), Isabelle de Bavière comptait quarante-sept ans. Une vieillesse rapide devint le fruit de ses fatigues maternelles et de ses écarts. La reine, comme on sait, avait donné douze rejetons, de l'un et de l'autre sexe, à la tige royale. Le

(1) Iselin, *Lexicon*, t. III, p. 285. *Isabeau de Bavière, ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

23 novembre 1407, Louis d'Orléans, lorsqu'il fut assassiné, sortait de chez la reine. Celle-ci pleurait alors un enfant mort-né, le dernier de ses fils, qu'elle avait perdu depuis très-peu de jours. La naissance de cet enfant marqua, pour Isabeau de Bavière, le terme de la période maternelle.

Pour elle, la saison des passions galantes ne tarda point à se clore également, par un arrêt de la nature ou de la Providence. Au retour de l'âge, elle fut atteinte d'une obésité qui la rendait difforme. Le 31 décembre 1409, des lettres patentes attribuèrent à la reine, à défaut du roi, le gouvernement. Cet acte public, en même temps, prévoyait le cas où cette princesse elle-même, par suite de cette infirmité, se trouverait empêchée de présider le conseil (1).

De toutes les superstitions qui assaillaient le pauvre esprit d'Isabelle, celle qui dominait, en elle, toutes les autres, était la terreur de la mort. Nulle créature n'aimait la vie pour la vie, avec un instinct plus sensible. Isabelle fit son premier testament en 1411. On peut voir, dans ce symptôme, un signe sérieux et certain. Dès lors, aux yeux de la pécheresse, l'existence, avec son passé amer, n'offrait plus devant ses regards la perspective des jouissances qu'elle avait antérieurement recherchées. Elle n'offrait plus l'illusion, ni même l'espérance (ou le souci) d'un long reste à parcourir. Ses jours, il est vrai, devaient se succéder encore pendant de nombreuses années. Mais déjà, sur cette terre, la période de l'expiation avait

(1) *Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 283.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

commencé pour elle. Les infirmités, la maladie, l'infortune, se multiplièrent en s'aggravant, sur son front. Au mois de décembre 1415, la reine se rendit de Melun à Paris. Elle se fit porter en litière, à épaules d'hommes, par des relais de piétons, qui se succédaient. La monture du cheval, qu'elle avait aimée passionnément dans sa jeunesse, lui fut de bonne heure interdite. Elle dut même renoncer, comme moyen de transport, à ces chars rapides et perfectionnés, dont elle avait précédemment fait usage.

Devenue podagre, la reine, en avril 1416, était obligée, pour se mouvoir à l'intérieur, de se faire traîner dans une chaise roulante. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, avait élevé dans son hôtel d'Artois, rue Mauconseil, une chambre forte, construite en pierre, à l'épreuve d'un siége et du canon, où il couchait le soir (1). L'annonce de la guerre des Anglais, mêlée à celle des Bourguignons, redoublait, à cette époque, les terreurs d'Isabelle. Dans les manoirs de Saint-Paul et de Vincennes, qu'elle habitait, la reine s'était fait faire des logements ou *retraits de bois*, fermés de divers engins de serrurerie, fréquemment renouvelés. C'est là qu'elle reposait la nuit, sous la tutelle immédiate de gardiennes ou garde-malades, qui se relayaient pour veiller.

La médecine, comme elle se pratiquait alors, et les actes de piété, tels que la reine les exerçait, constituaient, on peut le dire en toute sûreté de conscience, une double superstition qu'Isabelle combinait d'étrange manière.

(1) Cette chambre, ou du moins le corps de logis subsiste encore. *Voy.* Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, 1855, in-12, pages 290 et 300.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Elle buvait l'or potable et les pierres précieuses, sous forme d'élixir. A la date citée en dernier lieu, la reine recevait les soins de maître Guillaume le Pelletier, physicien du roi. Ce docteur fut en outre chargé de « faire faire pour ladite dame et à sa dévotion, une neuvaine-quinzaine en l'église Notre-Dame de Montfort. » Cette princesse *accomplissait* de tous côtés, à ses dépens, des pèlerinages par *procuration*. Au moment où elle venait de perdre son fils, le dauphin Jean, Isabelle de Bavière chargea l'un de ses aumôniers de payer « neuf livres quatre sous à sœur Jeanne la Brune, religieuse à Saint-Marcel, pour trente-six jours que ladite sœur avait jeûné pour et à la dévotion de madite dame la reine (1). »

Partout où la reine de France, suivie de ses dames d'honneur, fixait son séjour, une garnison nombreuse de gendarmes habitait auprès d'elle, pour veiller à la sûreté de leur commune demeure. La reine, à l'aide des minutieuses précautions que nous avons rappelées, parvenait à isoler sa personne. Elle se préservait ainsi, malgré cette cohabitation, d'un voisinage, dangereux peut-être, et plus probablement incommode. Ces mesures, à ce qu'il semble, ne produisirent point de semblables résultats, en ce qui concerne les dames d'honneur d'Isabelle. Ces dames, jeunes pour la plupart et de haute condition, se faisaient remarquer par un luxe, une extravagance de costume, qui formaient avec la gravité des circonstances et avec la détresse financière, un scandaleux contraste. La conduite

(1) *Compte des menus plaisirs de la reine*, dans Jean Chartier, etc., t. III, p. 284.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

même de ces compagnes de la reine était sévèrement incriminée par la malignité publique.

Le 14 novembre 1416, par ordre de la reine, le serrurier de la cour avait posé « deux serrures, l'une à boîte, l'autre à ressort, garnies de cinq clés, par lui mises (les serrures) et assises en deux huis (ou portes) au retrait des damoiselles de ladite dame, en l'ostel de Saint-Paul. » Ces cinq clés étaient destinées aux cinq principales dames d'honneur de la reine. Le témoignage unanime des chroniqueurs du temps autorise à croire que les dépositaires de ces cinq clés en firent un usage peu favorable à la bonne renommée des jeunes personnes placées sous leur garde, et qui habitaient en cour, jour et nuit, dans la compagnie de la reine (1).

Parmi les capitaines de gens d'armes préposés à la garde du corps de la reine et de ses dames d'honneur, se trouvait un chevalier nommé Louis de Bosredon.

C'était un gentilhomme d'Auvergne, aussi distingué par son rang que par son mérite et ses actions militaires. Fidèlement attaché, depuis 1408, au parti royal ou Armagnac, il rendit à cette cause, en mainte rencontre, de signalés services. Il avait exercé de grands commandements dans l'armée des princes, sous les ordres du comte d'Armagnac, et parfois de pair avec ce dernier. Plus heureux que le connétable, M. de Bosredon se trouvait à la bataille d'Azincourt. Il s'y montra, comme toujours, un brave chevalier. L'éclat de sa valeur, la confiance dont il jouissait auprès de la reine, étaient de nature à lui susciter

(1) Jean Chartier, t. III, p. 280. *Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 70. *J. des Ursins*, dans Godefroy, p. 336, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'envie de plus d'un rival, et même celle, peut-être, du tout-puissant connétable. Il remplissait aux côtés d'Isabelle de Bavière, indépendamment des fonctions de capitaine, l'emploi de grand-maître de l'hôtel de la reine. A ce dernier titre, les détails d'intérieur, concernant l'habitation de la reine et ses dames d'honneur, étaient soumis à sa juridiction (1).

La reine, vers le 15 avril 1417, résidait, avec le dauphin Charles, à Vincennes. En ce moment, le roi jouissait, dans sa santé, d'une amélioration passagère. Par ordre du comte d'Armagnac, le prévôt de Paris, Tanneguy Duchatel, tout dévoué au connétable, conduisit le roi à Vincennes. Il avait eu soin de se munir d'une forte escorte, bien armée.

Informée de cette visite, Isabeau de Bavière envoya au-devant du roi le dauphin son fils, sous la conduite de M. de Bosredon, son grand-maître d'hôtel. Celui-ci était également accompagné de ses hommes d'armes. Louis de Bosredon se disposait à offrir au roi ses hommages. Mais aussitôt le prévôt de Paris, exécutant les instructions précises qu'il avait reçues du connétable, déclara au grand-maître de l'hôtel qu'il le faisait, au nom du roi, prisonnier. L'escorte de M. de Bosredon fut mise en fuite et dispersée. Après une entrevue de Charles VI et d'Isabelle, le prévôt de Paris ramena le roi et le dauphin au sein de la capitale (2).

(1) Cousinot. Cabinet des titres : dossier *Bosredon*.

(2) *Religieux*, t. VI, p. 71. Cousinot, p. 163. *J. des Ursins*, p. 336. Conférez Monstrelet, t. III, p. 175 et les Versions bourguignonnes. Voy. aussi Daniel, *Histoire de France*, 1755, in-4°, t. VI, p. 522.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quant au capitaine des gardes et grand-maître de l'hôtel de la reine, il fut emmené à la tour de Montlhéry, où il demeura quelque temps chargé de chaînes et garrotté. Puis on le fit venir à Paris, pour le juger au Châtelet, sous l'autorité du prévôt. La cour du parlement, à laquelle appartenait, en pareil cas, l'administration d'une justice régulière, n'eut aucune connaissance de la cause. Cette soustraction du justiciable à son juge légal et le choix de la juridiction du prévôt, suffiraient pour dénoncer, dans ce procès, une véritable exécution politique. En effet, le malheureux capitaine fut soumis à la torture, jugé, condamné et livré à la mort dans l'ombre du huis clos. Pendant la nuit, la Seine reçut un sac de cuir qui contenait la victime. Sur le sac, il y avait cette inscription : *Laissez passer la justice du roi* (1) !

Les prétendus aveux tirés du prévenu dans ce drame judiciaire furent soustraits, comme les débats, à la lumière et aux garanties de la publicité. La gravité même de ces révélations, fictives ou extorquées, servit de prétexte au mystère. On sema le bruit que les désordres, reprochés à de grandes dames, n'étaient point le seul grief, auquel la mort du grand-maître de la reine avait dû servir d'expiation. L'honneur conjugal du roi, lui-même, murmurait-on, avait été souillé par le coupable. La reine, en conséquence, fut aussitôt inquiétée. Séparée du dauphin et de Marie d'Anjou sa belle-fille, elle eut recours à l'autorité du roi Louis et de la reine de Sicile, par un message qu'elle leur écrivit de Vincennes le 17 avril 1417. Le lendemain,

(1) Mêmes autorités. Lefèvre de Saint-Remi, *Panthéon*, p. 413. *Journal de Paris*, même édition, p. 624.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par ordre du connétable et au nom du roi Charles VI, elle quittait cette résidence. De là, Isabelle de Bavière fut conduite, en dépit de ses représentations, au château de Blois. La reine fut enfin reléguée à Tours (1). Les particularités dans lesquelles on est entré ci-dessus, permettent au lecteur d'apprécier, dès à présent, combien ces perfides insinuations, en ce qui concernait personnellement la reine Isabeau, se trouvent peu compatibles avec la vraisemblance. La suite des faits achèvera d'éclairer cet épisode.

Isabelle de Bavière était avare et prodigue tout ensemble. Elle dissipait avec profusion et ne se lassait pas de thésauriser : elle enfouissait. Sur un seul exercice, entre autres, de sa trésorerie, l'exercice antérieur à 1416, on remarque ce chapitre : *deniers baillés comptant à la reine*. Le total s'élève à cent quatre mille six cent quatre-vingt-deux livres, dix-sept sous huit deniers tournois : 104,682 ^{l} 17 ^{s} 8 $^{d\,t}$. On peut multiplier par quarante cette somme, pour se faire une idée approximative de l'équivalent en francs de notre monnaie actuelle. La reine absorbait ces sommes énormes, en dehors de ses dépenses proprement dites, imputées sur d'autres chapitres de ses budgets. Une partie notable de ces deniers, provenant des subsides et littéralement de la misère publique, était convertie par elle en vaisselle d'argent, en perles, en diamants non montés et en lingots d'or. Elle plaçait, sous main, ces valeurs à titre de dépôts, non-seulement dans les coffres de ses diverses demeures, mais çà

(1) *Ibid.* Jean Chartier, etc., t. III, p. 275 et 285.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et là, chez des marchands ou banquiers et chez les gens d'Église. L'abbaye de Saint-Denis, la cathédrale de Chartres, reçurent ainsi des fidéicommis clandestins. Le 20 mai 1416, Jean Picard, premier secrétaire de la reine, se présenta devant les sous-prieur du couvent de la Trinité, à Vendôme. Il était porteur de trois mille francs, en écus d'or à la couronne. L'envoyé de la reine montra aussi un acte en bonne forme, scellé et signé du nom et de la main d'Isabelle. L'acte et l'argent furent confiés aux religieux. L'un et l'autre devaient être restitués à volonté, sur l'ordre de la reine. Quant aux dépositaires, afin qu'ils gardassent, touchant cette remise, un silence perpétuel, la reine stipulait, dans l'acte, que la somme, si elle n'était pas réclamée par la déposante et durant sa vie, appartiendrait au couvent.

Les Bénédictins de Vendôme conservèrent effectivement le secret. Mais Jean Picard, secrétaire de la reine, et Guillaume Toreau, son chancelier, trahirent leur maîtresse. Le connétable n'ignorait pas le fait de ces enfouissements. Exilée de Vincennes, la reine demanda qu'on la conduisît à Melun. Elle-même avait accommodé à ses goûts ce séjour, qui lui appartenait en propre, dès le présent, et à titre de douaire. Mais le connétable s'opposa expressément au choix qu'Isabelle avait fait de cette résidence. Une fois qu'il sut la reine internée à Blois, le comte d'Armagnac envoya des émissaires à Melun. Là ces derniers firent main-basse sur des sommes considérables que la reine y avait cachées. Le dépôt de Vendôme et d'autres encore devinrent ainsi la proie du connétable, et rendirent à l'État des ressources pré-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cieuses (1). Dans sa faiblesse et ses perplexités, la reine inclinait parfois vers le duc de Bourgogne. Cette attitude, cette manœuvre louvoyante inquiétait et irritait le comte d'Armagnac. Se défaire politiquement de la reine, s'emparer du dauphin, dépouiller à la fois Isabelle d'un reste de pouvoir et enfin de l'argent qu'elle avait thésaurisé, tel fut, selon toute apparence, le triple but que se proposa le connétable (2).

Louis de Bosredon, capitaine de la reine et son maître d'hôtel, était le principal obstacle à ce projet. Il en fut la victime désignée. Nous avons dit plus haut les *prétextes* qui servirent à colorer son exécution judiciaire. Si nous interprétons les faits et les documents avec fidélité, les véritables motifs de cet audacieux coup de main furent ceux qui viennent d'être indiqués en dernier lieu.

(1) *Isabeau de Bavière, passim*, et les renvois. E. de Lépinois, *Histoire de Chartres*, 1857, in-8°, t. II, p. 71. Gaguin, *Annales* (1417), etc.

(2) Le 15 mai 1417 et jours suivants, divers conseils de finances furent tenus en cour de parlement. Bernard, le 26, ouvrit la séance en exposant qu'il lui fallait de l'argent *prêt et prompt* pour les affaires du royaume. Les trésoriers de France présents déclarèrent que huit à neuf cent mille francs leur étaient nécessaires pour le service de quatre à cinq mois, exercice courant; « et il n'y a rien de finances, ajouta l'un d'eux, qui ne soit jà mangé jusqu'à juin prochain. » Dans cette même séance, le prévôt de Paris déposa, sur le bureau du conseil, des placards séditieux affichés à la porte des églises de Rouen sous le sceau du duc de Bourgogne, et qui avaient été saisis par ordre de l'autorité. Le 9 juin, Bernard d'Armagnac communique aux conseillers une cédule en parchemin, annexée au procès-verbal de la séance et dont l'original nous est resté. Cette cédule avait été dressée par des commissaires du conseil et approuvée par le connétable. Elle contient un résumé succinct des mesures proposées ainsi que des ressources indiquées pour subvenir aux nécessités financières. Cette liste se termine ainsi : « *Item* des joyaulx et argent de la royne. » (X. X. 1480, f°s 92 et 95.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE IV

(29 avril-octobre 1417.)

Le 29 avril 1417, Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, mourut en son château d'Angers. Ce prince était âgé seulement de quarante ans et succombait à une pénible maladie (1).

Il avait amassé, dit-on, de grandes richesses. Sa mort prévint heureusement une nouvelle guerre intestine, que le duc de Bourgogne se préparait à diriger contre lui. Louis II avait été jusque-là, pour son gendre, le prince Charles, un conseiller politique et un appui. En mourant, il institua sa veuve, Yolande d'Aragon, régente de tous ses États. Louis la fit en même temps administratrice de la personne et des biens de sa jeune famille (2).

Il était écrit dans la destinée de Charles VII, que, depuis son berceau jusqu'à sa tombe, des femmes exerceraient sur toute sa carrière une influence notable. Dans le chapitre qui précède celui-ci, nous avons essayé de peindre Isabeau de Bavière. A côté du jeune prince, la Providence plaça comme un bon génie, Yolande d'Aragon, qui fut, heureusement pour lui, une seconde mère.

(1) Une incontinence de la vessie. *Religieux*, t. VI, p. 77.

(2) Monstrelet, t. III, p. 180. Godefroy, *Charles VI*, p. 795. K. K. 243, f° 47, v°. Heures du roi René, Ms. 1156 A. Bouche, *Histoire de Provence*, 1664, in-f°, t. II, p. 439.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Yolande ou *Violante d'Aragon*, comme on la nommait dans sa langue maternelle, avait vu le jour en cette partie de la péninsule espagnole. Elle était née l'an 1380, de Jean Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille du roi de France Jean le Bon.

Du sang français coulait ainsi dans ses veines. Yolande ne l'oublia jamais, et, toute sa vie, elle s'inspira, non sans honneur, de cette origine.

Sa mère, Yolande de Bar, mariée à un prince peu capable, prit constamment une part importante au gouvernement de ses États. Plus libérales sur ce point que les nôtres, les mœurs, aussi bien que les lois du moyen âge, n'excluaient point généralement les femmes, de la scène où s'agitent les intérêts publics. C'est ainsi que la future duchesse d'Anjou se trouva de bonne heure initiée au rôle considérable qu'elle devait personnellement remplir.

Le 2 décembre 1400, Yolande d'Aragon épousa, dans la ville d'Arles, Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. La jeune princesse, à son arrivée en France, fut saluée de l'accueil le plus sympathique. Sa beauté (1), ses vingt ans, sa vive intelligence, excitèrent autour d'elle un concert de louanges et d'admiration.

De grands soucis attendaient toutefois l'épouse de Louis II.

(1) On en peut juger aujourd'hui encore, d'après un vitrail du quinzième siècle, qui subsiste à la cathédrale du Mans. La reine de Sicile y est représentée en compagnie de Louis II, son époux. Ce curieux portrait a été reproduit par M. Ferdinand de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, 1835 et ann. suiv., in-fo, pl. LII, et dans le *Moyen âge et la Renaissance*, t. V (Peinture sur verre).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce prince, en lui donnant sa main, l'élevait au rang de souveraine. Comte, duc et roi, une triple couronne royale brillait à son front, et la reine Yolande en partageait l'éclat ainsi que les titres pompeux. Mais la royauté de Jérusalem n'était plus (dès lors et depuis longtemps) qu'un vain nom, et jamais Louis ne put s'asseoir tranquillement sur ses trônes de Naples ni de Sicile. Comme duc d'Anjou, comme grand baron de France, sa position au milieu des troubles qui déchiraient le royaume, offrait déjà pour lui, mille dangers.

En 1411, pendant qu'il guerroyait au delà des monts pour sa couronne d'Italie, les vassaux de son comté de Provence profitèrent de l'absence du comte pour se révolter contre lui. Yolande d'Aragon, lieutenante-générale, au nom de Louis, accourut d'Angers à Aix, leva le ban, et réprima la sédition. Vers le même temps, le roi d'Aragon vint à mourir. La reine de Sicile dut repasser les Pyrénées pour aller disputer à de redoutables compétiteurs cette succession paternelle. Toujours militante et plus d'une fois éprouvée par l'adversité, Yolande se montra sans cesse à la hauteur de son rang et de la fortune (1).

Avec de nouveaux périls, la mort de son époux, entourée de conjonctures aussi difficiles, lui imposa de nouveaux devoirs.

Le 17 mai 1417, le prince Charles, déjà duc de Touraine et dauphin, reçut par lettres royales le duché de Berry, ainsi que le comté de Poitou, pour les tenir, l'un et l'autre, en pairie. Peu de jours après, la reine de Sicile

(1) Bouche, *Histoire de Provence*. Çurita, *Annales de Aragon*, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vint à Paris et ramena son beau-fils avec elle dans les contrées de l'Ouest (1).

Des soins nombreux réclamaient, en ces parages, la présence du jeune prince.

La guerre des Armagnacs et des Bourguignons désolait le Poitou. Jean II Larchevêque, seigneur de Parthenay, créé sénéchal de Poitou par Jean, duc de Berry, alors possesseur de ce comté, avait d'abord défendu le parti des princes orléanais. Mais en 1413, débordé par les progrès de la cause bourguignonne, il déserta le drapeau royal et passa dans le camp de Jean sans Peur.

Un an ne s'était pas écoulé que les Armagnacs reprenaient, triomphants, possession de l'autorité. Le sénéchal de Poitou perdit son office. Sa seigneurie de Parthenay et d'autres fiefs importants, qu'il tenait au sein de cette province, furent confisqués sur lui et adjugés, par le roi, au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. La guerre civile, alors, se ralluma entre le seigneur de Parthenay, dépossédé, et Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Cette guerre mit en feu la province entière (2).

Le dauphin Charles, vers la fin du mois de mai 1417, paraît avoir fait un premier séjour passager à Poitiers. De là, il se rendit en Touraine (3).

Ce prince était le 2 juin à Tours, ville où, déjà, sans doute, l'avait précédé sa mère, la reine Isabelle, exilée. Sigismond, empereur d'Allemagne, avait reçu, en 1416,

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 409. Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. II, p. 174. *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande de P. Cochon*. etc., 1859, in-16, p. 164.

(2) Bélisaire Ledain, *Histoire de Parthenay*, p. 204 et suiv., 1858, in-8°. — (3) Chalmel, cité.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'hospitalité de Charles VI à Paris. De là le roi des Romains s'était dirigé vers la cour d'Henri V, en Angleterre. Jean sans Peur eut soin de circonvenir d'agents et d'affidés attachés à son parti l'hôte du roi de France. Ces influences entourèrent Sigismond pendant le cours de son voyage de Paris à Calais, puis de la traversée; puis, durant tout le temps qu'il passa près la cour de ce prince. *Armagnac* à Paris en 1416, le roi des Romains était devenu *anglo-bourguignon* lors de son retour au sein de ses États d'Allemagne, en 1417. Le Dauphiné touchait à l'empire, et le roi des Romains revendiquait féodalement sur ces régions de prétendus droits de suzeraineté. Sigismond voulut transporter, de son autorité impériale, le fief du Dauphiné à l'un des frères du roi d'Angleterre. Dans ces circonstances, le dauphin, par lettres patentes datées de Tours le 2 juin 1417, ordonna au gouverneur de mettre le pays en état de défense. Vers le même temps, le maréchal du Dauphiné, Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage, fut institué capitaine par le dauphin, pour le servir, avec soixante hommes d'armes, contre les Anglais (1).

De Tours, le prince Charles alla rejoindre sa belle-mère à Angers. Il assista, peu de jours après, à un service religieux qui, par les soins de la reine Yolande, fut célébré avec une grande pompe en l'honneur du feu roi de Sicile (2).

(1) *Religieux*, t. III, p. 34. Monstrelet, t. III, p. 154, note 2. *Ordonnances*, t. X, p. 414. *Catalogue Joursanvault*, t. II, p. 223, n° 3,383. Gachard, *Archives de Dijon*, p. 46. Cf. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 413. — (2) K. K. 243, f° 48.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Durant le cours du même mois de juin, les états de Poitou, réunis à Saumur, représentèrent au comte-dauphin les maux infinis que cette lutte, engagée entre le seigneur de Parthenay et les gens du comte de Richemont, ne cessait de causer pour la province. Le jeune prince fut supplié de porter à cet état de choses un remède prompt et efficace. Le 2 juillet 1417, afin de parvenir à rendre la paix au Poitou, un traité fut signé à Angers entre le duc de Bretagne, au nom de son frère Arthur (1), et le prince Charles. Suivant les termes de ce traité, la châtellenie de Châtelaillon fut cédée au comte breton. Le dauphin conserva pour lui les autres seigneuries de Jean Larchevêque, qui demeurèrent, ainsi que la terre de Parthenay, confisquées au roi de France (2).

Le lendemain, 3 juillet 1417, par contrat passé à Angers, Louis d'Anjou, fils aîné de Louis II et d'Yolande, fut avec le consentement de Charles, dauphin, marié à la princesse Isabelle, fille du duc de Bretagne (3).

Ces divers actes accomplis pendant ce voyage du dauphin Charles sont empreints d'un caractère de sagesse qui décèle à nos yeux la main de la reine Yolande. Dans le même temps, une ordonnance royale, rendue au nom de Charles VI, à Paris, fut inspirée par le connétable d'Armagnac. Cet édit, daté du 14 juin 1417, ordonnait

(1) Prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt.

(2) Redet, *Catalogue des Chartes de Dom Fontenay*, 1839, 8°, p. 323. Ledain, *Histoire de Parthenay*, p. 312.

(3) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 463. *Actes de Bretagne*, t. II, colonne 947.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'en l'absence du roi, le dauphin Charles, son fils, présiderait le conseil (1).

Pour apprécier toute la portée de cette mesure, il convient de se référer à des circonstances politiques, précédemment exposées. Suivant les desseins du ministre, cet acte, spécialement dirigé contre Isabeau de Bavière, achevait de la détruire et de l'effacer.

Ainsi, pour des motifs *non explicites*, le connétable avait osé attenter à la personne et à liberté de la reine de France. Il l'avait arbitrairement reléguée à l'état de captive. Par la loi de la violence et sans aucune forme régulière, à l'aide de la délation de serviteurs subornés, il s'était emparé de valeurs qui appartenaient en droit à la compagne du trône. Un meurtre inique et odieux, le meurtre de Bosredon, l'un des serviteurs les plus utiles à l'Etat, avait été le couronnement de l'œuvre, et le prétexte destiné à colorer ces exécutions, d'un semblant de justice.

Non content de ces rigueurs, le premier ministre poursuivait la reine, présidente légale du conseil, jusqu'à l'anéantir. Déjà le connétable avait privé publiquement Isabelle, non-seulement de la direction, mais de la société même de ses enfants. L'ordonnance du 14 juin achevait de susciter contre elle un antagoniste, en la personne de son propre fils, le dauphin. Déshonorée comme femme, outragée comme reine, Isabelle reçut de la sorte, dans son orgueil de mère, une dernière atteinte.

Nature inerte et inoffensive jusque-là, Isabelle conçut

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 416.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dès lors un ressentiment amer et jusqu'à un certain point légitime. De tels procédés, employés contre une femme, contre une princesse de son rang, seront jugés pour le moins peu mesurés, et peu habiles. L'hostilité de la reine, au milieu des embarras qui hérissaient la situation, pouvait ajouter à ces difficultés une complication redoutable. Les événements ne devaient point tarder à le démontrer.

Aidé par ces fautes et par ces violences du gouvernement, Jean sans Peur gagnait chaque jour du terrain. Le 24 avril 1417, il adressa un nouveau manifeste aux bonnes villes. Le duc de Bourgogne y prenait texte de la mort, qui avait frappé, coup sur coup, les deux dauphins.

Égoïste et sceptique, à la manière des ambitieux, le duc Jean exploitait avec une égale facilité tous les thèmes politiques. Les impôts considérables dont les artisans étaient surchargés, fournissaient à ses amplifications officielles une abondante et fructueuse matière. Despote au sein de ses États, il s'était, en 1408, baigné dans le sang des Liégeois, insurgés pour la défense de leurs libertés séculaires. En même temps, le duc de Bourgogne avouait à Paris la doctrine du *tyrannicide* Jean Petit, ainsi que l'amitié des cabochiens et des bouchers.

Jean sans Peur, dans ce dernier manifeste, se proclamait le défenseur du pauvre peuple et le patron des prérogatives communales. Grâce à cette attitude et à ce langage, le duc de Bourgogne s'était acquis, parmi les habitants des villes, un parti nombreux. Les populations, excédées de souffrances, confondaient leur cause avec

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la cause de son ambition. La Picardie, la Champagne et généralement le nord de la France, se déclaraient, de jour en jour, en sa faveur. Amiens, Montdidier, Troyes, Reims, Châlons, etc., accueillirent ses proclamations avec enthousiasme. L'entrée des Bourguignons au sein de ces villes fut suivie partout de réactions violentes, de destitutions, d'exils et de confiscations sans nombre (1).

Rouen, l'une des capitales de la France, et la tête de l'importante province de Normandie, obéit à cet entraînement. La circulaire du 24 avril n'y fut pas plutôt reçue que les corporations, notamment celle des drapiers, donnèrent le signal de l'insurrection bourguignonne. A la nouvelle de ces désordres, le comte d'Armagnac expédia trois commissaires, armés de pleins pouvoirs et accompagnés de troupes. L'un deux, prince du sang, se nommait Jacques de Bourbon, sire de Préaux. Il était accompagné d'un jeune et vaillant capitaine, Gilbert de la Fayette, qui fut, depuis, maréchal de France, et de Pierre de Mornay, seigneur de Gaules, dit Galuet, maréchal du duc d'Orléans. Cette démonstration de l'autorité supérieure ne fit qu'attiser l'ardeur de la lutte (2).

Pendant la nuit du 23 au 24 juillet, l'émeute populaire éclata dans toute sa violence. Raoul de Gaucourt était bailli de Rouen pour le roi. Vers dix heures, une troupe d'insurgés en armes se présente à la porte de son hôtel, situé, dans la cité, rue Beauvoisine, auprès de l'hôpital

(1) Godefroy, *Charles VI*, p. 679. Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, t. I, p. 133. *Religieux*, t. VI, p. 78 et suiv.

(2) Chéruel, *Histoire de Rouen au quinzième siècle*, 1840, p. 23 et suivantes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Saint-Ouen. Les assaillants avaient le visage *embrunché*, c'est-à-dire masqué par la draperie de leur chaperon, rabattue sur les yeux. Ils demandaient à parler au bailli, sous prétexte de lui présenter un malfaiteur nouvellement arrêté. Après avoir essayé de les éconduire, ce magistrat finit par sortir au devant d'eux.

Il n'avait pas franchi le seuil de sa porte, à peine vêtu, qu'il tomba sous les coups de trois assassins (1). Ceux-ci prirent la fuite, abandonnant, au milieu de la rue, le cadavre sanglant. De là, les insurgés se portèrent chez le lieutenant du bailli, nommé Jean Léger, qui fut également assassiné cette même nuit. Le lendemain, plusieurs bourgeois, soupçonnés de vouloir rendre la ville au dauphin, périrent noyés dans la Seine (2).

Le prince Charles résidait encore à Angers, lorsque, vers le 20 juillet, il fut informé de la situation critique où se trouvait la première cité de la Normandie. Le dauphin s'y rendit immédiatement, suivi de troupes.

Arrivé à Chartres, il apprit que le duc de Bourgogne venait de remporter un nouvel avantage, en s'emparant du château de Saint-Florentin. Le prince Charles, à cette nouvelle, détacha une partie de ses forces. Il envoya sans retard ce secours à Saint-Florentin (Yonne), sous le commandement de Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, sénéchal de Poitou, et du sire de Gaules, commissaire de Rouen, qui l'accompagnaient.

(1) L'un d'eux nommé Guillot Leclerc fut reconnu plus tard et subit la peine capitale à Rouen, le 5 janvier 1424. (P. Cochon, p. 432.)

(2) Chéruel, *ibid*. P. Cochon, p. 432. *Chronique de Cagny*, chap. LXIII (Ms. Duchesne, p. 48). *Chronique de Normandie*, édition gothique, signature Oiij.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Suivi du reste de ses forces, Charles continua sa route vers la ville insurgée.

Deux parlementaires normands, Pierre Fresnel, évêque de Lisieux, et le sire de Bacqueville, membres, l'un et l'autre, du grand conseil royal, l'avaient précédé. Le dauphin vint coucher, le 22 ou le 23, à Pont-de-l'Arche. De ce point, il envoya de nouveau Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, pour tenter, auprès des révoltés, les voies de la douceur et des négociations. Mais le prélat, parvenu aux portes de la ville, y trouva ses propres chanoines en armes et faisant cause commune avec les insurgés. Il retourna près du prince en lui signifiant l'insuccès de ses efforts. Le dauphin résolut alors d'employer la force des armes (1).

Le château de Rouen, situé hors de la cité, était demeuré au pouvoir des officiers royaux. Après y avoir introduit un renfort, le dauphin déploya le surplus de ses troupes sur la côte de Sainte-Catherine. Ce spectacle, offert à la vue des rebelles, commença de les intimider. Quelques jours se passèrent, au bout desquels les bourgeois finirent par capituler (2).

Le jeune prince, ou les conseillers qui le dirigeaient, terminèrent ce conflit, avec une modération digne d'éloges. Les Rouennais se soumirent à l'autorité royale.

(1) Chéruel, *loc. cit.*

(2) *Chronique de Normandie*, etc. L'un des principaux griefs allégués par les insurgés pour justifier leur révolte et leur résistance, consistait dans les *pilleries et voleries* que faisait sur le peuple, un capitaine envoyé dans le pays de Caux et tenant le parti du roi, nommé Jean Raoulet. Sur ce capitaine (normand selon toute apparence), voy. la *Chronique de Raoulet* dans Jean Chartier, 1859, in-12, t. I et III.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A cette condition, une amnistie générale fut accordée. La ville conserva ses antiques priviléges. Tels étaient la garde des clés, la possession des chaînes pour tendre les rues, le soin de faire le guet, d'entretenir les fortifications de la cité, en un mot le droit de porter les armes pour leur propre défense et pour la défense du royaume. Ces priviléges furent maintenus habilement au vaincu par le vainqueur, attendu, disent les termes précis de la capitulation, *attendu la prochaine venue du roi d'Angleterre* (1).

Rouen ouvrit ses portes au dauphin le 29 juillet 1417. Ce prince y nomma pour bailli Guillaume, seigneur de Gamaches en Vexin, et pour capitaine Jacques d'Harcourt, comte d'Aumale (2).

Pendant qu'il apaisait ainsi une menaçante sédition, Charles apprit d'une part que le roi d'Angleterre venait d'opérer sur la côte normande une nouvelle descente, et, d'une autre part, que le duc de Bourgogne marchait sur Paris. Le conseil du prince se réunit pour décider de quel côté le dauphin devait aller de préférence affronter l'ennemi. Vers le 5 août, le prince Charles quitta Rouen et prit le chemin de la capitale (3).

Le 29 juin précédent, Thomas de Lancastre, duc de Clarence, avait quitté les rivages d'Angleterre, cinglant vers la côte normande. Une flottille de caraques, montée par des marins génois, gardait ce dernier littoral. Pour

(1) Chéruel, *Histoire de Rouen*, p. 25 des Pièces justificatives et *passim*.

(2) Darsy, *Gamaches et ses seigneurs*, p. 125. X. X. 1480, f° 103 v°.

(3) Berry dans Godefroy, p. 433. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, 1733, t. VIII, p. 472 B. P. Cochon, p 430.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

toute défense, ces mercenaires étaient appuyés par sept cents hommes d'armes, embarqués à bord des nefs, sous la conduite du bâtard de Bourbon, Alexandre fils du duc Jean. Cette escadrille, complétement insuffisante, attendait depuis trois mois, à l'ancre, des secours promis par le comte d'Armagnac et qui n'arrivèrent point.

Vers le jour ci-dessus indiqué, les Génois se virent attaqués en mer par le frère du roi anglais. Le duc de Clarence commandait une flotte nombreuse et formée de bâtiments à proues disposées pour l'attaque. Il était accompagné de deux mille hommes d'armes et de quinze cents archers d'élite. Les Génois, habiles tireurs, secondés par les chevaliers et écuyers de terre embarqués avec eux, soutinrent d'abord avantageusement cette lutte inégale. Leurs traits et autres projectiles causèrent de notables dommages à l'ennemi. Mais lorsque les partis opposés se réunirent et que l'abordage eut lieu, le nombre l'emporta et la victoire demeura aux Anglais.

Une partie de la flottille française était coulée à fond. Quatre caraques, prises sur les Génois, furent envoyées par les vainqueurs en Angleterre comme trophées. La plupart des chevaliers français durent payer une rançon. Mis hors d'état de tenir dorénavant la campagne, les Génois ramenèrent vers les ports de la Bretagne les débris de cette funeste expédition (1).

(1) L'un de ces bâtiments génois était nommé *la Montagne noire*. « En cette année le roy fist armée par mer et fist venir le roy grosses caraques de Jannes : *Montaigne-neyre* et autres caraques qui estoient à lui devant Harfleu... Lesquelles les Anglais gaignèrent et desconfirent pour ce que Picquet de la Haye, trésorier-général des finances, n'avait paié les gens d'armes venus dedans lesdites caraques. » (*Chronique de Raoulet*, p. 158.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'embouchure de la Seine, balayée par cette attaque d'avant-garde, s'ouvrait désormais, sans résistance possible, à un débarquement de l'ennemi (1). Henri V, en effet, réunit tout ce qui était nécessaire pour une semblable expédition. Le 1er août 1417, les conseillers du dauphin accompagnaient ce prince à Rouen : ils s'attendaient à voir le roi d'Angleterre débarquer dans cette ville. Ce jour même, Henri V opérait sa descente, sans coup férir, à la Hogue Saint-Waast. Depuis le prince Noir, un souvenir de terreur avait survécu dans l'esprit du menu peuple qui habitait ces côtes maritimes. Quoique la paix eût refleuri depuis ces temps anciens, la tradition confuse s'était ravivée sous l'impression d'alarmes et d'invasions récentes. Pour ces populations, abruties par l'ignorance et la servitude, les Anglais n'étaient point des hommes, mais des bêtes étranges, qui dévoraient le peuple. L'annonce du débarquement des Anglais produisit, sur ces pauvres gens, le même effet, que les signes précurseurs d'une horrible tempête. Tous s'enfuirent devant l'ennemi, tournant le dos à la mer et se réfugiant dans les villes voisines (2).

Du 2 au 9 août, Henri V s'empara de la petite place de Touques. Auvillars et d'autres points se rendirent également. Les envahisseurs purent dès lors parcourir la Seine inférieure et reconnaître un pays presque désarmé. Harfleur était anglais. Pour devenir complétement maître de l'embouchure du fleuve, Henri V prescrivit d'attaquer

(1) *Religieux*, t. VI, p. 96 et suiv. *J. des Ursins* dans Godefroy, p. 337.
(2) P. Cochon, p. 430. *Religieux*, VI, 100. Bazin, I, 27; IV, 11.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Honfleur, port considérable, situé à l'opposite, sur la rive gauche de la Seine.

Le gouvernement du comte d'Armagnac avait prévu cette éventualité.

Une forte garnison, sous les ordres d'un gentilhomme normand appelé Bétas de Harneville, défendait cette place. Elle résista pendant trois semaines aux sommations, aux promesses et aux assauts des Anglais. Las de cette résistance, Henri V abandonna Honfleur et concentra toutes ses forces sur la ville de Caen. Il était devant ses murs le 18 (1).

Caen, seconde capitale de la Normandie, ville riche et florissante, avait pour sa défense une garnison commandée par un gentilhomme du pays. Guillaume de Montenay, capitaine de cette place, comptait parmi les champions de la cause Armagnac et les principaux conseillers du dauphin. Une particularité, qui le concerne, peint d'un trait frappant la situation où se trouvait alors l'administration générale. Le sire de Montenay devait avoir sous ses ordres quatre cents hommes d'armes (2). Il touchait la solde de cet effectif, et pourtant, au rapport des chroniqueurs royaux, il n'avait pas en sa compagnie deux cents gentilshommes présents sous les armes (3) !

L'énergie des bourgeois, abandonnés par le gouverne-

(1) *Religieux, ibid. Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 300 et suiv. Walsingham, *Historia Angliæ*, 1574, in-f°, p. 445. J. Delpit, *Collection générale des documents anglais qui se trouvent en Angleterre*, Paris, 1847, in-4°, p. 219.

(2) L'Homme d'armes était, à proprement parler, chevalier. Celui-ci ne combattait point seul. Il était assisté au moins d'un écuyer et le plus souvent de deux ou trois autres serviteurs militaires.

(3) *J. des Ursins*, p. 338.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment royal à leurs faibles ressources, vint en aide à la garnison et soutint, pendant seize jours, tout le faix de la résistance.

Moins attaché à la défense du sol natal (1) et des intérêts temporels, le clergé demeura comme en dehors de la lutte. Les moines de Saint-Étienne de Caen, tremblant pour leur monastère, allèrent immédiatement se jeter aux genoux d'Henri V. Ils implorèrent en lui le descendant de leur fondateur, Guillaume de Normandie. Leurs prières ne furent point vaines. Moins barbare que les Bourguignons et les Armagnacs, le conquérant anglais se piquait d'un sincère respect envers la religion. Il ne tuait pas pour tuer, ni ne détruisait pour détruire.

Quant à la noblesse, principal soutien de la monarchie et des droits de la couronne de France, cette question locale n'était point pour elle, comme pour les bourgeois du pays, une affaire d'honneur suprême, ni de vie ou de mort. Les lois et usages de la guerre avaient pour les gens d'épée, comme on le verra bientôt, des ménagements et des priviléges.

Le 4 septembre 1417, la ville, démantelée par des brèches antérieures, fut livrée à un assaut général. Un dernier effort de la défense eut lieu sur la place du Vieux-Marché. Le sang s'écoulait, par ruisseaux, dans les rues environnantes. Là, moururent en hécatombes, des hommes

(1) Une bonne partie des biens appartenant aux églises de la Normandie étaient situés sur le territoire anglais. Ces biens, au début de la guerre, avaient été sequestrés par le roi d'Angleterre. Voy. Champollion-Figeac, *Lettres des rois et reines* dans les *Documents inédits*, in-4°, t. II, p. 332.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

armés, des femmes, des enfants. Henri V intervint au milieu de cette boucherie. Il vit une femme décapitée qui serrait encore sûr son sein l'enfant qu'elle allaitait. Le roi fit alors cesser le carnage. Caen ne résistait plus. Il envoya des hérauts de toutes parts, prescrivant d'épargner les femmes, les enfants, les clercs et les églises. Mais la ville fut livrée au pillage (1).

Le lendemain 5 septembre, les échevins gouverneurs et les notables bourgeois furent convoqués, au nom du roi d'Angleterre, dans la *maison du Conseil*. Henri V les accueillit d'un front irrité et mit à rançon le plus grand nombre. Plusieurs d'entre eux eurent la tête tranchée pour leur *résistance opiniâtre*. Au début de sa conquête, l'impitoyable vainqueur voulait intimider par des *exemples*. Ces meurtres eurent ainsi lieu de sang-froid, au lendemain d'une lutte terminée.

Henri V tourna ensuite ses armes contre le château. C'est là que s'étaient réfugiés, avec toutes les richesses de Caen et des environs, une partie de la population, des femmes, des vieillards et enfin la garnison royale.

Le 8 septembre, Guillaume de Montenay entra en pourparlers avec le roi d'Angleterre. Le 10, deux députés de la garnison partirent pour Paris avec un sauf-conduit d'Henri V. Arrivés devant le connétable, ils lui représentèrent l'extrémité où se trouvait la ville de Caen, et lui demandèrent du secours. Le comte d'Armagnac répondit à Guillaume de Montenay : Nous réservons toutes

(1) Léon Puiseux, *Siége et prise de Caen par les Anglais*, 1858, in-8°, p. 54 et *passim*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nos forces pour faire face au duc de Bourgogne ; ne comptez pas sur nous et défendez-vous le mieux possible (1).

Montenay, le 11 septembre, capitula. Suivant un usage reçu, il promit de rendre la place, sous huit jours, s'il n'était secouru dans l'intervalle. Le 19 septembre 1417, Guillaume de Montenay remit au roi d'Angleterre les clés du château de Caen. Henri V établit dès lors sa résidence dans la seconde ville de la Normandie. La garnison et les dames réfugiées en compagnie des nobles, au château, se retirèrent avec les honneurs de la guerre. Les dames purent emporter tous leurs bijoux ; les nobles, leurs armes et jusqu'à deux mille écus d'or par gentilhomme (2).

Le gros des habitants, c'est-à-dire les bourgeois, eurent en général la vie sauve et licence de se retirer, s'ils n'aimaient mieux prêter serment au roi anglais. Mais il ne leur était point permis d'emporter autre chose que les vêtements dont ils étaient couverts. Vingt-cinq mille de ces malheureux émigrèrent. Ils acceptèrent toutes les douleurs et toutes les misères de la proscription, plutôt que de se soumettre au vainqueur. Un quartier de Rennes se peupla de drapiers, ainsi exilés de Caen. D'autres se dispersèrent çà et là, portant avec eux le feu sacré du droit et la haine contre l'oppresseur. Martyrs obscurs, ils furent les premiers apôtres d'un culte presque inconnu qui commençait à souffrir et à grandir : le culte de la patrie (3).

(1) *Religieux*, t. VI, p. 108.

(2) Delpit, p. 220. Puiseux, p. 86, 87. Rymer (Th.), *Fœdera, conventiones*, etc., *inter reges Angliæ et alios... tractata*, 1739 et ann. suiv., in-f°, t. IV, partie III, p. 15.

(3) L. Puiseux, *ibid.* Robert Blondel, *Discours historique*, etc., *passim*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une fois maître de Caen, Henri V coupait en deux la province, l'isolait de la Bretagne et menaçait Rouen, dont il interceptait, par la Seine, les communications. Bientôt il étendit autour de ce centre le réseau de sa conquête. Villers, Creuilly, Thury, Bayeux, Argentan, Laigle, Alençon, Coutances, Domfront, Carentan, se soumirent successivement à sa domination. Au mois d'octobre 1417, le roi d'Angleterre occupait, sauf quelques points, toute la basse Normandie (1).

Henri V, idole des Anglais, l'un des ornements de leur histoire, avait trente ans. L'étendue de ses vues, la sagacité de son esprit, son coup d'œil et sa capacité militaires, le rendaient supérieur, comme homme, à ses adversaires. L'entreprise qu'il tentait ne devait rien au hasard. Longuement méditée et mûrie, elle avait été préparée avec toutes les ressources du pouvoir uni à l'intelligence. On peut évaluer au nombre de quarante-sept mille hommes les forces vives qui l'accompagnaient. Un matériel immense y était joint. L'artillerie à poudre se combinait, parmi ces ressources, avec les anciennes machines de l'artillerie mécanique (2).

(1) *Chronique de Cagny*, chap. LXIV et LXV. *J. des Ursins* dans Godefroy, p. 338. Cousinot, etc., p. 162, 432. Rymer, t. IV, partie III, p. 15 à 21. Rôles normands : *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 263.

(2) Henri V possédait, pour passer les fleuves, un équipage de pont, fort ingénieusement conçu. Cet appareil portatif se composait d'une série de bateaux en cuir imperméable et légers, que soutenaient des châssis de bois, et fixés, par des amarres, aux deux rives du fleuve. Un plancher de bois mobile, jeté sur ce tablier flottant, permettait aux hommes et aux animaux de franchir ce pont de plain-pied. (Puiseux, *Siége de Caen*, p. 40.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Alors, comme aujourd'hui, l'armée anglaise était formée de deux classes, empruntées, l'une à l'aristocratie du pays, l'autre aux sources infimes de sa population. L'armée inférieure avait été recrutée en diverses régions, spécialement en Irlande. C'étaient des jeunes gens qui allaient un pied couvert, l'autre nu, sans braies ni chausses, vêtus de haillons et de vieilles tentures de lits. Une coiffe de fer, un arc avec sa trousse, un gros couteau pendu au côté, composaient l'armement de ces fantassins déguenillés. Les cavaliers du même ordre montaient, sans selles, de bons petits chevaux de montagnes, harnachés de *panneaux* ou de loques. Les uns et les autres ne connaissaient guère que l'escarmouche et la maraude. Ces fantassins irlandais volaient avec le butin les petits enfants au berceau pour en tirer la rançon. Ils chargeaient le tout et eux-mêmes sur des vaches qu'ils dérobaient également et qu'ils faisaient courir en guise de montures (1).

L'armée supérieure comptait dans ses rangs les deux frères du roi, ducs de Clarence et de Glocester. Les plus grands noms de l'Angleterre s'y trouvaient. Elle comprenait 24 grands barons, 77 seigneurs bannerets, 16,400 chevaliers et hommes d'armes (2). L'ensemble avait pour chef, en la personne d'Henri V, le premier capitaine de son époque.

L'instinct de l'intérêt, d'autres pourront dire *le génie de la conquête*, était, au fond, l'unique et véritable mo-

(1) Monstrelet, éd. Buchon, p. 441. P. Cochon, p. 430. Rançon d'enfants : même volume, p. 474.

(2) Puiseux, *Siége*, etc., p. 30.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bile, qui détermina cette agression contre la France. A toutes les époques de l'histoire cependant, la pudeur de la Morale a fait rougir la Force et l'a contrainte à se voiler de quelque prétexte de droit. Henri V était l'arrière-petit-fils d'Édouard III, roi d'Angleterre. Par Isabelle de France, mère d'Édouard, il descendait de Philippe le Bel. A ce titre, sa race avait toujours revendiqué la couronne de France. La guerre de Cent ans, avec ses vicissitudes diverses, fut un duel destiné à vider ce différend.

L'acte suprême de ce drame va se jouer sous les yeux du lecteur, pendant la période qui forme le cadre du présent ouvrage.

Tout enfantement est accompagné d'héroïques efforts, de larmes, et des douleurs maternelles. Avant même que d'affronter les épreuves de la vie, l'homme a déjà reçu le baptême du sang et de la souffrance. Ainsi naîtra, sous le fer des Anglais, au milieu des convulsions d'une atroce anarchie, la patrie, la France moderne.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE V.

(Du 22 avril au 2 novembre 1417.)

Ainsi, le dauphin, ayant à opter entre les Anglais et le Bourguignon, était rappelé à Paris par le connétable et opposé de préférence à Jean sans Peur. Ainsi, obéissant au même mobile, le premier ministre livrait à l'étranger la Normandie, clé du royaume, résolûment et sans défense (1).

Le comte d'Armagnac, qui présidait alors au gouvernement de la France, à proprement parler, n'était point Français. Issu des anciens rois d'Aquitaine, il appartenait à cette région de la Gascogne, dont les hautes montagnes servirent de derniers repaires à la féodalité. Ces grands barons du Midi, étrangers à la France, à ses mœurs, à ses intérêts, à sa langue, n'éprouvaient pour elle qu'une affection très-hypothétique. Touchant d'un pied à l'Espagne, ils avaient toujours une main dans la main du roi anglais, qui régnait en Guyenne. Le roi de France, suzerain contesté, pouvait obtenir leur service et même leur respect, mais à la condition d'enchérir sur le prix auquel ils marchandaient perpétuellement l'un et l'autre.

Bernard VII, comte d'Armagnac, réunissait en sa per-

(1) Chapitre précédent et aussi Monstrelet, t. III, p. 189. *Chronique de Raoulet*, dans Jean Chartier, t. III, p. 158.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sonne quelques qualités et beaucoup de vices. Un tel composé permet de signaler en lui le type saillant de ces barons féodaux, indisciplinés et hautains. Peu de temps après son avénement au comté d'Armagnac, Bernard avait arrondi son domaine, en saisissant de vive force le comté de Pardiac. Par ordre de Bernard VII, Géraud d'Armagnac, son cousin, possesseur tranquille et légitime du fief de Pardiac, fut jeté en prison, où il périt avec ses deux fils. Bravache plutôt que brave, éloquent au conseil, dit le religieux de Saint-Denis, ou mieux, pourvu de la faconde méridionale, homme d'expédient et parfois de décision; capable de tout; moins habile, cependant, qu'audacieux, la guerre civile avait fait éclore sa situation (1).

Aucune autre épée que la sienne, jusque-là, n'avait su imposer au duc de Bourgogne. Connétable du royaume, capitaine général de toutes les milices, gouverneur général de toutes les finances, il était, par le fait, roi de France. De l'aveu de ses historiens, tandis que le trésor était à sec, il trouvait moyen de diriger de jour en jour, vers ses États du Midi, des sommes énormes. Du reste, on l'avait vu, l'an 1413, à une époque d'insuccès pour le parti qui porta son nom, ajouter publiquement à ses armes la croix rouge d'Angleterre et favoriser les excursions des Anglais en Guyenne. Le rival qui lui portait sérieusement ombrage, dont l'antagonisme lui était à cœur, ne s'appelait point Henri de Lancastre, mais Jean sans Peur, duc de Bourgogne (2).

(1) *Art de vérifier les dates*, (Armagnac). *Religieux*, t. VI, p. 25.
(2) *Religieux*, t. V, p. 64; t. VI, p. 230. Cousinot, p. 163.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le connétable d'Armagnac avait donc concentré sous sa main et autour de lui les forces vives du royaume. Exclusivement préoccupé du duc de Bourgogne, il dirigeait contre cet unique ennemi tout l'effort de sa politique et de son énergie. Une ordonnance royale du 22 avril 1417 enjoignit au prévôt de Paris de fortifier et d'approvisionner cette ville. Des pouvoirs étendus lui furent accordés pour contraindre les trois états, clercs, nobles et bourgeois, de contribuer aux frais de cet armement. Pendant que Raymonet de la Guerre, capitaine gascon, et les meilleurs lieutenants du connétable tenaient la campagne contre le duc, les voies parlementaires étaient employées vis-à-vis de ce prince, afin de l'apaiser (1).

Le duc, néanmoins, poursuivait incessamment le cours de ses succès. Le 18 juillet, Nogent-le-Roi tombait en son pouvoir. Déjà, comme on sait, toute la zone qui s'étend au nord-est de l'Ile-de-France était à lui, par ses affidés ou ses partisans. En vain, un arrêt du parlement, daté du 21 juillet, condamna, comme séditieux, les manifestes politiques, à l'aide desquels il propageait l'incendie. Vers la fin du même mois, le duc convoqua ses troupes dans sa ville d'Arras, annonçant le dessein formel de marcher sur la capitale du royaume (2).

Jean sans Peur partit d'Arras le 9 août 1417, accompagné de six mille nobles et trente mille autres gens d'armes. Il prit son chemin par la Picardie. Le sire de Cany,

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 407. Félibien, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 563. *Religieux*, t. VI, p. 82.

(2) D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 469. Félibien, t. IV, p. 563, *a*. Fénin Godefroy, p. 463.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chargé d'une ambassade conciliatrice, fut envoyé au-devant de lui, jusqu'à Amiens, ville où le duc entra le 15 août. Mais bientôt le messager dut revenir à Paris, sans avoir obtenu aucun résultat de cette négociation. Le duc de Bourgogne contracta de nouvelles alliances avec ces villes picardes. A Paris, tous les hauts fonctionnaires de l'État durent prêter au roi, c'est-à-dire au comte d'Armagnac, un nouveau serment de fidélité, contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Le 24 août, Jean sans Peur était reçu à Montdidier, et le 26, à Beauvais (1).

Vers les premiers jours de septembre, Pontoise, Provins, Beaumont-sur-Oise, arborèrent successivement la croix de Saint-André, emblème du parti de Bourgogne. Du 7 au 16 septembre, l'avant-garde bourguignonne occupa l'abbaye royale de Saint-Denis. Jean sans Peur, dans cet intervalle, pénétra lui-même jusqu'à cette ville. Mais repoussé de ce poste avancé, il rebroussa chemin et se replia sur la résidence royale de Saint-Germain en Laye, où il mit une garnison. Le Pont de Poissy, Meulan, Mantes, Vernon, reconnurent aussitôt son autorité. Chartres fut assiégée, le 13 septembre, par ses troupes (2).

(1) Gachard, *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur* (de Belgique) *sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les Archives de Dijon;* Bruxelles, 1843, in-8°, p. 236. D. Plancher, t. III, p. 468-9. Monstrelet, t. III, p. 185 à 206. Félibien, t. IV, p. 563, *b*. Ms. Brienne, n° 245, f° 172. V. de Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, t. I, p. 133. *Religieux*, t. VI, p. 86, etc.

(2) Gachard, *ibid*. Monstrelet, *ibid*, p. 208. Cousinot, p. 164, 165. *Religieux*, t. VI, p. 114-134. Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II, p. 57. D. Plancher, t. III, p. 475. *J. des Ursins* dans Godefroy, p. 339, 342. *Journal de Paris, Panthéon*, p. 625. Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 70.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cependant, une vive émotion agitait, au sein de la capitale, les chefs du gouvernement et la population. Le 5 septembre, parut sous forme de lettres patentes, rendues au nom du roi (1), une sorte de manifeste, dirigé contre le duc de Bourgogne. Le 10, un mandement de guerre, également publié au nom du roi, convoqua le ban et l'arrière-ban de toutes les provinces, astreintes au service militaire envers la couronne. Ces contingents devaient être rassemblés à Étampes le 15 octobre suivant. Le 16 septembre, Jean, duc de Bourgogne, assiégea la grosse tour de Saint-Cloud. Ses gens d'armes se répandirent de là vers le sud, infestant toute la banlieue de Paris, face à face avec les troupes de la garnison royale. Mais, parvenu à ce point central, le duc trouva une défense organisée sur le pied le plus imposant.

Durant ce même temps, les éclaireurs et les émissaires bourguignons commençaient à jeter dans les esprits un trouble inquiétant. Le 17, par ordre du connétable, le dauphin Charles se rendit à la place de Grève, en la maison de ville, ou Parloir aux Bourgeois. Le jeune prince y trouva réunis les principaux de la cité. Dans une harangue, qui lui avait été antérieurement apprise ou dictée, l'héritier de la couronne exhorta les Parisiens à demeurer fermes dans la défense de leur cause. Il leur promit de les délivrer bientôt du siége qu'avait posé autour d'eux le Bourguignon. A cet effet, il leur recommanda expressément de favoriser la rentrée des impôts, ou subsides,

(1) « Par le roy à la relation de son grand conseil tenu par monseigneur le dauphin de Viennois, lieutenant. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui étaient nécessaires pour arriver à un tel résultat (1).

Le 21, Jean sans Peur, pour mieux diriger les opérations et harceler la capitale, abandonna Saint-Cloud. Il vint s'établir à Montrouge et planta son étendard sur un arbre, longtemps connu sous les noms de *l'Arbre-Sec* ou *l'Orme-Houdon*.

Peu de jours après, le duc envoya *Palis* (2), héraut, son roi d'armes de Flandres, pour remettre en son nom une lettre, ou supplique, adressée au roi. Parvenu à la porte de la ville, le héraut fut conduit près du connétable et du grand conseil.

Charles VI, en proie à sa maladie, se trouvait hors d'état de recevoir le message.

Par ordre du connétable, le roi d'armes de Flandres fut introduit auprès du dauphin. Débitant, en cette nouvelle circonstance, une leçon qu'il avait apprise, le prince Charles adressa au duc, en la personne de son parlementaire, une sévère admonestation.

Il lui reprocha sa rébellion contre l'autorité royale, les dégâts affreux qu'il causait au cœur du royaume. Pour témoigner des sentiments de fidélité que le duc affichait envers la couronne, le prince Charles l'adjura de tourner ses armes contre l'Anglais, qui, en ce moment même, attentait au sol du royaume. Que le duc, ajouta le dauphin, se conduise ainsi et il sera reçu de nous. « Et ne

(1) Besse, *Recueil de pièces*, 1660, in-4°, p. 119 à 137. D. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 442. *Religieux*, t. VI, p. 125. *Journal de Paris* (dit *d'un bourgeois de Paris*), édition du *Panthéon littéraire*, p. 625.

(2) Palis (*pal*, *palissade*), nom d'armes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

die plus que mon seigneur et nous soions à Paris en servage de nulle personne. Car nous sommes tous deux en nostre pleine liberté et franchise. Et garde que tu lui dies ce que nous disons, publiquement et devant ses gens (1) ! »

Le 30 septembre, Raimonet de la Guerre reprit le Pont de Beaumont sur les Bourguignons. Bernard d'Armagnac fit décapiter à Paris, le 6 octobre, un nommé Jean des Prés, qui avait proclamé l'autorité du duc à Senlis. Jean sans Peur, fatigué de ses efforts infructueux devant Paris, décampa de l'Arbre-Sec, le 30 septembre, et se rendit à Montlhéry, qu'il soumit à sa puissance le 7 octobre. Marcoussis, qui appartenait à la reine, et la ville d'Étampes suivirent cet exemple (2).

De Montlhéry, le duc adressa, sous la date du 8 octobre, un nouveau manifeste aux bonnes villes. Cette pièce était remplie des mêmes griefs et des mêmes promesses que les précédentes. Le duc s'autorisait, en celle-ci, du concile de Constance et d'une cédule émanée du collége des cardinaux. D'après cette cédule que le duc de Bourgogne avait su se procurer, le comte d'Armagnac, attaché à la cause de Benoît XIII ou Pierre de Lune, était représenté comme hérétique. Ce même acte proclamait, au contraire, le duc Jean, seul digne d'exercer légitimement l'autorité en France, pendant la maladie du roi, attendu le jeune âge du dauphin. Le duc terminait ce manifeste en convoquant, de son autorité, les états du royaume,

(1) Cousinot, p. 165. Monstrelet, t. III p. 217, 218. Gachard, p. 237.

(2) *Religieux*, t. VI, p. 88, 120, 136. *Ursins*, Godefroy, p. 342. Berry, *ib.*, p. 433. Cousinot, p. 165. Monstrelet, t. III, p. 220.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour se réunir auprès de lui le 20 octobre suivant (1).

Jean sans Peur, en attendant, porta sa résidence à Essonnes. Il y séjourna, du 11 au 25, pendant que ses gens assiégeaient Corbeil. En mettant sous sa main ce port de la Seine, le duc se proposait surtout d'affamer la capitale. Mais cette nouvelle attaque ne lui réussit pas mieux que la précédente. Le connétable avait placé dans Corbeil une garnison, forte de trois cents hommes d'armes. Ceux-ci étaient commandés par le célèbre Barbazan et autres capitaines de marque. La ville, parfaitement défendue, tint en échec l'artillerie et tous les efforts du Bourguignon. Le mauvais temps et la maladie vinrent en outre contrarier le duc et décimer son armée (2).

Jean sans Peur, depuis près de trois semaines, s'épuisait, devant cette petite place, en sacrifices inutiles. Le comte d'Armagnac semblait défier la fortune de son adversaire, en se bornant à repousser, à user ses attaques. Pour lui, le connétable se renfermait, de propos opiniâtre et délibéré, dans une stricte défensive.

Soudain, un incident imprévu dérouta tous ses calculs et changea la face des choses.

Isabeau de Bavière, depuis près de six mois, subissait à Tours, une pénible captivité. Le connétable avait aposté autour d'elle trois hommes *à lui* pour garder la reine et lui en répondre.

Les deux premiers n'étaient autres que Guillaume To-

(1) Monstrelet, *ibid.* D. Plancher, *Preuves*, t. III, p. ccc vij et suiv., etc.

(2) *Religieux*, t. VI, p. 139. *Ursins*, Godefroy, p. 342. Berry, *ibid.*, p. 433. Raoulet, p. 160. Monstrelet, t. III, p. 226. D. Plancher, t. III, p. 478, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

reau, chancelier de la reine, et Jean Picard, son premier secrétaire. Isabelle avait pris ces deux hommes, simples clercs de la chancellerie, les avait pensionnés, investis de sa confiance, et conduits à la fortune. Tous deux, trahissant leur maîtresse, vendirent, à beaux deniers comptants, ses secrets au connétable. Soldés par ce dernier, ils étaient devenus les satellites de leur souveraine et de leur bienfaitrice. Le troisième et le pire de tous avait nom Laurent du *Puy* ou du *Puech*.

Cet homme, probablement du Midi, comme le connétable, était le gardien en chef d'Isabelle.

Il déployait un zèle particulier de rigueur et le poussait jusqu'à la grossièreté. Isabelle ne pouvait faire un pas, ni un geste, que Laurent du Puy n'interposât son contrôle et son autorité. Oubliant ce qu'il devait non-seulement à la reine, mais à la femme, il lui parlait le chaperon sur la tête et sans même y porter la main (1).

Isabelle de Bavière, malgré les avances et les caresses que le duc Jean sans Peur lui avait toujours prodiguées, n'éprouvait aucun penchant en sa faveur. Elle redoutait le sombre duc. En outre, elle haïssait, chez lui, plus qu'un adversaire politique. Elle haïssait le meurtrier de Louis, duc d'Orléans, qui n'avait point été seulement pour elle un beau-frère. Plongée par l'âge et l'infirmité dans un sybaritisme valétudinaire, ce n'était point le regret du pouvoir perdu qui tourmentait les jours et les nuits de son humiliant exil. Ces mâles et fières aspirations avaient toujours dépassé l'humble portée de son cœur et de son

(1) *Biographie Didot*, article *Picard*. Monstrelet, t. III, p. 228.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

esprit. Elle regrettait plutôt les loisirs, embellis de mille futilités, qu'elle s'était arrangés de ses mains, dans ses manoirs habituels, aux portes de la capitale, à proximité de ses bazars et de ses marchands. Elle regrettait ses eaux roses que lui procurait, à Paris, la femme Bureau de Dammartin. Elle regrettait ses volières, et sa ménagerie multiple de chiens, de chats, de singes, de papegays (1), de cygnes, de chats-huants, qui chaque jour, au temps de sa puissance, s'accroissaient de quelque présent de ce genre, respectueusement offert à la reine (2). Elle regrettait enfin la liberté, — et sa vengeance.

Isabelle n'avait cure du pouvoir. Mais un mot de sa bouche pouvait déplacer ou conférer le pouvoir. Son nom, signé simplement par elle au bas d'un blanc-seing, pouvait anéantir son persécuteur. Il pouvait instituer sur les ruines de celui-ci, un autre chef, supérieur au comte d'Armagnac, un lieutenant général du royaume.

Ce que femme veut, un démon le peut. Isabelle trompa la vigilance de ses gardiens. Elle écrivit au duc de Bourgogne.

Fatigué du siége de Corbeil, Jean sans Peur, du 26 au 28 octobre, séjournait à Étampes. Il accueillit avec empressement les ouvertures de la reine, et lui envoya l'un de ses secrétaires, Jean de Drosay, chargé de ses pleins pouvoirs. Le secrétaire du duc se rendit à Tours et pénétra près de la reine. De longues et explicites négociations ne pouvaient avoir lieu. Pour lettres de créance, Isabelle remit à Jean de Drosay son signet d'or, ou petit sceau

(1) Perroquets.

(2) *Isabeau de Bavière*, 1859, p. 32 et *passim*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du secret. Ce signe était parfaitement connu de Jean sans Peur. A peine l'eut-il reçu, qu'il partit à cheval d'Étampes, le 28 octobre. Par Meaux, Chartres (que ses gens avaient pris le 14), Bonneval et Vendôme, le duc de Bourgogne arrive à Tours bien accompagné (1).

C'était pendant la nuit du 1er au 2 novembre, jour des Morts. Parvenu à deux lieues de Tours, le duc détacha ses lieutenants, les seigneurs de Fosseux et de Vergy, avec huit cents combattants. Ceux-ci prirent, à une demi-lieue de la ville, une position militaire et couverte. En même temps, un nouveau messager expédié à la reine lui annonça que le duc de Bourgogne approchait.

Isabelle de Bavière appela ses trois satellites. Elle leur témoigna son intention de se rendre, en leur compagnie, à Marmoutiers. C'était une abbaye célèbre, située hors la ville, sur la rive de Loire, où elle désirait, en ce saint jour, entendre la messe. Ses gardiens tentèrent de la détourner de ce dessein ; mais la reine insista : elle fut obéie. Isabelle écoutait l'office depuis quelque temps, lorsque ses gardiens, qui ne l'avaient point quittée, s'approchèrent d'elle et lui dirent avec l'accent de l'inquiétude et de la surprise : « Dame, voici venir une compagnie de Bourguignons ou d'Anglois ! »

La reine, à ce discours, ne se montra aucunement émue.

Hector de Saveuse, gentilhomme bourguignon, cernait l'église avec soixante hommes d'armes. Bientôt le capitaine pénétra dans la nef et s'approcha de la reine. Il la

(1) Monstrelet, p. 227. Gachard, *Itinéraire*, p. 237.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

salua au nom de son maître, le duc de Bourgogne, et lui annonça la prochaine arrivée de Jean sans Peur. Qu'on arrête ces trois hommes, dit aussitôt la reine, en montrant ses gardiens. Hector de Saveuse se mit immédiatement en devoir d'exécuter cet ordre.

A ces mots, Laurent du Puy vit qu'il était perdu. Il s'enfuit de l'église, à l'instant, par une porte, qui donnait sur la rivière de Loire. Un bateau se trouvait là. Laurent s'y jeta, mais avec tant de presse, qu'il tomba dans l'eau et s'y noya. Quant à Guillaume et à Jean Picard, demeurés prisonniers de la reine et du duc de Bourgogne, ils en furent quittes pour une rançon. Encore, les frais de ce rachat furent-ils probablement supportés par le trésor public. En effet, promptement rendus à la liberté, l'un et l'autre, sous les auspices du comte d'Armagnac, reprirent de l'emploi auprès du dauphin. Tous deux moururent occupant de hauts postes dans la carrière des finances.

Ces faits se passèrent à Marmoutiers le 2 novembre 1417, vers neuf heures du matin. Deux heures après, le duc de Bourgogne fléchissait le genou devant la reine. « Très-cher cousin, lui dit Isabelle en souriant, je vous dois aimer au-dessus de tous les hommes de ce royaume, vous qui, à mon mandement, avez tout laissé pour venir me délivrer de cette prison. Aussi, mon très-cher cousin, jamais je ne vous manquerai ; car je vois bien que vous avez toujours aimé monseigneur le roi, sa famille, son royaume et la chose publique (1). »

(1) Monstrelet, *ibid. Isabeau de Bavière*, p. 29.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VI

(Du 2 novembre 1417 au mois d'avril 1418.)

Le 2 novembre 1417, à midi, Isabeau de Bavière et Jean sans Peur dînaient ensemble, avec leur suite, au couvent de Marmoutiers. Le même jour, la reine et le duc de Bourgogne firent leur entrée dans la ville de Tours, où ils furent admis avec tous les honneurs de l'autorité souveraine. L'un et l'autre quittèrent la ville le surlendemain, après avoir préposé à la garde du château un nouveau capitaine et laissé dans le pays des garnisons bourguignonnes. De là, le duc et la reine se rendirent de compagnie à Vendôme, à Bonneval, puis à Chartres, où ils arrivèrent le 8. La reine avait à ses côtés un seul chevalier, d'un âge mûr, et vingt dames qui l'accompagnaient, dans quatre chariots ou voitures de suite (1).

Le duc de Bourgogne s'arrêta pendant quinze jours à Chartres, dont il fit son premier poste politique. La reine, dans un manifeste daté de cette ville le 11 novembre, déclara prendre en main le gouvernement, de concert avec son cousin de Bourgogne. Elle invoquait à cette fin la délégation (essentiellement temporaire et périmée), qui lui avait été donnée par le roi, pendant la minorité de ses fils.

(1) Monstrelet d'Arcq., t. III, p. 229. Gachard, *Archives de Dijon*. Itinéraire de Jean sans Peur, p. 237. Berry dans Godefroy, p. 434.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Isabelle représentait, au contraire, cette délégation, comme perpétuelle et irrévocable (1).

La Picardie tout entière ne reconnaissait d'autre autorité que celle du duc. Une chambre supérieure fut créée à Amiens, pour recevoir les appels des bailliages de cette province. Le duc y préposa maître Philippe de Morvilliers, l'un de ses conseillers intimes, avec le titre de chancelier. La création de cette cour spéciale avait pour but de soustraire le nord de la France à l'action du parlement, en attendant que ce grand corps de l'État fût lui-même soumis à la puissance du duc de Bourgogne (2).

Les provinces du Midi étaient demeurées jusque-là presque étrangères à la grande lutte des Bourguignons et des Armagnacs. Au sein de ces contrées, étroitement unies, depuis le treizième siècle, à la monarchie, la guerre civile n'avait eu qu'un retentissement indirect et lointain. Au mois de septembre 1417, le duc de Bourgogne commença d'y semer des émissaires, qui fomentaient la révolte en sa faveur. Par lettres données à Chartres le 13 novembre, Isabeau de Bavière sanctionna de telles menées. Ces lettres firent appel aux populations, proclamèrent la cause du Bourguignon comme étant celle de l'autorité royale, destituèrent les fonctionnaires établis et en créèrent de nouveaux, du parti de Jean sans Peur. Vainement le

(1) Un nouveau sceau fut immédiatement gravé pour sceller en son nom les actes de l'autorité publique. La reine y était représentée debout entre les armes de France et celles de Bavière. Les actes avaient pour protocole : « Ysabel, par la grâce de Dieu, royne de France, ayant, pour l'occupacion de monseigneur le roy, le gouvernement et administration de ce royaume, par l'octroi *irrévocable* à nous sur ce fait par mon dit seigneur et son grand conseil. » (Monstrelet, p. 234.) — (2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vicomte de Lomagne, (fils du connétable d'Armagnac), capitaine général du Languedoc, voulut-il se mettre à la tête des troupes. L'archevêque de Toulouse et une partie notable de la population se prononcèrent pour le duc de Bourgogne (1).

La reine, par lettres du 30 janvier 1418, nomma trois commissaires généraux, chargés de pleins pouvoirs en Languedoc, Guyenne et Auvergne. Le premier de ces commissaires fut Louis de Châlon, fils aîné du prince et bientôt prince d'Orange. Il avait pour collègues deux autres vassaux ou favoris du duc Jean. Le grand ressort que faisaient jouer ces commissaires, pour soulever les peuples, était infaillible. Armés d'une ordonnance royale ou rendue au nom du roi, ils décrétaient l'abolition immédiate de tous les subsides, autres que ceux du sel (2).

Renaud de Chartres, archevêque de Reims, fut envoyé dans le Midi avec le titre de lieutenant général pour le dauphin. Les efforts de ce magistrat civil ne furent pas plus heureux que ceux du vicomte de Lomagne, chef militaire. Peu de mois s'étaient à peine écoulés, que le Languedoc tout entier, du Rhône à la Garonne, reconnaissait l'autorité de la reine et du duc Jean, sauf quelques petites places dans les sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne (3).

Le vicomte de Lomagne, obligé de quitter les armes, ou du moins le pays d'outre-Loire, vint se rallier auprès

(1) D. Vaissète, in-f°, t. IV, p. 443 et suiv.

(2) Ms. de l'Institut, n° 340, f° 185 et suiv. Besse, p. 185, 199, 208, 211, 218, etc. Berry dans Godefroy, p. 434. *Ordonnances*, t. X, p. 429, 431, 449, 450. D. Vaissète, p. 443 et suiv., et 591. — (3) D. Vaissète.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du dauphin. La reine, dans ce compte de vengeance avec le Bourguignon, avait sa belle part contre le connétable. Le 19 avril 1418, des délégués choisis par les commissaires généraux partirent de Montpellier. Aux termes des instructions émanées de la reine, ils avaient ordre de se rendre dans les comtés d'Armagnac et de Rodez, appartenant au premier ministre. Ils devaient y abolir les subsides, recevoir au nom de la reine et du duc les hommages des vassaux, mettre la main sur les terres du connétable, et, pour ceux qui voudraient résister en faveur de ce dernier, leur *faire guerre de feu et de sang* (1).

Une fois son prestige doublé par sa jonction avec la reine, le duc de Bourgogne reprit, sans retard, sa tâche, un instant abandonnée ou interrompue. Le 22 novembre, il quitta Chartres et vint se poster à Montlhéry. De là, il lança une nouvelle expédition contre la capitale. Le lendemain, 23, était le jour de Saint-Clément, anniversaire de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans. Gérard de Montaigu, frère du surintendant, autre victime de Jean sans Peur, avait été requis par les Armagnacs, de porter l'anathème, comme évêque de Paris, contre le duc de Bourgogne, déjà banni par la loi civile. Le prélat, ce jour même, 23 novembre, procédait à la lugubre cérémonie. Après une procession, le duc absent fut sermonné par un Jacobin. L'évêque avait ensuite prononcé la sentence d'excommunication, qui entraînait une sorte de mort civile et religieuse contre Jean sans Peur. Le duc, ses adhérents et ses successeurs, jusqu'à la troisième génération,

(1) *Ibid.* Besse, p. 208.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

devaient être dégradés de la noblesse, privés de leurs fiefs et de tous honneurs, domaines et priviléges quelconques, pontificaux, royaux ou impériaux (1).

C'était le soir : les cloches de la cathédrale sonnaient le glas de l'excommunié ; les cierges, allumés, s'éteignaient symboliquement, suivant le rit liturgique, pendant que l'évêque proférait la condamnation. En ce moment même, l'alarme et une sourde rumeur naissaient dans Paris. Un curé de Champagne, nommé P. Jeannin, dit Michel, avait ourdi, avec quelques bourgeois, une conspiration bourguignonne. Le duc, averti, s'était avancé, couvertement, jusqu'à Villejuif. Pendant la nuit, ses troupes devaient arriver à Saint-Marcel. La porte Bordelle leur serait livrée à l'aide de fausses clés, fabriquées par les conjurés. Parmi ces derniers, se trouvait un pelletier de la rue Saint-Jacques. Soit faiblesse, ou remords, celui-ci alla trouver le prévôt de Paris, Tanneguy du Châtel, et lui dévoila tout le complot (2).

Le prévôt accorda au dénonciateur non-seulement l'impunité qu'il implorait pour prix de sa délation, mais une large récompense. A dix heures du soir, il surprit en effet les affiliés réunis, près la porte indiquée, dans une maison appartenant à un conseiller du parlement. Pendant la nuit, Hector de Saveuse, suivi de six mille Bourguignons, se présenta devant la porte Bordelle. Mais le connétable avait mis la ville en état de défense. Les Bourguignons furent repoussés et leur capitaine reçut un coup de flèche à la

(1) Monstrelet, Gachard, aux lieux cités. *Religieux*, p. 158.
(2) *J. des Ursins*, p. 343. Fenin Dupont, p. 84, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tête. Le duc, désappointé, se replia immédiatement sur Montlhéry. Il était de retour à Chartres le 26 novembre (1).

Jean sans Peur se vit ainsi, une fois de plus, écarté forcément de la capitale. L'hiver approchait. Le duc se dirigea vers Troyes, en Champagne. Toujours accompagné de la reine, il s'établit pendant plus de trois mois dans cette ville (2). Isabelle prit sa résidence au palais des comtes ou Palais-Royal et perçut les deniers publics. L'un de ses premiers soins fut de mander auprès d'elle le duc de Lorraine. Ce prince, allié à la reine, par son épouse Marguerite de Bavière, appartenait à la cause bourguignonne. Isabelle destitua le connétable d'Armagnac et remit l'épée, symbole de cette grande charge militaire, au duc Charles de Lorraine (3).

La reine promulgua, le 6 janvier 1418, un acte qui autorisait le duc de Bourgogne à prendre en main la monnaie du royaume. Le duc recevait ainsi le droit d'émettre de nouvelles espèces, d'en fixer la loi et le poids et d'abaisser au besoin, suivant son gré, l'un et l'autre.

(1) Monstrelet, Gachard, Ursins. Par arrêt du parlement, en date du 26, les conjurés furent condamnés à mort. L'arrêt fut exécuté le 27. (Godefroy, *Charles VI*, p. 728. *Religieux*, t. VI, p. 160.)

(2) Du 23 décembre 1417 au 1 avril 1418. (Gachard, p. 238.) Par lettres patentes données le 20 décembre à Auxerre, Jean de Drosay, premier secrétaire du duc, fut nommé premier secrétaire de la reine, en remplacement de Jean Picard. (Labarre, *Mémoires de Bourgogne*, t. II, p. 114.) Jean de Drosay devint ensuite secrétaire d'État, ou notaire de la chancellerie, sous Henri VI, *roi de France* et d'Angleterre.

(3) Monstrelet, t. III, p. 240. Isabeau de Bavière, vers ce temps, s'entremit en outre pour marier l'héritière de Lorraine à Louis le Bossu, fils de son frère Louis le Barbu. (Archives royales de Munich. *Frankreich*, 7e fascicule.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une seconde ordonnance, rendue par la reine le 10 du même mois, augmenta encore cette puissance. Sans donner au duc aucun titre nouveau, ce dernier acte lui conférait, en réalité, le pouvoir royal dans toute son étendue (1).

Jean sans Peur, dès lors, put nommer directement des capitaines, qu'il préposa dans le pays, pour guerroyer contre les Armagnacs. Beaucoup de soins de ce genre, peu féminins d'ailleurs, étaient autant de fatigues, que s'épargnait ainsi la mollesse d'Isabelle.

L'autorité nominale de la reine, avant et après cette substitution, ne laissa pas toutefois d'être empruntée, pour en revêtir les édits importants. Ces actes continuèrent d'être rendus par le duc, au nom de la reine.

Telle fut l'ordonnance du 16 février 1418, qui annulait et abolissait le parlement de Paris, la chambre des comptes et la juridiction du prévôt de cette capitale. Le même édit rétablissait dans la ville de Troyes, ces divers tribunaux, dont le personnel était composé de nouveaux titulaires (2).

Ainsi donc, comme si ce n'était assez de l'invasion étrangère, le schisme monarchique se consommait, à la vue d'Henri V. Déjà le roi anglais, en contemplant un tel spectacle, pouvait se réjouir d'une conquête assurée.

(1) Collection de Bourgogne, Ms. sup. fr. n° 292, 10, f°s 136 à 138.

(2) Archives municipales de Troyes; communication de l'archiviste M. Boutiot. *Ordonnances*, t. X, p. 436 et suiv. Le parlement de Troyes, formé de présidents, conseillers et autres officiers, paraît avoir été au moins installé sous la présidence d'Eustache de L'Aitre, nommé chancelier de France par la reine. Voy. Chronique du Religieux, t. VI, p. 140; Chronique de Cousinot, p. 167; extraits de la chambre des comptes de Paris, Ms. s. fr., n° 292, 11, p. 790, 801, 804.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De son côté, le comte d'Armagnac soutenait et poursuivait la lutte avec toute l'ardeur des partis politiques une fois enflammés. Aussitôt que l'enlèvement de la reine à Tours fut connu du connétable, une ordonnance royale parut au nom de Charles VI, le 6 novembre 1417. Cet édit proclamait Charles dauphin, lieutenant général du roi dans le royaume. Les mêmes lettres annulaient et abrogeaient expressément toute lieutenance antérieurement accordée soit à la reine, soit à d'autres personnes quelconques. Divers mandements analogues furent successivement adressés aux provinces, pour y frapper de nullité les actes du gouvernement de la reine, alliée au duc de Bourgogne (1).

La reine et le duc, pendant leur premier séjour à Chartres (novembre 1417), dépêchèrent à Dreux Rouland le Breton, roi d'armes d'Artois, chargé de quelque message politique. Ce héraut, arrêté à Dreux, fut envoyé au comte d'Armagnac, qui le retint prisonnier. Vers le même temps, Raymonet de la Guerre reprit sur le duc de Bourgogne la petite place de Méru, près Poitiers. Lorsque, après son nouvel échec devant Paris, le duc se replia sur Chartres, Bernard d'Armagnac le poursuivit jusqu'à Joigny, à la tête de 1500 lances. Mais les pluies de l'hiver, qui avaient grossi l'Yonne, suffirent pour lui barrer le passage. Le duc accomplit impunément sa retraite jusqu'à Troyes, où il devait hiverner. Bernard était de retour à Paris

(1) Ms. de l'Institut, n° 340, f° 180. Archives de Narbonne, Caisson 1, pièces 104 et 105. Du Tillet, *Recueil des rois de France*, 1602, in-4°, p. 203, Besse, p. 139 et 147. *Ordonnances*, t. X, p. 139 et 427. D. Vaissète, t. IV, p. 443.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le 20 décembre, sans avoir tiré plus de fruit de cette campagne (1).

Étampes, Montlhéry, Marcoussis, Chevreuse, furent successivement repris sur le Bourguignon, pendant l'hiver (2).

Toutefois, devant l'audace et les progrès croissants de Jean sans Peur, c'étaient là de faibles avantages. Le connétable tenta une démonstration sur la Picardie. Senlis, le 5 décembre, s'était définitivement rendu au duc de Bourgogne. Par mandement royal, un sursis fut accordé aux villes rebelles, de Noël à l'Épiphanie (3), pour rentrer de bonne volonté sous l'autorité légitime. Au terme même de ce délai, le maréchal de Braquemont partit de Paris, se dirigeant vers Rouen, avec des forces. Les habitants refusèrent de le recevoir, lui fermèrent les portes et se déclarèrent pour le duc de Bourgogne (4). Le roi, vers cette époque, recouvra quelques lueurs de raison. Il entra dans une de ces périodes, toujours précaires, de convalescence et d'infirmité, qui alternaient avec les crises violentes et aiguës de sa maladie. Le 10 janvier 1418, il put assister à la Saint-Guillaume. C'était une fête universitaire, qui se célébrait, chaque année, au collége royal de Navarre. Dans les conseils, auxquels le roi prit part en personne,

(1) Labarre, *Mémoires de Bourgogne*, t. II, p. 150, note *b*. Monstrelet, t. III, p. 239. *Religieux*, t. VI, p. 142 et 154. Cousinot, p. 166, 167. Berry, p. 434.

(2) Berry. Cousinot. *Religieux*, *ibid.*, p. 179, etc.

(3) Du 25 décembre au 6 janvier.

(4) Adhelm Bernier, *Monuments inédits de l'histoire de France* (ou Chronique de Senlis, par Mallet), 1835, in-8°, p. 11. Cousinot, p. 167. Cheruel, *Histoire de Rouen*, p. 31. Cochon, p. 432. *Religieux*, t. VI, p. 148, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le connétable sut raviver et faire vibrer en lui la corde toujours sensible des velléités belliqueuses. Il fut décidé que le roi prendrait le commandement de ses troupes et marcherait sur Senlis (1).

Charles VI fit d'abord une visite pieuse à l'abbaye de Saint-Denis. Le roi avait cette coutume, chaque fois qu'il mettait sa bannière sur les champs. Il commença par accomplir ses dévotions, dans ce monastère royal, en l'honneur des martyrs qu'on y vénérait, comme les patrons spéciaux de la monarchie française. Ce prince y demeura les trois premiers jours de février et célébra la fête de la Purification de la Vierge. De là, on le conduisit au château de Creil. Le roi Charles affectionnait beaucoup ce séjour, dont l'air était regardé comme particulièrement salubre et favorable pour sa santé. Le manoir de Creil, en même temps, se trouvait à proximité du siége qu'il s'agissait d'entreprendre (2).

La présence du roi et de son armée (3), bien loin d'intimider les rebelles, ne servit qu'à allumer immédiatement les hostilités. Les troupes royales s'étant approchées de la

(1) Du Boulai, *De patronis*, etc., 1662, in-8°, p. 96. *Religieux*, p. 146.

(2) *Religieux*, p. 184 et suiv. *Journal de Paris*, Panthéon, p. 626. Notes manuscrites de Jean Leféron, Bibl. Imp. Département des imprimés, *réserve* : L 359, in-f° p. 26. (Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.)

(3) On lit dans les *Mémoires dits de Fénin* (éd. Dupont, p. 86), que le connétable avait conduit avec le roi, devant Senlis, son fils le dauphin. Cette assertion du compilateur anonyme ne paraît pas fondée. Le prince, dans tous les cas, ne put s'absenter que peu de temps de la capitale. Du 26 février au 15 mars notamment, sa présence à Paris est constatée d'une manière certaine. Le dauphin, pendant cet intervalle, correspond avec le conseil royal séant à Creil, préside les conseils du parlement et exerce l'autorité royale au siége habituel du gouvernement. (X. X. 1480, f° 119 à 122.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ville, la garnison de Senlis fit une sortie et leur tua quelques hommes. Bernard d'Armagnac, assisté de quatre mille combattants, aidé d'artillerie et d'un matériel considérable, fit le siége en règle de Senlis. Les habitants, comme par toute la France, étaient divisés en deux factions. La première, composée des bourgeois paisibles et dece qui tenait à l'aristocratie, penchait pour la soumission immédiate au roi et pour le comte d'Armagnac. L'autre, formée en grande partie du menu peuple, appuyait chaleureusement la garnison et criait : « Vive le duc de Bourgogne, qui a aboli les maltôtes royales et qui a rendu au pays ses antiques libertés (1). »

Les assiégés, peu nombreux, avaient à leur tête le bâtard de Thien, chef énergique, nommé récemment capitaine de cette place par le duc de Bourgogne. Ils déployèrent la plus brave et la plus vigoureuse résistance. Chaque jour et partout sur la brèche, ils réparaient habilement les dommages de l'artillerie, répondaient à la mine par la contre-mine et pratiquaient même d'audacieuses sorties. Dans les conflits nombreux qui survenaient entre les parties belligérantes, l'irrévérence et l'insulte n'étaient point épargnées, de la part des assiégés, non-seulement au connétable et à ses *Armagnacs*, mais au roi lui-même. Cependant la disproportion des forces de l'attaque finit par serrer étroitement la défense.

Le connétable n'avait cessé d'entretenir des intelligences avec une certaine partie de la population. Le 10 avril,

(1) « *Vivat dux, dux insignis Burgundiæ vivat, qui annulatis regiis exactionibus, reipublicæ restituit antiquam libertatem!* » (*Religieux*, p. 186. Monstrelet, p. 244.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

après un siége dispendieux, qui durait depuis environ deux mois, des parlementaires de Senlis demandèrent à traiter. Une capitulation fut arrêtée le 15. Si dans quatre jours Senlis n'était point secouru, les habitants devaient rendre la place, moyennant une amnistie générale. Ils s'engageaient en outre à faire réparer, à leurs frais, les dommages de la guerre et à payer au roi soixante mille francs d'or, pour les dépenses du siége. Six otages furent livrés au comte Bernard, comme autant de cautions de ces promesses (1).

Se berçant aussitôt d'une imprudente sécurité, le connétable décampa et replia sur Creil tout son matériel de guerre. Cependant, l'affaire de cette petite place, à l'insu du comte d'Armagnac, excitait toute la préoccupation du parti de Bourgogne. Averti de ce qui se passait par un messager de la ville de Senlis, le comte de Charolais (2) dirigea d'Amiens un corps de secours, qui, au nombre de huit mille hommes de très-bonnes troupes, parut, le 18 avril, sous les murs de Senlis (3).

A la vue d'un pareil renfort, les défenseurs de Senlis reprirent immédiatement les hostilités. Sortant de leurs remparts, ils fondirent sur le quartier du connétable, y brûlèrent ses tentes encore dressées, prirent et tuèrent quelques malades, ainsi que des marchands, demeurés en ce lieu à la suite de l'armée, et rentrèrent dans leurs murs, impunément, chargés de butin.

Le connétable, instruit de ces faits, somma les habitants

(1) *Religieux*, p. 192-194.
(2) Depuis, Philippe le Bon, fils aîné de Jean sans Peur.
(3) Voyez Ms. s. fr. n° 292, 11, p. 791 (à la date du 19 juin).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'exécuter le traité du 15. Mais ceux-ci répondirent ironiquement que *encore n'estoit point heure passée*. Le comte d'Armagnac fit alors amener les otages livrés par la ville, et somma de nouveau les habitants de se rendre. Sur le refus persévérant de ces derniers, quatre des six otages furent décapités sous les yeux de leurs compatriotes (1).

Les assiégés répondirent à cet acte barbare en faisant subir le même sort à vingt *Armagnacs*, qu'ils avaient entre leurs mains (2). Menacé par ces auxiliaires, le connétable se trouva en présence de Jean de Luxembourg et du sire de Fosseux, capitaine des huit mille Bourguignons, qu'avait envoyés d'Amiens le fils de Jean sans Peur. Ces deux chevaliers, sommés à leur tour de dire qui ils étaient et ce qu'ils voulaient, répondirent par un défi de bataille adressé au connétable.

« Puisque ce n'est pas ici le duc de Bourgogne, ni son fils, repartit le comte avec sa fanfaronnade gasconne, je suis d'avis... de la retraite. »

En même temps, il donna l'ordre à un lieutenant de se porter à Creil, auprès du roi et de le faire partir. Lui-même tourna le dos à l'ennemi et ramena ses troupes vers la capitale. Le 24 avril, le connétable et le roi rentrèrent à Paris. Ainsi se termina la campagne de Senlis (3).

(1) Ces quatre malheureuses victimes étaient laïques. Les deux autres otages appartenaient à la juridiction ecclésiastique. Ils furent épargnés.

(2) De ces vingt personnes, seize étaient, à ce qu'il semble, prisonniers de guerre. Deux (bourgeois de Senlis, qui favorisaient le parti du connétable?) furent pendus, et deux *femmes* noyées. (Comparez Monstrelet, p. 253 et *J. des Ursins* dans Godefroy, p. 346.)

(3) Auteurs cités ; à la suite. X. X. 1480, f° 134 v°.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Au milieu de ces échecs et de cette décadence, la situation financière constituait un écueil, particulièrement notable, et l'une des difficultés les plus graves qui cernaient le gouvernement du connétable.

Depuis le commencement du règne de Charles VI, le luxe effréné de la cour avait amené des abus criants dans cette branche de l'administration. Des taxes arbitraires et extraordinaires, frappées sans mesure et qui s'élevaient à des sommes exorbitantes, s'étaient succédé, avec une fréquence inconnue en temps de paix, par le passé. On regardait Louis, duc d'Orléans, lorsqu'il vivait, comme le promoteur de ces exactions. Cette opinion lui avait valu une impopularité, une exécration, tellement prononcée, que le duc de Bourgogne, meurtrier impuni de son parent, lava pour ainsi dire, dans ce sentiment général, le sang fraternel dont il s'était couvert. On a vu que Jean sans Peur avait fait de l'abolition de ces taxes l'un de ses moyens les plus puissants de propagande.

Dans les pays soumis à son autorité, le duc ou la reine subvenaient aux dépenses ordinaires de l'administration, par la voie des recettes ordinaires du domaine royal, c'est-à-dire des bailliages, prévôtés, châtellenies, etc. Restaient les dépenses extraordinaires et notamment celle des troupes bourguignonnes. *La guerre*, plus que jamais à cette époque, *nourrissait la guerre* et l'armée vivait sur l'*ennemi*. Mais un pareil mode entraînait de notables dommages pour les populations *amies*, souvent confondues avec les premières. Celles qui s'étaient, nouvellement et sympathiquement, ralliées en bloc au *libérateur*, souffraient avec peine les sinistres et voraces protec-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

teurs, dont se composaient les garnisons bourguignonnes. Ces troupes d'ailleurs, depuis le dernier *goujat* ou fantassin, jusqu'au chevalier banneret, n'auraient point servi sans la solde. Le duc de Bourgogne avait dû prendre sur ses épargnes et son trésor particulier de quoi faire face à cette dépense considérable. En novembre 1417, au moment où Jean sans Peur allait rejoindre la reine à Tours, la guerre lui avait coûté, en trois mois environ, trois cent mille livres. Il écrivit alors à la duchesse de Bourgogne, lieutenante en l'absence de son mari, dans le duché, afin de lui exposer sa détresse financière. Le duc lui mandait en même temps de lui procurer soixante mille francs, dont il avait besoin pour continuer son expédition.

Le duc ne pouvait songer à créer, dans ses propres domaines, des taxes extraordinaires, ou nouveaux impôts. Il eut recours à l'emprunt. Déjà le trésor ducal était obéré de semblables obligations. La duchesse, néanmoins, par la voie de ses baillis, demanda aux bonnes villes de son obéissance, un prêt volontaire, avec des conditions stipulées de remboursement. Malgré le crédit que le duc s'était acquis jusque-là par une administration probe et régulière, cette négociation financière s'effectua péniblement. La duchesse ne put réunir ainsi qu'une faible partie de la somme réclamée par le duc, son époux (1).

L'état de guerre, en se perpétuant, augmentait le déficit et rendait plus pressant, pour Jean sans Peur, le besoin de ressources pécuniaires. Vers le commen-

(1) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 479-480.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cement d'avril 1418, Philippe de Bourgogne, comte de Charolais, au nom de la reine et de son père Jean sans Peur, assembla les trois états de Picardie, d'Artois et autres lieux, en la ville d'Arras. C'était pendant le siége de Senlis. Le chancelier de Picardie, Philippe de Morvilliers, prit la parole comme organe de l'autorité. Il invita en premier lieu les députés à jurer de servir la reine et le duc. Puis il leur demanda de contribuer tous pour une part de deniers, savoir : les laïques, par un aide volontaire « de pécune, et pareillement le clergé au moyen d'un dixième (1). »

Dans le même temps, la reine se trouvait à Troyes, en présence de nécessités analogues. La Champagne, pays du *domaine*, ne jouissait pas des immunités et priviléges parlementaires, prérogative des pays d'*États*. Isabeau de Bavière, par lettres patentes du 12 avril 1418, prescrivit directement la levée d'un aide de deux mille francs sur la ville de Troyes. Le produit devait servir, d'après le texte de l'édit, « à la sûreté de sa personne, qui demeuroit et résidoit audit lieu de Troyes ; pour la garde, tuition et défense de ce lieu, où elle faisoit tenir plusieurs notables chevaliers et capitaines, accompagnés d'environ cent hommes d'armes. » C'était revenir directement aux taxes arbitraires, contre lesquelles s'était soulevée l'insurrection bourguignonne. Les habitants réclamèrent et la reine se contenta d'un aide de mille livres, auxquelles on réduisit, d'un commun accord, la somme demandée (2).

(1) Monstrelet, t. III, p. 249 à 251.
(2) Archives municipales de Troyes. Communication de M. Boutiot.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Nous venons d'esquisser la situation financière des *Bourguignons*. Celle des Armagnacs, ou du gouvernement royal, offrait un caractère bien autrement périlleux et déplorable. Les revenus ordinaires et extraordinaires de la monarchie, conservés en principe, lui manquaient à la fois. L'industrie, le commerce, l'agriculture même, s'arrêtaient, à cause de l'état violent de la société, de l'insécurité des routes et des personnes. Plus les ressources publiques diminuaient, plus les exigences du fisc se montraient impitoyables. L'impôt tournait dans ce cercle vicieux et se *réduisait* progressivement. L'exemple de l'impunité dont jouissaient les pays bourguignons, avait entraîné comme à l'envi, chez les populations du parti opposé, une sorte de défection générale. Les contribuables les plus dévoués payaient pour les plus tièdes.

Minée par le mécontentement des Cabochiens et des Bourguignons, la capitale frémissait sous le joug. Sa fidélité tenait à un fil. Des prodiges d'activité, de passion, de rigueur, que déployait le parti armagnac, la présence du roi dans ses murs, et le respect, la religion inaltérée de la monarchie, avaient pu seuls contenir jusque-là l'explosion de la révolte. Paris, en 1417, avait acquitté quatre contributions et subvenu seul aux dépenses du royaume.

La disette se joignait à la misère publique et à l'élévation inusitée du prix de toutes les denrées (1).

Les troupes que le comte d'Armagnac avait amenées avec lui, ou qu'il entretenait sous sa bannière, se composaient presque exclusivement d'*étrangers*. Elles étaient

(1) *Religieux*, t. VI, p. 150. *Journal de Paris*, Panthéon, p. 626.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

formées principalement de Bretons, de Gascons, de Génois, de Lombards et d'Espagnols. Parmi les armées de toutes nations qui opprimaient le territoire, ces soldats armagnacs se distinguaient entre tous par leur grossièreté brutale et leur barbarie. Telle était la garnison de l'élégante capitale. A Saint-Denis, des soldats bretons, chassés de Rouen, étaient venus tenir leurs quartiers sous les murs et dans les bâtiments mêmes de l'abbaye. Ils y vivaient dans le jeu, l'orgie et le pillage. Munis de croix blanches et de croix rouges, ils les portaient alternativement sur leurs habits, afin de se dire au besoin, soit Armagnacs, soit Bourguignons, et de piller continuellement sous l'un et l'autre insigne (1).

A la fin d'avril 1418, les gens de l'hôtel du roi se rendirent au bois de Boulogne, pour y chercher le mai : c'était l'arbre du renouveau que l'on avait coutume de présenter au roi tous les ans au 1er mai. Partis de l'hôtel de Saint-Paul, ils parvinrent jusqu'à la Ville-l'Évêque, sans encombre. Mais arrivés là, ils se virent tout à coup envahis par les gens d'armes armagnacs de Montmartre, qui les accablèrent de coups et les détroussèrent. Des dames de Paris, allant visiter leurs biens de campagne, à une demi-lieue hors des portes, furent violées en plein jour et leur compagnie battue et dévalisée. Enfin des Normands, échappés moyennant rançon aux Anglais, avaient été pris par des Bourguignons. Puis, sous les murs de la capitale, où ils étaient venus chercher un refuge, ils avaient été repris par des Armagnacs. Ces fugitifs affirmaient « que

(1) *Religieux*, p. 154, 156.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plus amoureux leur avoient esté les Anglois que les Bourguignons, et les Bourguignons plus amoureux cent fois que ceux de Paris (1). »

On estimait à un million d'écus d'or, la somme nécessaire pour solder l'arriéré des troupes et mettre à flot les dépenses courantes. Le trésor était vide. Charles VI, depuis le commencement de son règne, avait successivement aliéné ou engagé la plupart des bijoux de la couronne. Les églises possédaient des joyaux d'or et d'argent, ornés de pierreries, dont elles avaient été enrichies par la piété des rois de France. Le gouvernement se fit donner, au nom du roi, diverses châsses et reliquaires, provenant les unes de Notre-Dame de Paris et les autres de l'abbaye de Saint-Denis. Ces objets sacrés furent engagés ou fondus pour être convertis en numéraire. Les églises reçurent, comme indemnité, des délégations assises sur des revenus futurs (2).

En de telles conjonctures, le gouvernement du comte d'Armagnac était livré à une crise tellement grave, que le moindre accident pouvait la rendre fatale.

(1) *Journal de Paris*, p. 626, 627.

(2) Le 19 janvier 1418, dans une séance du conseil tenue au parlement, Louvet, commissaire des finances, fut mandé devant la cour. Les conseillers lui réclamèrent leurs gages, arriérés depuis plus de trois mois. Louvet promit que dans huit jours un à-compte de trois mille francs serait affecté à ce payement. (X. X. 1480, f° 116. *Revue archéologique*, 1857, p. 710 et suiv. *Religieux*, *ibid.*, p. 144 et 226.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VII

(Du 24 décembre 1417 au 24 juin 1418.)

Des symptômes aussi menaçants ne s'étaient point produits sans jeter, au sein du parti armagnac, l'alarme et l'appréhension.

Parmi les membres du grand conseil, quelques-uns, les plus timides, ou les plus clairvoyants, inclinaient pour modérer et mitiger la politique à outrance du connétable. Le roi, dans ses intervalles de convalescence lucide, apportait toujours, à l'appréciation des affaires, un sentiment débonnaire et attendri. Des actes de proscription, puis d'amnistie, puis d'exceptions à l'amnistie, avaient paru successivement et formaient un code assez confus. Une commission de quatre magistrats de robe courte et d'église, fut nommée, le 24 décembre 1417, pour examiner cette législation et en tirer les conséquences les plus bénignes possibles. Le roi, vers le même temps, promulgua un nouvel édit de pacification (1).

Impuissant à arrêter les progrès de l'invasion anglaise, le comte d'Armagnac avait tenté, auprès d'Henri V, la voie des négociations. Mais le roi d'Angleterre, enhardi par ses premiers succès, voyait, dans le duc de Bourgogne, un puissant auxiliaire de ses desseins. Il se montra de plus

(1) *Religieux*, t. VI, p. 146, 148. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 785, et t. III des *Preuves*, p. 260, *b*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en plus intraitable. La nécessité de transiger avec le Bourguignon fut alors proclamée (1).

Vers le commencement d'avril 1418, des plénipotentiaires reçurent, de part et d'autre, la mission de parlementer (2).

On choisit, pour lieu du congrès, un monastère nommé la Tombe, situé entre Bray-sur-Seine et Montereau-fault-Yonne. Le roi et le dauphin envoyèrent comme ambassadeurs Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Robert le Maçon, chancelier du dauphin, assistés de quatorze autres personnages de marque. La reine et le duc de Bourgogne y députèrent également seize négociateurs. Parmi eux se trouvait un docteur célèbre et personnage notable : Pierre Cauchon. Le duc Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, s'y fit représenter par quatre de ses conseillers. Enfin, le pape Martin V, nouvellement élu, accrédita spécialement deux légats, chargés de procurer la paix. Les cardinaux de Saint-Marc (3) et des Ursins (4) s'entremirent avec beaucoup de zèle, le premier surtout, à ces négociations (5).

(1) Dès le 29 mai 1417, dans un conseil d'État tenu au parlement, il avait été proposé d'écrire au duc de Bourgogne pour l'apaiser. Le duc devait être invité à choisir une ville où les deux partis pussent s'entendre et parlementer. (X. X. 1480, f° 93 v°. Félibien, *Histoire de Paris Preuves*), t. IV, p. 563, *a*.)

(2) Les articles qui devaient servir d'instructions aux ambassadeurs français furent délibérés à Paris le 18 avril 1418. Cet examen eut lieu dans un conseil tenu au parlement par ordre du dauphin, en l'absence du connétable, qui se trouvait encore, à cette date, devant Senlis. (X. X. 1480, f° 133 v°.)

(3) Guillaume Fillâtre, savant prélat français, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc.

(4) Jordano degli Orsini, évêque d'Albano.

(5) Ms. s. fr. 292, 11, p. 799. K 59, n° 20. X. X. 1480, f° 135 v°

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après un mois de travaux diplomatiques, les envoyés adoptèrent, d'un commun accord, le projet de traité qui nous est resté. Les articles, pour devenir exécutoires, devaient recevoir, préalablement, la ratification des puissances contractantes. Ce projet, dicté aux ambassadeurs français par la nécessité, favorisait, au delà du juste et de l'honnête, la cause bourguignonne. Le duc et la reine étaient rappelés. Ce traité allait jusqu'à sanctionner l'usurpation de la reine. Il validait, sauf quelques réserves, les actes rendus au nom de cette princesse. Du reste et moyennant ces conditions, une amnistie générale était prononcée. On y trouvait enfin certaines clauses tout à fait plausibles. Ces dernières prescrivaient l'oubli et autant que possible la réparation de toutes les violences, confiscations, bannissements et autres modes de préjudice, que les partis s'étaient causés dans le feu de la guerre civile (1).

Soumis à l'examen du conseil de Troyes, puis de Jean sans Peur, les articles obtinrent une approbation unanime. Les ambassadeurs triomphants rapportèrent à Paris le *traité de paix*, en laissant éclater l'orgueil de leur œuvre, et la satisfaction dont ils étaient remplis. Aussitôt, ce fut, au sein de la capitale, une démonstration de bonheur universelle. Le lendemain du jour où les négociateurs avaient reparu, c'est-à-dire le 27 mai, des groupes joyeux se mirent à parcourir les rues au son des instruments de musique. Les bourgeois dressaient en plein

Religieux, t. VI, p. 175. Cousinot, p. 168. Monstrelet, t. III, p. 240 et 255. Labarre, t. II, p. 107, 108. *Louis et Charles d'Orléans*, p. 314.

(1) *Religieux*, t. VI, p. 208 et suiv. Fenin-Dupont, p. 255.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

air des tables ouvertes à tout venant, et les bourgeoises y versaient du vin à leurs hôtes improvisés (1).

Cependant le connétable et ses adhérents les plus compromis ne considéraient pas le traité de la Tombe d'un œil aussi enthousiaste. A leur point de vue, le rappel de la reine et de Jean sans Peur, contre lesquels ils nourrissaient toujours la même animosité, constituait la plus inacceptable des solutions. Aucun sentiment de patriotisme, ou autre, n'inspirait à leur cœur l'abnégation nécessaire pour s'imposer un tel sacrifice. Lorsque le programme fut apporté au conseil, le connétable attaqua ce projet avec véhémence, comme contraire à l'honneur et à l'intérêt du roi (2).

L'évêque de Paris, Gérard de Montaigu, qui avait pris part au congrès, était membre du conseil. Il insista pour obtenir la sanction de cette pièce diplomatique. Le connétable s'y opposa formellement. Henri de Marle, chancelier de France, appuya le président du conseil. Il déclara que le roi pouvait, s'il le jugeait convenable, sceller lui-même ce traité. Mais il protesta que lui, chancelier, n'apposerait jamais à un pareil acte les sceaux de l'État, confiés à sa garde (3).

Le traité de la Tombe était principalement l'ouvrage de Robert le Maçon, chancelier du dauphin, et des autres conseillers de ce prince, qui voulaient sincèrement la paix. Ces derniers eurent alors recours au lieutenant du roi, héritier de la couronne. Le dauphin tint, au Louvre, un

(1) *Religieux*, t. VI, p. 228. Ursins, p. 347.
(2) *Ibid.*, p. 230.
(3) *Ibid.*, p. 230. Monstrelet, 257. Cousinot, 168.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

conseil pour revêtir de la sanction royale, le projet de traité délibéré au congrès de la Tombe. Mais le connétable s'abstint de paraître à cette réunion. L'opposition obstinée du chancelier de France, jointe à l'absence du connétable, rendit vaine l'assemblée du Louvre. En un mot, le projet de traité fut repoussé par le gouvernement et demeura comme nul (1).

Aussitôt que ces dispositions furent connues dans Paris, l'enthousiasme général fit place à une immense indignation. Le flot populaire déjà ému, mais soulevé jusque-là par un sentiment sympathique, rencontrait un obstacle subit et imprévu. La vague irritée allait rebondir furieuse et grosse de tempête.

Depuis longtemps, la colère bouillonnait sous la compression. Cette nouvelle la fit éclater. Toutefois la révolte emprunta, pour plus de sûreté, les allures secrètes du complot. Perrinet Leclerc fut le principal agent de cette conspiration célèbre. Son père Pierre (2) Leclerc était un gros marchand de fer, très-considéré, demeurant sur le Petit-Pont. Quartenier de ville ou capitaine de la milice parisienne, il avait en sa garde les clefs de la porte Saint-Germain des Prés.

Le plus souvent, il envoyait à sa place, son fils Perrinet, asseoir le guet, c'est-à-dire donner le mot d'ordre et poser les sentinelles. Dans l'une de ces circonstances, Perrinet avait eu affaire à des soldats armagnacs, insubordonnés comme toujours, et qui l'avaient grossièrement

(1) Mêmes autorités.

(2) Perrin était le diminutif de Pierre, et Perrinet le diminutif de Perrin.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

maltraité. Le jeune homme se plaignit au prévôt de Paris. Mais les délinquants appartenaient à de puissants patrons. Perrinet Leclerc ne put obtenir justice. Il en garda rancune et résolut de se venger (1).

Jean de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam, capitaine de Pontoise pour Jean sans Peur, comptait à Paris des alliés au sein du parti bourguignon. Ceux-ci vinrent trouver Perrinet Leclerc et lui offrirent une occasion d'assouvir son ressentiment, en introduisant les Bourguignons au sein de la ville. Perrinet, après s'être assuré le concours de sa dizaine, ou brigade de dix hommes dans la milice bourgeoise, accepta la proposition. Des émissaires se rendirent aussitôt à Pontoise et transmirent au sire de l'Ile-Adam les instructions nécessaires.

A dix heures du soir, Perrinet Leclerc, pendant que son père dormait, prit les clefs de la ville, placées au chevet du lit paternel. Il se rendit ensuite à la porte Saint-Germain des Prés. Là, Perrinet rejoignit Jean Thibert, boucher, Perrin Bourdechon et le reste de sa dizaine (2).

Parti en toute hâte de Pontoise, le seigneur de l'Ile-Adam avait pris avec lui huit cents lances. Vers deux heures du matin, le dimanche 29 mai 1418, il était arrivé avec tous ses cavaliers, le plus secrètement possible, à la porte Saint-Germain. Perrinet, instruit de leur présence, ouvrit cette porte. Il se fit reconnaître du capitaine bourguignon et lui fournit ainsi l'accès de la capitale. Quand

(1) Ursins, p. 348.
(2) *Ibid.* Monstrelet, p. 260.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les huit cents chevaux furent entrés, il ferma la porte et jeta les clefs par-dessus la muraille (1).

L'Ile-Adam et ses Bourguignons ayant pour guides les conspirateurs, chevauchèrent, toujours à petit bruit, jusqu'au Châtelet. Ils y trouvèrent douze cents compagnons parisiens, prêts à marcher avec eux, pour seconder leur entreprise. Bientôt et pendant que le jour se levait, les deux troupes confondues se subdivisèrent par escouades et se répandirent dans Paris en criant : *La paix ! la paix ! vivent le roi et le duc de Bourgogne !* Ils ajoutaient : Que ceux qui veulent la paix viennent nous rejoindre en armes (2).

Au premier tumulte, le prévôt de Paris, Tanguy Duchâtel, accourut à l'hôtel-neuf des Tournelles, où logeait le dauphin. Ce bâtiment faisait partie du vaste domaine de Saint-Paul, peu éloigné de la Bastille, domaine qui comprenait le palais du roi et ses dépendances. Le jeune prince dormait. Duchâtel pénétra jusqu'à son lit et l'enleva dans ses bras demi-nu, enveloppé de sa *robe à relever la nuit*, ou robe de chambre. Aussitôt les chambellans furent sur pied. Guillaume d'Avaugour, Guillaume Batailler, chevalier, Pierre Frotier, écuyer du prince, Pierre de Beauvau, son gouverneur, prêtèrent main-forte au prévôt. Ils l'aidèrent à emporter à bras le jeune Charles à travers les jardins de Saint-Paul (3).

Arrivés à cette issue, il fallait un cheval, et le prince

(1) Monstrelet, *ibid.* Ms. latin, 7909, f° 1. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 126.

(2) *Ibid. Religieux*, t. VI, p. 232.

(3) Les précédents. Chronique de Raoulet, p. 161. Berry dans Godefroy. p. 435.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'avait pas de monture. Robert le Maçon, chancelier du dauphin, en était pourvu. Au risque de son propre salut, le chancelier céda son cheval au dauphin. Le prévôt de Paris y monta, portant avec lui le jeune prince. Puis, tous ensemble s'enfuirent à la Bastille. Ils trouvèrent dans cette forteresse un refuge assuré (1).

Grâce à l'énergique sang-froid du Breton Duchâtel, le dernier fils de Charles VI fut préservé des atteintes de l'émeute et des périls, qui, peut-être, menaçaient jusqu'à sa vie. Le prévôt de Paris, en sauvant le lieutenant du royaume, héritier désigné de la couronne, conservait aussi le gage le plus précieux du pouvoir et de l'autorité.

Cependant une bande d'insurgés se ruait à l'hôtel-vieux de Saint-Paul. Forçant gardes et portes, elle s'introduisit jusqu'au logis du roi. Charles VI, dans la marche de sa longue et incurable maladie, était parvenu à une période de démence inerte et douce. Parmi les envahisseurs, se trouvaient le seigneur de l'Ile-Adam et d'autres Bourguignons, qui jadis avaient servi dans les offices du palais, au temps que Jean sans Peur gouvernait le roi. Indifférent aux noms d'*Armagnac* et de *Bourgogne*, le malade n'en distinguait même plus la diverse signification. Mais il accueillait avec bonhomie des visages connus. Quelques-uns de ces anciens serviteurs lui parlèrent un langage propre à se faire entendre. Aussitôt le roi leur demanda des nouvelles de son cousin de Bourgogne et se plaignit de ce qu'il avait tant tardé à le visiter. Sur

(1) Les mêmes. Article *Le Maçon* dans la biographie Didot. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 388. Du Tillet, *Recueil des traitez*, etc., p. 193. Basin, *Mémoires*, t. I, p. 29.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la requête des nouveaux venus, Charles VI monta à cheval. Il y fit monter avec lui le fils du roi de Chypre (1), qui l'accompagnait. Les insurgés promenèrent ainsi le roi et ce prince, au milieu d'eux, parmi les rues de la capitale. A ce spectacle, une foule immense s'accrut incessamment en faveur de l'insurrection. La révolution bourguignonne était accomplie (2).

Cependant une autre brigade se portait rue Saint-Honoré vers l'hôtel d'Armagnac, situé près des Bons-Enfants et touchant aux murs de la ville. Le connétable entretenait dans Paris trois mille combattants, sans compter la milice communale. Mais la ville avait été surprise : la population se levait de toutes parts en ennemie. Avant qu'un ordre eût pu être transmis par l'autorité, déjà l'émeute, inondant les rues, y régnait à pleins bords. La marche rapide des conjurés avait isolé les chefs du pouvoir. Averti par la révolution même, le comte d'Armagnac ne songea point à lutter, pas même à se défendre. Ce hautain baron devait terminer, sans éclat, une carrière politique dont le terme était marqué. Lorsque les Bourguignons envahirent son hôtel pour s'emparer de sa personne, il avait fui, déguisé en mendiant (3).

La résistance des troupes fut pour ainsi dire nulle. La garnison disparut ou se rallia autour du dauphin, à la Bastille. Dès le 29, le roi nomma prévôt de Paris, en remplacement de Tanguy Duchâtel, l'un des officiers de Jean

(1) L'un des fils de Janus de Lusignan.
(2) Monstrelet, Berry, *Religieux*, etc.
(3) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 312. Monstrelet, p. 262. Ursins, 349, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans Peur, appelé Guy de Bar, et surnommé le Beau, ou le Veau, bailli d'Auxois en Bourgogne (1).

L'insurrection, devenue gouvernement, poursuivit son œuvre. Avant midi, la masse de la population : hommes, femmes, enfants, moines, bourgeois, etc., portait sur ses habits la croix oblique dite de Saint-André ou de Bourgogne. Aux partisans de la cause bourguignonne, dignes de ce titre, se joignit l'écume de toute cité du moyen âge, une horde d'aventuriers et de bandits. La révolution déployait ses saturnales. Toute cette multitude se répandit dans Paris, armée d'épées rouillées, de vieilles cuirasses, de bâtons de berger, et d'une infinité d'ustensiles (2).

Chaque rue, puis chaque maison fut fouillée. Quiconque était Armagnac, ou suspecté de l'être, ou dénoncé comme tel, par quelque haine particulière, était pris. Beaucoup furent emmenés en prison, d'autres exécutés sur place. Les insurgés civils exploraient les maisons : ils jetaient les victimes dévouées à la mort, par les portes, par les fenêtres, par-dessus les murs, dans la rue. Là les gens d'armes tuaient. Pendant le meurtre, les autres volaient et pillaient. D'après le témoignage d'un témoin bourguignon, cinq cent vingt-deux hommes moururent ce premier jour « à l'épée, dans les rues, » sans y comprendre ceux qui furent assassinés à l'intérieur des maisons (3).

Les captifs furent conduits aux prisons du Palais, de Saint-Éloi, des deux Châtelets, du Louvre, du Temple, de Saint-Magloire, de Saint-Martin des Champs, du Four-

(1) Godefroy, p. 752. *Journal*, p. 628. *Religieux*, p. 232.
(2) *Journal de Paris*, édition in-4°, p. 38. *Religieux*, p. 222, etc.
(3) *Ibidem*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'Évêque, de Saint-Antoine, de Saint-Merry et de Tiron. Au nombre des personnes ainsi arrêtées, se trouvaient quantité de bourgeois, de magistrats, de militaires, et autres personnes d'un rang plus ou moins élevé. On y remarquait les évêques de Saintes, de Lisieux, d'Évreux, de Coutances, de Senlis, l'évêque et duc de Laon, pair de France. Il faut y joindre les archevêques de Reims et de Tours ; Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, les cardinaux de Saint-Marc et de Bar. L'émeute enfin mit la main sur un jeune prince du sang, Charles de Bourbon, dont le père, prisonnier d'Azincourt, était l'adversaire politique du duc de Bourgogne (1).

Le lendemain, par l'intercession de l'évêque de Paris, les archevêques et les cardinaux furent relâchés. Mais les arrestations et le pillage continuèrent. Une ordonnance du prévôt bourguignon prescrivit à toute personne qui connaîtrait le lieu où se serait réfugié quelque Armagnac, de le dénoncer. Un pauvre homme chez qui le connétable s'était enfui révéla sa retraite au prévôt. Gui de Bar s'y rendit lui-même, fit monter le comte en croupe de son cheval et le conduisit à la prison du Petit-Châtelet (2).

Le bruit du combat et le tumulte de l'émeute arrivaient jusqu'aux oreilles du jeune dauphin, dans l'enceinte de la Bastille et le remplissaient de frayeur. Tanguy Duchâtel, le 30 mai, conduisit le prince à Charenton-sur-Marne, puis à Corbeil et à Melun (3). Duchâtel, vaincu, n'avait

(1) Cousinot, p. 168, et les autres historiens allégués.

(2) *Religieux*, p. 234. Monstrelet, p. 263, etc. Félibien, t. II, des *Preuves*, p. 506, *b*.

(3) Monstrelet, *ibid*. Fénin-Dupont, p. 268-9.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

point tiré l'épée. Il ne voulut pas céder une telle partie sans combattre. Le 1er juin, accompagné du maréchal de Rieux, de Barbazan et de quinze cents lances, il pénétra dans Paris par la porte Saint-Antoine (1). Une de ses colonnes se dirigea vers l'hôtel de Saint-Paul, espérant y trouver le roi et l'enlever. Mais Charles VI n'y était plus. Les Bourguignons avaient eu soin, la veille, de le conduire au château du Louvre. Pendant ce temps, une seconde colonne s'avançait d'un autre côté en criant : Vivent le roi, le dauphin et le connétable d'Armagnac (2) !

Déjà la réaction se dessinait. Ce prompt retour du pouvoir impressionnait la population. Mais à peine entrés au cœur de la ville, les soldats armagnacs se jetèrent dans les maisons et se mirent à piller. Cette conduite des champions de l'autorité perdit immédiatement la cause qu'ils défendaient. Un nouveau sentiment se fit jour chez les Parisiens. La milice bourgeoise, en armes, s'élança contre ces pillards avec colère et seconda vigoureusement l'effort des Bourguignons. Duchâtel et ses Armagnacs furent refoulés jusqu'à la Bastille, où il se réfugia de nouveau après avoir perdu trois à quatre cents hommes de ses troupes (3).

Battu cette fois et repoussé par la force des armes, l'ex-prévôt de Paris laissa dans la Bastille une faible garni-

(1) Dès le 31 mai, le dauphin dans l'après-midi, avait été ramené, ou était volontairement retourné jusqu'à Charenton. Voy. ci-après, p. 107, note 2.

(2) Monstrelet, *ibid. Journal de Paris. Panthéon*, p. 628. D. Plancher, t. III, p. 489.

(3) *Ibid.* Ursins, p. 349. Berry, p. 435. Cousinot, p. 170. Claude Bonneau, *les Hommes illustres du Maine*, p. 5.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

son (1). Il se replia, vers le dauphin, avec le gros de ses forces, qu'il cantonna dans les places de Meaux, Corbeil, Melun, Coucy, Guise et autres lieux. Le prince Charles continua sa route, de Melun par Montargis, jusqu'à Bourges, où il se trouvait le 21 juin 1418 (2).

Les Bourguignons, maîtres de la capitale, commencèrent à destituer les principaux fonctionnaires. Guillaume de Gamaches, grand-veneur de France, fut remplacé par le sire de Cohein, bourguignon. Le seigneur de l'Ile-Adam et Claude de Beauvoir, sire de Chastelux, obtinrent les deux offices de maréchaux de France. Charles de Lens devint amiral, au lieu de R. de Braquemont. L'insurrection bourguignonne invoquait avec pompe les libertés communales. Cependant le 6 juin, au mépris de la loi, de la coutume et des droits communaux, Guillaume Ciriace, prévôt des marchands de Paris, fut destitué. Ce magistrat populaire tenait ses pouvoirs de l'élection. L'élection seule pouvait lui donner légalement un successeur. Les deux maréchaux bourguignons nommèrent d'autorité Noël Marchand, au lieu et place de Guillaume Ciriace, sans que les électeurs ou bourgeois de la cité fussent appelés au scrutin municipal (3).

Dès le 2 juin, une ambassade fut chargée par le grand conseil de se rendre à Melun, auprès du dauphin, pour

(1) Elle se rendit le 4 par composition et se retira.

(2) Monstrelet, Berry. Anselme t. VI, p. 357, B; t. VIII, p. 807, A. Il existe sur cet épisode et sur la retraite du dauphin un document très-curieux. C'est une lettre originale de Robert le Maçon, chancelier du prince Charles, adressée aux autorités du Dauphiné et datée de Melun le 31 mai 1418. (Fénin-Dupont, p. 268-9.)

(3) Godefroy, *Charles VI*, p. 795. *Journal de Paris*, p. 630. Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de ville*, p. 10.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'inviter respectueusement à rentrer au sein de la capitale. Mais au moment de partir, les députés apprirent que ce prince, au lieu de se rapprocher de Paris, avait quitté Melun, pour s'éloigner davantage. Les ambassadeurs, en conséquence, renoncèrent à cette mission. Le duc de Bourgogne et la reine n'avaient point tardé d'être instruits à Troyes des événements que la capitale avait vus s'accomplir dans ses murs. La reine envoya immédiatement à Paris deux commissaires accrédités en son nom. Le premier était Philippe de Morvilliers, ancien avocat au parlement, chancelier de Picardie. Le second se nommait Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, chevalier. Le 8 juin, une nouvelle ambassade fut dirigée vers la reine et le dauphin (1). Compiègne, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Moussy-le-Preux, Pont-à-Choisy, Noyon, Péronne, en Picardie, tenaient encore pour le dauphin. A la nouvelle du triomphe que venaient de remporter les amis du duc Jean, ces diverses places se soumirent à l'autorité bourguignonne. Les garnisons de Charenton, de Corbeil et de Saint-Cloud abandonnèrent également leur poste à l'ennemi (2).

Cependant les violences des 29 mai et jours suivants n'avaient point assouvi les haines déchaînées. Des bruits sinistres agitaient de nouveau la multitude. On disait que les Armagnacs, revenus en force, étaient à Saint-Marcel, près la porte Bordelle ; qu'ils se disposaient à rétablir le connétable et à frapper de mort tous les Bourguignons.

(1) Félibien, t. II, p. 788 ; t. II des *Preuves*, p. 568, *a* et *b*. Ursins, p. 350.

(2) Monstrelet, p. 267. *Religieux*, t. VI, p. 242.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une ordonnance du 9 juin prononçait l'annulation de tous les jugements qui avaient puni d'exil ou de confiscation les partisans de Jean sans Peur. Des bouchers, des malfaiteurs, des boutefeux de guerre civile, atteints par ces mesures de proscriptions, étaient rentrés immédiatement au sein de la grande ville. L'inquiétude et la peur servaient à la fois de prétexte et d'aiguillon au courroux, à la barbarie populaires. Une nouvelle catastrophe allait éclater (1).

Le 12 juin 1418, une foule d'individus, gens de sac et de corde, amoureux de toutes les sanglantes expéditions, se réunirent des divers quartiers de Paris. Le prévôt des marchands, nouvellement nommé, fut entraîné par eux jusque dans le Parloir-aux-bourgeois, sur la place de Grève. Arrivés là, ils lui enjoignirent d'aviser à ce qu'il y avait à faire. Eux-mêmes délibérèrent ensuite, à grands cris, sur cette question. Ils conclurent qu'il fallait en finir avec les Armagnacs, « sans quoi, les bourgeois de Paris n'auraient jamais de repos. » Puis ils sortirent en se répandant par la ville aux cris de : Vivent le roi et le duc de Bourgogne, *la paix* (2) !

Il était alors quatre heures et demie du soir. Monstrelet évalue le nombre des soldats de cette armée du meurtre à soixante mille hommes (3). Armés de vieux maillets, de couteaux, de haches, de coignées, de massues, de vieilles

(1) Monstrelet, 269. *Ordonnances*, t. X, p. 453. Félibien, t. II, p. 789; t. II, des *Preuves*, p. 568.

(2) *Religieux*, p. 244. *Ordonnances*, t. X, p. 477.

(3) Il y a lieu toutefois de douter que cette évaluation soit rigoureuse.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

épées, de piques et autres armes, ils se dirigèrent d'abord vers la prison de la Conciergerie au Palais. Leur principal capitaine était un nommé Lambert, potier d'étain dans la Cité. En cette prison, se trouvaient réunies depuis peu, les trois victimes les plus spécialement désignées à la rage populaire, savoir : le connétable, le chancelier (Henri de Marle), qui avaient rejeté le traité de la Tombe, et Raimonet de la Guerre. Ce dernier, habile et brave capitaine, avait surtout à expier ses succès militaires, loyalement remportés contre les troupes tant anglaises que bourguignonnes (1).

Ces trois personnages furent pris et massacrés des premiers. Les autres prisonniers subirent le même sort. Ces envahisseurs quittèrent la place lorsque la prison fut vide et lorsque la cour, qui était au pied des galeries du palais, se fut remplie de cadavres. De là, ils se rendirent à Saint-Éloi (2), autre prison voisine. Tout ce que cette église contenait de prisonniers fut assassiné à coups de hache. Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, était au nombre des captifs. Revêtu de ses ornements pontificaux, les égorgeurs le trouvèrent prosterné au pied de l'autel et levant vers le ciel l'hostie consacrée. A plusieurs reprises, ils brandirent sur sa tête leurs lames dégouttantes de sang et sa chasuble en fut inondée. Mais la majesté religieuse du prêtre, tenant en ses mains le symbole du divin sacrifice, les retint. Ils cédèrent aux prières du sire de l'Ile-Adam, qui les accompagnait. Celui-ci déclara prendre ce vieil-

(1) Monstrelet, p. 269. Ursins, dans Godefroy, p. 350. Félibien, t. II des *Preuves*, p. 568.

(2) Prieuré d'hommes, situé près du Palais.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lard comme son prisonnier. L'abbé de Saint-Denis fut, par exception, épargné (1).

Ces furieux se dirigèrent ensuite vers le Petit Châtelet. On y avait enfermé l'évêque de Coutances, l'évêque de Senlis e td'autres prélats. Les Bourguignons n'obtinrent pas, de prime accès, l'entrée de cette prison. Mais il fut convenu que l'un des leurs, délégué, pénétrerait à l'intérieur et ferait l'appel des captifs. Chacun de ces malheureux, à tour de rôle, était nominativement invité à sortir. Au moment où il baissait la tête pour franchir le guichet, il recevait la mort. Une pluie continue avait, depuis quelques jours, détrempé le sol, mal pavé. Les bourreaux jetaient au fur et à mesure le cadavre dans la boue. L'évêque de Coutances, nommé Jean de Marle, était fils du chancelier. Il avait quitté son siége plutôt que de prêter serment au roi d'Angleterre. Le prélat s'était muni de beaucoup d'or, qu'il portait sur lui. Vainement, il l'offrit à ses meurtriers, espérant que ceux-ci préféreraient cette richesse à sa vie. Les assassins le tuèrent d'abord et le dépouillèrent ensuite : ils prirent ainsi l'un et l'autre (2).

Au Grand Châtelet, les officiers royaux, gardiens de la prison, donnèrent enfin l'exemple d'une virile résistance. Ils s'étaient procuré des armes. Pendant deux heures, ils se battirent contre ces forcenés. Puis, vaincus par le nombre, ils périrent au poste de la justice et furent les premières victimes. La lutte recommença, entre les sicaires du dehors et les prisonniers, également armés. Ces captifs,

(1) L'abbé mourut peu après, prisonnier de l'Ile-Adam, *Religieux*.

(2) *Religieux*. Ursins, *Journal de Paris*, p. 628. Puiseux, *Siége de Caen*, p. 36.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'ailleurs, n'étaient pas seulement des *Armagnacs*. Avec eux, habitaient des prisonniers civils, des détenus pour dettes, des individus antérieurement incarcérés et tenant pour le duc de Bourgogne. Ces diverses catégories de détenus attendaient de l'émeute leur délivrance. Mais le peuple, en ce moment, était ivre de carnage et de fureur : il ne distinguait plus et voulut tout tuer. Vivement disputé, le combat se prolongea jusqu'à la nuit entre ceux de dedans et ceux du dehors.

Enfin le lendemain, les envahisseurs revinrent à la charge, renforcés de nouveaux bandits. Ils assiégèrent les prisonniers, à l'aide de la flamme et de la fumée. Sur certains points, que le feu laissait libres, les assiégeants pénétrèrent dans la prison. Chassés par la flamme et par l'épée, les assiégés montaient au sommet des tours, et, poursuivis jusque-là, ils se précipitaient au dehors. Pendant ce temps, leurs bourreaux les attendaient au pied des murailles. Leurs corps venaient tomber sur les piques des Bourguignons, qui *achevaient* ces morts à coups de hache ou d'épée (1).

Toutes les autres prisons, que nous avons énumérées ci-dessus (2), devinrent successivement le théâtre de semblables excès. Les corps du connétable, du chancelier et de R. de la Guerre, furent dépouillés et liés ensemble avec une corde. On traîna d'abord ces cadavres en divers lieux. Le connétable avait une jambe rompue. Quelque boucher prit son couteau, et, sur la poitrine du comte, il découpa une courroie de peau, qui dessinait une *bande*, de l'é-

(1) *Religieux*. Monstrelet.
(2) Pages 104, 105.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

paule au flanc opposé : la bande ou écharpe était, comme on sait, l'insigne des Armagnacs. Pendant plusieurs jours, la foule vint se repaître de la vue de ces trois cadavres, exposés à sa dérision. Dans ce but, on les avait placés sur la Table de marbre, lieu où se jouaient, d'habitude, les *sotties* et *moralités*. Puis enfin les Bourguignons se lassèrent de tuer, se rassasièrent de sang et de cadavres. Alors les hommes, les femmes, les enfants, au nombre de quinze à seize cents, mis à mort comme *Armagnacs*, furent portés hors de la ville dans des charrettes. Jetés aux champs, exposés aux oiseaux de proie, ils demeurèrent privés des honneurs de la sépulture (1).

Ces atrocités eurent pour témoins, l'histoire pourrait dire même pour complices, les autorités bourguignonnes. « A cette cruelle occision, rapporte Monstrelet, estoient présens le nouvel prévost de Paris, le seigneur de l'Ile-Adam, maréchal de France, etc., jusqu'au nombre de mille combattants, tout armés et à cheval, pour défendre, au besoin, les dits occiseurs. Toutesfoiz moult estoient esmerveillez de voir faire cette dérision, mais ils n'avoient rien dit si ce n'est : *mes enfants, vous faites bien !* »

Guy de Bar, cependant, n'était point un homme pervers. Jean Jouvenel des Ursins, chevalier armagnac, lui avait sauvé la vie dans une bataille, en 1414. Guy de Bar, arrivant à Paris, envoya immédiatement à Jouvenel un messager qui lui dit de la part du nouveau prévôt : « Guy ne peut pas vous sauver, mais vous-même sauvez-vous ! » Le chevalier dut en effet la conservation de ses

(1) La Table de marbre, au Palais. Auteurs cités.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jours à cet avis généreux d'un adversaire. Guy de Bar, l'Ile-Adam et d'autres seigneurs, avaient cherché à dissuader le populaire d'entreprendre un pareil mouvement. Vainement ils cherchèrent à mitiger ces horreurs. Mais qui ne connaît l'entraînement du mal, et le despotisme de l'exemple, exercé par la multitude (1) !

La reine et Jean sans Peur, à cette époque, résidaient toujours, la première à Troyes, et le second en Bourgogne. En l'absence de ces *souverains*, les subalternes ignoraient le point précis où devait s'arrêter leur zèle ou leur tolérance. Le duc et la reine, satisfaits des résultats généraux, ne désapprouvèrent point, du moins publiquement, ces actes de leurs partisans. Par ordre de la reine et de ce duc, les chaînes des rues furent rendues aux Parisiens le 23 juin (2). Durant ce temps, Charles, dauphin et lieutenant-général, retiré à Bourges, mandait de toutes parts des forces militaires et revendiquait l'exercice actif de l'autorité royale (3).

(1) Monstrelet, p. 270. Ursins, p. 350.
(2) *Religieux*, p. 250. Ursins, p. 351. *Journal de Paris*, p. 631.
(3) *Mémoires de Bretagne*, 1744, t. II, colonne 959. Anselme, 1712, t. I, p. 554, B; t. II, p. 1186, E. Cousinot, chap. 165. Etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VIII.

(Du 4 novembre 1417 au 20 janvier 1419.)

Établi en vainqueur à Caen, Henri V était déjà maître de la basse Normandie (1). Falaise, assiégée le 4 novembre 1417, capitula le 20. Dès le 25 du même mois, Humfrey, duc de Glocester, frère du roi anglais, conduisit une course jusque sous les murs de Rouen. Pendant ce temps, Talbot se jetait dans le Cotentin. Vers le mois de janvier suivant, les hostilités avaient pénétré dans le Maine, province soumise au gouvernement de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon. L'invasion se propageait en tous sens. Elle se dirigeait principalement vers le nord et vers la Normandie (2).

Menacés par les envahisseurs, abandonnés par le gouvernement légitime, Pontoise, Mantes, Vernon, Lisieux se donnèrent au tiers compétiteur, c'est-à-dire au duc de Bourgogne (3). Mais la protection de Jean sans Peur n'offrait pas à ces populations, pour les défendre, un secours plus assuré que celui du roi de France. Gamaches, Lisieux, Louviers, Ivry, Harcourt, Évreux, Pont de l'Arche (19 juillet 1418), furent successivement occupés

(1) Voy. ci-dessus, p. 61.

(2) *Chronique de Normandie*, 1581, in-8°, f° 170. Rymer, t. IV, partie III, p. 31. Ursins dans Godefroy, p. 347, K, 59, n° 21.

(3) *Chronique de Normandie*, f° 171.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par les Anglais. Henri V, conquérant toujours, arriva, en descendant la Seine, devant Rouen (1).

Cette grande ville, après avoir reconnu, comme on l'a dit ci-dessus, l'autorité du dauphin, était retournée au parti bourguignon, dans les premiers jours de l'année 1418. Le nouveau capitaine de Rouen, ou représentant de Jean sans Peur, se nommait Guy le Bouteiller. C'était un gentilhomme du pays, mais d'une valeur douteuse, quant au caractère moral. La ville, à l'approche des Anglais, s'était mise dès lors en état de défense. Elle avait intrépidement rasé ses faubourgs et fait le vide autour de son enceinte fortifiée. Le 29 juillet 1418, pendant la nuit, Henri V ouvrit la tranchée et commença le blocus (2).

Il déploya dans ce siége difficile de grands talents militaires. Indépendamment de leurs ressources propres, les Rouennais comptaient principalement sur l'appui de Jean sans Peur, dont ils avaient embrassé la cause avec un grand éclat.

Défendre Rouen, laver l'outrage de la violation du royaume, refouler l'agression britannique, constituaient en effet un devoir impérieux. Cette obligation première s'imposait d'elle-même au prince bourguignon, dans la position qui lui était échue par le fait des circonstances. Mais Jean sans Peur n'avait point une âme où la voix de la conscience pût se faire entendre ainsi. L'orgueil, la

(1) Darsy, *Gamaches*, p. 125-6. *Chronique de Normandie*. Delpit, *Documents anglais*, p. 221-2. Monstrelet, t. III, p. 375. Rymer, *ibid.*, p. 31 à 58.

(2) Poëme anglais dans l'*Archæologia*, t. XXI, p. 43 et suiv. Cheruel, *Histoire de Rouen*, etc., p. 38 et suiv. Elmham, *Vita Henrici V*, édit. Hearne, 1727, in-8°, p. 176 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

passion, l'égoïsme de son parti dominaient en lui tout autre sentiment. Au mois de juin 1418, les Parisiens envoyèrent spontanément aux Rouennais un secours de trois cents lances ou cavaliers et de trois cents hommes de trait. Jean sans Peur, au nom du roi, leur expédia quatre mille combattants. De son côté, la milice communale de Rouen se composait de seize mille hommes. Le nombre des assiégeants, sous les ordres de Henri V, s'élevait à environ trente mille.

Après s'être emparé, le 30 août, du fort Sainte-Catherine, qui dominait la ville et le fleuve, le roi anglais investit Rouen de toutes parts. Une flottille lui fut amenée par les ordres de son allié, le roi de Portugal. Il intercepta ainsi la communication inférieure de la Seine et de la mer. Un barrage, composé d'une triple chaîne, fut établi, à la sortie de Rouen, en aval de ce fleuve. En amont, Henri V construisit un pont de bois à l'autre extrémité de la ville. Ce pont, qui favorisait les communications de l'armée assiégeante, complétait l'investissement des assiégés (1).

La ville de Rouen, l'une des plus considérables du royaume, renfermait dans ses murs une population déjà très-nombreuse d'habitants (2). Son enceinte avait reçu en outre, selon l'usage, toute la banlieue ou population suburbaine, qui était venue y chercher un refuge. Henri V résolut de soumettre les Rouennais par la famine. Les dé-

(1) *Journal de Paris, Panthéon*, p. 629. Cheruel et les sources qu'il cite. Plan de Rouen au xve siècle ; (*Notice des Ms.*, t. III, p. 603, etc.)

(2) Les estimations, recueillies par les historiens locaux varient de 250 à 420,000 habitants. Mais les bases de ces sortes de calculs, d'après les données actuelles de l'érudition historique, sont très-incertaines.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fenseurs de la cité normande opposèrent à l'ennemi une activité multiple et un rare courage. A plusieurs reprises, les Anglais furent repoussés par de brillantes et vigoureuses sorties. De jour en jour, cependant, les ressources de la défense diminuèrent et le blocus devint plus étroit (1).

Cherbourg, capitale maritime de la Normandie au quinzième siècle, subit le joug des Anglais le 22 août. Caudebec, aux portes de Rouen, se rendit le 7 septembre. Le 27 octobre, une députation solennelle des Rouennais se rendit auprès du roi de France, c'est-à-dire de Jean sans Peur, pour signaler au gouvernement la détresse des assiégés. Cette démarche, renouvelée peu de temps après en termes plus pressants encore, ne fut point suivie de résultats sérieux. Le duc de Bourgogne, pour faire mine de condescendre à cet appel, se mit en armes et conduisit le roi, malade, jusqu'à Beauvais. Mais les Rouennais, en définitive, furent à leur tour, comme l'avaient été les bourgeois de Caen, abandonnés à leurs ressources et à l'inspiration de leur courage (2).

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, chef du gouvernement, négociait avec Henri V et tentait de traiter au nom de Charles VI. Parallèlement Charles, dauphin, ou son conseil, suivait une conduite analogue. Les ambassadeurs du prince Charles, lieutenant-général et régent, parlementaient de leur côté, auprès du roi anglais, de concert avec la reine Yolande et le duc de Bretagne. Non moins habile politique qu'homme de guerre, Henri V,

(1) Cheruel.

(2) *Ibid.* Rymer, p. 645. *Religieux*, t. VI, p. 299. Monstrelet, t. III, p. 294.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tout en poursuivant le cours de sa conquête, écoutait chacune de ces ouvertures, dont il fomentait la rivalité; mais il se gardait bien d'en admettre ou d'en sanctionner aucune (1).

Au commencement d'octobre, la famine faisait déjà sentir, à Rouen, ses horribles effets. Le pain y était rare. La viande manquait, si ce n'est la chair de cheval. Avec du son, et la balle d'avoine, on composa une sorte de pain. Après les chevaux, la population fit servir à sa nourriture les chiens, les chats, les rats, les souris.

Tout autour de la ville, les Anglais avaient creusé un fossé, hérissé de pieux, qui s'opposait aux sorties de la cavalerie et qui emprisonnait les habitants dans son enceinte resserrée. Contraints par la nécessité, les assiégés résolurent d'expulser de leurs murs douze mille individus non-combattants : douze mille bouches qui augmentaient d'autant la famine. L'ennemi refusa de leur livrer passage. Alors cette population de victimes exilées, femmes, vieillards, enfants, ou infirmes, eut pour asile ce fossé. Là, ces malheureux languirent, par la pluie, par l'hiver, rejetés, sans abri, sans nourriture, sans vêtement, entre deux ennemis, le compatriote et l'Anglais, presque également impitoyables (2).

La défense néanmoins ne succombait pas. Toujours soutenus par l'espérance d'être secourus et par l'énergique instinct du devoir national, les braves Rouennais suppléaient à leur détresse, et, pour ainsi dire, la masquaient,

(1) Rymer. Ms. 8239, f° lxxiij et suiv. Elmham, p. 206 et suiv.

(2) Monstrelet. Elmham, p. 195 : *de miseria civitatis et civium fame pereuntium.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à force d'intrépidité. Durant le même temps, l'abondance régnait dans le camp d'Henri V. Ses capitaines triomphaient sur les divers points qui restaient à soumettre en Normandie. De nouvelles recrues avaient été amenées devant Rouen par ces lieutenants victorieux. La ville de Londres, à elle seule et spécialement, venait d'envoyer à Henri V un vaisseau chargé de vin et de cervoise.

Au milieu de ces conjonctures, survint le *Christmas-day* ou fête de Noël. Célébrée de tout temps par les Anglais avec une solennité spéciale, cette fête marquait alors pour eux le terme où recommençait l'année. Henri V, à cette occasion, s'émut de pitié en faveur des malheureux qui gisaient dans les fossés de la ville assiégée, et leur fit délivrer quelques vivres (1).

La faim, comme le dit la narration anglaise d'un chroniqueur et poëte contemporain, finit par briser les murailles. Après une dernière et vaine ambassade vers le duc de Bourgogne, les Rouennais députèrent auprès d'Henri V des commissaires chargés de parlementer. Les négociateurs se réunirent près de l'une des portes de la ville, à la vue du fossé, où gisait parmi les morts, ce reste de population, composée de moribonds exténués.

Henri V exigea que les vaincus se rendissent à discrétion. Les députés rouennais, malgré l'extrémité des souffrances communes, repoussèrent de pareilles conditions. Ils retournèrent auprès de leurs concitoyens, et les négociations furent rompues. Les habitants, sanctionnant cette conduite de leurs délégués, arrêtèrent une résolution dé-

(1) *Archæologia*, t. XXI, p. 66, 67.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sespérée. La nuit suivante, ils devaient saper un pan de murailles. Après avoir mis le feu à la ville, ils voulaient, en compagnie de leurs femmes et de leurs enfants, renverser sur le fossé ce mur, en guise de pont. Ils devaient s'élancer ainsi à travers l'ennemi; puis, selon l'expression de Monstrelet,... « s'en yroient tous où Dieu les voudroit conduire... » Henri V, instruit de ces faits, s'empressa de rouvrir les négociations (1).

Aux termes du traité qui intervint, la ville reconnut l'autorité du roi anglais, elle paya une contribution de 400,000 livres et dut livrer quatre vingts otages; mais elle conserva ses biens et ses priviléges. Un capitaine nommé Alain Blanchard s'était distingué dans la défense de la cité. Il fut excepté, avec quelques autres, de la capitulation. Par ordre du roi d'Angleterre, Alain eut la tête tranchée. Guy le Bouteillier se fit Anglais. Henri V fut reçu solennellement à Rouen le 20 janvier 1419. Soixante mille âmes environ avaient péri au sein de cette ville, où il pénétrait en triomphe (2).

Jean sans Peur se trouvait à Mirebeau en Franche-Comté, lorsque Paris fut nuitamment surpris par les Bourguignons (mai-juin 1418). A cette nouvelle, il se rendit auprès de la reine à Troyes et la pressa de se diriger avec lui vers la capitale. La reine voyageait à petites journées. Arrivée à l'une de ses étapes (Brie-comte-Robert), elle envoya, le 13 juillet, auprès de son fils (le dauphin), Guillaume Filhastre, cardinal de Saint-Marc. Cet ambassa-

(1) Monstrelet, t. III, p. 305.

(2) Cousinot, p. 175. P. Cochon, p. 433 et suiv. Raoulet, p. 159 et suiv. Monstrelet, p. 299. Basin, t. I, p. 33.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

deur alla prier le jeune prince au nom de la reine, de revenir auprès d'elle et du roi, dans la capitale, pour y prendre part au gouvernement du royaume. Mais cette invitation demeura infructueuse. Le lendemain 14, la reine et le duc firent leur entrée parmi les Parisiens, en grande pompe (1).

Le duc de Bourgogne reprenait le pouvoir au milieu de circonstances critiques et difficiles. Les rouages de l'administration politique furent changés. De nouveaux titulaires prirent possession des grandes charges. Le parlement subit une réorganisation complète. Après un mois environ de vacances ou de cessation, cette cour, composée de nouveaux membres, rouvrit ses séances le 25. Jean sans Peur se fit allouer une pension annuelle de quarante-huit mille livres, à la charge d'entretenir quatre mille hommes d'armes. Sa famille et ses partisans furent comblés de biens. Lui-même reprit possession des finances et du gouvernement de l'État (2).

Dans les premiers jours du mois d'août, la redoutable corporation des bouchers fut rétablie. Cette mesure ne tarda pas à porter ses fruits. Les Gois, les Saint-Yon, les Caboche et leur sanglante clientèle, rentrèrent en possession de leur ascendant populaire. Ces espèces de chefs de clans, ou de familles parisiennes, se ramifiaient, par leurs relations, de proche en proche, au sein de la classe la plus remuante, la plus tumultueuse et la plus infime. L'indus-

(1) Gachard (Itinéraire), p. 239. *Religieux*, t. VI, p. 253. Ursins, Godefroy, p. 352. *Journal de Paris* (*Panthéon*), p. 632, etc.

(2) Monstrelet, p. 273. X. X. 1480, f° 139, v°. *Ordonnances*, t. X, p. 456 et suiv. Ms. Fontanieu, vol. 109, au 21 juillet. D. Plancher, t. III (*Preuves*), p. ccc viij-ix. Beauvillé, t. I, p. 134, 526, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

trie dont ils exerçaient le monopole leur fournissait un sinistre personnel, toujours prêt à mettre en œuvre la hache et le couteau.

Retirés de l'autre côté de la Loire, le dauphin et ses conseillers tenaient levée la bannière de la guerre civile. Chaque jour, les gendarmes armagnacs venaient harceler les Bourguignons jusque sous les murs de la capitale. Sens, Moret-en-Gâtinais, Melun, Meaux, Crécy, Compiègne, Montlhéry étaient en leur pouvoir. Ces points formaient tout autour de Paris une ceinture hostile. Les arrivages de la grande ville étaient restreints et interceptés. Les denrées avaient atteint un prix excessif. Le travail manquait. Comme pour exaspérer et porter à son comble ces souffrances, la population était en proie à une éruption épidémique, dont les symptômes paraissent avoir été ceux de la variole. Le populaire, dans son ignorante violence, ne manqua pas d'attribuer tous ces maux en bloc à ses ennemis armagnacs (1).

Dans la nuit du 20 au 21 août 1418, une nouvelle émeute se souleva. La lie des habitants se porta aux prisons du Petit et du Grand Châtelet, ainsi qu'à la Bastille. Là se trouvaient détenus, pour cause de discordes civiles, un certain nombre de prisonniers, arrêtés depuis peu. Les massacres du 12 juin se renouvelèrent. Ils furent accompagnés, comme la première fois, du pillage, et s'étendirent, de même, soit à des haines privées, soit à des victimes complétement innocentes. Entre beaucoup d'autres exemples, Hector de Chartres, chevalier, l'un des

(1) *Ordonnances*, t. X, p. 468. Raoulet, p. 163. *Journal de Paris*, p. 633. *Religieux*, t. VI, p. 271.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

anciens serviteurs du roi attachés à la cause du dauphin, et frère de l'archevêque de Reims, périt ainsi d'une mort cruelle. Des femmes de condition noble, sous prétexte politique, furent mises à nu en public, puis ensuite égorgées (1).

Le principal coryphée de ces barbaries était l'exécuteur des hautes-œuvres de la capitale. Cet homme, nommé Capeluche, exerçait un ascendant singulier sur la multitude. Seul à cheval, c'était lui qui commandait et dirigeait ces brutales exécutions. Personnage redouté, il traitait avec familiarité les fonctionnaires les plus considérables. Capeluche appelait le duc de Bourgogne son *beau-frère*. Lors de l'entrée récente de Jean sans Peur dans Paris, ce chef inconnu s'était porté à sa rencontre. Le prince avait touché sa main, ignorant alors que cette main était celle de Capeluche le bourreau (2).

Jean sans Peur, absent de Paris à l'époque du premier massacre, avait désapprouvé ces actes odieux commis par ses partisans. Le meurtre du comte d'Armagnac et des autres ministres avait particulièrement contrarié ses desseins. En effet, à l'aide de ces gages, le duc se flattait de contraindre le dauphin à embrasser son alliance et de forcer les prisonniers à lui rendre les places que les Armagnacs tenaient en leur pouvoir. La nouvelle tempête populaire, qui se déchaîna sous ses yeux, excita son courroux et son indignation.

Il n'osa pas, toutefois, s'opposer de front à ces excès.

(1) X. X. 1480, f° 142, v°. Cousinot, p. 173. Ursins, p. 353.

(2) Raoulet. *Journal*, *ibid.* Monstrelet, 289. *Religieux*, p. 263. Basin, t. I, p. 31.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Présent à l'invasion de la Bastille, il crut devoir transiger avec les bouchers ameutés. Mais, dès le 23 août, par ses ordres, on arrêta Capeluche pendant qu'il buvait dans un cabaret des hallés. La tourbe de ses satellites fut entraînée hors de Paris, sous la conduite de deux gentilshommes bourguignons. On les emmena faire le siége de Montlhéry sur les Armagnacs. Pendant ce temps, le 26 août 1418, Capeluche, l'exécuteur de Paris, fut décapité aux halles, par les mains de son successeur (1).

Jean VI, duc de Bretagne, était allié aux deux reines, mère et belle-mère du prince Charles. Il avait épousé la fille de la première, Jeanne de France. Isabelle de Bretagne, sa propre fille, était fiancée, depuis peu, au fils aîné d'Yolande, Louis III, qui fut duc d'Anjou, puis roi de Sicile. Le duc breton entreprit une tâche aussi louable que difficile : celle de rétablir la paix et l'union entre les princes ennemis (2). Jean VI, parti de Nantes, visita sur sa route le dauphin, puis il s'approcha de la capitale (3).

La mortalité qui régnait dans la ville, fit choisir, hors de ses murs, un lieu de réunion entre les parties. Le duc de Bretagne, accompagné de son gendre Louis III, et de

(1) Monstrelet, p. 272, 291. Cousinot. Basin. X. X. 1480, f° 144. « Et ordonna le bourreau (Capeluche) au nouveau bourreau comment il devoit couper teste. » Au moment de l'exécution, le patient qui était garrotté, fut délié. « Il ordonna le tronchet pour son col et pour sa face, et osta du bois du bout de sa doloire (hache) et de son coustel, tout ainsi comme s'il vouloit faire ladite office à un autre ; dont tout le monde estoit esbahy. Après ce, cria merci à Dieu et fut descollé par son varlet. » (*Journal de Paris*, p. 634.)

(2) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 465.

(3) Le dauphin résidait alors en Poitou. De là, le duc de Bretagne passa par Beaugency, Corbeil, Brie-comte-Robert et Saint-Maur. (Ms. s. fr. 292, 11, p. 784, 802.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

son jeune neveu, Jean, duc d'Alençon, s'avança jusqu'à Corbeil, où il rencontra les ambassadeurs du dauphin. Puis il se rendit, le 13 septembre, à Charenton. Le duc de Bourgogne y parut de son côté, en société des cardinaux de Saint-Marc et des Ursins, des évêques de Térouanne, d'Arras, de Bayeux, et autres conseillers (1).

Cette première entrevue ne fut point suivie de conclusion favorable, ou d'accommodement, entre les négociateurs. Le duc de Bourgogne défraya ses hôtes, dont il s'était fait l'amphitryon. Il reçut à sa table, en son logis de Conflans-Sainte-Honorine, les princes ses parents. Après quoi, le duc Jean de Bretagne alla prendre son gîte à Brie-comte-Robert (2). Cependant, les négociations continuèrent, les jours suivants, à Saint-Maur-des-Fossés. Elles eurent pour résultat de délibérer en commun un traité de paix et d'amitié entre le dauphin et le duc de Bourgogne. Cet acte porte le nom du lieu où furent discutés les articles, et l'histoire nous en a conservé la teneur (3).

Le 16 septembre, le congrès se réunit à Vincennes, au séjour de la reine. Le traité de Saint-Maur y fut conclu et arrêté en présence d'Isabelle, des ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, d'Alençon et des envoyés de Charles dauphin (4). On convint d'un commun accord que

(1) *Religieux*, t. VI, p. 279. X. X. 1480, f° 146, v°. Gachard, *Dijon*, p. 240. Fénin-Dupont, p. 272.

(2) X. X. 1480, *ibid.* Ms. s. fr., cité.

(3) *Religieux*. Ms. s. fr., cité.

(4) Ce jour, la reyne, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou et d'Alençon, *les ambassadeurs et conseillers de Monseigneur le Dauphin* et autres plusieurs du conseil du roy furent assemblez au chastel du bois de Vinciennes *pour conclurre ou traictié* qui avoit esté pourparlé *entre eulx*, par plusieurs journées sur la matière de la paix et union de ce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les articles seraient soumis à la sanction respective du roi et du jeune prince. En attendant, la paix fut immédiatement acclamée avec enthousiasme. La population de Paris et des environs, dès la nuit suivante, célébra cet heureux événement par les manifestations accoutumées : danses aux chansons et aux instruments de musique, feux nocturnes, sonnerie des cloches, processions générales, tables ouvertes en plein air, etc. (1).

La ratification du roi, malade, était pure affaire de convenance ou de formalité. Elle fut immédiatement promulguée. Mais, à l'attitude même qu'avaient prise, au congrès, les représentants du dauphin, il était aisé de prévoir que de graves résistances surgiraient du côté de ce prince. Le duc de Bretagne se chargea d'en triompher (2).

royaulme (X. X. 1480, f° 147). Cependant le Dauphin, dans un document authentique et des plus graves, publié à quelque temps de là, proteste formellement contre ce traité. Il y déclara en termes les plus précis, que ses ambassadeurs n'avaient ni participé ni assisté à l'*adoption* du traité. Nous reviendrons, au chapitre suivant, sur cette protestation, p. 133, note 1.

(1) X. X. 1480, f° 147. *Religieux*, p. 283 et suiv.

(2) *Ordonnances*, t. X, p. 473, 478. Cousinot, p. 174. « Ce soir après minuit, vindrent courir devant Paris les gens d'armes de Mont le Héry et autres favorisants au comte d'Armignac. Et boutèrent le feu en plusieurs maisons du faubourg de Saint-Germain-des-Prés, et se y tindrent jusques au plain jour et y tuèrent quatre ou cinq personnes. » (X. X. 1480, f° 146 v°, au 13 septembre 1418.) Le 22 novembre suivant, lettres patentes de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur temporel. Sur la requête des habitants, il leur accorde l'autorisation d'élever des ouvrages ou barrières de bois, pour se défendre contre les incursions des meurtriers, larrons, gens d'armes et autres malfaiteurs. (K. 59, n° 22.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LIVRE II.

DEPUIS LA RETRAITE DU PRINCE CHARLES VERS LA LOIRE (JUIN 1418), JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI (21 OCTOBRE 1422).

CHAPITRE I.

(1418 juin-1419 janvier).

L'invasion des Bourguignons à Paris causa, sur l'esprit du jeune dauphin, une impression profonde et des plus durables.

Charles VII en conserva le souvenir toute sa vie. Le dépit, la passion et l'intérêt froissé de ses conseillers ne laissèrent pas d'aigrir et de fortifier le ressentiment du dauphin. Charles, à partir de ce jour, prit la capitale en haine et en aversion. Pendant dix-huit ans, la fortune de la politique ou de la guerre l'exila de cette ville, qui depuis cinq siècles était le siége de la monarchie et le centre moral du royaume. Il n'y revint jamais, ultérieurement, que pour y faire de brèves apparitions et avec une répugnance visible.

En s'éloignant de Paris, le prince dut fixer tour à tour sa demeure en des lieux de moindre importance. Charles inaugura ainsi cette vie nomade, presque errante, qui lui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fit passer le reste de sa carrière au sein de retraites obscures (1).

Le lieutenant-général du royaume, comme on l'a vu, se porta d'abord à Bourges. Il parcourut ensuite, en de fréquents déplacements, cette ligne géographique, formée par le cours de la Loire, qui délimitait vaguement entre eux les pays de Langue d'oil et de Langue d'or. Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou, ces titres, joints à sa délégation de lieutenant-général, semblaient corroborer son autorité sur ces provinces, à l'aide d'un caractère plus direct et plus spécial. Le jeune prince commença par assurer et confirmer sa puissance dans ces régions méridionales. Par lettres du 9 juillet 1418, données à Montrichard, il exempta les Auvergnats, de l'aide ou contribution extraordinaire, imposée dans le royaume. Le lieutenant-général soulageait ainsi des populations pauvres, et un pays dont les secours, habilement ménagés, lui devaient être si nécessaires dans l'avenir (2).

Charles résidait à Chinon le 4 août. De là, il adressa aux diverses provinces un manifeste considérable. Sous le titre d'*advis fait pour le bien et union du royaume*, les conseillers du lieutenant-général y traçaient un programme d'action politique. Ce programme aurait dû rallier le duc de Bourgogne à l'héritier du trône, dans une rivalité patriotique, contre l'ennemi commun du royaume.

(1) Vers 1434, un de ses conseillers osait lui écrire : « Vous voulez toujours être caché en châteaux, méchantes places et manières de petites chambrettes, sans vous montrer et ouïr les plaintes de votre pauvre peuple. » (Ms. S. G. fr., n° 352, f° 74.)

(2) Itinéraire manuscrit. *Ordonnances*, t. X, p. 455.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais Jean sans Peur, pour répondre à une telle exhortation, se serait vu contraint de renoncer à l'usurpation de fait qu'il avait commise sur le pouvoir suprême. Aussi l'appel de Charles ne fut-il point entendu (1).

Le 7 août, Charles, dauphin, accueillit libéralement dans la même résidence, un héraut de Jean Ier de Grailly, comte de Foix, accompagné d'un ambassadeur de ce grand vassal. Le Languedoc, en majeure partie, était occupé par les Bourguignons. Jean de Foix comptait au nombre des potentats féodaux, qui exerçaient, sur les affaires de ce pays, une influence prépondérante. Le conseil du dauphin négociait avec le comte Jean. Peu de jours après, le 16 août, Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, fut nommé lieutenant du dauphin en Languedoc (2).

La ville de Tours, depuis l'enlèvement de la reine, et plusieurs points de la province, demeuraient au pouvoir des Bourguignons. Vers le 20 juillet 1418, Charles, duc de Touraine, se présenta devant la capitale de son duché, requérant l'obéissance des habitants. Mais ceux-ci, intimidés par le duc de Bourgogne, refusèrent d'obtempérer aux injonctions du prince. Ils se pourvurent immédiatement auprès du roi (c'est-à-dire de Jean sans Peur), qui, par lettres du 27 de ce mois, leur commanda de persévérer dans leur résistance. Des secours leur furent en même temps promis, afin qu'ils pussent repousser, par la force des armes, les poursuites du dauphin (3).

Toute la France septentrionale, par rapport à la Loire,

(1) Fénin Dupont, p. 274 à 280.
(2) Cabinet des titres : *Foix*. D. Vaissète, t. IV, p. 447.
(3) Dom Housseau, t. IX. nos 3825, 3826 et 3863.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ou Langue d'oil, en général, appartenait à l'ennemi, soit bourguignon, soit anglais. C'était, dès lors, pour l'héritier de Charles VI, une portion du royaume à reconquérir. Aussitôt que le prince se fut retiré à Bourges, Tanguy Duchâtel, prévôt de Paris, reçut le titre de maréchal des guerres du dauphin. Il fut nommé en outre « lieutenant et capitaine général, de par le dauphin, dans tous les pays de France (Ile de France), Champagne, Brie, et de outre la rivière de Seine. » Tanguy prit immédiatement l'offensive et dirigea spécialement ses hostilités contre les villes et régions soumises à l'autorité du duc de Bourgogne (1).

Le duc de Bretagne, après s'être fait l'auxiliaire du dauphin, résolut, comme on l'a dit, de rétablir la paix et l'union entre ce prince et le duc de Bourgogne. Tel fut l'objet du congrès de Charenton et du traité de Saint-Maur-les-Fossés. Jean VI de Bretagne, indépendamment de son concours personnel, employa, dans ces négociations, son frère, Richard de Bretagne, et Jean de Malétroit, son chancelier. Une trêve de trois semaines suivit le congrès de Charenton. Durant cet armistice, de nombreuses victimes des discordes civiles, cachées dans Paris, recouvrèrent leur liberté (2).

Parmi ces victimes, de l'un et de l'autre sexe, se trouvait

(1) Godefroy Berry, p. 435, 796, etc., etc. — Du Châtel peut être considéré comme ayant été, dès lors, le véritable généralissime du dauphin Charles. Le dauphin *prétendant* et pendant longtemps *le roi* Charles VII, n'eut qu'un seul port militaire : la Rochelle ; une seule porte d'entrée et de sortie maritime pour le royaume ! Le 7 mars 1419, Du Châtel fut nommé capitaine de la Rochelle. (Arcère, *Histoire de la Rochelle*, 1756, in-4°, t. II, p. 563.)

(2) *Actes de Bretagne*, t. II, p. 983. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 466. Ursins Godefroy, p. 356.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Marie d'Anjou, la jeune épouse ou fiancée du prince Charles. Lors de l'invasion des Bourguignons à Saint-Paul, elle s'était enfuie et réfugiée à l'hôtel de Bourbon. Là, elle vécut pendant plusieurs mois, privée de ses biens, de son état, cachée et comme proscrite. Deux fois fouillé, lors du double massacre, par les Bourguignons, l'hôtel de Bourbon fut un des théâtres principaux de leurs violences. La jeune princesse, frappée de terreur, assista aux meurtres qui s'y commirent et vit ses propres jours en danger (1).

De concert avec le duc de Bourgogne et la reine, Jean VI de Bretagne fit décider que Madame Marie serait remise en liberté. Richard de Bretagne s'employa personnellement à la faire sortir de Paris, ainsi que sa suite. Ses biens meubles, qui avaient été saisis, lui furent en même temps restitués (2).

Le 22 septembre, une ambassade formée de conseillers du roi et du duc de Bourgogne, partit de Paris. Elle avait pour mission de se joindre au duc de Bretagne et d'escorter ou de reconduire la dauphine, jusqu'à la résidence du prince son époux. Après avoir rempli, sur la route, d'autres instructions politiques et secrètes, les ambassadeurs, vers le 13 octobre suivant, arrivèrent à Saumur. Ils rejoignirent le fils du roi dans cette ville et remirent la princesse Marie entre ses mains (3).

(1) Monstrelet, t. III, p. 263. *Journal de Paris* (Panthéon), p. 633. L'hôtel de Bourbon était situé près Saint-Germain l'Auxerrois.

(2) Vers août, septembre 1418, « le roi donne à Madame Marie d'Anjou..... 200 écus d'or pour employer en l'achat d'un livre, à la dévotion de la dite dame. » (Ms. s. fr., nº 292, t. II, p. 792.)

(3) Même Ms. p. 802 et 804. Monstrelet, *ibid.*, p. 292. Ursins Godefroy, p. 356, Berry, p. 435 et 436. Cousinot, p. 174. *Actes de Bretagne*, col. 968, 1090. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 466 et 487. K. K. 243, fº 50.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

En agissant ainsi, les auteurs du traité de Saint-Maur espéraient se concilier la faveur personnelle du dauphin, et obtenir de lui la ratification de ce traité. Mais déjà les conseillers du lieutenant-général, avaient pris les devants à cet égard.

Le 29 septembre 1418, Charles signa une lettre ou nouveau manifeste, daté de Maillezais, dont le texte nous a été conservé. Cette pièce est une protestation longuement motivée contre le traité de Saint-Maur et un désaveu complet de cette transaction (1).

Peu de jours après, le duc de Bretagne, accompagné de la dauphine, arrivait à Saumur. Il se proposait de renouveler auprès de Charles, ses instances personnelles, pour l'exhorter à se rendre à Paris et pour repousser les Anglais, de concert avec le duc de Bourgogne. Mais les conseillers du dauphin formaient autour de lui un rempart infranchissable. Le duc, tenu à distance, tenta vainement pendant plusieurs jours, d'obtenir l'accès de son cousin et beau-frère. De guerre lasse, Jean VI se disposait à se retirer ainsi que ses barons, et à regagner Nantes, sa capitale. Heureusement la reine de Sicile, favorable au traité de Saint-Maur, intervint, et le duc fut enfin admis à l'audience du prince (2).

Jean VI, dans un discours, où les gouverneurs du lieutenant-général ne furent point épargnés, s'éleva contre cet état de captivité. Il reprocha au dauphin la confiance excessive que ce prince accordait à ses favoris. Cette dé-

(1) *Ibid.* Fénin Dupont, p. 271. Voy. ci-dessus, p. 126, note 4.
(2) *Religieux*, t. VI, p. 291. D. Morice, p. 466. K. 59, n° 20.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

marche ne laissa point le dauphin complétement insensible et réussit à l'ébranler. Quelques ordres furent donnés aux troupes pour modérer leurs dévastations. Mais, le duc parti, les familiers de Charles reprirent toute leur influence. Rien ne fut changé dans la politique du conseil. Jean VI s'éloigna, le cœur ulcéré d'un tel résultat. Depuis ce moment, le dépit et l'hostilité remplacèrent, chez ce grand baron, le dévouement affectueux qu'il avait jusque-là témoigné envers l'héritier de la couronne (1).

Après le conseil privé du prince, ou conseil exécutif, le Parlement composait, au quinzième siècle, le principal organe du gouvernement ou de la monarchie. La cour, séante à Paris, venait d'être reconstituée par le duc de Bourgogne. Le gouvernement du dauphin transféra, ou réorganisa (lettres datées de Niort le 21 septembre 1418), le siége du parlement royal à Poitiers. Ce nouveau parlement eut pour noyau un certain nombre de magistrats, déjà institués, qui étaient demeurés fidèles à la cause du dauphin. La chancellerie de France, ou du lieutenant-général, reçut en même temps et dans la même ville une organisation nouvelle. Cette haute cour de justice, ou parlement de Poitiers, commença de fonctionner le 1er décembre (2).

Vers la même époque, furent organisés à Poitiers, puis à Bourges, la cour des comptes (3) et les autres rouages de

(1) *Religieux*. Cousinot, chap. 168.

(2) *Ordonnances*, t. X, p. 477 et 481. Premier registre du parlement de Poitiers : X. X. 10, 095, f° 1.

(3) Par lettres du 6 mars 1422, la cour des comptes, qui fonctionnait antérieurement à *Tours*, fut transportée de cette ville à *Bourges*. (P. P. 2298. *Mémorial* H. *Bourges*, f° 5.) Voy. ci-après p. 143, *note complémentaire*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'administration souveraine. Pour compléter cette œuvre de revendication de l'autorité suprême, le prince Charles prit désormais le titre de régent. En 1358, lors de la captivité du roi Jean le Bon, son fils le dauphin (qui fut, depuis, Charles V), s'était déclaré de même et spontanément régent du royaume. Cette qualification fut alors considérée sans conteste comme échue de droit à l'héritier du trône, par le fait même de l'état où se trouvait Jean, prisonnier des Anglais. Charles, fils de Charles VI, s'autorisa de ce précédent. Un acte authentique du roi d'Angleterre, en date du 26 octobre 1418, prouve que dès cette époque, le dauphin traitait avec Henri V, en qualité et sous la dénomination de *régent* (1).

Vingt-huit ans, environ, s'étaient écoulés depuis qu'un mal inexorable avait atteint Charles VI dans ses facultés intellectuelles. L'affection du roi, bien loin de s'acheminer vers la guérison, n'avait fait que s'aggraver. Elle était parvenue à un état extrême et désespéré. La vie du malheureux prince consistait dans une succession de crises affreuses, séparées entre elles par des phases moins aiguës. Même aux instants les plus favorables de ces intervalles éphémères, le mal était toujours là, chronique et latent. Au sein de cette organisation ruinée, ce qui subsistait d'immatériel, lueur faible et décroissante, méritait à peine le titre d'intelligence ou de raison. Le jugement, la conscience, la volonté avaient péri. Charles VI, en un mot, n'offrait plus que le spectre d'un homme et l'ombre d'un roi. Cependant (telle était la puissance du culte et de la foi qui

(1) H. Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 189. Du Tillet, *Recueil*, etc., p. 204. Rymer, *Fœdera*, t. IV, partie III, p. 67.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

entouraient la monarchie) l'opinion publique et les populations conservaient à ce fantôme royal tous leurs hommages et tous leurs respects. La personne de l'infortuné monarque constituait une sorte de talisman, dont les partis se disputaient la possession, comme équivalant à la possession même du pouvoir souverain. En proclamant la régence du prince Charles, ses conseillers frappaient d'un coup habile et hardi cet abus ou cette imposture politique.

Les honneurs dus au rang suprême, le titre de roi demeuraient, avec la couronne, sur le front de Charles VI, qui avait reçu l'onction sainte. Mais le dépôt du pouvoir actif, enlevé pour le salut de tous, à des mains visiblement impuissantes, était dévolu à l'héritier légal et naturel. Au moment où le droit suprême de la dynastie se trouvait mis en péril par les attentats d'Henri V, cette dévolution s'accomplissait d'avance et régulièrement, suivant la coutume et conformément à la loi fondamentale de l'État (1). Le jeune régent, enfin, déjà engagé dans les liens du mariage, promettait pour la transmission future du pouvoir royal, cette sécurité, ce long avenir, l'un des principaux avantages ou attributs de l'hérédité.

Des lettres du dauphin régent, promulguées à Chinon, le 30 octobre, défendirent aux sujets d'obéir aux mandements rendus sous le nom du roi « pendant sa *détention et maladie.* » Cette ordonnance fut considérée comme étant principalement l'œuvre de Robert le Maçon, chancelier du dauphin. Elle irrita particulièrement le duc de Bourgogne. Un autre édit parut le 13 novembre

(1) Dès les premiers temps de la monarchie, on avait vu les fils de roi institués rois du vivant de leur père.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

suivant, au nom de Charles VI. Cet édit stigmatisait de termes injurieux les favoris du prince Charles. Il révoquait les pouvoirs de lieutenant-général qui lui avaient été précédemment délégués. Il confirmait, en dernier lieu, le traité de Saint-Maur. Mais il exceptait nommément de ce traité de paix Robert le Maçon, chancelier, Jean Louvet, président de Provence, et Raymond Raguier, trésorier, conseillers intimes du dauphin (1).

Le prince Charles, pendant ce temps, n'en poursuivait pas moins le plan de conduite ci-dessus indiqué.

En qualité de duc de Touraine, il était chanoine-né de la collégiale de Loches. La revendication de ces titres ecclésiastiques, annexés au pouvoir civil, avait une importance considérable, même au point de vue purement politique. Charles, par la pente de sa nature, aussi bien que par habitude et par éducation, témoigna toujours un grand zèle pour ces prérogatives ; et ce zèle contribua puissamment à lui concilier les faveurs du clergé. Le 6 novembre, accompagné des grands, des familiers de sa cour, il descendit de son château de Loches et vint se présenter au portail de l'église, où l'attendait le collége des chanoines, ses confrères. Ayant pénétré dans le chœur, Charles revêtit le surplis, la chape de soie, l'aumusse de fourrure grise et prit place dans sa stalle, à côté du maître-autel. Il entendit ensuite la grand'messe. Le prince enfin se retira, non sans avoir juré d'observer les statuts de la collégiale, et promis de fournir à la communauté une chape de soie ;

(1) Anselme, *Histoire généalogique*, 1730, t. VI, p. 395. *Ordonnances*, t. X, p. 489.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

redevance à laquelle il était tenu pour son joyeux avénement (1).

De là, le jeune prince se mit en campagne et se dirigea, par la Touraine, vers l'Orléanais.

En sortant de Loches, il passa près d'une place nommée Azay-sur-Indre, située au confluent de cette rivière avec l'Indroie. Cette place était au pouvoir des Bourguignons. La garnison se composait de quelques gentilshommes, d'une population démoralisée par l'anarchie et jetée dans la guerre civile, puis, enfin, de véritables bandits. Ces Bourguignons accueillirent le prince au passage, ainsi que sa troupe, par des plaisanteries injurieuses. Ils refusèrent de reconnaître son autorité. Le siége fut aussitôt résolu, et cette bicoque, prise d'assaut. Après la victoire, le capitaine d'Azay eut la tête tranchée. La forteresse fut démolie. Deux ou trois cents individus, parmi lesquels on n'épargna ni les femmes ni les enfants, périrent par la corde ou par l'épée (2).

Le régent poursuivit sa route en traversant Romorantin et Gergeau, jusqu'à Sully. Le seigneur de ce château fort était un des grands barons de France, destiné à jouer son rôle, aux premiers rangs, dans les événements de cette histoire.

Georges de la Trimouille, baron de Sully, avait tenu jusque-là le parti de la reine, ou mieux le parti de Bourgogne. Une querelle d'intérêts, toute personnelle, existait

(1) D. Housseau, nos 3828 et 3829.

(2) « Ceux qui étoient dedans commencèrent à crier : *C'est le demeurant des petits pastez de Paris,* » (J. des Ursins, 354.) Ce qui signifiait : Nous vous réservons ici le complément de l'accueil que les Bourguignons vous ont fait à Paris en juin. Cousinot, p. 172, chapitre 165.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

entre lui et Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont.

Georges de la Trimouille prétendait avoir à se plaindre de ce personnage, précédemment chancelier de Louis dauphin, duc de Guyenne, et, de plus, exécuteur testamentaire de Jean, duc de Berry. Lors de l'invasion bourguignonne, à Paris, l'évêque se vit poursuivi comme *armagnac*. Il s'enfuit de cette capitale (juin 1418), à grand' peine, sous un déguisement, et se dirigea vers Bourges, en vue d'y rallier le dauphin. Mais, arrivé sous les murs de Gergeau, il fut reconnu par les gens de la Trimouille, qui le fit arrêter de son autorité privée, et le détint dans les prisons de son château de Sully (1).

Durant plusieurs mois, le prélat, réduit à une dure captivité, fit entendre aux oreilles de la Trimouille de vaines réclamations. Vainement il se recommanda auprès du dauphin, lieutenant-général, des ministres les plus familiers de ce prince, avec lesquels il avait toujours entretenu les rapports d'une étroite et intime amitié. La Trimouille ne consentait à relâcher son prisonnier que contre une forte rançon (2).

Enfin les instances de Jean de Torsay, grand-maître des arbalétriers du régent, et de Tanguy Duchâtel, maré-

(1) *Bollandistes*, juillet, t. I, p. 617. Biographie Didot aux mots *Gouge* et *La Trimouille*.

(2) Le seigneur de Sully était appuyé, sous main, par son allié le duc de Bourgogne. Au mois de septembre 1418, les ambassadeurs qui reconduisaient la dauphine vers le prince Charles, avaient en même temps pour instructions de s'aboucher pendant le voyage, avec « Messeigneurs de la Trimouille et de Parthenay, pour affaires secrètes au service du roi. » (Ms. s. fr. 292, t. II, p. 802.) Ces deux seigneurs étaient en guerre avec le dauphin. (Voyez ci-dessus p. 132, quatre lignes avant la note 3.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chal de ses guerres, déterminèrent ce prince à prendre en main la cause de l'évêque (1).

Le 15 novembre, Charles, régent de France, assisté de Philippe d'Orléans, comte de Vertus, vint mettre le siége devant le château de Sully. Georges de la Trimouille fut sommé de rendre le prisonnier et de reconnaître le parti ou l'autorité du dauphin. Le sire de Sully remit en liberté l'évêque de Clermont. Il promit également de se rallier à la bannière du prince Charles. Mais il n'en conserva pas moins, dès lors et toute sa vie, un pied solidement établi dans le camp du duc de Bourgogne (2).

Vainqueur de la Trimouille, le dauphin se dirigea vers Tours et posa le siége devant cette ville le 26 novembre (3). Charles Labbé, capitaine du château, assisté de Jacques, sire de Monberon, défendait cette place pour le duc de Bourgogne. Le régent avait à ses côtés, pour le seconder dans son expédition, Louis III, duc d'Anjou ; le comte de Vertus; Jacques de Bourbon, seigneur de Préaux; Jean de Blois, seigneur de Laigle et comte de Penthièvre; Louis de Châlon, comte de Tonnerre; le maréchal de Rieux, dit de Rochefort; Jean de Torsay, maître des arbalétriers; les sires de Barbazan, de Montenay, de Mortemar, et enfin Jean Louvet, président de Provence (4).

(1) Berry, dans Godefroy, p. 436. Ursins, p. 355.

(2) Rymer t. IV, partie III, p. 76. Cousinot, chap. 164 et 169.

(3) Un politique du temps composa le quatrain qui suit, au sujet de la *paix* (voy. ci-dessus p. 97, 101 et 109) et du siége de Tours :

Je soutiendrai devant tous
Que la pès vaut mieux que Tours :
Je veil soutenir qui qu'en grogne
Que pès vault mieux que Bourgogne. (Ms. 9656, f° 61).

(4) Cagny, chap. 69. Dom Housseau, n° 3826. Godefroy, *Charles VI*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après une résistance de cinq semaines, le capitaine bourguignon consentit à capituler, moyennant une somme de quatorze mille livres, qui lui fut remise par le trésorier du régent. Il obtint aussi la châtellenie de Montreuil-Bonnin en Poitou. A ces conditions, il céda la place aux assaillants par traité du 30 décembre et se rangea dès lors au parti du dauphin (1).

Le gouvernement du prince Charles, placé dans des circonstances très-difficiles, déployait, comme on voit, une énergie remarquable. Tanguy Duchâtel, l'âme du mouvement et de la guerre, était partout. Écrasé par des circonstances majeures, il luttait avec intrépidité; faisant face à la fois au Bourguignon et à l'Anglais. Durant le même temps, Jean sans Peur, acclamé par la faveur populaire et maître du gouvernement, jouait un autre rôle. Le roi et la reine Isabeau ne quittaient point ses côtés; et, muni de ces deux gages, il continuait à faire régner souverainement sa volonté. Le 3 novembre 1418, il fit révoquer, par l'officialité de Paris, la sentence d'excommunication qui l'avait frappé l'année précédente. Les larges émoluments s'accroissaient toujours entre ses mains. Cependant la détresse générale était extrême. L'épidémie décimait Paris et ses environs. En octobre 1418, le duc de Bourgogne frappa, au sein de la capitale, une nouvelle aide extraordinaire sur les vins, en dépit de ses fameuses et solennelles protestations touchant cette ma-

p. 355, 408 et 436. Monstrelet, t. III, p. 292. V. Luzarche, *Lettres de Tours*, 1861, p. 8, 23 etc.

(1) *Ibid.* Raoulet, p. 164. *Actes de Bretagne*, t. II, colonnes 989, 991.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tière (1). Le 25 juillet 1419, Jean sans Peur, avec une impudence audacieuse, se fit adjuger par lettres du roi, c'est-à-dire par lui-même, la possession, litigieuse jusque-là (2), du comté de Tonnerre (3).

Plein de sollicitude pour ses intérêts propres, Jean sans Peur n'avait pas encore croisé le fer contre l'Anglais. De vaines et pompeuses paroles, des démonstrations inefficaces et dérisoires, voilà tout ce que le royaume en péril obtint de son dévouement. Rouen venait de succomber. Une fois la métropole placée sous le joug, Henri V eut promptement raison de la province entière. Vernon, Mantes, la Roche-Guyon, subirent, peu de temps après, le même sort que Rouen (4).

La Roche-Guyon, du moins, ne fut point livrée ; elle fut défendue par une femme. Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, était une veuve d'Azincourt. Guyon de la Roche, son mari, avait péri en 1415 sur ce champ de bataille, en combattant les Anglais. Vers le mois de février 1419, Guy le Bouteillier, auxiliaire de Warwick, vint mettre le siége devant le château de la Roche-Guyon

(1) Voyez ci-dessus, pages 78, 79, 89.

(2) Les comtés de Tonnerre et d'Auxerre appartenaient à Louis de Châlon, qui avait combattu devant Tours et suivait le parti du dauphin. Les lettres royales, rendues pour adjuger au duc le comté de Tonnerre, contiennent cette clause : « Lequel fief de Tonnerre est *mouvant de nous* (le roi de France) à cause de notre *comté d'Auxerre ;* » « *mensonge grossier* » (ajoutent les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*), « mensonge grossier dicté par le duc Jean. » (Édition in-8°, t. II, p. 271.)

(3) X. X. 1480, f° 149 à 153. *Religieux*, t. VI, p. 301. Monstrelet, t. III, p. 287. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 793, et t. IV (*preuves*), p. 573 *b*. *Ordonnances*, X, 482, 485 ; XI, 16.

(4) *Religieux*, t. VI, p. 311. Monstrelet, t. III, p. 337. P. Cochon, p. 437. Fénin-Dupont, p. 104.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

(près Mantes). La noble veuve s'enferma dans la place, pourvut à la défense et refusa de se rendre jusqu'à ce que Guy le Bouteillier, ayant miné la citadelle, se disposât à la faire sauter.

En cette extrémité, la dame de la Rivière, capitula (1).

Henri V fit don du château de la Roche à Guy le Bouteillier. Il proposa en même temps à la veuve d'épouser ce capitaine. Le roi d'Angleterre lui promit également ses bonnes grâces, si elle consentait à reconnaître son autorité. Perrette de la Rivière repoussa ce mariage et le serment de fidélité à l'Anglais. La dame de la Roche-Guyon sortit de son château, pauvre et dénuée, accompagnée de ses trois jeunes enfants. Elle se rendit ainsi auprès du prince Charles, qui, pour elle, représentait le devoir, la patrie et l'honneur (2).

(1) Le 6 avril 1419. *Chronique de Normandie*, f° 174. La place fut rendue le 1er mai. Elmham, *Vita Henrici V*, p. 212.

(2) Biographie Didot, article *La Rivière* (Perrette de). Voy. aussi Rymer, t. IV, au 20 janvier 1419.

Note complémentaire (Voy. ci-dessus, pag. 134, note 3). — Par mandement donné à Issoudun en 1418, la cour des monnaies fut transférée à Bourges. (Ms. Brienne, 148, f° 123.) Le 23 mars 1426 (n. s.), lettres données à Montluçon. Le roi ordonnance une somme de 100 francs, « pour mettre à point, en notre palais de Poitiers, une chambre pour y tenir la court et juridiction du fait des aides et pour banc, buffet, fourmes et autres abillements à ce necessaires. » (Ms. Gaignières, 649, 5, f° 23).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE II.

1419 janvier-août.

Les divers partis belligérants, qui se déchiraient par des hostilités incessantes, semblaient déployer, dans les négociations diplomatiques, le même zèle, le même *acharnement* et un semblable esprit de rivalité. D'une part, le duc de Bourgogne, de l'autre, le dauphin et ses alliés, assiégeaient Henri V de leurs ambassades respectives. Chacune de ces ambassades avait pour instruction spéciale et secrète d'écarter toute autre négociation que la sienne (1).

Le roi d'Angleterre, exploitant avec art une pareille situation, se prêta en effet à divers pourparlers. Plusieurs congrès, composés de plénipotentiaires anglais et *bourguignons*, ou anglais et *dauphinois*, se tinrent successivement en Normandie. Vers les premiers jours de mai, une entrevue personnelle des deux princes fut sollicitée par les Dauphinois. Le prince Charles, à cette date, se réunit dans une conférence entre Mantes et Meulan, avec le comte de Warwick, cousin et représentant du roi anglais (2).

Ces diverses assemblées ne furent suivies d'aucune conclusion. Aussitôt, le duc de Bourgogne demanda, de son côté, une semblable entrevue. Dès le 9 mai, les com-

(1) Ms. Bréquigny, n° 80, f° 94. Rymer, t. IV, partie III, p. 81 à 116.

(2) *Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 327. — Voy., aussi Bréquigny, *ibid.*, f° 91, et *la Chronique de Normandie*, in-8°, f° 174.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

missaires assemblés des rois de France et d'Angleterre, avaient fait choix d'un lieu de réunion (1), très-proche du premier. Henri V et Charles VI devaient s'y rencontrer, pour traiter des conditions de paix. Le 30 mai, jour désigné, le roi de France fut saisi d'un accès de sa maladie et demeura, en conséquence, à Pontoise (2).

Une tente, donnée au roi anglais par Isabeau de Bavière, avait été dressée au lieu convenu. Des pavillons, placés de part et d'autre, dans deux enceintes fortifiées, devaient servir d'asile aux membres de la réunion. Le 30 mai, Isabelle de Bavière, reine de France, arriva en litière, suivie de ses femmes. La reine avait avec elle sa fille, Catherine de France, âgée de dix-huit ans, et d'une grande beauté. Au moment où les princesses mirent pied à terre, Henri V les embrassa. Il prit la reine par la main et l'introduisit, ainsi que sa fille, sous la tente royale. Cette première séance fut consacree aux préliminaires, et le soir les parties se retirèrent dans leurs pavillons respectifs (3).

L'entrevue se renouvela le lendemain et se continua pendant tout le mois de juin, entre les personnages politiques. Henri V était assisté de ses deux frères, les ducs de Clarence et de Glocester, du comte de Warwick et de l'archevêque de Cantorbéry. Le duc de Bourgogne prit également part au congrès. Soixante nobles et seize con-

(1) Ce lieu est désigné dans les textes anglo-latins : « *Campus qui dicitur la Chat* (entre Meulan et Mésy). » (Rymer, *loco citat.*, p. 116.)

(2) Ursins, dans Godefroy, p. 364. Monstrelet d'Arcq, t. III, p. 318 à 323. Cousinot, chap. 175.

(3) *Ibid.* P. Cochon, p. 437. Gachard, *Archives de Dijon*, p. 211. Ms. 6239, f° lxxviij et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seillers français, soixante nobles et seize conseillers anglais, furent en outre admis à pénétrer sous la tente médiane. Enfin quinze cents hommes d'armes, pour chacune des deux puissances, étaient préposés à la garde des lices ou barrières (1).

Une série de fêtes, de festins, de réjouissances et de démonstrations courtoises ou hospitalières, accompagna le cours des délibérations. Henri V demanda les conditions du traité de Brétigny (2), plus la Normandie, et la main de la princesse Catherine. Le duc de Bourgogne et la reine abandonnaient une part moins notable du domaine royal, et consentaient à l'union qui faisait d'Henri V le futur héritier du roi de France. Mais un obstacle capital s'opposait à la conclusion des arrangements discutés. En effet, plusieurs des places ou provinces qu'il s'agissait de céder au roi anglais, n'étaient point au pouvoir des contractants. Ces places ou provinces obéissaient au dauphin de France régent, c'est-à-dire au prince Charles. Le congrès fut, en conséquence, dissous, après un mois de réunions inutiles (3).

En sortant de Tours (janvier 1419), le régent avait

(1) Ursins, etc. *Abrégé français des grandes chroniques*, p. 217. Il existe en Angleterre un tableau du temps, peint sur bois, qui, dit-on, représente l'entrevue de Meulan, avec les *portraits* d'Henri V et de Catherine de France. (Miss Strickland, *Lives of the queens of England*. London, in-8°, 1844, t. III, p. 134, note 1.)

(2) Ce traité, signé le 8 mai 1360, lors de la captivité du roi Jean, attribuait à l'Angleterre la Guyenne, la Gascogne, le Poitou, la Saintonge, le port et gouvernement de la Rochelle, l'Angoumois, le Limousin, le Ponthieu et diverses places de la Picardie maritime. Une portion de ce territoire, par suite de guerres ou de nouveaux traités, avait, depuis 1360, fait retour à la couronne.

(3) Raoulet, p. 164. Delpit, *Documents anglais*, p. 226-227. Fénin-Dupont, p. 107-108.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dirigé ses forces vers La Charité. A la même époque, Duchatel, qui gardait les marches d'Ile de France, rencontra près de Chaumes en Brie, une troupe d'Anglais. Des gens du duc de Bourgogne servaient de guides à ce détachement, commandé par les comtes de Kent et de Warwick. Tous se rendaient à Provins, auprès du roi de France, pour y parlementer. Duchatel et ses *dauphinois* fondirent sur cette troupe à l'improviste. Après avoir remporté quelque avantage, il fut toutefois obligé de plier et se retira dans la ville de Meaux (1).

D'autres lieutenants du prince guerroyaient aux environs de Chartres et s'emparèrent de Bonneval. La Hire et Saintrailles, cantonnés en Picardie, débutaient ensemble, sur le belliqueux théâtre, où leurs deux noms inséparables devaient acquérir une renommée si populaire. Du 1er au 7 février, Mantes fut reprise momentanément sur les Anglais. Ambroise de Loré s'empara de Fresnay-le-Vicomte dans le Maine (2). Beaumont-sur-Oise (vers le 25), puis Soissons (8 mars), tombèrent également au pouvoir du régent. Le 13 du même mois, ses troupes, harcelant les Bourguignons, paraissaient sous les murs de Vincennes, séjour de la reine et de la cour (3).

(1) D. Plancher, t. III, p. 505. Monstrelet, t. III, p. 313.

(2) Le 21 avril 1410, Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, décharge l'abbesse de Nyoiseau de la somme de 10 livres tournois, à laquelle l'abbaye avait été taxée, pour contribuer à repousser les ravages et hostilités des Anglais, qui désolaient, en ce temps, tout le pays d'Anjou et du Maine. (Archives de Nyoiseau, *Revue d'Anjou*, 1853, t. II, p. 37.)

(3) Monstrelet, p. 310 et 315. Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 73, note 2. *Journal de Paris* (Panthéon), p. 636 et 637. *Religieux*, t. VI, p. 317. Ursins-Godefroy, p. 357 et 358. *Abrégé français*, p. 215. X. X., 1480, f° 177.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le sire de Parthenay en Poitou tenait toujours les champs pour le duc de Bourgogne. Quelques foyers de guerre civile subsistaient encore dans cette province. La répression armée de ces résistances fut décidée. Duchatel délégua le 15 mai 1419, à Bourges, comme son lieutenant, le sire de Mornay, pour organiser cette expédition. Le siége de Parthenay fut confié par le régent aux talents militaires du jeune comte de Vertus (frère puîné de Charles duc d'Orléans), avec le titre de lieutenant-général, pour le régent dauphin, dans les pays de Poitou et de Guyenne (1).

Le château de Parthenay, entouré de « deux paires de fossés », était approvisionné de vivres pour dix ans. L'élite de la noblesse poitevine combattait parmi les défenseurs. Cette place résista pendant quatre mois aux efforts du comte Philippe, de Jean de Torsay, maître des arbalétriers, et de deux vaillants capitaines, nommés, l'un Jean d'Aragon et l'autre Jean Rouault, seigneur de Boisménard (2).

Cependant un accommodement final permit au prince Charles de terminer à son honneur cette querelle. Philippe, comte de Vertus, et Jean Larchevêque signèrent ensemble sur les lieux (31 août 1419), le traité dit de *Parthenay-le-Vieil*. En vertu de ce traité, la garnison évacua cette place, qui reçut pour capitaine un chevalier de marque, Regnier Pot, institué de concert entre le régent et le duc de Bourgogne. Jean Larchevêque fit sa soumission au

(1) *Actes de Bretagne*, t. II, colonne 991. Cousinot, p., 176, ch. 174. *Revue anglo-française*, 1835, in-8°, t. III, p. 405 et suiv. Le comte de Vertus avait dans ses attributions la défense des états de son frère.

(2) B. Ledain, *Histoire de Parthenay*, p. 214 et suiv. Ursins-Godefroy, p. 356, 360 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dauphin. Dès ce moment, la guerre des *Armagnacs* contre les *Bourguignons* fut éteinte dans les provinces d'Aunis, de Poitou et duché de Berry, qui reconnaissaient, ainsi que la Touraine, la pleine autorité du régent (1).

Le prince Charles, malgré son ressentiment contre les Parisiens, n'avait point perdu de vue la capitale du royaume. Des messages fréquents le mirent en communication permanente avec le parlement et les bourgeois, parmi lesquels il se ménagea toujours des intelligences. Le principal agent de ces négociations politiques fut Guillaume de Montenay, chevalier normand et capitaine de Caen, qui, en 1417, s'était honorablement comporté devant l'agression anglaise (2).

Une autre négociation, suivie d'un succès immédiat, eut pour objet le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine et fut l'œuvre d'Yolande d'Aragon. Charles II, duc de Lorraine, avait marqué jusque-là parmi les auxiliaires actifs et redoutés de la cause bourguignonne. Déjà vieux, il laissait après lui, pour unique héritière de son duché, une princesse, alors âgée de huit ans. Au mois de janvier 1418, Isabelle de Bavière (lors de sa jonction avec Jean sans Peur) s'était entremise pour marier à son neveu l'héritière de Lorraine (3).

Cette alliance, si elle se fût réalisée, devait avoir, né-

(1) *Ibid.* Monstrelet, p. 330. *Ordonnances*, t. XII, p. 263, etc. Thibaudeau, *Histoire de Poitou*, 1840, in-8°, t. II, p. 464. Catalogue Joursanvault, n° 2549, etc. Voy. ci-dessus, p. 139, note 2.

(2) X. X. 1480, f°s 174 et 180. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 797 ; t. IV, *Preuves*, p. 577 *b*, 578 *b*. Cabinet des titres, dossier *Montenay*, au 25 avril 1419.

(3) Voy. ci-dessus, p. 81, note 3.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cessairement, pour résultat de perpétuer l'hostilité de la maison de Lorraine contre la cause politique dont le prince Charles, régent de France, était le représentant. Une nouvelle combinaison, toute différente, vint, heureusement, conjurer cette funeste éventualité. Le duché de Bar, voisin de la Lorraine et souvent en guerre avec cet état, reconnaissait alors l'autorité de Louis de Bar, cardinal, évêque de Châlons-sur-Marne, puis de Verdun. Ce prélat était devenu duc par la mort du dernier de ses frères, Édouard III de Bar, tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. Le duché de Bar, cependant, fief féminin ainsi que la Lorraine, appartenait en droit, à l'une des sœurs du cardinal. Yolande d'Aragon, fille de Violante de Bar, représentait ces droits féminins. Le cardinal-duc, sous les inspirations d'Yolande, consentit, par manière de transaction ou d'accommodement, à adopter pour héritier du duché de Bar, son petit-neveu, René d'Anjou, deuxième fils d'Yolande et frère de Marie d'Anjou, mariée au prince-régent (1).

Louis de Bar proposa, de plus, à Charles II, de donner sa fille, Isabelle de Lorraine, en mariage, à René d'Anjou, devenu l'héritier présomptif du duché de Bar. Par cette union, la Lorraine s'adjoignait un état voisin et rival, qu'elle conquérait, en quelque sorte, sans coup férir. Un avantage aussi grave, aussi évident, triompha dans l'esprit de Charles II, de ses répugnances et de ses animosités antérieures (2).

(1) Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1747, in-f°, t. III, colonne 533. Aux mois d'août et septembre 1419, Yolande plaidait au parlement contre le cardinal. (X. X. 1480, f° 191.)

(2) D. Calmet, *ibid.* Digot, *Histoire de Lorraine*, 1856, in-8°, t. II, p. 330.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 20 mars 1419, le duc de Lorraine et le cardinal, réunis au château de Foug, près de Toul, signèrent un traité, sur les bases qui viennent d'être énoncées. Charles II, à partir de ce moment, se détacha de la ligue bourguignonne. Il était devenu l'allié du prince Charles régent. Yolande d'Aragon, par lettres données le 24 juin, tant en son nom qu'au nom de son fils aîné Louis III, roi de Sicile et duc d'Anjou, autorisa son deuxième fils René, âgé de dix ans, à accepter cette union. Elle lui permit, par le même acte, d'écarteler, dès lors, ses armes propres, des armoiries du duché de Bar (1). La reine de Sicile, à cette date, habitait Mehun-sur-Yèvre, en Berry, auprès de son gendre le prince régent. Peu de jours après ce nouveau service, rendu à la cause du jeune Charles et à leur royale maison, Yolande d'Aragon s'éloigna de la cour de Bourges. Le 30 juin suivant, elle partit pour la Provence, où l'appelaient ses propres affaires. Elle partit, laissant ainsi le prince destitué de ses conseils, qui lui avaient toujours été salutaires, et dont l'absence allait, plus gravement que jamais, se faire sentir (2).

Henri V, en effet, avait vu avec déplaisir l'issue infructueuse des négociations engagées. Considérant le duc de Bourgogne comme le véritable arbitre de la situation, il lui imputait la stérilité d'un résultat, peu conforme à ses désirs. Au moment où le congrès de Meulan était sur le point de se dissoudre, le roi d'Angleterre fit entendre à

(1) Le mariage entre René d'Anjou et Isabelle de Lorraine fut célébré à Nancy le 14 octobre 1420.

(2) *Histoire de Lorraine*, 1757, in-f°, t. VI. *Preuves*, p. 111 et 115. Yolande, partie pour la Provence le 30 juin 1419, ne reparut à la cour de France qu'au mois de juin 1423. (K. K. 243, f° 62.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jean sans Peur ces amères paroles : « Beau cousin, lui dit-il, nous voulons que vous sachiez que nous aurons la fille de votre roi et tout ce que nous avons demandé avec elle, ou nous le débouterons, *et vous aussi*, hors de son royaume ! » — « Sire (lui répondit le Bourguignon atteint, par ce propos, au plus vif de son égoïsme), vous dites votre plaisir. Mais avant que vous ayez débouté mon seigneur et nous hors de son royaume, vous serez bien lassé ; et de ce ne faisons nul doute » (1).

Ainsi, les essais de transaction tentés, jusque-là, par les voies diplomatiques, n'avaient pu donner satisfaction à aucune des parties. En traitant successivement avec le régent et le Bourguignon, en excitant la rivalité de ces compétiteurs, Henri V n'avait pu les amener au degré de complaisance ou de lâcheté que rêvait son ambition. D'un autre côté, les deux princes français, Charles et Jean, en dépit de leur antagonisme, avaient reconnu l'impuissance à laquelle ils se voyaient condamnés par leur isolement. La nécessité, la logique des intérêts, se faisant jour à travers les résistances de la haine et de la passion, les poussait à un rapprochement inévitable (2).

Après divers pourparlers, le prince Charles partit de Bourges ; passant par Montargis, il vint se fixer à Melun. Jean sans Peur quitta Pontoise le 7 juillet et prit sa demeure, le même jour, à Corbeil. A une lieue de Melun, sur le chemin de Paris, existait une longue chaussée, située près d'un étang, où se trouve aujourd'hui le village de Vert-Saint-Denis. Cette chaussée, très-voisine de

(1) Monstrelet, p. 322 et 323.
(2) Ms. Colbert, 9681, t. V, f° 108.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pouilly-le-Fort, portait alors le nom du Ponceau-Saint-Denis (1). Tel fut le lieu qui devait servir à l'entrevue des deux princes (2).

Trois tentes ou pavillons avaient été construits sur cette chaussée : l'un, au milieu, pour le colloque des princes, et les deux autres destinés à la suite de chacun d'eux. L'abri ou habitacle du milieu, était formé de branchages verts et de ramures feuillées. On avait recouvert le tout de tapis de laine et de soie, afin d'intercepter les rayons d'un soleil de juillet, aussi bien que la pluie. Le duc et le régent arrivèrent, chacun de son côté, suivi de forces considérables. Parvenus à deux traits d'arc l'un de l'autre, tous deux firent arrêter leur troupe. Puis, conservant, chacun, seulement une escorte de dix familiers ou gentilshommes, ils se réunirent au point de rencontre. Aussitôt que le dauphin fut descendu de cheval, le duc de Bourgogne s'agenouilla devant le prince, qui lui prit la main, le fit relever et l'embrassa (3).

Cette première conférence eut lieu le 8 juillet, après la grande chaleur du jour. L'entrevue se prolongea depuis six heures environ jusqu'à onze heures du soir. Malgré ses démonstrations de respect et de courtoisie, le duc de Bourgogne soutint ses prétentions devant la personne du prince, avec une résistance opiniâtre. La conférence dut

(1) Berry désigne le même lieu en indiquant *la fontaine du Pinot*. Sur la carte du Dépôt de la guerre, on voit marquée en ce point, de nos jours, *la fontaine ronde*.

(2) Besse, p. 306. *Religieux*, t. VI, p. 328. Berry, dans Godefroy, p. 438.

(3) *Ibid. Abrégé* dans Jean Chartier, t. III, p. 218. Monstrelet, t. III, p. 322.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prendre un terme, sans que le régent eût obtenu la soumission, ou l'acquiescement du duc, aux conditions d'accommodement que le dauphin proposait. Les chevaliers et les écuyers du régent attendaient avec impatience la fin de cette séance. Charles, en sortant de la conférence, parut devant eux avec l'expression du mécontentement peinte sur son visage (1).

Cependant le lendemain dimanche, 9 juillet, le régent envoya de Melun, à Corbeil, T. Duchâtel et Louis d'Escorailles, chevaliers, auprès de Jean sans Peur, à l'effet de continuer les négociations. Une nouvelle entrevue fut fixée au surlendemain 11. Dans l'intervalle, une tempête vint à éclater, accompagnée de pluie torrentielle, d'éclairs effroyables et d'un grand fracas de tonnerre. Cette manifestation du ciel frappa tous les esprits. Les uns affirmaient que ce phénomène provenait de l'état de l'atmosphère et n'avait rien que de naturel. Mais d'autres, en plus grand nombre, répondaient que les génies inférieurs, ou *esprits malins*, n'étaient sans doute pas étrangers à ces signes visibles. Peut-être, ajoutaient-ils, ces puissances démoniaques voient-elles d'un mauvais œil notre assemblée des princes? Quant à ceux qui partageaient cette dernière opinion, ils n'auguraient pas que rien de ferme ni de durable pût résulter de cette négociation (2).

Une seconde entrevue se passa donc le 11, mais elle ne servit qu'à faire renaître la discussion et la résistance. Le dauphin sortit de nouveau, le visage courroucé, annonçant que le lendemain il retournerait en Berry. « Il faudra

(1) *Religieux*. Abrégé.
(2) Religieux.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bien, dirent les chevaliers et écuyers, que nous aussi, nous *conférions* avec ces Bourguignons. Le jugement de Dieu décidera quelle est la bonne cause ? » A ces nouvelles, intervint sur-le-champ une certaine dame de Giac, envoyée par la reine, et dont nous reparlerons bientôt. Cette dame, qui, depuis quelque temps, ne quittait pas la compagnie de Jean sans Peur, alla trouver tour à tour les deux princes sous leurs tentes. Elle fit si bien que la conférence rompue fut reprise immédiatement. Après une heure d'entretien, les contractants s'étaient enfin mis d'accord. On vit alors l'escorte des deux princes agiter les mains vers le ciel, crier *Noël*, se confondre et s'embrasser, en fraternisant avec allégresse. Avant de se séparer, le dauphin et le duc de Bourgogne étreignirent la main l'un de l'autre et s'embrassèrent, comme des adversaires réconciliés. Le duc prit enfin congé de l'héritier du roi, et voulut, lorsque le prince remonta en selle, lui tenir l'étrier (1).

Aussitôt, un traité en forme, daté du 11 juillet et du Ponceau-Saint-Denis, fut libellé, pour être revêtu du seing manuel des parties, scellé de leurs sceaux, puis échangé entre elles et reproduit à de nombreux exemplaires. Dans ce traité, composé seulement de deux articles, le duc et le dauphin déclaraient leur querelle terminée et se juraient amitié, fraternité, paix et alliance inviolables pour l'avenir. Divers personnages de marque, choisis de part et d'autre, s'associèrent à la garantie du pacte signé (2).

(1) *Religieux*. Monstrelet. Raoulet, p. 165.
(2) Besse. *Religieux*. Monstrelet. Félibien, *Preuves*, t. II, p. 579 *a*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jean sans Peur, dans l'intervalle des négociations, avait eu soin de se munir d'argent, pour s'assurer les bonnes grâces des principaux conseillers du dauphin. Une somme de dix mille livres environ fut consacrée à ces libéralités. Robert le Maçon, Jean Louvet, T. Duchâtel, Barbazan, Louis d'Escorailles, Pierre de Beauvau, Hugues dit Huguet de Noyers, Guillaume d'Avaugour et Jacques du Peschin, frère de la dame de Giac, reçurent chacun une gratification de 500 moutons ou écus d'or Les deux princes eux-mêmes échangèrent entre eux des présents. Le duc de Bourgogne offrit au régent un fermaillet d'or et reçut de ce prince un coursier (1).

Le jeudi suivant, 13 juillet, les princes contractants jurèrent ce traité à Corbeil, entre les mains d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Paul-de-Léon en Bretagne, légat du Saint-Siége, accrédité pour rétablir la paix dans le royaume. Cette cérémonie eut lieu par le serment prêté sur l'eucharistie, et le contact des Évangiles. Elle fut renouvelée, le lendemain 14, de la part des seigneurs ou adhérents. Après ces formalités, des messagers du duc de Bourgogne portèrent à Rome un exemplaire de cet acte solennel. Une bulle de Martin V, rendue le 30 octobre suivant, ratifia cet acte et le revêtit de la sanction pontificale. Le dauphin, suivi de son conseil, ne quitta Corbeil que le 15 juillet, pour se retirer en Berry.

Le 17 juillet, deux ordonnances ou déclarations du roi furent rendues à Pontoise. La première reconnaissait l'existence légale du parlement de Poitiers. Elle ajournait aux

(1) Ms. 9681, 5, Colbert, f° 109. D. Plancher, t. III, p. 513. (Labarre, t. I, p. 272.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prochaines assises royales, la décision des causes encore pendantes devant la cour du régent. La seconde traçait un programme de conduite politique à tenir désormais, par les deux princes, en vue de la paix qu'ils venaient réciproquement de se jurer. Le 20, ce traité de paix fut lu et enregistré, comme loi de l'État, au parlement de Paris. Une procession solennelle et des réjouissances publiques célébrèrent, le 13 et le 21, cet heureux événement. Enfin du 28 au 30 du même mois, le dauphin députa deux de ses secrétaires à Saint-Denis, vers le duc de Bourgogne, pour lui témoigner ses favorables dispositions, quant au maintien et à l'observation de ce traité (1).

Mais qu'importent les écrits, les parchemins, les cérémonies, lorsque l'envie subsiste, et que la haine vit au fond des cœurs? Du 21 au 31 juillet, Henri V, ayant repris l'offensive, s'empara de Gisors et de Saint-Martin-le-Gaillard. Désormais, le conquérant anglais tenait en sa possession les derniers points qu'il lui restait à subjuguer, sur le territoire continental (2) de la Normandie. Dès le 22 du même mois, le duc de Bourgogne se rapprochait *seul* d'Henri V. Il obtenait à cette date, et à l'insu du prince régent, un sauf-conduit pour des plénipotentiaires *exclusivement bourguignons*. Le 6 août suivant, ces plénipotentiaires négociaient avec Henri V, *à Pontoise* (3).

(1) *Ordonnances*, t. XI, p. 15, t. XII, p. 263. Monstrelet, t. III, p. 330 et 331. X. X. 1480, f° 187. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 797. D. Plancher, t. III, p. 517 et 518.

(2) Excepté le mont Saint-Michel.

(3) *Religieux*, p. 349. Monstrelet, p. 335. Rymer, *Fœdera*, t. IV, partie 3, p. 128 et 129. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 207.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Peu de jours auparavant, le 31 juillet, cette ville, située aux portes de Paris et pour ainsi dire l'une des clefs de la capitale, Pontoise s'ouvrait au roi d'Angleterre. Or le capitaine de Pontoise était le maréchal de l'Ile-Adam, bourguignon, et la rumeur publique taxait de *trahison* la reddition qu'il avait faite, presque sans coup férir, de cette ville. Le 9 août enfin les coureurs anglais paraissaient devant Paris (1).

Ces désastres extrêmes, ces griefs, vrais ou faux, mais acerbes, empoisonnés par la haine des partis, suffirent pour ranimer toute leur animosité. Chacun d'eux se renvoyait ces imputations. Du côté du dauphin, ainsi que du côté bourguignon, les gens d'armes, abandonnés à leur brutale indiscipline, violaient, à qui mieux mieux, le traité du Ponceau. Ils se livraient à des attentats incessants, d'un parti contre l'autre, et « négligeaient plutôt de courir sus à l'Anglais, que d'attaquer le Français du plat pays (2) ».

Le vent de la colère allait emporter de nouveau ce traité de Corbeil, comme il avait soufflé déjà sur les tentatives antérieures de pacification. Une tempête, plus redoutable que l'ouragan des airs, devait incessamment surgir. Cet orage allait se terminer par un coup tragique et par une sinistre catastrophe.

(1) Ms. 6739, f° 81. *Journal de Paris* (Panthéon), p. 638 et 639. *Chronique de Normandie*, f° 174. Cousinot, p. 176, chap. 174. Félibien, *Preuves*, t. II, p. 576 *b*. Etc., etc.

(2) X. X. 1480, f° 191. *Religieux*, t. VI, p. 357. Ursins, dans Godefroy, p. 369. *Abrégé*, dans Jean Chartier, t. III, p. 221.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE III

Entrevue de Jean sans Peur et du dauphin à Montereau.
Mort de Jean sans Peur : 10 septembre 1419.

L'événement qui forme le sujet de ce chapitre, est un des épisodes les plus dramatiques et des faits les plus graves du quinzième siècle. Il tire à la fois son importance historique et de lui-même, et de ses origines, et de ses conséquences. Pour le passé, le meurtre de Jean sans Peur, se rattache, par un lien logique et nécessaire, au meurtre de Louis, duc d'Orléans, assassiné en 1407. Après elle, cette même catastrophe entraîna des conséquences infinies : elle ouvrit pour la France, une nouvelle série de représailles, de crimes et de désastres.

Deux acteurs principaux figurent dans ce drame, et captivent tout d'abord l'attention. Le premier fut la victime, Jean sans Peur. L'autre, Charles de France régent, est celui sur qui se reporte naturellement la pensée, pour trouver l'auteur, le chef responsable de cette sanglante action.

Le prince Charles, en 1419, était âgé de seize ans. D'un caractère doux et humain, qui, sous ce rapport, ne se démentit jamais, pendant tout le cours de sa vie, doué d'un tempérament débonnaire et timide, diverses causes arrêtèrent en lui, jusqu'à un terme fort tardif, le développe-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment de ses facultés. Dès le jour où il fut l'héritier désigné du trône, il était devenu pour ainsi dire la possession d'un parti. Des politiques, pleins de confiance en eux-mêmes, s'emparèrent du jeune prince, comme d'autres, depuis trente ans, s'étaient emparés de Charles VI. Bien loin de presser sa lente jeunesse, et d'exciter sa spontanéité, ils s'attachaient au contraire à le laisser, à le retenir dans une sorte d'abandon intéressé. Enfermé, par eux, comme au milieu d'une enceinte impénétrable, il ne voyait que par leurs yeux.

Ces conseillers avaient nourri et développé, dès l'enfance, chez le prince Charles, un sentiment de méfiance et d'hostilité contre le duc de Bourgogne. La retraite de Paris, suivie des derniers événements qui venaient de s'accomplir, aigrirent ce sentiment et lui communiquèrent un nouveau degré d'irritation et d'acuïté. Mais tout un abîme s'étend, aux yeux de l'observateur, entre cette disposition défavorable, ou ce mécontentement du dauphin, et l'idée d'un assassinat. Rien ne prouve que les familiers du jeune régent aient osé lui faire la moindre ouverture personnelle, tendante à la perpétration d'un acte aussi coupable.

Ainsi, ni la préméditation, ni la volonté, ni l'intelligence, ni la participation, comme on le verra plus tard, ces éléments indispensables de toute responsabilité sérieuse, ne sauraient être imputés, dans cette déplorable cause, au jeune dauphin régent. Pour découvrir les véritables auteurs de la catastrophe de Montereau, il faut chercher ailleurs, il faut interroger les diverses influences dont ce prince était entouré. On ne saurait peindre un tableau

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

moralement plus inégal et plus mêlé, que celui de ces influences.

Yolande d'Aragon, la *bonne mère* de Charles, lui manquait dans ce moment. Lors de sa retraite en Berry, le fils du roi avait emmené avec lui son précepteur, nommé Gérard Machet. Ce docteur, élève puis maître du collége royal de Navarre, après avoir introduit son pupille aux lettres humaines, inaugurait avec lui sa carrière politique. Il demeura, dès lors, à ses côtés, comme directeur de sa conscience, ou *confesseur du dauphin*, puis *confesseur du régent*, puis *confesseur du roi*. Ami et collègue du grand Gerson, maître Gérard Machet était un vénérable et saint homme, mais dans une aussi orageuse circonstance, aucun rôle, selon toute vraisemblance, ne lui fut assigné (1).

L'homme qui prit, à cette réunion tragique de Montereau, la part la plus considérable, est Tanguy Duchâtel. Né en 1359, ce gentilhomme breton touchait à un âge déjà très-mûr. Nature forte et puissante, il devait poursuivre jusque près du terme ou cercle centenaire, le long cours de sa robuste existence (2). L'Angleterre, l'Aragon, le Portugal, l'Italie, la France, furent successivement le théâtre de ses prouesses militaires. Il servit d'abord Louis, duc d'Orléans, jusqu'à sa mort, et se porta dès lors (1407) un de ses vengeurs. Duchâtel passa ensuite les Monts et prêta le secours de son épée à Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas étranger à la carrière et à la fortune de Tanguy. Jean sans Peur le donna vers 1412

(1) Biographie Didot, au mot : *Machet*.
(2) Il mourut en 1458.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à son gendre, Louis, duc de Guyenne et Dauphin. Ce prince le prit pour son maréchal ou maréchal de Guyenne, et bientôt Duchâtel, nommé prévôt de Paris, monta sur la scène politique (1).

Louis duc de Guyenne étant mort, Tanguy devint le bras droit du connétable d'Armagnac. Il épousa les vues et la conduite de ce comte, avec un zèle aveugle et une fidélité toute féodale. Vingt fois, il joua résolûment sa tête, pour la cause du connétable, dans ce jeu sanglant des partis. On sait le dévouement, la présence d'esprit, l'intrépidité qu'il déploya en 1418, lors de l'enlèvement de Charles Dauphin. Ces qualités brillantes sont propres à exciter en faveur du capitaine breton de légitimes sympathies. Mais il y a une ombre au tableau. « Tanneguy..., très-périlleux homme, chaud, soudain et hâtif, et faut que soubdainement ce qu'il veut soit fait et accomply. » Ainsi le peint un témoignage contemporain (2). Duchâtel, insatiable de biens et de jouissances, recevait de toutes mains et vendait après tout son dévouement.

Par complaisance pour le comte d'Armagnac, il s'était fait le bourreau de Louis de Bosredon. Indépendamment du sang de ce juste, qui souille la mémoire de Duchâtel, une autre tache le marque, une seconde charge s'élève contre lui, devant l'histoire. C'est le jugement d'un honnête homme et appréciateur éclairé : Guillaume Cousinot, chroniqueur et chancelier de la maison d'Orléans. Cet écrivain, dans la *Geste des nobles,* place Du-

(1) Ms. 9681, 5, f° 116. *Documents biographiques.* Cabinet des titres.
(2) Ms. 9681, 5, f° 125.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

châtel au niveau des pires conseillers qui entourèrent le jeune roi Charles VII (1).

Un autre capitaine célèbre servait aux côtés du prince régent. Il se nommait Arnald Guilhem, seigneur de Barbazan en Bigorre. Compatriote de la Hire et de Saintrailles, il a laissé dans nos annales, un souvenir moins populaire que ces derniers. Mais ce souvenir est beaucoup plus recommandable et d'un ordre plus relevé.

Barbazan mérita un titre que l'histoire n'a pas prodigué. Il fut, avant Bayard, surnommé par ses contemporains le *chevalier sans reproche*. Barbazan détesta la surprise et le crime de Montereau, bien loin de les conseiller. Tombé au pouvoir des Anglais ses ennemis, qui étaient devenus ses juges, on l'accusa cependant d'y avoir trempé. Sans autre preuve que sa parole, sans autre garantie que sa renommée, Barbazan se lava de ce reproche et contraignit ses accusateurs à l'absoudre (2).

Quant au conseil, proprement dit, du régent, on y comptait surtout deux personnages notables. Le premier, Robert le Maçon, natif de Château du Loir en Anjou, homme *sans naissance*, comme on disait, fut anobli en 1401, et s'éleva par sa propre valeur. Louis d'Anjou le fit magistrat, et le plaça dans les conseils de la couronne. C'est ainsi qu'il passa, comme homme de robe,

(1) « Duchatel... le président de Provence... M. Guillaume de Champeaux, évêque de Laon... renommez de vie honteuse et déshonnête, etc. » (*Geste des nobles*, p. 190.)

(2) Ms. 9681, 5, f° 109 et suiv. Barbazan, dans un siècle de dissolution morale, continua la noble figure de Duguesclin. Il fut, comme ce preux, inhumé à Saint-Denis, sanctuaire et nécropole de la monarchie.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au service du dauphin. Éclairé, laborieux, sage, assidu, Le Maçon était un de ces caractères probes et bons, que l'on rencontre parfois dans le camp des pervers. Naturellement honnête, mais faible, il partagea les revers et les fautes des mauvais jours. Il était incapable du mal, mais capable de le laisser faire, et incapable d'y opposer une active et généreuse vigueur (1).

Le second, Jean Louvet, de *petite condition* aussi, se trouvait en 1415, lieutenant du juge-mage et président des aides ainsi que des comptes en Provence. A cette époque, Charles, comte de Ponthieu, tout récemment fiancé à Marie d'Anjou, voyageait avec son beau-père, dans ces parages. Ils rencontrèrent à Nîmes le président Louvet. Louis II ramena ce magistrat à Paris, le mit au conseil, et depuis ce temps, Louvet ne quitta plus le gendre du roi de Sicile. Louvet, égoïste, remuant, vaniteux, âme dépourvue de véritable grandeur et de toute élévation, fut un des hommes funestes au prince Charles (2).

Le régent avait encore pour entourage et pour familiers, Hugues de Noyers, premier écuyer du corps et maître de l'écurie ; Pierre de Beauvau, son gouverneur : deux sages et expérimentés chevaliers, qui le servaient depuis le jour de sa naissance. Enfin, à la suite de ces *influences*, venaient un certain nombre d'*épées*, de militaires, hommes de main et d'action. Nous nommerons Pierre Frotier; Guillaume, vicomte de Narbonne, un des grands barons du Midi ; Guillaume Bataille ou Bataillier, chevalier de renom ; Robert de Loré, gentil-

(1) Biographie Didot : *Le Maçon*.
(2) Biographie citée : *Louvet*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

homme manceau; Olivier Layet; Guillaume d'Avaugour, qui fut grand bailli de Touraine, issu d'une branche cadette de la maison royale et ducale de Bretagne (1).

Parmi ces individualités diverses, inégales et pour lors confondues, nous distinguerons, en dernier lieu, Pierre Frotier. Ce gentilhomme poitevin peut être signalé comme un type-spécimen de ces *nobles* aventuriers, officiers de fortune, qui pullulaient au quinzième siècle. Loi, religion, droit, morale, discipline, lui étaient profondément étrangers. Sans autre Dieu que la force, sans autre foi... qu'en son épée, Frotier n'hésita pas à construire, dans la boue d'une vie effrénée, sa fortune acquise au milieu du sang : le sang du duc de Bourgogne.

Ce meurtre de Montereau fut l'exploit qui lui valut ses éperons de chevalier, avec l'office de grand maître de l'écurie, l'une des premières charges de la cour (2). Marié en 1421 à Jeanne de Naillac, héritière de Preuilly, il devint ainsi baron de la Crosse de Tours, ou l'un des quatre grands vassaux de Touraine. Le baron de Preuilly introduisait des fous dans l'église paroissiale de sa seigneurie. Il menait en dérision, au milieu des rues, l'abbé de Preuilly. Il contraignait ses meuniers et ceux de l'abbé à jouter, entre eux, sur des ânes, à la quintaine. Pour construire ses tours, il démolissait les bâtiments, en pierre, possédés et occupés par ses vassaux, se servant de ces bâtiments comme de carrières. Frotier bravait enfin le roi lui-même

(1) Le vicomte de Narbonne et Guillaume d'Avaugour déployèrent plus tard une valeur morale ou intellectuelle d'un ordre considérable.
(2) K. K. 53, f° 2 dans Jean Chartier, t. III, p. 299-300.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et déclarait, au surplus, qu'il était lui baron, « pape, empereur et roi en sa terre (1). »

Ces divers personnages, et notamment les premiers, couvaient dans leurs cœurs une haine ardente et mortelle contre Jean sans Peur. Duchâtel n'ignorait pas que lors de l'invasion de Paris, durant la nuit du 30 mai, son nom figurait en tête des victimes vouées aux massacres sur les listes bourguignonnes. Robert le Maçon, Jean Lotuvet, dans maint édit ou manifeste du duc de Bourgogne, avaient été taxés d'infamie, désignés à l'opprobre et à l'exécration publiques (2).

D'autres éléments de haine et de colère se mêlaient, chez ces hommes, à leurs ressentiments particuliers. La France était livrée au paroxysme de cette fièvre, que les passions politiques engendrent, aux époques les plus agitées. La guerre civile régnait depuis douze ans. Douze ans de vicissitudes partagées, de revers, éprouvés surtout par les champions du duc Louis; douze ans d'impunité pour Jean sans Peur; de succès presque continus, de triomphes dans le crime! Bien loin d'amortir le courroux des Armagnacs, ce long duel n'avait fait que l'attiser. L'invasion d'Henri V et les progrès de la conquête mettaient le comble à l'exaltation. La doctrine de l'assassinat, du *tyrannicide*, invoquée par Jean sans Peur, cette dernière arme des partis refoulés ou même vaincus, se retour-

(1) Voy. Hazé, *Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry*, Bourges, 1834, in-4°, pl. 36. *Pierre Frotier, baron de Preuilly*, notice de M. Grammaison, *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, 1855, in-8°, t. VI, p. 252 et suiv.

(2) Labarre, t. I. d. 210 et ci-dessus p. 157.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nait logiquement contre lui et se dirigeait, à son tour, vers sa poitrine.

Au lendemain du meurtre de Montereau, un docte et pieux prêtre, humaniste gradué de l'Université de Paris, qui fut depuis précepteur d'un *fils de France*, maître Robert Blondel, offrait au Dauphin régent son poëme, aujourd'hui peu connu, mais remarquable. Cet ouvrage, écrit d'abord en mètres latins, puis traduit en vers de la langue vulgaire, a pour titre la *Complainte des bons Français*. Au milieu des sentiments les plus nobles, les plus justes et les plus purs, le patriote normand, auteur de ces vers, va jusqu'à placer sous la sauvegarde de la religion et sous la sanction de la morale, l'homicide accompli sur le duc de Bourgogne (1).

Telles furent, du côté du Dauphin, les circonstances morales au milieu desquelles s'ouvrit le drame de Montereau.

Le 11 juillet 1419, Armagnacs et Bourguignons, en la personne des deux princes, s'étaient juré, une réconciliation qui n'était nullement dans les cœurs. Chacun des deux partis entendait absorber en son triomphe son adversaire *réconcilié*. Vers les premiers jours du mois d'août, aussitôt après la prise de Pontoise, le Dauphin envoya des troupes sous les murs de Paris. Le duc Jean renouvela immédiatement ses alliances avec les Parisiens. Il leur fit reprendre l'insigne de sa faction, qui était la croix oblique, ou sautoir de Bourgogne, et défendit qu'il fût donné accès ni passage aux forces du Dauphin (2).

(1) Ms. Saint-Germain-des-Prés, n° 1634. Voy. *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. XIX, p. 161 et suiv.

(2) Besse, p. 319 et suiv. *Revue archéologique*, 1861, mai-juin, p. 428.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cependant le conseil du roi siégeait à Troyes. La reine, la ville de Paris écrivirent au régent et au duc, pour les adjurer de se rapprocher et de s'unir. Une nouvelle conférence avait été fixée, lors du traité de Corbeil, au 26 août suivant. Les deux princes contractants s'étaient promis de s'entendre avant ce terme de rigueur. Ils devaient se concerter, tant au sujet de l'administration générale du royaume, que de la guerre contre les Anglais (1).

Le 10 août, T. Duchâtel, Jacques du Peschin et Louis d'Escorailles sénéchal de Berry, envoyés du Dauphin, se rendirent à Troyes, vers le duc de Bourgogne. Ils invitèrent Jean sans Peur à tenir sa promesse et à se transporter près du régent. Le duc répondit en exhortant le prince, par l'intermédiaire de ces envoyés, à venir se joindre non-seulement à lui duc, mais au roi et à la reine qui habitaient Troyes ; « comme un bon fils devait le faire, » disait-il, « à l'égard de son père et de sa mère » (2).

Les conseillers du régent et le prince lui-même, autant que nous pouvons juger de ses sentiments, éprouvaient quant à l'adoption de ce plan, les plus vives répugnances. Les premiers, spécialement, comprenaient que suivre ce parti c'était abdiquer et périr. Toute leur politique et tous leurs efforts se dirigèrent donc vers un seul but : triompher, sur ce point, de la volonté ou de l'option du duc de Bourgogne. L'entreprise offrait de grandes difficultés. Jean *sans Peur*, caractère sombre, taciturne, était la défiance même. Toujours mal assuré depuis le meurtre de Louis,

(1) *Religieux*, t. VI, p. 368, etc.

(2) Labarre, t. I, p. 218. D. Plancher, t. III, p. 518. Kervyn de Lettenhove, t. IV, p. 210.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

il s'était fait construire, dans son hôtel d'Artois, une *chambre forte*, toute en pierres, à l'épreuve du canon, et s'y retirait la nuit pour y coucher. Il ne sortait jamais le soir, à l'heure où avait péri sa victime. Le jour, il ne marchait qu'entouré d'une forte garde du corps ou escorte (1).

Jean sans Peur, au préjudice de sa belle et vertueuse épouse, Marguerite de Bavière, avait eu successivement plusieurs liaisons illicites. En ces derniers temps, il s'était accointé d'une certaine dame de Giac, qui jouissait auprès de ce prince du plus grand crédit. Plusieurs historiens modernes la qualifient, sans hésitation, de *maîtresse du duc*. Nous nous bornerons, sur un tel point, à faire observer ce qui suit. Jeanne du Peschin, dame de Giac, avait épousé en 1376, Louis de Giac, seigneur de Châteaugay, mort vers 1408. Elle était mère (entre autres enfants,) d'un fils, nommé Pierre de Giac, homme fait et l'un des principaux capitaines au service de Jean sans Peur. Donc la dame de Giac, en 1419, devait être à peu près sexagénaire (2).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que la mère et le fils, comblés de biens par le duc, possédaient, à ses côtés, la plus grande faveur. La mère principalement était tenue par lui en un singulier attachement. Jeanne du Peschin

(1) Labarre, *Mém. de Bourg.*, II, 133. Saint-Foix, *Essais sur Paris*, 1778, in-12, p. 211 et 212. Ci-dessus p. 35. *Statistique monumentale de Paris*, 3e série, 28e livraison, planches I et II.

(2) Voy. ci-dessus, p. 155. Pasquier, *Recherches*, liv. VI, chap. III. Gollut, *Mémoires de la république séquanoise*, 1847, in-fo, p. 701. Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 1824, t. IV, p. 466; et d'autres qui ont suivi ces auteurs. Le religieux de Saint-Denis, plus réservé, l'appelle « une *vénérable et prudente dame* », t. VI, p. 332. Anselme, t. VI, p. 345. Le duc Jean avait 48 ans, étant né le 28 mai 1371.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

avait été longtemps dame d'honneur de la reine. Elle connut ainsi, tout enfant, le prince Charles. Ce dernier répondait par une sorte d'affection d'habitude et filiale, à la tendre familiarité de la dame d'honneur. Madame de Giac suivit la reine, à la cour de Troyes. Entourée elle-même de ses femmes, le duc lui avait donné un état considérable. Partout elle accompagnait Jean sans Peur, qui la consultait sur ses plus grandes, comme dans ses plus petites affaires (1).

Jeanne du Peschin, d'une assez grande famille d'Auvergne, était sœur de Jacques du Peschin, l'envoyé du régent. Par le mari de sa belle-sœur, Catherine de Giac, elle appartenait à la maison de Poitiers et aux seigneurs de Saint-Vallier. Or Charles de Poitiers, évêque de Langres, et l'un des principaux conseillers de Jean sans Peur, avait pour frère Jean de Poitiers, évêque de Valence en Dauphiné, qui occupait à la cour du régent une position assez notable (2).

Enfin, parmi les plus privés de Jean sans Peur, se trouvait un domestique, nommé Philippe Musnier, dit Josse-quin ou Petit-Josse, fils d'un armurier au service de la

(1) J. Chartier, in-16, à la table : *Giac*. Monstrelet, t. III, p. 341 et 346. Vers le 5 décembre 1418, le roi (c'est-à-dire le duc de Bourgogne) alloue à la dame de Giac 6,000 livres, « en considération des pertes qu'elle avait faites à Paris et à Melun. » (Ms. s. fr. 292, 11, p. 798.) Il s'agit sans doute ici des confiscations ordonnées par le comte d'Armagnac en 1417. Voyez ci-dessus, pages 41, 67. La dame de Giac était alors (1417) au service de la reine et sa confidente. Le 25 février 1419, Jean sans Peur donne à vie la châtellenie de Chaussin (Jura) dans sa comté de Bourgogne, et jusqu'à 1,500 livres de revenu à la dame de Giac et à son fils, Pierre de Giac. (D. Plancher, t. III, p. 506.)

(2) *Charles VII et ses conseillers*. Anselme : *Giac, Saint-Vallier*. Monstrelet, p. 339.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

maison ducale. Jossequin, prisonnier du Turc à Nicopolis, comme le duc, ne s'était point séparé du prince bourguignon, depuis leur enfance. Jean sans Peur l'avait fait successivement son valet de chambre, puis secrétaire; premier chambellan, à qui était confié son sceau de secret; garde de ses joyaux; puis, conseiller. Il lui accordait, avec son extrême familiarité, une confiance extrême (1).

De proche en proche, comme on voit, ces divers ressorts communiquaient du prince Charles au duc de Bourgogne. Tanguy Duchâtel, de concert avec ses collègues du conseil, fit mouvoir, avec infiniment d'art et d'habileté, ces touches sensibles et secrètes. Jossequin et surtout la dame de Giac étaient auprès de Jean sans Peur les aboutissants. Le prévôt de Paris, dans ses fréquentes ambassades, inspecta et activa puissamment les effets de cette œuvre de séduction. Après de nombreux pourparlers et de grandes résistances, le duc se décida, le 1er septembre 1419, à quitter Troyes, sa résidence actuelle. Il se rendit à Bray-sur-Seine, se dirigeant ainsi vers le dauphin régent. Le duc s'était fait suivre de trois cents hommes d'armes pour sa garde et d'un petit corps d'armée (2).

De son côté, le dauphin, dès les premiers jours d'août, (vers le 12), était parti de Bourges. Il avait pris sa demeure

(1) Labarre, t. I, p. 210. La dissertation insérée, p. 209 à 244, dans les *Mémoires*, etc., publiés par Labarre, forme, avec les pièces qui la suivent, l'une des principales sources de renseignements que nous possédions sur le meurtre de Jean sans Peur. Cette dissertation paraît avoir pour auteur Prosper Bauin, dont les *Mémoires* existent manuscrits à la bibliothèque de l'Institut, nos 372 et 373. Le *Mémoire sur le meurtre* se trouve dans le Ms. 373, p. 106 et suiv.

(2) Labarre, t. I, p. 218 et 219. D. Plancher, t. III, p. 519 à 522. Gachard, *Itinéraire des ducs de Bourgogne*, p. 242.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le 24, au château de Montereau-faut-Yonne, attendant de jour en jour l'arrivée de son cousin. Charles, d'après Monstrelet, avait à sa suite près de vingt mille combattants. Le dimanche 10 septembre 1419, Jean sans Peur, cédant à de nouvelles instances, se porta de Bray à Montereau. Les serments du 11 juillet avaient été renouvelés la veille et échangés entre les signataires du traité. Le château de Montereau était situé d'un côté de la Seine, et la ville de l'autre. Un pont de pierre fortifié, avec tête, herses et ponts-levis, unissait les deux rives. L'entrevue devait avoir lieu sur ce pont (1).

A cet effet, Regnaudin le Normand, charpentier, avait construit, par ordre du régent, un parc de bois, divisé en trois parties. La première s'ouvrait du côté du château, après la tête de pont, et formait une sorte de vestibule. La seconde, subdivisée, à ce qu'il paraît, en *couloirs obliques*, contenait une espèce de *loge* ou de chambre. Une porte, munie de serrure, y donnait accès. Cette porte ouvrait du côté du vestibule et fermait en dedans de la loge. Semblable au vestibule, la troisième partie communiquait de la chambre à la ville (2).

Pour offrir au duc de Bourgogne une nouvelle garantie, le dauphin, sur l'avis de ses conseillers, avait délogé du château, qu'il occupait primitivement. Cette forteresse fut

(1) *Itinéraire de Charles VII*. K. 60, nos 15 et 15 bis. Besse, p. 322. Monstrelet, t. III, p. 338. Labarre, p. 219 et 220. D. Plancher, p. 523. Voir, 1° *Topographie* de Châtillon, la gravure de *Montereau*, précieuse estampe quant à la disposition des lieux et des bâtiments ; 2° Pontifical de Jacques des Ursins, évêque de Poitiers, Ms. Soltykof, n° 4, acquis par la bibliothèque de la ville de Paris en 1861, f° 82 (miniature).

(2) Labarre. Plancher. Monstrelet, p. 340. *Religieux*, t. VI, p. 370. Son *Abrégé* dans J. Chartier, t. III, p. 227.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mise à la disposition du duc de Bourgogne et de ses gens. Charles passa la nuit du 9 au 10, au château de Moret. Puis, le matin, accompagné de Barbazan, il revint à Montereau et s'établit dans la ville (1).

Vingt chevaliers en tout devaient assister à l'entrevue. Chacun des deux princes, dans ce dessein, avait fait choix de dix personnes, agréées par le parti adverse. Jean sans Peur désigna : Charles de Bourbon, comte de Clermont, son gendre ; Archambault de Foix, seigneur de Navailles ; les sires de Saint-Georges, de Vergy, d'Autrey, de Lens, de Montaigu, de Fribourg, de Pontaillier et Pierre de Giac. Les dix chevaliers délégués par le dauphin, se nommaient T. Duchâtel, Barbazan, P. Frotier, G. d'Avaugour, vicomte de Narbonne, P. de Beauvau, Ol. Layet, H. de Noyers, L. d'Escorailles, Robert de Loré. Il avait été convenu que ces vingt militaires, seraient armés seulement de leur cotte d'armes ou haubergeon, et de l'épée. Le duc prit en outre avec lui, comme greffier, Jean Seguinat, l'un de ses secrétaires. Le dauphin devait être assisté de R. le Maçon et du président de Provence. Parmi les gens de monseigneur de Bourgogne, se trouvait un juif appelé Maître Mousque, qui se mêlait de prédire. Il déconseilla au duc d'aller à cette réunion. Ce juif lui remontra, comme pronostic, que, s'il y allait, il n'en reviendrait pas. D'autres personnes ouvrirent un avis analogue (2).

Arrivé au château dans l'après-midi, le duc commença

(1) Besse. Labarre. Basin, t. I, p. 37. Berry, dans Godefroy, p. 438. Ms. Colbert, 9681, 5, f° 116 verso et 120.

(2) Sources citées. Ursins, p. 369 à 371. Ms. Colbert, f° 110.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par donner ses ordres pour la sûreté de sa personne et pour la police militaire de la place. Il prit ensuite possession de ce poste. Le duc installa sa garde. Il y introduisit également la dame de Giac, qui avait fait route avec lui, persistant à lui conseiller de se rendre à l'entrevue. Jean sans Peur confia cette dame, avec une partie de ses joyaux, à Philippe Jossequin, comme au plus *féable* de ses serviteurs (1).

A cette heure, des avis assez sombres lui parvinrent encore. Les barrières, construites sur le pont, étaient, disait-on, très-avantageuses au dauphin ; des gens cachés et en armes se tenaient dans des maisons du côté de la ville. Pierre de Giac, envoyé pour reconnaître les lieux, rapporta qu'il n'avait rien vu de semblable. Le duc, après en avoir délibéré, marcha au rendez-vous. Parvenu à la tête du pont, il réunit une dernière fois son conseil, sans descendre de cheval ; et, sur l'avis de la majorité, ayant reçu les nouveaux serments des gens du dauphin, il s'engagea sur le pont (2).

De ce côté, l'abord du parc, ou vestibule, présentait une entrée, composée de fortes pièces de bois, crénelées et disposées à droite et à gauche, en manière d'affûts ou barbacanes. Le milieu offrait un passage. Sur les côtés, des canons, braqués et chargés, étaient prêts à faire feu,

(1) Monstrelet, t. III, p. 340,341. Le duc, dit cet auteur, avait en sa compagnie environ cinq cents hommes d'armes et deux cents archers.

(2) Labarre, p. 221. Monstrelet, p. 342. Jean sans Peur, avant de commander le meurtre de Louis, duc d'Orléans, s'était fait également donner un avis par son conseil. Voy., pour ce rapprochement, *Assassinat du duc d'Orléans*, etc. (*Magasin de librairie*, 25 novembre 1859, p. 246.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ultérieurement, en cas d'invasion sur cette face (1).

Pierre de Beauvau et T. Duchâtel reçurent le duc et sa suite, avec de grandes marques de respect. Duchâtel mit à les introduire une sorte de précipitation. Séguinat, secrétaire du duc, n'entrait pas assez promptement au gré de Tanguy. Celui-ci le tira par une de ses longues manches, qui pendaient à la robe du secrétaire et qui étaient alors de mode, pour les hommes comme pour les femmes. Aussitôt la porte ou guichet de la chambre fut fermée en dedans; de telle sorte que le duc et ses compagnons se virent pour ainsi dire dans l'impossibilité de retourner sur leurs pas (2).

Jusqu'ici les circonstances de l'événement nous sont connues d'une manière claire et certaine. Mais il n'en est plus de même à partir de ce point. Ce qui se passa dès lors, eut pour témoins vingt personnes environ. Ces dernières, appelées depuis à en déposer, le firent avec l'inévitable partialité de leur situation respective. Le tumulte violent de l'action, joint à la position critique de chacune d'elles, mirent un double obstacle à la netteté de leurs impressions et par suite à l'exactitude ou à l'autorité de leurs souvenirs. Ces divers récits enfin ne se produisirent que partiellement et jamais dans un débat d'ensemble et contradictoire. De là le désaccord, la confusion, toute naturelle, des notions qui nous sont restées à cet égard. Toutefois le voile ténébreux, que le temps et l'histoire ont laissé retomber sur le dénouement de ce drame, ne nous semble pas absolument im-

(1) Labarre, p. 221 à 288.
(2) *Ibid.*, p. 221 à 273. Monstrelet, p. 343.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pénétrable. L'opinion que nous allons émettre, pour résumer les faits, nous paraît rendre de ces faits, un compte, si ce n'est complétement vrai, au moins le plus vraisemblable.

D'après une première version, l'entrevue de Montereau ne fut autre chose que le résultat d'un complot ourdi et prémédité par Duchâtel et ses complices, sans en excepter le jeune prince lui-même. A l'aide d'amorces couvertes ou de séductions, ce complot avait pour but d'attirer Jean sans Peur en un guet-apens. Une fois le duc entré dans la loge, le dauphin aurait fait au président Louvet un clignement d'œil, accompagné de certain geste convenu, en présence de Duchâtel. A ce signal et sans plus attendre, Duchâtel se serait précipité sur le duc et l'aurait assassiné. Le duc enfin aurait succombé au moment même où ce prince, agenouillé, protestait aux pieds du dauphin, de sa soumission et de sa loyauté envers la couronne. Tel est, sauf quelques divergences (assez graves déjà), le thème commun de toutes les dépositions bourguignonnes. Mais on peut s'assurer que cette version n'offre pas une image exacte et sincère de la vérité.

Jean sans Peur était un adversaire à moitié soumis et à demi révolté. Si haut que fût son rang, quelle que fût l'étendue de sa puissance, la loi monarchique faisait de lui le *premier sujet* de l'autorité royale. Or, dans l'état de santé où se trouvait l'infortuné Charles VI, cette autorité vivait, pour ainsi dire tout entière, dans la personne de son fils unique, le prince Charles. L'invitation ainsi adressée, par ce prince, au duc de Bourgogne, con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

stituait un mandement et un ordre. Mis en demeure par l'opinion publique, sommé par les requêtes des villes et des corps de l'État, Jean sans Peur ne pouvait pas se dispenser de se rendre à l'entrevue de Montereau.

Le prince Charles, armé à blanc, l'épée ceinte, se tenait debout à l'extrémité de la loge, du côté de la ville. Le duc marcha vers lui. Arrivé devant le régent, il se découvrit en ôtant son aumusse ou bonnet de velours, et mit un genou en terre. « Monseigneur, dit-il au prince, après Dieu, mon devoir est de vous obéir et servir ; j'offre d'y mettre et employer mon corps, mes amis, alliés et bienveillants. » *Dis-je-bien?* ajouta le duc, pour terminer ce discours ; et il invoquait du regard l'approbation du dauphin ainsi que des seigneurs. « Beau cousin, lui répondit le prince, vous dites si bien qu'on ne pourrait mieux : levez-vous et vous couvrez (1). »

Ainsi s'engagea le colloque entre les deux princes. Mais Jean sans Peur, il faut le répéter une dernière fois, était le meurtrier de son cousin Louis, duc d'Orléans. Il avait tramé froidement et spontanément cet assassinat ; il l'avait fait consommer avec une préméditation, une perfidie, une atrocité, vraiment extraordinaires, et qui attestent, chez le criminel, une rare perversité. Jean sans Peur, depuis ce meurtre, avait ordonné la mort de Montaigu, mort couverte de formes judiciaires, mais également inique et presque aussi odieuse. Jean sans Peur avait usurpé le pouvoir royal, séduit les villes et les populations, mis dans le royaume le feu de la guerre civile. Bien plus : en 1416, à Calais, il avait traité avec

(1) Labarre, p. 274. Monstrelet, p. 343.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le roi d'Angleterre Henri V, et n'avait pas craint de déchaîner sur la France la honte et le fléau d'une invasion étrangère.

A défaut de ses souvenirs, dont il pouvait redouter la fidélité; à défaut de remords, que, selon le procédé des grands coupables, il avait violemment étouffés dans son cœur, la mémoire de ses adversaires n'offrait point de ces défaillances. Le courroux de ses ennemis veillait, pour suppléer sa conscience muette et pour aider à ses souvenirs. Cette loge, que Regnauldin Lenormand construisit sur le pont de Montereau, n'était point seulement un piége. C'était une sellette, où Jean sans Peur, sous l'étreinte de la nécessité, allait enfin rencontrer un juge et se trouver face à face avec des accusateurs. Tanneguy Duchâtel, d'après un témoignage indépendant et désintéressé, lui rappela tout d'abord le meurtre de Louis et lui annonça que le jour était venu de l'expier (1).

Alléguant une série de griefs moins vifs, mais plus directs et immédiats, le dauphin interpella le duc à son tour. Il lui reprocha sa longue demeure à Troyes, puis à Bray-sur-Seine. Dix-huit jours durant, ajouta le dauphin, vous nous avez fait attendre votre venue en ce lieu de Montereau, ce lieu atteint d'épidémie ou de mortalité ; au risque et probablement en vue de péril pour notre personne (2).

A ce langage sévère, irrité, qui remplaçait les premières démonstrations de la courtoisie, Jean sans Peur,

(1) *Mémoires de Pie II*, 1614, p. 153.

(2) Ursins, Godefroy, p. 371. Besse, p. 326 et s. Document de Rome : Ms. Bréquigny, volume 80.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à son tour, reprit son attitude insoumise. L'orgueil, l'arrogance dont il avait fait preuve au congrès de Pouilly et qui, de sa part, avaient failli rendre ce congrès inutile, reparurent dans son ton et dans son langage. Le duc répondit au dauphin « qu'on ne pourroit rien aviser ou faire, si non en la présence du roi son père, et qu'il *falloit qu'il y vînt.* » Le prince Charles à ce propos, repartit « qu'il iroit par devers Monseigneur son père, quand bon lui sembleroit, non mie à la volonté du duc de Bourgogne, et qu'on savoit bien que ce qu'ils feroient eux deux le roi en seroit content. » Puis le dauphin demanda compte au duc, des conventions récemment arrêtées entre eux à Corbeil, de son inertie contre les Anglais ; de la prise de Pontoise ; de ses alliances renouvelées avec les fauteurs de la guerre civile... (1).

Ces paroles, et beaucoup d'autres que nous abrégeons, furent dites. Car, soit textuellement, soit en substance, on les trouve, presque unanimement rapportées par les témoins ou chroniqueurs, tant de tel parti que de l'autre. Un précieux document, découvert depuis peu, nous apprend même comment le colloque devint une altercation. « En agissant ainsi, continua le dauphin, vous avez manqué à vos devoirs. — Monseigneur, répondit le duc, je n'ai fait que ce que je devois faire. — *Si !* vous avez manqué, dit le dauphin. — *Non !* répliqua le duc (2) ! »

Un démenti, cet outrage à des lois élémentaires, ve-

(1) *Ibid.*

(2) Document de Rome, déjà cité, ou note diplomatique remise entre les mains de Martin V, le 4 décembre 1419, par les ambassadeurs du dauphin, contradictoirement avec les envoyés de Bourgogne. Ce document a été publié pour la première fois dans les *Lettres des rois et reines*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nait d'éclater, dans la bouche d'un vassal, parlant au fils de son souverain. Au même moment, le sire de Navailles intervint dans le débat. « Monseigneur, dit-il en marchant sur le dauphin, *vous viendrez, à présent, vers votre père*, quiconque le veuille voir ! » Disant ces mots, Archambaud de Foix, qui s'était porté auxiliaire du duc, se rapprochait du régent. De la main gauche, il fit le geste de saisir le prince et tira, de la droite, son épée, à moitié du fourreau. Archambaud de Navailles était notoirement voué au parti anglais. Dans ce même instant, le duc Jean, soit dans une intention soit dans une autre, toucha de la main son épée (1).

C'en fut assez. Pareil à la mine chargée qu'enflamme l'étincelle, aussitôt le conflit fit explosion. Au bruit des épées tirées, du tumulte, quelques serviteurs du dauphin accoururent par le côté de la ville. Seul ou à peu près seul, le sire de Navailles fit résistance, pour défendre le duc. Tous deux succombèrent sous les coups de Pierre Frotier, de Robert de Loré, de Guillaume Bataille et du vicomte de Narbonne. Aux premières voies de fait, le dauphin, saisi d'épouvante, avait quitté la place, emmené jusqu'à son logis, par le président Louvet, et ses gens (2).

Jean sans Peur fut le principal objet de ces violences meurtrières. L'histoire conserve à cet égard une pièce notable de conviction. Ce sont les ossements et spécialement

etc., de M. Champollion-Figeac, 1847, in-4°, t. II, p. 355. M. J. Quicherat l'a reproduit en second lieu, d'après Bréquigny : *Œuvres de Basin*, t. IV, p. 277 et suiv.

(1) Ursins, *ibid.* Monstrelet. Cousinot, p. 177.

(2) Ursins, p. 373. Chronique de Le Picart : Ms. 812 de Troyes. Chronique de Raoulet, p. 165. Monstrelet, p. 344. Etc., etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le crâne de la victime. Au-dessus du coronal, vers le point où l'os des tempes se soude avec le pariétal droit, on voit encore aujourd'hui sur la tête de Jean sans Peur, une large entaille, de plusieurs centimètres d'étendue et très-vivement incisée. Ce coup formidable accuse la lame ou taillant d'une hache d'armes. Il paraît avoir été frappé en dessus, par derrière, au moment peut-être où le prince était déjà tombé. Ce coup, assené de haut en bas, porta d'un tel poids, ou d'une force si grande, que l'arrière-tête ou occiput s'ouvrit au-dessous de l'arme, jusqu'aux vertèbres, en une effroyable fissure. La partie antérieure de la boîte osseuse était également fracassée (1).

Cependant le prince respirait encore. Quelque subalterne lui plongea une épée dans le ventre. Le duc poussa un soupir, étendit les reins et mourut sur la place. Il était environ cinq heures du soir. Archambaud de Foix, blessé mortellement, fut porté à l'hôpital de Montereau, où il expira peu de jours après (2).

La plupart des relations de l'un et de l'autre parti représentent T. Duchâtel, comme ayant pris, à la fin tragique de Jean sans Peur, une part non-seulement directe et personnelle, mais principale. Presque toutes s'accordent à signaler expressément, en lui, le meurtrier, qui, de sa hache d'armes, fit au duc la large plaie, dont la trace est encore visible à nos yeux (3).

(1) Voy. *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, p. 419 et suiv. Épreuve, moulée en plâtre, du crâne de Jean sans Peur.

(2) Labarre, p. 223, 274, 275 et 290.

(3) Regnauldin l'enferma;
Tanguy si le frappa;
Bataille si l'assomma.
(Bribes d'une chanson du temps. Labarre, p. 287.) M. Le Roux de Lincy

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Néanmoins, tandis que ses collègues se vantèrent du rôle qu'ils avaient joué dans cette circonstance, Duchâtel se défendit toujours de l'accusation, qui lui fut, à cet égard, imputée. D'après l'un des plus graves témoignages, Duchâtel en effet, au moment où le sire de Navailles marchait sur le dauphin, se serait saisi du prince et l'aurait emporté dans ses bras, hors du parc, comme il avait fait en 1418, à l'hôtel des Tournelles. Le meurtre aurait été consommé, ainsi, pendant son absence momentanée (1).

De plus et peu de temps après la catastrophe, Duchâtel écrivit au duc Philippe le Bon, successeur du duc Jean, pour protester qu'il était innocent de cet assassinat. Suivant l'usage du temps, il offrit de prouver son bon droit par la voie légale du gage de bataille, en combattant contre deux champions de la cause opposée. Aucun gentilhomme ne se présenta pour relever le gant de Duchâtel (2).

Barbazan était également absent au moment du meurtre. Arrivant du dehors, attiré par le cliquetis et le tumulte, il rencontra Huguet de Noyers, qui, au contraire, venait du pont et retournait à la ville. Huguet, tout éploré, lui apprit la catastrophe. Le loyal capitaine en fut indigné. Rejoignant bientôt le jeune prince, il osa lui manifester son sentiment. Barbazan lui représenta qu'il *venait de mettre la couronne de France en péril* (3).

a publié une autre chanson ou complainte, faite par les Bourguignons, sur le même événement. (*Chansons historiques et populaires*, Aubry, 1857, in-8°, p. 16 et suiv.)

(1) Ursins, p. 372.

(2) *Ibid.* Voy. aussi Basin, t. I, p. 38, et Labarre, t. I, p. 241, 242.

(3) H. de Noyers était premier écuyer du corps et maître de l'écurie du

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les gens du duc de Bourgogne qui se tenaient hors du parc, vers le château, entendirent du bruit. Mais ils ne s'émurent point, dans la persuasion où ils étaient *que ce fust monseigneur le Dauphin qu'on eust tué*. Cependant ils ne tardèrent pas à être informés de la vérité. Parmi les dix chevaliers de Jean sans Peur, le sire de Montaigu parvint seul à s'échapper sain et sauf. Il escalada les barrières et courut porter la nouvelle aux Bourguignons. Huit autres gentilshommes survivaient, après le meurtre de leur maître et d'Archambaud de Foix. Tous et Jean Séguinat en même temps, furent arrêtés, presque sans résistance. Chacun d'eux tomba au pouvoir de quelque serviteur ou chevalier du Dauphin et demeura prisonnier de guerre. Traités en prévenus, plusieurs d'entre eux subirent un interrogatoire par-devant le chancelier du Régent. Charles de Bourbon passa immédiatement dans le camp du dauphin (1).

Bientôt le pont fut évacué. La maison d'un meunier située dans la ville, à peu de distance, reçut d'abord le cadavre de Jean sans Peur, dépouillé de ses bagues, joyaux et vêtements. Son inhumation eut lieu le lendemain, sans aucune pompe en rapport avec son rang. Une fois cette triste expédition achevée, Duchâtel commandant des forces, fit fermer la barrière du côté du château, et dresser le pont-levis devers la ville. Il fit également son-

régent. Dix jours après, et probablement pour expier sa *tiédeur*, Huguet fut supplanté dans cette charge. Il eut pour successeur, le 20 septembre 1419, Pierre Frotier. Voy. ci-dessus p. 165, note 2. Ms. 9681, 5, f° 117.

(1) Ursins, p. 372. Monstrelet. Jean de Bourbon, père de Charles, abhorrait Jean sans Peur depuis le meurtre de 1407. Charles, âgé de 16 ans en 1419, avait été élevé sous l'influence de ce sentiment.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ner les trompettes et ménétriers, en signe de victoire. Peu de temps après, quatre cents hommes d'armes furent dirigés vers le château. Les Bourguignons, instruits de la mort de leur duc, s'enfuirent comme dans une déroute. Jossequin, la dame de Giac, son fils et quelques chefs, demeurèrent à Montereau. Les trois premiers furent considérés comme ayant joué, en toute cette affaire, le rôle de traîtres, et se rangèrent, dès lors, au parti du dauphin (1).

Ce n'est pas seulement comme un crime, que la catastrophe du 10 septembre 1419 se présente au jugement de l'historien. Elle fut encore une grande faute politique. François Ier, roi de France, au mois de juillet 1521, passa par Dijon. Le descendant de Louis, duc d'Orléans, visitait la Chartreuse, antique cimetière de la maison ducale de Bourgogne. Le roi voulut contempler à nu la dépouille mortelle de Jean sans Peur, son aïeul, qui, depuis le meurtre, y avait été transportée. A l'aspect de cette plaie formidable, qui entaillait le crâne du duc Jean, François Ier, expert en coups d'estoc et de taille, se récria sur l'énormité de la blessure. *Sire*, dit au prince le Chartreux qui l'accompagnait, *c'est par ce trou-là que les Anglais sont entrés en France* (2).

(1) Il fut mis « en la bière des pauvres, » vêtu seulement de « son gippon, ou pourpoint, et de ses chausses. » On l'enterra ensuite dans l'église de Notre-Dame de Montereau « sans linceul et sans poële sur la fosse. » Labarre, p. 223, 224. Ms. 9681, 5 verso, p. 10. Elmham, p. 236. Monstrelet, p. 346.

(2) *Mémoires de Bourgogne*, par J. du Tillet; Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, *histoire*, n° 252, p. 122. Cet ouvrage, composé sur les lieux, reproduit la tradition intime et domestique des religieux, qui se succédèrent à Dijon depuis l'événement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE IV.

(Du 11 septembre 1419 à 1421).

Aussitôt que la catastrophe de Montereau fut consommée, les conseillers du dauphin songèrent à prévenir l'opinion publique. Ils promulguèrent, sous le nom du prince, un manifeste portant la rubrique fatale : donné à Montereau, le 10 septembre 1419. Cette espèce de plaidoyer après le meurtre, présentait les faits sous l'aspect le plus favorable au parti du régent. Il fut envoyé, le jour même, au parlement de Paris. Le prévôt des marchands de cette capitale, les corps constitués, les bonnes villes du royaume, se virent adresser successivement des documents semblables (1).

Néanmoins, cette protestation n'exerça, généralement, qu'une faible influence sur les esprits. Quant aux partisans du dauphin, peut-être cette apologie contribua-t-elle à calmer le trouble que ce tragique événement ne put manquer de susciter au sein même du parti? Mais, en ce qui touche les Bourguignons, cette lettre circulaire fut complétement impuissante. Elle ne modéra aucunement la colère que fit éclater parmi eux l'homicide du duc Jean.

(1) K. 60, nos 15 et 15 *bis*. Gachard, *Dijon*, p. 32, 49. Félibien, t. III, *Preuves*, p. 263 *a*. D. Plancher, t. III, *Preuves*, p. cccx. Monstrelet, éd. d'Arcq, t. III, p. 352 et suiv. Besse, p. 317 et suiv. D. Vaissète, in-8o, t. VIII, p. 12. Etc., etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dès que le fait accompli parvint à la connaissance des Parisiens, un grand conseil fut tenu au parlement. Indépendamment des magistrats ou conseillers de la couronne, ceux de la ville et les diverses autorités y prirent part, sous la présidence du jeune gouverneur bourguignon, comte de Saint-Paul. Indignation profonde de l'assassinat, redoublement de haine et d'antagonisme contre le Dauphin, sympathie enthousiaste en faveur du Bourguignon ; zèle et dévouement envers le triste gouvernement royal, installé à Troyes : tels furent les sentiments que manifesta cette assemblée avec une force unanime (1).

Le comte de Charolais, fils aîné du duc Jean, succéda sans aucun obstacle à ce dernier. Il prit immédiatement possession de ses États de Flandres, d'Artois, puis de Bourgogne. Philippe le Bon, âgé de 23 ans, n'avait point hérité, de son père, la violence ombrageuse et perfide, qui caractérisait Jean sans Peur. Nature plus souple, plus ouverte et bénigne, il apportait, avec la même morgue, plus de modération et des formes tout autres. Fort adonné, dès lors, au plaisir, comme il le fut pendant sa vie entière, on voyait en lui un jeune prince frivole, inconsidéré. Son pouvoir et les circonstances attachaient, toutefois, à ses actes et à la conduite qu'il allait tenir, une extrême gravité (2).

La reine Isabelle et les conseillers royaux de la cour de Troyes témoignèrent à la duchesse douairière, ainsi qu'au

(1) X. X. 1480, f° 193. Monstrelet, 355. Gachard, 49.

(2) Labarre, t. I, p. 230. Monstrelet, 358 et suiv. Fénin-Dupont, p. 117 et suiv. Chastelain (Panthéon), p. 15 à 24. *Journal de Paris* (Panthéon), p. 654.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nouveau duc, les plus grands égards. Celui-ci entra, sans délai, en pleine possession des prérogatives de toute sorte, qu'avait obtenues son père et prédécesseur. A la nouvelle du meurtre, les Parisiens reprirent la croix de Saint-André, se vêtirent de deuil et rendirent au feu duc, dans toutes les églises, des honneurs funèbres. Le 13 octobre, un service solennel fut célébré, avec la plus grande pompe, en l'église de Saint-Waast d'Arras (1).

Celui qui profita immédiatement du coup déplorable frappé à Montereau, ce fut le roi d'Angleterre. Lorsqu'il apprit cet attentat, Henri V, à travers une indignation politique et de convenance, laissa paraître toute la joie qu'il en ressentait. « Grand dommage, dit-il, est du duc de Bourgogne : il fut bon et léal chevalier et prince d'honneur; mais par sa mort, à l'aide de Dieu et de saint George, nous sommes au-dessus de notre désir. Ainsi aurons, malgré tous Français, *dame Catherine* que tant avons désirée (2). »

Chez Jean sans Peur, on l'a vu, un reste de légitime orgueil, le dernier scrupule d'une pudeur honorable, séparait le prince français du hardi prétendant. Pour Philippe le Bon, cette barrière s'abaissait pour ainsi dire naturellement. Pour lui, le droit, le devoir de la vengeance, faisait taire aisément le murmure confus du patriotisme. En tournant ses armes contre son pays, le nouveau duc s'enveloppait de piété filiale. Philippe le Bon, Isabelle, la

(1) Labarre, p. 231, 297. Monstrelet d'Arcq., t. III, p. 361. Chastelain, p. 27. Religieux, t. VI, p. 376. Ordonnances, t. X, p. 75; t. XI, p. 76, 77, etc., etc. Gachard, *Dijon*, p. 52.

(2) Wavrin de Forestel, t. I, p. 203. Voir une longue paraphrase de ce discours dans les mémoires de Pie II, 1614, in f° p. 153, 154.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ville de Paris, tout le parti bourguignon, qui jusque-là tenaient encore pied pour repousser l'invasion, se jetèrent comme à l'envi dans les bras de l'envahisseur. Le mois de septembre ne s'était pas écoulé, que les uns et les autres dirigeaient vers Rouen leurs ambassades, pour traiter avec le roi anglais (1).

Un fait notable et qu'on s'explique moins aisément, c'est que les négociations continuèrent entre le dauphin régent et Henri V. Le 14 octobre, un sauf-conduit, au nom du roi d'Angleterre, fut accordé à six conseillers du Dauphin, pour se rendre en Normandie et parlementer avec le conquérant. Henri V, le 26 du même mois, nomma de son côté des commissaires chargés de le représenter. Les instructions de ces ambassadeurs tendaient à traiter de la *paix définitive*. Subsidiairement, le moyen jugé propre à atteindre ce but, et le sujet sur lequel devaient porter les conférences, n'était autre que le mariage projeté entre le souverain anglais et Catherine de France, sœur du régent dauphin (2).

De ce côté, les négociations, on le devine sans peine, demeurèrent complétement infructueuses. Elles obtinrent, au contraire, de l'autre part, un plein succès et ne reçurent que trop d'accomplissement. Henri V, sans interrompre le cours de ses conquêtes, prêta l'oreille à ces ouvertures de paix. Une ligue étroite et plus violente que jamais, s'ourdit entre les Bourguignons, contre le Dau-

(1) Thomas Elmham, *Vita Henrici V*, éd. Hearne, p. 206, 245. Chastelain, p. 25. Religieux, t. VI, p. 378. Rymer, 1740, t. IV, partie III, p. 133, 135.

(2) Bréquigny, Ms. 80, f°s 115 et 118. *Lettres des Rois et Reines*, etc., t. II, p. 350.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

phin. Cette coalition impie ne craignit pas d'associer à son œuvre fratricide le conquérant lui-même (1).

Meulant, Poissy, Gisors, Saint-Germain en Laye, tombèrent successivement au pouvoir d'Henri V. Maître des deux Vexins et touchant déjà la capitale, Henri V, après la prise de Gisors, se rendit, le 15 décembre, à Rouen. Là, il prit ses quartiers d'hiver, en attendant que le cours des négociations diplomatiques apportât, sans coup férir, dans ses mains, le sceptre de la France (2).

Des lettres rendues sous le nom du roi Charles VI, désignèrent son propre fils, le prince Charles, à la haine, au mépris et à la désobéissance de tous les sujets du royaume. La duchesse douairière de Bourgogne envoya vers le pape des ambassadeurs, pour dénoncer le Dauphin, comme meurtrier du duc Jean, par-devant le souverain tribunal de la catholicité. Un traité de paix fut conclu à Rouen, le 25 décembre 1419, entre Charles VI, Henri V et Philippe le Bon, puis renouvelé dans le mois de janvier suivant. Aux termes de ce contrat, des trêves étaient arrêtées jusqu'à la Pâque ou printemps de l'année suivante. Henri V prenait l'engagement d'épouser Catherine de France, de punir les meurtriers de Jean sans Peur et d'assurer au nouveau duc, Philippe le Bon, vingt mille livres

(1) Gachard, *Dijon*, p. 50, 109, 113. Monstrelet, t. III, p. 360. *Abrégé français* dans Jean Chartier, t. III, p. 231. Le 2 décembre 1419, Philippe le Bon signait, en sa ville d'Arras, un traité particulier avec le prince anglais. Ms. Brienne, n° 30, f°s 133-136. Archives municipales de Troyes. (Communication de l'archiviste, M. Boutiot.)

(2) Meulant, 6 novembre; Poissy, du 7 au 20. Gisors, du 29 octobre au 15 décembre. Rymer, *ibid.*, p. 137-8. *Chronique de Normandie*, f°s 175, 176. Elmham, p. 233, 236. P. Cochon, p. 438, 439. Chastelain, p. 25.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de revenu, sur le royaume, en fonds de terre (1).

Parti de Montereau le 20 septembre, Charles dauphin, par Sens, Courtenay, Château-Renard, Gien, Aubigny, Vierzon, Menetou-sur-Cher, Selles en Berry et Saint-Agnan, se rendit à Loches en Touraine, une de ses résidences favorites. Il y séjourna du 6 au 16 octobre. Durant cet intervalle, selon toute apparence, le prince régent se mit en rapport avec le duc de Bretagne. Il s'efforça de l'engager dans sa querelle et le requit de lui fournir des troupes. Le duc n'osa point *en face*, repousser ces demandes et promit d'y déférer. Mais bientôt la reine écrivit à son gendre de Bretagne. La cour de Troyes et le duc de Bourgogne exercèrent sur le faible duc un nouvel ascendant. Jean VI, au lieu de tenir, vis-à-vis du gouvernement du Dauphin, les engagements qu'il avait souscrits, fut rempli de crainte. Il conserva ses troupes et créa immédiatement une garde nombreuse pour la sécurité de sa propre personne (2).

Le prince Charles, revenu le 20 octobre à Mehun-sur-Yèvre, puis à Bourges (le 24), fixa de nouveau sa résidence dans cette ville. Il continua de réunir ses forces militaires, composées dès lors en bonne partie d'Écossais et autres étrangers. Le 30 octobre, Charles prescrivit aux

(1) *Ordonnances*, t. XII, p. 268, 273, 278. Besse, p. 264, 327, 329, etc. Labarre, t. I, p. 227, 229. Rymer, p. 138, 144. Félibien, t. III, *Preuves*, p. 264, *a*. Godefroy, *Charles VI*, p. 729. Elmham, p. 251. Religieux, t. VI, p. 382 à 388. *Lettres des Rois et Reines*, t. II, p. 359 à 372. Fénin-Dupont, p. 118. Etc., etc.

(2) Monstrelet, p. 356 et suiv. Cet auteur se trompe en disant que le Dauphin se rencontra personnellement avec le duc de Bretagne en Anjou. Le Dauphin ne s'avança que jusqu'à Loches, sur la route de Bretagne (*Itinéraire.*) D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 472.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

habitants de Clermont-Ferrand de mettre leur ville en état de défense. Dans le nord de la France, généralement bourguignon, La Hire et Saintrailles soutenaient, avec succès, au nom du Dauphin, une guerre d'embuscades et de partisans. Ils suffisaient du moins à harceler et à inquiéter l'ennemi. Philippe, comte de Vertus, fut créé lieutenant-général du régent, au fait de la guerre, entre les deux rivières de Seine et de Loire. Le Dauphin institua, en divers postes importants, de vaillants et sûrs capitaines : Guillaume de Quitry à Montereau ; à Melun, Barbazan, et le sire de Gamaches, à Compiègne (1).

Cette période fut également marquée par différentes mesures relatives aux finances. Une ordonnance, rendue au château de Loches, le 12 octobre, affermait, pour un an divers hôtels, ou fabriques de monnaie. Marot de Betons, échevin de Poitiers, se porta soumissionnaire, avec vingt coassociés ou sous-traitants. Le régent leur abandonna le produit des diverses monnaies, ou monnaieries, qui relevaient de son obéissance. Moyennant ce privilége, Marot de Betons s'engageait à verser entre les mains du régent une somme annuelle de deux millions cent soixante mille livres tournois. Cette somme était payable d'avance, mensuellement et dans cinq villes désignées au contrat. Le régent, par un autre édit (2), régla les droits de *plait* et de *muage*, qui lui étaient dus, en Dauphiné, à raison des diverses mutations de sei-

(1) *Itinéraire*. Monstrelet, p. 356, 357, 360, 366, 381. *Ordonnances*, t. XI, p. 26. Religieux, p. 376. Archives Joursanvault, la pièce n° 849 (à la bibliothèque du Louvre). 1419 novembre 30, gratification au bâtard de Vaurus; J. Chartier, t. III, p. 249. Fénin-Dupont, p. 121.

(2) Bourges, 23 novembre 1419. *Ordonnances*, t. XI, p. 23, 28.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gneur, qu'avait récemment subies cette province.

Dans le même temps, le conseil du prince s'ouvrit à un nouveau venu, personnage notable. Guillaume de Champeaux, clerc obscur, jusque-là, du Soissonnais, fut élevé, tout d'un coup, le 16 octobre, à l'une des plus hautes positions du royaume. Guillaume devint ainsi évêque-duc de Laon, pair de France. C'était un de ces prélats politiques et courtisans, qui ne mirent jamais les pieds dans leurs diocèses. L'évêque-duc, sous ce titre immérité qui lui valait de riches émoluments, prit dès lors, une grande part à la haute administration financière. Il donna bientôt, dans cette carrière, l'exemple de concussions et d'une rapacité véritablement incroyables (1).

Le 12 novembre, le prince Charles *retint de son conseil*, c'est-à-dire prit à son service, avec la dénomination de conseiller du roi et du régent, à six cents livres par an de pension, Guillaume Cousinot, chancelier d'Orléans. Cet honnête et intègre magistrat, serviteur dévoué de la cause nationale, est demeuré peu connu dans l'histoire, bien qu'il soit l'auteur d'une chronique estimable. Le choix de ce serviteur éclairé formait comme un heureux contraste avec le choix qui précède (2).

Ainsi grandissait et s'avançait le jeune prince, entre le Mal et le Bien, entouré des inspirations les plus inégales.

Au milieu de ces conjonctures difficiles, le conseil du

(1) *Gallia Christiana*, t. IX, col. 551. *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1859, p. 57 et suiv. Voy. ci-dessus, p. 163, note 1. G. de Champeaux fut d'abord maître clerc en la Chambre des comptes, le 15 octobre 1415. (*Armorial de la chambre des comptes de Paris*, par mademoiselle Denys. 1769, in-4°, t. I, p. liij, lvij.)

(2) Godefroy, *Charles VI*, p. 796.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

régent résolut de conduire le futur roi dans les provinces méridionales. Depuis saint Louis, qui l'avait annexée à la couronne, cette France du Midi s'était associée à la destinée de la métropole, avec une invariable constance. Véritable martyr de son dévouement, de sa fidélité monarchique, le Languedoc, à dater de sa réunion aux états de la maison de Bourbon, se vit pressuré par une suite d'avides intendants. Peu soucieux des intérêts de ces riches contrées, les lieutenants du roi avaient déployé, généralement, une inhabileté administrative ou politique, égale à leur indifférence et à leur cupidité. L'antique plaie de la féodalité, toujours ouverte dans ce pays, affligeait les populations. Elle menaçait à la fois leur indépendance et l'autorité du souverain.

Ces maux, sous le règne de Charles VI, étaient parvenus à une extrême gravité. La querelle des Armagnacs et des Bourguignons, querelle pour ainsi dire *étrangère* en ces lointaines régions, déchirait le Languedoc. L'anarchie et toutes ses calamités semblaient se réunir et se personnifier, dans le lieutenant général qui gouvernait les populations comprises entre le Rhône et la Garonne. Jean de Grailly, *comte de Foix*, était alors titulaire de cette grande baronnie. Le Languedoc redoutait le joug de ce haut feudataire. De leur côté, le gouvernement de Charles VI et celui du dauphin l'appréhendaient également. Néanmoins, Henri V et Charles VI ou les anglo-bourguignons, d'une part, et de l'autre, les conseillers du prince Charles, avaient en quelque sorte, supplié à l'envi le comte de Foix d'accepter, en leur nom et sous leurs auspices respectifs, la lieutenance royale. Jean de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Grailly réussit à s'imposer de la sorte, grâce au rôle prépondérant que lui assurait, en ces contrées, l'étendue de ses ressources, ainsi que de sa puissance féodale.

Le comte de Foix recevait alternativement de Charles VI, ou d'Henri V, et du dauphin, leurs lettres de provision royale, et surtout il percevait les deniers royaux. Peu lui importait que les espèces fussent frappées au *soleil* ou à l'*écu*. Il ne refusait ni le *mouton* du dauphin, ni le *noble* d'Angleterre. Le comte au surplus, convoquait les États, levait la milice, frappait monnaie lui-même, exerçait en un mot, dans le Languedoc, toute l'autorité royale. Mais en somme et jouant à la fois Armagnac et Bourgogne, il ne reconnaissait en Languedoc d'autre roi que lui, comte de Foix, et ne rendait ni raison, ni tribut, à personne (1).

Le 21 décembre 1419, Charles dauphin partit de Bourges, se dirigeant vers le Languedoc (2). Mais avant de raconter ce voyage et pour ne pas en interrompre ultérieurement le récit, nous insérerons en ce lieu un épisode important et remarquable. L'événement dont nous allons parler s'accomplit, il est vrai, durant l'expédition du prince dans le Midi. Mais il se rattache, par un lien chronologique presque immédiat, à des faits qui ont été précédemment exposés.

Une querelle dynastique et déjà ancienne, relative à la possession de la couronne ducale, divisait la maison de Bretagne. Artus II, duc de Bretagne, mourut en 1312.

(1) Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, livre XXXIV, chapitre XXII et *passim*. Berry-Godefroy, p. 439, etc.

(2) Jean Chartier, t. III, p. 301.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Marié deux fois, ce duc laissa, du premier lit : Jean III, qui lui succéda comme duc de Bretagne, et Guy, comte de Penthièvre. D'un second mariage, naquit Jean IV, dit de Montfort. Jean III contracta successivement trois alliances matrimoniales, mais qui ne lui donnèrent point de lignée. Il voulut régler d'avance sa succession. Le duché de Bretagne, d'après la loi du pays, fut déclaré fief féminin. Jean III maria sa nièce, Jeanne de Penthièvre, fille de Guy, à Charles de Blois ou de Châtillon, dit le Saint. Il fit en outre reconnaître les deux époux comme héritiers du duché de Bretagne. Ce contrat fut consenti par Jean de Montfort lui-même. Après la mort de Jean III, Charles de Blois, conformément à ces stipulations, fut proclamé duc de Bretagne, par arrêt des princes et pairs de France, en 1341. Mais Jean de Montfort revendiqua le duché, les armes à la main. De là, cette guerre de *Blois* contre *Montfort*, ou des deux Jeannes, qui ensanglanta la Bretagne pendant un demi-siècle (1).

Jean de Montfort avait en effet épousé Jeanne de Flandres, l'héroïne d'Hennebon. Les deux maris ayant été faits prisonniers, Jeanne de Penthièvre se mit à la tête des armées et combattit sa rivale. La France, dès le principe, soutint la cause de la maison de Blois. Celle de Montfort s'appuya de l'Angleterre. Charles de Blois succomba en 1364 à la bataille d'Auray. Le traité de Guérande (1365) fut imposé aux parties par la fortune des armes. La maison de Montfort l'emporta. Jean V, vainqueur à Auray, et fils de Jean IV, fut reconnu seul et souverain duc de Bretagne. La maison de Penthièvre se

(1) Anselme aux *Ducs de Bretagne*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

contenta de riches apanages, qui lui furent attribués.

Ainsi la branche cadette et masculine triomphait, au préjudice de la branche aînée, mais féminine. Jean de Blois, fils de Charles le Saint, épousa en 1387, Marguerite, fille du célèbre Olivier de Clisson. Jean mourut en 1403, soumis au traité de Guérande. Mais sa veuve Marguerite n'avait jamais consenti à reconnaître ce traité. L'énergique et opiniâtre Bretonne sentait circuler dans ses veines le sang du connétable. Quatre fils naquirent de son union : Olivier, Jean, Charles et Guillaume de Blois ou de Bretagne, appelés aussi les *Penthièvres*. Olivier, l'aîné, comte de Penthièvre, fut fiancé, dès 1406, à Isabeau de Bourgogne, fille de Jean sans Peur. En 1408, le redoutable duc amenait jusqu'à Paris vingt mille hommes, destinés, disait-on, à replacer Olivier, son beau-fils, sur le trône ducal de Bretagne (1).

L'année suivante, Jean VI de Montfort, duc de Bretagne, fils de Jean V, prenait, dans son duché même, l'initiative des hostilités. Il ravagea les terres des Penthièvres. En même temps, il envoya vers Henri IV, roi d'Angleterre, un de ses chambellans, faire hommage de son comté de Richemont. Pour prix de cette subjection, il obtint du prince de Lancastre un secours militaire. Le duc introduisit ainsi les Anglais en Bretagne. On se rappelle que Jean VI avait épousé Jeanne de France, propre sœur du dauphin. Indignée de ces procédés, la duchesse en fit au duc de vives représentations. Jean VI, à ces paroles, s'oublia, selon Monstrelet, envers la princesse, au point de la battre et de l'injurier. La reine de France prit fait et

(1) Cagny, chapitre 30.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cause pour sa fille. Le litige fut évoqué par la cour, et le duc de Bretagne dut se rendre à Paris. Cette controverse, déférée à l'arbitrage des princes, disparut sous le poids de difficultés plus graves encore. Le différend sembla s'assoupir. Mais, dans le cœur de Marguerite et de ses fils, couvait toujours, sous des cendres apparentes, le feu d'une ambition mal étouffée (1).

Déjà en 1418, une certaine mésintelligence s'était glissée entre le duc de Bretagne et le conseil du dauphin. Le refus qu'avait opposé Jean VI à la demande de secours, adressée à ce vassal par le régent (2), fit éclater le mécontentement. D'après les principes généraux du droit féodal, ce refus entraînait, contre le tenancier, la confiscation du fief et la peine capitale ; peine de la félonie et de lèse-majesté. Mais la force manquait au prince régent, pour servir de sanction à une poursuite légale. Les conseillers du prince y substituèrent un indigne expédient.

Olivier de Blois, poussé par sa mère, Marguerite de Clisson, obtint, à ce qu'il paraît, un *scellé*, ou lettres en forme, signées du régent. Dans cet ordre, la maison de Blois était reconnue légitime possesseur de la couronne de Bretagne. Le même acte autorisait Olivier, comte de Penthièvre, à s'emparer de la personne de Jean VI, duc de Bretagne, comme d'un rebelle envers l'état, ennemi du royaume (3).

(1) Monstrelet, t. II, p. 36. Religieux, t. VI, *passim*.

(2) Ci-dessus p. 190.

(3) Cette odieuse affaire des Penthièvres fut menée, selon toute apparence, par Louvet, l'un des conseillers du dauphin. Voy. du Tillet, *Recueil des Traités*, etc. 1602, in-4°, p. 19. Labarre, *Mémoires de Bourgogne*, t. I, p. 240. Lobineau, 1707, colonne 955. D. Morice, t. I, p. 487.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quoi qu'il en soit, au mois de février 1420, Olivier de Blois et Charles, son frère, allèrent trouver le duc Jean VI en Bretagne. Les trois princes se réunirent à Nantes. Olivier, dans ce moment, jouissait de toute la confiance de ce duc. Les semblants du plus parfait accord et de la plus complète union régnaient entre les deux parents. L'abandon du duc Jean envers Olivier était sincère et sans borne. Naguère encore, il avait répété devant des conseillers intimes, que si Dieu disposait de lui, c'était à son cousin de Blois qu'il entendait remettre la garde ou régence de son duché, ainsi que de ses enfants (1).

Olivier, de son côté, prodiguait mensongèrement au duc mille démonstrations d'amour et de respect. Tous ces dehors cachaient un piége, tendu au prince par Marguerite et ses fils. « Cette comtesse, dit un ancien chroniqueur breton, conspira de faire venir le duc, soubz couleur de le festoyer, et luy faire un bancquet. Car elle estoit garnye de jeunes damoiselles, belles et frisques, et le duc estoit jeune et amoureux et moult beau prince (2). » Olivier se rendit vers le duc et le pria, de la part de sa mère, « qu'il voulsist se transporter à Chantoceaulx, et que là elle luy donneroit le bancquet gracieulx, où il seroit servy par les plus belles damoyselles que l'on sçauroit souhetter et

D. Vaissète, livre XXXIV, chapitre XIII. Baudot de Juilly, *Histoire de Charles VII*, 1754, t. I, p. 134.

(1) D. Morice, t. I, p. 473 et les *Preuves*.

(2) Le duc Jean VI, né en 1389, avait « les cheveux blonds et le visage bien fait. » *Actes de Bretagne*, t. II, colonne 1075 et suiv. D. Morice, t. I, p. 476. Voir une effigie de ce prince (très-douteuse d'ailleurs) dans Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. III, planche 3, n° 5.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

y trouveroit du passe-temps moult plaisant ; — à quoy le duc se condescendit volluntiers (1). »

Champtoceaux était une châtellenie des Penthièvres, sise à deux petites journées de Nantes, sur la Loire, près d'Ancenis. Il fallait, pour y arriver, franchir le pont de la Troubarde, qui traversait la Divatte. Le duc, à cheval, se rendit de Nantes vers ce point, suivi de ses gens et accompagné du comte de Penthièvre. Olivier avait eu soin de faire déclouer les planches du pont. Parvenus en cet endroit, le duc et le comte mirent pied à terre. Olivier prétexta le mauvais état de ce pont et en fit un sujet de plaisanterie. L'un et l'autre passèrent à pied sur les planches désassemblées. Aussitôt qu'ils eurent atteint, avec un petit nombre de compagnons, l'autre rive, des gens d'Olivier, toujours raillant, jetèrent dans l'eau les planches du pont. L'escorte du prince se trouvait ainsi interceptée (2).

En même temps, la scène changea. Tout à coup, Charles de Bretagne, frère d'Olivier, sortit d'un bois voisin, avec quarante cavaliers et quelques fantassins. « Beau cousin, quelles gens sont-ce-ci ? » s'écria le duc surpris et troublé. « Ce sont mes gens, » répondit le comte. A ces mots, il mit la main sur le duc, en lui déclarant qu'il le faisait prisonnier au nom du dauphin et qu'*avant qu'il lui échappât*, le duc lui rendrait son *héritage*, c'est-à-dire la couronne de Bretagne. Richard de Bretagne, jeune frère du duc, qui l'accompagnait, subit le même sort.

(1) *Les Grandes Annales ou Chronique de Bretagne*, par Alain Bouchard, 1541, sans lieu, in-4°, f° 103-4.

(2) Monstrelet, éd. du Panthéon. Liv. Ier, chapitre CCXLVI.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quelques serviteurs tentèrent une vaine résistance : on les désarma (1).

Jean VI et son frère furent accablés d'ignominie et de mauvais traitements. Olivier fit remonter le duc à cheval. Le prince fut ensuite lié par la jambe droite, à la bride et à l'étrier, puis il se remit en route. Un fantassin menait au licou la monture du prince. Deux satellites, armés de demi-lances, le tenaient à droite et à gauche, en respect. Il fut ainsi conduit au château de Clisson, puis de là transféré, de prison en prison, dans diverses places appartenant à ses ennemis, tant en Anjou qu'en Poitou et jusqu'au fond de la Saintonge.

Jean VI, captif, se montra complétement dépourvu de courage, de noblesse et de dignité. Menacé, traité avec hauteur et dédain par Marguerite, qui le tenait à merci, le duc la supplia qu'à tout prix on épargnât ses jours. Il s'humilia jusqu'à souscrire, sans résistance, aux dernières concessions, répétant qu'il *ne lui chailloit de déposition* (2), *pourvu qu'il fût assuré de la vie.* Dès qu'il se vit prisonnier, il se voua, comme on dit, à tous les saints : à Notre-Dame du Bodon, aux Notre-Dame de Vertus, de Grâce, du Mené et de Brelevenez en Bretagne ; à Saint-Sauveur de Redon ; à Saint-Pierre de Vannes ; à Saint-Jean-d'Angely, à Sainte-Catherine de Fierbois-en-Touraine. Sur l'injonction d'un carme, son confesseur, il promit à Notre-Dame des Carmes de Nantes, son pesant d'or, s'il était tiré de captivité. Il s'engagea, dans le même cas, à doter de son pesant d'argent, Saint-Yve-de-Tré-

(1) D. Morice, Monstrelet, *locc. citt.*
(2) Que peu lui importait d'être déposé de son trône ducal.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

guier. Il voua enfin de faire le pèlerinage du Saint Sépulcre de Jérusalem ou de la Terre-Sainte, et d'exempter à l'avenir ses sujets de tout subside (1).

Au fond de cette guerre de Penthièvre et à travers ses longues vicissitudes, une grave question de droit se débattait, c'était celle de l'habileté des femmes au gouvernement. La fortune, on peut le remarquer, tantôt favorisa la branche *cadette* et tantôt la branche *aînée*. Mais presque toujours, le beau rôle fut exclusivement du côté des femmes. Jeanne de France, duchesse de Bretagne, devait, après Jeanne de Bretagne et Jeanne de Flandre, inscrire, sans déroger, son nom dans la suite de ces annales.

Aussitôt que la captivité de son époux lui fut connue, elle prit le gouvernement du duché. Déjà la guerre civile se soulevait de nouveau. Jeanne de France conjura tous les périls et subvint à toutes les difficultés. Aussitôt, elle convoqua les états. Paraissant en personne au sein de l'assemblée, la belle duchesse, avec larmes, présenta aux prélats et barons, ses deux jeunes enfants, héritiers du prince captif. Les Bretons, électrisés par cet appel, vinrent, en foule, se ranger sous sa bannière.

Sans perdre un instant, la duchesse avait saisi l'opinion publique de l'éclat de sa cause et de l'éclat de son activité. Elle envoya ambassade sur ambassade à son frère le dauphin; noua, de toute part et jusqu'en Espagne, des alliances. Elle écrivit au roi d'Angleterre Henri V. Elle lui réclama, en termes touchants et pressants, le frère de Jean VI, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, pri-

(1) D. Morice, p. 480 et renvois. Sur le dernier vœu, voy. ci-dessus p. 27-8 et 89.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sonnier d'Azincourt ; conjurant le roi de le lui *prêter* au moins momentanément. Ses prières, dirigées avec une adresse féminine et persévérante, finirent par triompher des résistances que lui opposa le conquérant.

Ainsi fut rendu à la France, en la personne du futur connétable de Richemont, l'un des hommes qui devaient coopérer le plus puissamment à l'œuvre de l'indépendance nationale.

Grâce à l'énergie, grâce à l'habileté de la duchesse, les rôles ne tardèrent pas à s'intervertir. Olivier de Bretagne, assiégé à Guingamp, et Marguerite de Clisson, à Lamballe, furent obligés de capituler. Jean VI recouvra sa liberté le 5 juillet 1420. Les représentations de la duchesse, ses succès, l'indignation publique enfin, contraignirent le gouvernement du régent, de renoncer à ses honteux calculs et de désavouer, au moins extérieurement, cette odieuse expédition (1). Olivier de Blois, vaincu, souscrivit une formule d'amende honorable. Le 16 février 1421, le parlement de Bretagne, séant à Rennes, rendait contre les Penthièvres, un arrêt solennel, mais qui ne frappa que des contumaces. Olivier de Blois et son frère furent condamnés à mort ; la famille des Penthièvres perdit une grande partie de ses biens et de ses prérogatives (2).

(1) Le 16 septembre 1420, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, faisait le siége de Melun. Jean de Mauléon, écuyer du duc de Bretagne, lui apporta en ce lieu la nouvelle de la délivrance de Jean VI « par Olivier de Bretagne, comte de Penthièvre, à la persuasion du dauphin, suivant le conseil de Robert le Maçon, son chancelier, et de *Jean Louvet, président de Provence.* » (Labarre, t. I, p. 240.) Voy. ci-dessus p. 197, note 3.

(2) Sources citées.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE V.

Du 21 décembre 1419 au 2 juin 1420.

Le 21 décembre 1419, Charles, avec vingt-six chevaux, partit pour le Languedoc. En 1389, cette excursion avait coûté à son père, Charles VI, la perte de sa santé, de son intelligence, et causé, par là, un déluge de maux. Celui qui allait être Charles VII inaugurait, par le même voyage, son avénement aux affaires publiques. Les mêmes séductions, les mêmes dangers, entouraient le fils de Charles VI ; car la nature, pour la fougue et la puissance de certaines passions, l'avait créé très-ressemblant à son père.

On voudrait pouvoir suivre, pas à pas, sur ce théâtre nouveau, les faits et gestes du jeune prince, à ce début de sa carrière. Ses *comptes de l'écurie*, qui nous sont restés, permettent en effet de retracer, étape par étape et jour par jour, son itinéraire. Mais il ne nous est parvenu de cette importante campagne, aucune relation politique et suivie. Les conseillers de Charles continuaient de le soustraire à tout contact jugé par eux compromettant. Il semble que ces tuteurs intéressés aient réussi à rendre leur pupille impénétrable, même pour l'histoire et la postérité. En l'absence de documents d'un ordre plus général et plus relevé, le lecteur nous pardonnera de mettre en œuvre, dans ce chapitre, des bribes d'information que les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

siècles nous ont conservées et que nous avons pu çà et là recueillir.

Charles, marchant de Bourges sur Lyon, prit son chemin par le Bourbonnais. Il traversa successivement Dun-le-Roy, Ainay-le-Châtel, Bourbon-l'Archambault, Souvigny, Moulins, Varennes, la Palisse, et pénétra dans le Beaujolais. D'après une tradition (dont les traces se sont transmises jusqu'à nous), la jeunesse, au quinzième siècle, avait coutume de célébrer, par des divertissements nocturnes et plus ou moins tumultueux, la fête des Rois ou Épiphanie. Le prince Charles séjourna le 5 et le 6 janvier 1420, à Perreux en Beaujolais. Il logeait dans la maison d'un nommé Jean Trenier, qui habitait lui-même Perreux. Nous manquons de notions précises sur la manière dont l'Epiphanie ou plutôt le *réveillon* fut chômé dans la résidence du jeune prince. Mais nous possédons une quittance authentique de cinquante livres tournois accordées par le régent à Jean Trenier « pour les dommages que lui avait occasionnés le desroy (ou désarroi) de son hôtel, auquel mon dit seigneur fut logé la nuit des Rois, etc. (1). »

Charles rendit, le 11, à Feurs-en-Forez, des lettres-patentes concernant Guillaume, vicomte de Narbonne. Ce seigneur, l'un des grands barons du Midi, comptait,

(1) Cabinet des titres, dossier *Villebréme*. Original, parchemin, 7 janvier 1420. Dans le livre d'heures d'Etienne Chevalier, peint par Jean Fouquet, il y a une scène qui représente la célébration nocturne de l'Epiphanie au xve siècle. Charles VII y figure, sous les traits d'un roi mage, accompagné de sa garde écossaise. Cette vignette est la huitième de la première série dans la notice-catalogue publiée par M. Brentano : *Die Miniaturen des Jehan Fouquet*, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en même temps, parmi les champions les plus considérables de la cause politique représentée par le dauphin. Brunissende de Lautrec, tante du vicomte, avait laissé un héritage litigieux. Le dauphin confirma la possession de ces domaines en faveur de Guillaume (1).

Le prince Charles et sa suite entrèrent le 22 janvier 1420 à Lyon, où il fixa pendant quelque temps son séjour (2).

Jean Gerson, le redoutable adversaire du duc de Bourgogne et de Jean Petit, était aussi arrivé, depuis peu de temps, dans cette ville. Après tant de travaux, lui, la gloire de l'université de Paris, s'était vu fermées, au retour, les portes de cette école et de cette capitale. Gerson, l'illustre chancelier de Notre-Dame, n'avait plus de chaire possible, là où triomphait Jean sans Peur, là où allait régner un roi anglais !

Revenu du concile de Constance, après l'invasion du 30 mai 1418, Jean de Gerson s'était volontairement éloigné de Paris et avait pris la route de Lyon. Le vieil athlète, fatigué de sa carrière militante, aspirait, vers l'automne de sa vie, au repos de l'âme. L'étude, la retraite, une pieuse philosophie promettaient ce port au nautonier éprouvé par tant de tempêtes. Le contact des hommes,

(1) Dom Vaissète, livre XXXIV, chapitre XII. Le dauphin s'arrêta du 13 au 19 à La Brelle. (*Itinéraire.*) Lettres données par le régent à La Brelle, le 18 janvier 1420, en présence du bailly de Touraine, G. d'Avaugour... « Charles, etc., octroyons la somme de cinquante livres tournois à nostre chier et bien amé eschançon, Jehan de Gamaches, pour nous avoir apporté et présenté, de par nostre très-chière et très-amée compaigne, la dauphine de Viennois, *les estraines du premier jour de l'an* (1er janvier) qu'elle nous a envoyées par nostre dit eschançon... » (Cabinet des titres, dossier *Gamaches.*) On voit que Marie d'Anjou, dans ce voyage, n'accompagnait point le dauphin. — (2) *Itinéraire.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'effet de la lutte et l'expérience des réalités de ce monde, avaient arraché de son cœur bien des espérances, et détruit plus d'une illusion. Deux croyances pourtant y survivaient, chaque jour plus fortes et plus épurées : Dieu et la patrie.

Tels étaient les seuls biens que rapportait à Lyon le grand docteur. Mais sa noble pauvreté ne devait pas du moins dégénérer en indigence. Son frère, prieur des Célestins de Lyon, lui ouvrait un asile doublement fraternel. Gérard Machet, confesseur du régent, accompagnait ce prince. Gérard se trouva ainsi réuni à son ancien maître, dont il avait partagé tous les sentiments et dont il aurait voulu partager aussi la retraite, avec ses religieux loisirs (1). Le 25 janvier 1420, dit un acte authentique, le régent donna « 200 fr. à Jean Gerson et 100 fr. à Gérard Machet, tant en considération des bons et grands services qu'ils lui avaient dès longtemps faits, comme pour leur aider à supporter les pertes et dommages en quoy ils sont encourus dernièrement, en la ville de Paris, pour la rébellion advenue en icelle (2). »

Avant de quitter cette grande cité, le régent y rendit trois ordonnances qui réglaient divers points d'adminis-

(1) Le chapitre noble des chanoines-comtes de Lyon, ou chapitre de la cathédrale, possédait un vieux domaine appelé le château de la Salle de Quinclen. Là, saint Thomas de Cantorbéry, proscrit d'Angleterre au XIIe siècle, avait trouvé un honorable asile. Un peu après 1420, l'église de Lyon donna ou affecta cet antique manoir aux deux docteurs, Machet et Gerson, pour en jouir, l'un et l'autre, pendant le reste de leurs jours. Gérard Machet revint à Lyon vers 1424 avec l'intention de prendre part à cette retraite. *Histoire des Confesseurs*, Ms. s. fr. n° 2285. Pericaud, *Notes sur l'Histoire de Lyon*, 1839, in-8°, p. 44. Biographie Didot : *Machet*.

(2) Godefroy, *Charles VI*, p. 796.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tration judiciaire, ressortissant à la chancellerie du Dauphiné (1).

De là, le régent se rendit à Vienne, en Dauphiné. Les habitants saluèrent sa bien-venue par un présent qu'ils lui offrirent de 800 florins d'or. Il accorda, le 9 février, par lettres datées de cette place, à la ville de Lyon, qu'il venait de quitter, l'autorisation de tenir annuellement deux foires franches. A ce privilége il joignit la permission, très-précieuse alors, d'accepter en paiement et en circulation, toutes monnaies étrangères (2).

Charles de France regagna le Lyonnais par Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Rambert, Saint-Bonnet et passa, par Arlant et Brioude, en Auvergne. Il traversa rapidement cette province. Les étapes de Massiac, Saint-Flour, La Guiole, Espalion, Rhodez, Sauveterre, Monestiers le conduisirent à Albi, où il résidait les 27 et 28 février.

Le 1er mars, Charles, régent du royaume, fit son entrée à Toulouse, véritable capitale du Midi. Il y fut reçu avec faveur et avec pompe. Le train ou équipage du prince s'était accru pendant le cours de son voyage. Sa suite personnelle, à Toulouse, comprenait quarante-un chevaux. Le régent avait en sa compagnie son jeune cousin Charles de Bourbon, comte de Clermont ; Jean, comte d'Armagnac ; les membres de son grand conseil ; Guillaume de

(1) Actes des 26, 31 janvier, 3 février 1420. *Ordonnances*, t. XI, p. 30, 37, 41. Un quatrième édit, rendu à Saint-Symphorien, près Lyon, le 5 février, prescrit la fabrication, en Dauphiné, d'une certaine quantité de monnaie noire ou billon. *Ibid.*, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 45. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 415.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Boisratier, archevêque de Bourges, vice-chancelier, etc. etc. (1).

Après lui, marchaient en bataille ses hommes d'armes; portant chacun leur lance, ornée d'un panonceau, et peintes par divers artistes de Lyon, d'Avignon et de Bourges. Puis venaient les hommes de trait, ou fantassins. La plupart de tous ces combattants étaient écossais (2).

Cet appareil indiquait l'une des vues de cette sérieuse promenade. Charles VII n'avait point l'instinct militaire. Le courage personnel et l'intelligence de la guerre se développèrent en lui tardivement. Ils furent le fruit non de la nature, mais de la volonté, du calcul et de la réflexion. En attendant, les conseillers du jeune héritier de la couronne se donnaient de garde de l'exposer au péril. Mais ils ne négligeaient point de le produire à la vue des populations, entouré de ce prestige de la force armée, qui les trouve toujours si sensibles.

Des sommes considérables avaient été dépensées pour son harnais de campagne, que l'on véhiculait après lui. L'or, l'argent et le travail de l'orfèvre reluisaient sur sa riche épée de parement, sur son heaume de cérémonie. Les couleurs ou devise qu'arborait le futur roi de France et qui formaient sa livrée militaire et civile, n'étaient autres que nos couleurs nationales, consacrées depuis la révolution de 1789 : rouge, blanc et bleu. Son armure complète et de grande tenue consistait en une lourde

(1) *Itinéraire*. J. Chartier, t. III, p. 171, 304. D. Vaissète, liv. XXXIV, chapitre XIII. K. K. 53, f° 51.

(2) *Ibid*. Berry, dans Godefroy, p. 439. Raoulet, dans Chartier, t. III, p. 171.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

carapace qui enveloppait et bardait le corps entier ; carapace de fer, orfévrée d'or et d'argent ; le heaume, ceint d'une couronne d'or et sommé de joaillerie (1) et de plumes. Mais le plus souvent le jeune prince marchait le visage découvert. Il remplaçait alors le heaume par un chaperon, ou par un chapeau, soit de velours, soit de feutre orfévré. Par-dessus la cuirasse ou au lieu de la cuirasse, il portait une robe courte rembourrée aux épaules et froncée de corsage, nommée *huque*.

Sur ces huques, les orfèvres, brodeurs ou couturiers royaux, épuisaient les ressources de leur imagination et de leur goût, qui, sous l'empire de la mode, touchait souvent à l'extravagance. L'une des robes de Charles avait de longues manches pendantes et découpées, chargées de dix marcs (2) d'or, en ornements. Il possédait une autre huque plus simple. Celle-ci, de velours vermeil, était recouverte de drap de laine noir, « découpé en manière de grandes écailles pourfilées et nervées de fil d'or de Chypre », qui pesaient six marcs et trois onces d'argent doré. Nous signalerons entre autres, une troisième robe à l'usage du prince « brochée d'or sur velours vermeil, dorée et ouvragée de besans et de feuilles *branlants*. »

La plus solennelle, sans doute, le revêtait au jour de son entrée dans Toulouse. Cette huque d'état offrait aux

(1) Pendant tout le cours du voyage, un porteur spécial et à pied porte « les houppes des bacinets (casques) de mon dit seigneur, en ung estui de toille, pour doubte qu'ils (elles) ne se rompissent. » K. K. 53, f° 53 et suiv. Ces houppes étaient des ouvrages *d'orfévrerie branlante*, sorte de passementerie, très-fragiles.

(2) Environ deux kilogrammes et cinq cents grammes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

regards une ornementation politique. Charles VI, roi de France, avait pour emblème un soleil d'or. Son fils le prince Charles portait une huque *italienne*, ou à la mode du Midi, en drap de laine noir, brodée d'or, « ladite broderie en forme ou manière d'auvent traversé par les rais d'un *soleil* d'or. » Ce symbole, vraisemblablement, donnait à entendre, ou à deviner, aux Occitaniens, que le régent était pour le pays un protecteur et un abri, à travers lequel pénétraient jusqu'à eux les rayons et les bienfaits de l'autorité royale (1).

En effet, Charles ne tarda pas à laisser dans ces régions des traces utiles et favorables de son passage.

Il commença par destituer le comte de Foix. Mettant en sa propre main la lieutenance générale, il exerça lui-même cette charge jusqu'à son départ du Languedoc, puis il en revêtit alors le comte de Clermont. Il destitua, en même temps, dans tout le ressort, les fonctionnaires bourguignons et les remplaça par des officiers dévoués à sa cause. Charles fonda la noblesse échevinale ou *noblesse bourgeoise* des capitouls. Les familles de magistrature civile, assimilées ainsi à l'ancienne aristocratie d'épée, entrèrent en possession des prérogatives, qui avaient été jusqu'ici l'attribut exclusif de la noblesse militaire. Enfin une notable ordonnance fut rendue à Carcassonne, le 20 mars, par le régent. Elle constitua ou plutôt rétablit à Toulouse un parlement ou cour souveraine, pour les pays de Languedoc et duché de Guyenne deçà la Dordogne. Le roi commit à remplir les fonctions de premier président,

(1) J. Chartier cité, p. 297, 302, 303.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dominique de Florence, archevêque de Toulouse, dominicain (1).

Charles de Valois se rendit ensuite à Carcassonne, où il s'arrêta du 15 au 25 mars. Il présida, dans cette ville, les états de la province, qu'il y avait convoqués pour le 17. Cette assemblée lui octroya un don de deux cent mille francs, pour son joyeux avénement dans le pays. Il renouvela également les fonctionnaires anglo-bourguignons et confirma les libertés et priviléges des habitants de Montauban (2).

De Carcassonne, le régent atteignit Montpellier, par Lesignan, Narbonne, Béziers et Pezénas. Après s'être arrêté cinq jours à Montpellier, Charles parut le 4 avril à la tête de son armée, devant Nîmes. Jean de Chalon, prince d'Orange, occupait cette place pour le duc de Bourgogne. Jusqu'ici l'héritier légitime n'avait eu qu'à se montrer. Partout son ascendant avait suffi pour déterminer des populations, qu'agitait la guerre civile, à se prononcer en sa faveur. Mais les habitants de Nîmes lui fermèrent leurs portes et se mirent en état de résistance. Déjà la soumission des autres parties de la province doublait l'ascendant moral du fils de Charles VI et communiquait à son autorité comme une force acquise et d'impulsion. Il fallut néanmoins recourir à celle des armes.

Jean de Torsay commandait à côté du dauphin, comme

(1) *Ibid.* Extraits du *thalamus* de Montpellier : Ms. Duchesne n° 58, f° 296. *Ordonnances*, t. XI, p. 59, 74 et suiv. Berry, dans Godefroy, p. 439. Ce parlement avait été fondé, puis aboli au xive siècle. Quétif et Echard. *Scriptores ordinis Prædicatorum*, 1719, in-f°, t. 1, p. 772.

(2) *Ibid. Ordonnances*, t. XI, p. 63; t. XVI, p. 18.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grand maître des arbalétriers ou de l'infanterie. La ville, investie avant l'arrivée du prince, se rendit dès le 4, en sa présence. Le château ne tarda pas à subir le même sort. Charles fit mettre à mort les principaux chefs de la résistance. L'antique municipe du Midi se vit retirer (momentanément) le droit de consulat et celui de garde urbaine. Une partie de ses murailles fut abattue par pans. Elle demeura ainsi mutilée, en guise de châtiment, ou d'expiation perpétuelle. Moyennant ces conditions, le prince amnistia les habitants et reçut la ville sous son obéissance (1).

Le régent se présenta ensuite (18 avril) à Villeneuve-d'Avignon, qui lui ouvrit ses portes. Durant les derniers jours de ce mois, Charles demeura aux environs de la ville des papes. Le 21, par lettres données à Saint-André-lez-Avignon, il confirma les statuts et priviléges de Sommières, place forte et importante, qui tenait le parti bourguignon. Le 22, cédant à la même politique de paix et de conciliation, il rétablit dans leurs offices les consuls de la ville de Nîmes (2).

Arrivé sur ces confins du Languedoc, Charles se réunit à sa bonne mère Yolande, qui résidait alors dans son comté de Provence. Il y rencontra également son jeune beau-frère, Louis III, roi de Sicile et duc d'Anjou. Yolande et Louis prirent part aux conseils du régent.

(1) Richelieu, au XVIIe siècle, infligea cette peine à plus d'un manoir féodal. Les murs du château de Pierrefonds offrent encore aux regards de semblables traces. Ursins-Godefroy, p. 376. Berry, 439. D. Vaissète, ch. XV. Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. III, p. 152, 153. Cf. *Ord.* XIII, 196.

(2) Raoulet, p. 171. *Itinéraire. Ordonnances*, t. XI, p. 81; t. XVI, p. 180. Ménard, p. 154.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ils l'aidèrent aussi de secours militaires. L'état d'Avignon et son pays du Dauphiné lui fournirent une aide semblable. Muni de ces ressources, Charles arriva le 2 mai devant le Pont-Saint-Esprit, qui, à l'instar de Nîmes, tenta de méconnaître, à force ouverte, son autorité. Ce fut le dernier point qui, sur son passage, lui opposa quelque résistance. Le jeune prince fit assiéger le Pont-Saint-Esprit, comme il avait fait de Nîmes. Une semaine lui suffit pour obtenir la complète soumission des habitants (1).

Trois places secondaires : La Mothe-sur-le-Rhône, Sommières et Aigues-Mortes, étaient désormais les seules, qui, de la Garonne aux embouchures du Rhône, tinssent encore levée la bannière bourguignonne (2). Au sud de la Loire, il en était à peu près de même, en exceptant le Mâconnais, depuis ce fleuve jusqu'à la Méditerranée. Après avoir obtenu ce grand résultat, le prince Charles retourna sur ses pas par la route d'Auvergne.

La cathédrale du Puy jouissait alors, parmi les églises de France, d'une immense renommée. C'était, dans le Midi, comme une Notre-Dame des Victoires. Le jeune prince, après les succès qu'il venait de remporter, arriva au Puy le 14 mai. Le lendemain, il y fit en grande pompe son entrée solennelle. Non content de ces mon-

(1) Le séjour le plus habituel de la reine Yolande était au château de Tarascon. La main et l'influence personnelle de cette princesse nous semblent particulièrement visibles, dans ces derniers actes, qui terminèrent la campagne du prince en Languedoc. Auteurs cités. Monstrelet-d'Arcq, t. III, p. 407. Chastelain, p. 50. Ménard, p. 154. Chorier, t. II, p. 414. D. Vaissète, *ibid.* D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 476.

(2) Ces trois places furent soumises l'année suivante (Ménard, p. 156).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

daines cérémonies, le régent se fit recevoir chanoine de Notre-Dame du Puy. Il assista le 15, aux premières vêpres, revêtu de l'aumusse et du surplis. Le jour suivant 16 mai, fête de l'Ascension, Guillaume de Chalençon-Polignac, évêque du Puy, célébra la grand'messe pontificalement. Le chanoine régent y reçut l'eucharistie. Il créa ensuite chevaliers le comte de Pardiac, fils du connétable d'Armagnac, les barons de Chalençon-d'Apcher, de la Tour-Maubourg, de la Roche, ainsi que les seigneurs de Vergesac et de Rouxel, qui s'étaient distingués dans la précédente campagne (1).

Le prince Charles était de retour à Poitiers le 8 juin 1420 (2).

De décembre 1419 au printemps de 1420, les trèves subsistèrent entre les partisans de Charles VI ou bourguignons et le roi d'Angleterre. Les capitaines du dauphin continuèrent les hostilités.

Au mois de janvier 1420, Jacques Gelu, archevêque de Tours, se rendit en ambassade vers don Juan second, roi de Castille. Il obtint de cette cour, ancienne alliée des rois de France, une aide précieuse en faveur du dauphin. Vingt galées et soixante gros vaisseaux de guerre furent mis à la disposition du prince français. La Castille fit les avances pécuniaires de l'expédition. Elle fournit aux marins trois mois de solde et des vivres pour quatre mois. L'amiral de Castille don Alonzo Enriquez

(1) Les mêmes. *Gallia Christiana*, t. II, 732. Cette ordination de chevaliers par le dauphin est remarquable. Il y a lieu d'observer, en effet, que ce prince n'était encore ni roi ni chevalier.

(2) *Itinéraire*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dut prendre le commandement de l'escadre. Mais il céda ce commandement à l'amiral de France, Robert de Braquemont (1).

Robert appartenait à cette race de hardis navigateurs normands, qui, dès le commencement du quinzième siècle, furent les pionniers de la grande route du monde, et qui devancèrent Gama et Colomb. Natif du pays de Caux, il était le compatriote et le cousin germain de Jean de Béthencourt, à qui l'on doit la découverte des Canaries. Robert de Braquemont avait suivi au delà des Pyrénées Bertrand du Guesclin. Vers 1400, il épousa Doña Iñez de Mendoça, de l'une des plus grandes maisons de l'Andalousie, et devint la tige des ducs de l'Infantado. Possédant ainsi, dans les deux pays, un établissement considérable, Robert est désigné par les historiens français sous le titre de *connétable* du roi de Castille (2).

L'amiral de France avait à son bord l'intrépide bâtard d'Alençon, nommé Pierre, fils de Jean le Sage, duc d'Alençon, tué par les Anglais, l'an 1415, à la bataille d'Azincourt. Pierre avait juré de venger la mort de son père en ne faisant aux envahisseurs du pays, aucun quartier. La flotte hispano-française rencontra les Anglais sur mer, vers les côtes de la Basse-Bretagne ou de l'Aquitaine. Pierre d'Alençon tint parole. L'équipage

(1) *Thesaurus anecdotorum*, 1717, in-f°, t. III, colonne 1950. Anselme aux amiraux. Perez de Guzman, *Cronica del rey don Juan segundo*. Logroño, 1590, in-4°, chapitre CCLXVI, f° 64.

(2) C'est-à-dire chef des troupes embarquées à la solde de Castille. Bergeron, *Histoire de la première découverte et conqueste des Canaries*, Paris, 1630, in-8°, p. 296 et suiv. Religieux, t. VI, p. 398.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ennemi comptait de sept à huit cents hommes. Tous, jusqu'au dernier, furent tués, noyés ou mis à rançon. Après cet avantage signalé, l'escadre victorieuse se rallia dans le port de la Rochelle (1).

Sur le continent, des succès partagés se balancèrent entre les Armagnacs et les Bourguignons. Les hostilités eurent pour théâtre les marches de Picardie, de Champagne, de Bourgogne; le Parisis, le Vendômois, la Touraine. Dammartin, Roye en Vermandois, Crépy en Laonnais, furent successivement pris et repris par les Dauphinois et par leurs adversaires. Vers le mois de mai, le comte de Derby, Anglais, fut fait prisonnier des Armagnacs aux portes de Paris (2).

Le 8 mai 1420, Henri V, ayant quitté ses quartiers de Rouen, vint coucher à l'abbaye royale de Saint-Denis en France. Le lendemain 9, les Parisiens virent défiler devant la porte Saint-Martin sept mille Anglais. Cette armée était commandée par leur nouveau maître, qui prit ce même jour son gîte au pont de Charenton. De là, Henri V se rendit à Troyes, où il avait été précédé par le duc de Bourgogne (3).

Charles VI, la reine, la princesse Catherine tenaient depuis longtemps leur résidence dans cette ville. Le fa-

(1) Religieux. D. Morice, t. I, p. 476.

(2) Cabinet des titres, dossier *Du Chatel*, au 23 mars 1420. K. 59, n° 25. Catalogue Jousanvault, n° 2975-6; 3168-9. Monstrelet d'Arcq, t. III, p. 372 à 407. Fénin-Dupont, p. 125. Chastelain, p. 30 à 39. Religieux, t. VI, p. 388 à 394 et 400. Ursins, p. 374 et suiv. Abrégé. Jean Chartier, t. III, p. 234-8. Raoulet, 171. *Journal de Paris*, Panthéon, p. 642 et suiv. Etc. etc.

(3) P. Cochon, p. 439. Walsingham, p. 451. *Journal de Paris*, p. 643. Monstrelet, 377. Archives de Troyes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

meux traité de Troyes y fut débattu, puis arrêté définitivement le 20 mai 1420 (1).

Ce traité, promulgué le lendemain, 21 mai, dans la cathédrale de Troyes, stipulait en premier lieu le mariage d'Henri V avec Catherine de France. Une dot et un douaire étaient assurés, pour cette princesse, tant en France qu'en Angleterre. Le traité garantissait à Isabelle le titre de reine et des émoluments en rapport avec sa condition. Charles VI conservait également, jusqu'à la fin de sa vie, ses titres, rang et prérogatives, avec la pompe et les revenus afférents à la royauté. Contrairement à la loi fondamentale du pays, les droits héréditaires du dauphin Charles étaient, non point transportés, ou abolis, mais méconnus. Ces droits se trouvaient violés de fait par la cession momentanée d'une part, et de l'autre, par la promesse d'aliénation, pour l'avenir, que Charles VI y consentait, de son pouvoir royal.

En effet, Henri V, reconnu dès lors comme fils et héritier de France, devait, selon la teneur du traité, prendre immédiatement le gouvernement du royaume avec le titre de régent. En cas de survie par rapport à Charles VI, il était désigné pour entrer en possession absolue de la couronne (2).

Dans l'état d'intelligence et de santé où se trouvait le malheureux Charles VI, la pensée, naturellement, se détourne pour accuser les véritables auteurs, les auteurs

(1) Rymer, t. IV, partie III, p. 169. Félibien, t. II, *Preuves*, p. 592, *b*. Fénin Dupont, p. 135. Le traité de Troyes fut approuvé en parlement à Westminster au mois de mai 1421. (*Parliament rolls*, t. IV, p. 135.)

(2) Monstrelet d'Arcq, t. III, p. 388 et suiv. Archives de Troyes ; communication de M. Boutiot. *Ordonnances*, t. XI, p. 86. Etc., etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

responsables de cet odieux contrat. Deux femmes, à ce sujet, se désignent pour ainsi dire d'elles-mêmes : Isabelle de Bavière et sa fille Catherine.

L'histoire a flétri le nom de cette reine, en la liant pour ainsi dire au perpétuel souvenir du traité de Troyes et en couvrant l'une et l'autre, d'une commune réprobation.

Il est juste, en effet, d'imputer à Isabelle la grande part dans la responsabilité de cet indigne traité. Reine de France et jouissant au moins de son entendement, elle devait défendre le droit public de l'État. Obligation d'autant plus simple, à ce qu'il semble, que ce droit se confondait avec celui de son propre fils. Si la reine Isabelle eût été au niveau de son rang, elle pouvait tout sauver. Ce que sa fille Jeanne de France venait de faire en Bretagne, elle pouvait le répéter sur un théâtre grandiose. La France entière, ralliée sous la poétique bannière d'une femme, d'une Marguerite d'Anjou, d'une Blanche de Castille, l'eût suivie dans la voie de l'héroïsme.

D'autres inspirations prévalurent chez elle et dirigèrent sa conduite. Isabelle de Bavière céda, non pas aux violentes passions, à la haine contre nature, qu'on lui a prêtées gratuitement, mais à des instincts d'un genre beaucoup plus terre à terre. Charles son fils, ou plutôt les conseillers de ce prince s'étaient livrés envers elle, à des manques d'égard, à des iniquités, qui avaient atteint les proportions non-seulement de torts privés, mais de fautes politiques. Les Anglo-Bourguignons, conseillers d'Isabelle, ne négligèrent point d'exploiter, dans son esprit, ces fautes et ces torts, ni d'aiguiser le ressentiment de la reine ; de la mère,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

outragée. Il est fort peu certain toutefois qu'Isabelle en ait ressenti une animosité profonde, réelle (envenimée à ce point !) contre son fils. Rien ne prouve même que, dans cette conspiration, tramée entre de mauvais Français et les envahisseurs de la France, Isabelle ait joué positivement un rôle actif.

L'ambition, la haine, l'envie même, ont d'énergiques ressorts, que ne comportaient ni la molle complexion d'Isabeau, ni l'état actuel de son caractère. La paresse, l'inertie, la timidité, l'égoïsme surtout, dominaient son existence. On peut y joindre la cupidité, une prodigalité qui se combinait avec l'avarice, la sensualité enfin. Isabelle n'avait plus même de passions : il ne lui restait que des vices (1).

Les auteurs du traité de Troyes, Henri V et ses complaisants, obtinrent d'Isabelle un acquiescement facile et intéressé ; rien de plus. Dans le traité de Troyes, elle vit un riche parti, un grand établissement pour une princesse qu'il lui restait à pourvoir. Elle crut y voir pour elle une promesse de bien-être et d'honneurs dans l'avenir. Quant aux droits d'une patrie qui n'était pas la sienne, comment demander à l'imbécile et vulgaire Isabeau, des inspirations dont la noblesse, dont la lumière dépassaient à ce point l'humble portée de son esprit et l'étroite capacité de son cœur !

(1) Conformément au traité de Troyes, Henri V assigna au profit de la reine, indépendamment des autres émoluments dont elle jouissait, deux mille francs par mois de revenu, à prélever sur le produit de la monnaie de Troyes, depuis le 1er juin 1420. (Rymer, t. IV, partie III, p. 178.) De même, il s'engagea, par un acte formel, à *révérer*, à *honorer* sa belle-mère, « à quérir son profit, éviter son mal et damage, etc. » (*Ibid.* p. 189.) Cette double promesse fut bien peu de temps remplie. Voy. *Isabeau de Bavière*, 1859, in-8°, p. 38, et la suite du présent ouvrage.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 17 mai, au moment où tout, à Troyes, était prêt, des lettres patentes, rendues au propre nom d'Isabelle, lui instituèrent un argentiér, c'est-à-dire une liste civile indépendante. La reine se sentait plus valétudinaire que jamais. Par les soins de son apothicaire et d'un conseiller bourguignon de Paris, Michel de Lallier, elle fit venir de cette capitale un *précieux* électuaire, ou potion médicinale. Cet élixir, que prit la reine dans l'intérêt de sa santé, se composait d'or potable, de jacinthes, d'émeraudes, de rubis d'Alexandrie et de perles d'Orient. Pour les solennités qui se préparaient, Laurent Bonnault, tailleur de la reine, lui confectionna une robe magnifique et d'un haut prix. Cette robe, destinée à orner l'obésité d'Isabeau, mesurait quatorze aunes de drap de soie de Damas, bleu, achetées à un marchand de Lucques. Elle se fit faire en même temps, de rechange, une autre robe, dite houppelande, de damas noir, dont la soie seule coûta, monnaie du temps : 537 liv. 12 sous parisis. Quinze cents ventres de menu-vair furent employés à la fourrure de ces deux robes, que la reine portait au traité de Troyes et au mariage de Catherine (1).

Lorsque tout fut consommé, lorsqu'Henri V eut passé au doigt de sa fiancée, l'anneau qui le faisait roi de France, veut-on savoir quelles préoccupations, quels soucis absorbaient Isabeau de Bavière ?.. La reine avait laissé à Vincennes et à Paris une partie de ses animaux et de sa volière. A travers les périls des routes infestées de gendarmes et de brigands, elle fit venir de loin, par devers elle, à Troyes et à grands frais, « trois douzaines de petits

(1) Comptes de l'argenterie de la reine, dans Jean Chartier, t. III, p. 286-287.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

oiselets chantans, chardonnerets, pinçons, linotes, tarins et autres, tant mâles que femelles (1). » — Des robes et des oiseaux, voilà ce que vit, dans le traité de Troyes, Isabeau de Bavière.

Catherine de France, parmi les nombreux enfants issus d'Isabelle, paraît avoir été celle qui, moralement surtout, ressembla le plus à sa mère. Jeune princesse, elle ignorait, en 1420, le monde et la vie. La fille d'Isabeau se révéla plus tard. Après Henri V, Catherine se donna, comme on sait, à Owen Tudor, du pays de Galles. Un jour à Windsor, cet homme d'armes était de garde. Invité à danser devant la reine, il eut soin de tomber sur elle, avec une maladresse providentielle. La veuve d'Henri V reçut le danseur dans ses bras ; et nulle autre cérémonie ne célébra jamais leur union. La seconde moitié de la vie de Catherine se réverbère sur l'autre et l'éclaire. Dans les entrevues de Meulant et de Troyes, Catherine *avait plu*... C'est là tout ce qu'elle avait appris d'Isabelle (2).

Henri V réunit à Troyes, pour assister à son inauguration, le cortége le plus nombreux qu'il put former, de princes et de seigneurs considérables. Ses frères, ducs de Bedford et de Clarence, les comtes de Huntingdon, de Warwick, et de Kent, y furent convoqués. Il avait avec lui Jacques Ier, roi d'Écosse, son prisonnier, qu'il gardait comme un gage et qui l'avait suivi sur le continent. Le duc de Bourgogne et sa cour, *le duc rouge* de Bavière (3), marquèrent également parmi les témoins de cette usur-

(1) *Ibid.* — (2) Miss Strickland, *Queens of Eng.*, t. III, p. 163 et *pass.*
(3) Louis, comte palatin du Rhin, marié en 1402 à Blanche, fille d'Henri IV d'Angleterre et sœur d'Henri V.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pation. Charles duc de Lorraine, nouvellement rallié à la cause du dauphin, s'excusa poliment de ne pas répondre à la *semonce* ou convocation du roi anglais. Au moment où le comte de Warwick arrivait en armes aux portes de Troyes, il fut assailli par un gros de *dauphinois*. Les chevaliers anglais mirent pied à terre et repoussèrent victorieusement cette attaque. Ils en furent quittes pour une alerte et pour la perte de leurs chevaux, qui demeurèrent entre les mains de l'ennemi (1).

Henri V, après avoir signé le traité de Troyes, procéda aux cérémonies et formalités nécessaires pour son union avec Catherine, d'après les lois et la coutume de France. Cette signature eut lieu dans l'église cathédrale, ou Saint-Pierre de Troyes. Immédiatement ensuite, le roi d'Angleterre *fiança* la princesse. En présence de l'archevêque de Sens, Henri de Savoisy, métropolitain ; en présence de la reine Isabeau de Bavière ; du duc de Bourgogne, du duc et de la duchesse de Clarence, et de nombreux témoins, tant chevaliers, écuyers, que dames et damoiselles, Henri V promit de prendre à femme, *per verba de presenti*, c'est-à-dire dès le moment présent, la princesse Catherine. Restait à observer les délais alors requis entre la fiançaille et le mariage (2).

Le 2 juin, ces délais étaient accomplis. D'après une tradition locale, Henri V avait son logis dans la ville entre

(1) Monstrelet, t. III, p. 388 et suiv. D. Calmet, 1757, t. VI, *Preuves*, p. ch. XIX. Religieux, p. 444. Berry, dans Godefroy, p. 439.

(2) X. X. 1480, f° 215. Ursins, p. 877. Fenin Dupont, p. 136. S. Remi, *Panthéon*, p. 445. Chastelain, p. 45. Thomas Elmham, *Vita Henrici V*, p. 267. La reine habitait le Palais des Comtes ou Palais Royal. La cathédrale devait être, par conséquent, la paroisse de la fiancée.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Saint-Jean et Notre-Dame-aux-Nonnains. Ce même jour, le mariage fut célébré dans l'église de Saint-Jean, paroisse de l'époux, au milieu d'une pompe royale. Henri de Savoisy unit, sous le poesle, la main d'Henri V à celle de Catherine. Les époux déposèrent sur l'Évangile, en guise des deniers symboliques du mariage, *treize* nobles (1), ou écus d'or d'Angleterre. A l'offrande chacun d'eux présenta *trois* nobles (2).

Le roi anglais laissa en outre à la fabrique de Saint-Jean deux cents nobles, qui, si l'on en croit la même tradition, furent encore accompagnés de nouvelles libéralités. Après la cérémonie religieuse, sur le soir, les époux prirent ensemble les *souppes* (3) (ou *toastes*) accoutumées. C'étaient des tranches de pain, emblème de la vie quotidienne et domestique, qui se trempaient alors dans du vin. Puis l'archevêque officiant bénit le lit nuptial (4).

(1) Espèce de monnaie la plus forte; valant sept livres de France.

(2) Sources citées. — Un règlement, daté de 1409, alors en vigueur, tarifait comme il suit, dans le diocèse de Troyes, les droits curiaux. « *Fiançailles et espousailles.* L'espousée paiera *treize deniers* au prestre qui l'espousera (mariera); posé qu'elle soit épousée hors de l'église, et autres messes que les ordinaires de l'église où elle sera demourante »; c'est-à-dire hors de sa paroisse... « L'espouse paiera *trois deniers* au prestre » qui la mariera en la paroisse de son domicile. Ms. de la Ravalière, *Champagne*, t. 47, p. 51 et suiv.

(3) De ces *souppes* sont venus la *soupe* et le *souper*.

(4) Les mêmes. Rymer, t. IV, partie III, p. 177. Grosley, *Mémoires sur Troyes*, 1774, in-8°, t. I, p. 304. Vallet de Viriville, *Archives de l'Aube*, p. 306-307.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VI.

(Du 3 juin 1420 au 24 février 1421.)

Henri V avait épousé Catherine un dimanche, jour de la Trinité. Le lendemain, lundi, selon la coutume, les chevaliers de Bourgogne et d'Angleterre voulurent faire des joutes, à Troyes, pour célébrer cette solennité. Mais le nouveau marié s'y opposa. Je prie, dit-il, Monseigneur le roy dont j'ai épousé la fille et je vous recommande à tous, ici, que, demain matin, nous soyons prêts, les uns et les autres, pour aller mettre le siége devant la ville de Sens ; « et là pourra chascun de nous jouster et tournoyer et monstrer sa prouesse et son hardement (1) ! »

En effet le jour suivant, 4 juin, Henri V partait de Troyes, emmenant avec lui sa jeune épouse, qui devait partager, sous une tente guerrière, le lit nuptial du conquérant. Il se fit suivre également de sa belle-mère, la peu martiale Isabelle, et de son beau-père, le roi de France. Fétiche débonnaire, Charles VI était plongé, de plus en plus, dans une sorte de doux hébêtement. Quiconque parlait devant lui le dernier, avait raison. Il approuvait avec bénignité toute requête adressée à sa majesté royale et insensée. « L'héritier de France, » dans cet

(1) *Journal de Paris* (Panthéon), p. 643.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

équipage, se mit en route vers Sens, qui tenait pour le parti du dauphin (1).

Érvy-le-Châtel (2), puis Saint-Florentin (3), lui ouvrirent leurs portes sans résistance. A Joigny, les habitants intimidés étaient disposés à se soumettre. Le seigneur du pays, nommé Guy de la Trimouille, comte de Joigny, s'y opposa. Guy de la Trimouille suivait le parti de Bourgogne, mais il considérait comme une honteuse tyrannie l'usurpation du roi anglais. Il destitua Gille de Flemin, capitaine de Joigny, qui servait aux gages des habitants et qui voulait rendre la place au roi d'Angleterre. Guy avait signifié d'avance à ses hommes de Joigny que lui, comte, refuserait le serment à Henri V et que la peine de mort attendait quiconque prêterait ce serment sacrilége. Les habitants, pris, de la sorte, entre deux forces ou deux contraintes, invoquèrent, par une lettre, aussi bien la clémence que le secours du conquérant anglais, et se mirent à la merci de ce dernier (4).

En passant à Villeneuve-le-Roi, Henri laissa dans cette ville Isabelle, Charles et Catherine, qui se trouvèrent ainsi à proximité en même temps qu'à l'abri des hostilités. Pour lui, accompagné de tous ses gens d'armes, il poursuivit sa route, jusqu'aux portes de Sens. La place, assiégée le 8, se rendit le 11, au roi anglais (5).

(1) Elmham, p. 268. Monstrelet-d'Arcq, t. III, p. 402 et suiv. Religieux, t. VI, p. 442. Ursins-Godefroy, p. 378.

(2) (Aube). — (3) (Yonne). — (4) *Ibid. Lettres des Rois et Reines*, etc., t. II, p. 379. Labarre, t. I, p. 241. *Art de vérifier les dates*, aux comtes de Joigny. Guy était parent de Georges de la Trimouille.

(5) Elmham et les autres. « Ainsi ils se mirent en l'obéissance et y entrèrent les rois. Lors ledit roi d'Angleterre appela monseigneur Henri de Savoisy, archevêque de Sens, et lui dit : *Vous m'avez espousé* (marié) *et*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De Sens, Henri V se rendit avec le roi et les deux reines à Bray-sur-Seine, ville bourguignonne, où il se trouvait le 16. Ce même jour, il envoya mettre le siége devant Montereau.

Le château de Moret avait pour défenseurs un écuyer du pays, nommé Denis de Chailly, assisté d'une faible garnison. Se voyant hors d'état de résister, le capitaine évacua la place et se retira sur Melun, qui appartenait au dauphin. Henri V, par ce moyen, devint maître de Moret sans coup férir (1).

Montereau était occupé pour le dauphin, par Guillaume de Chaumont, seigneur de Quitry, et cinq cents hommes environ de garnison. Ce petit nombre de combattants ne pouvait opposer une longue résistance. Les Bourguignons entrèrent dans la ville le 24 juin. Tout d'abord ils s'enquirent des dépouilles mortelles de Jean sans Peur. Les femmes de Montereau indiquèrent le lieu où ces restes avaient été déposés. Le cadavre du prince fut reconnu par son fils et par ses serviteurs. Philippe le Bon fit célébrer le même jour un service funèbre en l'honneur de son père. Le lendemain, le corps de Jean sans Peur fut exhumé, puis conduit à la Chartreuse de Dijon. Montereau se rendit aux Anglo-Bourguignons dans les premiers jours de juillet (2).

Aussitôt, Henri V se transporta devant Melun, et en commença le siége le 7 juillet. Cette place, qui barrait

baillé une femme et je vous rends la vostre, à sçavoir l'archevéché de Sens. » (Ursins, p. 378.) Henri de Savoisy avait pour compétiteur Jean de Norris, qui suivait le parti du dauphin.

(1) Elmham, p. 270. *Ordonnances*, t. XI, p. 91. Monstrelet, p. 403, et suiv. Labarre, t. I, p. 238.

(2) Ursins-Godefroy, p. 378; Berry, 439.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'accès de Paris par la Seine, était d'une grande importance. Barbazan y commandait pour le dauphin. Il avait sous ses ordres quelques capitaines de marque, tels que Pierre de Bourbon, sire de Préaux ; Nicole de Giréme, grand prieur en France, de l'ordre de Rhodes ou de Saint-Jean de Jérusalem ; Denis de Chailly, Guillaume de Chaumont-Quitry, capitaines de Moret et de Montereau, qui s'étaient réfugiés à Melun. On comptait également dans les rangs de ses auxiliaires un gentilhomme notable du pays : Philippe de Melun, seigneur de la Borde ; Louis Jouvenel des Ursins, chevalier, sire de Trainel et un vaillant écuyer breton, Tugdoual de Kermoisan dit le Bourgeois. Mais l'ensemble des combattants était peu nombreux du côté de la défense. Les auteurs bourguignons eux-mêmes l'évaluent, les uns de six à sept cents, les autres de neuf cents à mille hommes d'armes. Le roi d'Angleterre avait sous ses ordres au moins vingt mille hommes (1).

Il était accompagné de ses frères les ducs de Clarence et de Bedford ; des comtes de Huntingdon, Warwick, etc. Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, participait à l'expédition. Accompagné d'un contingent de troupes considérable, il fournissait au roi anglais son principal appui. Le duc rouge de Bavière et d'autres confédérés se joignirent aux précédents. Parmi les vassaux ou alliés de Philippe le Bon, on remarquait le prince d'Orange, Louis de Chalon, qui venait de succéder à son père. Il se rendit au

(1) Ursins-Godefroy, p. 378. La Barre, 239. Raoulet-Chartier, p. 168. Monstrelet, 410. P. Cochon, p. 439. Chastelain, p. 51. Religieux, VI, 446. *L'abrégé français des grandes chroniques* dit : de quarante à cinquante mille hommes. (A la suite de Jean Chartier, t. III, p. 245.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

camp de Melun, sur le mandement du duc de Bourgogne. Henri V, informé de sa présence, requit l'hommage du prince et voulut qu'il souscrivît au traité de Troyes. Le prince refusa. Louis de Chalon répondit qu'il était prêt à combattre les Armagnacs et à servir le duc de Bourgogne ; mais que, pour mettre le royaume aux mains des Anglais, jamais il ne le ferait. Là-dessus et au grand déplaisir d'Henri V, il quitta le siége et se retira (1).

Henri V et le duc de Bourgogne se partagèrent le commandement du siége. Philippe le Bon, associé au comte de Huntingdon, cerna la partie de la ville au nord-est de la Seine, du côté de la Brie. Le roi d'Angleterre et ses frères se postèrent au sud vers le Gâtinais, près d'un lieu nommé Saint-Ambroise. Des bateaux, saisis par les assiégeants, leur servirent à jeter, au-dessous de la ville, un pont, qui complétait l'investissement et leur procurait autour des assiégés, une communication circulaire. L'artillerie de siége fut mise en jeu des deux parts. Philippe le Bon tenta, le 28 juillet, un premier assaut. Mais il fut repoussé avec perte. Les assiégés firent une vigoureuse sortie, prirent au duc une de ses bannières et tuèrent un de ses écuyers (2).

Les assiégés opposèrent une résistance opiniâtre et des plus brillantes. Dans le nombre, se trouvait un de ces

(1) Les mêmes. Labarre. Ursins. Le chapelain historiographe d'Henri V (Elmham, p. 282). Ce dernier, organe du mécontentement de son maître, représente la retraite du prince d'Orange comme un effet de la *peur* et une preuve de *lâcheté!* Il impute les mêmes sentiments à son allié le duc de Bourgogne.

(2) Les mêmes. Labarre. Monstrelet. Rouilliard, *Histoire de Melun*, p. 530.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

hommes, travestis, comme on en voit à toutes les époques : celui-ci portait sous le froc monastique l'âme d'un guerrier. Il s'appelait Damp (1) Simon, jadis religieux Augustin du monastère du Jard, au diocèse de Sens et maintenant célérier de l'abbaye de Jouy en Brie. Il excellait à tirer de l'arbalète. On lui en fit une très-bonne et très-forte. Assisté, en guise d'écuyer ou de varlet d'armes, par un autre religieux, il frappa de mort à lui seul, plus de soixante *hommes d'armes* ou *nobles*, assiégeants, sans compter de nombreux fantassins (2).

Le canon de l'attaque avait presque rasé les murs de la ville. Néanmoins le roi d'Angleterre n'osa pas renouveler l'assaut : tant l'intrépide valeur de la défense lui inspirait de respect. Il résolut de miner la place et poussa des galeries jusque par dessous et par de là le côté intérieur de l'enceinte murale. Mais Barbazan contre-mina de son côté. Les mineurs ou *taupins* des deux partis se rencontrèrent. La dernière cloison de terre tomba : il y eut alors un vigoureux choc de lances, repoussé de part et d'autre (3).

Les Anglais firent élever dans la galerie de mine une forte barrière de bois. C'était une simple cloison, à hauteur de la ceinture d'homme. Dans cette lice souterraine, les deux parties belligérantes descendaient journellement et accomplissaient des joutes ou passes d'armes aux flambeaux. Chacun des deux généraux y créa des chevaliers,

(1) Ou *Dom* (*dominus*).

(2) Ursins, p. 379. Ces deux moines étant tombés, après le siége, entre les mains d'Henri V, furent décapités. (Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 14.)

(3) Ursins, *ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comme il était coutume de le faire à l'occasion des siéges, en rase campagne. Henri de Lancastre ne dédaigna pas de participer de sa personne à ces prouesses militaires. Le duc de Bourgogne accepta pour adversaire messire le Bourgeois, qui n'était point encore chevalier. Henri V croisa le fer avec le seigneur de Barbazan (1).

Cependant, les sorties des assiégés se succédaient; le temps s'écoulait. A bout de solde, les troupes de Bourgogne se voyaient décimées par la maladie et menaçaient de se débander. De jour en jour, l'on s'attendait à voir arriver le dauphin suivi de troupes, pour secourir les défenseurs de Melun et les délivrer (2).

Charles dauphin revenait du Midi dans le moment où Henri V reprit l'initiative des hostilités. Le 28 juin il se trouvait à Mirebeau (3) et se remit en campagne. Il commanda ce même jour dix mille panonceaux pour dix mille lances, équipa sa maison militaire, et plaça tout son service de l'écurie sur le pied de guerre. Après avoir réuni environ seize mille combattants, il s'avança par la Touraine, le Berry et le Blaisois, jusqu'à Saint-Memin près Orléans, où il séjourna les 26 et 27 août. Pendant que le prince occupait ce poste de réserve, les capitaines qui conduisaient les bandes arrivèrent à Yèvre et à Château-Renard (4). Ces capitaines se mirent en rapport avec la garnison de Meaux et les autres lieutenants qui défendaient la

(1) Raoulet cité, 169. Monstrelet-d'Arcq, t. III, p. 410. Voy. ci-après, p. 288, note 2.

(2) Labarre, Chapelain, cités.

(3) Arrondissement de Poitiers (Vienne).

(4) Loiret : Yèvre, canton de Pithiviers; Château-Renard, arrondissement de Montargis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cause du régent, dans la Beauce, dans le Parisis, le Gâtinais et le comté d'Auxerre. Des éclaireurs poussèrent enfin jusqu'à Melun ; ils reconnurent secrètement la position du siége et celle du roi anglais (1).

Henri V et Philippe le Bon avaient fortifié leurs camps de fossés avec remblais, de pieux et de palissades. Les éclaireurs rapportèrent au dauphin que cette position était inexpugnable. Sur ces informations, le conseil résolut de ne point commettre en ce conflit la personne du prince, appuyé de ressources insuffisantes. Les troupes s'employèrent dans leurs cantonnements à harceler, à inquiéter l'ennemi ; à cerner et à menacer de loin les assiégeants. Quant aux assiégés, on leur manda sous main qu'ils n'eussent à compter que sur eux-mêmes. Charles, le 4 septembre, était de retour à sa résidence de Mehun-sur-Yèvre (près Bourges). Là il tint un séjour continu jusqu'au 8 janvier de l'année suivante (2).

Durant ce temps, la famine gagnait les défenseurs de Melun. Le pain manqua aux hommes et le fourrage aux chevaux. Ces bêtes furent nourries avec les paillasses de la ville. Puis la garnison s'alimenta de chair de cheval et autres animaux. C'était au mois de septembre. Charles VI et Isabelle habitaient Corbeil. Henri V manda sa jeune épouse auprès de lui, sous les murs de la ville assiégée. Il lui fit construire une sorte de villa de plaisance, où elle jouissait, entourée des seigneurs, dames et damoiselles, de

(1) *Itinéraire*. Comptes, dans Jean Chartier, III, 300 (où il faut lire le 28 juin 1420 et non 1419). Ursins, 379. Labarre, 240. *Journal de Paris*, p. 648.

(2) Monstrelet, t. III, p. 410, etc. Ursins, 379. Labarre, 240. *Journal de Paris*, p. 648. *Itinéraire*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

toute la pompe et de tous les honneurs royaux. Le matin et le soir, dix clairons d'Angleterre et les ménestrels du camp lui donnaient une heure d'aubade ou de sérénade. Au bruit de ces fanfares, au milieu de ces délices, Catherine de France, pour passe-temps, put contempler un spectacle digne d'elle. Sous ses yeux, une poignée de ses compatriotes affamés se défendaient, vainement, contre vingt mille Anglais (1) !

Bientôt la disette commença de se faire sentir, même parmi les assiégeants. En cette conjoncture, Henri V, appuyé par le duc de Bourgogne (2), se rendit à Paris, muni d'un mandement au nom du roi Charles VI pour y recruter du secours. Le 18 octobre, des troupes fraîches, levées par les soins des Parisiens, arrivèrent à Melun. Elles avaient pour capitaines Jean Le Gois et Jean de Saint-Yon, seigneurs des boucheries de Paris ; le dernier, échevin de la capitale. De son côté, déjà, le duc de Bourgogne avait rappelé de Picardie le gouverneur, Jean de Luxembourg, qui était venu le rallier à Melun avec toutes ses forces disponibles. Ces renforts considérables décidèrent du sort qui attendait les braves soldats de Melun. Réduits à toute extrémité, ils capitulèrent, et le roi anglais entra dans la ville le 17 novembre 1420 (3).

Le siége de Melun, célébré par la poésie populaire,

(1) Ursins. Monstrelet.

(2) On lit dans les comptes de Guilbaut, receveur général de toutes les finances de Philippe le Bon : « A monseigneur le duc de Bourgogne, à plusieurs fois, au mois d'octobre 1420, lui estant au siége de Melun, tant pour jouer aux cartes,... 17 fr. d'or. » Archives de Lille. Extraits publiés par M. de Laborde, *Ducs de Bourgogne, Preuves*, t. I, p. 181, n° 6.

(3) Les mêmes. Labarre, 241. Rymer, t. IV, partie III, p. 192 et *circà*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

impressionna vivement les contemporains. Il mérite, à côté de celui de Rouen, une place d'honneur dans nos annales. La vaillance des défenseurs avait arraché au roi d'Angleterre un cri d'admiration. Mais le froid politique n'eut aucune générosité après la victoire. Les termes de la capitulation reçurent de sa part une interprétation, pour le moins rigoureuse et impitoyable. La garnison entière, et des femmes même, furent envoyées à Paris. Plongés dans les prisons civiles, comme des malfaiteurs, privés des honneurs de la guerre, beaucoup périrent de misère et de mauvais traitements. Les principaux capitaines furent rançonnés ; d'autres s'enfuirent. Barbazan, traduit en justice, à raison du meurtre de Montereau, subit l'outrage de la torture. Il fut enfin relégué sous bonne garde à Château-Gaillard, forteresse des plus inaccessibles, que les Anglais possédaient en Normandie (1).

Une fois maître de Melun, Henri V se dirigea vers Paris, afin d'y prendre possession du gouvernement. L'*héritier de France* y fit son entrée, avec une grande pompe, le dimanche 1er décembre. Les deux rois marchèrent de front : Charles VI roi de nom, Henri V roi de fait. Tous deux étaient suivis des princes d'Angleterre ; puis en troisième ordre, venaient le duc de Bourgogne et sa maison. Jean sans Peur n'eût pas souffert cette subalternité. Les Parisiens commençaient à subir leur monarchie anglaise. Isabelle et Catherine entrèrent à

(1) Les mêmes. Le Roux de Lincy, *Chants populaires* (édition Aubry), 1857 pet. in-8, p. 23. Ursins, 383. Labarre, 242. *Abrégé français*, p. 247. *Journal*, p. 648. Monstrelet, t. IV, p. 13. Procès de Barbazan, ms. Colbert, 9681-5, f° 102 et suiv. Voy. ci-dessus, p. 163, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Paris le lendemain. Escorté du duc Philippe le Bon, le roi Charles retourna en possession de son séjour à Saint-Paul. Le duc de Bourgogne, après avoir pris congé de Charles VI, établit sa demeure en son hôtel d'Artois (1). Henri V et ses princes s'installèrent au palais du Louvre.

Immédiatement après le traité de Troyes, Henri V avait changé la formule initiale des actes émanés de sa chancellerie. Dès le 14 juin 1420, Humphrey de Lancastre, duc de Glocester, frère d'Henri V et en son absence garde du royaume d'Angleterre, avait adressé, à ce sujet, un ordre, daté de Westminster, au lord chancelier de l'Échiquier. Il lui manda, au nom du roi, de faire graver un nouveau sceau. La légende jusque-là était ainsi conçue : « Henri roi d'Angleterre et *de France*, seigneur d'Irlande. » Au lieu des mots soulignés, l'inscription du nouveau sceau devait porter : *héritier du royaume de France* (2).

Par lettres patentes, données à Bray-sur-Seine le 16 juin, Henri V transmit un ordre semblable aux maîtres de la monnaie de Normandie, qui depuis l'invasion fabriquaient, à Rouen et à Saint-Lô, des espèces, au nom de l'usurpateur (3).

Ce changement, sous l'apparence d'une simple question

(1) X. X. 1480, f° 224. *Journal de Paris*, p. 649. Monstrelet, *ibid.*, t. IV, p. 15. Félibien, t. II, *Preuves*, p. 585, etc.

(2) Religieux, VI, 444. Rymer, IV, partie III, p. 178, 180. Tyler, *Memoirs on Henry the fifth*, II, p. 279. *Trésor de numismatique*, rois d'Angleterre, etc.

(3) *Ordonnances*, XI, 91. Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 243. Berry, *Études sur les monnaies*, II, 201 et suiv., planches XXXX et XXXXI. Humphreys, *Coinage of British Empire*, etc., chap. V, p. 56 et pl. V.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'étiquette ou de protocole, mérite la plus sérieuse attention de l'historien.

Henri V, comme on sait (1), pour revendiquer la couronne de France, alléguait les droits qu'il tenait, disait-il, d'Isabelle fille de Philippe le Bel, mariée à Édouard II, roi d'Angleterre. Mais les états généraux de 1316 jugèrent le différend et fondèrent à cet égard le droit public du royaume. Il fut décidé qu'en France l'hérédité du trône se transmettait exclusivement de mâle en mâle. Tel est le grand principe improprement désigné, mais parfaitement connu sous le nom de *loi salique*.

Henri V, le jour où il signait le traité de Troyes, fit lui-même justice de cette vaine revendication. En acceptant le titre d'*héritier de France*, substitué à son précédent titre de *roi*, en l'acceptant de la main et par la délégation de Charles VI, il reconnaissait la légitimité de ce souverain, lequel ne régnait, à bon droit, qu'en vertu de la loi salique. Henri V élevait donc sa propre légitimité sur un nouveau terrain.

Aux termes du traité de Troyes, Henri V devenait héritier de France, non pas par une dévolution directe, mais du chef de Catherine, et à raison de son mariage avec cette princesse. Charles VI ou le traité de Troyes renversait la loi salique et transmettait subsidiairement la couronne à une femme. Tel était le nouveau terrain, le nouveau principe, sur lequel s'élevait le nouveau titre d'Henri V.

Mais, on peut facilement le démontrer, ce nouveau titre

(1) Voy. ci-dessus p. 63, 217.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'était pas moins vicieux que l'autre. Catherine de France, en effet, lorsqu'elle épousa Henri V, avait au-dessus d'elle trois sœurs, filles comme elle de Charles VI, et qui, toutes, nées avant elle, primaient ses droits ou son titre à l'hérédité de la couronne (1).

Ainsi, pour nous résumer sur cette importante question, l'accession d'Henri V au trône de France peut être appréciée à trois points de vue différents. Le premier est celui de la *loi salique*. Le second prend pour base, la successibilité des femmes. Ces deux principes embrassent le droit entier du moyen âge. La postérité, c'est-à-dire l'appréciateur moderne, peut ajouter ou substituer aux précédents un troisième *criterium*. Si nous appelions ce troisième point de vue le droit de la *souveraineté nationale*, nous pourrions sembler commettre, au moins dans les mots, un anachronisme. Mais ce principe, qui, au fond, appartient à tous les temps, peut être défini *l'intérêt évident* du royaume ou de la nation (2).

De quelque manière que l'on envisage ce litige, la prétention d'Henri V ne saurait acquérir une ombre de légitimité. Le traité de Troyes fut donc et restera dans l'his-

(1) Marie de France, religieuse à Poissy, ne pouvait revendiquer aucun fief temporel; mais Catherine, née en 1401, avait encore deux autres sœurs aînées : 1° Jeanne, née en 1391, duchesse de Bretagne, et 2° Michelle de France, née en 1395, *duchesse de Bourgogne*. Jean VI, mari de Jeanne, aurait donc pu, à titre de premier compétiteur, disputer la couronne de France à Henri V. Seulement, Jean VI était un prince peu redoutable. On peut toutefois attribuer à cette situation les ménagements remarquables que le roi anglais conserva vis-à-vis de sa belle-sœur de Bretagne. (Voyez ci-dessus, p. 201, 202 et ci-après, p. 265, note 1, etc.)

(2) Est-il besoin de rappeler que l'un des contractants, Charles VI, se trouvait dans un état manifeste d'incapacité intellectuelle?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

toire un grand exemple de ces contrats d'iniquité imposés par la force, ou par la fatalité des circonstances.

Le 6 décembre, Henri V réunit dans la Salle-Basse, à Saint-Paul, une assemblée, que les textes officiels et contemporains décorent du nom d'*états généraux* ou d'assemblée des *trois états de France* (1). Nous manquons de notions précises et développées sur la manière dont cette réunion fut constituée. Mais on sait dans quel état de schisme politique et de guerre civile le royaume était plongé. Une telle position suffit pour nous autoriser à affirmer en toute assurance que cette assemblée n'offrait qu'un vain simulacre de représentation nationale.

Le principal objet proposé à la délibération de ce conseil fut l'approbation du traité de Troyes, qui devait être soumis à la sanction de l'un et de l'autre peuple. On dut s'occuper aussi des finances. La détresse du Trésor et l'avilissement de la monnaie constituaient une des plus grandes difficultés de la situation (2). Henri V frappa un impôt déguisé sous la figure d'emprunt. Les contribuables furent taxés individuellement ou par groupes. Tout imposé était tenu de *prêter* à l'État une certaine quantité de marcs ou fractions de marcs d'argent. Ce métal devait être porté à la monnaie. Puis des espèces, frappées à l'aide de cet apport, durent être réparties, au marc le franc, entre les contribuables. Mais ceux-ci devaient supporter une perte d'un huitième.

Ces diverses mesures furent *proposées* devant le conseil

(1) Ursins, p. 384. Rymer, t. IV, part. III, p. 192. Beaurepaire, *États de Normandie sous la domination anglaise*, 1859, in-8°, p. 1 et suiv.

(2) Félibien, t. II, p. 800. Elmham, p. 290. *Livre noir*, f° 137.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

assemblé. « Après quoy, dit Jean des Ursins, ceux qui étaient envoyés comme par les trois états, se retirèrent à part. Puis par la bouche de l'un d'eux fut dit *qu'ils estoient prêts et appareillés de faire tout ce qu'il plairoit au roy et à son conseil d'ordonner.* » Cet impôt comprenait non-seulement les bourgeois et marchands, mais aussi les clercs ou gens d'Église. L'université, à ce dernier titre, osa seule réclamer. A la veille du traité de Troyes, ses priviléges et immunités avaient été solennellement, itérativement, reconnus et proclamés. Mais les temps étaient changés. Henri V menaça de telle sorte ses orateurs ou suppôts, que ces derniers se retirèrent silencieux et intimidés (1).

Le 23 du même mois, un lit de justice fut tenu à Saint-Paul en présence des deux rois, de Philippe de Bourgogne et de ses ayants cause. Nicolas Raulin, procureur général de ce duc, y fulmina un violent réquisitoire contre les auteurs du meurtre de Jean sans Peur. Ces conclusions furent homologuées dans des lettres patentes rendues le même jour au nom du roi de France (2).

Survint la fête de Noël. Dans une telle solennité, Charles VI, à l'instar des autres monarques, avait coutume de tenir un grand état de cour ou gala, qui faisait l'orgueil et l'admiration des sujets. Le roi et la reine Isabelle, re-

(1) Ursins, p. 385. Du Boulai, V, 344 et suiv. Voy. Ordonnances des 18 et 25 avril 1420 et celle du 19 décembre 1420, p. 107. Autre ordonnance à cette dernière date : le roi (Henri V) proroge pour un an les droits sur les vins, la gabelle et le droit de douze deniers pour livre sur diverses marchandises, p. 109. Ces quatre ordonnances dans le tome XI.

(2) Ursins, p. 385. Monstrelet, *ibid.*, p. 18. Rymer, t. IV, part. III, p. 104. Labarre, I, 243, 347, 350. Etc., etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

légués et comme abandonnés dans le vaste hôtel de Saint-Paul, y firent maigre chère. Quelques vieux serviteurs et des gens de *petit état* furent les seuls qui, en cette fête solennelle, vinrent les visiter et servir. Les hauts officiers de la couronne, l'affluence des courtisans, des parasites obséquieux, se portèrent au Louvre. Là, le roi Henri V et la jeune Catherine déployèrent le plus grand luxe et la pompe la plus altière (1).

Rien ne se faisait plus et ne se défaisait dans le royaume que sous le bon plaisir du régent héritier. Des fonctionnaires de tout ordre qu'avait institués Charles VI, Jean sans Peur ou Philippe le Bon, furent destitués et remplacés par les ordres de l'Anglais. C'est ainsi qu'il nomma gouverneur de la capitale, son frère le duc de Clarence, assisté du duc d'Exeter. Il préposa également des capitaines anglais dans les places de Melun, de Vincennes et de la Bastille (2).

Le 3 janvier 1421, Charles de Valois, dauphin de Vienne, fut ajourné à son de trompe, sur la table de marbre, en la grande salle du palais, pour comparaître dans le délai de trois jours. C'était la forme accoutumée pour les cas de *bannissement*. Charles ne comparut point. En conséquence, il fut, par un arrêt du parlement, banni et exilé du royaume, comme coupable du meurtre de Jean sans Peur. Cet arrêt le déclara indigne de succéder à

(1) Cousinot, p. 179. Monstrelet, p. 22 et suiv., copié par Chastelain, p. 64 et suiv. Saint-Remi, p. 452. Le 27 décembre 1420, Henri V ordonne un nouveau récolement des joyaux de la couronne. (K.K., 48, f° 65.)

(2) Monstrelet, *ibid.*, p. 1, 22, etc. *Journal de Paris*, p. 650. Elmham, p. 293.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aucunes seigneuries échues ou à échoir. « Du quel arrêt, ajoute un ancien juriste, ledit de Valois appela, tant pour soy que pour ses adhérans, à la pointe de son espée, et fit vœu de relever et poursuivre sa dite appellation, tant en France qu'en Angleterre et par tous les pays du duc de Bourgogne (1). »

Après avoir célébré la Noël, Henri V quitta Paris, accompagné de Catherine, de ses frères les ducs de Clarence et de Bedford, ainsi que d'un nombreux cortége. Le 31 décembre, la nouvelle reine d'Angleterre fit avec son époux une entrée solennelle à Rouen. Elle reçut de cette ville, à titre de présent, une écharpe ou ceinture d'or, décorée de pierreries, qui fut estimée dix mille nobles (2).

Henri V séjourna près d'un mois à Rouen. Les états de Normandie furent convoqués à l'instar de ceux de Paris

(1) Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 36. Chastelain, p. 71, 72. Saint-Remi, p. 453. Fénin-Dupont, p. 139 et 294. Ms. Brienne, n° 197, f° 289. Godefroy, p. 703. — L'existence de cet arrêt et par conséquent de l'exploit d'ajournement qui dut le précéder, a été révoqué en doute par divers historiens. Boissy-d'Anglas, ancien avocat au parlement, a développé cette thèse négative dans un mémoire célèbre. (*Mémoires de l'Institut*, classe de littérature ancienne, t. IV, p. 515.) L'arrêt en question ne se retrouve plus et paraît effectivement n'avoir jamais été inséré dans les registres. Mais ce genre d'omission n'est point sans exemple, et l'on s'explique tout particulièrement, en ce cas, les motifs de *crainte* et de *prévoyance*, qui purent déterminer cette non-insertion. Le texte de Monstrelet, à lui seul, permettrait difficilement de ne pas croire à cette délibération judiciaire. Ce texte a pour échos trois auteurs contemporains. La note, reproduite par Godefroy et citée par Voltaire, en ajoutant la date précise : 3 *janvier*, allègue le *parlement de* 1420-21. Elle corrobore ainsi Monstrelet et double l'autorité de son témoignage. Cette note paraît être un extrait des *minutes* et non des *registres* du parlement, minutes qui depuis longtemps ont été détruites par l'incendie.

(2) Les mêmes. P. Cochon, p. 440. Les monnayeurs de Rouen, dit cet auteur, lui offrirent, en outre, une nef, vase de table (saucière), de vermeil.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et se montrèrent encore plus dociles à la volonté du maître. Ils accordèrent au vainqueur d'amples subsides. Le divers services militaires et administratifs reçurent une organisation régulière et complète. Le roi d'Angleterre et Catherine solennisèrent à Rouen l'Épiphanie, avec la même pompe qu'ils avaient déployée au sein de la capitale (1).

Henri V n'avait point négligé le Languedoc, dont la possession militaire venait de lui être enlevée par le dauphin. Le prince de Lancastre entretenait de constantes intelligences avec les grands barons du Midi. Tels étaient le sire d'Albret, le comte de Foix, le comte d'Armagnac, dont les épées s'aimantaient toujours dans la direction de l'autorité la plus dorée. Henri V accueillit à Rouen les ambassadeurs de ces grands vassaux. Tous trois lui promirent alliance et fidélité. Le 17 janvier 1421, Jean, comte de Foix, fut autorisé par lettres patentes, datées de Rouen, à faire hommage envers le roi d'Angleterre, héritier de France. Mille marcs d'or, octroyés par Henri V au comte Jean, furent les arrhes perdues de cette vaine promesse (2).

Le prince de Lancastre reçut à l'hommage, en cette même résidence, Arthur de Richemont, pour le comté d'Ivry en Normandie, et le comte de Salisbury, comme investi récemment du comté du Perche. Le 18 janvier, Henri V établit pour son lieutenant général en France

(1) Rymer, t. IV, partie III, p. 184 à 201, et partie IV, p. 4 et 5. Beaurepaire, *États de Normandie*, p. 8 et suiv. *Chron. de Normandie*, in-8°, p. 178.

(2) Ms. Fontanieu, vol. 112 à la date du 1er juillet 1420. Ms. 6239, f° 107. Rymer, *ibid.* part. III, p. 199. Delpit, *Documents français, en Angleterre*, p. 262. — D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. XVII.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le duc de Clarence, avec les pouvoirs les plus étendus. Diverses ordonnances, rendues au nom du régent anglais, tant à Paris qu'à Rouen, prescrivirent des mesures d'administration, de bon ordre et d'utilité publique. Après avoir enfin préposé des fonctionnaires à tous les postes qui relevaient de son autorité, il quitta Rouen vers le 25 janvier 1421 (1).

De là, Henri V poursuivit sa route par Amiens, vers Calais et Douvre, où il débarqua le premier février. Le 23 du même mois, Catherine de France était couronnée reine d'Angleterre, dans l'antique abbaye de Westminster (2).

(1) Beaurepaire, p. 15. Delpit, p. 231. Rymer, p. 200. *Ordonnances*, XI, 112, 115, 156. *Lettres des rois et reines*, etc., II, 388.

(2) Monstrelet, édition d'Arcq, t. IV, p. 24. *Chronique de Normandie*, f° 178. Rymer, t. IV, part. IV, p. 7. Strickland, *Queens of England*, p. 114.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VII.

(Du 27 août 1420 au 22 mars 1421.)

Du côté du dauphin, quelques rares documents nous permettent, à grand'peine, de suivre son histoire.

Le schisme du royaume s'étendait à la monnaie. Chacun des deux gouvernements rivaux frappait la sienne. Celle du dauphin avait été de plus en plus altérée, tandis que des ordonnances successives en maintenaient mensongèrement la valeur nominale. Ce déplorable expédient financier remontait, chez nous, à une date très-lointaine (1). Par une ordonnance datée de Vienne-lès-Gergeau le 24 août 1420, Charles régent proscrivit dans tout le royaume les monnaies *décriées*. Ce nom désignait les espèces étrangères, non reconnues par les ordonnances *françaises*, mais que le commerce, à cause de la supériorité de leur titre, recherchait avec avidité (2).

La guerre civile menaçait de se réveiller dans le Poitou. Les Anglais s'étaient approchés des frontières. Dans ces conjonctures, des bandes de gens équivoques et de malfaiteurs commençaient à s'embusquer dans les places ou forteresses à demi ruinées. Ainsi se formaient des nids de routiers et de bandits. Un second édit, rendu, le 25 août,

(1) Cette plaie, cet écueil était inconnu du gouvernement anglais. L'habile Henri V n'eut garde d'y tomber, du moins volontairement.

(2) *Ordonnances*, XI, 101. Traités de numismatique, cités ci-dessus, p. 234.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au même lieu que le précédent, coupait le mal dans sa racine. Une commission mixte, composée de membres civils attachés au parlement, et assistés d'experts en matière de guerre, fut instituée. D'après cet édit, toute place forte, en état insuffisant de défense, dans le Poitou, devait être réparée à neuf, ou rasée (1).

Philippe d'Orléans, comte de Vertus, mourut de maladie, à Baugency, le 1er septembre 1420. Ce jeune prince, le premier des frères du duc poëte (prisonnier depuis 1415), était une des espérances de la dynastie, l'un des appuis sur lesquels comptait le parti du dauphin. Le comte de Vertus, lieutenant général du régent, venait d'entrer à peine dans sa vingt-cinquième année. Cette perte sensible paraît avoir impressionné vivement le conseil du dauphin. La mort du comte coïncide exactement avec le retour de Charles dans ses cantonnements du Berry. Elle pourrait avoir au moins contribué pour une part à déterminer cette retraite (2).

Une vigilante activité, déployée par les conseillers de Charles, servit heureusement à réparer les pertes et les échecs qu'il venait de subir. Le 25 décembre 1420, Charles de Valois célébra la fête de Noël, en son château de Mehun-sur-Yèvre. C'était un manoir distribué avec le genre d'élégance que comportait l'architecture du temps, et dont on voit encore aujourd'hui les pittoresques ruines. Le duc Jean

(1) *Ordonnances*, XII, p. 286.

(2) Monstrelet, éd. d'Arcq, t. IV, p. 8. Saint-Remi, p. 449. Laborde, *Ducs de Bourgogne* (*Preuves*), III, 275. Il fut transporté à Blois et inhumé le 26 novembre. Laborde, *ibid.*, p. 277. Archives Joursanvault : Bibliothèque du Louvre, F. 145, 2 ; catalogue Joursanvault, nos 808, 823, 865.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Berry, grand amateur de bâtiments, l'avait récemment fait construire, à deux pas de sa ville de Bourges, comme maison de plaisance. Ce manoir échut en héritage à son jeune neveu. Le prince Charles en fit toute sa vie son séjour de prédilection et devait y terminer sa carrière (1).

En ce jour de Noël, le régent institua, dans sa chapelle, un roi d'armes du titre de Berry. Chef du collége ou corps des hérauts de France, le roi Berry avait la prééminence sur tous les autres fonctionnaires de ce genre. Le prince choisit, pour cet office, un jeune homme du pays nommé Gilles le Bouvier. Quoique demeuré peu célèbre, le Bouvier fut un personnage de grand sens. Ainsi le prouve l'importante chronique de ce règne, qui porte son nom : la chronique du héraut Berry. Ainsi le prouveraient encore plusieurs autres ouvrages dont il est l'auteur, ouvrages inédits et qui, mis en lumière, offriraient un sensible intérêt, tant pour l'histoire que pour la géographie du quinzième siècle (2).

Cependant le dauphin s'était adressé à l'Écosse, son ancienne et fidèle alliée, pour en obtenir un nouveau secours. Durant le cours de l'ambassade et du retour, au mois de février 1421, Villeneuve-le-Roi (Yonne), près Paris, fut reprise par les *dauphinois*. En revanche, ils perdirent Château-Thierry, qui tomba au pouvoir des Bourguignons. Le fameux Labire se trouvait dans cette place et ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. Les partisans armés du dauphin occupaient toujours Meaux, Compiègne, Pierrefonds. Ils tenaient en échec

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 413.
(2) Biographie Didot, *le Bouvier*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le Valois, le Beauvaisis, le Vermandois et le Santerre. Ceux du Laonnais et de Guise en Thiérache étendaient leurs hostilités jusqu'aux marches bourguignonnes du Cambraisis et du Hainaut (1).

Vers cette époque, quatre à cinq mille Écossais franchirent la mer et vinrent débarquer à la Rochelle, sous la conduite du comte de Bucan et du seigneur de Derneley. Le jeune prince quitta Mehun, le 7 janvier, pour se porter au-devant d'eux. Il se rendit par Vierzon, Menetou-sur-Cher et Valençay, à Selles-en-Berry, où il tint conseil le 25. Le 9 février, il quitta Selles après une résidence de 24 jours (2). Charles traversa ensuite (du 10 au 17) Saint-Aignan, Loches, Preuilly-en-Touraine, Châtelleraul, (du 20 au 26), et se fixa le 27 à Poitiers. Le dauphin avait déjà réuni des gens de guerre, à Selles-en-Berry. A Poitiers, il reçut avec une hospitalité empressée, vers les premiers jours de mars, ses nouveaux auxiliaires d'Écosse (3).

Henri V, en quittant la France, avait confié à son frère, Thomas de Lancastre duc de Clarence, le soin de le remplacer. Jeune (4) et impétueux, le lieutenant d'Henri V aspirait impatiemment à se distinguer. Il commença par envahir la Beauce, à l'instigation des Bourguignons de Chartres. Ensuite, il parcourut tout ce pays, qu'il incendia jusqu'à la forêt d'Orléans et se retira en Normandie (5).

Sur la fin de l'hiver, le duc réunit les garnisons an-

(1) Ursins, p. 388. Monstrelet, *ibid.*, p. 35. Religieux, VI, 451.
(2) Il était arrivé à Selles le 17 janvier.
(3) *Itinéraire.* Comptes après J. Chartier, t. III, p. 315, 318.
(4) Le duc de Clarence était né en 1388.
(5) Cousinot, p. 180.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

glo-normandes à Bernay, et prenant le commandement de ces troupes, il entra dans le Maine. Ayant franchi la rivière d'Huisne à Pont-de-Gesnes, il acheva de traverser cette province du nord au sud. Il s'avança de la sorte à Lucé, puis il passa la rivière du Loir et pénétra dans l'Anjou. Le 14 mars 1421, après avoir mis tout à feu et à sang sur son passage, il vint mettre le siége devant Angers, et fit à cette occasion des chevaliers (1).

Cependant les troupes du dauphin s'étaient portées au-devant de l'ennemi (2). Le duc de Clarence, alors abandonna le siége d'Angers, se bornant à emporter le butin que ses soldats avaient fait sur la route. Il vint s'établir militairement à Beaufort-en-Vallée (3). Les soldats du dauphin, composés pour le plus grand nombre d'Écossais, prirent position à Baugé, entre Beaufort et la Flèche (4).

Le samedi saint, 22 mars 1421, le duc de Clarence dînait, vers midi, au quartier général de ses troupes. Quelques-uns de ses cavaliers, en fourrageant, avaient pris quatre Écossais et les conduisirent vers le prince. Ces derniers firent connaître au duc, en anglais (5), que le comte de Boucan, à la tête des dauphinois, était à peu

(1) *Grafton's Chronicle*, I, 543. Le 13 février 1421, lettres du dauphin, régent, pour maintenir dans ses priviléges le chapitre de Saint-Maurice d'Angers, cathédrale. (Dom Housseau, t. IX, n° 3843.)

(2) « Le 17 mars 1421, six mille Écossais, commandés par le comte de Boucan (Jean Stuart) et le connétable d'Écosse, passent par Orléans pour aller au secours du dauphin. Ils sont reçus avec faveur par les procureurs de la ville. » (Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, p. 194.)

(3) Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé.

(4) Berry, p. 440. *Grafton*, I, 543. Bourdigné-Quatrebarbes, II, 121.

(5) Voy. ci-après, p. 254, note 3.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de distance. Aussitôt le frère du roi d'Angleterre se leva de table et montant à cheval : « Allons leur courre sus, dit-il, ils sont nôtres (1) ! »

Le prince de Lancastre avait également pris conseil d'un autre étranger. Celui-ci était Lombard de nation, et d'après les historiens anglais, tout en servant le duc de Clarence, il appartenait au dauphin. Quoi qu'il en soit, ce mercenaire, consulté par le duc, lui fournit, ajoutent-ils, des renseignements inexacts sur les forces réelles de ses adversaires. Il protesta que les Français étaient incapables de résister à l'armée anglaise et que le duc marchait à une victoire certaine (2).

L'empressement du prince fut si grand qu'il ne se donna point le temps de rassembler tout son monde. C'était le début de ses exploits en France, comme général en chef et gouverneur. Il dédaigna d'emmener, en sa compagnie, à une telle journée, à une fête semblable, des fantassins, partie plébéienne des armées du moyen âge. Il laissa donc ses archers à Beaufort-en-Vallée, sous le commandement de Thomas Beaufort, appelé le bâtard de Clarence (3).

Le duc ne prit avec lui que des gentilshommes, la fleur de ses compagnons d'armes : presque tous les capitaines, et l'élite des chevaliers. Parmi eux, se trouvaient Thomas Montacute, comte de Salisbury et du Perche,

(1) Berry. Bourdigné.

(2) « ... *Andreu Forgusa... a traiter...* » (un traître). *Chronique de Grafton*, I, 543. « ... Noble men were betrayed by *Andreu Lambert*, a double traiter. » Ms. Harléyen, n° 782, f° 49 ; document publié par M. Marchegay dans la *Revue d'Anjou*, 1853, t. II, p. 79.

(3) Les mêmes. Elmham, p. 301.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lieutenant du prince ; lord Roos, maréchal d'Angleterre, et son frère sir William Roos ; sir John Gray, comte de Tancarville; Gilbert Humphreville, comte de Kent ; les comtes de Sommerset (1), de Huntingdon (2), Fitz-Walter, etc. Le reste de l'expédition devait rejoindre ultérieurement (3).

Arrivés au Petit-Baugé, qui s'appelait aussi le Jeune-Baugé, les Anglais rencontrèrent un chevalier français nommé Jean de la Croix. Messire Jean était de la compagnie de Guérin, seigneur de Fontaine (4). Il défendait ces marches d'Anjou pour le dauphin. Se voyant peu nombreux, il se retrancha, lui, ses hommes et ses chevaux, dans l'église. Après avoir barricadé la porte intérieurement, avec les coffres et bahuts de la sacristie, les combattants montèrent au clocher. Les Anglais assaillirent aussitôt cette forteresse improvisée, dans laquelle les assiégés combattirent vaillamment à coups de pierres. Le duc s'arrêta quelque temps à cet obstacle. Puis passant outre, il marcha sur le Grand-Baugé ou le Vieil-Baugé. C'est là que se trouvait le gros de l'ennemi (5).

Les Français, postés près de l'église et près du cimetière de ce village, attendaient en bon ordre.

Le comte de Bucan (6) exerçait le commandement

(1) Jean de Beaufort, comte de Sommerset.

(2) John Holland, comte de Huntingdon. La duchesse de Clarence était Marguerite Holland. (Dugdale, *Baronagium* ; etc.)

(3) Les mêmes, *Revue d'Anjou*, *ibid.*, 79.

(4) Aujourd'hui Fontaine-Guérin, près Baugé.

(5) Mêmes autorités.

(6) Jean Stuart de Railston et de Tillicultry, cendre d'Archibald IV Douglas, allié à la famille royale d'Écosse. (*Scottish baronetage.*)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

général. Il avait sous ses ordres Jean Stuart (1) de Darneley ou Derneley, *connétable* ou chef *des Écossais*. On comptait également parmi ces vaillants auxiliaires, le comte de Wigton (2) et beaucoup d'autres. Jean, duc d'Alençon, portait le titre de lieutenant général pour le dauphin-régent. Un gentilhomme d'Auvergne conduisait les milices françaises et inaugura dans cette journée son historique carrière. Gilbert III Motier, sire de la Fayette, remplissait à titre de commis l'une des charges de maréchal de France, alors vacante par l'absence et la captivité de Boucicaut. Sous ses ordres ou à ses côtés, étaient placés divers grands seigneurs, attachés à la cause du dauphin. On peut citer le comte de Ventadour, de la maison de Lévis; le vicomte de Narbonne; Baudouin de Champagne, sire de Tucé en Touraine; Roncin ou Roussin, capitaine; le bâtard d'Alençon, Jean du Bellay, Garin ou Guérin de Fontaine, Charles le Bouteillier et plusieurs autres chevaliers ou écuyers de renom (3).

Parvenu à ce point, le duc de Clarence fondit, avec pétulance, contre la bataille. Sa lance en arrêt et monté sur un cheval, armé, comme lui, de pied en cap, on le distinguait au plus fort de la mêlée. Le duc portait à sa tête un casque léger ou *chapeau* de fer, ceint d'un cercle d'or (appelé aussi chapeau), tout reluisant de pierreries. Ayant rompu sa lance, il mit l'épée à la main. Partout où il cou-

(1) Homonyme et cousin du précédent.

(2) *Jean*, *Jacques* ou *Archibald*, Douglas, car ces trois noms lui sont donnés indifféremment, selon les habitudes d'Ecosse, par les historiens. Le comte de Wigton était le fils puiné d'Archibald IV. Reden, *Tableaux généalogiques*, nos XVII et XVIII. Stuart, *History of Stuarts*, p. 114.

(3) Grafton, p. 543. Godefroy, p. 732. Raoulet, p. 169. Cagny, chapitre LXXII.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rait, le *chapelis*, c'est-à-dire le meurtre et le péril, signalait sa présence. Le prince anglais était, pour les combattants de l'autre parti, le point de mire et le centre de tous les efforts. Charles le Bouteillier, notamment, s'adressa vers le duc. Son but n'était autre que de faire le général anglais prisonnier, afin de l'échanger contre Charles duc d'Orléans, captif en Angleterre depuis la journée d'Azincourt (1).

Mais le prince de Lancastre se défendait avec une telle puissance, qu'il était moins hasardeux de le tuer que de le prendre. Celui qui tentait l'un ou l'autre, s'offrait lui-même à la mort. Telle fut la chance que courut Charles le Bouteillier. L'armure du prince était composée de lames imbriquées et nommées, par ce motif, pièces d'écrevisse. L'une de ces lames pendait, au-dessous de la cuirasse, à une charnière de fer, qui se rompit. Emporté par l'ardeur de la lutte, Charles le Bouteillier lui poussa en pointe, par cette ouverture, un tel coup d'épée, que l'arme pénétra de la longueur d'un pied dans le ventre du prince. Thomas de Lancastre tomba sur le sol, fut trépigné par les chevaux et ne se releva plus (2).

Aussitôt le comte de Roos se précipita sur le chevalier français, résolu de venger à tout prix la mort de son maître. Dans un combat corps à corps, le maréchal d'Angleterre triompha de Charles le Bouteillier. Percé à la gorge d'un coup d'épée, celui-ci périt sur la place. Le comte de Roos, à son tour, paya de la vie cette action. Peu de minutes après, le maréchal succomba lui-même, ainsi que

(1) Cousinot, p. 180. Chastelain, p. 74. Voy. à la fin du présent chapitre.
(2) Les mêmes. Chastelain, p. 74.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le comte de Kent, et les plus renommés de ses compagnons d'armes (1).

Les Anglais, pour joindre l'ennemi, avaient à franchir, près de Baugé, la petite rivière du Couasnon. Un pont de planches étroit fournissait à cet accès un périlleux et unique passage. Le comte de Bucan posta sur ce point environ cent ou cent cinquante archers écossais, qui retardèrent longtemps l'arrivée des Anglais et leur causèrent de grands dommages. Pendant ce temps, la bataille du dauphin se fortifiait par l'arrivée des divers corps et se formait. La bravoure française et écossaise fit le reste. A quatre heures du soir, la déroute des Anglais était complète (2).

Les chroniqueurs contemporains ne s'accordent nullement entr'eux, sur le nombre ou l'importance relative des forces, appartenant aux deux partis. Toutefois, en contrôlant autant que possible leurs allégations les unes par les autres, on peut considérer les évaluations qui suivent comme assez vraisemblables. Le total des combattants anglais qui arrivèrent successivement sur le théâtre de la lutte, paraît s'être élevé à environ six mille hommes : celui des Français, de quatre à cinq mille. Les Anglais perdirent environ deux mille morts et six cents prisonniers. Quant à la perte des Français, les uns l'estiment de vingt à trente morts seulement, et les autres à plus d'un mille (3).

(1) Cousinot, Chastelain et les autres.

(2) Ursins, p. 390. Monstrelet, éd. d'Arcq, p. 37. *Journal de Paris*, p. 651. Godefroy, Charles VI, p. 732.

(3) Auteurs cités. Ces deux dernières évaluations : *vingt à trente* d'une part (Religieux de Saint-Denis, Ursins, auteurs *français*), et de l'autre : de *mille à douze cents* (Monstrelet et Chastelain, *Bourguignons*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les Anglais avaient sur les champs quatorze bannières, qui, la plupart, devinrent, pour les Français, autant de trophées de victoire. La bannière du duc de Clarence fut portée (1) et suspendue triomphalement dans l'église de Notre-Dame du Puy. Le comte d'Humphreville, lord Roos, sir W. Roos, sir John Gray, sir Robert Veer et sept autres princes, ducs ou comtes, avaient péri en compagnie du jeune duc de Clarence. Les vaincus purent toutefois relever pieusement leurs morts. Les dépouilles du duc furent conduites en grande pompe à Rouen, puis en Angleterre. Parmi les prisonniers, dix-sept personnages appartenaient au sang des Lancastre, des Beaufort ou des plus hautes familles de l'aristocratie britannique (2).

Après le combat, les Anglais se comptaient encore au nombre d'environ quatre mille, qui se rallièrent à Beau-

Grafton, etc.); ces deux allégations ne sont pas aussi inconciliables qu'elles pourraient le sembler. Souvent les chroniqueurs de cette époque ne comptent, parmi les morts, que les *hommes d'armes*, c'est-à-dire les nobles, qui combattaient à cheval, et non les fantassins, archers, ou coustiliers. On voit, en comparant les deux textes, que le Religieux n'entend parler que de ces hommes d'élite. Monstrelet, au contraire, paraît avoir compris cette fois les uns et les autres.

(1) « Par un écuyer nommé Estienne Fragente, qui l'avoit gaignée. » (*Chroniques de* Belleforêt, édition in-fol. de 1621, f° 327 v°.)

(2) Monstrelet. Chastelain. Fenin-Dupont, p. 307. *Chronique de Normandie*. Raoulet. Bourdigné. *Gallia-Christiana nova*, t. II, col. 732. Des soldats *dauphinois* avaient placé dans un véhicule le cadavre de Thomas duc de Clarence, pour le porter, comme trophée de la victoire, vers le dauphin. Mais le bâtard de Clarence, fils de ce duc, en fut instruit. Il réunit alors les débris de l'armée anglaise et s'empara du corps de son père. Il le rendit à la duchesse, qui le fit transporter ensuite à Cantorbéry. (Walsingham, p. 454. Dugdale, *Baronagium*, II, 197.). En mai 1423, Charles VII donne la seigneurie de Montreuil-Bonnin, en Poitou, à Laurent Vernon, Écossais. Ce dernier avait fait prisonnier à Baugé le comte de Sommerset et l'avait cédé au roi pour l'échanger contre le comte d'Eu, prisonnier d'Azincourt. (K. 168, n° 21.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fort-en-Vallée. Le lendemain au point du jour, ils levèrent le camp pour effectuer leur retraite. Les comtes de Bucan et de Wigton les attendaient, avec le dessein de les poursuivre. Ils pensaient que les fuyards prendraient la route directe et se dirigeraient à la portée de leurs coups, pour aller passer le Loir à la hauteur du Lude. Mais les Anglais trompèrent leurs calculs. La retraite des vaincus s'opéra d'un autre côté (1).

Là, ils construisirent un pont à l'aide de charrettes fixées ou engravées dans la rivière, et le couvrirent avec des portes de maisons. Le tout avait été pillé par eux dans les villages environnants. Ils franchirent ainsi le Loir et marchèrent sur le Mans, où ils déçurent les Français par un nouveau stratagème (2).

Les Manceaux tenaient le parti du dauphin. Déjà, par leurs soins, le pont de la rivière d'Huisne avait été rompu, pour couper la retraite aux ennemis, lorsque ceux-ci pénétrèrent dans leurs murs. En effet, les Anglais, prévoyant cet obstacle, s'étaient munis de croix blanches, qu'ils placèrent sur leurs vêtements. Ils se donnèrent aux habitants pour des *Écossais* (3), à la solde du dauphin. En

(1) Suivant J. des Ursins, p. 390, et le héraut Berry, p. 441, les Anglais passèrent le Loir vers la Flèche. Cette ville est au nord-est de Baugé et au nord-ouest du Lude. Le Religieux, p. 456, place le passage des Anglais sur le Loir, vers *l'abbaye de Vaast*. Vaast-sur-Loir se trouve à environ douze kilomètres à l'*est* du Lude.

(2) Ursins. Berry. Le Courvaisier de Courteilles, *Histoire des évêques du Mans*, p. 672.

(3) A cela près de quelques différences de dialecte, les Écossais et les Anglais parlaient à peu près le même langage. Mais le *français*, depuis la conquête des Normands, était demeuré en Angleterre la langue officielle, celle de la diplomatie et de la noblesse. Les capitaines anglais purent donc, tout en passant pour des Écossais, se faire comprendre des Manceaux. Voy. ci-dessus p. 247, note 5.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

conséquence, ils les invitèrent à reconstruire hâtivement le pont, leur annonçant la prochaine arrivée des seigneurs de France. Aussitôt que le pont fut rétabli, les Anglais le passèrent à la hâte ; puis ils le coupèrent de nouveau. De plus, ils mirent le feu aux faubourgs du Mans et massacrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, au nombre d'une centaine, les pauvres gens qui venaient de favoriser ainsi leur évasion. Les capitaines du dauphin, instruits trop tard de ces faits, accoururent au Mans. Mais déjà les Anglais avaient regagné, par Alençon, leurs frontières de Normandie, puis leurs garnisons respectives (1).

(1) Ursins, 390. Berry, 441. *Journal de Paris*, 651. Grafton, p. 545. *Sur la mort du duc de Clarence.* (Voyez ci-dessus, page 251, note 1.) — L'honneur d'avoir tué le prince anglais a été revendiqué par de nombreux compétiteurs. La généalogie des La Fayette, insérée par le père Anselme au chapitre des maréchaux de France, affirme que Gilbert III *tua de sa propre main* le duc de Clarence. L'auteur de la généalogie des Stuarts élève une prétention moins absolue en faveur de John Karmichael, chapelain et écuyer du comte de Douglas, qui depuis fut fait évêque d'Orléans par Charles VII, pour le récompenser de ses bons services. John Karmichael, dit cet auteur, *brisa une lance sur le duc de Clarence*; « broke a spear upon duke of Clarence » (*loc. cit.*, p. 123). Un autre Écossais, sir John Swinton, de Swinton, d'après une antique tradition, désarçonna le duc et le blessa à la face. « Le comte de Buchan, ajoute cette tradition, tua ensuite le prince d'un coup d'épée ; mais le mérite de cette victoire appartient au brave Swinton. Le dernier Swinton, de Swinton, descendant de sir John, fit présent à sir Walter Scott de la lance avec laquelle son ancêtre avait accompli une telle prouesse. La lance de Swinton fait aujourd'hui partie du cabinet d'antiquités formé par le célèbre romancier à Abbotsford. » (Strickland, *Lives*, etc., III, 147.) Cf. Titler, *History of Scotland*, IV, 392. Ces revendications qui semblent s'exclure, tendent à confirmer une notion très-simple et une conséquence fort naturelle. C'est que la mort du prince ne fut pas l'œuvre d'un seul bras, et qu'un plus grand nombre encore, de prétendants, aspira personnellement à s'en attribuer la gloire.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE VIII.

(Mars-octobre 1421.)

La religion, ses commandements, les pratiques du culte, occupaient une grande place dans les actes publics et privés du prince Charles.

Ce n'est pas que la Providence lui eût naturellement départi le caractère, ni le tempérament d'un saint. Ce n'est pas que la foi, la vertu des confesseurs et des martyrs, habitassent l'âme du jeune régent ! Au contraire, la complexion physique et morale de Charles VII se composait d'un fonds de sensualité remarquable. Sa vie paraît avoir été, sous certains rapports, une longue carrière d'immoralité. Au sein de ses licencieuses et inaccessibles retraites, tout au plus parvint-il à voiler, à dérober les scandales d'une lascivité, qui semble avoir été, chez lui, comme un vice congénial et héréditaire. En tous les sujets qui comportaient l'application de son jugement, il portait le scalpel d'un esprit douteur et méfiant. Jamais, dans sa politique, les froids calculs de ses intérêts monarchiques, ni la raison d'État, ne s'inclinèrent devant la cause abstraite de l'Église et de la foi chrétienne.

Mais, au quinzième siècle, la religion était semblable à l'air, que nous respirons en commun. Il n'entrait dans l'esprit de personne de supposer, à cet égard, qu'un autre élément de vie fût possible. Personne, en général, ne

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

songeait même à prendre une partie quelconque de cet élément, pour le soumettre à une analyse critique. Dans les hautes régions sociales auxquelles appartenait le dauphin de France, la piété était particulièrement une tradition de famille et dynastique. L'observation des préceptes de la foi constituait, pour les princes, aux yeux des populations, non-seulement un devoir, mais un titre de recommandation spéciale. Les pratiques du culte, qui s'alliaient à toutes les modes et à toutes les élégances du monde, leur fournissaient une occasion, sans cesse renouvelée, d'occuper avec avantage le rang qu'ils tenaient de leur naissance et de la hiérarchie.

Charles dauphin rendit, à Mehun-sur-Yèvre, le 8 octobre 1420, une ordonnance contre les blasphémateurs. Cet acte, renouvelé des anciens édits, punissait d'une peine *progressive* ceux qui « juraient, renoyaient, maugréaient et despitaient le nom de Dieu, de la glorieuse vierge Marie, des saints et saintes, etc. » La justice seigneuriale devait connaître de ces délits. Pour la première faute, le coupable encourait une amende de cinq à vingt sous parisis, selon l'arbitrage du juge et au profit du seigneur local. La peine était double, triple; elle entraînait enfin l'emprisonnement, dans les cas de première, deuxième et troisième récidive (1).

Dès cette époque, le prince Charles avait son service de chapelle somptueusement organisé. Le docteur Gérard Machet et messire Étienne de Montmoret, prêtre, y prési-

(1) *Ordonnances*, t. XI, p. 105. Cet édit, renouvelé du douzième siècle, le fut encore très-souvent depuis lors, notamment le 11 février 1425; Ms. Blancs manteaux, t. VIII, n° 105. Voy. Dareste de la Chavanne, *Histoire de l'administration en France*, 1848, in-8°, t. I, p. 220, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

daient; le premier, comme confesseur, et le second, comme aumônier du régent. Tous deux étaient assistés de plusieurs chapelains auxiliaires. La chapelle du prince comprenait également des artistes en musique religieuse, les uns chanteurs, les autres instrumentistes (1).

Chaque jour, le dauphin entendait au moins deux messes, l'une à *note* ou en musique ; la seconde et la troisième étaient des messes basses ou sans musique. Il récitait en outre quotidiennement ses heures canoniales, se confessait chaque jour et communiait aux grandes fêtes. Ses offrandes à la messe et aux corporaux de l'autel s'élevaient, journellement, à douze deniers parisis. Il suivait à cet égard le même ordre, les mêmes pratiques et consacrait à ces offrandes la même somme, que la reine, Marie d'Anjou, son épouse. Toutes les fois que le prince arrivait prendre son séjour dans une ville, il avait coutume, le lendemain, de visiter dévotement la cathédrale; et, la veille de son départ, il renouvelait avec exactitude sa visite.

Aux mois de février-mars 1421, le dauphin Charles habitait Poitiers, la ville sainte, aux nombreux moutiers. Là, des souvenirs empreints sur la pierre, figuraient les plus anciennes traditions de la royauté. Là, se mêlaient aux récits merveilleux des romans aquitains les légendes des saints et de l'Église. Les conseillers du jeune prince le retenaient dans cette pieuse et sûre résidence, occupé des actes religieux qui avaient pour objet la célébration du carême. Ils le préservaient ainsi du tumulte de la guerre et de ses périls. Le 20 mars 1421 (jeudi saint),

(1) Comptes de la chapelle et autres. Godefroy, Charles VI, p. 797 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

deux jours avant la bataille de Baugé, Charles, vêtu d'un sac ou manteau de toile, aussi bien que les officiers de sa maison, accomplissait les cérémonies du *mandé* qui consistaient à laver les pieds de douze pauvres (1).

Le lundi 24, lendemain de Pâques, au matin, un gentilhomme de Sologne, nommé Louis Boyau, qui avait pris part à la bataille, arriva dépêché par les seigneurs de France, vers le régent. Le messager trouva le prince au château des comtes de Poitou, sa résidence habituelle. Aussitôt, Charles se rendit à pied du château à la cathédrale. Le régent y fit célébrer cette victoire par un *Te Deum*, et par un sermon, que prêcha Me Pierre de Versailles. Étant retourné ensuite à sa demeure pour y prendre quelque réfection, le prince quitta immédiatement Poitiers, se dirigeant vers Tours et coucha cette nuit à Mirebeau (2).

Les jours suivants, Charles vint au gîte à Loudun, Chinon, Azay-le-Rideau, puis à Tours, où il arriva le 29. Le lendemain, 30 mars, était le dimanche de la *Quasimodo*. A l'heure de l'office, le régent se présenta, vêtu en chanoine de la célèbre église de Marmoutiers de Tours, devant la porte de cette collégiale. Après avoir prêté le serment accoutumé de la part des rois de France (chanoines-nés de Marmoutiers), il pénétra dans l'église. L'héritier du trône prit part aux distributions de pain, de vin

(1) Henri Baude dans Jean Chartier, etc. t. III, p. 129,318. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, etc., t. V, p. 340. K. K. 56, *passim*.

(2) Ursins-Godefroy, p. 390. Berry, p. 441. *Itinéraire*. Le prince Charles, par une lettre datée « en nostre chastel à Poitiers le 20 mars, » annonce aux Tourangeaux son intention d'aller prochainement les visiter. V. Luzarche, *Lettres de Tours*, p. 35.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et d'argent qui représentaient sa prébende, et fut reçu avec honneur par le chaptire. Charles était accompagné de son jeune cousin Jean, duc d'Alençon, de Pierre II, seigneur d'Amboise, et d'un cortége de gens de cour. Dans le nombre, se trouvaient trois notables prélats attachés à la cause du dauphin : Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, Jean de Norry, compétiteur du siége de Sens (1), et l'archevêque de Bourges, Guillaume de Boisratier, conseiller du régent. Ce dernier personnage était en même temps chanoine de Marmoutiers : il célébra pontificalement la grand'messe du jour devant l'assistance (2).

Cependant les vainqueurs de Baugé étaient arrivés à Tours, accompagnés de leurs prisonniers. Le mois d'avril se passa en réjouissances destinées à fêter cette victoire. Diverses mesures, arrêtées dans le même temps, servirent à préparer de nouveaux succès pour l'avenir. Du 1ᵉʳ au 5 avril, le dauphin régent conféra au comte de Bucan l'épée de connétable. Un grand festin réunit, à la table du prince, les généraux victorieux, et les capitaines anglais que la fortune des armes avait faits captifs du dauphin, leur amphitryon (3).

Avec l'épée de connétable (première charge militaire du royaume), Jean Stuart reçut du prince un singulier présent. Charles lui donna un astrologue : « maître Germain de Thibouville, docteur en médecine et souverain astrologien. » Ce prophète, attaché au parti du dauphin, avait accompagné Barbazan lors du siége de Melun. Passé

(1) Voyez ci-dessus, p. 225-6, la fin de la note 5.
(2) *Itinéraire*. Ms. Baluze, nº 77, fº 347.
(3) Cousinot, p. 181. J. Chartier, t. III, p. 317.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au service de lord Stuart, il pronostiqua, dit-on, immédiatement, la mort de Charles VI et d'Henri V. Jean Stuart de Darnley, par lettres du 23 avril, fut investi de la seigneurie de Concressaut en Berry. Le dauphin distribua aux divers capitaines qui s'étaient signalés en Anjou, d'autres libéralités ou récompenses (1).

Dans le même temps, Guillaume Cousinot, le fidèle chancelier du duc d'Orléans, accourut de Blois à Tours. Il se mit en rapport avec le dauphin et les seigneurs d'Écosse. Le but de ses instances était d'obtenir que les grands personnages anglais, tombés au pouvoir de leurs adversaires à Baugé, fussent échangés contre les deux princes d'Orléans, captifs l'un et l'autre en Angleterre. Par ses soins, un Anglais fut dépêché comme interprète négociateur. L'Anglais se rendit à Paris vers le duc d'Exeter, Thomas Beaufort, gouverneur de cette capitale et vers la duchesse douairière de Clarence. Cet envoyé leur proposa, de la part du dauphin et du duc d'Orléans, de rendre la liberté au bâtard de Clarence, nommé aussi Thomas Beaufort, fils naturel du feu duc de Clarence et prisonnier du dauphin. En retour, Jean, comte d'Angoulême, devait être également délivré de captivité. Mais ces négociations vinrent échouer devant l'inexorable résistance que leur opposa le roi d'Angleterre (2).

Charles de Valois réunit, à Clermont en Auvergne, les trois états des provinces soumises à son obéissance. Le

(1) Simon de Phares, Ms. français, nº 7487. Sources citées. Stuart, *History of Stewarts*, p. 118. Catalogue Joursanvault, nº 3386.

(2) Catalogue Joursanvault, nos 3386, 3392. Tyler, *Memoirs on Henri V*, t. II, p. 218, 260, 292, 306. Ci-dessus, p. 248, note 3, et 253, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

motif évident de cette convocation était de se procurer de nouveaux subsides. Le conseil du dauphin se disposait à reprendre la campagne. L'alliance écossaise fut encore invoquée. Cette fois, la charge de négociateur échut à un écuyer breton, nommé Henri de Pluscallet, qui, depuis 1420, avait suppléé ou remplacé Tanguy Duchâtel, son compatriote, dans le gouvernement de la Rochelle. Pluscallet fit les avances pécuniaires de l'expédition. Elles se montèrent à trente-six mille écus d'or, en y comprenant le fret des navires et le transport des troupes. En garantie de cette avance, le dauphin dut engager au prêteur les châteaux et forteresses de Taillebourg et de Châtelaillon, sis en Saintonge à peu de distance de la Rochelle (1).

Charles, pendant sa résidence à Tours du 29 mars au 7 avril, remit sa maison sur le pied de guerre et s'équipa personnellement pour entrer en campagne. Hans ou James Poulvoir, peintre écossais, lui peignit et vernissa trois lances de bataille. Ses orfévres, brodeurs et couturiers confectionnèrent à son usage un riche appareil de vêtements et d'armures militaires (2).

(1) Par délibération du 22 avril, le chapitre de Marmoutiers décide qu'il enverra des députés à l'assemblée des trois états, convoqués, à Clermont, par le dauphin. (Ms. Baluze, nº 77, fº 347.) — Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 563. J. 183, nºs 136 à 141. D. Morice, *Actes de Bretagne*, 1744, t. II, col. 1125. En 1424, Charles VII, sur cette créance, était encore redevable de « sept mille escus, pour lesquels, l'un des florons de la bonne couronne du roy est engagé à la Rochelle, en la main de Penant Baudin. » (J 183, nº 140.)

(2) *Espée de parement de Monseigneur...* Main-d'œuvre et argent ciselé sur la garniture de la poignée, payés 715 fr. tournois. Étui de Cordouan (*cuir de cordonnerie*) pour ladite épée, etc. Comptes dans Chartier, t. III, p. 305, 306. *Itinéraire.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vers les premiers jours d'avril, les troupes d'agression, d'un côté, et le dauphin, d'un autre, déployèrent sur les champs leurs bannières. Les forces du régent, groupées auprès de Tours, se dirigèrent par Vendôme, Châteaudun et le Perche. Charles partit de Tours le 8 avril et prit sa demeure à Chinon. Après un séjour d'une semaine environ dans cette ville, il gagna Saumur, où il se tint du 14 au 26. Il passa, le 27, à la célèbre abbaye de Saint-Florent lès Saumur. Le 28 et le 29, il visita les positions militaires et le lieu de la bataille à Beaufort-en-Vallée, puis à Baugé. Puis, par Duretal, le prince entra dans le Maine à Sablé, où il arriva le 4 mai (1).

Le dénouement inattendu de la conspiration des Penthièvres avait modifié gravement la ligne de conduite suivie en premier lieu dans cette affaire, par le gouvernement du dauphin. Ravisés et mieux inspirés, les conseillers de Charles se rapprochèrent du duc de Bretagne, cherchant à lui complaire et à le rallier.

Une entrevue, dans ce dessein, fut ménagée à Sablé, où le prince fit, du 4 au 9, sa résidence. Instruit par l'expérience, Jean VI n'entendit à ces pourparlers qu'après avoir obtenu de sûres garanties et s'être fait donner des otages. Le duc exigea ensuite, et avant toute autre transaction, que le régent s'obligeât solennellement, par parole de prince, à éloigner de son conseil et de sa cour le président de Provence, le jeune bâtard d'Orléans, Guillaume d'Avaugour et Pierre Frotier. Ces personnages étaient nominativement signalés à la vindicte de Jean VI, comme

(1) Cousinot, p. 181. *Itinéraire*. Le Courvoisier de Courteilles, *Histoire des évesques du Mans*, p. 670 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les fauteurs de l'attentat commis, contre sa personne, par les Penthièvres. C rles prêta le serment qui lui était demandé. alheureusement, la force, aussi bien que la volonté, manquaient au jeune prince, pour accomplir loyalement une semblablep romesse (1).

Les négociations, après ces préliminaires vidés, suivirent aisément leur cours. Le dauphin accueillit avec beaucoup d'égards et de bonne grâce, Richard de Bretagne, frère de Jean VI, et les autres ambassadeurs de Bretagne. Charles offrit à son jeune parent un beau coursier. Par lettres datées du 8 mai, il lui donna en apanage le comté d'Étampes, à raison, était-il dit, de ce que Richard s'employait actuellement à la cause du dauphin. D'après le texte des mêmes lettres, cette libéralité avait encore pour but de récompenser le service que Richard avait rendu au régent en ramenant à ce prince la dauphine (2).

Le même jour, un traité de paix, d'alliance et d'amitié, fut signé entre Charles de France et le duc de Bretagne. Jean VI reconnaissait, dans ce contrat, que l'usurpation d'Henri V constituait un attentat criminel. Ce préjudice, ajoutait le duc, atteignait non-seulement le régent Charles, mais aussi : « les autres parents de Monseigneur qui lui pourraient par droit succéder..... en espécial nous Jehan, duc de Bretagne, qui avons espousé la fille du roi..... » En conséquence, le duc se considérait comme obligé, en honneur et en justice, à se déclarer l'ennemi d'Henri V.

(1) D. Morice, t. I, p. 487.

(2) *Itinéraire*. D. Morice. J. Chartier, t. III, p. 304, 315. *Ordonnances*, t. XI, p. 121. Ci-dessus, p. 132.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De son côté, le prince Charles désavouait hautement le coup de main exécuté par Olivier de Blois et ses complices. Les deux princes, en un mot, s'engageaient solennellement et mutuellement, à s'unir, par une alliance offensive et défensive, en même temps contre le roi d'Angleterre et contre les Penthièvres. A la suite de cette entrevue, un contingent de forces bretonnes fut levé immédiatement et placé au service du régent, sous les ordres de Richard, comte d'Étampes (1).

Le régent de France, comte de Poitou, indépendamment du comté d'Étampes, transporta encore à son cousin Richard de Bretagne les terres de Palluau, Thouarçais, et autres, sises dans son comté de Poitou et confisquées sur la branche des Penthièvres. Enfin un double mariage, conclu sous les auspices du prince royal, fut destiné à cimenter pour toujours cette réconciliation. Richard de Bretagne, né en 1395, devint l'époux de la princesse Marguerite d'Orléans, née en 1406 et sœur du duc poëte. Jean II, duc d'Alençon, âgé de quatorze ans, était, par Marie de Bretagne, le neveu maternel de Jean VI. Charles dauphin lui donna pour épouse Jeanne d'Orléans, fille unique du duc Charles et plus jeune encore que son époux, étant née le 13 septembre 1409 (2). Les deux

(1) Ci-dessus, p. 199 et 236, note 1. — D. Morice, t. II, p. 487. *Actes de Bretagne*, t. II, col. 1092.

(2) Jeanne d'Orléans fut sans doute placée immédiatement au service et dans la compagnie de la jeune régente, Marie d'Anjou. Elle figure à ce titre dans les comptes de la reine, dès l'avénement de Charles VII à la couronne. (K. K. 56, f° 8, v° et *passim*. Lincy, *Femmes célèbres*, t. I, p. 648.) L'acte de 1421 paraît n'avoir été qu'une promesse ou fiançailles. Le *mariage* eut lieu, d'après Cagny (ch. LXXIX), et Cousinot (ch. 205), historiographes des deux maisons, « le dimanche 29 août 1423. » Jeanne, à cette dernière date, allait entrer dans sa quinzième année, et le duc,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

unions furent célébrées immédiatement, avec une grande pompe, dans les salles du château de Blois, tendues, pour cette solennité, de magnifiques tapisseries, que le somptueux Louis d'Orléans y avait réunies en grand nombre (1).

Durant ce temps, les troupes du dauphin avaient recommencé les hostilités. En sortant de Tours, elles s'arrêtèrent devant un château-fort sis au lieu nommé le Rouillis, près Vendôme. Cette place était occupée par les Bourguignons. Prise d'assaut, elle fut livrée aux flammes, et les défenseurs, passés au fil de l'épée (2).

Le connétable de Bucan, accompagné de La Fayette, de La hire, de Saintrailles et d'environ six mille combattants, se dirigea vers la Normandie. Cette armée vint mettre le siége devant Alençon, qui, depuis trois ans était tombé au pouvoir du roi d'Angleterre. Le comte de Salisbury, informé de ce mouvement, réunit le peu de troupes que lui fournirent, à l'état disponible, les garnisons normandes. Il s'avança ainsi jusqu'à proximité des assiégeants. Bientôt les deux armées furent à portée de combattre. Mais le lieutenant d'Henri V, intimidé par l'exemple de son prédécesseur le duc de Clarence, jugea prudent de ne point tenter un nouveau conflit. Masquant habilement sa retraite, il se rabattit sur l'abbaye du Bec, où il fut

né le 2 mars 1407, était âgé de plus de seize ans. Cependant, à la date du 30 septembre 1423, on trouve dans les comptes de la cour la jeune duchesse dénommée « Mademoiselle d'*Orléans*. » (K. K. 56, f°s 28 et suiv.)

(1) D. Morice, *loc. cit. Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1091 et 1093. Cousinot, chap. cxc et ccv. Monstrelet, édit. d'Arcq, t. IV, p. 41. Chastelain, p. 76. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. VIII, p. 137. La Saussaye, *Histoire du château de Blois*, 1850, p. 97.

(2) Cousinot, p. 181.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

poursuivi l'épée dans les reins par les troupes françaises. Ces dernières firent subir à l'ennemi une perte de deux à trois cents hommes, tués ou blessés. Après cette escarmouche, l'armée du dauphin reçut une nouvelle direction. Quittant la frontière normande des Anglais et abandonnant le siége d'Alençon, les troupes du régent se replièrent, d'une part, sur l'Anjou et, de l'autre, sur le pays Chartrain (1).

Charles dauphin, en partant de Sablé, était venu se fixer au Mans (du 15 au 23 mai). Il prit ensuite son séjour à la Ferté-Bernard (du 24 mai au 9 juin) et se disposa dans cette ville, à rejoindre l'expédition, qui avait été envoyée vers Chartres. Le 10 juin, Charles rallia ses troupes à Montmirail. Jean, duc d'Alençon, son cousin, et le comte d'Aumale, s'y trouvèrent réunis aux comtes de Bucan et de Wigton. Cette place était défendue, au nom du duc de Bourgogne, par deux capitaines appelés l'un Fouquet Pesas, et l'autre Jannequin. Les forces supérieures du régent ne leur permettaient pas une longue résistance. Montmirail fut bombardé, puis rasé, et les deux capitaines passèrent au service du dauphin (2).

De là, l'expédition se tourna vers Beaumont-le-Chétif (3). Le dauphin se posta le 12, à Frénée (4) près Beaumont, pendant que les troupes assiégeaient le châ-

(1) Redet, *Catalogue de Dom Housseau*, p. 326. Monstrelet, p. 40. Chastelain, p. 75.

(2) *Itinéraire*. Religieux, t. VI, p. 462. Ursins, p. 391. Raoulet, p. 170. Cousinot, p. 181. Cagny, chap. LXXIII.

(3) Ou le Chartif; aujourd'hui Beaumont-les-Autels, canton d'Authon, entre Nogent-le-Rotrou et Brou (Eure-et-Loire).

(4) Probablement Frestay ou Freté, près Beaumont, au sud, entre Beaumont et Brou.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

teau. Trois jours après, Beaumont était rendu. Les troupes du régent se portèrent alors devant Chartres. Le prince Charles avait à ses ordres, sous les murs de cette ville, tant de noblesse que d'archers, arbalétriers et auxiliaires, environ vingt mille hommes (1).

On commença d'investir la place de tous côtés. Le régent, après avoir marché par Brou, Illiers et Nogent-sur-Eure, passa devant Chartres et s'arrêta non loin de cette ville à Saint-Prest. Mais Chartres appartenait au parti bourguignon. Le bâtard de Thien, l'un des meilleurs capitaines de ce parti, avait été envoyé de Paris pour la défendre. En un mot, la résistance parut au conseil du dauphin tellement assurée, qu'il poursuivit son entreprise en marchant de Saint-Prest sur Gallardon (2).

Le 23 juin, Charles de France assistait au siége de cette dernière ville. Gallardon servait d'asile et de retraite aux plus exaltés Bourguignons de la contrée. De grandes richesses s'y trouvaient réunies. La défense avait pour chef un Parisien nommé le Rousselet, capitaine et bailli de l'endroit, assisté de Me Gilles Cousin, avocat de Chartres.

(1) *Itinéraire.* — « Et comme il fut estimé par gens à ce connoissant, pouvoit avoir ledit dauphin en sa compagnie de six à sept mille harnois de jambes, quatre mille arbalétriers et six mille archers. » Monstrelet, p. 44. Au 10 juin, Cagny suppute l'effectif de ces troupes, « *à passé trente mille combattants.* » *Vingt mille* nous paraît être une moyenne vraisemblable. Voy. la note suivante.

(2) « Puis passa par devant Chartres *et n'y voulut asseoir le siége pour révérence de Dieu et de sa benoite mère* » (Notre-Dame de Chartres). Cousinot, p. 181. — Monstrelet, etc., d'accord avec l'évidence des faits, donnent un tout autre motif à cette retraite. Dans une lettre du 26 juin, le dauphin mande aux Tourangeaux de venir apporter des vivres à la « compagnie qui est si grant et si notable que pieça ne fut vue telle. » Voy. note précédente, et ci-après, p. 260, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après six jours de siége, Gallardon tomba au pouvoir des troupes françaises, bretonnes et écossaises, qui soutenaient la cause du dauphin.

Charles de Montfort, capitaine breton, avait été tué par les assiégés. La perte de ce seigneur, très-estimé de ses compagnons d'armes, exaspéra les vainqueurs ; ou plutôt elle servit de texte à des barbaries, très-familières, dans ces temps, à une soldatesque grossière et effrénée. Après un assaut général et meurtrier, la ville fut envahie, le 25 juin, par les *dauphinois*. De nombreux et inoffensifs habitants s'étaient réfugiés dans l'église. Bien que ces malheureux se rendissent à discrétion, les vainqueurs en firent une cruelle boucherie. Le Rousselet et Cousin furent pendus ou décapités, et la ville livrée au pillage. Indépendamment des lieux ci-dessus dénommés, Bonneval et divers autres châteaux, ou points fortifiés du pays chartrain, se soumirent à l'autorité du régent (1).

Dans le Nord, la lutte se poursuivait avec des fortunes diverses. Les troupes du dauphin s'emparaient du château de la Folie près Braine (départementde l'Aisne). Ils prirent également Cuile, Saint-Pierremont, Mareil, faisant tous les jours des courses, jusqu'aux portes de Reims. Le 4 juin 1421, un gros de partisans assaillit les faubourgs de cette ville et enleva tout le bétail. Mais les bourgeois

(1) Lettre du dauphin aux habitants de Tours : « En nostre ost devant Galardon le 26 juin.... Nous avons grâces à monseigneur recouvert les places de Montmirail, Boisrufin, Beaumont-le-Chétif et Villebon au pays du Perche. Et le jour de hier, au vespre fut prise par assaut et qui ne dura pas un quart d'heure, cette ville et place de Galardon... Ils se sont par résistance opiniâtre, laissé de tous points destruire. » *Lettres de Tours*, p. 37 et suiv. *Itinéraire*. Religieux. Ursins. Raoulet. Cousinot. Cagny.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Reims exécutèrent une sortie et refoulèrent les agresseurs (1).

Toutefois le conseil du dauphin ne poursuivit pas cette campagne au delà du terme précédemment indiqué. Le 30 juin 1421, Charles, régent de France, passa le gué de Langroy. Puis, retournant par Saurs (à peu de distance de Chartres), il traversa rapidement Illiers, Brou, Châteaudun, Vendôme, Château-Renard et regagna ainsi la Touraine. Le 11 juillet 1421, Charles dauphin avait établi sa résidence au château d'Amboise, chez Pierre II, seigneur de ce lieu et de Chaumont. Il y séjourna presque constamment jusqu'à l'automne (2).

Henri V, en effet, avait reparu sur le rivage de France. Le roi d'Angleterre, après le couronnement de Catherine, entreprit de visiter avec elle ses provinces du Nord. Il se trouvait à peu de distance d'York, lorsque, dans les premiers jours d'avril, il apprit les résultats de la journée de Baugé. A cette nouvelle, la colère et le dépit l'emportèrent, chez le hautain monarque, sur l'affection fraternelle et sur la douleur. Le roi avait prescrit à son frère d'observer les frontières du Perche et d'Anjou, mais de garder la défensive. Emporté par sa bouillante ardeur, le duc de Clarence avait engagé la bataille malgré les avis du comte de Huntingdon. Henri V, lorsqu'il fut instruit de cette défaite, déclara, dit-on, que si son frère

(1) D. Marlot. *Histoire de Reims*, in-4°, t. IV, p. 167.

(2) Monstrelet, p. 43. Religieux. Ursins. Cousinot. *Itinéraire*. Cette retraite est ainsi motivée dans un document authentique : «... Comme... par maladie survenue en nostre ost (armée), et pour voir le gouvernement et manière d'entreprendre d'iceux ennemis, et autres causes à ce nous mouvans, nous soyons tenu sur la rivière de Loire, en rafraichissant nos gens, etc. » (*Ordonnances*, t. XI, p. 126.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

avait survécu, il l'eût puni de mort pour avoir ainsi transgressé ses ordres (1).

Le voyage conjugal qu'Henri de Lancastre venait d'accomplir au sein des populations, lui servit à ranimer le zèle de ses compatriotes. Des subsides considérables furent votés par les communes réunies à Westminster. Henri termina ses préparatifs et mit à la voile sur la plage de Douvres. Il était suivi de l'armée la plus nombreuse et la plus redoutable qui eût jusque-là marché sous ses ordres (2).

Le 10 juin 1421, Henri V débarqua de nouveau à Calais. Il était, dès ce jour, accompagné de quatre mille hommes d'armes et de vingt-quatre mille archers. Aussitôt la descente opérée, il renvoya ses vaisseaux en Angleterre. Le duc de Bourgogne se porta au-devant de lui à Montreuil, comme un vassal et auxiliaire. Il lui fraya la route à travers la Picardie. Les Anglais et Bourguignons de France attendaient avec anxiété la venue de l'héritier régent. Les dauphinois enlaçaient les approches de la capitale et y tenaient comme bloqué le duc d'Exeter. Sur les vives instances du gouverneur de Paris, Henri V, le 11 juin, lui envoya un premier secours de douze cents lances ou hommes d'armes (3).

Le roi d'Angleterre se hâtait lentement. Il procédait avec le calme de la réflexion et l'assurance que lui inspirait la conscience de ses talents et de son prestige. De

(1) Tyler, t. II, p. 287. Ms. 6739, f° 112. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 486. Mémoires de Thomas Basin, t. I, p. 39, 40.

(2) *Ibidem*.

(3) Monstrelet, p. 43 et suiv. Chastelain, p. 78. Saint-Remi, p. 455. Fenin-Dupont, p. 155.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Montreuil, il prit sa route par *Vast en Ponthieu* (ou Airon Saint-Vast), Saint-Riquier, Abbeville, Beauvais, Gisors et se rendit à Paris. Là, il salua le roi ainsi que la reine et pourvut aux affaires de haute administration. Chemin faisant, Henri V s'était mis en rapport avec le conseil de Rouen, avait distribué à ses lieutenants leurs commandements respectifs, et organisé de toute part des intelligences. Placé au centre de ce réseau, aucun rayon, aucun point n'échappait à sa vigilance. Henri de Lancastre, informé des progrès que venait d'accomplir le régent, lança son frère Humphrey, duc de Glocester, et William Pole, comte de Suffolk, à la poursuite de l'ennemi. Pour lui, il établit son quartier général et sa résidence habituelle à Mantes sur la Seine, où il arriva vers le 25 juin (1).

Le duc de Bourgogne avait amené à Mantes, près du roi anglais, un contingent de trois mille hauberts, ou gens d'armes d'élite. Quinze mille combattants, sous les ordres de Glocester, se portèrent à Chartres, où ils arrivèrent sur les vestiges du dauphin. Mais « ils ne trouvèrent à qui parler (2). »

(1) Sources précédentes. Ms. Bréquigny, n° 80, f° 228 : Lettre d'un Anglais à Henri V ; 15 juin, situation intérieure de l'Anjou et de la Normandie; nouvelles militaires et politiques. Même Ms., f° 229 : Lettre à Henri V, 2 juillet ; nouvelles de la Lorraine et des Trois-Evêchés. Les Anglo-Bourguignons ont pris sur les Armagnacs divers châteaux, sous la conduite du comte de Saint-Paul. Ils ont pénétré à Gondrecourt (à deux ou trois lieues de *Domremy*). — Henri V était au gîte à Paris le 4 juillet venant de Gisors. (X. X. 1480, f° 236. Félibien, *Preuves*, t. II, col. 586 *a*.) Le 5, il se rend à Notre-Dame, pour y faire ses dévotions publiques. Le roi et la reine se trouvaient alors à Paris. Le 8, il part à la tête des troupes, se dirigeant vers Chartres. (*Ibid.* f° 236, r° et v°.) Il était à Mantes le 12. (Delpit, p. 231. Tyler, II, 300.)

(2) Elmham, p. 209. Religieux, t. VI, p. 464. P. Cochon, p. 441.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 18 juillet, les Anglais mirent le siége devant Dreux. Cette place importante, défendue par la nature et par des ouvrages militaires, offrait un appareil de défense multiple et formidable. Elle avait pour capitaine un notable chevalier, natif de Guyenne et nommé Amaury d'Estissac. Mais ce capitaine et son lieutenant étaient absents. La garnison, composée de huit cents hommes, se voyant isolée, sans espoir de secours, entra en pourparlers. Le duc de Glocester et le roi d'Écosse (1) représentaient à ce siége Henri V. Le 8 août, il fut convenu, entre les parties belligérantes, que si, dans douze jours, les assiégés n'étaient pas secourus, ces derniers rendraient la place au roi anglais. Le 20 août, aucun secours n'ayant été envoyé, les assiégés sortirent de Dreux, avec leurs biens et la vie sauve. Toutefois ils furent tenus de jurer que, durant le délai d'un an, ils ne s'armeraient pas contre le roi d'Angleterre (2).

Après la capitulation de Dreux, Henri V se rendit, en

(1) Jacques Ier, roi d'Écosse, étant tombé au pouvoir d'Henri V, celui-ci le fit son prisonnier d'une manière peu loyale. Dès lors, il le conduisit partout avec lui et le contraignit de servir en France, sous ses ordres, contre le dauphin. Henri V espérait contre-carrer, par ce procédé, l'alliance écossaise si chère au régent français. Il mettait ainsi les soldats écossais aux prises avec leur propre roi.

(2) Religieux, 466. Ursins, 392. Berry, 441, Cousinot, chapitre CLXXXV. *Chronique de Normandie*, f° 178, v°. Monstrelet, p. 69. Chastelain 93, 94. Pendant le siége, Henri V se tenait à Moronval près Dreux. (*Chronique de Normandie.*) Il y était encore le 22 août (J. 211, n° 48). La place avait été livrée précédemment au dauphin par un *Anglais* que la chronique de Normandie nomme le comte de *Tillères*. (Il y a un Tillères près Dreux). Excepté de la capitulation, il fut pris comme traître par les vainqueurs et pendu. (Elmham, p. 311.) Au sortir de Dreux, les assiégés furent guettés par un Bourguignon, nommé le bâtard de Thierry, qui les attendait, en force, dans un embuscade. Quatre cents d'entre eux y périrent. (P. Cochon, p. 441.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pélerinage, nu-pieds, à Notre-Dame de Chartres. Ce lieu de dévotion était des plus renommés. Le régent anglais fut reçu avec acclamation par le clergé, spécialement par l'évêque, nommé Jean de Frétigny, et par les autres Anglo-Bourguignons de cette ville. A l'exemple de Dreux, Tillières, Croisy, Nogent-le-Roi, Épernon, Bonneval, Gallardon et autres châteaux ou places des environs, tombèrent au pouvoir des Anglais (1).

Mais la Piété, chez Henri V, était la compagne assidue de la Politique. En visitant Notre-Dame de Chartres, il se rapprochait des rives de Loire, occupées militairement par le dauphin. Chaque jour les contingents, préparés, arrivaient aux postes que leur avait assignés la prévoyance de cet habile chef militaire. Le 5 août avait été fixé pour l'un de ces rendez-vous ou convocations de ban.

Le même jour, les conseillers du dauphin tinrent, à Blois, sous les auspices et au nom de ce prince, un grand conseil d'État et de guerre. Charles, qui habitait à cette date le château de Chinon, peu éloigné de Blois, n'assista point à cette réunion. Elle fut principalement composée des chefs de l'armée. De ce nombre étaient le connétable, Darnley, Wigton, capitaines écossais ; les deux maréchaux de France : Amaury de Séverac et Gilbert de La Fayette ; T. Duchâtel, maréchal des guerres du régent ; Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers ; le vicomte de Narbonne et plusieurs autres. Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont, chancelier du régent et l'archevêque de Reims, Regnauld de Chartres,

(1) Elmham, p. 311. Cochon, p. 441. Cousinot, chap. CLXXXV. Chastelain, p. 93. *Journal de Paris*, p. 652. Lépinois, t. II, p. 75.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

membres du conseil étroit ou conseil ordinaire du dauphin, y représentaient la politique et l'autorité civiles (1).

L'assemblée délibéra sur les conjonctures présentes. Elle prit en spéciale considération le siége de Dreux, soutenu par les serviteurs du dauphin, et la nécessité de les secourir. Mais déjà de précédents appels d'hommes avaient été publiés au nom de l'héritier légitime du trône. Les possesseurs de fiefs, tenus au service des armes envers la couronne, n'avaient point répondu à ces appels, avec toute la précision et l'unanimité désirables. En conséquence, le conseil adressait aux vassaux un nouveau mandement, en forme de lettres royaux ou ordonnance. Le ban général était expressément convoqué ou prorogé, pour le 25 du mois d'août, à Vendôme. C'est de là que les troupes devaient partir, pour aller à Dreux, faire lever le siége, et ailleurs. L'ordonnance, enfin, libellée, sur ce point, avec une énergie toute militaire, stigmatisait, moralement, ceux qui persisteraient à négliger l'accomplissement des devoirs de leurs fiefs. Elle prononçait en ce cas la confiscation des tenures et la dégradation, quant aux tenanciers, de toutes leurs prérogatives de noblesse (2).

L'ordonnance du 5 août fut de nul effet, comme on l'a vu, en ce qui concerne le siége de Dreux. Mais les hostilités ne tardèrent pas à recommencer sur un autre théâtre. Au jour dit, 25 août, les comtes de Bucan, de Wigton, T. Duchâtel, le vicomte de Narbonne et autres capitaines du dauphin, se réunirent à Vendôme et de là se rendirent

(1) Monstrelet, p. 69. *Chronique de Normandie*, f° 69. *Itinéraire*.
(2) *Ordonnances*, t. XI, p. 126 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en divers cantonnements. Henri V, instruit de ces faits, partit de Chartres et vint faire étape à la Ferté Villeneuil. Après avoir tenté une attaque infructueuse sur Châteaudun, il dirigea l'une de ses colonnes sur Vendôme et une autre sur Baugency (1).

A Vendôme, les gens du dauphin s'avancèrent jusqu'au gué du Loir, attendant l'ennemi de pied ferme. Les Anglais l'emportaient de beaucoup en nombre. Mais la position du terrain leur était désavantageuse. Leurs troupes, d'un autre côté, manquaient de vivres, bien que chaque soldat eût reçu huit mois de solde avant de quitter le rivage britannique. Les deux armées s'observèrent pendant quelques jours; puis les Anglais, n'osant attaquer l'ennemi, décampèrent (2).

Durant ce temps, Henri V se transféra de sa personne à la Bruyère près Baugency. Ses troupes franchirent la Loire à la vue de Tanguy Duchâtel, qui occupait St-Dié. De son côté, ce capitaine ne crut pas devoir engager une attaque sérieuse. Les Anglais firent une pointe dévastatrice en Sologne et parvinrent à s'établir pendant deux jours devant Baugency. Mais au bout de peu de temps, dans le cours de septembre, le roi d'Angleterre replia ses tentes et marcha vers Orléans (3).

(1) Cousinot, chap. CLXXXVI. Berry, p. 441. Relig., t. VI, p. 464. Ursins dans Godefroy, p. 392.

(2) Berry. Monstrelet. Religieux. Ursins.

(3) Les mêmes, Raoulet, p. 178. Monstrelet, p. 70. Elmham, p. 311. *Chron. de Normandie*, 178, v°. « Le 6 septembre 1421, le capitaine de Blois certifie que F. de Jouteron a délivré pour mener hâtivement à Baugency, vers le bâtard de Joinville, capitaine dudit lieu, pour la défense de la place, deux casses (caisses) de trait commun (flèches ou viretons), un petit canon de fer garny de deux boestes de fer et 50 livres de pouldre à canon en un sac de cuir. » (Catalogue Joursanvault, t. II, n° 3173.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La famine et la maladie décimaient l'armée d'Henri V. Arrivés devant Orléans, les Anglais, pressés par la soif, pillèrent quelques tonnes de vin et tentèrent un coup de main acharné sur les faubourgs de la ville. Mais les Orléanais, préludant aux exploits, qui, peu d'années plus tard, devaient jeter un si grand lustre sur leur histoire, repoussèrent avec succès les envahisseurs (1).

Après trois jours de station devant Orléans, les Anglais délogèrent en s'avançant vers l'est. Dans le même temps, leurs coureurs avaient rejoint ou saisi, sur la rive de Beauce, une troupe de cinquante à soixante cavaliers *dauphinois*, qui côtoyaient et harcelaient le gros de l'armée anglaise. Ces cavaliers, poursuivis par les Anglais, se réfugièrent dans un château fort appelé Rougemont (2), qui tenait pour le parti français. Le capitaine ou châtelain, Génois de nation, se nommait *le marquis du Guaret* (Caretto ?). La place étant tombée au pouvoir des Anglais, Henri V fit incendier le bâtiment et distribuer à ses troupes les vivres qui s'y trouvaient. Le capitaine et la garnison furent pendus ou noyés jusqu'au dernier, par ordre du vainqueur (3).

De là, Henri V et ses troupes prirent leur route par le Gâtinais et vinrent s'établir à Joigny. Le 22 septembre, Villeneuve-le-Roi sur Yonne (4) fut assiégée par les An-

(1) *Chronique de Normandie.* Elmham.

(2) Deux localités de ce nom subsistent, à peu de distance l'une de l'autre, dans la situation désignée, par delà la forêt d'Orléans, au nord. Il s'agit sans doute ici de Rougemont-sous-Aschères. Chastelain donne à ce château le nom de *Longueil.*

(3) Monstrelet. Berry. Elmham. *Chron. de Normandie.* Chastelain, p. 95. — (4) Voy. ci-dessus, p. 245.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

glais, et ne tarda pas de se soumettre à leur puissance. Henri de Lancastre, peu de temps après, passa la Seine et l'Yonne à Moret et à Montereau. Il gagna ensuite Melun, puis Vincennes, et retourna de la sorte au sein de la capitale (1).

Le roi d'Angleterre, dans le cours de cette campagne, avait perdu plus de quatre mille hommes, presque sans coup férir. Ces malheureux soldats, réduits à manger de l'herbe, périssaient par milliers. Leurs cadavres, tout habillés, jonchant les routes et les bois, marquaient ainsi leur passage. La nature semblait faire cause commune avec la juste querelle de la France et sévissait spécialement contre les oppresseurs. Les troupes du dauphin, avitaillées par les villes patriotes de la Loire, avaient dû, il est vrai, compter avec la maladie. Mais tel fut leur unique ou principal ennemi. Les adversaires du dauphin eurent à subir des épreuves beaucoup plus terribles (2).

La guerre traînait après elle tous les autres fléaux qu'elle engendre. « L'an 1421, dit un chroniqueur normand, fut la plus forte année en France (3), et en Normandie que oncques homme vit, de tous vivres et de toutes autres choses nécessaires à corps d'homme, et oncques n'en vit-on si mauvais de biens, ni de fruitages : noix, pommes, poires, prunes, cherises et de tous autres choses, avec les mutations de monnoie qui pardétruisoient tout (4). » La terre, abandonnée des cultivateurs, demeurait stérile. Un trouble inaccoutumé dans l'ordre des saisons, et l'intempérie

(1) Elmham, p. 313. *Chron. de Normandie*. Cousinot. Religieux, etc.
(2) Berry, p. 442, etc. — (3) Ile-de-France. — (4) P. Cochon, p. 443.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de l'air avaient déterminé des maladies qui se joignaient à la misère publique.

Le gouvernement anglais, à Paris et à Rouen, s'était vu entraîné lui-même à déprécier les monnaies. De là, une perturbation immense, suivie du renchérissement des denrées les plus nécessaires à l'existence. Au terme de la Saint-Jean (24 juin), le populaire s'ameuta au sein de la capitale et fit entendre ces murmures qui n'avaient point grondé en vain dans les jours redoutables. Le gouvernement anglais s'émut et dut intervenir, comme modérateur, pour le paiement des rentes et loyers. « En cest an (note un autre nouvelliste, rédacteur du *Journal* de Paris), fut hiver si long et si divers, qu'il faisait très-grand froid jusqu'en la fin du mois de mai et en la fin de juin n'étaient pas encore les vignes fleuries; et fut si grande année de chenilles que le fruit fut tout dévasté... En ce temps, étoit le vin si cher que chacune pinte de vin moyen coûtoit quatre sols parisis... (1). Et furent en ceste année trouvés à Paris en aucuns lieux, escorpions qu'on n'avoit point accoustumé de voir... En ce temps étoit très-grande mortalité. Tous mouroient de chaleur, qui leur prenoit la tête, accompagnée de fièvre. Ils mouroient sans être autrement malades ou affaiblis de corps, et, parmi eux, dans la force de la vie, les jeunes gens (2). »

« La famine, rapporte un troisième, étoit si grande ès pays entre Seine et Loire, Champaigne et Brie, mesmement dans Paris, qu'il fut trouvé une femme morte de faim, son enfant vif tenant encore la mamelle de sa mère,

(1) Au lieu de quelques deniers, prix des temps d'abondance.

(2) *Journal de Paris*, p. 651, 652. Ci-dessus, page 243, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

y cuidant trouver substance. » On vit des pauvres refuser un peu de nourriture, que leur apportait la pitié. Ils répondaient : Donnez à d'autres, je n'ai plus la force de manger. « Ce que le menu peuple souffroit tant de pauvreté, de faim, de froid et de toutes autres méchances, nul ne le scet, que Dieu de Paradis ; car quand le tueur de chiens avoit tué des chiens, les pauvres gens le suivoient aux champs pour avoir la chair ou les tripes pour les manger. » Enfin les loups apparaissaient dans les villages et dans les villes. Ils déterraient, de leurs pattes, les cadavres frais et nombreux que recevaient chaque jour les cimetières. « En ce temps, étoient les loups si affamés, qu'ils entroient de nuit ès bonnes villes et faisoient moult de divers dommages. Souvent passoient à la nage la rivière de Seine et autres. Ils pénétroient dans les rues et mangeoient, en sautant, les jambons suspendus aux portes. » On en vit dans plusieurs lieux se jeter sur les femmes et sur les enfants pour les dévorer (1).

Tels étaient (mémorable enseignement), tels étaient les fruits que produisait déjà la domination étrangère.

(1) S. Remi, p. 455. *Journal*, p. 651, 652.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE IX.

(Août-septembre 1421.)

Henri V, pour s'avancer en maître de Calais à Paris, n'avait trouvé que trop de facilité. Cependant, malgré son mariage avec Catherine de France, malgré l'apparence de légitimité que lui avait conférée le traité de Troyes, cette nouvelle invasion armée du territoire, par le prince anglais, ne s'était point opérée sans quelque résistance. Peu à peu, le sentiment national s'éveillait, sous les atteintes et les provocations de l'étranger. L'idée de la patrie naissait, au sein de la lutte, même infructueuse. Cette idée grandissait et s'aguerrissait dans la défaite, pour triompher un jour.

Jacques II d'Harcourt était un des premiers barons de la Normandie. Chevalier en 1411, il avait suivi pendant toute sa vie la fortune de Jean sans Peur. Philippe le Bon comptait, en lui, un compagnon d'enfance et un allié pour ainsi dire héréditaire. Mais, lorsque l'antagonisme du duc de Bourgogne, contre le dauphin, s'étendit jusqu'à faire cause commune avec Henri V, lorsqu'il s'agit de livrer le royaume de France à un roi anglais, Jacques d'Harcourt rompit en visière avec Philippe le Bon (1).

Jacques II avait combattu, pour la cause nationale, à la

(1) Chastelain, p. 79. *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. I, liv. IX, chap. III.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

journée d'Azincourt et devant Rouen. Il se déclara en faveur du dauphin et fit une guerre ouverte aux Anglo-Bourguignons de sa contrée. Le seigneur d'Harcourt, lieutenant du régent sur les frontières de Normandie (1), habitait le plus souvent le château du Crotoy, dont il était capitaine pour le prince Charles. Cette place forte occupait un angle du littoral, à l'embouchure de la Somme. L'influence de ce grand baron, ses ramifications dans la province, étaient considérables. Il ne tarda pas à rassembler sous sa bannière de nombreux gentilshommes et des capitaines de marque. Au moment où Henri V débarquait à Calais, les châteaux et places de la Ferté lès Saint-Riquier, Drugy, Eaucourt, Airaines, Marueil, Rambures, Gamaches, la ville de Saint-Valery, obéissaient à Jacques d'Harcourt. En un mot, le Ponthieu était presque tout entier français, sauf Abbeville, Saint-Riquier et Pont-de-Remy (2).

Ce brave pays du Ponthieu, composé de populations maritimes, commerçantes et guerrières, n'en était point à sa première épreuve de ce genre. Le sang de ses anciens comtes coulait, par les femmes et par des alliances matrimoniales, dans les veines de Jacques d'Harcourt (3).

Depuis le douzième siècle, la Picardie avait été incor-

(1) Ses lettres de provision sont du 6 novembre 1421. (Ms. Fontanieu, n° 112.) Jacques d'Harcourt exerçait déjà l'influence de cette position avant l'expédition de ces patentes.

(2) Fenin - Dupont, p. 152. Monstrelet-d'Arcq, IV, 41. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 330. Bonfils, *Hist. du Crotoy*, 1860, in-12, p. 94.

(3) Au quatorzième et au quinzième siècle, la maison d'Harcourt portait pour blason les armes de Ponthieu. Voy. l'armorial publié par M. d'Arcq, dans le *Cabinet historique*, 1860, p. 225, nos 1002 et 1003.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

porée à la France, au point de n'avoir pas d'autre blason que les fleurs de lys. Vainement, après la bataille de Poitiers, le roi Jean avait livré ses sujets du Ponthieu à l'Angleterre. Les Picards ne subirent ce joug, en frémissant, que pour le briser peu de temps après. Charles V, en 1369, avait reconnu cette énergique fidélité. Les armoiries d'Abbeville, jusque-là, étaient les anciennes armes de Ponthieu. Charles V, par lettres du 19 juin 1369, leur donna le *chef de France*, avec cette devise historique : *fidelis* ou *fidelissima*, qui devint plus tard la devise de toute la province de Picardie (1).

Au mois de juin 1421, les Abbevillois voulurent fermer leurs portes sur le passage d'Henri V. Ce prince et le duc de Bourgogne étaient encore à Airon-Saint-Vaast en Ponthieu. Dans cette conjoncture, Henri de Lancastre se servit avec adresse de Philippe le Bon. Pendant que le roi d'Angleterre se divertissait à chasser dans la forêt de Crécy, le jeune duc se rendit à Abbeville. Toute son influence et la pression de son autorité ne furent point superflues, pour triompher de la répugnance des habitants. Ces derniers, toutefois, consentirent à livrer accès au roi d'Angleterre, à condition, par celui-ci, de payer comptant les frais qu'entraînait le passage de ses troupes. Henri V, avant d'entrer à Abbeville, se logea dans Saint-Riquier.

La Ferté, château voisin, avait soixante hommes d'armes de garnison, commandés, sous les ordres de Jacques d'Harcourt, par le bâtard du Bellay. Ce château, durant

(1) La Roque. Louandre. *Lettre à M. Charles Dufour sur les armoiries de Picardie*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XVII, p. 211 à 229.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la présence d'Henri V et de ses forces, fut remis par traité à un gentilhomme du pays, qu'avaient désigné de concert le roi anglais et le duc de Bourgogne. Il se nommait Nicaise de Boufflers. Puis le roi anglais poursuivit sa route (1).

Mais les choses, une fois que Henri V et ses soldats se furent éloignés, changèrent immédiatement de face. Guy de Nelle, seigneur d'Offémont et le fameux Poton de Saintrailles, mandés par Jacques d'Harcourt, arrivèrent au Vimeu, suivis de 1,200 chevaux. Ils passèrent la Somme à la Blanque-Taque et se présentèrent devant la Ferté. Sous les auspices de Jacques d'Harcourt, le seigneur de Boufflers leur rendit volontairement la forteresse. L'abbé de Saint-Riquier prêta le même concours sympathique. Jacques d'Harcourt, en un mot, appuyé de nouveaux auxiliaires, reprit possession du Ponthieu. La guerre recommença contre le parti de Bourgogne. Henri V et le duc avaient placé dans Abbeville un capitaine choisi de leur main, Louis de Berghes, sire de Cohen. Certain soir que le capitaine était allé poser son guet et donner le mot d'ordre par la ville, soudain une main inconnue vint le frapper. Le lieutenant du roi anglais tomba de cheval, blessé presque mortellement. A la faveur de la nuit, les assaillants échappèrent aux poursuites et vinrent trouver, dans le château du Crotoy, un refuge, que Jacques d'Harcourt leur avait préparé (2).

Philippe le Bon avait amené récemment, vers Mantes, son contingent. Il se trouvait à Croissy (3), lorsqu'il fut instruit de ces faits. Aussitôt le duc manda de nouvelles

(1) Monstrelet, p. 48. Chastelain, etc.—(2) Mêmes autorités. — (3) Près Clermont (Oise).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

troupes, et sur l'exhortation du roi anglais, il prit en hâte le chemin de la Picardie. Philippe mit à réquisition les villes d'Amiens et d'Abbeville, qui lui fournirent les munitions nécessaires et commença par attaquer les Dauphinois établis à Pont-de-Remy. Après une semaine environ de résistance, les défenseurs évacuèrent ce village vers le 27 juillet, et se répandirent dans les places voisines. Le duc de Bourgogne, assisté de ses lieutenants, vint mettre le siége devant Saint-Riquier (1).

Philippe le Bon occupait de sa personne le château de la Ferté, tombé en son pouvoir. A la porte Saint-Jean, du côté d'Auxy, était logé messire Jean de Luxembourg, et le seigneur de Croï à la porte Saint-Nicolas, vers Abbeville. Mais les Bourguignons ne réussirent pas à intercepter la communication des assiégés par la porte dirigée sur le Crotoy. La garnison profita de cette issue, non-seulement pour braver un investissement incomplet, mais pour opérer de vigoureuses et menaçantes sorties. Le duc de Bourgogne comptait dans ses rangs, tant d'hommes d'armes que d'archers et arbalétriers fournis par ses bonnes villes (2) d'Artois, de Flandres, de Bourgogne et de Picardie, environ de cinq à six mille combattants. Saintrailles et Offémont n'avaient guère avec eux que quatre cents

(1) Monstrelet. Chastelain, p. 82. Fenin-Dupont, p. 158. *Grafton's Chronicle*, p. 544. Louandre, t. I, p. 333. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. I, p. 182, n° 10. *La Picardie*, revue in-8°, 1857, p. 115 et suiv.

(2) Villes notables. En 1789, on appelait *bonnes villes* celles qui envoyaient des députés au sacre des rois de France, aux assemblées de notables, etc. Amiens fournit l'artillerie de siége. Elle fut dirigée, devant la place assiégée, par Guillaume Houredin, maître canonnier de la comtesse de Namur. (*La Picardie*, 1857, p. 150.) Philippe le Bon venait d'acquérir à prix d'argent le comté de Namur. (D. Plancher, t. IV, p. 27.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lances garnies, c'est-à-dire quatre cents gentilshommes, chevaliers ou écuyers, assistés chacun de leurs serviteurs d'armée. Le total de ces forces s'élevait à peu près de douze à quatorze cents assiégés (1).

Chaque jour, Jacques d'Harcourt communiquait avec les défenseurs et ranimait leur courage. Lui-même, du dehors, s'employait incessamment à leur procurer de nouveaux secours. A cet effet, le lieutenant du dauphin dans la haute Normandie écrivit aux divers commandants de places en Picardie et Champagne. Guillaume de Gamaches, capitaine de Compiègne ; Eustache de Conflans, lieutenant pour le dauphin en Champagne ; Jean Raoulet, capitaine de trois cents lances, à Beaumont en Argonne et à Mouson (près Sedan); enfin, le célèbre La Hire, capitaine de Vitry-le-Français, se rendirent hâtivement à cet appel. Les uns se rassemblèrent à Soissons, les autres à Compiègne. Puis, tous réunis se dirigèrent vers Saint-Riquier (2).

La Hire, chemin faisant, vint se loger dans un village où il passa la nuit. Pendant qu'il dormait, le manteau de la cheminée, dans la chambre où il couchait, s'effondra et tomba sur sa jambe. La Hire, ainsi blessé grièvement, ne put prendre part à la rencontre et demeura boiteux toute sa vie. Le reste de la petite armée de secours poursuivit sa route. Le 30 août, de très-bonne heure, entre le point du jour et le soleil levé, ces auxiliaires débouchaient en bonne ordonnance à la hauteur d'Oisemont. Ils marchaient vers le Crotoy, comptant passer la Somme au lieu dit *la Blanque-Taque*. Là, ils devaient rallier le seigneur d'Harcourt,

(1) Monstrelet, p. 54 et s. Raoulet, p. 177.
(2) Raoulet, p. 178.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

parti de son château du Crotoy, et se porter tous ensemble à la défense de Saint-Riquier (1).

Cependant, le duc de Bourgogne avait été informé de ces mouvements. Le 29 août, à la chute du jour, il détacha de son siége, devant Saint-Riquier, les seigneurs de Saveuse et de Crèvecœur, avec cent vingt combattants. Ceux-ci eurent ordre de passer à Abbeville, puis d'entrer en Vimeu et d'y marcher à la rencontre des auxiliaires *dauphinois*. Ils devaient chercher à les reconnaître et transmettre incessamment au duc les résultats de leurs explorations. De son côté, peu de temps après le départ de ce détachement, le duc lui-même se résolut à lever le siége. Il fit plier ses tentes en toute hâte, brûla ses logis, et conduisit le gros de ses troupes à Abbeville. Là, sans perdre de temps, il rafraîchit son armée, prescrivit à ses hommes de boire et de manger, mais sans même leur permettre de descendre de cheval. Le lendemain 30, de grand matin, Philippe le Bon apprit par des coureurs, ramenant prisonniers quelques traînards *dauphinois*, que l'ennemi était parvenu à Oisemont (2).

Aussitôt, le duc, laissant son infanterie pour l'heure dans Abbeville, s'élança, suivi de tous ses chevaux, à la poursuite de ses adversaires. Il vint s'embusquer, avec des forces, dans un bois où se trouve aujourd'hui le village nommé le Quesnoy. Le lieu dit *la Blanque-Taque* était une espèce d'île ou d'atterrissement qui affleurait, comme une tache blanche, l'embouchure de la Somme. Aux heures de marée basse, le lit du fleuve, tari, permettait de le

(1) Monstrelet, *ibid.* Berry dans Godefroy, p. 443.
(2) Monstrelet, même chapitre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

franchir, en cet endroit, soit à pied, soit à cheval. Seul, avec un très-petit nombre de compagnons choisis et déterminés, Poton de Saintrailles était parti la nuit de Saint-Riquier, puis avait passé la Somme à la nage. Il vint rallier en Vimeu les Dauphinois, et, prenant le commandement de l'avant-garde, il les conduisit vers la Blanque-Taque (ou Blanquetade, entre Saint-Valery et Abbeville). Mais la mer était trop haute et le passage se trouvait impraticable. Jacques d'Harcourt, placé sur la rive de Ponthieu, dut, par le même motif, renoncer à se joindre aux troupes du régent (1).

Au moment où les *Dauphinois* tentaient le passage, Philippe le Bon, débusquant du Quesnoy, s'avança vers Saineville. Les troupes du régent, se voyant arrêtées par le fleuve et pris en queue par l'ennemi, firent volte-face et gagnèrent le large des champs, pour se déployer. Les deux partis prirent position à trois traits d'arc l'un de l'autre. Il était environ onze heures du matin. Philippe le Bon requit Jean de Luxembourg, un de ses capitaines, de lui conférer l'ordre de chevalerie (2). Le duc ayant reçu l'épée et l'accolade militaire au nom de saint Georges, d'autres chevaliers furent immédiatement créés par le duc lui-même sur le champ de bataille. Les *Dauphinois*, à la hâte, en firent autant de leur côté. Puis l'action commença entre Mons-en-Vimeu et Abbeville (3).

Les Dauphinois, de beaucoup inférieurs en nombre, ne comptaient que quinze à seize cents lances. Philippe

(1) Berry, p. 443. S. Remi, p. 456. Raoulet, p. 179. Chastelain, p. 87.
(2) Qu'il n'avait pas encore au siége de Melun. Voy. ci-dessus, p. 230.
(3) Berry, p. 443. *Chron. de Normandie*, f° 176. Basin, t. I, p. 39. Monstrelet, p. 59, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le Bon forma sa bataille en un corps, flanqué de deux ailes. L'aile droite attaqua les archers français postés près d'un moulin à vent, les enfonça et leur tua deux cents hommes. Pendant ce temps, les chevaliers et écuyers, commandés par Saintrailles, fondaient impétueusement sur le centre des Bourguignons. Philippe le Bon, point de mire des principales atteintes, avait fait revêtir de ses cottes d'armes quatre de ses chevaliers. L'un d'eux, le sire de la Viéville, portait aussi ou conduisait la bannière ducale. Au moyen de ce stratagème, les coups destinés au duc de Bourgogne, allèrent s'égarer sur quatre de ses lieutenants.

Le choc principal fut soutenu, des deux côtés, avec une rare énergie. Plusieurs, parmi les Bourguignons, avaient entre-croisé leurs lances, assujetties à l'arçon de leur selle. Ainsi liés l'un à l'autre, ils formaient comme un mûr mobile, d'hommes et de chevaux, presque impénétrable à l'ennemi. Les Dauphinois, néanmoins, entamèrent cette masse formidable, et la mêlée s'engagea dans le sein de l'escadron. Il y avait entre autres, du côté des Bourguignons, un gigantesque homme d'armes, fait chevalier le jour même et nommé Jean Vilain. Ce gentilhomme flamand était monté sur un grand cheval à sa taille. Agitant de ses bras robustes une hache à deux mains, il dominait toutes les têtes et se faisait jour dans l'espace, abattant et *espautrant* sous le poids de sa force personnelle, hommes et chevaux, en dépit de leurs armures de fer. Ce chevalier eut l'honneur de faire reculer Poton de Saintrailles qui, le rencontrant à sa portée, esquiva ses coups par un écart, en se signant d'admiration (1).

(1) Raoulet. Chastelain, p. 91.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Toutefois les soldats du dauphin remportèrent sur ce point l'avantage. La ruse de guerre que le duc de Bourgogne avait employée, faillit lui causer une défaite complète. Deux des chevaliers qui portaient ses insignes, les sires de la Viéville et de Brimeu, furent pris pour le duc et périrent dans l'action. La bannière ducale était passée aux mains d'un simple varlet, attaché à la suite du seigneur de la Viéville. Ce bachelier, dans sa fuite précipitée, jeta la bannière pour s'en débarrasser. L'étendard ducal fut ainsi abandonné dans la poussière. Le désordre se mit au sein des Bourguignons. Un grand nombre de chevaliers et d'écuyers s'enfuirent à toute bride vers Abbeville, qui leur ferma ses portes ; puis à Picquigny ; puis enfin jusque dans leurs foyers respectifs (1).

L'erreur ou la maladresse d'un héraut bourguignon augmenta cette déroute. Dupe lui-même des apparences, il répandit *officiellement* ce bruit, que le duc était mort ou pris. Jean Raoulet et Pierre de Luppé, capitaines du parti français, accompagnés de cent vingt chevaux environ, poursuivirent les fuyards et firent un bon nombre de prisonniers (2).

Cependant la panique des Bourguignons n'avait point été générale. Un gentilhomme, nommé Jean de Rosimbos, releva la bannière de Philippe le Bon. Le prince, demeuré sain et sauf *incognito*, n'avait pas quitté le terrain de la bataille. Entouré de cinq cents combattants d'élite, il rallia ses forces. Tous reprirent la lutte contre les

(1) Berry, p. 443. Raoulet. J. Chartier, p. 20, etc. Darsy, *Picquigny et ses seigneurs*, 1860, in-8°, p. 35. On appela proverbialement ces fugitifs les *chevaliers de Picquigny*. — (2) Les mêmes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dauphinois avec un nouveau courage. Il y eut alors une seconde action, dans laquelle les Bourguignons restèrent maîtres du terrain et de la victoire (1).

Jean Raoulet et les autres revinrent à Mons, croyant y trouver les Français définitivement victorieux. Mais leur illusion fut de courte durée. Ralliés eux-mêmes à grand peine, au nombre de trois cents lances, ils se replièrent, vers le soir, sur la ville de Saint-Valery, emmenant leurs blessés et ceux de leurs prisonniers du matin qu'ils avaient pu conserver. Les Français laissèrent beaucoup de morts et de prisonniers entre les mains de leurs adversaires. Poton de Saintrailles, Gilles et Louis de Gamaches, Raoul de Gaucourt, le bâtard de La Hire ou de Vignoles, etc., tombèrent vivants au pouvoir des Bourguignons. La perte de ces derniers paraît avoir été plus faible. Français et Bourguignons toutefois chantèrent victoire chacun de leur côté (2).

Si l'on fait abstraction de la *cause* morale, le jeune duc de Bourgogne conquit galamment, en ce jour, ses éperons dorés. Durant tout le temps de la rencontre, Philippe fit son devoir de prince, avec autant d'intelligence que de bravoure. Engagé personnellement dès le premier choc, il fut tout d'abord enferré de deux lances. L'une perça d'outre en outre l'arçon de sa selle. L'autre faussa en flanc son harnois. Un puissant homme d'armes français le prit à bras le corps, menaçant ainsi de le désarçonner et de s'emparer de sa personne. Mais le duc montait un

(1) Les mêmes. J. Chartier, p. 21. Cousinot de Montreuil, p. 212.

(2) Raoulet, p. 181. *La Picardie*, p. 151. Voir à la fin du présent chapitre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fort coursier qu'il brocha de l'éperon, et grâce à l'impulsion du cheval, il passa outre, échappant de la sorte à cette rude étreinte. Philippe le Bon fit de sa main prisonniers deux chevaliers français : Gilles de Gamaches et Poton de Saintrailles (1).

Vaillant pendant le combat, Philippe agit en sire de la fleur de lis après la victoire. Pour payer sa bienvenue comme nouveau chevalier, il mit en liberté, peu de temps après, ses deux prisonniers. Le prince pouvait exiger d'eux une rançon. Bien loin de là, il leur fit présent d'un cheval et d'une armure complète ou *harnois*. Le duc ordonna, de plus, qu'il fût compté à chacun de ces gentilshommes cinq cents moutonceaux (2) d'or. Le soir même de la bataille et sans débrider, il se rendit à Notre-Dame d'Abbeville, où il entendit tout armé un office d'action de grâces (3).

Le lendemain, le sire de la Viéville fut inhumé en l'église des cordeliers d'Abbeville. Jacques d'Harcourt, ayant rallié les Français avec le sire d'Offémont et le capitaine Raoulet, offrit au duc de nouveau la bataille. Mais elle ne fut point acceptée. Après s'être rafraîchi quelques jours, Philippe le Bon passa devant Saint-Riquier sans coup férir. Il se rendit à Hesdin, puis à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer (4) ; et, l'automne finissant, il rentra dans ses

(1) Monstrelet, édit. d'Arcq, t. IV, p. 59. Jean Chartier, p. 21. Olivier de la Marche lui donne *trois* prisonniers (*Panthéon*, p. 318).

(2) Petits moutons (empreints sur la monnaie).

(3) Saint-Remi, p. 456. J. Chartier, 21. Fenin, 169. La vraie date de cette bataille de Mons-en-Vimeu a été méconnue de la plupart des historiens (y compris Monstrelet). Elle doit être placée au samedi 30 août 1421.

(4) Saint-Valery se rendit le 4 septembre. Bonfils, *Hist. du Crotoy*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pays de Flandres. Les prisonniers de Mons-en-Vimeu, achetés par le duc à ses capitaines, furent détenus à Lille, pendant quelque temps. Au mois de novembre 1421, tous les prisonniers français recouvrèrent la liberté sans finances. De son côté, Jacques d'Harcourt ou le sire d'Offémont rendirent au duc de Bourgogne ses prisonniers pris par les Dauphinois. Ils évacuèrent en outre la place de Saint-Riquier, qui reçut un capitaine bourguignon (1).

Henri V, roi d'Angleterre, pour la dévotion, ne le cédait à aucun prince de son temps. Il lisait chaque jour la sainte Écriture. Le pape Martin V, par une bulle spéciale, lui avait accordé le privilége de posséder un autel portatif. En Angleterre, aussi bien qu'en France, jamais il ne négligea de visiter une châsse de saint ou d'assister à un pèlerinage (2).

Sa *piété*, toutefois, s'étendait, inclusivement, jusqu'à la *conquête*.

En 1419, saint Vincent Ferrier, natif d'Espagne, était venu dans les parages de France. L'homme de Dieu, près de terminer sa carrière, gémissait de voir la guerre, soutenue par des mains fratricides, sévir entre des rois et des peuples chrétiens. Vers le mois de mars, saint Vincent Ferrier se rendit à Caen près d'Henri V. En vain conjura-t-il le prétendant anglais d'entendre à des paroles

p. 98. Le 20, Philippe entre à Saint-Omer. Les ménestrels de la ville vont au-devant de lui. Il était le 16 à Arras. Gachard, *Dijon*, p. 55.

(1) Berry, p. 444. Raoulet, p. 181. Monstrelet, Fenin, etc.

(2) Tyler, *Memoirs on Henri V*, t. II, p. 307 et *passim*. Rymer, t. IV, part. III, p. 63. Les historiens anglais ont surnommé Henri V *the prince of priests*. Voy. Strickland, *Lives of the queens*, etc., t. III, p. 148.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de conciliation et de rendre la paix à la chrétienté. L'apôtre fut éconduit. Il revint, peu de jours après, mourir en Bretagne, sans avoir pu réaliser cette dernière œuvre, ce dernier vœu d'une âme évangélique (1).

Henri V, au mois de juin 1421, lorsqu'il passa la mer, avait résolu de laisser en Angleterre la reine Catherine, qui était enceinte. Il l'avait confiée à la garde de l'un de ses frères. Néanmoins, peu de temps s'était écoulé, selon toute apparence, lorsque la reine, avec ou sans l'autorisation de son royal époux, traversa le détroit et vint rejoindre Henri sur le sol de la France (2). Un fait indubitable, c'est que, dans les premiers jours de septembre, Catherine de Valois se trouvait à Paris ou à Vincennes, auprès de son père et de sa mère. Henri V résolut alors de la renvoyer, pour faire ses couches, en Angleterre (3).

Les bénédictins de l'abbaye de Coulombs, au diocèse de Chartres, possédaient une relique célèbre. Au onzième siècle, deux seigneurs de Villiers près Coulombs, qui revenaient de la croisade, l'avaient, dit-on, achetée des Grecs et l'avaient libéralement offerte à cette abbaye. L'un des noms que portait ce meuble précieux était celui de *joyau d'argent* et nous l'emploierons de préférence. Les religieux de Coulombs, moyennant finance, l'exhibaient aux fidèles. Ceux-ci venaient en foule le vénérer, en diverses maladies ou périls. De ce nombre étaient notamment les femmes gros-

(1) D. Morice, t. I, p. 469, 470. *Actes de Bretagne*, t. II, col. 966.

(2) Ce retour de Catherine paraît avoir été comme furtif et spontané de sa part. Les historiens des deux pays, notamment l'auteur des *Lives of the queens*, etc., n'en ont eu évidemment aucune connaissance.

(3) X. X. 1480, f° 236. Elmham, p. 308. Religieux, t. VI, p. 470. Ursins dans Godefroy, p. 393.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ses, qui, par l'invocation du joyau d'argent, espéraient obtenir une heureuse délivrance. Cette exhibition constituait pour le monastère une source importante de revenus (1).

Henri V, en vertu d'un second privilége apostolique, avait le droit de transporter d'un lieu dans un autre certaines reliques des saints, qui, d'ordinaire, recevaient exclusivement sur place les hommages des fidèles (2). En passant à Chartres, Henri d'Angleterre, dans l'intérêt de la reine et de sa prochaine maternité, désira s'approprier momentanément la relique de Coulombs. Par l'intermédiaire de l'évêque de Chartres, tout dévoué à l'Anglais, ce prince obtint la communication du *joyau d'argent* (3).

Il s'empressa de l'envoyer à Londres, probablement en la compagnie même de la reine, afin que Catherine l'eût auprès d'elle à l'époque de l'enfantement. Vers le 3 septembre, la reine d'Angleterre vint faire ses dévotions à Saint-Denis. Le lendemain, après avoir pris son gîte dans l'abbaye royale, elle se dirigea vers la Normandie, accompagnée d'une escadrille spéciale. A bord d'un navire magnifique, entourée de dames et de forces militaires, elle fit voile pour la Grande-Bretagne (4).

(1) Sur le joyau d'argent, voy. L. Merlet, *Hist. de l'abbaye de Coulombs*, dans le bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir 1860-1, p. 24 et 235. Didron, *Manuel des œuvres de bronze*, etc., 1859, in-4°, p. 42. Collin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*, au mot *Jésus-Christ*, t. II, p. 46.

(2) Henri V devait cette bulle, comme la précédente, à la complaisance, en sa faveur, du pape Martin V. Elle s'appliquait spécialement aux reliques de France et de Normandie, « situées dans les pays qui *sont* ou *seront soumis à sa conquête*. » L'acte pontifical est du 18 août 1418. (Rymer, *loc. cit.*)

(3) *Ordonnances*, t. XVI, p. 325.

(4) *Gallia christiana*, t. VII, col. 323 ; t. VIII, col. 1250 ; *Instrumenta*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Peu de temps après ce départ, Henri V retournait lui-même à Paris. Vers le 30 septembre 1421, il s'établit à Lagny-sur-Marne. De là, il commença de diriger les opérations du siége de Meaux, l'un des événements militaires les plus notables de cette période (1).

p. 389. Religieux, Ursins, *locc. citt.* Voy. encore sur le joyau d'argent le *Journal de Paris*, édit. du Panthéon, p. 725, *b*.

(1) Monstrelet, *ibidem*, p. 72. « — 27 *septembre* 1421. — Ce jour, la ville de Villeneufve-sur-Yonne ou diocèse de Sens, fu, par les gens de la garnison d'icelle ville, rendue et mise en l'obéissance du roy d'Angleterre, qui tenoit le siége devant ycelle ville. Et dist on qu'il n'y tint siége que deux ou trois jours. (Voyez ci-dessus, p. 277, note 4.) Et dès lors ordonna, si comme on disoit, de faire approucher ses gens d'armes de la ville et cité de Meaulx, pour y mectre et tenir siége contre les gens de l'adveu du dauphin, estans ès dictes ville et cité; les quelz avoient, par longtemps, grandement grevé et dommaglé les habitants de Paris et du païs environ et autres plusieurs. » (X. X. 1480, f° 241.)

Sur la bataille de Mons-en-Vimeu (voyez ci dessus, p. 291, note 2). — Monstrelet évalue le nombre des morts de quatre à cinq cents pour les deux partis, dont vingt à trente morts seulement pour les Bourguignons. Il porte de cent à cent vingt le total des prisonniers français. Saint Remi estime les morts de six à sept cents pour les deux partis, dont trente Bourguignons. Chastelain : Morts, en tout de quatre à cinq cents, dont quarante à cinquante Bourguignons. Fenin : Français morts, de cent vingt à cent soixante; prisonniers, de quatre-vingts à cent. Aucun auteur ne donne le nombre des prisonniers bourguignons. D'après le rédacteur du *Journal de Paris* (clerc bourguignon très-partial), Philippe le Bon, pendant qu'il tenait le siége à Saint-Riquier, voulait aller (à la Mitourie ou Notre-Dame d'août), en pèlerinage, à Boulogne-sur-Mer. « Les Armignacs le sçurent, ajoute-t-il, et le cuidèrent surprendre (à Mons-en-Vimeu), mais la vierge Marie y fit miracle,... et en demeura bien *onze cens* sur la place, sans les capitaines, qui furent prins. » (*Panthéon*, p. 652.) Peu de jours après l'événement, Philippe le Bon se rendit effectivement à Boulogne-sur-Mer. On lit sous cette rubrique, l'article qui suit, dans un compte du receveur général de ce duc, à la date du 9 septembre 1421 : « J'ai payé 18 sous parisis à un chanteur en place qui chanta devant mondit seigneur atout sa vièle (sur sa vielle) une chançon nouvelle de la belle journée par mondit seigneur obtenue à l'encontre de ses ennemis à Mons en Vimeux. » (*La Picardie*, p. 154.) Comparez Raoulet, p. 181.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE X.

(Du 30 septembre 1421 au 3 juin 1422.)

Henri V, le 6 octobre 1421, vint mettre le siége devant Meaux. Le nombre de ses soldats s'élevait à vingt-quatre mille. Alors, comme aujourd'hui, la ville de Meaux était divisée en deux parties. L'une, située au nord de la Marne, s'appelait spécialement *la Ville*. L'autre, placée au sud, portait le nom de *Marché*. Toutes deux étaient fortifiées de fossés, de remparts, de hautes murailles et communiquaient par un pont solide, formé de plusieurs arches. Le Marché, particulièrement, avait pour défense le cours impétueux et resserré de la Marne, qui permettait difficilement d'y fixer, même à l'ancre, aucun point d'appui, aucune embarcation (1).

Henri V avait envoyé d'abord le duc d'Exeter, avec quatre mille hommes, occuper les faubourgs, pour empêcher les habitants de les incendier. De Lagny, le roi anglais s'établit en premier lieu, le 5 octobre, au château du *Rutel*, sis (à très-peu de distance de Meaux) sur le ruisseau de ce nom. Il tourna ensuite la ville au nord et vint prendre son quartier général en l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Le duc d'Exeter se logea près du roi, son neveu, dans le monastère du Châge, et le comte de Warwick

(1) Monstrelet, p. 513. Elmham, p. 315. Voy., pour l'aspect d'ensemble, le recueil gravé de Chastillon.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à l'extrémité méridionale du Marché. A l'est, le comte de Marsh occupait les Cordeliers (1).

Henri V retrancha son camp de haies et de fossés. Il jeta sur la Marne un pont de bateaux, pour établir la communication entre ses troupes qui tenaient les deux rives. Après s'être approvisionné de vivres, le roi investit complétement cette place. Il fit enfin manœuvrer contre les portes et les murailles son artillerie de siége. Celle-ci consistait : 1° en engins mécaniques ou catapultes, qu'il avait fait construire à Lagny-sur-Marne ; 2° en canons de fer sans affûts, montés sur des carapaces de bois, et chargés de pierres sphériques (2).

Le malheureux Charles VI, assistait à l'expédition. Cette existence, privée, sans retour, du guide de la raison, devenait chaque jour plus débile. Par ordre du conquérant, Charles promenait aux yeux de tous sa démence complaisante et couronnée. La présence de ce roi, comme celle du faible Jacques Ier, roi d'Écosse, en imposait aux populations. Henri V exploitait ainsi le profit moral qu'il tirait de ces majestés asservies. Charles VI suivit ou accompagna son gendre à distance. Il fut logé d'abord à Lagny, puis à Saint-Faron. Pendant tout le cours de cette campagne, Henri V fit de son quartier général le siége de sa chancellerie et le chef-lieu du gouvernement. Le nom

(1) Monstrelet, édit. d'Arcq; t. IV, p. 71. Elmham, p. 316. *Chron. de Normandie*, f° 179. Toussaint du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 286.

(2) Mêmes autorités. A Saint-Faron, Henri V fit construire une machine d'approche appelée *le Pourceau*. Elle portait plusieurs hommes armés, à couvert, qui travaillaient à remblayer de terre les fossés. (Elmham, 317.) Voy. L.-N. Bonaparte, *Études sur l'artillerie*, t. I, pl. II, fig. 5 ; t. II, pl. I, fig. 1, 3, 4, et pl. II, fig. 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Charles VI, avec le titre de roi, figure au protocole des divers édits ou mandements, qui furent promulgués par *l'héritier-régent*, durant cette période. L'infortuné prince français était censé patronner ainsi de son concours et sanctionner de sa souveraine autorité tous les actes, diplomatiques ou autres. Bien plus, il était censé approuver et commander les hostilités meurtrières qu'un agresseur étranger dirigeait incessamment contre la France (1).

La ville de Meaux avait pour défenseurs des champions de caractère et de qualités fort divers. Le capitaine-général de la place portait le nom de *bâtard de Vaurus*. C'était un gentilhomme gascon, vassal du comte d'Armagnac et venu en France avec le connétable. Celui-ci, mort, le bâtard, qui servait sous la bannière du dauphin Charles, y demeura. Ce rude condottiere partageait les mœurs de ses détestables compagnons d'armes. La mort du comte Bernard lui servit de prétexte, pour redoubler de brutalité violente et de barbaries. Son poste militaire, à Meaux, était un vrai repaire de bandits et un chef-lieu de brigandage. De là, pratiquant de fréquentes sorties, il s'attaquait non-seulement aux Anglais, mais, avec une préférence marquée, aux paysans inoffensifs et aux voyageurs (2).

Les crimes les plus odieux, les cruautés les plus atroces lui servaient de procédés familiers, pour rançonner, pres-

(1) *Ordonnances*, t. XI, p. 132, 154. Besse, p. 332 et suiv.; 341 et suiv. Rymer, t. IV, partie iv, p. 45, 52, etc.

(2) Monstrelet, *ibidem*. Ursins-Godefroy, p. 387. Montlezun, *Histoire de Gascogne*, t. IV, p. 226. Lettres du 30 novembre 1419, par lesquelles le dauphin régent accorde une gratification de 250 liv. tournois à son *bien-amé le bâtard de Vaurus*. (Jean Chartier, t. III, p. 249.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

surer et torturer ces malheureux. Il avait choisi, à l'entrée de la ville, un orme gigantesque. Journellement, il y faisait pendre et en cas d'absence du bourreau, il y pendait lui-même, sur toutes les branches, assez fortes pour cet emploi, les pauvres diables qui tombaient entre ses mains et qui ne satisfaisaient point aux iniques fantaisies de son despotisme. L'*arbre de Vaurus*, ainsi désigné à raison d'une telle origine, conserva longtemps dans la tradition sa sinistre renommée (1).

Le titre de bâtard, vrai ou faux, était pour cet aventurier une espèce d'ornement, qu'il portait avec cynisme et insouciance. Car, à cette époque de dissolution, beaucoup d'hommes de guerre se riaient en quelque sorte de la légitimité de leur origine. Le bâtard avait pour lieutenant *Denis de Vaurus*, autre gentilhomme du Midi. « Lequel, suivant Fenmi, estoit très-grand seigneur; mais il n'avoit une si grande renommée comme avoit le bastard. » Denis de Vaurus, au rapport d'un autre témoin, « se nommoit son cousin (cousin du bâtard) pour la grande cruauté dont il étoit plein. » Monstrelet, l'auteur des mémoires dits de Fenin, et les autres Bourguignons, le qualifient propre *frère* du bâtard de Vaurus (2).

A côté de ces défenseurs, plus que suspects, combat-

(1) *Histoire de Meaux*, citée p. 289. *Journal de Paris*, p. 656, 657. Voir dans ce dernier auteur l'histoire de cette jeune mère qui accoucha la nuit, liée à l'orme de Vaurus et dont l'enfant fut dévoré par les loups.

(2) *Journal*, p. 656. Monstrelet, *ibidem*. Fenin-Dupont, p. 175. Vers la même époque, Jean d'Armagnac, fils du connétable, favorisait sous main dans le Midi, les Anglais. Le comte Jean avait pour lieutenant et favori un nommé André de Ribes (pendu en 1428). Avec l'autorisation expresse de Jean, André de Ribes se dénommait *le bâtard d'Armagnac*, bien qu'il ne le fût pas. (Ms. Doat, 216, f° 239.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

taient deux honorables personnages, de l'ordre ecclésiastique.

Le premier, âgé de vingt ans environ, se nommait Philippe de Gamaches, d'une ancienne famille de chevalerie, appartenant au Vexin normand. Ce jeune seigneur, destiné à l'Église, avait d'abord fait profession dans l'abbaye de Saint-Denis en France. Mais le monastère royal subit le joug anglo-bourguignon. Philippe, alors, quitta cette maison avec d'autres religieux, attachés comme lui à la cause du dauphin. Ils entrèrent ainsi, à titre de moines, en l'abbaye de Saint-Faron, de même ordre. Au mois de novembre 1420, l'abbé de Saint-Faron étant mort, le jeune Philippe fut élu pour le remplacer. Survint, en 1421, l'invasion du roi anglais, qui s'empara de l'abbaye. Se voyant supplanté, le prélat-guerrier prit les armes, ainsi que trois autres religieux ses confrères. Tous quatre s'enfermèrent à Meaux avec la garnison et participèrent activement à la défense (1).

Le second n'était autre que l'évêque de Meaux, appelé Robert de Girême. Membre d'une famille militaire, dévouée à la querelle des Valois, il avait à ses côtés un de ses parents écuyer, nommé Sinador de Girême (2).

Il convient de signaler ensuite Louis Gast, grand bailli de Meaux, Jean de Rouvres ou de Romières, avocat; Perron de Luppé (3), capitaine armagnac; Guichart de Chis-

(1) Darsy, *Gamaches et ses seigneurs*, p. 67. *Histoire de Meaux*, p. 287 et 587. Félibien, *Histoire de Saint-Denis*, abbatiat de Philippe. *Gallia christiana*, t. VII, col. 104.

(2) Monstrelet. Cousinot, chap. CXCI. *Histoire de Meaux*, p. 286 et suiv. Cabinet des titres, dossier *Girême*.

(3) Luppé (Gers), ancien pays d'Armagnac. En 1421, Bernard de Luppé fait hommage au comte Jean IV. (Montlezun, t. VI, à la date.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

say, Louis de Tromargon, Bernard de Mereville et autres chevaliers ou écuyers notables. Les forces des assiégés se bornaient à un effectif d'environ mille hommes d'armes d'élite ; sans compter la milice urbaine et la population civile.

Henri V débuta donc par bloquer la ville et la serrer d'aussi près que possible. En même temps, il essaya de parlementer. Henri fit offrir aux assiégés des conditions bénignes, s'ils consentaient à reconnaître aussitôt son autorité. Mais les ouvertures du roi anglais ne furent point reçues avec respect, ni docilité. Les assiégés y répondirent par des démonstrations d'une ironie peu courtoise. Ils firent monter sur les remparts un âne, dont la tête était ceinte d'une couronne et qu'ils accablaient de coups, pour le contraindre à braire. Les conducteurs du jeu criaient aux Anglais que c'était Henri, leur roi, et qu'ils vinssent à sa rescousse. En même temps, un sonneur de trompe accompagnait cette musique vocale, pour en augmenter l'intensité sonore, du bruit de son instrument (1).

Cependant, le cours naturel des choses semblait favoriser l'énergie et la vigueur des assiégés. Ceux-ci déjouaient, l'une après l'autre, toutes les pratiques et tous les efforts de l'attaque. Suppléant par l'audace à leur petit nombre, ils exécutaient, de temps à autre, des irruptions meurtrières et opportunes. A l'entrée de l'hiver, la Marne, ainsi que d'autres affluents de la Seine, s'enfla d'une crue démesurée. Les eaux de la rivière débordée inondèrent les assiégeants et divisèrent leurs postes à demi submergés.

(1) Elmham, p. 316. Fenin, p. 173. Monstrelet, p. 94. Chastelain, p. 102. Saint Remi, p. 559.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les assiégés, pourvus d'embarcations, vinrent alors poursuivre les assiégeants, que gagnait l'inondation, et qui n'avaient point d'esquifs pour regagner la terre ferme. Les arrivages de vivres, que procurait la marine fluviale, manquèrent, et les agresseurs furent menacés de disette. Beaucoup d'Anglais succombèrent ainsi. A ces diverses causes de destruction, il faut joindre le froid, la faim et une épidémie ou mortalité, qui vint à sévir parmi les soldats d'Henri V (1).

Entre ces derniers, se trouvait un capitaine anglais d'un renom considérable, appelé John Cornwall ou Cornwalis, chevalier, cousin germain du roi Henri de Lancastre. Dans l'un des engagements, lord Cornwall fut blessé assez grièvement à la cuisse. Son fils, à ses côtés, eut la tête séparée du tronc, par un coup de canon ou coulevrine, tiré de la place. C'était un beau jeune homme, âgé de dix-huit ans, déjà chevalier, l'idole et l'espoir de son père : son unique enfant. Dans sa douleur, le père détesta la guerre, il en maudit les injustices absurdes et violentes. Il abjura la cause d'Henri V, agresseur de la France, et du légitime héritier le dauphin. John Cornwall, à partir de ce jour, déposa les armes, jurant de ne plus verser le sang chrétien. Il partit aussitôt pour l'Angleterre. Le reste de ses jours s'écoula dans la retraite ; fidèle à ses regrets, à sa douleur et à son dernier serment (2).

(1) Elmham, 317, 319. *Journal de Paris*, p. 653. Un auteur contemporain nomme cette épidémie la *boce* ou *bosse*, probablement à cause des tumeurs qui la caractérisaient. (*J.* Chartier, etc., t. III, p. 248.)

(2) Monstrelet, *Panthéon*, p. 438. Religieux, t. VI, p. 448. Ursins dans Godefroy, p. 385. Abrégé dans Jean Chartier, t. III, p. 249. Raoulet, *ibid.*, p. 170. Fenin, p 176. P. Cochon, p. 442.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Tout, néanmoins, n'était pas infortune pour les Anglais. Henri V, dans le même temps, acquit deux recrues importantes. Pierre de Luxembourg, comte de Conversan, était dans la ville de Meaux, le prisonnier de Perron de Luppé. A la requête de Jean de Luxembourg, frère de Pierre, le roi d'Angleterre fit tant que Luppé délivra le captif, moyennant une forte rançon. Le comte de Conversan se transporta immédiatement auprès du roi d'Angleterre et, sans plus tarder, se joignit aux assiégeants. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, venait également d'être rendu à la liberté par Henri V. Arthur donna sa foi au monarque anglais. Il prit sur-le-champ, sous sa bannière, du service au siége de Meaux et demeura engagé dans ce parti jusqu'à la mort du roi d'Angleterre (1).

Henri de Lancastre disposait en maître de la Normandie. Les États du roi de France qui reconnaissaient l'autorité de Charles VI, étaient les siens. En ces divers lieux, il s'appropriait les impôts publics. L'Angleterre, avant son départ, lui avait fourni vingt mille marcs. Tout cela était consommé. Car la guerre, le plus souvent, ruine à la fois, aussi bien que les vaincus, les vainqueurs.

(1) Monstrelet, 79 et s. Chastelain, 100. Chronique de G. Gruel, *Panthéon*, 259. — Le duc de Bourgogne, après son expédition de Picardie, vint également trouver le roi d'Angleterre au siége de Meaux. Mais il y parut en simple visiteur et ne prit point de part aux opérations militaires. Philippe le Bon se trouvait le 16 décembre 1421 à Arras; le 18 à Douai, le 25 (Noël) à Arras; puis à Lucheu. Le 1er janvier 1422, il célébra la Circoncision à Amiens; Franc-Chatel, Beauvais, Beaumont-sur-Oise; le 5 janvier à Paris. Le 18 janvier, Philippe le Bon se rendit à Meaux. Il était de retour à Paris le 23; vers février en Bourgogne, puis en Savoie. (Monstrelet, p. 74, et suiv. Chastelain, 97 à 100. *Journal de Paris*, p. 654. *La Picardie*, 1857, p. 52. Dom Plancher, IV, 40 à 49. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, *Preuves*, I, 183, etc.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 1er décembre 1421 le parlement anglais, présidé par Jean duc de Bedford, vota, en faveur de son roi, un nouveau subside pour continuer la conquête de la France (1).

Le 6 décembre 1421, Catherine de Valois, reine d'Angleterre, assistée du *joyau d'argent*, mit au monde un fils qui fut depuis Henri VI. Henri de Monmouth (2) en reçut la nouvelle devant Meaux. Le roi d'Angleterre attachait le plus grand prix à cet événement. La naissance du prince augmenta le courage de ses soldats. Elle remplit tous les Anglais de joie et d'orgueil. A Paris, à Rouen, en Angleterre, les cérémonies de l'église, les feux publics, comme à la Saint-Jean, les processions, les fêtes populaires, célébrèrent, avec un immense éclat, cette nativité (3).

La joie du père, toutefois, ne fut point de longue durée. Aussitôt qu'Henri V apprit cette nouvelle, il s'empressa de demander dans quel lieu la reine avait donné le jour à son fils. Sire, au château de Windsor, lui fut-il répondu. A ces mots, une funeste appréhension s'empara de son esprit.

Henri V avait expressément défendu à Catherine, son épouse, de faire ses couches à Windsor. Cette injonction

(1) Tyler, *Mémoirs on Henri V*, t. II, p. 302. — 2 décembre 1421, acte du parlement d'Angleterre, par lequel il est statué, conformément à une déclaration d'Édouard III, que le titre de roi de France, en la personne du roi d'Angleterre Henri V et de ses successeurs, n'emportera aucune dépendance pour ses sujets d'Angleterre. Champollion-Figeac, *Lettres des rois et reines*, etc. t. II, p. 393. Voy. aussi *Parliamentary history of England*, t. II, p. 166.

(2) Surnom historique d'Henri V.

(3) *Gallia christiana*, t. VIII. *Instrumenta*, p. 389. Monstrelet, p. 80. P. Cochon, p. 447, 448. *Journal de Paris*, p. 654. Félibien. *Preuves*, t. II, 586, *b*. Elmham, p. 321.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

se fondait, chez lui, sur une idée préconçue. Quelque ancienne prophétie, dit-on, attachait à ce lieu un augure néfaste. D'autres affirment que le roi Henri, du temps qu'étant encore prince de Galles, il étudiait à Oxford, s'était entremis d'astrologie. Lui-même, suivant les termes de cet art douteux, aurait opéré *l'élection* à la fois sidérale et topique, relative à la venue du prince en ce monde. Or, cette place de Windsor était, à ses yeux, un présage d'infortune. Lord Fitz-Hugh, dit-il à son chambellan, ou grand maître de l'hôtel, quand il lui entendit prononcer le nom de Windsor :

Henri, né à Monmouth,
Régnera peu et conquerra beaucoup :
Henri, né à Windsor, réguera longtemps et perdra tout ;
Mais, à la volonté de Dieu pour le tout (1) !

Tel est, sur ce point, le témoignage de la tradition anglaise. Un document français, peu connu, se rapporte à la même particularité. L'ordre des Trinitaires ou Mathurins avait alors, pour ministre général, Jean Halboud, de Troyes, docteur considérable par sa science et sa renommée. Ce religieux, dit un de nos historiens, « excelloit en astrologie. Il avoit la réputation du plus habile homme de son âge et le plus capable de dresser un *thème de nati-*

(1) « Henry, born at Monmouth,
Shall small time reign and get much :
And Henry, borne at Wyndsor, shall long reign and loose all.
But as God will, to be it ! »
(Grafton's Chronicle, p. 545. Strickland, *Lives of the queens*, t. III, p. 150. Etc.) Parmi les joyaux à l'usage d'Henri V et transmis à son fils par ses exécuteurs testamentaires, nous remarquons deux astrolabes, l'un d'or et l'autre d'argent. *Rolls of Parliament*, in-f°, t. IV, p. 219, 225.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vité. Henri VI étant né, son père fit venir J. Halboud et le chargea de tirer l'horoscope du jeune prince... Halboud prédit que le nouveau-né régneroit, que les commencements de sa domination seroient heureux et brillants, qu'il seroit en même temps roi de France et d'Angleterre; mais qu'il perdroit à la fin les deux couronnes (1). »

Durant ce temps, les jours se succédaient : les assiégés ne recevaient aucun secours. Henri V avait miné la place, et la galerie était à point d'aboutir. Enfin, le 2 mars, à minuit, Guy de Nelle, seigneur d'Offémont, arriva devant une poterne. Envoyé par délibération du conseil du dauphin, il avait avec lui un gros d'hommes de guerre expérimentés et propres au coup de main qu'il venait tenter. Vers la brune, les assiégés, qui s'étaient entendus avec lui secrètement, posèrent des échelles au pied de leurs murs, sur un point où le rempart présentait une brèche récente. Les échelles, entourées de linge, trompèrent les yeux du guet ennemi, et lorsque les Anglais vinrent faire la ronde du soir, cette couleur blanche du linge se confondit à leurs yeux avec celle des murailles (2).

Le sire d'Offémont, arrivé à l'heure dite, un signal convenu fut échangé. La tête de colonne franchit les murailles. Déjà une partie des gens d'armes étaient entrés dans la place. Le capitaine, placé sur une vieille planche qui dominait le fossés, dirigeait le mouvement, et lui-même se disposait à monter. En ce moment, un goujat

(1) Carlier, *Histoire du Valois*, 1764, in-4°, t. II, p. 442.
(2) Religieux, p. 450. *Journal de Paris*, p. 654, 655. Elmham, p. 231. Fenin, p. 176.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'armée, qui faisait partie de l'expédition, opérait l'ascension de l'échelle. Ce *ribaud* portait au cou une besace empaquetée, pleine de harengs (viande de carême) qu'il avait maraudée, chemin faisant, chez un marchand du pays. Il laissa par malheur échapper sa charge, qui tomba de haut sur la tête de Guy de Nelle. La planche pourrie, à ce choc, céda sous le poids du capitaine, qui fut précipité dans le fossé (1).

Aussitôt, les hommes du commandant se mirent en devoir de le secourir. Mais en vain lui tendit-on successivement du parapet plusieurs lances pour le soulever. Ces lances demeurèrent aux mains du sire d'Offémont, vêtu de plein harnais et retenu par son poids dans le fossé. Pendant ce temps, l'alarme s'était répandue dans le camp des Anglais. Cet épisode se passait à la portée du poste confié au duc d'Exeter. La nouvelle parvint rapidement de là au quartier général, situé à deux pas de distance. Le sire d'Offémont, grièvement blessé au visage, resta sur place comme abandonné. Les soldats de garde anglais arrivèrent du fossé même. Un cuisinier du roi d'Angleterre, accouru avec eux, mit la main sur Guy de Nelle, qui fut arrêté avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune. Conduit sous bonne escorte au roi Henri V, le capitaine fut pansé, puis gardé précieusement jusqu'à la fin de la campagne (2).

Ce pénible échec causa sur les assiégés une impression profonde et une sorte de découragement. Le lendemain, 3 mars, ils résolurent d'abandonner la *ville*. Ils évacuè-

(1) *Journal*. Monstrelet, p. 82.
(2) Auteurs cités.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rent donc cette partie de la place, où ils ne laissèrent que la population invalide et civile. La garnison, munie de tout ce qu'elle possédait de précieux, franchit le pont du *Marché*. Elle vint s'enfermer dans cette autre région fortifiée. Quelques jours plus tard, Henri V, informé de cette retraite, pénétra au sein de la *ville* sans coup férir. Puis, après s'y être établi militairement à son tour, il entreprit le siége du Marché (1).

A l'angle nord-est du Marché, entre le pont et l'un des coudes formés par le cours de la Marne (2), se trouvaient les moulins des assiégés. Henri V dirigea d'abord sur ce point l'énergie de ses attaques. Une première invasion eut lieu, dans laquelle les Anglais furent repoussés avec perte. Richard Beauchamp, comte de Worcester, y périt d'un coup de canon. Les Anglais, obligés de battre en retraite, gagnèrent les champs (3), où ils furent audacieusement poursuivis par les assiégés. Là, s'engagea une nouvelle lutte assez grave par le nombre des combattants. Les Anglais furent tous pris ou tués jusqu'au dernier, à l'exception d'un seul, qui s'enfuit. Henri V, instruit de cet événement, fit saisir le fuyard. Il commanda ensuite qu'une fosse fût

(1) Les mêmes. On lit dans le registre du *Conseil* à la date du 13 mars : « Ce jour, la court se leva assez tost après neuf heures (du matin) pour aler en l'église Notre-Dame-de-Paris, à la messe qui avoit esté ordonnée de dire pour les nouvelles qui avoient esté rapportées et publiées à Paris, de la prinse et entrée de Meaulz ; dont la court, mécredi xie jour de ce mois, avoit esté certifiée par lettres closes du roi d'Angleterre. » (X. X. 1480, f° 248, v°.)

(2) Voir les plans de Meaux, gravés aux dix-septième et dix-huitième siècles.

(3) Il faut entendre sans doute ici l'espace non fortifié de la plage où les moulins (à eau) étaient construits.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

creusée. Par ordre du roi anglais, on y enfouit tout vivant ce malheureux qui périt ainsi (1).

Le comte de Dorset, sir John Clifford et plusieurs autres grands personnages anglais perdirent également la vie en diverses rencontres. Henri V, secondé par ses lieutenants, déploya tout ce qu'il avait de science et de talents militaires. Indépendamment de la mine et de l'artillerie à feu, il employa successivement diverses machines qui furent construites sur ses plans et sous ses yeux. L'une d'elles fut amenée sur des roues à travers les rues de la ville. Elle devait servir à jeter un pont-volant par-dessus le pont du Marché, pour pénétrer dans la place en dominant les assiégés. Un autre consistait en une tour mobile à double étage. Celle-ci était placée sur deux bateaux liés qui lui servaient de fondements. Le sommet de cet engin affleurait le niveau des tours, qui flanquaient, de distance en distance, les fortifications du *Marché*. Cette machine devait *naviguer* sur la Marne et conduire de plain-pied les assiégeants jusqu'à la plate-forme des remparts, ou des ouvrages les plus élevés de la défense (2).

Les assiégés opposèrent à toutes ces tentatives une résistance opiniâtre et longtemps invincible. Cependant leurs ressources de tout genre s'épuisaient. Ayant brisé ou

(1) Monstrelet, p. 82, 83. Elmham, p. 323, 325. Religieux, p. 450. Ursins-Godefroy, p. 387. Abrégé dans J. Chartier, p. 251.

(2) Religieux et ses copistes : Ursins; Abrégé. Elmham, chap. cxxv. Tyler, *Memoirs on Henri V*, t. II, p. 301. Cette machine roulante s'appelait *chat*, elle était très-ancienne. Voy. *le Moyen Age* et *la Renaissance*, in-4°, t. V ; *Architecture militaire*, fig. 80 et 81, et Viollet-le-Duc. *Essai sur l'architect. milit. du moyen-âge* à la table : *chat*. Un *chat* sur nef avait été employé en 1347 contre les Anglais au siége d'Alguillon en Aquitaine. (Froissard.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

perdu, dans le combat, tous leurs fers de lances, ils s'armèrent, pour continuer la lutte, avec des broches de cuisine. Les moulins qui servaient à confectionner leur farine et leur pain, tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Minés par les Anglais, les murs offraient des brèches de toutes parts. Après vingt assauts partiels, vaillamment repoussés, Henri V était en mesure d'emporter la place au moyen d'un assaut général. Mais, sachant ses adversaires à bout de ressources et aux prises avec la famine, il préféra les réduire en temporisant. Par ce moyen, la ville et ses richesses tombaient intactes en son pouvoir : le vainqueur pouvait dicter des conditions plus avantageuses à des vaincus qu'à des morts et à des ruines (1).

En effet les assiégés, se voyant dépourvus de vivres et sans aucun espoir de secours, entrèrent en pourparlers avec le roi d'Angleterre. Une capitulation fut signée le 2 mai 1422, après sept mois de siége (2).

Aux termes de ce traité, les assiégés s'obligèrent à rendre la place, si, dans l'espace de huit jours, ils n'étaient point secourus. Du reste, la défense, hommes et biens, se livrait à peu près sans réserve à la discrétion du vainqueur. On fit toutefois deux catégories. Les uns furent en quelque sorte désignés à une mort certaine. Dans ce nombre figuraient les deux Vaurus, le bailli de Meaux, (Louis Gast), Jean de Rouvres, Tromargon, Bernard de Mareville, « un qui avoit buisiné du cornet, » ou sonné du cor en conduisant l'âne allégorique, etc. Ceux-ci de-

(1) Elmham. Abrégé, p. 251. Monstrelet, p. 82, 83. Fenin, p. 174. S. Remi, p. 459.

(2) P. Cochon, p. 442. Cousinot, chap. cxci, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vaient être mis *en justice*. Un article spécial plaçait également sous la discrétion d'Henri V les *Anglais*, *Gallois*, *Irlandais* et *Écossais* « qui par avant avoient esté obéissants au roi d'Angleterre » et qui se trouvaient dans le marché, parmi les rangs, très-mêlés, comme on voit, de la défense. Les seconds devaient tenir prison et se racheter, ceux-ci par rançon, ceux-là en rendant ou faisant rendre à leurs alliés les autres places qu'ils tenaient pour le dauphin (1).

Avant même que le délai convenu expirât, les exécutions commencèrent. Le 5 mai, le bâtard de Vaurus fut traîné dans une charrette à travers les rues de Meaux, puis décapité. Ensuite les Anglais allèrent le pendre par les épaules à l'orme *de Vaurus*. Sa tête fut placée au-dessus du corps sur une pique. A cette pique était attaché l'étendard du capitaine-général, qui recouvrait et blasonnait son cadavre. Denis de Vaurus, son lieutenant, fut pendu au même arbre, à côté du capitaine (2).

Le nombre des prisonniers de guerre s'élevait à environ huit cents. Le roi trouva, dans le Marché des richesses immenses, qu'il distribua selon son bon plaisir, à ses lieutenants et soldats. Les marchands eurent la vie sauve, ainsi que la population; mais les premiers durent payer de grosses rançons. Divers convois de bateaux transportèrent les prisonniers au sein de la capitale. Beaucoup d'entre eux périrent de faim et de mauvais traitement. Louis Gast, Jean de Rouvre et le sonneur de trompe furent

(1) Monstrelet, p. 91 et suiv. Rymer, t. IV, partie IV, p. 65.
(2) Monstrelet, *ibid. Journal de Paris*, p. 656. Elmham, p. 328. *Histoire de Meaux*, p. 289.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

décapités aux halles. Une catégorie de ces prisonniers partit ensuite pour la Normandie, puis fut conduite en Angleterre. Parmi ces derniers, se trouvait Robert de Girême. Le jeune prélat mourut en 1426 sur la terre d'exil, sans avoir été sacré comme évêque et sans avoir pris possession de son siége (1).

Habile à mettre à profit la victoire, Henri V tira de ses autres prisonniers, de fructueuses rançons. Philippe de Gamaches et ses trois confrères, moines de Saint-Benoît, furent amenés captifs à Paris. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, ambitieux remuant et vendu au parti de l'étranger, commençait à jouir, dans les hautes régions, d'un grand crédit. Pour faire sa cour à l'Anglais, l'évêque déploya contre ces religieux une extrême rigueur. Il les fit mettre en basse-fosse au pain et l'eau, et proposa de les dégrader. Mais les religieux se défendirent énergiquement. Ils se réclamèrent de l'abbé de Saint-Denis, invoquant leur privilége. Les prévenus objectèrent en outre juridiquement que « repousser la force par la force était chose licite à toute personne de quelque condition ou qualité qu'elle fût, et que *le devoir de combattre pour sa patrie résultait de la loi naturelle, qui est immuable.* » L'abbé de Saint-Denis, quoique Bourguignon, intervint en faveur de ses religieux, qui lui furent rendus sains et saufs (2).

Quant à l'abbé Philippe, il était frère de Guillaume de Gamaches, conseiller du dauphin, chevalier, capitaine

(1) Monstrelet. Elmham. *Journal de Paris.* J. des Ursins, p. 387, 388.

(2) Le Religieux de Saint-Denis, p. 452. Ursins, 388.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Compiègne. Pour sauver la vie de son frère, et conformément au traité de Meaux, Guillaume rendit aux Anglais (13 juin) la place de Compiègne. Philippe de Gamaches, à ce prix, recouvra sa liberté (1).

Guy de Nelle, semblablement, fut contraint de rendre à l'ennemi la ville de Crépy en Valois, les châteaux de Pierrefonds, Merlou, Offémont et autres. Bien plus, il dut signer le traité de Troyes et jurer de déposer les armes, sans plus les porter contre Henri d'Angleterre. Les forteresses de Rémy, Gournay-sur-Aronde, Mortemer, Neuville-en-Hez, Cressonsac et autres, subirent le même sort. Louis de Thiembronne, prisonnier de Meaux, fit rendre, pour se racheter, la ville de Gamaches (Somme), et Pierre de Luppé, celle de Montaigu en Laonnais.

Un certain nombre de capitaines tenaient encore pour le dauphin au nord de la Seine. Beaucoup, découragés et intimidés, capitulèrent, et, quittant leurs places isolées, se réunirent auprès du dauphin, vers la Loire. Jacques d'Harcourt conserva Noyelle-en-Mer et le Crotoy. Presque seul dans toute la Picardie, il maintint avec intrépidité la bannière de la France (2).

Le sentiment patriotique, encore à l'état de rudiment, se révélait ailleurs par des symptômes dignes de notre attention.

Henri V avait su flatter la mollesse et la vanité d'Isabelle et la mettre dans ses intérêts, ainsi que Catherine, sa

(1) Religieux, *ibid.* Monstrelet, p. 97, 101. *Journal de Paris*, 658. — Le 12 juin, la ville de Gamaches ouvrit ses portes au comte de Warwick. Monstrelet, *ibid.* Fenin-Dupont, p. 302 et suiv.

(2) Monstrelet. Fenin, p. 177 à 182, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fille. Isabelle, mue par son gendre, envoya des commissaires à Dijon. Les mandataires devaient, au nom de la reine, requérir les habitants d'adhérer au traité de Troyes. Philippe le Bon se prêtait à ce dessein. Sa présence à Dijon suivit de prèscelle des commissaires. Le 22 février 1422, une assemblée de la ville eut lieu pour examiner la proposition. Dans ce premier conseil, la proposition fut rejetée avec indignation et par un refus unanime.

Philippe le Bon intervint alors et fit peser sur les bourgeois cette pression toute-puissante que l'autorité dynastique exerçait, au moyen âge, sur les faibles institutions populaires. Du 23 au 27, des pourparlers, des négociations s'engagèrent entre le duc et les bourgeois. Divers modes de transaction furent proposés pour concilier les exigences impérieuses du prince avec les scrupules et les répugnances énergiques de ses sujets. Enfin le 27, Philippe le Bon fit venir dans sa chambre, au palais ducal, le maire et les échevins de Dijon. Là il les contraignit, par une injonction formelle, à signer la pièce, offerte à leur adhésion. Les bourgeois obéirent, mais en obtenant du prince même, des lettres formelles, qui leur donnaient acte de leur contrainte et de leur généreuse protestation (1).

Henri V séjourna quelques semaines à Meaux, où il se rafraîchit et fit réparer à neuf les fortifications. Après avoir mis garnison dans cette ville, le roi d'Angleterre se dirigea vers la capitale. Catherine de Valois, son épouse, accompagnée de Jean duc de Bedford, et de forces considérables, débarqua le 21 mai au port d'Harfleur. Elle

(1) Dom Plancher, t. IV, p. 43 à 45.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

traversa ensuite la Normandie et vint rejoindre sa mère, le 25, au château de Vincennes. Henri V, informé de son arrivée, se rendit le lendemain auprès des deux reines. Le 30 mai, Isabelle et Catherine, en société d'Henri V et suivies d'un nombreux cortége, entrèrent dans Paris avec une grande pompe. La cour venait célébrer au sein de la capitale les solennités de la Pentecôte (1).

Deux manteaux d'hermine étaient portés devant la litière d'Isabelle : probablement pour signifier la double royauté de la mère et de la fille. Le roi anglais descendit de cheval en premier lieu à Notre-Dame. Toujours accompagné de Catherine, il vint ensuite prendre son gîte au Louvre. Isabelle, de son côté, eut, auprès de Charles VI, sa résidence à Saint-Paul (2).

Le 31 mai, jour de la Pentecôte, les deux couples royaux solennisèrent, chacun dans leur palais respectif, cette grande fête. Au château du Louvre, le roi Henri et la reine Catherine prirent place à un splendide festin, portant, l'un et l'autre, sur leur tête, la couronne royale. Toute une cour de princes, ducs, gens d'Église, bannerets et chevaliers anglais, y siégeaient, suivant le rang et la hiérarchie. La table était servie avec magnificence. Les nobles anglais se pressaient à cette fête. Ainsi qu'il était de coutume, les bourgeois et le commun de Paris se présentèrent aussi, pour y participer à leur manière. Du temps des rois de France, le roi, ces jours-là, ouvrait à

(1) Monstrelet, p. 98 et suiv. *Lives of the queens*, t. III, p. 152. *Journal de Paris*, p. 657. — X. X. 1480, f° 252, v°. Félibien, *Preuves*, t. II, 587, *a*.

(2) *Journal*. Monstrelet.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tous l'asile de la monarchie, et le gala solennel n'excluait personne. Le roi tenait le haut bout de la table principale dans sa salle, à la vue du populaire, qui circulait à distance. Le commun du peuple lui-même trouvait ailleurs d'autres salles, où les maîtres d'hôtel royaux servaient au premier venu des aliments, sur des tables ouvertes. Telle n'était point la manière d'Angleterre et celle du roi Henri. Le populaire, cette fois, ne prit part au festin que par les yeux (1).

Cependant le roi et la reine de France, *assez seuls, se séoient* en leur hôtel de Saint-Paul. Tous deux chômaient obscurément la solennité de la Pentecôte, avec une maigre pitance. Charles VI, ainsi que ses prédécesseurs, avait été jadis riche, libéral, large et courtois. Mais ce temps avait fui. Le roi ne gouvernait plus ; il était gouverné. L'étranger, dans le propre palais de Charles VI, régnait en maître. « Pour les quelles choses, plusieurs loyaux François avoient au cœur grand tristesse, et non sans cause (2) ! »

Les mardi et mercredi 2 et 3 juin, jours fériés de la Pentecôte, Henri V et Catherine se rendirent à l'hôtel de Nesle. A l'occasion de la solennité, les bourgeois de Paris avaient organisé, dans cette riche et spacieuse demeure, une représentation théâtrale, ou jeu de mystère par personnages. L'action devait figurer la *vie et passion de monseigneur saint Georges*. Spécialement invités à cette fête, Henri V et Catherine y assistèrent, accompagnés, ainsi que les jours précédents, de ducs, comtes, duchesses,

(1) Monstrelet, p. 100.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comtesses, chevaliers, dames et nobles, de France et d'Angleterre. La représentation dura deux jours consécutifs, comme il était de coutume, sauf le temps nécessaire, aux spectateurs, aussi bien qu'aux acteurs, pour prendre leurs repas et dormir. Le troisième jour, Henri V tint, dans le même hôtel de Nesle, son conseil (1).

Durant le même temps, un nouvel édit contraignait les Parisiens à se défaire au rabais de leur ancienne monnaie. De nouvelles espèces étaient mises brusquement en criculation, à l'exclusion de toute autre. Une multitude d'honnêtes gens, de petites gens surtout, se trouvaient frappés de ruine et mis à l'indigence. De sombres murmures naissaient d'une commune indignation. Mais le joug de la force et l'intimidation étouffaient les plaintes et comprimaient le sentiment public (2).

(1) *Journal de Paris*, p. 668. X. X. 1480, f° 253. « Iceulx jeux durèrent par les deux jours dessus dits.... et le troisième jour tint le d. roy d'Angleterre son conseil ou dit hostel de Nesle. Ouquel hostel, en sa compaignie estoient le duc de Bethfort, son frère, le duc d'Excester son oncle ; le comte de Richemont, breton ; le comte de la Marche (Marsh) d'Angleterre et plusieurs autres. Et y survindrent le chancelier de France, le premier président (du Parlement), les évesques de Thérouenne (Louis de Luxembourg), de Beauvais (Pierre Cauchon), de Coustances (Nicolas Habard) ; le chancelier de Normandie, Messire Raoul le Saige et autres plusieurs. » (Registre du *conseil* ; *ibidem*.) Voy. aussi *Ordonnances*, t. XI, p. 166.

(2) *Ordonnances*, t. XI, p. 163. *Journal de Paris*, p. 657. Monstrelet, p. 101.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE XI.

(Du mois de septembre 1421 à la fin d'août 1422.)

En ce qui concerne la période actuelle, nous manquons de témoignages, qui nous permettent de suivre clairement la politique et le gouvernement du dauphin. Aucun historiographe n'était alors attitré (1), pour raconter les faits et gestes du régent, ou de ses tuteurs. Quelques actes administratifs, d'un intérêt fort secondaire (2), quelques lignes, mêlées au récit des chroniqueurs anglo-bourguignons, tels sont, à peu près, les seuls renseignements qui puissent nous guider à cet égard.

Aux mois d'août et de septembre 1421, Henri V marchait sur la Loire. Jacques d'Harcourt combattait dans le Vimeu. Cependant le dauphin s'était replié au sud de ce fleuve ; et, dans sa mobile demeure, il se tenait toujours à *deux* journées de marche de l'ennemi. L'héritier ado-

(1) La chronique, très-succincte, du héraut Bevry est évidemment *rétrospective* pour cette époque.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 137. — Ordonnance du régent, 6 novembre 1421 : Règlement intérieur pour le Parlement de Toulouse. (P. 139.) — 21 novembre, fortifications de la ville de Buis, en Limousin. (T. XV, p. 573.) — Janvier 1422 ; sauvegarde pour l'abbaye de Gramont. (XVI, 28.) — Même date ; permission aux consuls de Limoges d'acquérir fiefs, sans être nobles. Le 6 mars 1422 ; lettres du dauphin qui transfèrent de Tours à Bourges la chambre des comptes. (PP. 2298.) — 25 mai 1422 : confirmation du procureur général de Dauphiné. (*Ordon.* XI, 164.) Août : réunion des baronnies de Meuillon et de Montauban en Dauphiné. (*Ibid.* 169.) — 1422, septembre 5 ; acte de juridiction en Poitou. (Redet, Fontenau, t. I, p. 263.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lescent du trône habitait Chinon, Loches et Amboise. La famine et la guerre décimaient le pays. Mais les comptes de la chambre aux deniers du régent nous montrent qu'en ces deux mois il ne manqua point d'*épices* ou *confitures* de *chambre* (1).

En septembre, il est vrai, le dauphin achète « une brigandine » (vêtement militaire) de Milan, couverte de drap d'or et relevée de bossettes d'argent », au prix de 1000 livres tournois. Un « bacinet » (ou casque) « de parement, orfévré de dauphins et de fleurs de lis, » dut ombrager sa tête, moyennant 1120 écus d'or; — plus 200 livres tournois, en six plumes d'or, pour servir de cimier à cette coiffure guerrière. Le 28 octobre, Charles dauphin paye 1800 livres une « épée de parement montée en argent » ; sans compter la décoration d'un casque ou « garnison d'une salade » ornée d'or (1600 livres), et « quatre houpes de bacinet (1600 livres). » Au mois de novembre enfin, « Jacquet de Lyon, orfévre et valet de chambre de mon dit seigneur », reçoit 360 livres tournois, pour l'or par lui mis en œuvre sur une épée de Turquie appartenant au prince (2).

Durant ce temps, le canon tonnait, le sang coulait pour la cause de la France et du dauphin, à Meaux et ailleurs. Mais le jeune prince, on l'a vu, n'assistait pas même aux conseils de la guerre (3). Ce n'était point devant les Anglais

(1) *Itinéraire.* — « Aout et septembre 1421. Anis confit, manuchristi, sucre rosat et citron à 16 sous parisis la livre, 66 livres 8 sous. » (Chartier, t. III, 320.)

(2) *Ibidem*, p. 306 à 310. (Ces sommes qui *paraissent* exorbitantes, sont supputées en faible monnaie.)

(3) Ci-dessus, p. 274.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'il faisait luire ses belles armes « de parement. » Durant ces trois mois, le régent Charles ne quitta son logis d'Amboise (17 septembre), que pour aller passer moins d'une semaine à Tours (du 18 au 22). De là, il vint hiverner à poste fixe, au milieu de divertissements très-civils, en son palais ducal à Bourges (1).

Le 29 septembre 1421, Jacques Gelu, archevêque de Tours, partit de cette ville en ambassade, vers le pape Martin V, à Rome. Le prélat avait pour mission de ménager et d'entretenir à l'égard du dauphin les dispositions favorables du saint-siége. L'abbé de Saint-Antoine de Vienne, nommé Artaud de Granval, fut chargé, peu de temps après, d'une mission analogue. Avant d'aborder le souverain pontife, l'abbé de Saint-Antoine devait visiter, dans l'intérêt du prince Charles, le duc de Savoie Amédée VIII, partisan et allié du duc de Bourgogne. Le pape Martin V accueillit gracieusement les envoyés du dauphin. Le 2 avril 1422, il rendit une bulle par laquelle il assurait le régent de ses bonnes dispositions à son égard. Ces mêmes lettres, en congédiant l'ambassadeur, archevêque de Tours, accréditaient ce dernier, près du dauphin, comme mandataire du siége apostolique (2).

(1) *Itinéraire*. « A Pierre Pictement, orphèvre demeurant à Bourges, pour avoir baillé 16 marcs d'argent doré et ouvré en manière de grandes pièces, pendans à deux chaînons, etc., sur une robe de drap noir, que Monseigneur eut, au mois de décembre 1421, pour les noces de Guillaume Roger, 20,000 livres tournois. — Au même, la somme de 4,860 livres tournois pour 18 marcs d'argent doré et ouvré, l'une partie en manière de lozenges et petits bacins blancs, l'autre partie en grans feuilles branlans à deux chaînons etc., assis sur un heuque etc. » (mars 1422. Chartier, t. III, p. 309, 310).

(2) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 126. Fontanieu, *Histoire de Charles VII*, fos 106, 107. J. J. 188, fos 81, 82.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vers le mois de novembre 1421, Bertrand de Saint-Avit et Philippe de Grimaud furent envoyés par le régent auprès de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, pour obtenir de ce prince un secours d'hommes armés (1).

En racontant la journée de Mons et le siége de Meaux, nous avons fait connaître, dans leurs principaux traits, les vicissitudes survenues entre les deux parties belligérantes. Un petit nombre de faits, rapidement esquissés, suffiront pour compléter ce récit.

Vers la fin de l'année 1421, les *Dauphinois*, par un hardi coup de main, s'emparèrent d'Avranche en Normandie. Deux ou trois cents Anglais furent pris ou tués dans cette affaire. Mais Henri V, instruit d'un tel échec, détacha du siége de Meaux une partie de ses forces. Avranche fut reprise et placée de nouveau sous la domination anglaise. Jacques d'Harcourt perdit, à peu de temps de là, deux ou trois cents des siens, dans une rencontre malheureuse qu'il eut, vers le Crotoy, avec les Anglais (2).

Dans les premiers mois de 1422, La Hire remporta un avantage qui servit faiblement de compensation à ces revers. Il se mesura, aux environs de Vitry, contre Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, qui était venu lui tendre une embuscade. La Hire et ses gens, de beaucoup inférieurs en nombre, fondirent tout à coup, avec son irrésistible impétuosité, sur ces Bourguignons. Il leur tua

(1) Fontanieu, *loc. cit.* Le 14 mai 1422, Cacaran, capitaine lombard, faisait montre, à Aubigny-sur-Nerre en Berry, avec trente-deux écuyers et autres hommes de sa compagnie, au service du dauphin régent. (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 1121.) Du 1er novembre 1422, au 31 décembre 1423, la garde personnelle du roi se composait de lances lombardes, écossaises et autres. *History of Stuarts*, p. 121.

(2) *Chronique de Normandie*, f° 179, v°. Monstrelet, p. 76, 80 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quatre-vingts hommes et leur fit une multitude de prisonniers. Le comte de Vaudémont et le surplus de sa compagnie ne durent leur salut qu'à une fuite rapide (1).

Le 5 avril, jour de Pâques fleuries, Louis Patiot ou Paviot, capitaine d'Étampes, et quelques autres *Orléanais*, réussirent à se rendre maîtres de Meulan-sur-la-Seine. Cette ville obéissait précédemment aux Anglais. La capitale, en ce moment, ne s'avitaillait que par la navigation, ou les arrivages de la Seine inférieure. Pendant quelques jours, de ce point important, ils interceptèrent cette communication, et le prix des vivres, augmentant, causa une véritable alarme dans Paris anglais. Mais le 16 avril, les compagnons qui avaient pris Meulan s'y virent assiégés par des forces supérieures. Ils capitulèrent volontiers avec le comte de Salisbury, et moyennant *apâtis* (2) ou finance, ils restituèrent la place aux soldats d'Henri V (3).

Enfin dans les mois d'avril et de mai, Jean de Luxembourg, l'un des principaux lieutenants de Philippe le Bon, se dirigea vers l'embouchure de la Somme. Il soumit successivement lesplaces du Quesnoy, d'Airaines, etc. C'est ainsi que les défenseurs attachés au parti du dauphin furent refoulés ou expulsés, presque jusqu'au dernier, de la région septentrionale du pays, par rapport à la Seine (4).

(1) Raoulet, p. 175. Religieux, p. 458. Ursins, p. 391.

(2) On nommait *apâtis*, la rançon des villes ou places fortes, prises en guerre.

(3) X.X. 1480, f° 250. *Journal de Paris*, p. 655. Cousinot, chap. CLXXXIX. P. Cochon, p. 442.

(4) Monstrelet, p. 83 et suiv.; 88 à 91. Chastelain. S. Rémy. Fenin. Etc., etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pour les conseillers du jeune prince, ministres et gardiens de la monarchie, il ne suffisait point de veiller à la conservation d'une précieuse existence. Le dernier rejeton de la dynastie était encore sans fruit, tandis que la naissance d'Henri VI promettait un héritier à l'usurpateur de la couronne. Charles de Valois, bien que marié, avait jusque-là vécu comme frère avec sa jeune épouse, ou fiancée, Marie d'Anjou. Une nouvelle cérémonie, celle des noces définitives, fut célébrée à Bourges entre les deux époux (1).

Déjà le régent, à cette époque, commençait à sentir, dans ses finances et jusque dans son luxe intérieur, les étreintes de l'adversité. Abandonné de ses fournisseurs, le prince avait dû recourir au chapitre de la cathédrale de Bourges, afin que ce collége lui fît, en nature, les avances nécessaires pour une partie de la nourriture de sa maison. Dès le 26 novembre 1421, les besoins de la guerre avaient dicté au régent une ordonnance désastreuse. Par cet acte, il autorisait l'engagement de ses revenus en Dauphiné, jusqu'à concurrence de six mille écus d'or. Ainsi s'ouvrait la voie des aliénations du domaine royal. Dans cet état de gêne, le régent emprunta de son cousin Charles, duc d'Orléans, les tapisseries de Blois (2).

(1) Anselme, article *Charles VII*. Voyez ci-dessus, p. 12 et suiv.

(2) J. Chartier, t. III, *Comptes*, p. 316, 321. Le 24 juin 1422, Charles reconnaît devoir au chapitre de Bourges, en poisson d'étangs, fourni pour sa nourriture, la somme de 2,423 livres 16 sous parisis. Cette dette ne fut soldée par le roi qu'en 1441. (*Ibid.*, p. 325.) — Premier édit portant aliénation : *Ordonnances*, t. XI, p. 141. Autre, du 16 mars 1422 : Ms. 6763, n° 24. Autre, du 31 du même mois : *Ordonnances*, *ibid.*, p. 159. — Pour les tapisseries : *Archives Joursanvault*; dans la *bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 136.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 28 mars, ces tentures furent remises au receveur des finances du dauphin, par le chancelier du duc d'Orléans. Menées aussitôt à Bourges, elles furent employées à décorer les salles du palais, où se célébrèrent les noces de Charles et de Marie. La fête, au rapport d'une dame témoin, fut magnifique du moins par le nombre et la qualité des hôtes ou convives. Jamais, de mémoire de grande dame, on ne vit noces de roi, à cette époque, réunir plus de princes et d'aristocratie des deux sexes. Au dîner, les dames *seules*, suivant l'ancienne coutume qui régnait encore, prirent place, à diverses tables, sous la présidence de la dauphine régente. Mais, durant ce festin, le jeune prince époux entra dans leur salle et déploya auprès de chacune d'elle une galante courtoisie (1).

La même « *chambre de drap d'or*, de vieille façon, » ou drap vert semé d'épis d'or, « avec ciel dossier, courtines de baldaquin » analogues, en un mot les mêmes tapisseries, servirent très-probablement, à une seconde fête de ce genre. Peu de jours après le mariage du dauphin, Jean, bâtard d'Orléans, frère du duc Charles, et si célèbre depuis sous le nom de Dunois, se maria également dans la ville de Bourges. Il épousa Marie Louvet ou Louvette, fille de Jean Louvet, sire de Mirandol, président de Provence, l'un des ministres et des favoris tout-puissants du dauphin (2).

Henri V, après les fêtes de la Pentecôte, reprit le cours

(1) Sources citées. Éléonore de Souza, *les Honneurs de la cour*, dans Sainte-Palaye, 1759, t. II, p. 195.

(2) Anselme. A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, etc., p. 316.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des hostilités. Le 12 juin, il quitta la capitale, accompagné du roi, ainsi que des deux reines, et vint s'établir à Senlis. Le roi d'Angleterre se dirigeait vers le Crotoy. Là se maintenait avec intrépidité Jacques d'Harcourt, et le roi d'Angleterre se proposait de marcher au besoin contre lui, en personne. De Senlis, Henri V envoya vers Jacques au Crotoy une ambassade (1).

Cette députation se composait de Hugues de Launoy, Bourguignon, grand maître des arbalétriers de France (2), de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et d'un héraut. Les envoyés avaient pour mission de sommer Jacques d'Harcourt, et en même temps, de lui persuader, par la voie diplomatique, d'avoir à mettre son château du Crotoy entre les mains du roi de France et d'Angleterre. Mais le lieutenant du dauphin se montra également insensible à la sommation du héraut et à l'éloquence de l'évêque. Ces derniers revinrent à Senlis porteurs d'un refus, que dut accepter le roi d'Angleterre (3).

Pendant le cours de ces négociations, Henri de Lancastre alla visiter Compiègne. Le roi d'Angleterre explorait par ses yeux cette nouvelle conquête, lorsqu'un avis alarmant lui fut apporté. Ses agents venaient de découvrir

(1) Elmham, p. 229. *Journal de Paris*, p. 658. P. Cochon, p. 445. Monstrelet, p. 103-4. Vers la fin de mai, la cour mande à ceux de Senlis qu'elle se dispose à se transporter dans cette ville. Les bourgeois, instruits de cet événement, lèvent une contribution de trois cents livres pour offrir aux rois et reines les présents de la ville. (Mallet et Bernier, *Chronique de Senlis*, p. 16.)

(2) Commandant général de l'infanterie.

(3) Monstrelet, *ibid.* Chastelain, p. 108. S. Remi, p. 461. — Le 18 juin, par lettres royaux datées de Senlis, Charles VI donne au duc de Bedford les biens de l'un de ses meilleurs serviteurs : Bureau de la Rivière. (Ms. Fontanieu, n° 112.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à Paris les fils d'une conspiration *orléaniste*. D'après cet avis, l'armurier du roi, maître Jean, demeurant en la rue de la Heaumerie et un sien voisin, autre bourgeois, boulanger, auraient été les principaux acteurs du complot. Vers le 15 juin, la femme de maître Jean, de concert avec les conjurés, se rendit à Copeau (1) de grand matin. C'était un lieu situé hors de la capitale, proche le village ou faubourg de Saint-Marcel. La femme se mit en rapport avec des gens d'armes, *armagnacs*, qui pénétraient souvent jusqu'aux abords de la ville. Elle les entretint, dit-on, des moyens propres à livrer Paris au dauphin (2).

Par malheur, cette femme attira l'attention d'un prêtre anglo-bourguignon. Ce dernier était venu se divertir à sa maison de campagne, et la conversation des conjurés avait lieu dans un endroit presque contigu à son jardin. Aussitôt, il alla dénoncer l'armurier aux gardes de la porte voisine. Lorsque la femme rentra dans Paris, elle fut arrêtée, mise à la torture et révéla le secret auquel elle était initiée. Henri V, instruit de ces faits, accourut à Paris, suivi de ses forces militaires. Après une instruction sommaire et secrète, la femme fut noyée, ainsi que les principaux agents du complot, et le roi d'Angleterre retourna immédiatement à Senlis (3).

Dans le même temps, deux capitaines bourguignons,

(1) Couppaux-lès-St-Marcel, dit le *Journal*. La rue Copeau, qui subsiste, désigne l'emplacement de cette localité.

(2) Monstrelet, p. 104-5. *Journal de Paris*, p. 658.

(3) Les mêmes. Chastelain, p. 108. S. Remi, p. 461. — Déjà le gouvernement anglais ne se sentait sûr nulle part. « 1422 (après Pâques) : On fait à Troyes la recherche individuelle de l'opinion des habitants (*Armagnacs* ou *Bourguignons*). « Ceux qui ne sont pas connus, doivent fournir des répondants. » (Archives municipales de Troyes. Communiqué par l'archiviste M. Boutiot.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jean et Antoine de Vergy, prirent la ville de Saint-Dizier en Partois. Les soldats du dauphin qui l'occupaient, se retirèrent dans le *château*, où leurs adversaires ne tardèrent point à les assiéger. La Hire, capitaine de Vitry, s'efforça vainement de les secourir. Un engagement eut lieu dans le voisinage entre ces auxiliaires et les Bourguignons. Ces derniers obtinrent l'avantage. La Hire fut obligé de battre en retraite, après avoir laissé environ quarante morts sur les champs. Le château se rendit alors aux vainqueurs et reçut une garnison bourguignonne (1).

Les conseillers du dauphin pour la guerre tentèrent, vers le printemps de cette même année, une diversion agressive contre les États du duc de Bourgogne. Dès l'automne de 1421, des troupes avaient été réunies par le maréchal de Séverac et devaient attaquer le Nivernais (2). Mais l'hiver paraît avoir suspendu ce mouvement. Sur la fin de mai 1422, les Dauphinois prirent, dans ces parages, Châtillon-sur-Loing, Bleneau, Saint-Sauveur, Saint-Amand et Moutiers en Puisaie. Pendant ce temps, une autre armée du régent inquiétait les frontières bourguignonnes du Lyonnais et du Mâconnais. Du 2 au 20 juin, La Charité tomba au pouvoir du prince Charles, qui envoya mettre le siége devant Cône (3).

On évalue à vingt mille hommes environ l'ensemble

(1) Monstrelet, p. 105. Chastelain, p. 108, 109.

(2) La comtesse de Nevers était alors Bonne d'Artois, veuve de Philippe II, de Bourgogne, (troisième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandres), mort à la journée d'Azincourt. Bonne avait pour fils Charles de Bourgogne, comte mineur de Nevers, âgé de six ans.

(3) D. Plancher, t. IV, p. 39, 54. Ms. Doat, nº 214, p. 294. D. Morice, *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1121.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des troupes qui obéissaient au régent. Parmi les capitaines qui les commandaient, nous nommerons les comtes de Boucan, de Douglas et de Wigton ; le sire de Torsay, grand maître des arbalétriers ; les maréchaux de la Fayette et de Séverac ; Tanguy Duchatel, maréchal des guerres du régent ; le vicomte de Narbonne, le sire de la Tour d'Auvergne, etc. Le seigneur de Reuillon, capitaine de Cône pour le duc de Bourgogne, lui écrivit aussitôt que la garnison se trouvait hors d'état de résister. Cône, en effet, ne tarda pas à capituler. D'après les conditions du traité, la ville et la garnison anglo-bourguignonne s'obligèrent à reconnaître l'autorité du dauphin, si, de ce jour (30 juin environ), au 16 août, elles n'étaient point secourues. Des otages suffisants furent livrés par les Cônois en garantie de leur promesse. Le régent et le duc ratifièrent cet arrangement. Tous deux, par la bouche de leur envoyé ou héraut d'armes, promirent de se retrouver au jour dit et en armes, pour décider à qui demeurerait la victoire (1).

Au mois de juillet, le vicomte de Narbonne poursuivit un moment ce plan d'agression. Il prit un détachement d'Écossais et se porta, suivi de 3,600 chevaux, à Aubigny-sur-Nerre, pour entrer en Bourgogne. Puis, changeant tout à coup de route et de tactique, il se dirigea vers le Maine et la Normandie (2).

Philippe le Bon sut mettre activement à profit le délai

(1) Monstrelet, p. 106 et suiv. Berry, p. 443. Cousinot, p. 185.

(2) D. Plancher, t. IV, p. 48. Cagny, chap. LXXV. Par lettres du 26 mars 1423, le dauphin octroya la seigneurie d'Aubigny-sur-Nerre à Jean Stuart de Darneley, connétable des Écossais. (*History of Stuarts*, p. 303 et suiv.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

stipulé dans la capitulation de Cône. Il pressa le roi anglais, son allié, de lui envoyer des troupes. Henri V répondit qu'il ne lui en *enverrait pas*, mais qu'il *irait en personne, avec toute sa puissance*. Joignant, sans plus tarder, l'effet à la parole, Henri d'Angleterre partit de Senlis, vers le 1er juillet, dans la direction de la Bourgogne. Ce prince, toutefois, voyageait à petites journées. Une grave maladie, dont il ressentait de sérieuses atteintes, ne lui permettait pas l'équitation. Il se mit en route pour Melun, dans une litière de malade ou cacolet, porté par un cheval. Mais, arrivé à Corbeil, il se vit obligé de rebrousser chemin et se fit conduire, le 7 juillet, à Vincennes (1).

Dans cette nécessité, Henri V confia la conduite de ses troupes à ses lieutenants. L'armée de secours se dirigea vers la Bourgogne, sous le commandement des ducs d'Exeter, de Bedford, des comtes de Warwick, de Salisbury, etc. Philippe le Bon, de son côté, avait adressé des mandements militaires en ses pays d'Artois, de Flandres, de Picardie et des deux Bourgognes. Ses recrues du Nord s'assemblèrent à Troyes. Lui-même opéra, le 27 juillet, à Vézelay, sa jonction avec le duc de Bedford, commandant supérieur des contingents anglais. L'ensemble des

(1) Monstrelet, p. 106 et suiv. Elmham, p. 330. « Ce jour, 8 juillet, l'Université de Paris fist processions pour le salut du roy et prospérité du royaume et spécialement pour le salut et reconvalescence du roy d'Angleterre, qui estoit, le jour précédent, venu au giste ou chastel du bois de Vincennes. » (X. X. 1480, f° 254, v°.) Le 12, procession générale de l'église de Paris à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, » pour prier Dieu pour la santé du roy nostre sire, pour la prospérité du roy d'Angleterre régent et pour la paix du royaume. » Le 22, nouvelle procession à Saint-Martin des Champs, et le 29, à Notre-Dame, pour le *salut et prospérité du roy et de ce royaume*. (*Ibid.*, f° 275.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

forces anglo-bourguignonnes n'est évalué, par un de ses chroniqueurs contemporains, qu'à la somme totale de douze mille combattants (1).

Durant cet intervalle, Henri V avait obtenu quelque répit ou amélioration dans sa maladie. L'ensemble général des forces devait se réunir le 4 août à Vézelay. Henri V brûlait d'apporter à cette expédition le concours de sa présence. Vers les premiers jours de ce mois, il quitta le château de Vincennes. Henri V était le 3 à Corbeil et se trouvait encore le 6 dans cette ville. Le jeudi 13, vaincu par les progrès du mal, il dut quitter Corbeil et renoncer à s'avancer davantage. Son état ne lui permettait même plus le cacolet. A Corbeil, il monta dans une barque et conduit par des rameurs, il descendit le cours de la Seine.

Toutefois, arrivé au pont de Charenton, il voulut remonter à cheval. Le jeune roi tenait à dissimuler publiquement la gravité de sa situation ; il aspirait à rentrer du moins en cavalier, dans ce séjour de luxe et de plaisance. Henri V se remit donc en selle. Mais à peine eut-il fait quelques pas, que, dompté par la douleur, il fut contraint de reprendre sa litière. Parvenu de la sorte au château, il s'alita cette fois pour ne plus se relever (2).

Le 15 août, veille du terme fixé, Philippe, avec ses

(1) Elmham, p. 230. Cousinot, p. 185. Monstrelet, p. 107 et suiv. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 136, nº 3. Fenin, p. 185. D. Plancher, p. 57.

(2) Elmham, p. 331. D. Plancher, t. IV, p. 58. Fontanieu, Ms. 112, à la date du 3 août. Rymer, t. IV, partie IV, p. 73, à la date du 6. « Ce jour (le 3), la cour se leva à 8 heures (du matin) pour aler aux processions générales, de l'église de Paris à l'église de Sainte-Geneviève, pour prier Dieu pour la santé du roy, pour la paix et prospérité de ce royaume

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

confédérés, se trouvait, devant Cône, au rendez-vous militaire. Charles, régent, n'y comparut point. Durant quelques jours, les deux camps restèrent en présence, sur l'un et l'autre bord de la Loire. Puis, le duc de Bourgogne, voyant que ses adversaires demeuraient inactifs, dirigea, sur La Charité, deux mille Anglais et Bourguignons. Alors les troupes du dauphin, pour défendre cette ville, passèrent la Loire et se mirent en bataille. Philippe le Bon, ainsi que ses Anglais, reculèrent à leur tour, et les deux armées prirent des directions opposées (1).

Vers le même temps, les Français obtinrent en Auvergne un avantage assez notable. Antoine de la Rochebaron, seigneur de Berzé-le-Châtel en Mâconnais et de la Rochebaron, avait épousé Philippa, bâtarde de Jean sans Peur, et tenait le parti de Bourgogne. Il s'était associé un Savoisien, nommé le sire de Salenove, qui vint le trouver à la tête de huit cents hommes d'armes. Ces deux partisans occupaient diverses places dans les pays d'Auvergne, Limousin, Gévaudan, Forez, Velay et Vivarais. Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, fils du connétable, Imbert de Groslée, sénéchal de Lyon, les seigneurs de Beauchatel et de la Fayette attaquèrent le sire de la Ro-

et du roy régent. » (X. X. 1480, f° 255, v°.) « Mardy 11 et mécredy 12, y ot processions générales pour le salut et prospérité du roy et pour la paix de ce royaume et le jeudi ensuivant, (le 13), retourna le roy d'Angleterre de Corbeil au giste au bois de Vincennes. » (*Ibid.*, f° 256, v°.) On observera que, dans ces avis, le roi d'Angleterre allègue officiellement la maladie de Charles VI, mais non la sienne.

(1) Auteurs cités. Berry. Ci-après, p. 362, note 1. Cousinot. *Journal de Paris*, 658. La maison militaire du dauphin se porta jusqu'à Sancerre. Mais le jeune prince n'y fut jamais présent. Nous nous étendrons spécialement sur ce point, dans une note placée à la fin du présent chapitre, p. 335.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chebaron dans une petite ville nommée Serverette (1).

La place fut assiégée et incendiée ; Salenove et la Rochebaron s'enfuirent avec la garnison bourguignonne. Ils trouvèrent d'abord un refuge en un lieu que les historiens du temps nomment Bousos (2). Puis par les montagnes, ils gagnèrent le château de la Rochebaron (3). Battu, expulsé de toutes ses places, le gendre de Jean sans Peur fut ainsi complétement défait (4).

Pendant que le gros des forces anglo-bourguignonnes était occupé devant Cône, l'un des capitaines de l'expédition pour le régent frappait l'ennemi en Normandie, à l'autre extrémité de la ligne anglaise. Guillaume, vicomte de Narbonne, réunit dans le Maine, vers le 10 août, deux mille combattants. Parmi ces derniers, se trouvaient Jean de la Haie, baron de Coulouces en basse Normandie; Ambroise de Loré, chevalier, Manceau; Jean du Bellay et autres Angevins. Guillaume de Narbonne s'unit au jeune comte d'Aumale, Jean d'Harcourt, cousin de Jacques et lieutenant général pour le dauphin dans le Maine. Sachant les garnisons anglaises affaiblies, ils firent une course armée sur Bernay, ville riche et peuplée, grâce principalement à l'industrie des drapiers. Ils tuèrent aux Anglais deux cents hommes, pillèrent à fond la ville et reprirent la route qui les avait conduits à

(1) Près Marvejols, (Lozère). Anselme, t. I, p. 242. C. (grande édition). Berry. *Charles VI*, p. 442. Montreuil, p. 210. Guichenon, t. I, p. 460.

(2) Probablement Besas, canton de Saint-Félicien, arrondissement de Tournon (Ardèche).

(3) Berry. Cousinot de Montreuil.

(4) Les ruines de ce château subsistent encore, majestueusement situées sur le mont Malourou, qui domine la Loire près du bourg de Bas-en-Basset (Haute-Loire). Voy. *Magasin pittoresque*, 1860, p. 204.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ce point. Jean d'Harcourt fut fait chevalier, dans cette campagne, par le vicomte de Narbonne (1).

Après avoir couché une nuit seulement à Bernay, les vainqueurs revenaient chargés de butin vers Mortagne. Ils se trouvaient, le 14 août, au village de Moulin-la-Marche, à peu de distance et sur la route de cette ville. En ce lieu, le comte d'Aumale fut informé que Philippe Branch, capitaine anglais, le suivait avec deux mille hommes, pour le combattre. Aussitôt, le nouveau chevalier arrêta sa troupe et fit volte-face. Les deux partis se portèrent à la rencontre l'un de l'autre. Jean d'Harcourt pénétra au centre de l'ennemi et le divisa. La déroute des Anglais couronna ce mouvement. Les Français leur tuèrent un millier d'hommes et firent quelques centaines de prisonniers. Jean d'Harcourt, fier de cet avantage, rentra par Mortagne dans le Perche, puis regagna ses cantonnements du Maine (2).

Philippe, en sortant de Cône, ramena ses troupes à Troyes, où il se rafraîchit quelques jours. Jean, duc de Bedford, conduisit également, par Sens, une colonne de l'armée en retraite. Les deux ducs se rejoignirent à Troyes. Le 25 août, Jean de Bedford apprit dans cette ville que l'état de son frère devenait de plus en plus alarmant. Il partit immédiatement pour Vincennes. Le duc de Bourgogne rencontra, le 30, à Brie-Comte-Robert, des messagers de la cour, qui lui étaient envoyés. Ces estafettes informèrent Philippe que le roi d'Angleterre était

(1) Religieux, t. VI, p. 478. Ursins, p. 394. Jean Chartier, t. I, p. 15. Cagny, chap. LXXV. Cousinot, p. 187. *Journal de Paris*, p. 658.

(2) Religieux. Cagny. J. Chartier. Cousinot. Cf. Raoulet, p. 171, 172.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à toute extrémité. Il eut à peine le temps de dépêcher, auprès du roi moribond, Hugues de Launoi, grand maître des arbalétriers, l'un des chambellans de la maison de Bourgogne (1).

(1) D. Plancher, t. IV, p. 59. Août 28 et 30, actes datés de Vincennes *teste rege* : Rymer, t. IV, partie IV, p. 809. Monstrelet, p. 109 et suiv. Fenin, p. 185.

Note complémentaire sur la bataille de Cône. (Voyez ci-dessus, p. 332.) — Tous les écrivains bourguignons, d'accord sur ce point avec Raoulet (p. 171), assurent que le dauphin participa de fait à cette expédition et qu'il se transporta de Bourges à Sancerre ou devant Cône. Ces divers chroniqueurs, selon toute apparence, ont été inexactement informés. L'*ost* ou maison militaire du dauphin se porta effectivement à Sancerre ; mais le jeune prince n'y fut jamais présent. Nous avons pour garant, à cet égard, un document qui surpasse les chroniques en certitude et en précision. C'est le *compte de l'écurie*, dressé par un comptable qui trouvait, en général, son profit dans les dépenses inhérentes à chaque déplacement. Du mois de mars au 26 septembre 1422, le prince Charles séjourna continuellement à Bourges. « Monseigneur, dit le grand écuyer, ne chevauça pas en icellui temps. » (K. K. 53, f° 150.) — Itinéraire de Philippe le Bon : août 1422, 1 à 15 : d'Auxerre à Vézelay ou environs. 15, 16, 17 : Cône. 18, Cône, Sully-la-Tour, Vézelay. 19, Montréal, Montbar. 20 à 23, Châtillon-sur-Seine. 24, 25, Troyes. 26 à 30, Marigny, Bray-sur-Seine, Nangis, Brie-Comte-Robert. 31, Paris. (D. Plancher, t. IV, p. 57, 59.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE XII.

(Du 31 août au 21 octobre 1422.)

Lorsque Henri V se résigna, pour la seconde fois, à regagner Vincennes, la douloureuse affection dont il souffrait était déjà parvenue à l'état le plus grave d'intensité. Les progrès de la maladie se développèrent avec une rapidité funeste. Vers la fin du mois d'août, elle avait atteint son dernier période (1).

Douze mois ne s'étaient pas encore écoulés, au rapport de Chastelain, depuis que le superstitieux Henri V avait fait une singulière rencontre. C'était, à ce qu'il paraît, dans le temps où le roi d'Angleterre retournait vers la capitale, par le Gâtinais, après son expédition de Dreux et de Chartres. Un ermite vint alors le trouver et pénétra jusqu'auprès de sa personne. Il s'appelait Jean de Gand et résidait antérieurement à Saint-Claude en Franche-Comté. L'ermite se disait envoyé de Dieu par le ministère d'un saint homme. Dans l'entretien particulier, qu'il obtint du roi non sans peine, le visiteur inconnu représenta au prince que le ciel ne lui avait pas donné la grandeur, les talents et la puissance, pour combattre un peuple chrétien. Il le dissuada de poursuivre la conquête de la France, œuvre, lui disait-il, injuste et impie. Henri V, embar-

(1) Cette maladie paraît avoir été une dyssenterie, accompagnée de varices anales dégénérées en fistule. Voyez ci-après, p. 354.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rassé, balançait entre la crainte et la résistance. Sans répondre catégoriquement, il finit par congédier son mystérieux interlocuteur. L'ermite, près de partir, lui dit que « pour n'avoir pas voulu soy retraire de vanité temporelle, avant que l'an passât en son dernier jour, la main de Dieu le toucheroit par courroux. » Il ajouta positivement que la mort serait l'expiation imposée au roi par la puissance divine. Ayant dit ces mots, l'ermite quitta le roi d'Angleterre et nul ne sut d'abord où il se retira (1).

Henri de Lancastre, au lieu de déférer à cet avertissement, continua son entreprise de conquête. Cependant le terme du mois d'août approchait : la menace de l'ermite recevait de l'événement une confirmation inquiétante et visible. Déjà le roi d'Angleterre avait fait part à plusieurs confidents, de cette communication antérieure. Il prescrivit d'exactes recherches pour retrouver l'anachorète et lui témoigner son regret de l'avoir éconduit. Jean de Gand reparut. Henri V, alors, lui demanda si finalement il pourrait « échapper de mort, ou non. — Vous êtes à votre fin, » lui répondit le solitaire ; « avisez de votre âme ». — « Or donc, poursuivit le roi, savez-vous s'il pourra plaire à Dieu qu'en mon lieu après moi mon hoir (2), pourra régner en France ! » A cette dernière question, le religieux « lui certifia que nenny et que jamais n'y auroit règne ne durée.— Et ainsi parla l'ermite à ce roy Henry, puis s'en alla à la conduite de Dieu (3) ».

(1) Chastelain, *Panthéon*, p. 114-5. Ms. La Ravallière, t. II, p. 79 et suiv. Camusat, *Promptuarium antiquitatum Trecensium*. Troyes, 1610, f° 325 et suiv. Conférer ci-dessus, p. 293, 294, note 1.

(2) Héritier, fils.

(3) Chastelain, p. 116. Conférez ci-dessus, p. 306.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Henri se résigna. L'empereur, a dit un de nos poëtes,

> L'empereur est semblable à l'aigle, sa compagne :
> A la place du cœur, il n'a qu'un écusson.

Henri V mourut en roi, comme il avait vécu : en roi d'Angleterre. Tandis qu'il gémissait à Vincennes sur son lit de douleur, les deux reines, Isabelle et Catherine, étaient demeurées à Senlis. La tendresse consolante d'une épouse, les soins délicats, les douces attentions féminines firent défaut à ses souffrances et manquèrent au moribond. Voyant sa fin approcher, le roi anglais réunit dans sa chambre Jean duc de Bedford, son frère ; le duc d'Exeter, son oncle ; le comte de Warwick ; Louis Robsaert, chevalier du Hainaut, grand maître des eaux et forêts de Normandie ; Hugues de Launoy, qui représentait le duc de Bourgogne. Un petit nombre d'autres personnages, témoins solennels et familiers intimes, complétaient cette assemblée (1).

A son frère Jean, le prince mourant demanda, en premier lieu, deux choses : l'une, de reconnaître son héritier comme roi ; l'autre, de poursuivre la guerre contre la France. Il prescrivit, sur ce point, au duc, de ne jamais accéder à aucun traité avec le dauphin, sans que la Normandie demeurât, libre d'hommage, ou souverainement, à l'Angleterre. Je souhaite, dit-il, par-dessus tout, que vous mainteniez la bonne intelligence entre vous Jean, et le duc de Bourgogne. Si le duc veut entrepren-

(1) Monstrelet, éd. d'Arcq, t. IV, p. 109. *Journal de Paris*, p. 658. Henri V avait fait son testament à Douvres les 9 et 10 mai 1421. Il était alors à la veille de descendre pour la dernière fois en France. *Rolls of Parliament*, t. IV, p. 299 *b*. Voy. ci-dessus, p. 271.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dre le gouvernement de ce royaume, je désire que vous le laissiez faire. Mais s'il décline ce soin, prenez-en la charge vous-même (1).

Henri de Lancastre distribua ensuite les rôles à chacun : Jean duc de Bedford, gouverneur en Normandie ; le duc d'Exeter, en Angleterre, protecteur du royaume, avec le duc de Glocester, pour lieutenant. Exeter devait avoir en outre la surintendance de l'éducation du jeune roi, à qui son père, Henri V, commettait pour gouverneur le comte de Warwick. Lord Fitz-Hugh, grand maître d'hôtel, et le comte de Hungerford, sénéchal, étaient continués dans les mêmes charges auprès du jeune roi, successeur. L'héritier-régent du trône de France défendait enfin que l'on délivrât de captivité Charles duc d'Orléans, Charles d'Artois, comte d'Eu, le seigneur de Gaucourt (2) et Guichard de Chissay (3), jusqu'à ce que son fils Henri VI eût atteint l'âge de majorité (4).

Après ces instructions, le malade, demeuré seul, manda ses médecins et les requit de lui dire combien de temps il lui restait à vivre. Ceux-ci répondirent d'abord, en courtisans, par des mensonges polis. Henri V, mécontent, leur enjoignit de parler vrai. Les médecins, donc, en ayant délibéré, l'un d'eux se mit à genoux et lui dit : « Sire, pensez à votre âme, car il nous semble, si

(1) Monstrelet, p. 110. Elmham, p. 332.

(2) Prisonnier d'Azincourt.

(3) Ou Chisé ? Henri V avait admiré les talents militaires déployés par ce chevalier au siége de Meaux. Voy. ci-dessus, p. 301, 302, 313. Il lui offrit en vain de se rallier à sa cause. Ce chevalier (poitevin ?) préféra la captivité.

(4) Elmham. Monstrelet, p. 92, 94, 111.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'est la grâce de Dieu, qu'il est impossible que vous viviez plus de deux heures (1). »

Les docteurs s'étant retirés, le confesseur entra, suivi de la chapelle du prince. Henri fit chanter les psaumes de la pénitence, ou office des agonisants. Les chapelains, psalmodiant à voix basse, ou en récitant l'Écriture, arrivèrent au verset 20 du psaume 51 : « Fais du bien à Sion et *édifie les murs de Jérusalem.* » Ici, le roi interrompit ses prêtres. Il dit qu'il avait eu l'intention, la France une fois mise en paix, de conquérir Jérusalem et de reconstruire le saint temple (2). Puis l'office s'acheva.

Le roi d'Angleterre reçut ensuite l'Eucharistie, puis l'extrême-onction. Peu de minutes lui restaient à passer sur cette terre. Parmi les derniers mots qu'il prononça, on entendit ceux-ci : « Tu mens, tu mens, ma part est avec Notre-Seigneur Jésus-Christ ! » Il semble, d'après ces paroles, que le prince, dans sa pensée déjà obscure, se débattît contre les menaces de l'ermite. Enfin, tenant dévotement de ses mains le crucifix, il poussa un gémissement. *In manus tuas, Domine*, répéta le mourant avec un grand cri, *ipsum terminum redemisti* (3). Puis, il rendit le souffle et parut s'endormir. Ainsi finit Henri d'Angleterre, le lundi 31 août 1422, entre deux et trois heures du matin. Il était âgé de trente-cinq ans et vingt-six jours.

L'adversaire que la France avait eu en la personne

(1) Monstrelet, p. 111. — (2) Voy. ci-dessus, p. 2, note 1.

(3) Dans tes mains, Seigneur, tu as racheté le terme. (Paroles liturgiques.) Monstrelet. Elmham, p. 334. X. X. 1480, f° 257, v°. Rymer, t. IV, partie IV, p. 80. Tyler, *Memoirs on Henri V*, t. I, p. xlij.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'Henri V ne fut point un ennemi vulgaire. Anglais, Français, Bourguignons, tous les historiens du temps conviennent à célébrer les talents, les qualités rares dont le ciel l'avait pourvu. Brave et digne, ferme et mesuré, il avait la grandeur d'un monarque et le vaste regard du politique. Il était, « sobre de bouche, véritable en parole. » Sa justice inexorable ne connaissait ni petit, ni grand, ni frère, ni ami. Les moindres infractions à la discipline, commises par les siens, étaient punies avec une rigueur spéciale (1).

Lors de la capitulation de Melun en 1420, un gentilhomme du Midi, nommé Aimeri du Lau, fut désigné à la mort, comme ayant pris part au meurtre de Jean sans Peur. Bertrand de Caumont, chevalier de Guyenne, s'entremit à prix d'argent en faveur de ce condamné. Il le fit évader de la ville et le sauva. De Français, Bertrand s'était fait Anglais : il avait donné à son nouveau parti les gages d'un entier dévouement. En vain Philippe le Bon et le duc de Clarence supplièrent-ils le roi d'Angleterre : Henri fit couper la tête à Bertrand de Caumont. Au sujet de Clarence lui-même, on se rappelle le propos du roi sur le compte de son propre frère, après la bataille de Baugé (2).

Le peuple de France, affamé de justice et torturé par mille abus, admirait cette implacable sévérité. Henri V apporta dans son administration des vues d'ordre et d'une bienfaisante sagesse, qui manquaient aux gouvernants

(1) Chastelain, p. 113. « Rarus et discretus in verbo. » Walsingham, p. 457.

(2) Monstrelet, t. IV, p. 14. Ci-dessus, p. 270, 271, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

légitimes. Supérieur à ces derniers sur le champ de bataille, il ne les surpassa pas de moins haut dans le conseil. En Normandie, la seule province qu'il soumit entièrement à son pouvoir, il fit régner une exactitude inconnue par le passé. Henri V extermina de ce pays les loups; genre d'immunité dont l'île d'Angleterre se prévaut encore aujourd'hui. Il institua des capitaines spéciaux contre le banditisme, cette lèpre qui dévorait le reste de la France. Henri abolit ou atténua les gabelles, réforma la monnaie et créa la régularité dans les finances. Henri V, enfin, décréta l'uniformité des poids et mesures. Un juge des plus éminents et désintéressé, le pape Pie II, proclame en lui le premier des princes de son siècle (1).

Notre impartialité s'associe aisément à ces éloges. Il en coûte *moins* de reconnaître un homme *plus grand* pour triomphateur. Dès le quinzième siècle cependant, un instinct confus disait non-seulement aux vaincus, mais aux vainqueurs, que l'empire de ceux-ci ne serait point de longue durée.

Au siége de Melun en 1420, Jean de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam, revenait de certaine mission militaire, qu'il avait remplie à Joigny par ordre du roi anglais. Le maréchal était homme de goûts simples, sans recherche aucune dans ses mœurs, ainsi que dans ses habits. Il se présenta devant Henri de Lancastre à Melun, vêtu d'une robe neuve, mais de *blanc gris*, étoffe commune et peu coûteuse.

(1) Rymer, t. IV, partie III, p. 22, 51, 92, 117 et *passim*. Fontanieu, Ms. 112, au 15 juillet 1422. *Lettres des Rois et Reines*, t. II, p. 395. « Subjectis populis jus incorruptum dixit : plumeos lectos Anglicis interdixit..... Vir certè clarus et inter reges sui temporis facilè princeps. » (*Pii commentarii*, p. 154.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

« Comment, l'Ile-Adam, lui dit en souriant à froid le roi d'Angleterre, est-ce ci la robe de maréchal de France? » Le maréchal, à ce propos, regarda le roi en face et lui dit : « Sire, je l'ai fait faire telle pour venir par eau, dans les bateaux, parmi la rivière de Seine. » Le roi, changeant alors de ton, reprit : « Comment osez-vous regarder un prince au visage, quand vous parlez à lui? — Sire, *la coutume des François est telle que si un homme parle à un autre, de quelque état ou autorité qu'il soit, les yeux baissés, on dit que c'est un mauvais homme, puisqu'il n'ose regarder celui à qui il parle au visage. — Ce n'est pas notre guise*, » dit Henri V pour clore l'entretien.

Quelques mois plus tard, l'Ile-Adam, maréchal de France, était destitué de son office et emprisonné, par ordre du roi d'Angleterre, à la Bastille (1).

D'après les mœurs et le génie de la France, tels que la Providence les avait faits dès cette époque, la *queue de renard* (c'était la devise que portait le conquérant) ne devait point définitivement prévaloir sur l'élégante et poétique fleur de lis. La justice de la postérité ne s'agenouille pas devant la force et le fait accompli. Ce n'est point tout encore que le talent, le succès, la grandeur, même le génie. Sans la droiture de l'âme, sans une cause juste, il n'y a point de héros pour l'histoire.

La mort d'Henri V fut célée au peuple pendant quinze jours. Sa dépouille mortelle, après ce terme, reçut publiquement les honneurs accoutumés pour les royales funé-

(1) Monstrelet, *ibid.*, p. 9, 36. Chastelain, p. 59, 72. Fenin-Dupont, p. 147, 156, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

railles. Les restes du prince furent d'abord placés dans une vaste bassine, remplie d'eau et chauffée à grand feu. Les parties molles se séparèrent ainsi des os. La chair fut inhumée en l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, église voisine de Vincennes et lieu de pèlerinage célèbre. On répandit l'eau dans le cimetière. Les ossements du prince, ensevelis avec des aromates, furent mis sur un char richement orné. Le deuil se présenta d'abord en grande pompe à Notre-Dame de Paris. Puis la cérémonie funèbre se répéta, le 15 septembre, à l'abbaye royale de Saint-Denis (1).

Le cortége funèbre, après ces solennités, s'achemina vers la patrie du roi mort. Au-dessus du cercueil, voilé à tous les yeux, se voyait la représentation au vif d'Henri V. Cette image consistait en une figure de cuir bouilli, peinte à la ressemblance du prince. Le front ceint d'une riche couronne d'or, il portait le sceptre de la main droite et de l'autre une pomme d'or. La statue était vêtue des habits royaux, étendue droite et couchée sur son lit de parade, couvert de drap d'or ; le visage tourné vers le ciel. La reine Catherine ne fut que tardivement informée de son veuvage. De ville en ville, elle suivit le corps de son époux, à une demi-lieue de distance. Le 19 septembre 1422, la pompe funéraire entra dans Rouen (2).

Après son court séjour au sein de cette ville anglaise,

(1) Chronique de Cagny, chap. LXXVI. Religieux, t. VI, p. 482. J. Chartier, t. I, p. 6. Ursins. Godefroy, p. 395. *Journal de Paris*, p. 658.

(2) Monstrelet, p. 112. Chastelain, p. 113. S. Remi, p. 404. P. Cochon, p. 445.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le convoi mortuaire se rendit à Abbeville. Puis par Hesdin, Boulogne et Montreuil, il se dirigea vers Calais, et y prit la mer. Le 10 novembre 1422, les restes d'Henri V arrivèrent à Londres. Ils furent déposés en l'abbaye de Westminster, où se voit encore sa sépulture (1).

Sarrazin d'Arly dit alors ce mot plaisant, qui nous semble toutefois, par son côté grave, mériter d'être reproduit.

Le sire d'Arly, chevalier, oncle du vidame d'Amiens, était beau-frère de Guy de Nesle, seigneur d'Offémont, l'un des principaux champions de notre cause nationale. Malade de la goutte et âgé de soixante ans, il habitait son château d'Acheu, près de Pas en Artois. Le vieux gentilhomme avait l'esprit gaulois ; et, perclus, il était en quête de nouvelles. Un poursuivant (2), nommé Haurenas, du même âge que son maître, le servait depuis longues années. Comme il revenait au manoir après avoir vu du pays, le chevalier questionna son poursuivant et lui demanda s'il ne savait rien touchant la mort du roi d'Angleterre.

Haurenas répondit qu'il avait vu Henri V (représenté) en habits royaux tout paré, en l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville. L'as-tu bien examiné, dit le seigneur ? — Oui, messire. — Eh bien, alors, poursuivit le chevalier picard : « Or me dis, par ton serment, s'il n'avoit point ses *houseaux chaussés ?* — Ah ! monseigneur, *nenni*, dit-il,

(1) Les mêmes. P. Cochon, p. 446. *Chronique de Normandie*, f° 179, v°. Etc.

(2) Officier d'ordonnance ou héraut.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par ma foi. — Lors lui dit messire Sarrazin : Haurenas, beau ami, jamais ne me crois s'il ne les a *laissés en France* (1) ! »

Après l'affaire de Cône, le maréchal de Séverac poursuivit sur le Mâconnais l'attaque résolue en 1421. Le 22 septembre 1422, uni à Bernard d'Armagnac, qui fut depuis comte de la Marche, ainsi que sénéchal de Lyon (Imbert de Groslée, seigneur dauphinois), il s'empara de la ville de Tournus (2).

Charles de Valois, régent, sous l'inspiration de son conseil, avait promis au duc de Bretagne de renvoyer ceux de ses officiers ou membres de ce même conseil, qui avaient, en 1420, trempé dans la conspiration des Penthièvre. Mais, cet engagement une fois pris, Jean Louvet, Guillaume d'Avaugour et autres, que concernait cette promesse, ne se mirent aucunement en devoir de l'accomplir. Bien loin de s'exiler volontairement de la cour, ils s'ancraient chaque jour plus profondément dans les faveurs et dans la familiarité du jeune prince. Le duc, indigné de ce manque de foi, en référa d'abord aux états de Bretagne. Cette assemblée fut d'avis de passer outre ; elle conseilla au duc de sacrifier à l'intérêt général et à la raison d'État son grief particulier, quoique légitime (3).

(1) Crois-moi, Henri V a *laissé ses houseaux* en France. « A ce mot, (ajoute Monstrelet, p. 117), tous ceux qui étoient présents commencèrent à rire et puis parlèrent d'autre matière. » *Les houseaux* ou guêtres d'expédition que portaient les cavaliers, étaient, dans la langue famili le signe ou l'emblème de l'activité. Avoir laissé ses houseaux signifiai avoir *fini son rôle*.

(2) Ci-dessus, p. 328 entre les notes 2 et 3. Archives de Mâcon. *Revue des sociétés savantes*, 1857, p. 707. *Histoire de Châlon-sur-Saône*, p. 269. *Histoire de Tournus*, p. 211. Cf. J. Chartier, t. III, p. 292, note 2.

(3) Ci-dessus, p. 261, 261, note 1. D. Morice, t. I, p. 487.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais le duc Jean, irrité de plus en plus, ne céda point longtemps à ce sage conseil. Il accueillit les constantes avances du roi d'Angleterre. Le duc et la duchesse négociaient avec difficulté la délivrance de leur frère Artus de Bretagne, comte de Richemont. Henri V rendit la liberté au prisonnier d'Azincourt, mais à la condition qu'il se rallierait au parti de son libérateur. Richemont, à son tour, devenu le féal d'Henri V, servit d'intermédiaire, ainsi que le comte de Suffolk, pour rapprocher la Bretagne de l'Angleterre. Le duc Jean finit par s'aboucher personnellement avec le conquérant anglais. Quant au traité d'alliance qui l'unissait au dauphin, il se crut affranchi, sous ce rapport, d'une fidélité dont le prince français et son conseil ne lui offraient point le modèle (1).

Au moment où Henri V s'alita, mortellement atteint, les ambassadeurs de Jean VI arrivèrent à Paris. Ils étaient munis de pleins pouvoirs pour jurer et sanctionner, au nom de leur duc, le traité de Troyes. Ces conférences, interrompues par la maladie du prince de Lancastre, furent reprises après sa mort, auprès du gouvernement anglo-français (2).

Dans le même temps, le duc de Bretagne forma le complot de livrer la Rochelle aux Anglais (3).

Charles de France, ou son conseil, comptait sur des

(1) Ci-dessus, p. 304 avant la note 1. D. Morice. Rymer, t. IV partie IV, p. 62, 68. Fontanieu, vol. 112, au 26 juin 1422.

(2) X. X. 1480, f° 255, v°. Félibien, t. II, *Preuves*, p. 587, *a*. J. Chartier, t. III, p. 292. Ms. Fontanieu, 112, à la date des 8 et 17 octobre 1422.

(3) Cet important épisode est demeuré comme inaperçu de nos historiens modernes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

troupes étrangères pour reconquérir son royaume. Ce fut là une des vues dominantes de sa politique. Elle prévalut, malheureusement, dans sa conduite, pendant toute la première moitié de sa carrière. La Rochelle lui offrait l'unique port à l'aide duquel le régent pût communiquer à l'extérieur; notamment, avec ses chers et fidèles alliés, les rois d'Écosse et de Castille. Enlever la Rochelle au dauphin, c'était assiéger ce prince, du sud à l'ouest, par le moyen du blocus maritime. C'était renverser cette colonne fondamentale de sa politique. La Rochelle offrait un asile, avec issue au dehors, où même des mécontents du parti français, trouvaient facilement à se refugier (1). La place avait en ce moment, pour gouverneur et capitaine général, Henri de Pluscallec, sujet breton et créancier du régent. Jean VI, après avoir noué des intelligences dans la ville, envoya des troupes pour appuyer le soulèvement projeté (2).

Dans cette grave conjoncture, la présence du dauphin fut jugée un remède nécessaire à la situation. Le 26 septembre 1422, Charles régent quitta Bourges, où il vivait confiné depuis huit mois. Le prince se dirigea par Issoudun, Châteauroux, Busançais, Chauvigny et Poitiers.

(1) Le 15 juin 1421, un affidé anglais d'Henri V lui écrivait de Coutances : « I am bred yat *Pyket* and his wyf been floghen out of Aungers unto ye Rochell, for feer of ye Dolfyn ; for he hade send to Aungers for to have arested *Pyket*. » J'apprends que Piquet et sa femme se sont enfuis d'Angers à la Rochelle, par crainte du dauphin ; car ce dernier a envoyé à Angers pour l'arrêter. (Ms. Bréquigny, n° 80, f° 228.) Ce Picquet de la Haye, général des finances, était poursuivi comme ayant été cause d'une défaite navale éprouvée en 1417, auprès d'Harfleur, par la marine de Gênes, au service du dauphin. (Voy. ci-dessus, p. 55, note 1.)

(2) Cousinot le chancelier, chap. cxcxv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après avoir résidé, du 1er au 4 octobre, dans cette ville, il prit, de jour en jour, son gîte à Couhé, Chefboutonne, Chisé, Surgères et Bourgneuf. Le 10 du même mois, il était à la Rochelle (1).

Le régent trouva, en effet, cette ville très-émue et fort agitée. L'un de ses premiers soins fut de réunir les autorités, afin de se procurer des finances. Cette assemblée eut lieu le 11 octobre dans l'*hôtel de l'évêque* (2), où le dauphin était logé. Pendant le cours de la séance, tout à coup le plancher de la salle s'effondra. La chambre du prince était située au premier étage. Sous le poids du nombreux personnel qui s'y trouvait réuni, la charpente fléchit. Les assistants, subitement précipités, tombèrent pêle-mêle dans une salle-basse ou cellier (3).

Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, accompagnait le régent, son cousin. Il périt dans cette catastrophe. Guy de Naillac, gentilhomme considérable de la contrée, subit le même sort, et beaucoup d'autres furent également tués ou blessés. Heureusement, la haute *chaire* ou grand siége de bois sur lequel était assis le dauphin, se trouvait placée dans une espèce de rainure, ou arcade ceintrée. Cette rainure était pratiquée sur l'épaisseur de l'ancien mur de la ville, qui formait la paroi du bâtiment, à laquelle ce siége était adossé. Par un bonheur providentiel, le jeune prince « demeura tout assis en sa chaire. »

(1) *Itinéraire.* Amos Barbot, *Histoire de la Rochelle;* Ms. S. G. fr. 1060, à la date.

(2) Cagny. Cette maison était située à l'angle des rues Chef-de-Ville et du Coq, plus anciennement de *la Verdière.* (Arcère.)

(3) Cousinot, chap. CXCXVI. Cagny, chap. LXXIV. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. I, p. 269. Raynal, *Histoire de Berry*, t. III, p. 9, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il glissa de l'étage supérieur à l'autre, sans éprouver de dommage sensible. Le futur roi de France en demeura quitte pour cette forte émotion et de légères égratignures (1).

Au premier fracas de cette chute, une extrême agitation se propagea dans la ville. « Tous ceux qui n'estoient en la place, furent près de s'entretuer, cuidans que le dauphin et ceux de sa compagnie fussent morts par trahison et mal-apensement. » Cependant les gens du prince le recueillirent immédiatement sain et sauf dans un asile plus sûr. Bientôt il fut complètement remis de cette secousse (2).

Le régent était venu accompagné, notamment, de Guillaume Taveau, échevin de Poitiers, baron de Mortemer et commandant l'une des compagnies franches du Poitou. Les forces du dauphin se concertèrent, à la Rochelle, avec le ban militaire des hautes et basses marches de Saintonge. Une rencontre eut lieu, près de Montaigu (Vendée), entre les Français et les Bretons. Ces derniers furent vaincus, repoussés et perdirent grand nombre des leurs (3).

Dans le même temps, des mesures prudentes avaient été prises pour mettre la Rochelle en sûreté. Les murs de la ville furent réparés et les fossés élargis. La place

(1) Anselme, aux *sires de Préaux* et de *Naillac*. Cousinot. Cagny. Arcère. Monstrelet, p. 131, 132, 142.

(2) Cagny. Monstrelet. — Le dauphin, pendant près de six mois, passa pour mort, même parmi ses partisans. (Monstrelet.)

(3) Massiou, *Histoire de Saintonge*, t. II, 2e partie, p. 261. Thibaudeau, *Histoire de Poitou*, in-8o, t. II, p. 4. Cousinot. — « Despense extraordinaire faicte en l'hostel de Monseigneur le régent par plusieurs Lombards estant en son service et compagnie, au mois d'octobre en la ville de la Rochelle : 2,560 livres tournois. » (Ms. s. fr. 1399, fo 2.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

reçut des vivres et munitions de guerre. Des correspondances militaires furent établies, pour servir en cas d'attaque, entre la ville et la banlieue. Enfin le corps échevinal et les bourgeois jurèrent fidélité à la cause du dauphin. Les échevins reprochaient aux juges royaux du pays leurs entreprises contre les prérogatives ou libertés communales. Ces réclamations furent accueillies par le gouvernement du dauphin, qui pacifia ces dissensions intestines. Grâce à ces sages et habiles mesures, la Rochelle ne fut pas seulement mise à l'abri du coup de main qu'avait médité le duc de Bretagne. Cette place importante, la clef des mers pour Charles VII, demeura constamment soumise à son autorité, même pendant les temps les plus désastreux de son règne (1).

Charles régent quitta la Rochelle le 15 octobre 1422. Le 24, il était de retour à son manoir de Mehun-sur-Yèvre, près Bourges. Cette aventure merveilleuse de la Rochelle, arrivée au moment où Charles VII allait inaugurer son règne, impressionna très-vivement les esprits. Charles, aussitôt qu'il eut repris possession de sa demeure, fonda dans la Sainte-Chapelle de Bourges une messe spéciale, afin d'en perpétuer le souvenir. Le prince Charles professait une dévotion spéciale pour saint Michel, archange. Ce fut à la protection de ce saint qu'il attribua la conservation de ses jours. Durant le cours de la même année, Charles VII envoya, au mont Saint-Michel en Normandie certaine pierre qui s'était détachée au-dessus de sa tête lors de l'événement de la Rochelle. Cette pierre

(1) Massiou. Arcère. Voir plus loin, livre III, chap. VII, *les Anglais devant la Rochelle.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

était accompagnée d'un buste de cristal, en guise d'*ex-voto*, qui représentait le roi de France (1).

Le roi Charles VI, depuis longtemps, ne traînait plus qu'un reste de misérable existence. L'air de Senlis et le séjour des cantons environnants semblaient lui être particulièrement salubres ou agréables. Il y passa l'été de 1422. Au mois de juillet, Charles VI data de ce lieu un dernier acte qui sans doute lui fut dicté par les parties intéressées, mais qui contenait bien le reflet de sa bonté naturelle (2). Henri V étant mort, Charles fut amené, le 19 septembre, à Paris, ainsi que la reine. Déjà, comme on l'a vu, la conservation de sa vie n'inspirait pas moins d'appréhension que celle du roi d'Angleterre. Durant quelques semaines encore, il languit dans son hôtel de Saint-Paul. Vers la fin du mois d'octobre, la *fièvre quarte* le saisit. Après le quatrième ou cinquième accès, il expira, le 21 de ce mois, vers sept heures du matin, dans sa cinquante-quatrième année (3).

(1) Raynal, *loc. cit.* La pierre et le buste de Charles VII se conservaient encore, au dix-huitième siècle, dans l'église de Saint-Sauveur, au mont Saint-Michel. Dom Huynes, *Histoire du Mont Saint-Michel*, 1744; Ms. S. Germain français, n° 924, 3, p. 94. Le Héricher, *Histoire du mont Saint-Michel*, Caen, 1848, in-fol. p. 36.

(2) Ordonnance pour les serviteurs et officiers domestiques nobles et non-nobles de l'hôtel du roi. (Ms. Fontanieu, 112 à la date.) Godefroy, p. 703.

(3) Jean Chartier, t. III, p. 292. *Journal de Paris*, p. 658. X. X. 1480, f° 259, v°. *Chronique de Normandie*, f° 179. P. Cochon, p. 446. Camusat, *Mélanges*, p. 157. Etc. etc. Les témoignages contemporains s'accordent, presque sans exception, pour fixer cette date, de la manière la plus probante, au « mercredi, 21 octobre, jour des onze mille Vierges. » Cependant, un acte royal et authentique, émané de Charles VII, place officiellement la mort de son père et son avénement à la couronne, au lendemain 22. (Voy. J. Chartier, t. I, p. 3, note 1.) Dans le calendrier du moyen âge, le 21 octobre était compté, (comme aujourd'hui, pour certaines personnes, le vendredi) au nombre des jours *périlleux*... J'inclinerais à expliquer ainsi cette légère discordance.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Charles VI, ce roi de France jadis si pompeux, rendit l'âme dans un palais presque désert. Le chancelier de France, le premier chambellan du roi, son confesseur, son aumônier ; puis quelques rares subalternes : tels furent les seuls témoins de ses derniers moments. On déploya pour ses funérailles la même pompe matérielle que pour Henri d'Angleterre. Mais aucun prince du sang ne parut à ces fastueuses cérémonies. Le 10 novembre suivant, le corps de Charles VI, embaumé, fut d'abord porté à Notre-Dame, puis à Saint-Denis. Immédiatement après le char, dans le trajet de Saint-Paul à la cathédrale, marchait seul, à pied, Jean, duc de Bedford. Venaient ensuite les autorités et une multitude de peuple (1).

Le peuple, dans son ignorante et naturelle affection, fut plus fidèle à ce roi, que les princes. Paris, dès le quatorzième siècle, était déjà ce qu'il a toujours été depuis : une métropole d'opposition et la capitale française de la raillerie. Charles VI traîna, parmi les Parisiens, trente-trois années de démence. Vainement sous leurs yeux, ce monarque devint le jouet des partis, le butin du vainqueur. Vainement, sous le règne de ce prince et sous son nom, tous les désordres, tous les fléaux, toutes les misères, y compris la honte du joug étranger, vinrent-ils s'appesantir sur la ville et sur le royaume. Jamais le pauvre roi ne rencontra devant ses pas l'ironie ou l'insulte. La plus humiliante et la plus dérisoire des infirmités n'altéra point un seul jour, en sa personne vénérée, le culte de la monarchie.

(1) Monstrelet, p. 120 et s. Religieux, t. VI, p. 486. Ursins, p. 395. *Journal de Paris*, p. 659. Cousinot, p. 187. K. K. 54, fos 22 et 40. Félibien, t. II. *Preuves*, p. 588, *b*. *Mélanges* de Camusat. Etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le jour de sa mort, on ne vit point, au chevet de l'époux expirant, Isabeau de Bavière, reine de France. Au jour des funérailles, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, était absent. Pas un fils, pas un parent. Mais la multitude des petites gens (que ce roi avait écrasés), inondait la capitale. « Et tout le peuple, qui estoit en my les rues et aux fenestres, pleuroit et crioit comme si chacun vît mourir la riens que plus aimât (1). »

(1) La *riens ;* la chose, *res. Journal de Paris*, p. 659. *Charles le Bien-aimé :* Fenin-Dupont, p. 191. S. Remi, p. 465. Raoulet, p. 173. On lit dans Sauval (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 458), à la fin du chapitre intitulé *Redevances à des gens d'Église :* « Enfin au prieuré de la Saulsaye près Villejuifve, on doit les sceaux d'or et d'argent cassés, avec leurs chaînes de la chancellerie, après la mort du roi. De plus, on lui doit le linge du corps et des tables du roi et de la reine, aussi bien que les mulets et chevaux de la pompe funèbre. Charles VII (*c'est-à-dire* Henri VI) lui paya 2,500 fr. pour les chevaux et mulets de l'enterrement de Charles VI. » Voy. *Ordonnances*, t. XV, p. 292. — 1422 novembre 30. Assignation donnée par les dames de la Saulsaye aux officiers de l'écurie du roi et de la garde-robe ; pour qu'ils aient à délivrer auxdites dames les choses qui leur sont dues. (S. 4678, f° 42).

Sur la *Maladie de Henri V*, voyez ci-dessus, p. 336. — On appelait *mal de saint Antoine, mal de saint Fiacre*, les maladies des intestins, les affections hémorrhoïdales et celles de l'anus. Il était de commune renommée, qu'en 1421, lors du siége de Meaux, Henri V avait laissé piller par ses soldats l'église de Saint-Fiacre, en Brie; lieu de pélerinage et patron fort invoqué pour la guérison de ces maladies. (Basin, t. I, p. 41.) D'autres allèguent que ce prince voulait transporter en Angleterre (voy. ci-dessus p. 295, note 2) les reliques de ce même patron. (*Religieux*, t. VI, p. 480.) Henri V aurait été ainsi frappé, comme profanateur, par une vengeance ou punition de saint Fiacre, (*Ibid.*) Le *Journal de Paris* rapporte qu'en cette année 1422, la sécheresse de l'été, jointe à une chaleur excessive, détermina une épidémie. Les enfants, ajoute le rédacteur, y succombaient généralement et aussi des hommes adultes : « Espécialement des Anglais, et disoit-on que le roy d'Angleterre en eut sa part.» (*Panthéon*, p. 658.) Pie II et plusieurs autres auteurs contemporains représentent Henri V comme atteint de dyssenterie. (*Commentarii*, p. 154.) J. des Ursins ajoute au « flux de ventre » les « hémorrhoïdes. » (P. 394.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LIVRE III.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII AU TRONE (21 OU 22 OCTOBRE 1422), JUSQU'A LA VENUE DE LA PUCELLE (MARS 1429).

CHAPITRE I.

(Du 22 octobre 1422 au 31 juillet 1423.)

Immédiatement après la mort d'Henri V, Jean, duc de Bedford, fut constitué régent, par l'autorité des *rois de France et d'Angleterre* (1), et de leur grand conseil. » Cette délégation eut lieu du consentement de Philippe duc de Bourgogne, et sur le refus de ce prince, qui déclina cette charge pour lui-même.

Vers le 15 septembre, le nouveau régent se rendit à son poste à Rouen, comme gouverneur de la province conquise. Il accompagna jusqu'à Calais la reine douairière Catherine, qui s'embarqua dans ce port le 5 octobre, conduisant à Londres la dépouille mortelle d'Henri V. Le duc de Bedford dut se partager entre ce soin pieux et ceux que réclamait son installation, comme chef du gouvernement, dans la capitale de la Normandie (2).

(1) Charles VI moribond, et Henri VI, âgé de neuf mois.

(2) Monstrelet, éd. d'Arcq, t. IV, p. 124. P. Cochon, p. 446. *Parliament rolls*, t. IV, p. 169, 175.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Philippe le Bon, de son côté, s'était également retiré dans ses États du Nord. Arras lui servait de résidence, lorsqu'un messager vint lui annoncer la mort de Charles VI. Inaccessible encore à de meilleures inspirations, des sentiments de jalousie, de respect humain ou de vanité commençaient à tempérer, chez le prince bourguignon, son zèle ardent en faveur des Anglais. Le duc de Bourgogne prévit que, s'il paraissait aux obsèques du roi de France, il lui faudrait céder le pas ou la préséance, lui cousin germain de Charles VI, à Jean duc de Bedford, régent de France et oncle du nouveau *roi*. Philippe résolut de s'abstenir. Ce prince demeura en Artois. Il se contenta d'envoyer à Paris quelques chambellans, avec mission de l'excuser auprès du régent et de suppléer le duc de Bourgogne (1).

Le 22 octobre, Charles VI étant mort, le chancelier de France, Jean le Clerc, président du conseil, prit en main la possession nominale du gouvernement. Le même jour, une ordonnance parut sous ce protocole : « Le chancelier et les gens du conseil de France. » Cet acte, en autorisant les recettes et dépenses, confirmait provisoirement dans leurs places tous les fonctionnaires de l'État (2).

Le lendemain, un conseil fut tenu, sous la présidence de ce chef de la magistrature, dans la chambre du parlement, en présence de Jacques Branlart, Ch. Thiessart, Hector de Loans, et beaucoup d'autres conseillers et offi-

(1) D. Plancher, t. IV, p. 62, 63.

(2) *Ordonnances*, t. XIII, p. 8. Du Tillet, *Recueil des traités*, p. 217. Religieux, t. VI, p. 488. J. Chartier, t. I, p. 29. Rymer, t. IV, partie IV, p. 80, 81. *Parliament rolls*, t. IV, p. 171, 299.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ciers de la maison du roi et de la reine. Le chancelier exposa que les quatorze exécuteurs testamentaires du feu roi désignés par son codicille, en date de janvier 1413, étaient tous morts. Le conseil institua, pour les remplacer, les ducs de Bedford, de Bourgogne, de Bretagne, le chancelier de France, les évêques de Thérouanne, de Beauvais (1) et huit autres personnages. Parmi ces derniers, il convient de signaler Michel ou Michaud de Lallier, riche bourgeois de Paris, maître de la chambre des comptes, Bourguignon notable et familier de la reine Isabelle. On s'occupa immédiatement de l'inventaire et des funérailles (2).

Le 27 octobre, tandis que le régent Bedford écrivait, de Rouen, pour demander aux habitants de Londres, de vouloir bien reconnaître Henri VI, un nouveau conseil s'assemblait au parlement de Paris (3).

Dans cette séance, le chancelier fit d'abord lire à haute voix l'ordonnance de 1407. C'était un acte par lequel Charles VI prescrivait qu'en cas de mort du roi de France, « son fils aîné, en quelque âge qu'il fust, seroit roi et couronné le plus tôt que faire se pourroit.» Aux termes de cet édit, le prince Charles dauphin devait être proclamé sans délai et sacré sous le nom de Charles VII.

Le chancelier rappela ensuite que, depuis la mort de Charles VI, il avait cru devoir réserver le nom du roi, dans la formule initiale des actes publics. Cependant, ajouta Jean le Clerc, monseigneur de Bedford a récemment

(1) Louis de Luxembourg et Pierre Cauchon.

(2) X. X. 1480, f° 259. Félibien, *Preuves*, t. II, p. 587, *b*.

(3) Delpit, *Documents anglais*, p. 232. Henri IV, père d'Henri V, avait fait tuer Richard II et l'avait supplanté sur le trône.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

adressé au conseil de France des lettres contenant l'avis du conseil de Normandie sur ce point. De cet avis, il *semblait résulter*, dit-il, « que on devoit nommer ès mandements et lettres dessus dits, le roy *Henry* (Henri VI) *roy de France et d'Angleterre*, fils du roy d'Angleterre, nagaires trépassé. »

Telle était la question, termina le ministre, sur laquelle la réunion avait à se prononcer. Le conseil du parlement, après en avoir délibéré, statua que l'ordre établi par le chancelier serait maintenu, jusqu'à plus ample explication entre cette compagnie et les ducs de Bourgogne ainsi que de Bedford (1).

Jean, duc de Bedford, revint à Paris le 5 novembre. Cinq jours après, eurent lieu les obsèques du roi de France. Seul, le duc de Bedford suivait le prince défunt et composait le deuil royal. Seul, il mit à l'offrande. Le 11, à Saint-Denis, lorsque le corps eut été déposé dans la fosse, les huissiers d'armes, selon la coutume, brisèrent leurs verges et les jetèrent sur le cercueil. Alors *Berry*, le roi d'armes, cria : « Dieu veuille avoir pitié et mercy de l'âme de très-haut et très-excellent prince Charles roy de France !... » Puis il ajouta : « Dieu donne bonne vie à Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur (2) ! »

Cependant, Guy le Bouteillier (français *renié*), de concert avec le bâtard de Thien, occupait en armes la capitale.

(1) X. X. 1480, f° 260.

(2) Félibien, *Preuves*, 558, *b*. Camusat, *Meslanges*, f° 157. Monstrelet, p. 123. Il y avait deux rois d'armes nommés *Berry* : 1° celui-ci, qui fonctionnait auprès de Charles VI, et 2° Gilles le Bouvier, appelé aussi *Berry*, créé par Charles dauphin, ou Charles VII. Ci-dessus, p. 245.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Des reconnaissances militaires, capitaines en tête, éclairaient les avenues, par où l'on redoutait l'arrivée des forces du dauphin. Toujours seul pour représenter les princes français, Bedford rentra dans Paris. Il fit porter devant lui l'épée de l'état, comme régent : « dont le peuple murmuroit fort. » Mais la contrainte enchaînait cette multitude. Dans son sein, la honte, la colère, de sombres desseins fermentaient. Il n'y eut, toutefois, au dehors, que des murmures et des larmes. Le peuple, dit une relation officielle, « pleuroit et non sans cause,... car ne sçavoient si de longtemps auroient roi en France (1). »

Le prince Charles chevauchait, pour retourner de Saintonge en Berry, pendant que son père, Charles VI, rendait, à Paris, le dernier soupir. Ce fut à Mehun-sur-Yèvre, le 24 octobre, qu'en arrivant à sa résidence, le régent dauphin reçut la nouvelle de ce grave événement.

Le roi est mort, vive le roi! Cet adage populaire résume et peint le principe qui réglait ce point de droit public, dans l'ancienne monarchie. D'après ce principe, *le mort saisissait le vif*, et la transmission de la souveraine autorité ne souffrait ni retard ni lacune.

Cependant, le prince Charles conserva six jours entiers, du 24 au 29 octobre, la qualité de régent, comme s'il eût attendu le résultat de la séance du 27. Le vendredi 30 (2), *il prit, en son château de Mehun-sur-Yèvre, le titre de roi.* Deux jours plus tard, 1er novembre, eut lieu la solennité de la Toussaint. Charles se rendit alors à

(1) Camusat. Monstrelet. *Journal de Paris*, p. 660.
(2) Voy. ci-dessus, p. 352, note 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Bourges et tint sa fête comme roi, dans la magnifique cathédrale de cette ville. Ainsi fut inauguré le règne de Charles VII (1).

Ce prince habitait ordinairement Bourges. Il s'était fait de cette place une sorte de capitale, autour de laquelle s'étendait son patrimoine réduit. Charles, en effet, ne possédait point Paris, siége et métropole de la monarchie depuis des siècles. Reims, la ville du sacre, se trouvait également hors de sa puissance. Le Berry, l'Orléanais, la Touraine, le Poitou, le Maine, l'Anjou, le Dauphiné, le Lyonnais, le Languedoc, l'Auvergne ainsi que le Bourbonnais, la ville et gouvernement de la Rochelle, avec une partie de la Saintonge, la Provence, enfin (par alliance et vassalité) : telles étaient les seules provinces qui reconnussent alors son pouvoir. On l'appela par dérision le roi de Bourges.

Les Anglais occupaient en maîtres la Normandie, la Guyenne, la Picardie, la Champagne, Paris et l'Ile-de-France, tout le pays de Langue d'oïl en un mot, au nord

(1) Comptes de l'écurie dans Jean Chartier, t. III, p. 310, 311. *Ordonnances*, t. XIII, p. 156. Raoulet, p. 173. Ursins, Godefroy, *Charles VI*, p. 398. Cousinot, p. 189. — Charles VII fit célébrer le service funèbre de son père, non pas à Espaly, mais en l'église de Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre. Cette cérémonie eut lieu dans les premiers jours de novembre, ainsi qu'on le voit par le document ci après. « Reçu par Guillaume Charrier (trésorier du roi), la somme de 1,200 livres tournois que le roy, par ses lettres-patentes, données le 6e jour de novembre, avoit ordonné lui estre baillée et délivrée pour tourner et convertir en la despence de bouche des prélats et autres gens d'église, ordonnez par le conseil pour faire l'obsèque du roy Charles derrenier trèspassé, que Dieu absoille! en l'esglise de Notre Dame de Mehun-sur-Yèvre. » (Compte de l'hôtel du régent, puis roi, du 1er juillet au 30 novembre 1422. Ms. 1399, s. fr., fo 2.) — *L'épitaphe de Charles VII* dit positivement que ce roi mourut au lieu où il avait pris la couronne : à Mehun-sur-Yèvre, (*Revue anglo-française*, t. III, p. 125.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la Loire, sauf plusieurs places incessamment disputées. Par le duc Philippe le Bon, ils dominaient les Flandres, l'Artois et les deux Bourgognes. Ils tenaient en échec la Bretagne.

Le « roi de France et d'Angleterre » Henri VI était au berceau. Mais ce lourd fardeau, une double couronne, pesait sur d'autres fronts que celui de ce chétif enfant. Capitaine hardi, politique non moins habile que son frère, le duc de Bedford s'était aguerri à l'école du succès, qui double les forces du vainqueur. Il comptait de nombreux et puissants auxiliaires. Cependant l'adversaire le plus redoutable avait disparu de la scène. En frappant, coup sur coup, Henri V et Charles VI, la Providence avait renouvelé la lutte et changé la proportion relative des chefs antagonistes. Vis-à-vis d'un roi qui venait de naître, Charles VII, âgé de près de vingt ans, exerçait une autorité, désormais affranchie de toute entrave. Le roi de France, on pouvait l'espérer du moins, allait se révéler.

Malheureusement, le héros ne répondait pas à la situation. Dans les desseins de l'éternelle sagesse, l'heure n'avait point encore sonné. Charles, au lendemain, comme la veille, de cette grande métamorphose, échappait aux regards de ses partisans, impatients et enthousiastes. Il continuait de disparaître au sein d'un demi-jour, sans gloire et probablement sans vertu. L'histoire n'a guère pu que sonder le vide obscur de cette retraite et ne peut attester de ce prétendant, que son inertie. Depuis l'événement de la Rochelle, on ignorait s'il était mort ou vivant, Dans le cours de l'hiver, les Tournai-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

siens, partisans de Charles, envoyèrent aux pays de Berry et d'Orléanais des messagers spéciaux, chargés de constater la vérité du fait. Ces ambassadeurs retournèrent au carême et rapportèrent que le prince était vivant. Parmi les rares mentions directes que les chroniqueurs du temps nous ont laissées à son égard, l'un d'eux se borne à ce court panégyrique. « Le roi Charles, dit-il, estoit de sa personne mout bel prince et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens, mais il ne s'armoit mie vollentiers et n'avoit point chier la guerre, s'il s'en eust pu passer (1). »

Entre ces deux compétiteurs, la France, enjeu du tragique débat, endurait un triste martyre. Bien des souffrances l'avaient éprouvée : il lui en était réservé de plus longues et de plus cruelles encore. De toute part sévissaient des maux inouïs, pour lesquels le monde, ou l'effort humain, ne savait nul remède, si ce n'est de les empirer chaque jour. En cet état, les âmes, exaltées par la douleur, s'élevaient au-dessus de la terre, vers le siége de l'invisible justice. A toutes les époques et quel que soit l'état de la littérature ou de la civilisation, les peuples ont parmi eux des esprits qui les raniment et des voix qui les consolent. Lorsque le ciel s'assombrit, lorsque les âmes se troublent, ces voix chantent la strophe redoublée, qui rapproche les poitrines et qui rallie tous les cœurs. Tel est, parmi les nations, le rôle historique de la poésie.

Au quinzième siècle, la forme métrique, la ballade ou chanson populaire, célébrait les vicissitudes de chaque

(1) Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 132, note 1. Fenin-Dupont, p. 195.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jour. On peut voir dans la *Complainte du pauvre peuple* que nous a conservée Monstrelet, un tableau général ou résumé de ces souffrances. De nombreux poëtes anonymes suppléèrent le reste de cette peinture. Mais le cri, l'instinct qui dominait alors la poésie dans sa plus haute expression, c'était le sentiment du patriotisme (1). Deux poètes, à ce titre, méritent une mention distincte. Le premier, plus passionné, plus véhément, plus viril, Robert Blondel, a été déjà signalé (2). Le second avait également vu le jour sur le sol de la Normandie, où régnaient les Anglais. Plus heureusement inspiré, sous ce rapport, que Blondel, Alain Chartier s'adressa directement à l'idiome national, pour en faire l'organe et l'interprète du sentiment national. Dans le *Lai des quatre dames,* il ne réussit pas seulement à émouvoir ses contemporains et la postérité, sur la funeste journée d'Azincourt ; mais grâce à la juste et généreuse pensée qui anime cet opuscule, il sut ennoblir un revers et féconder en quelque sorte, dans les cœurs, le souvenir de ce désastre. Le *quadriloge invectif* (en prose) et quelques autres morceaux de poésie portent également cette noble et forte empreinte morale. On la sent, on la retrouve, sous la touche, minutieuse et caressée, du poëte que devait couronner le platonique baiser d'une princesse.

Pendant que les deux parties belligérantes déchiraient la commune patrie, un autre genre de rivalité animait les gouvernements anglais et français. Chacun d'eux, à l'envi de son adversaire, s'efforçait, par des actes pacifiques et

(1) *Panthéon*, p. 525. *Revue des Sociétés savantes*, 1857, p. 704 et suiv. Le Roux de Lincy, *Chants populaires de la France*.

(2) Voy. ci-dessus, p. 167, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'une sagesse plus ou moins éclairée, de se gagner ou de se maintenir des partisans.

Charles VII, durant les neuf premiers mois de son règne, confirma ou accrut les priviléges et libertés des villes de Loches, de Toulouse, Milhaud, Pézénas, Tournay, Saint-Jean-d'Angély, Tours, La Rochelle, Issoudun et autres, soumises à son autorité. L'ordonnance du 16 novembre 1422 prescrivit au gouvernement du Dauphiné de pourvoir à l'abrégement des lenteurs judiciaires. Une autre maintint les officiers du parlement (séant à Poitiers) dans l'immunité de l'aide, ou contribution roturière (1).

Henri VI ou le conseil anglais, de son côté, confirma d'abord tous les fonctionnaires ou officiers royaux (25 décembre 1422). Un diplôme, rendu au nom d'Henri VI le 27 janvier 1423, décria les monnaies d'or ou d'argent fabriquées par ordre de Charles, son adversaire. D'autres mandements, au contraire, tendirent à accréditer exclusivement les diverses espèces que faisait frapper le gouvernement anglais. Les gens du parlement de Paris, et la redoutable corporation des bouchers, furent les principaux objets des faveurs ou prérogatives que le conseil, présidé par le duc de Bedford, crut devoir distribuer à ses auxiliaires politiques (2).

Charles VI, durant le schisme pontifical, avait promulgué une ordonnance notable, en date de 1406. Cet édit conférait soit aux chapitres, soit aux évêques ou autres

(1) *Ordonnances*, t. XIII, p. 1 à 43, et p. 64; t. XV, p. 115, 162, 326; t. XVI, p. 35. D. Vaissète, livre XXXIV, chap. xxv, etc.

(2) *Ordonnances*, t. XIII, p. 8 à 31. *Lettres des Rois et Reines*, etc., t. II, p. 398.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

collateurs, l'élection à certaines prélatures, ou la collation de bénéfices sis en France. La prérogative, ainsi que les émoluments qu'entraînaient ces mutations, furent de la sorte enlevés au saint-siége. Martin V, vers le mois de septembre 1422, députa comme légat auprès de Charles VI, le cardinal Albergati, archevêque de Bologne. Ce prélat, chargé en même temps de négocier la paix entre la France et l'Angleterre, réclama contre l'ordonnance de 1406.

Martin V avait toujours favorisé sous main la maison de Lancastre. Bedford lui accorda l'abolition de cette ordonnance. Mais le gouvernement de Charles VII, malgré la difficulté de sa situation, opposa sur ce point une vive résistance à la cour de Rome. Le légat voulut promulguer, dans la province de Lyon, une bulle conforme à la doctrine ultramontaine. L'archevêque (assisté de Jean Gerson) ne permit pas la publication de la bulle. Une ordonnance royale rendue à Bourges, le 8 février 1423, vint au contraire maintenir l'acte de 1406 et fournir un nouvel appui à la cause des libertés gallicanes (1).

Jean, duc de Bedford, avait les yeux constamment tournés vers les grands barons français, dont l'alliance lui était nécessaire.

Les négociations entamées auprès de Jean VI, duc de Bretagne, se continuèrent avec activité. Dans les premiers jours d'avril 1423, Bedford quitta Rouen et se rendit à Amiens. Il établit sa résidence dans le palais de l'évêque

(1) *Ordonnances*, t. XIII, p. 22. Fontanieu, Ms. 4805, f° 119. Du Boulai, *Hist. universit.*, *Paris*, t. V, p. 366 à 373. Du Tillet, *Libertés gallicanes*, p. 129.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et y tint, avec un luxe royal, une sorte de gala qui dura près d'un mois, et de cour plénière. Le duc de Bourgogne et le régent s'étaient empressés de fournir à Jean VI des saufs-conduits en bonne forme. Le duc de Bretagne répondit de sa personne à ces avances. Il amena de plus avec lui son frère, Arthur de Richemont, comte de Montfort et d'Ivry (1).

Le duc Philippe se rendit également à la somptueuse assemblée. Pendant le cours des réunions et des fêtes, qui marquèrent cet élégant congrès, les quatre princes s'unirent entre eux par les nouveaux liens d'une multiple alliance. Les ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Bedford, signèrent ensemble un solennel traité de paix et d'amitié. Le régent anglais prit en mariage Anne de Bourgogne, sœur du duc. Arthur de Bretagne devint l'époux de Marguerite, autre sœur de Philippe le Bon. Cette princesse était veuve de Louis de France, duc de Guyenne et dauphin, frère aîné de Charles VII (2).

Le comte de Foix ne fut point oublié. Par lettres du 6 mars 1423, ratifiées solennellement à Amiens le

(1) Fontanieu, vol. 113, aux 13 décembre 1422, 12 et 25 février 1423. D. Morice, t. I, p. 490, etc. Monstrelet, p. 147 et s. P. Cochon, p. 448-449. *Journal de Paris*, p. 661. J. Stevenson, *Wars of Henry VI*, t. I, p. xxxiv.

(2) Cette dernière union avait déjà été décidée avant la mort des deux rois. Madame de Guyenne fut mariée au comte de Richemont, par contrat du 3 octobre 1423. Les noces eurent lieu, le 10, à Dijon; et, par acte du lendemain 11, la dauphine douairière Marguerite, comtesse de Richemont, ratifia sa seconde alliance. Anne de Bourgogne épousa Jean, duc de Bedford, à Troyes, le 14 juin 1424. D. Plancher, t. III, *Preuves*, p. cccxlij; t. IV, p. 69; *Preuves*, p. xxvij. Gachard, *Dijon*, p. 32, 56, 57. Rymer, t. IV, partie iv, p. 91. Fenin-Dupont, p. 199 et suiv. G. Gruel, p. 359 et suiv. Godefroy, *Charles VI*, p. 729. Monstrelet, p. 543, 548. Ms. Brienne, p. 197, f° 291.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

18 avril, le gouvernement anglais accepta les conditions exigées par Jean de Grailly, pour prix de sa fidélité au parti des Lancastre. Mais le grand vassal du Midi continuait à jouer double jeu. Dans le même temps, ses ambassadeurs négociaient à Bourges auprès de Charles VII. Le roi, par lettres données en cette ville au mois de mai, accorda premièrement à Mathieu, comte de Comminges, frère de Jean de Foix, des lettres de rémission. Les méfaits *abolis* par ces lettres n'allaient à rien de moins qu'au degré criminel de lèse-majesté. Le comte y était reconnu coupable pour le passé, mais innocent pour l'avenir, d'avoir battu monnaie, contre la prérogative royale. Cette monnaie, de plus, avait été fabriquée à faux poids et à moindre titre que la monnaie de Charles elle-même.

Peu après, sous la même rubrique et la même date, des lettres tout à fait semblables furent concédées au comte de Foix. C'étaient les préliminaires d'une réconciliation ou d'un rapprochement, qui ne tarda pas à s'opérer, comme on le verra bientôt, entre le comte Jean et le roi de France (1).

En dépit de tous ces efforts et de toute sa diplomatie, le gouvernement anglais ne pouvait se guérir de son vice ineffaçable. Il ne pouvait se préserver de l'antipathie naturelle qu'il suscitait autour de lui. A peine le nouveau roi était-il proclamé, que, vers la fin de novembre, une nouvelle trame s'ourdissait, à Paris même, contre les dominateurs étrangers.

(1) Rymer, *ibid.*, p. 88, 89. Stevenson, *Wars... or Papers illustrative of... Henry VI*, apud *Scriptores rerum britannicarum*, p. 1 et suiv. Ms. Doat, vol. 214, f°s 1 à 10. D. Vaissète, livre XXIV, chap. XXVIII.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Des bourgeois de la ville conspirèrent de livrer cette capitale au roi Charles. Le gouvernement anglais découvrit le complot et réussit à l'étouffer par la force. Bon nombre des conjurés furent pris. Parmi eux, se trouvait une femme, que l'on brûla. Plusieurs autres furent décapités. D'autres purent s'enfuir, laissant entre les mains des juges leurs biens confisqués. De ce nombre était Michel de Laillier, l'un des exécuteurs testamentaires de Charles VI, désigné par le conseil de France, pendant l'interrègne (1).

Le gouvernement redoubla de méfiance et de rigueur. Le prévôt de Paris fut changé. Au mois de février suivant, tous les habitants de Paris durent prêter serment. « c'est à sçavoir » (dit le *journal*), « bourgeois, mesnagers, charretiers, bergers, vachers, porchers des abbayes, et les chambrières, et les moines même, d'être bons et loyaux au duc de Bethefort.... de lui obéir en tout et partout et de nuire de tout leur pouvoir à Charles, qui se disoit roy de France, et à tous ses alliés ou complices (2). »

A Troyes en Champagne, la capitale d'Isabeau, ville du fameux traité, les habitants, comme on l'a vu, étaient individuellement interrogés et soumis à une sorte d'inquisition politique. Pour vivre en paix, il fallait se munir d'un certificat régulier de servilisme. A Reims, Guillaume Prieuse, supérieur des Carmes, se vit dénoncer, comme suspect d'avoir témoigné des sentiments favorables au *dauphin*. Traduit, malgré l'immunité de sa robe,

(1) Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 135. Ci-dessus, p. 357.

(2) « Les uns de bon cœur le firent, les autres de très-mauvaise volonté. » *Journal de Paris*, p. 661. Biographie Didot : *Morhier*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

devant Jean Cauchon, lieutenant du capitaine de Reims, il soutint ses opinions avec fermeté. Jamais roi anglais, dit-il, n'a régné en France, jamais l'Anglais ne régnera (1) !

D'autre part, le conseil de Charles VII s'efforçait de négocier avec le duc de Bourgogne. Au mois de janvier 1423, une entrevue diplomatique eut lieu dans ce dessein à Bourg en Bresse, pays neutre appartenant au duc de Savoie. Cette réunion s'effectua sous les auspices d'Amédée VIII. Le chancelier de France Gouge de Charpaigne y prit part au nom de Charles VII et Nicolas Rolin, comme chancelier de Philippe le Bon. Mais, sous le coup des animosités qui divisaient les deux partis, ces ambassadeurs ne purent s'entendre. L'assemblée se termina sans produire une solution favorable (2).

Vers la fin de juin 1423, Yolande d'Aragon était de retour auprès de Charles VII. La belle et sage reine de Sicile venait d'assurer à son fils, Louis III, la succession de Naples. Elle revint apporter à son autre fils, au nouveau roi de France, le concours indirect, mais toujours si précieux et si éclairé, de son influence et de ses conseils (3).

La mort des deux rois avait à peine suspendu, pendant

(1) Ci-dessus, p. 327, note 3. « Dict oultre (Guill. Prieuse) que oncques Anglois ne fut roy de France, ne encores ne seroit jà. » Varin, *Archives de Reims* (*législatives*, 2e partie, 2e volume, p. 113, 114). — Pierre Cauchon, dont la main et le nom se montrent ici, était du pays de Reims. Il employa son crédit en faveur de ses parents, jusque-là pauvres et obscurs. Nous trouvons, en 1423, dans un mémorial de la chambre des Comptes, l'admission de ce Jean Cauchon « nommé récemment « maître sergent des bois des montagnes de Reims et de la forest d'E- « pernay. » (P. P. 118, p. 129.)

(2) D. Plancher, t. IV, p. 65.

(3) Monstrelet, t. IV, p. 144, 156. Bourdigné-Quatrebarbes, t. II, p. 140, 147. K. K. 243, f° 63.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quelque temps le cours des hostilités. Bientôt elles se rallumèrent avec une nouvelle ardeur.

Jacques d'Harcourt, La Hire, Saintrailles, Raoulet et autres capitaines continuaient de tenir la campagne, sous la bannière de Charles VII. Au mois de novembre 1422, Jean de Luxembourg, lieutenant de Philippe le Bon, dirigea une expédition contre Guise en Thiérache. Jacques d'Harcourt se vit contraint d'abandonner aux Anglais Saint-Valery. Mansart d'Esne, capitaine bourguignon, fut pris à Vitry. Rue en Ponthieu se rendit à Jacques d'Harcourt. Jean du Bellay et Ambroise de Loré tentèrent un coup de main malheureux sur Fresnay dans le Maine : Guérin de Fontaine vengea cet échec et remporta contre les Anglais un avantage à Neufvy-Lalais, dans la même contrée. Vers la fin de cette année, La Ferté-Milon et Meulan tombèrent au pouvoir des Français (1).

En 1423, le comte de Salisbury, chassé du Vendômois par les troupes françaises et écossaises, fut obligé de se retirer en Normandie (2). Les soldats de Jacques d'Harcourt s'emparèrent, le 20 mars, de Dommart en Ponthieu et continuèrent leurs courses dans le Vimeu. Les Anglais recouvrèrent Orsay, village situé près de Paris, sur la Seine. Noyelles-en-Mer, à l'embouchure de la Somme, devint également (au mois de mai) leur conquête (3).

(1) Monstrelet, p. 130 et suiv. S. Remi, p. 465. Cousinot de Montreuil, p. 212, 213. Jean Chartier, t. I, p. 14, 30, 31. Bourdigné, t. II, p. 152. P. Cochon, p. 447.

(2) W. Pole, comte de Suffolk, est nommé par le régent anglais, gouverneur avec pleins pouvoirs pour le roi à Chartres, pays chartrain, Poissy, Pontoise, etc. (P. P. 118 ; année 1423.)

(3) Cousinot, chap. cc. Monstrelet, p. 142 et suiv. Wavrin, t. I, p. 215 et suiv. Archives Joursanvault, n° 3388. *Journal de Paris*, p. 662.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Meulan avait été pris au nom du roi Charles, par Jean Malet, sire de Graville en Normandie, et par un capitaine de l'Orléanais, nommé Yvonnet de Garancières. Ce dernier mit dans la place Louis Paviot, son lieutenant et, pour garnison, quelques centaines de gentilshommes. Le duc de Bedford, accompagné du comte de Salisbury et de forces considérables, vint bientôt mettre le siége devant cette ville fortifiée. C'était la première affaire importante dans laquelle, depuis la mort des deux rois, les nouveaux antagonistes allaient se mesurer. Pendant que Charles VII demeurait à Bourges, sur les vives instances des assiégés, des forces militaires furent envoyées sous l'autorité de ce prince, pour les secourir (1).

Les comtes d'Aumale et de Bucan, le vicomte de Narbonne et T. Duchatel commandaient cette armée, forte d'environ six mille combattants. Le comte d'Écosse, suivi d'une partie de ces troupes, se dirigea vers le siége, et, parvenu à peu de distance de Meulan, il se disposait à l'investir. Mais la concorde ne se maintint pas entre les capitaines du roi de France. La jalousie de marcher au premier rang, dans cette journée qui allait inaugurer le règne, engendra la dissension. T. Duchatel, au rapport d'un témoin considérable (Cousinot), assuma le principal tort de cette déplorable conduite (2).

Duchatel, l'un des favoris du jeune roi, représentait, dans le conseil, l'homme officiel de la guerre. Il était à la dévotion de Jean Louvet et de l'évêque de Laon (Guillaume de Champeaux). Ces deux ministres, pour

(1) Monstrelet, p. 134. Cousinot, p. 189.
(2) P. Cochon, p. 447. Cousinot, *ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lors omnipotents, avaient tout le maniement des finances. Muni de l'argent destiné à la solde des troupes, Tanneguy arriva en forces dans Orléans, où Louis Paviot jouissait d'une renommée populaire. Duchatel en profita pour tirer des habitants une contribution de deux mille livres. Puis il fit marcher en avant les Écossais qui faisaient partie de son commandement, jusqu'à Gallardon, près de Chartres. Quant au chevalier breton, il employa devant Orléans la contribution qu'il avait perçue, à son propre usage et profit, en achat de vaisselle, joyaux et pierreries. Pendant que le comte de Boucan et les autres capitaines attendaient vainement son aide, il ne s'avança pas plus loin que Janville. Puis, sans payer les troupes, il rompit finalement avec ses compagnons d'armes et se retira au château de Sully, résidence de Georges, seigneur de La Trimouille (1).

Louis Paviot, privé de secours et sans munitions, défendit la place avec intrépidité. Il fut tué d'un coup de canon. Mais, après sa mort, les auxiliaires écossais et autres se débandèrent. Plein de courroux contre Duchatel, ils ramenèrent vers la Loire leurs troupes mécontentes et indisciplinées. Celles-ci eurent beaucoup à souffrir, sur la route, des garnisons anglaises, qui exécutèrent contre elles de redoutables sorties. Les défenseurs de

(1) Cousinot, p. 190. — Le catalogue Joursanvault désigne en ces termes un document dont la trace est aujourd'hui perdue : « Ordonnance de Charles VII, rendue à Bourges le 18 février 1423, par laquelle il engage son grand diamant appelé le *miroir*, en garantie du paiement de la vaisselle d'or et des joyaux, qu'il achète, pour donner à diverses personnes désignées dans l'ordonnance. Original avec signature. » (T. I, p. 130 n° 179.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Meulan s'indignèrent à leur tour de ce lâche abandon. A la vue des assiégeants, ils renversèrent publiquement, de haut en bas, la bannière du roi Charles, en signe de mépris pour l'autorité de ce prince. Ils arrachèrent de même les croix d'étoffe blanche, cousues sur leurs vêtements, et autres insignes de leur parti. Le premier mars 1423, leurs chefs signèrent une capitulation avec les envoyés du duc de Bedford. Meulan fut, le jour suivant, remis entre les mains des Anglais. La reddition de cette place entraîna celle des forteresses de Marcoussis, Montlhéry et autres lieux fortifiés du voisinage (1).

Le 25 mars 1423, T. Duchatel, de retour à Orléans, donnait quittance au trésorier général d'une nouvelle somme de 11,500 fr. destinée aux dépenses militaires. Le même jour, Charles VII, par acte daté de Bourges, reconnut avoir reçu de Georges, seigneur de la Trimouille, 2,000 écus d'or. Cette somme avait été avancée ou prêtée au roi par La Trimouille, dit l'acte, « pour le paiement de certain nombre de gens d'armes et de trait du pays de Bretagne, que nous envoyons promptement de là à la rivière de Seine. » Le 12 janvier précédent, les états, réunis à Bourges, avaient voté en faveur du roi un subside ou taille générale à répartir entre les pays qui reconnaissaient l'autorité de Charles VII. Le prince devait indemniser La Trimouille de son avance : il lui accorda, par ce même mandement, le droit de lever ladite taille pour le compte et au profit de lui La Trimouille, sur les sujets

(1) Les mêmes. *Journal de Paris*, p. 661. Monstrelet, p. 142. Ms. Brienne, 197, f° 295.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du roi qui habitaient les terres et seigneuries de Georges, situées dans le royaume (1).

Quelques jours plus tard, le 5 avril, Charles VII donna 200 livres à Lubin Raguier, son queux ou gentilhomme de cuisine, « en considération de ce que ledit Lubin avoit prêté, par l'ordonnance des chancelier et conseillers du roi à l'évêque de Laon (intendant général des finances), la somme de mille livres, pour remettre à Louis Boyaux chevalier, chambellan tant pour lui que pour certains gens d'armes à Baugency (2). »

Ces faits particuliers nous montrent à quels expédients financiers le roi, de plus en plus obéré, avait recours, pour faire face aux dépenses quotidiennes, qu'exigeait une guerre incessante. Nous manquons de notions historiques précises sur l'emploi militaire ou politique qui eut lieu de ces deniers. Mais nous savons que le résultat n'en fut point heureux.

Le parti de Charles VII occupait encore, dans la Champagne, de nombreuses forteresses. Ses troupes inquiétaient et harcelaient perpétuellement la province entière. Troyes et Reims, spécialement, étaient continuellement menacées et tenues en échec. Vers le mois de mai, la ville de Pont-sur-Seine, où les troupes de Charles s'étaient établies, fut assiégée, prise, démolie et brûlée par les

(1) *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1124. Archives de Tours : *Cabinet historique*, 1859, p. 103, n° 5082, 2. Ms. Fontanieu 113, au 25 mars 1423 et *passim*. Le 30 mars 1423, les Bourguignons entrent dans Marchenoir près Baugency. (Cousinot, p. 198, 471 et suiv.)

(2) Lubin Raguier appartenait à la famille d'Hémon Raguier, trésorier général. Lubin était premier queux du roi en 1441. (Archives de l'hospice de Laon. Cabinet des titres, dossier *Raguier*.) Sur Louis Boyau, Voy. ci-dessus, p. 259. (Bataille de Baugé.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Anglais. De mai à juin, les villes ou forteresses de Moymet-Vertus, Trainel, Gumery, Soligny, *Paroir* (1), Saint-Mémin, Origny, Charmont, Aubeterre, Mont-Suzain, Voué, Pouan, situées dans le voisinage et à peu de distance de Troyes, subirent un sort analogue (2).

Parmi les capitaines bourguignons, se trouvait un aventurier nommé le bâtard de la Baume (3). Ce redouté partisan résidait sur les frontières de l'Auxerrois. Vers le mois de mars 1423, une trêve fut proclamée dans ces parages, d'un commun accord entre Charles VII, le régent Bedford et le duc de Bourgogne. Durant cette trêve, des capitaines gascons, qui tenaient le parti du roi Charles, se mirent en rapport avec Guillaume de la Baume. Ils le conduisirent à Bourges, l'engageant à quitter la bannière de Bourgogne et à prendre, comme eux, du service auprès du roi de France (4).

(1) Probablement Paroy près Dammarie (Seine-et-Marne). Les autres localités, sauf Vertus (Marne), appartiennent aux arrondissements de Nogent-sur-Seine et d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(2) Fenin-Dupont, p. 198, 199. Archives de Troyes. On lit dans un mémoire ms. de ces archives : « *Item*, les *ennemis* ont par plusieurs fois publié et fait publier que le *daulphin* leur maistre venroit assiéger à toute puissance icelle ville et la mectre en tel estat que on diroit : *Icy fut Troyes*. » (Communication de M. Boutiot... *Hic Troja fuit!* Cf. sur ce point *Revue des Sociétés savantes*, 1857, p. 710.) Dans le même temps, La Hire guerroyait à Châlons, à Somme-Veste. De là, ses éclaireurs opéraient des incursions jusqu'à Reims, annonçant la venue et le sacre du dauphin *qui que veuille*; c'est-à-dire *envers et contre tous*. (Archives municipales de Reims; communication de M. Louis Paris. Article *La Hire*, biographie Didot.)

(3) Guillaume, bâtard de la Baume, seigneur de la Charme, marié à Gillette de Dortans (veuve de lui en 1430). Il était fils de Guillaume de la Baume, seigneur considérable du pays de Savoie, mort en 1360. (Anselme.)

(4) Chronique de Wavrin, édition de Mlle Dupont, t. I, p. 222 et suiv. D. Plancher, t. IV, *Preuves*, p. xxv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Charles VII accueillit favorablement le transfuge. Il lui fit quelques dons, accompagnés de grandes promesses et reçut de lui le serment d'être fidèle à son nouveau maître. Le bâtard de la Baume retourna, secrètement, comme il était venu, à Mailly-le-Châtel, une de ses demeures les plus habituelles. Avant que le bruit de son changement de drapeau se répandît, il se concerta, pour tenter un coup de main sur Cravant (1), avec les capitaines français qui l'avaient engagé à suivre cette ligne de conduite. Le bâtard adjoignit à ses hommes *bourguignons*, un renfort, plus nombreux, de recrues *françaises*, que lui fournirent ces capitaines. Du 24 au 30 juin environ, il se présenta devant Cravant comme ami, et se fit ouvrir ainsi, par trahison, les portes de la ville (2).

Une fois maître de la place, il cria : « *Vive le roi ! ville gagnée !* » En même temps, lui et ses compagnons se répandirent dans les rues, pillant les maisons, rançonnant les hommes, violant les femmes et les filles. Tout d'abord, le bâtard avait eu soin d'occuper une tour carrée, qui dominait la place et en formait la citadelle. Une fosse profonde, ou cave fermée par une trappe, faisait partie de la forteresse, que commandait cette tour. Les plus riches ou notables habitants de Cravant, faits prisonniers, furent confinés dans cette prison, ou salle basse.

Cependant, parmi les Bourguignons du capitaine Guillaume, trois gentilshommes, attachés de cœur à leur parti, n'avaient point vu sans colère l'œuvre de perfidie et de mensonge dans laquelle ils avaient été enveloppés.

(1) Yonne, près d'Auxerre.
(2) Wavrin-Dupont (Société de l'histoire de France), p. 226 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après s'être concertés secrètement, l'un d'eux sortit de la garnison sans attirer les remarques. Il se rendit en toute hâte à Chastellux chez Claude de Chastellux, seigneur de ce lieu, naguère maréchal de France, et l'un des principaux capitaines de Philippe le Bon. Ce seigneur adopta un plan d'attaque, combiné d'avance par les trois conjurés et rassembla immédiatement des troupes pour le mettre à exécution.

Au jour dit, 3 juillet, vers le matin, le sire de Chastellux, suivi de 5 à 600 combattants « de bonne étoffe », arrivait à deux lieues de distance et en vue de la grande tour de Cravant. Les deux autres conjurés avaient précisément fait le guet, ou monté la garde, cette nuit même et n'étaient point encore descendus de la plate-forme. Ils échangèrent avec les survenants des signaux convenus.

L'un de ces deux écuyers s'appelait Jacques de Catry, dit *le Velu*, et l'autre, Étienne de Ville : surnommé en guerre *Saulve-le-demourant* (1). C'était un samedi. Sauve-le-Demeurant, en descendant de la plate-forme, passa dans la salle du rez-de-chaussée. Là se tenaient au nombre de trois, les hommes d'armes, préposés à la garde habituelle de la tour et des prisonniers. Il leur dit qu'il viendrait, ce jour maigre, dîner avec eux et leur apporterait une tarte, « la meilleure que jamais ils mengaissent (2). » A dix heures du matin (heure où l'on dînait alors), il revint portant la tarte et suivi du Velu. Déjà les trois gardes de la tour étaient à table, en compagnie de « deux fillettes, leurs amies. »

(1) Sauve le demeurant ; sauve le reste ! (... *Sauve qui peut !...*)
(2) Mangeassent.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Sauve-le-Demeurant, après avoir salué les convives et offert sa tarte, se mit, comme en attendant le Velu, à considérer une hache de bataille, qui se trouvait placée contre un mur, aux pieds des soldats. Il prit en main cette arme, et la manœuvrant avec adresse, il se rapprocha de la table. Y en a-t-il un de vous trois, leur dit-il, qui sache faire *les trois coups de la hache?* Les compagnons répondirent au questionneur que, s'il le savait, il le leur montrât.

Aussitôt Sauve-le-Demeurant élève la hache de ses deux bras; puis la brandissant avec force, il l'abaisse violemment sur la tête de son interlocuteur le plus voisin. Du coup, il lui ouvrit le crâne, et la cervelle du malheureux recouvrit ou inonda le pavé de la salle. Retournant ensuite la hache, du côté de la seconde lame, aiguisée en une pointe obtuse, il frappa si rudement le deuxième homme d'armes, qu'il le renversa de sa selle ou escabeau, mort comme le premier. Quant au troisième soldat qui restait, avant que celui-ci eût eu le temps de se mettre en défense, Sauve-le-Demeurant l'atteignit, en troisième lieu, avec le manche de la hache. Frappé à la poitrine, ce soldat tomba en arrière, les pieds levés et ne mourut pas, mais il demeura deux heures sans pouvoir parler.

Durant ce temps, le Velu écoutait à la porte. Jugeant que le moment était venu, il monta par l'escalier jusqu'à la plate-forme. Là il déploya une enseigne blanche, et le temps étant très-clair, il fit un feu de fumée. A ce signal, le sire de Chastellux, suivi de trois étendards, lança ses cavaliers au galop vers Cravant, à force d'éperons. En redescendant au corps de garde, le Velu retrouva Sauve-le-Demeurant, qui, le visage égratigné, se débattait à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grands coups de manche de hache, contre les deux femmes. Le troisième garde était encore comme anéanti de suffocation et de terreur.

Reprenant toutefois ses sens et voulant assurer le salut de ses jours, ce dernier indiqua au Velu la trappe qui s'ouvrait, dans le corps de garde même, sous leurs pieds et qui servait de loge aux prisonniers. Dès qu'il put énoncer une parole, il l'invita à délivrer les captifs, qui furent ainsi rendus à la liberté. En ce moment, le bâtard de la Baume accourait suivi de la garnison et d'artillerie. Il commença sur-le-champ le siége en règle de la tour et de la forteresse. Sauve-le-Demeurant et le Velu, assistés des prisonniers, prirent immédiatement la charge de la défense. Du haut des fenêtres de la tour, ils jetèrent en guise de projectiles, les deux cadavres sur la tête des assiégeants.

L'attaque, cependant, devenait de plus en plus inquiétante pour les défenseurs. A l'instant où la lutte devant la tour était le plus animée, Jacques de Catry ou le Velu s'esquiva, suivi de trois des captifs qu'il avait libérés. A l'une des extrémités du fort, un pont-levis donnait sur les champs. Ils abaissèrent le pont et ouvrirent cette porte de derrière. Quelques minutes après, les Bourguignons, ayant à leur tête le sire de Chastellux, affluaient par cette porte et pénétraient dans la place. Bientôt ce renfort imprévu tomba sur les Français, lance baissée, et les mit en déroute. Chastellux et les siens s'emparèrent ainsi de la ville en criant : *Notre-Dame! Bourgogne* (1) !

(1) Wavrin, chapitres 963, 964, 965.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le bâtard de la Baume, se voyant hors d'état de lutter avec avantage, prit le parti de battre en retraite. Ceux qui purent l'accompagner s'enfuirent de toute la vitesse de leurs jambes ou de leurs montures. Guillaume retourna de la sorte à Bourges, où il apprit au roi les événements qui venaient de se passer (1).

Le point de mire principal vers lequel le conseil du roi dirigeait les efforts de la guerre était la Champagne. Au nord de cette province, Prégent de Coëtivy, neveu et lieutenant de T. Duchatel, avait été battu et refoulé jusqu'à Mouson. D'un autre côté, Duchatel lui-même, poursuivi par les comtes de Suffolk et de Salisbury, s'était réfugié en Bourgogne. Guillaume de la Baume proposa au roi d'envoyer de nouvelles troupes pour reprendre Cravant. Il montra cette ville comme une clé qui devait ouvrir au roi le chemin d'Auxerre et la Bourgogne jusqu'à Dijon (2).

Le conseil voulait ménager les états propres de Philippe le Bon. Cependant le connétable d'Écosse, Jean Stuart de Dernley, partit du Berry à la tête d'une expédition. Il se dirigea par Gien-sur-Loire, et, de concert avec Duchatel, il vint assiéger Cravant, vers le 10 juillet. Son armée comptait moins de Français que d'étrangers dans ses rangs. Elle se composait en gros d'Écossais, d'Aragonais, de Lombards, d'Espagnols, et de routiers, c'est-à-dire de bandits, de toute origine. Ces forces avaient pour guide, sous le commandement général de Dernley, le Gascon Amaury de

(1) Chronique de Wavrin, 1858, in-8°, chap. DCCCCLXVI.

(2) *Ibid.* Berry dans Godefroy, *Charles VII*, p. 369. D. Plancher, t. IV, p. 73. Cousinot de Montreuil, p. 214.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Léverac, militaire peu capable, à qui la politique avait récemment valu le bâton immérité de maréchal de France. Avec lui se trouvaient le sire d'Estissac, le comte Jacqeus de Ventadour, les seigneurs du Bellay, de Fontaine et de Gamaches, accourus tout exprès de leurs cantonnements de l'ouest (1).

Pendant que les assiégés, dépourvus de vivres et de munitions, se défendaient avec vigueur, la duchesse douairière de Bourgogne (en l'absence de son fils, qui habitait la Flandre) convoqua les milices. Elle écrivit en même temps au duc de Bedford, qui lui envoya des troupes. Le 28 juillet, les forces anglo-bourguignonnes se réunirent à Auxerre. Les comtes de Suffolk, de Salisbury, Marshall, les seigneurs de Scales et de Willoughby, étaient les principaux capitaines du pays d'Angleterre. Jean de Toulongeon, dit le Borgne, maréchal de Bourgogne ; les seigneurs de Vergy, de Vienne, de Rochefort, Renier Pot ; les Savoisiens Guigue de Salenove, Amé ou Amédée de Viry, Jean de Digonne, etc., etc., unis aux assiégés (Claude de Chastellux et Guy de Bar), commandaient les troupes placées sous la bannière de Philippe le Bon (2).

Ce même jour, les chefs anglais et bourguignons tinrent conseil en commun dans l'église cathédrale de Saint-Étienne. Ils arrêtèrent un programme d'opérations et un ordre général destiné à maintenir entre tous les alliés l'ensemble, l'union et la discipline. Ces dispositions furent publiées à son de trompe à Auxerre. Le lendemain 29,

(1) Berry. Fenin, p. 187. S. Remi, p. 617. Wavrin, p. 239. Monstrelet, p. 157.

(2) D. Plancher. Berry. Monstrelet. Wavrin.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'armée anglo-bourguignonne vint se poster sur la rive gauche de l'Yonne, à Vincelles. Le 30, elle marcha vers l'ennemi, qui occupait l'autre rive et qui cernait la ville de Cravant; cette journée se passa en observation et en escarmouches (1).

Le samedi 31 juillet 1423, eut lieu la bataille de Cravant.

Au lever du soleil, les deux armées étaient en présence, uniquement séparées par la rivière d'Yonne. Une partie des troupes à la solde du roi de France tenait le siége de la ville. L'autre, destinée seule à combattre, était formée en trois corps, qui occupaient autant de mamelons, situés entre la ville et l'Yonne. L'armée anglaise bordait la rive opposée. Précédée de ses archers, la chevalerie avait mis pied à terre (2).

Vers midi, les archers commencèrent à passer la rivière, en amont du pont de Cravant, mouillés les uns, jusqu'aux genoux, et les autres, jusqu'à la ceinture. Pendant ce temps un canon, pointé de la rive anglaise, incommodait fort les adversaires de l'autre bord. Ceux qui occupaient le mamelon le plus méridional, se déterminèrent en conséquence à déloger de cette hauteur, et à descendre dans la plaine. En ce moment, le comte de Willoughby tenta d'enlever le pont et de forcer le passage. Les Écossais repoussèrent le premier choc avec tant de fermeté, qu'ils rejetè-

(1) Les mêmes. Pour la chronologie, D. Plancher. Labarre, t. II, p. 201, note *e*.

(2) Cousinot, chap. ccii. Lettre du comte de Suffolk, écrite du champ de bataille; dans Belleforêt, *Annales de France*, édition de 1579, in-f°, vol. II, f. 1069.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rent les assaillants en arrière. Témoins de ce mouvement, les comtes de Suffolk et de Salisbury auguraient alors, pour le parti anglais, la perte de cette journée. Mais Willoughby rallia ses troupes et cette fois emporta le passage.

La lutte recommença entre la ville et l'eau, sur la rive droite de l'Yonne. Les assiégés de Cravant, exténués de famine, se ranimèrent à la vue de leurs libérateurs. Ils traversèrent, en faisant irruption, les lignes dégarnies des assiégeants et vinrent attaquer l'armée du dehors avec une grande énergie morale. Les troupes confiées au connétable des Écossais se virent ainsi prises entre deux atteintes redoutables. Jean Stuart et les siens déployèrent de nouveau leur mâle courage et une fermeté remarquable. Mais le maréchal de Séverac, Robert de Leire ou de Loré, ainsi que d'autres capitaines, donnèrent lâchement le signal de la retraite. Les routiers de toute nation, qu'ils commandaient, s'enfuirent avec eux et, selon l'expression du héraut Berry, laissèrent les vaillants mourir. La victoire et le champ de bataille demeurèrent aux Anglo-Bourguignons (1).

Le maréchal de Chastellux, qui commandait les assiégés, eut le principal honneur de cette jonrnée. Par acte du 16 août 1423, le chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre voulut consacrer le souvenir de la part que ce capitaine avait prise à la victoire. En vertu de ce privilége, un service anniversaire était fondé dans l'église de Saint-Étienne. L'aîné de la maison de Chastellux fut reconnu, à perpétuité, chanoine-né de cette cathédrale.

(1) Berry. Monstrelet. Wavrin. Montreuil. *Le Jouvencel*, f° xcj.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Comme tel, il avait le droit d'assister à l'office, portant le surplis canonial par-dessus son vêtement habituel, et tenant au poing un faucon, signe de sa *gentilhommerie* laïque et militaire (1).

Les historiens originaux des deux partis se taisent ou ne s'accordent pas entre eux sur l'importance numérique des forces engagées, de l'un et de l'autre côté, dans ce conflit. Au milieu de leurs assertions, sur divers points, très-contradictoires, il paraît difficile de fixer en termes précis les proportions respectives des deux armées et les pertes qu'elles subirent. Un seul fait résulte avec évidence de témoignages unanimes : c'est que le dommage éprouvé par les vainqueurs fut insignifiant. Quant aux vaincus, tout semble, au contraire, concourir à démontrer que, supérieurs en nombre à leurs adversaires, ils eurent cependant à essuyer de tout point un préjudice extrêmement considérable (2).

William Hamilton, de Hamilton, frère utérin du connétable des Écossais et le fils de ce laird William ; Thomas de Seton, John Pillot, Thomas Stonehampton, un bâtard du roi d'Écosse, périrent sur le champ de bataille. Guérin de Fontaine, Étienne de Chabannes, chevaliers français, y finirent également leurs jours. Le connétable des Écossais, Jean Stuart, commandant en chef de l'expédition,

(1) D. Plancher, t. IV, p. 76. Le chapitre de Saint-Étienne était seigneur de Cravant. Ce collége avait toujours suivi le parti bourguignon. Par lettres données à Troyes en décembre 1419, Charles VI (c'est-à-dire Philippe le Bon) octroya aux chanoines de Saint-Étienne le privilége d'établir, dans leur ville de Cravant, un marché tous les lundis et trois foires annuelles. (J. J. 172, f° 1.)

(2) Les mêmes. J. Chartier, t. I, p. 32 ; t. III (Raoulet), p. 182. *Journal de Paris*, 662.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

eut un œil crevé, ainsi que le comte de Ventadour. Tous deux tombèrent, comme prisonniers, entre les mains de l'ennemi. Les seigneurs de Joyeuse, de Gamaches et du Bellay, le fameux Saintrailles et beaucoup d'autres capitaines français, écossais, etc., perdirent aussi la liberté. Le bâtard de la Baume, pris par l'ennemi, fut d'abord compté parmi les morts. Mais il survécut, indubitablement, à cette catastrophe de Cravant, dont il fut en quelque sorte le promoteur. Guillaume servait encore en 1426, dans le parti français (1).

(1) Les mêmes. Stuart, *History of Stewarts*, p. 134 et suiv. *Chronique Martinienne*, f° 275. Anselme, *Hist. généalog.*, t. III, p. 837. D. Plancher, t. IV, p. 77. Wavrin-Dupont, p. 222.

Avénement d'Henri VI. Détails de chancellerie. — On scella provisoirement sous le sceau du châtelet ou de la prévoté de Paris. (*Religieux*, VI, 488; Jean Chartier, I, 29.) C'était ainsi que les choses se pratiquaient toujours à Paris, en l'absence du grand sceau. Le 12 novembre, on formula dans la chancellerie : *Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre... Donné soubz nostre scel du chastelet.* Le nouveau sceau fut prêt et employé pour la première fois le 23 novembre. Il représentait un roi, assis *en majesté*, tenant deux sceptres et accompagné de deux écussons. Celui de droite était aux armes pures de France. L'autre se composait des trois fleurs de lis, écartelées des trois léopards d'Angleterre. Ces mêmes symboles servirent d'effigie à la nouvelle monnaie. En Angleterre, le sceau d'Henri V fut employé dans la chancellerie jusqu'au 20 novembre. Un acte du 1er octobre, rendu au nom d'Henri VI, est intitulé *Henricus rex*, sans autre développement. (Rymer, t. IV, partie IV, p. 80 et 81.) Voy. aussi *Parliament rolls*, t. IV, p. 171, 299. Jos. Stevenson, *Henri VI*, t. I, p. xxxij, lxxvij et suiv. Edouard de Barthélemy, *Hist. de Châlons-sur-Marne*, in-8°, 1854, p. 332 et suiv. — La maison de la reine Marie d'Anjou fut organisée le 17 novembre. (K. K., 56.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE II.

(Du 3 juillet 1423 au 17 août 1424.)

Le 3 juillet 1423, la reine, Marie d'Anjou, mit au monde un fils, le premier des fruits nombreux que devait porter son union avec Charles VII. Cet enfant naquit à Bourges vers trois heures de l'après-midi. La jeune mère avait à ses côtés sa propre mère, arrivée récemment à la cour. Par honneur pour Yolande, et par son influence, vraisemblablement, le prince nouveau-né fut nommé Louis, « en remembrance de S. Loys de Marseille, » le saint Louis de la France méridionale (1).

Aussitôt, le roi, par lettres closes, manda cette nouvelle à toutes les bonnes villes et à toutes les communautés de son obéissance. En tous ces lieux, notamment à Tournay, des feux de joie et des réjouissances populaires répondirent à cette notification. La gésine (les couches) des reines de France entraînait avec elle un cérémonial presque public et réglé. A cette date, le siége archiépiscopal de Bourges était vacant : les solennités accoutumées eurent pour théâtre le palais de l'archevêché, qui avait servi de demeure à la reine pour son enfantement. La salle où la princesse-mère se tenait comme en représentation, était

(1) Ms. 9667, 2, 2, à la fin. Berry, *Charles VII*, p. 370. Montreuil, p. 220. Anselme, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tendue de drap d'or de Chypre vermeil et d'autres tapisseries, appartenant au duc d'Orléans (1).

Le « roi de Bourges, » comme on voit, ainsi que la reine, vivaient, même à Bourges, d'hospitalité ou d'emprunts. Ce notable événement, toutefois, fut célébré avec autant de pompe ou de luxe, que le comportait la situation financière de la couronne. Au bruit des cloches sonnant à toutes volées, la cérémonie eut lieu dans la cathédrale. Guillaume de Champeaux, évêque-duc de Laon, pair de France, membre du grand conseil, administra le baptême. Le prélat était assisté de Pierre Hutin, chapelain du roi. Celui-ci tenait les deux bassins d'argent : conformément aux droits de sa charge et à la coutume, il conserva pour son profit la valeur de ces deux joyaux. Les parrains furent Jean duc d'Alençon, prince du sang, et Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont (suffragant de Bourges), chancelier de France. Le catéchumène eut pour marraine, une jeune, « belle et bonne dame, » de la compagnie de la reine, Catherine de l'Ile Bouchard, femme de Hugues de Châlons, comtesse de Tonnerre (2).

Les astrologiens du temps s'empressèrent d'interroger le ciel à leur manière et de pronostiquer l'avenir du nou-

(1) Lettres closes datées du 3 juillet, *environ cinq heures après midi* Archives de Saint-Vincent du Mans ; Ms. Blancs-Manteaux, t. VIII, f° 99. Duclos, *Histoire de Louis XI. Recueil.* 1756, p. 1. *Les honneurs de la cour*, 1759, p. 216 et s. Monstrelet, éd. d'Arcq, t. IV, p. 173. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 137.

(2) Cagny, chap. 79. K. K. 56, f°s 27 v°, et 51 v°. *Gallia christiana*, t. IX, col. 551. Godefroy, *Charles VI*, p. 798. (Ces deux bassins servaient l'un à l'aspersion, par le moyen d'une petite *gargouille*, et l'autre à recevoir le liquide tombant du front du baptisé.) Archon, *Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France*, t. II, p. 257. Cousinot de Montreuil, p. 239. Ms. fr. 5024, f° viij.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

veau dauphin. Un horoscope latin, composé à cette intention, nous a été conservé. L'enfant, dont ces faux prophètes interprétaient aveuglément la destinée, devait continuer sur le trône la postérité de son père. Par des moyens bien différents, il était destiné à poursuivre l'œuvre monarchique de Charles VII. Cet enfant, depuis, fut Louis XI (1).

Le jeune roi continuait de demeurer à Bourges. Il quittait cette résidence à d'assez rares intervalles. Ce n'était pas toutefois pour se montrer aux populations insoumises, ni pour prendre le commandement des armées. Les états de chaque province, les villes fidèles à l'autorité du prince, assemblaient au moins une fois par an leurs comices, et délibéraient sur les demandes de finances, qui leur étaient incessamment adressées. Au mois d'août 1423, les trois états du royaume, réunis à Selles en Berry, votèrent un impôt de 200,000 livres. Le 13 décembre suivant, une aide pour trois années consécutives fut allouée au roi dans un conseil analogue, tenu à Chinon. Le 16 mars 1424, les trois états du Languedoc furent convoqués à Selles. Ils octroyèrent au roi une aide d'un million de livres. Charles VII, assisté de sa famille et de son conseil, présida successivement ces trois assemblées (2).

Vers la fin d'octobre 1423, Charles se transporta de Bourges à Tours, accompagné de Marie d'Anjou. Tous deux célébrèrent dans cette ville, non plus comme duc et duchesse de Touraine, mais comme roi et reine de France,

(1) Duclos, *Recueil cité*, p. 2.

(2) Itinéraire. K. K. 56, f° 49. D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. XXIX. K. K 244, pièce annexée au feuillet 23.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leur joyeux avénement. Cette cérémonie avait pour conséquence nécessaire des subventions, fournies par les habitants. La ville de Tours présenta au roi dix pipes de vin, dix muids d'avoine, cent moutons gras et cent livres de cire, en cinquante torches. Moindre de moitié, le présent offert à la reine consista dans cinq pipes de vin, cinq muids d'avoine, cinquante moutons et vingt-cinq torches de cire. Le 8 novembre, Charles VII fut reçu, comme roi, à Saint-Martin de Tours. En cette qualité, il prêta un nouveau serment devant le chapitre de cette insigne collégiale (1).

Les actes d'administration intérieure, édictés par le prince français, dans cette période désastreuse, se font remarquer par une grande stérilité relative.

Quelques efforts ou prescriptions furent tentés pour opérer progressivement la restauration de la monnaie. Diverses ordonnances promulguées du 3 août 1423 au 10 août 1424, confirmèrent les biens, libertés ou prérogatives de l'abbaye de Beaulieu, près de Loches; de Marmoutiers, ou Saint-Martin de Tours ; de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; de la Sainte-Chapelle de Bourges ; des villes d'Azat, de la Rochelle, de Poitiers et de Saint-Jean d'Angely (2).

Le roi rendit une ordonnance le 30 janvier 1424, pour

(1) Archives de Tours. *Cabinet historique*, 1859, p. 104. Ces présents faits au roi et à la reine étaient des profits pour les gens de cour. Les prestations ci-dessus énumérées furent rachetées, en argent et au rabais, par la ville, des officiers du roi et de la reine. Dom Housseau, t. XV, f° 7 v°. Voyez ci-dessus, pages 259-260.

(2) D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. xxix. Mémorial *H. Bourges*. P. P. 118, f° 17. *Ordonnances*, t. XIII, p. 43 ; XV, 4, 271, 277, 339, 679 ; XVI,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

casser et renvoyer définitivement de son service « tous les capitaines, gens d'armes et de trait quelconques, exceptés *les Écossais et Lombards.* » Cette résolution avait été inspirée au gouvernement royal par les désordres sans nom, il faut le dire, et par l'indiscipline barbare des corps francs. Or, ces milices des pays composaient alors la seule armée nationale. Cependant, au moment même où cette mesure extrême était prise, les Écossais, objet de toute la prédilection royale pour le service militaire, répandaient également la terreur parmi les pays qu'ils défendaient (1).

Charles VII ou son conseil, et ce fut l'erreur fatale de cette partie de son règne, portait exclusivement ses yeux, son espoir, du côté de l'étranger. Les épreuves que lui infligeait la Providence affectaient spécialement l'amour-propre du jeune prince, et l'avaient irrité, aigri, rebuté. Charles négligea les ressources profondes que recèle, dans ses généreuses entrailles, un pays tel que la France. Il méconn utdes dons, qu'il avait pour ainsi dire sous la main. Il les méconnut jusqu'à demeurer, longtemps encore, insensible et ingrat, lorsque le ciel, par miracle, ouvrit la terre, en quelque sorte, pour faire surgir ces trésors, pour

67, 70; XVII, 474. Redet, *Mélanges* (documents inédits, in-4°), t. III, p. 235, etc. Azat, sénéchaussée de Toulouse, jugerie de Villelongue.

(1) Ms. Doat, t. IX, p. 279. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur la Pucelle*, p. 19, note 1. Acte du 23 juillet 1423, attestant que les chemins du Poitou n'offrent plus de sécurité publique, par l'occupation des *Écossais* et autres gens d'armes (Archives des Deux-Sèvres). Aux mois d'août et de novembre 1423, *les officiers de la reine* en Touraine et en Berry se rendent d'une ville à l'autre, afin de faire rentrer les deniers nécessaires aux dépenses de la maison de cette princesse. Ces officiers marchent sous escorte, par les chemins, « pour *doubte des Escossais* et autres gens de guerre. » K. K. 56, f°s 31 v°, 35 v°, etc. Cf. Jean Chartier, t. III, p. 318 (f° 13), et Th. Basin, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p. 52.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les manifester, et pour en combler ce même prince.

Le Portugal, allié à la maison de Bourgogne et ami des Anglais, était en guerre contre la Castille, auxiliaire et confédérée du roi de France. Charles VII, par lettres données en mars 1426, prorogea pour dix ans l'exemption de tous impôts, antérieurement accordée aux Castillans qui venaient trafiquer dans le royaume (1).

Le gouvernement français, après la défaite de Cravant, s'était de nouveau retourné vers l'Écosse (2). Archibald Douglas, père du connétable Bucan, fut sollicité de venir au secours du roi de France. On lui promit, à titre de récompense, le duché de Touraine. Déjà ce grand apanage avait naguère subi, à titre d'engagement ou de transport, des mutations fréquentes. De là, pour les habitants, des prestations renouvelées, et, sous le rapport administratif, une instabilité désastreuse. A la nouvelle de ce dernier changement, qui leur imposait un prince étranger, les fidèles Tourangeaux s'émurent plus vivement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors. Ils députèrent auprès du roi, des procureurs, chargés de leurs pouvoirs et de leurs humbles sollicitations. Mais ces délégués arrivèrent trop tard. Les conseillers de Charles VII n'avaient point reculé, précédemment, devant le mensonge officiel, pour leurrer les plaignants, de protestations décevantes. Le duché de Tou-

(1) *Ordonnances*, t. XIII, p. 44. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 233 (Ambassade de Simon Morhier). Ms. fr. 5024, f° 85.

(2) Lettres de Walter Stewart, fils du duc d'Albanie et gouverneur d'Ecosse, pendant l'absence et captivité de Jacques I, données à Sterling, le 6 octobre 1423, par lesquelles il jure d'observer les alliances conclues entre la France et l'Écosse. (Trésor des Chartes, carton J, n° 677, pièce 20, *Cabinet historique*, 1859, p. 24, n° 4829.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

raine, pour la troisième fois dans le cours d'environ une année, fut transporté, par lettres du 19 avril 1424, à ce capitaine d'Écosse. Nos Tourangeaux réclamèrent ; mais des lettres de jussion, et l'admirable esprit qui inspirait à ces populations un humble et patriotique dévouement, firent bientôt évanouir ces murmures (1).

Charles VII, par lettres du 16 septembre 1423, envoya une ambassade au duc de Milan. Il confia la charge de cette négociation à l'abbé de St-Antoine de Viennois, Artaud de Granval ; personnage considérable par sa prélature et qui paraît avoir joué un rôle politique marquant dans ces temps difficiles (2).

L'abbé de St-Antoine conduisit heureusement cette affaire. Le 26 février 1424, il conclut au château d'Abbiate-Grasso, près Milan, un traité avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milanais. Cet acte inaugura, dans la carrière diplomatique, le règne de Charles VII, qui devait être si fécond, plus tard, en relations de ce genre. Les alliances sur lesquelles pouvait alors s'appuyer le nouveau roi étaient rares et précaires. Le traité du 26 février 1424 servit du moins à les constater et à les réunir en faisceau. L'acte d'Abbiate-Grasso stipulait une ligue

(1) Archives de Tours. *Cabinet historique*, 1859, p. 25, nº 4830 ; p. 103, nos 2 et suiv. P. P. 118, p. 9. Ms. Baluze, 9987 ; 3 ; pièce 1. Cousinot, ch. 211. *History of Stuarts*, p. 138. Chalmel, *Histoire de Touraine*, II, 187.

(2) Du Mont, *Corps diplomatique*, t. II, part. II, p. 176. *Gallia vetus* t. IV, col. 58. Boudet, *Mémoires pour l'abbé de St-Antoine*. Lyon, 1746, in-4º, p. 14 et 41. — Par lettres données à Espaly, le 26 décembre 1424, Charles VII confirme à l'abbé de St-Antoine, en faveur de son monastère, l'exemption de toute espèce de tributs. (*Ordonnances*, t. XIX, p. 264.) 1425, mars, 15, le roi distribue 1200 florins entre l'abbé de St-Antoine et autres qui s'étaient entremis à la tenue des États du Dauphiné. (Ms. Gaignières, nº 649, 2, pièce 47 *bis*.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

offensive et défensive dans laquelle s'obligeaient mutuellement le roi de France, le duc de Milan, le roi de Castille Jean II, le roi d'Écosse (1), le roi Louis III de Sicile ; le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême, le duc de Bourbon (2) et son fils ; le duc d'Alençon ; René d'Anjou et Charles, frères de Louis III ; le comte Jean d'Armagnac ; Richard de Bretagne ; Charles II, sire d'Albret ; la reine Jeanne de Naples ; Amédée VIII, duc de Savoie ; Jean-Jacques, marquis de Montferrat, marié à Jeanne de Savoie, fille d'Amédée VII ; Francesco Foscari, doge de Venise ; Nicolas III, marquis d'Est, et enfin Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue (3).

Benoit XIII anti-pape étant mort, le gouvernement de Charles VII résolut de se rallier à Martin V. Au mois d'avril 1424, durant les fêtes de Pâques, une ambassade solennelle qui comptait onze cents chevaux, entra dans Rome et vint faire obédience, envers le souverain Pontife, au nom du roi de France (4).

Les actes administratifs du gouvernement anglais portent le caractère d'une politique plus active, plus vigilante, en ce qui concerne les intérêts positifs et généraux des populations. On y voit fonctionner un pouvoir qui dicte ses lois du sein de la capitale ; une autorité exercée par des mains fermes ; un pouvoir habile à faire peser, sur des vaincus, une domination savamment calculée.

(1) Sous la régence Murdac. (Interrègne.)

(2) Ces trois derniers princes étaient captifs en Angleterre.

(3) Ms. Harlay, n° 211, f°s 19 et suiv. *Art de vérifier les dates*. Ms. fr. 5053, fr. 5053, f°s 132, 135, 137.

(4) Pâques, le 23. St-Remy, p. 470. Rainaldi, *Annales*, 1752, in-f°, t. XXVIII, p. 14, § xx.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les Anglais, maîtres de la France du nord et rois par la grâce de la force, auraient pu lever, de leur autorité, les tributs que le vaincu, d'ordinaire, paye au victorieux. En matière d'impôts, le traité de Troyes stipulait que les anciennes coutumes de la nation seraient respectées. Les populations elles-mêmes voulaient maintenir l'ordre matériel, indispensable à toute administration publique. Par là, elles étaient portées à consentir spontanément les subsides qui devaient leur assurer ces bienfaits élémentaires. Habitués d'ailleurs à la pression douloureuse et violente du mécanisme financier de la monarchie, les timides représentants des institutions populaires se montraient, en général, de composition peu redoutable. Le gouvernement de Bedford rendit à la morale, à la foi jurée, cet hommage, auquel ses intérêts prêtaient un appui tout à fait identique : les états généraux et provinciaux furent conservés. Ils lui servirent à battre monnaie. Les Anglais remplirent exclusivement jusqu'aux moindres charges militaires. Mais les vainqueurs abandonnèrent aux Français la majorité des offices administratifs, qui touchaient à l'assiette et à la perception des finances (1).

Les *ordonnances* rendues au nom du gouvernement d'Henri VI font partie d'un grand recueil historique, connu sous ce même titre. Nous pouvons donc nous dispenser d'en reproduire ici l'analyse. Il nous suffira de

(1) Comptes de Pierre Surreau, receveur général de Normandie. Ms. de l'ancien fonds français, 9136, 4; 9436, 6; Bigot, 113 et 119. Voir sur ce sujet deux excellents écrits de M. Charles de Robillard de Beaurépaire, archiviste de la Seine-Inférieure : 1° les *États de Normandie*, in-8°, et 2° *De l'administration de la Normandie, sous la domination anglaise*, in-4°; Rouen, 1859.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rappeler les matières principales qui en forment le sujet.

Indépendamment de la question, sans cesse renouvelée, des monnaies, les édits émanés de l'autorité anglaise, à cette époque, sont relatifs à l'organisation de l'ordre judiciaire inférieur, ou juridiction du Châtelet ; à l'exercice de la chirurgie dans la capitale ; aux courtiers de chevaux : à la police extérieure des mœurs dans Paris ; aux spéculations sur les rentes hypothécaires ; à la draperie de Beauvais, à l'union des chambres des comptes de Caen et de Paris ; à la draperie de Rouen ; et autres objets semblables. Un diplôme, en date du mois d'août 1424, confirme les priviléges de la marine *portugaise,* qui venait commercer à Harfleur (1).

La Loire formait alors la limite septentrionale et orientale des états de Charles VII. Elle circonscrivait ainsi le théâtre d'incessantes hostilités. La guerre sévissait toujours sur la rive droite de ce fleuve, ou sur quelques points de son long parcours.

Après la bataille de Cravant, les Anglais s'emparèrent des châteaux de Coucy et de la Roche. Le comte de Salisbury marcha de nouveau sur la Champagne, et le comte de Suffolk sur le Nivernais, pour disputer aux troupes de Charles VII la possession intégrale de ces provinces. Un mouvement tenté par les Français, du côté de Guise, fut repoussé avec perte. Vers le mois de décembre

(1) Trésor des Chartes, J. J., registre 172, pièce 497, f° 641. *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 36 à 88. *Lettres des rois et reines*, t. II, p. 404. *Journal de Paris*, p. 664. Félibien, *Preuves*, t. II, p. 547 *b*, 549 *b*, 552 *a*. P. Cochon, p. 364, note 8. *Notice historique sur S. Morhier*, prévôt de Paris pour les Anglais ; dans le tome 25 des *Mémoires de la société des antiquaires de France*. Ms. fr. 5024, f° iiij xx v.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

1423, Perrinet Grasset, Bourguignon, leur enleva la Charité-sur-Loire. Compiègne, pris et repris, tomba au pouvoir des ennemis. La Fère en Tardenois capitula le 14 février 1424. Sur la fin du même mois, Montaiguillon (1) en Champagne et le Crotoy, citadelle de Jacques d'Harcourt, se rendirent aux Anglais (2).

Jacques d'Harcourt, jusque dans ces derniers temps, avait porté haut et honorablement le drapeau de son parti. Les Anglais vinrent assiéger définitivement le Crotoy à la Saint-Jean (24 juin) 1423. Se voyant assailli par des forces supérieures, Jacques d'Harcourt s'avisa d'un heureux stratagème. Pendant la nuit, il simula une sortie. En ce moment, deux de ses émissaires traversaient la ligne des assiégeants, sans être aperçus. Ces envoyés se rendirent à Bourges auprès du roi, qui leur promit du secours. Mais bientôt les sollicitations du bâtard de la Baume et la malheureuse expédition de Cravant ne permirent pas à Charles VII, ou à son conseil, de réaliser cette promesse (3).

Jacques d'Harcourt, instruit de ces faits, désespéra de la situation. Il capitula le 5 octobre et s'obligea de rendre la place, au plus tard le 4 mars suivant, « si d'ici là, » selon la formule d'usage, « il n'était point secouru. » Sous ce rapport, le défenseur du Crotoy ne conservait pour

(1) Les ruines de ce château se voient encore sur la commune de Louan (Seine-et-Marne), 19 kilomètres N.-E. de Provins.

(2) Monstrelet, édit. d'Arcq, *ibid.*, p. 173 et suiv. Wavrin, t. I, p. 249 et suiv. Fenin-Dupont, p. 198, 210 et suiv. P. Cochon, p. 449. *Journal de Paris*, p. 864. Ms. Fontanieu, vol. 113, au 14 février 1424. Religieux, t. VI, p. 460. Ursins, p. 391. *Abrégé français*, p. 247, 248. Cousinot, chap. 206, 207. D. Plancher, t. IV, p. 76, etc.

(3) Monstrelet, même édition, *ibid.* Wavrin, t. I, p. 216. Joursanvault, t. II, n° 3,388. Ci-dessus, p. 380.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ainsi dire aucune illusion. Il partit vers la fin d'octobre, peu après la signature du traité. Ce contrat stipulait, en faveur du capitaine français, une retraite accompagnée des honneurs de la guerre. Jacques s'y réserva également le droit de continuer à défendre sa cause au delà des rivières de Seine et de Loire. Sept navires de la marine du Crotoy lui étaient assurés pour son transport.

Il commença par envoyer ses deux frères Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens, et Christophe d'Harcourt, en Hainaut, pour y prendre et ramener ses enfants, qui habitaient cette province. Dans l'intervalle, Jacques vendit à Abbeville et ailleurs tout ce qu'il possédait. Ayant ainsi réalisé sa fortune, il la chargea sur ses navires et s'embarqua lui-même, suivi d'une certaine compagnie de gens d'armes (1).

Jacques d'Harcourt avait épousé en 1417 Marguerite de Melun, seule fille et héritière de Guillaume de Tancarville, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Belley en Anjou, grand bouteillier de France, mort à la journée d'Azincourt. Ses enfants l'avaient précédé à Montreuil-Belley (2). Pour ce qui est de Jacques, il cingla d'abord vers le Mont-Saint-Michel en Normandie. Le capitaine fit une station dans ce poste, qui obéissait au roi de France. Puis, poursuivant sa route par le littoral de l'Océan, il remonta la Loire et vint rejoindre sa famille à Montreuil. De là, il prit le chemin du Poitou (3).

(1) Monstrelet, p. 175. M. de Beaurepaire, *Administration*, p. 45.

(2) Arrondissement de Saumur.

(3) Fontanieu, *Titres originaux*, portefeuille nos 629, 630, à la date du 13 octobre 1417. Monstrelet. St-Remy. Bonfils, *Histoire du Crotoy*, p. 107 et suiv. René de Belleval, *la Journée de Mons-en-Vimeu et le Ponthieu après le traité de Troyes*, 1861, in-16, p. 2 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Marguerite de Melun était la propre nièce de Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay en Poitou. Le riche héritage de ce grand feudataire devait un jour appartenir aux enfants de Jacques et de Marguerite. Le seigneur d'Harcourt se rendit à Parthenay, auprès de son oncle d'alliance. Jean Larchevêque, avancé en âge, avait essuyé dans sa province toutes les vicissitudes de la guerre civile. Il tenait et avait toujours tenu pour la cause bourguignonne. Jacques d'Harcourt sonda les sentiments du vieillard, et tenta de l'émouvoir à embrasser le parti du roi Charles. Le sire de Parthenay repoussa les ouvertures de son neveu, ainsi que ses instances. Il congédia le comte, après lui avoir témoigné d'ailleurs la plus cordiale et la plus gracieuse hospitalité (1).

L'hôte éconduit se rendit alors à la cour de Charles VII, qui résidait à peu de distance. Après avoir conféré sur ce sujet, avec le conseil royal, il retourna, suivi d'une compagnie de « gens de fait, » armés en guerre, à Parthenay. Mais le sénéchal, averti, se tenait sur ses gardes. Jacques d'Harcourt posa une embûche aux portes de la ville. Puis il se présenta de nouveau près de Jean, qui lui fit le même accueil que par le passé.

En sortant de table, le capitaine interpella son amphitryon et le somma de lui livrer ce que Jacques appelait *son héritage*. Sur le refus du sénéchal : « Bel oncle, lui dit Jacques, je vous fais prisonnier du roy ! » A ces mots, il mit la main sur Jean Larchevêque. Les compagnons du capitaine tirèrent leurs épées. « Beau neveu, répliqua le vieillard, *gardez que vous faites !* » Pendant que les assaillants cherchaient à s'emparer de Jean Larchevêque et

(1) Les mêmes. Bélisaire Ledain, *Histoire de Parthenay*, p. 221. Fenin-Dupont, p. 206.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de ses officiers, une cloche, mise en mouvement par de fidèles serviteurs, se fit entendre (1).

A ce signal convenu, des soldats apostés par le sire de Parthenay, les hommes de la ville, accoururent en foule. Jacques d'Harcourt, à son tour assiégé, poursuivi, se réfugia dans la salle basse d'une tour étroite, où se trouvaient quelques harnois de bataille. Il eut d'abord les deux cuisses percées d'un coup de lance, qui lui fut porté, du dehors, à travers une lucarne. Les soldats de Jean Larchevêque pénétrèrent enfin dans sa retraite et le mirent à mort, lui et vingt-sept de ses compagnons (2). Jacques d'Harcourt termina ainsi, misérablement, dans une expédition au moins équivoque, la noble carrière qu'il avait jusque-là fournie.

Quand le terme du 4 mars fut expiré, le Crotoy, demeuré sans défense, tomba au pouvoir des Anglais. Rue et Abbeville éprouvèrent le même sort. Noyelles et Saint-Valery furent rasés (3). Le parti de Charles VII ne subit pas toutefois sans compensations ces pénibles revers de la fortune, En août 1423, les Anglais et Bourguignons furent défaits dans une rencontre près de Bourges. Le 17 du même mois, eut lieu la journée de Bussière, près Mâcon. Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, y fut pris avec cent soixante chevaliers ou écuyers de nom. Cette capture importante servit de base à un échange, dans lequel le connétable des Écossais et le comte de Ventadour, prisonniers de Cravant, recouvrèrent la liberté (4).

(1) Cousinot, p. 188. Fenin.

(2) Les mêmes. Montreuil, p. 254. Berry, *Charles VII*, p. 328, 375. St-Remy, p. 469.

(3) Monstrelet. Beaurepaire, *Administration*, etc., p. 7, 8, 45.

(4) Cagny, chap., 79. Monstrelet, *ibid.*, p. 165. D. Plancher, IV, 78. Cousinot, chap. 203. Montreuil, p. 221. Berry, *Charles VII*, p. 370.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le 26 septembre, Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, remporta la victoire dite de la Broussinière ou de la Gravelle, au Maine (1).

Yolande d'Aragon, reine de Sicile, habitait le château d'Angers. Elle fut informée que le comte de Suffolk, suivi d'environ trois mille hommes, venait dé s'établir à Ségré en Anjou. De là, il portait ses ravages dans les alentours. La reine avertit aussitôt Ambroise de Loré. Ce dernier accourut à Tours, se concerter avec le comte d'Aumale, lieutenant pour le roi dans ce district militaire. Une expédition fut immédiatement dirigée sur le point indiqué (2).

Anne de Laval (fille de Jeanne de Laval, veuve du grand Du Guesclin), était dame du lieu où allait se passer cette action. A la demande du comte d'Aumale, Anne lui envoya son fils, André de Laval, pour y faire ses premières armes. L'aïeule, en se séparant de son petit-fils, lui ceignit elle-même l'épée qu'avait portée l'illustre connétable et lui dit : « Dieu te fasse aussi vaillant comme celui à qui ceste épée estoit (3) ! »

Le futur maréchal de Lohéac, André de Laval, âgé de douze ans (4), dit-on, reçut à la Gravelle, l'ordre de chevalerie sur le champ de bataille.

(1) Canton de Loiron, arrondissement de Laval (Mayenne). Cousinot, chap. 204.

(2) Bourdigné, II, 153 et suiv. Cagny, chap. 80. Monstrelet, p. 145. Grafton's *Chronicles*, t. I, p. 555.

(3) En 1371, Du Guesclin avait été le parrain de Louis, duc d'Orléans. Lorsqu'il tint le prince sur les fonts, il mit dans sa petite main son épée de connétable, et lui dit : « Monseigneur, je prie à Dieu qu'il vous doint un tel et si bon cueur, que vous soyez aussi preux et aussi bon chevalier, comme fust oncques roy de France, qui portast espée! » Claude Dormay, *Histoire de Soissons*, 1664, in-4°, t. II, p. 356.

(4) « ...Andry de Laval... lors estant jeune de l'aage de douze ans... » (Montreuil). Anselme adopte cet âge et le fait naître en 1411. Parceval de Cagny, toutefois, dit : « De l'aage de seize ans ou environ. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ambroise de Loré, le bâtard d'Alençon, Jacques de Montenay, Louis de Tromargon, Jean de la Haye, baron de Coulonces, et beaucoup d'autres, se distinguèrent parmi les Français, aux côtés du capitaine-général. La journée, inaugurée sous les auspices de Du Guesclin, fut heureuse. Les Français remportèrent un avantage complet et signalé. Les Anglais perdirent au moins quinze cents morts (1) et trois ou quatre cents prisonniers. Parmi ces derniers, se trouvaient le commandant en chef des forces ennemies; John Pole, son frère, et la plupart des capitaines anglais, qui gardaient les villes et châteaux de la Normandie (2).

La victoire de la Gravelle causa, dans le parti royal, une impression de joie d'autant plus vive, qu'il était moins accoutumé à de pareils succès. Charles VII, en ce moment, habitait le château de Loches. Le 28 au soir, il fut informé de cet heureux événement. Le lendemain 29, il écrivit aux autorités de Lyon, pour leur transmettre cette nouvelle, en les invitant à la propager autour d'elles. Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, fit vœu d'élever une chapelle commémorative sur le lieu même de la bataille. Le roi, quoique pauvre, contribua, par lettres du 27 octobre, à cette

(1) La *Chronique de Normandie* donne, seule, il est vrai, à cette affaire, des proportions beaucoup plus grandes. « François (dit-elle) qui estoient petite compagnie, par grand hardement se frappèrent parmy Anglois, en faisant merveilleuse occision, tant que l'honneur leur demeura... Et là, moururent de la partie des Anglois de *six à sept mil hommes*, sans les prisonniers. Des François peu y moururent, mais plusieurs [furent] navrez (blessés). » Comparez Grafton, *loc. cit.*

(2) Les mêmes. Montreuil, p. 214, chap. 5. Berry, p. 370. Jean Chartier, t. I, p. 33. *Chronique de Normandie*, f° 181.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fondation, pour une somme de 4,050 livres tournois (1).

Le vainqueur de la Gravelle, poursuivant sa marche, se porta devant Avranches et tenta le siége de cette ville, mais sans y réussir. De là, il poussa jusqu'à Saint-Lô et retourna, muni de quelque nouveau butin, dans le Maine. Le 3 octobre suivant, Poton de Saintrailles s'empara de la ville de Ham sur la Somme (2).

Au printemps de 1424, les parties belligérantes se disposèrent à se porter réciproquement de nouvelles atteintes. L'archevêque de Reims, Regnauld de Chartres, venait, pour fruit de son ambassade en Écosse, de ramener au roi le comte de Douglas, accompagné de dix mille Écossais. Le duc de Bedford reçut également des recrues d'Angleterre. Jean de Lancastre n'avait cessé de parlementer auprès de Jean VI, duc de Bretagne. Il témoigna une incessante condescendance au duc de Bourgogne, afin de maintenir intacte l'alliance que l'un et l'autre avaient formée (3).

(1) Dépêche originale sur parchemin (cabinet de l'auteur). Cousinot, p. 193, note 4. La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 496.

(2) *Journal de Paris*, p. 663 *b*. Cagny, chap. 81. Prise de Ham : Monstrelet. Cette action eut lieu le 3 octobre, éditions Buchon (*Panthéon*, p. 551), et autres antérieures. M. D'Arcq dit le 13 (t. IV, p. 172). Fenin, p. 212. Le 11 octobre 1423, les *Armagnacs* s'emparent du château de Hault, près Braisne-le-Comte, saccageant le pays et menaçant la ville de Braisne. (Mémoire du temps cité par M. Stanislas Prioux, *Monographie de Saint-Yved de Braisne*, 1859, in-fol., p. 89.)

(3) Beaurepaire, *Administration*, p. 7; *États*, p. 20. Cousinot, chapitres 208, 209. Montreuil, p. 221. *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1124. Fontanieu, Ms. 113, au 28 avril 1424. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 421. Le 8 septembre 1423, le gouvernement anglais alloue à Philippe le Bon 2,000 livres de revenus sur *le péage de Saint-Jean de Lône* et autres produits. (D. Plancher, t. IV, p. 79.) Le 21 juin 1424, Henri VI transporte au même duc la jouissance des comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine. (*Ibid.*, p. 76, et *Preuves*, p. xlj. Lavirotte, *Odette*, etc., p. 13.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cependant la reine Yolande reprenait, de son côté, l'ascendant de son influence et le cours de ses rapports affectueux avec son parent et allié, le duc de Bretagne. En novembre 1423, l'éloquente princesse résidait à Nantes, entourée des hommages et de l'hospitalité de Jean VI. Quelques mois plus tard, selon le témoignage de Berry le héraut, les ports de Bretagne s'ouvrirent au débarquement des Écossais, auxiliaires du roi de France (1).

Le légat du pape Albergati, cardinal de Sainte-Croix, tentait au nom du Saint-Père, des effort svraiment religieux, pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. En même temps, le duc Amédée de Savoie poursuivait ses instances auprès de Philippe le Bon, afin de réconcilier ce prince de la fleur de lis avec la couronne. En Bourgogne même, Charles VII comptait aussi d'autres partisans dont l'aide ne devait pas lui être inutile (2).

Odette de Champdivers, la *petite reine*, était originaire de cette contrée. Une fille, nommée Marguerite, naquit, vers 1407, de sa liaison avec le roi Charles VI. Tant que ce prince vécut, les ressources ne manquèrent pas à la compagne de sa vie souffrante et intime. Odette reçut en présent deux beaux manoirs, ainsi que toutes leurs dépendances et leurs revenus ; l'un sis à Créteil et l'autre à Bagnolet près Paris. En 1418, le roi alloue à Odette et à sa fille devenue grande, les produits du péage

(1) Lobineau, 1707, t. II, colonne 924. Berry, p. 370.

(2) D. Plancher, t. IV, p. 82 et suiv. *Preuves*, p. XXXIV et XXXV. (.. 25 février 1424, traité de mariage entre Charles de Bourbon, confédéré de Charles VII, et Agnès de Bourgogne. (S. Remi, p. 471. Fenin-Dupont, p. 227.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Saint-Jean de Lône et du rouage (1) de Troyes. Par acte de 1422, une somme annuelle de cinq cents livres, sur le péage de Saint-Jean de Lône, devait être spécialement et viagèrement attribuée à la princesse Marguerite (2).

Charles VI étant mort, Odette de Champdivers se retira en Bourgogne, à Saint-Jean de Lône, près Champdivers, terre patrimoniale de sa famille. Mais bientôt l'Anglais mit la main sur le domaine de Charles VI. Le péage de Saint-Jean de Lône (8 septembre 1423) fut transporté à Philippe le Bon (3). Odine ruinée se tourna vers le duc de Bourgogne. Elle demanda et obtint quelques secours. En octobre 1423, le duc accordait à la mère de Marguerite, une *libéralité* de *vingt livres;* puis en décembre, pour elle et sa fille, autre *libéralité : trente livres!*

La honte finit par monter au front des suppliantes. Charles VII, dans son enfance, avait parfaitement connu, à Paris la *petite reine.* Sa sœur naturelle, Marguerite, avait grandi devant ses yeux. A cette époque, les liens du sang unissaient dans un étroit faisceau les membres de la famille, légitimes ou autres. Ces traditions vivaient et s'observaient particulièrement au sein de la dynastie royale. L'intérêt froissé, l'humiliation, éveillèrent, dans le cœur de ces deux femmes, des sentiments d'un ordre plus élevé. Une cause plus grande que la leur et non

(1) Droit sur le transport des marchandises.

(2) *Odette de Champdivers*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. V, p. 176 et suiv.

(3) Voyez ci-dessus, p. 402, note 3.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

moins juste, la cause de la France et du fils de Charles VI, émut leur sympathie. Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais, gouvernait ce duché, en l'absence de son mari, le duc Jean, prisonnier des Anglais depuis la journée d'Azincourt. La princesse Marie avait aussi l'âme française. Odette et Marguerite nouèrent des intelligences avec la cour de Bourges, avec la duchesse Marie. Elles ourdirent une conspiration, dont le réseau s'étendait jusqu'en Suisse. François Surrat, *marchand* de Genève, c'est-à-dire banquier, prêtait de l'argent au roi de France et comptait au nombre des affiliés (1).

Dans les premiers jours d'avril 1424, Odine habitait Dijon. Là, se trouvait également de passage, frère Étienne Charlot, natif du Bourbonnais et cordelier du couvent de Beuvray-lès-Autun. Frère Étienne était un émissaire secret, envoyé par Charles VII, pour épier les mouvements politiques et militaires de Philippe le Bon. Odine, instruite de sa présence, lui dépêcha son écuyer, qui pria ce religieux de venir la trouver. Le moine et Odette conférèrent ensemble au logis de la *petite reine*. Odine de Champdivers apprit à l'envoyé que des notables de Lyon avaient secrètement vendu cette cité au comte de Salisbury. Né sujet du duc de Bourbon, lui dit-elle, portez en toute hâte ces nouvelles à madame de Bourbon.

Le cordelier se rendit aussitôt près de la duchesse, au manoir de Chentelle (2). Cette princesse le dirigea sans délai sur Bourges, porteur d'une lettre. Charles VII,

(1) D. Plancher, t. IV, p. 89.
(2) Arrondissement de Gannat (Allier).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ayant pris connaissance de la dépêche, écrivit immédiatement au sénéchal et autres autorités de Lyon. La ville fut ainsi préservée du péril. En même temps, le roi expédia un gentilhomme à madame Odine, pour lui répondre et pour lui adresser de nouvelles instructions.

Le 10 avril 1424, au moment où le Franciscain rentrait à son couvent, il fut arrêté et interrogé. Conduit, le 26, à Dijon, pour être confronté avec Odette, il subit devant le bailli de cette ville un nouvel interrogatoire. Le même jour, mademoiselle de Champdivers et sa fille étaient appelées également en justice. Mais on y mit plus de forme que pour le religieux. Ainsi qu'il était d'usage, lorsqu'un témoin appartenait au sang royal, Odette et Marguerite comparurent devant le *chancelier* de Bourgogne, assisté du grand conseil de Philippe le Bon.

Toutes deux surent ménager, avec un art vraiment féminin, le duc bourguignon, dont l'aide parcimonieuse leur était encore indispensable. Elles déployèrent toutefois, dans cet interrogatoire, beaucoup d'intelligence et de fermeté. Elles confirmèrent les aveux du cordelier, revendiquant la droiture des sentiments qui avaient guidé leur conduite. Odette déclara enfin « qu'ayant perdu tout son bien et celui de sa fille, *elle ne vouloit pas perdre son âme;* » et se justifia hautement de cequ'elle avait fait.

Nicolas Raulin, chancelier de Bourgogne, prêtait, dans ce temps même, une oreille favorable à l'intervention du duc de Savoie en faveur du roi de France. Odette et sa fille recouvrèrent leur liberté. Au mois de septembre 1424, l'une et l'autre habitaient encore la Bourgogne. Mais douze

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mois ne s'étaient pas écoulés, qu'elles avaient trouvé un asile en Dauphiné, sur le domaine propre du prince Charles, dans cette noble contrée, si fermement unie, de tout temps, à la cause nationale.

Odette disparaît dès lors; et, probablement, elle mourut bientôt, dans un pénible état d'abandon et de détresse. Mais sa fille, Marguerite de France, devait lui survivre. Charles VII ne l'avait point perdue de vue : il ne tarda pas, comme nous le dirons prochainement, à lui donner les marques d'une véritable sollicitude (1).

Les deux armées reprirent la campagne au printemps de 1424. Charles VII avait convoqué son ban à Gergeau pour le 15 mai. Les états de Languedoc accordèrent une nouvelle aide de 150,000 livres, et ceux de Dauphiné un subside de quatorze mille florins. La Saintonge s'imposa une contribution analogue. Au moment où le roi licenciait les milices des pays, il donna, par exception, une marque de spéciale confiance à sa fidèle province du Dauphiné. Le gouverneur Randon de Joyeuse assembla les gentilshommes : il avait ordre de répondre à l'appel du prince, suivi de deux cents hommes d'armes. Randon en amena plus de mille (2).

Malgré les efforts et les proueses de La Hire, de Saintrailles et de Raoulet, en Picardie, les Français éprouvèrent de nouvelles pertes, faiblement compensées par quelques succès (3).

(1) La Barre, *Mémoires de Bourgogne*, t. II, p. 206, note *b*. Archives de Dijon. Lavirotte, *Mémoire sur Odette*, et autres sources réunies et alléguées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, *loc. sup. citat.*

(2) Lavirotte, *Odette*, p. 113. (1424, mai et juin.) K. K. 56, f° 67 v°. Chorier, t. II, p. 421.

(3) Monstrelet-d'Arcq, p. 181. Fenin, p. 213. S. Remy, p. 478, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Oisy en Thiérache, près de Laon, se rendit le 6 mai 1424 aux Anglais. Sézanne fut assiégée du 6 avril au 24 juin, par le comte de Salisbury et le seigneur de Chatillon, capitaine bourguignon qui commandait, sous les ordres de l'Anglais, en Champagne. Cette petite ville avait pour défenseur un écuyer du pays, nommé Guillaume ou Gille Marin, d'une bravoure éprouvée. Le capitaine était assisté de Roger de Criquetot, chevalier normand. Trois ou quatre cents combattants, au plus, composaient les forces des assiégés. L'ennemi, après avoir bombardé la ville, leur proposa de capituler : mais tous refusèrent de se faire Anglais. Salisbury alors donna l'ordre de creuser la mine. Pressés par cette extrémité, les assiégés se précipitèrent au dehors, en opérant contre les assiégeants une irruption des plus meurtrières et désespérées (1).

Il fallut toutefois céder à la force et au nombre. Gille Marin et plus de deux cents de ses compagnons d'armes périrent dans cette rencontre. Criquetot et les autres demeurèrent prisonniers. Les Anglais entrèrent dans la ville, pillèrent les biens, violèrent les femmes et démolirent les fortifications de la place. Gaillon en Normandie, dont le célèbre château appartenait à l'archevêque de Rouen, fut pris par les Français, le 16 avril et assiégé par les Anglais le 10 mai. Ceux-ci, le 8 juillet, s'en emparèrent définitivement et rasèrent la forteresse. Vers le même temps, Nesle-en-Tardenois, Braine, Pontarcy, Tours-sur-Marne, La Folie, Basoches en

(1) Monstrelet, p. 179 et suiv. Fenin, p. 209 et suiv. *Journal de Paris*, p. 664.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Champagne, furent le théâtre de semblables hostilités (1).

Cependant, les Anglais occupaient au Bec-d'Allier, confluent de cette rivière avec la Loire, une place forte nommée Cufy. De ce point frontière, les Anglo-Bourguignons causaient de grands dommages au roi Charles. Une expédition, dirigée contre Cufy-sur-Loire, fut confiée à l'amiral de France, Louis de Culan. Ce haut personnage militaire avait sous ses ordres le vicomte de Narbonne, Borno Cacaran et Théodore de Valperga, Lombards; le fameux Rodrigo de Villa-Andrando, Castillan, qui paraissait pour la première fois au delà du Rhône, et d'autres étrangers. La place de Cufy se rendit par traité au roi de France. Deux forteresses, la Guerche et Thuisy-en-Nivernais, situées dans le voisinage de Cufy furent également recouvrées par les Français (2).

En 1424, le château d'Ivry (3) en Normandie redevint aussi français. Cette place forte, avec le titre de comté, appartenait au prince Arthur de Richemont, qui les tenait en fief du roi d'Angleterre. Géraud de la Pallière, capitaine gascon, s'en empara pour le roi Charles VII. Suffolk, par ordre du duc de Bedford, vint y mettre le siége le 15 juin. Quatre cents hommes composaient seuls toute la garnison. Le 5 juillet, Géraud capitula. Il pro-

(1) Les mêmes. Jean Chartier, t. I, p. 38. Cousinot, chap. 210. D. Plancher, IV, 90. Beaurepaire, *Administration*, p. 45 et suiv. P. Cochon, p. 448 et suiv. Berry, *Charles VII*, p. 371. Monstrelet, *Panthéon*, p. 555. Archives de Reims : Lettre du 11 août.

(2) Les mêmes. Raoulet, 183. Quicherat, *Rodrigo de Villa-Andrando* (*Bibl. de l'Éc. des Chart.*, VI, 119 et s.). Montreuil, 222. Berry, 371.

(3) Successivement appelé Ivry *la Chaussée*, ou *le Cauchie*, Ivry-le-Château, et actuellement Ivry-la-Bataille, canton de Saint-André, arrondissement d'Évreux (Eure).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mit conditionnellement de rendre la place au 15 août et fournit, comme garantie, dix otages. En même temps, il écrivit au roi pour lui demander du secours (1).

Le conseil assemblé résolut de porter la guerre de ce côté. Des gens d'armes furent mandés de toutes parts. Le duc de Touraine, assisté du connétable Bucan, partit de Tours, suivi des Écossais. Ils se portèrent vers Châteaudun, où s'opéra leur jonction avec le duc d'Alençon, le comte d'Aumale, le vicomte de Narbonne, et le maréchal de la Fayette. Tous se dirigèrent ensuite par Bonneval, Chartres, Dreux, et vinrent se poster à Nonancourt. En traversant le pays *ennemi*, ces troupes désordonnées exercèrent toutes sortes de ravages. Arrivés à Nonancourt, les chefs de l'expédition envoyèrent devant Ivry des coureurs, pour éclairer et reconnaître la place. Ceux-ci retournèrent bientôt, annonçant que le duc de Bedford en personne assiégeait Ivry, avec toutes les forces de l'occupation. Les assiégeants s'étaient en outre fortifiés dans une position naturellement inexpugnable (2).

A ces nouvelles, en dépit des promesses, formelles et scellées, de secours, que Géraud de la Pallière avait entre les mains, les capitaines passèrent outre, abandonnant le siége d'Ivry. Au lieu de marcher au nord-est vers cette place, ils firent diversion au sud-ouest et prirent Verneuil aux Anglais, par stratagème. Des Écossais contrefirent des prisonniers ou blessés anglais. Ils se teignirent de sang

(1) Cousinot, p. 196, chap. 213. *Journal de Paris*, p. 664. Beaurepaire, *Administration*, p. 47. Grafton, p. 555.

(2) Les mêmes. Berry, p. 371. Montreuil, chap. 9. Raoulet, p. 184.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à plaisir, comme faisaient les Malandrins dans les cours des Miracles et se lièrent par des cordes à la queue des chevaux (1).

Dans cet équipage, ils se présentèrent aux portes de Verneuil, poussant de grandes lamentations et s'écriant, à haute voix, dans le meilleur anglais possible, que le régent Bedford et ses gens venaient d'être exterminés par les Français devant Ivry. Verneuil faisait partie du domaine ou héritage du jeune duc d'Alençon, qui était aussi comte du Perche. Jean, duc d'Alençon, se trouvait parmi les capitaines assiégeants. A la vue de leur « seigneur naturel, » les habitants n'hésitèrent plus. Les portes de la ville, puis du château, s'ouvrirent au duc et au roi de France (2).

Cependant Géraud de la Pallière, au jour dit (15 août), évacua le château. Bedford, après avoir pris possession de la place, continuait d'occuper fortement sa position, attendant toujours ses adversaires. Comme il ne les voyait point paraître, il envoya le comte de Suffolk en éclaireur. Ce lieutenant, orienté par des épies, s'avança progressivement à Damville et à *Baiseux* (3), puis à Breteuil-en-Perche. Bedford, pendant ce temps, s'était établi à Évreux (4).

De leur côté, les chefs qui occupaient Verneuil au nom

(1) Les mêmes. *Journal*. Monstrelet d'Arcq, p. 189. *Chronique de Normandie*, f° 180. Wavrin, t. I, p. 256. Voyez ci-dessus, p. 254, note 3.

(2) Les mêmes. Montreuil, p. 223. Cagny, chap. 182.

(3) Wavrin (témoin oculaire), p. 260. Monstrelet, que Wavrin copie en le contrôlant, dit *Vaisseux*. Mademoiselle Dupont, dans ses notes sur Wavrin, identifie cette localité avec celle qui porte aujourd'hui le nom de Piseux.

(4) Monstrelet. Fenin, p. 219. S. Remi, p. 470. Basin, t. I, p. 48.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du roi, mirent sur les champs Guillaume de Peliége, capitaine expérimenté du Berry. En chevauchant pour explorer le pays, Guillaume rencontra un religieux, qui avait, le matin, chanté la messe devant le duc de Bedford. Conduit au camp, ce religieux annonça que le régent anglais marchait sur Verneuil, avec toutes ses forces (1).

Le 17 août 1424, les deux armées furent en présence, sous les murs de cette ville. Forte d'environ quatorze mille hommes, l'armée du duc de Bedford se composait d'Anglais et des *gens du commun*, fournis par les diverses contrées de la France soumises à l'étranger. Tels étaient les contingents de Paris, Rouen, Chartres, Senlis; de la Normandie, de la Picardie et autres. Toutefois une portion des nobles de Normandie, sans s'arrêter au danger de perdre leurs fiefs et même la vie, désertèrent, ce jour même, le drapeau anglais et se refusèrent à combattre le roi de France (2).

L'armée anglaise, très-aguerrie et disciplinée, comptait dans son sein huit mille de ces archers, qui s'étaient, depuis plus de cent ans, montrés si redoutables, en mainte occurrence, et qui jouissaient d'une renommée européenne. Elle avait pour commandants, les chefs de guerre bourguignons les plus accrédités et l'élite des capitaines anglais : les comtes de Suffolk, de Warwick, de Salisbury, Scales, Talbot, etc. etc. (3).

Supérieure en nombre, l'armée qui soutenait la cause

(1) Raoulet, p. 186.

(2) Monstrelet, liv. II, chap. xx. Cousinot, p. 197. Fenin, p. 222. Basin, t. I, p. 48. Voyez ci-après, p. 425, après la note 2.

(3) Les mêmes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Charles VII, s'élevait au moins à vingt mille combattants. Les Français proprement dits, Dauphinois, Bretons et autres, en formaient la minime partie. On y voyait, dans une plus forte proportion, des Espagnols et des Lombards. Les Écossais enfin composaient le fond principal. Dans son ensemble, cette multitude, incohérente et mal armée, n'avait ni unité, ni discipline. Le sentiment moral qui, seul, mérite en fait de guerre, l'estime et l'intérêt, n'existait point pour la masse de ces soldats rassemblés. Les Écossais étaient des troupes très-braves, pleines d'audace et qu'animait contre les Anglais une haine de frères, la plus fanatique et la plus inexorable. Mais leur courage offrait tous les périls de la fougue sans frein, sans mesure, et de la témérité (1).

Parmi les chefs placés à la tête de ces forces, il faut citer les comtes de Douglas et de Bucan, Borno Cacaran, le duc et le bâtard d'Alençon, les comtes d'Aumale, de Tonnerre et de Ventadour; le vicomte de Narbonne, La Fayette, La Hire, Saintrailles, Le Roussin ou Roncin, le seigneur de Graville, etc. Après s'être emparés de Verneuil, les capitaines avaient délibéré sur la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. Affronter en bataille rangée les Anglais et leurs formidables archers, était une imprudence que déconseillaient à la fois l'expérience et la raison. C'est ce que reconnut tout d'abord la meilleure et la plus saine partie du conseil. L'avis contraire fut émis avec chaleur par les Écossais. Ces derniers eurent pour échos ou pour appui, quelques jeunes gentilshommes français « de grande vo-

(1) Les mêmes. Basin.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lonté et courage, mais qui n'avoient pas cognoissance des faits de guerre et qui venoient droit de leurs maisons (1). »

Les Écossais jouissaient de l'omnipotence. D'ailleurs, pendant ces débats, l'ennemi était à quatre lieues de distance et en marche. Il n'y avait plus qu'à combattre. L'armée de Charles VII se forma en un seul corps, sans avant-garde et flanquée de deux ailes. Le corps principal ou *bataille* devait agir à pied. Placée à droite et à gauche, la cavalerie avait pour mission de tourner l'ennemi à un moment favorable et de rompre les redoutables archers. L'une des ailes fut confiée à Cacaran, Valperga et Lurquin Ruz, Lombards. Elle était placée près du lieu patibulaire de la ville ou *justice*. Le baron de Coulonces, Saintrailles, La Hire et le Roussin eurent la charge de l'autre aile, qui se déployait du côté de la forêt (2).

Le duc de Bedford rangea également son *ost* en un seul corps de bataille, marchant à pied. Les chevaux, les vivres, un peu d'artillerie et le reste du charroi, furent placés à l'arrière, sous la garde des pages et varlets. Ce vaste carré était bordé de tous côtés par des archers. Chacun de ces soldats, sur le front de bandière, plaça devant lui en terre un pieu aigu et fixé obliquement. Ainsi fut formée une palissade qui présentait toutes les pointes à l'ennemi. Le régent de France, durant cette campagne, marchait à la tête des troupes. Vêtu d'une robe de velours bleu, il portait à la poitrine une grande croix blanche ou croix de France, sur laquelle se des-

(1) Les mêmes. Montreuil, p. 223, 224.
(2) Berry, 371. Raoulet, 186. Monstrelet, chap. xx.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sinait, un peu plus petite, la croix rouge d'Angleterre. Quatre bannières, sans compter sa bannière propre, le précédaient, confiées à un pareil nombre de chevaliers. Deux de ces enseignes offraient les armes de France, pleines sur la première, et sur l'autre, écartelées d'Angleterre, pour signifier aux yeux de tous la réunion des deux couronnes (1).

Arrivé près de la Justice de Verneuil, Bedford reconnut le général écossais, duc de Touraine. Il lui envoya un héraut pour le complimenter et l'inviter à boire. Douglas répondit dans les mêmes formes à cet acte de courtoisie. Puis les deux batailles marchèrent à la rencontre. Le vicomte de Narbonne, s'élançant avec une pétulance méridionale, ne put être suivi qu'avec peine des chefs écossais. Ces derniers toutefois étaient jaloux d'aborder les premiers. Les Anglais, au contraire, s'avançaient pesamment et lentement, mais en bon ordre, conservant leur assiette et ménageant leurs forces. Quand la jonction eut lieu, déjà les Écossais et les Espagnols arrivaient presque hors d'haleine et débandés (2).

Il était trois heures de l'après-midi, lorsque le cri universel et accoutumé des Anglais se fit entendre. Le vicomté de Narbonne alla frapper au centre, contre le comte de Salisbury, qui soutint, en ce jour, le principal effort et le

(1) Monstrelet. Wavrin, p. 255 et suiv. Les deux autres enseignes étaient celles de Saint-Georges et de Saint-Édouard. Ces quatre pavillons sont représentés en couleur, dans l'ouvrage de sir Harris Nicolas, *The battle of Azincourt*, 1832, in-8, p. 330 à 331. Pour la bannière de Bedford : (Voyez son livre d'heures, Ms. Lavallière, nº 82).

(2) Berry. Montreuil, p. 225. Cagny, chap. 28.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

poids le plus lourd de la bataille. L'aile des Lombards attaqua l'un des coins du carré anglais, sans réussir à l'entamer. Repoussés de ce côté, les Italiens tournèrent en effet l'ennemi, comme il leur avait été ordonné. Ils parvinrent à pénétrer en partie jusqu'au charroi et autres *impedimenta*. Mais les archers qui défendaient cette face ne leur permirent pas de désorganiser le carré. Les Lombards, avides surtout de pillage, se souciaient médiocrement de l'issue générale. Ils tuèrent des pages, détachèrent quelques chevaux et se chargèrent de butin. Puis, se voyant harcelés cruellement par les archers, ils s'enfuirent, de toute la vitesse de leurs coursiers, dans la direction de Chartres. Les Lombards abandonnèrent ainsi sans retour le champ de bataille (1).

L'aile des Français, conduite par La Hire, Saintrailles, etc., entama l'ennemi, le culbuta et traversa le carré de part en part, en lui causant un dommage effroyable. Mais parvenus à la seconde extrémité, ou à l'issue de cette trouée, les cavaliers qui composaient cette aile, crurent à la déroute des Anglais. Ils se détournèrent à la poursuite des fuyards, qu'ils chassaient devant eux. Leur départ priva le reste des combattants d'une précieuse assistance. Parmi les capitaines de cette aile, se trouvait le baron de Coulonces, qui devait exercer le commandement, comme lieutenant du roi. Une querelle de préséance s'éleva entre lui et le duc d'Alençon. Forcé de céder le pas au prince du sang, ce chevalier quitta la place en présence de l'ennemi. Pendant toute la durée du conflit, il se tint avec sa compa-

(1) Montreuil. Raoulet. *Journal de Paris*, p. 666, 667.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gnie, sur un monticule, témoin immobile de la bataille (1).

L'infanterie de Charles VII, ou les combattants à pied, se virent ainsi réduits à leurs propres forces et privés du secours qu'ils attendaient de la cavalerie, contre les archers. Les Anglais de la face antérieure et du centre s'étaient couchés dents contre terre, au passage des cavaliers. Une fois délivrés de cette arme spéciale, ils se remirent debout et recommencèrent la lutte. Les archers de l'arrière, après avoir vu fuir les Lombards, se rallièrent avec les archers de la ligne antérieure. Aux cris de *Saint-Georges* d'une part et de *Saint-Denis* de l'autre, la mêlée s'établit entre les Anglais et leurs ennemis.

Pendant trois quarts d'heure, la lutte se balança des deux parts, avec une telle puissance que l'issue resta indécise. Le duc de Bedford, tête énergique couronnant un robuste corps, dominait les siens de la pensée comme du geste. Armé d'une hache d'armes qu'il agitait à deux mains, il était le centre qui attirait à lui le principal effort de l'attaque. Le comte de Douglas, notamment, dirigea ses continuels efforts vers le point où il apercevait le duc, afin de lui répondre en personne, au sujet du message que lui avait apporté le héraut. Le redoutable Bedford, frappant de mort tous ceux qui l'approchaient, demeura comme invulnérable et inaccessible (2).

Un instant la bannière de Saint-Georges fut foulée aux pieds. Les Anglais plièrent, et la victoire sembla pencher

(1) Les mêmes, Montreuil, Raoulet, Berry, 372. *Chronique de Normandie*, f° 180, v°.

(2) Portraits de Bedford. Monstrelet. S. Remi. Fenin. Wavrin, 267.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour leurs adversaires. Mais bientôt l'étendard fut relevé. L'ordre et le sang-froid se rétablirent parmi les soldats. Partout, les Écossais engagés dans le combat déployèrent une bravoure admirable et luttèrent jusqu'à l'extermination. Les Dauphinois et la plupart des capitaines français méritèrent les mêmes éloges. L'avantage enfin se décida du côté des Anglais. Le sang coulait par grands ruisseaux. D'après les historiens du temps, la journée de Verneuil fut l'une des plus imposantes et des plus meurtrières qui pussent être citées de mémoire d'homme (1).

Plus de neuf mille combattants, au dire des hérauts, périrent du côté de Charles VII. Presque tous appparte-naient à la nation d'Écosse. Cette victoire coûta aux Anglais environ quatre mille hommes. Les vainqueurs firent en outre quelques centaines de prisonniers. Au nombre de ces derniers, se trouvèrent le maréchal de la Fayette, les seigneurs de Gaucourt et de Mortemar, A. de Chabannes, page du comte de Ventadour, etc. Saintrailles, menacé dans la déroute, dut son salut à la vitesse de son cheval. La plupart des chefs de l'expédition succombèrent (2).

Ainsi finirent le comte de Bucan, connétable de France; Archibald Douglas, duc de Touraine; James, son fils; les comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Ventadour; Guillaume, le dernier des vicomtes de Narbonne de la maison de Lara; Perron de Luppé; Antoine de Sourches, sire de Malicorne;

(1) *Chronique de Normandie*, et autres ci-dessus. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 421, 422. *Le Jouvencel*, p. xcj.

(2) *Journal de Paris*. Raoulet, *Chronique Martinienne*, f° cclxxv, v°. Beaurepaire, *Administration*, p. 47. Grafton, p. 556. *The names of Frenchmen slayn and Scottes*, etc. Ms. Harléyen, dans Delort, *Essai critique sur Charles VII*, etc. 1824, in-8°, p. 246.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Roussin, Louis de Braquemont, Gilles de Gamaches, les seigneurs de Montenay, de Graville, etc., etc. Le vicomte de Narbonne fut exhumé d'un fossé où il gisait sans vie. Jean, duc de Bedford, néanmoins, pour complaire à Philippe le Bon, fit *pendre* le noble vicomte, comme ayant participé en 1419, au meurtre de Jean sans Peur. « Après ce que ledit duc de Bedford eut obtenu la victoire,.. si, rassembla ses princes autour, et en grande humilité remercia son créateur, ses mains jointes et les yeux levés vers le ciel, de la bonne aventure qu'il lui avait envoyée. Après, furent dénués et devêtus grande partie des morts et fut pris ce qu'il y avait de bon. » Le lendemain 18 août, la ville se rendit par composition au roi d'Angleterre. Le 8 septembre suivant, Bedford retourna triomphant à Paris, où des réjouissances publiques devaient célébrer cet événement (1).

Quelques années plus tard, un Français, qui avait combattu à Verneuil, se rendit ermite, au lieu qui avait été témoin de la bataille. Il fit bénir le champ, fonda une chapelle, et là, recueillit pieusement, pour l'honneur de la cause qu'il avait défendue, les ossements des victimes. En 1426, les états du Dauphiné instituèrent un service perpétuel destiné à consacrer ce souvenir, dans l'abbaye célèbre de Saint-Antoine de Viennois. On appelait cet office quotidien, *la messe de Verneuil* (2).

(1) Bourdigné, t. II, p. 155. Monstrelet. D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. XXXII. Biographie Didot, au nom *d'Aumale*. *Journal de Paris*, p. 667. Félibien, t. II. *Preuves*, p. 589, *b*. Montreuil, p. 226.

(2) Chronique de Normandie, Chorier, *loc. cit.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE III.

PÉRIODE CRITIQUE DU RÈGNE DE CHARLES VII.

(Du 18 août 1424 au mois de mars 1429.)

PREMIÈRE PARTIE

Faits politiques et de l'ordre civil. (1424 août-1425 mars.)

L'époque à laquelle nous sommes parvenus marque, au plus haut degré, la période critique de ce règne. Nettement délimitée par de notables événements, cette période s'étend du mois d'août 1424 au printemps de l'année 1429 : entre la bataille de Verneuil et la venue de la Pucelle. Durant ce laps de temps, le spectacle que nous avons eu précédemment sous les yeux, ne change point tout à coup. La lutte continue des deux parts, avec ses vicissitudes, ses compensations. Mais les péripéties revêtent chaque jour un caractère plus sérieux, plus funeste. La main de la Providence ou du destin s'appesantit sur le roi Charles. Du côté des Anglais, l'avantage ou la supériorité devient visiblement prépondérante. Le succès définitif semble se dessiner en leur faveur.

De plus en plus, la royauté, dans la personne de ce prince, s'amoindrit ou recule. La ligne d'invasion s'élargit et s'étend. Les forces de l'ennemi se renouvellent : elles s'accroissent, surtout moralement, par le triomphe.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La monarchie, que représente un jeune homme inactif, semble se démoraliser devant l'imminence et l'extrémité du péril. Près de devenir la proie des conquérants, elle se scinde elle-même et se dépouille pour se sauver. Ses dernières provinces, ses derniers écus sont, par elle, livrés en gage à ses derniers défenseurs.

L'abbaye de Saint-Denis, sanctuaire de la dynastie capétienne, placée aux portes de sa capitale, appartenait, comme la capitale, aux Anglais. C'est là que depuis le dixième siècle, s'écrivaient les annales officielles de la monarchie. La charge de chroniqueur royal est vacante. L'histoire elle-même interrompt son récit. A l'aspect du ciel noir de l'adversité, les courtisans s'enfuient à tire-d'aile. Les grandes charges de la couronne, faute de payement, sont désertées. Charles VII, le 12 juin 1426, révoqua tous les dons et mandements de finances précédemment accordés. Il retint pendant un an les gages de tous ses officiers, qui demeurèrent ainsi sans traitement. Les membres du parlement de Poitiers, les maîtres des requêtes et les gens de guerre, furent seuls exceptés de cette mesure (1).

Ainsi se désorganisait en quelque sorte spontanément, l'appareil vital et administratif du gouvernement ou du royaume. Aussi, les témoignages écrits, vestiges et produit quotidien de cette existence, nous font-ils défaut. Les archives de la cour des comptes, les registres de la chancellerie ou trésor des Chartes, sont muets pour cette période. Quelques relations hostiles, étrangères,

(1) Jean Chartier, t. I, p. 3. *Charles VII et ses conseillers*, p. 33. *Ordonnances*, t. XIII, p. 117 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quelques fragments de chroniques domestiques et rétrospectives : telle a été la principale ressource historique de la postérité. Cette sombre période n'a guère, jusqu'ici, reçu d'autre lumière. Le désordre de l'époque se fait sentir, même dans ces fragments écourtés, où règne une chronologie fautive et bouleversée.

Charles VII résidait au château d'Amboise chez un de ses familiers (1). Ce fut là qu'il apprit la désastre de Verneuil. Suivi de ses favoris, Pierre Frotier, le président Louvet et T. Duchatel, il revint prendre sa demeure à Poitiers. Le jeune roi, dès qu'il eut été informé de ce dernier revers, en conçut un extrême déplaisir (2).

Mais la douleur de Charles était dépourvue de ce généreux aiguillon, qui l'ennoblit et qui la féconde. La nature, l'éducation, une nécessité factice, mais irrésistible, conspiraient pour retenir, jusque-là, le représentant de la monarchie, dans une sorte de longue enfance et de minorité. En examinant de très-près la vie entière du fils de Charles VI, en considérant avec attention les images authentiques de ses traits, qui nous sont restées, on doute si la terrible maladie du père ne transmit point au fils quelque trace héréditaire.

Cette éducation molle, énervante, solitaire; l'exemple contagieux de mœurs licencieuses ; le spectacle perpétuel de ces bassesses intimes, qui forment si souvent, chez les grands, le tissu de la vie quotidienne; le poison de la flatterie, que les courtisans versent aux princes et qui les

(1) Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars.

(2) Raoulet, p. 188. Monstrelet, chap. xx, p. 198. Charles VII, le 17 août, à Amboise; le 22, à Poitiers. *Itinéraire.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

berce de sa monotone ivresse : telles furent les leçons qui l'initièrent au sévère apprentissage de la vie, aux épreuves que lui réservait la Providence.

Depuis la folie de Charles VI, peuples et ministres étaient accoutumés à voir la puissance suprême, passer, telle qu'un talisman, de main en main, et s'exercer au gré des circonstances. Pour l'heure, les conseillers de Charles VII se trouvaient nantis de ce talisman. Au risque même ou au prix de la ruine universelle, ce pouvoir suffisait à leur fortune, ainsi qu'à leur orgueil. Ils n'avaient garde de s'en dessaisir, en rendant au roi son initiative.

Ces favoris mettaient au contraire leur entente et leur sollicitude à maintenir le prince, par les liens et l'attrait du plaisir, au sein de sa captivité dorée. Une raison spécieuse enfin et même d'une certaine gravité, leur servait de prétexte, pour justifier, au besoin, leur conduite. A la veille de chaque journée périlleuse, dit un historien du temps, ils avaient toujours soin d'emmener le roi dans quelque bonne ville, située à une certaine distance : « dont ils firent preuve de grand sens » (1). Charles, en effet, dernier rejeton de la branche royale qui constituait sa lignée, ne laissait après lui qu'un enfant au berceau et la redoutable perspective d'une régence.

Toutefois, la détresse osait frapper à la porte du royal séjour et de la prison dorée. Cette ironique invasion de la Pauvreté, venant s'asseoir au banquet du prince, fut

(1) Fenin, p. 222. Voyez ci-dessus, p. 319, dernière ligne du texte.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le premier trait qui le toucha. *Le commencement de la sagesse* pénétra dans le cœur de Charles VII, par cette initiation, par ce véhicule salutaire de la souffrance. Un tel spectacle émut aussi, vivement, l'imagination populaire. Le doyen de Saint-Thiébault, de Metz, a noté dans sa chronique lorraine, l'écho de cette impression morale. Certain crouvexier, ou cordonnier, dit-il, fut mandé à cette époque par le roi. Déjà le marchand lui avait chaussé une jambe, lorsqu'il fut averti que le prince n'avait pas de quoi le payer comptant. Incontinent et plutôt que de faire crédit au roi de France, il s'empressa de le déchausser et de remporter sa marchandise (1).

Un jour que La Hire et Poton
Le vindrent voir par festoiement,
N'avoient qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.

Ainsi s'exprime Martial d'Auvergne, poëte contemporain, dont les vers, à la fin du quinzième siècle, étaient répétés par cœur et se chantaient dans nos campagnes (2).

(1) « Les malveillants (les adversaires du roi), ajoute la chronique messine, en firent une chanson par dérision, et étoit le commencement de la dicte chanson :

« Quand le roy s'en vint en France
« Il fit *oindre* ses houssiaulx (ses bottes de voyage).
« Et la royne lui demande :
« Où veut aller ce damoisaulx? » (Ms. 10,318, 5. Cangé, 222, f° 5, v°.)

Pour goûter le sel de cette plaisanterie, il faut se rappeler que les chaussures, au quinzième siècle, étaient de cuir moins solide, et aussi beaucoup moins chères qu'aujourd'hui. On les renouvelait beaucoup plus souvent. Des houseaux *neufs* n'avaient pas besoin d'être *oints;* mais cela était nécessaire pour une vieille chaussure. Sur l'usage et la signification des houseaux, voyez ci-dessus, page 346, note 1re.

(2) *Les Vigiles de Charles VII*, édition Coustelier, in-12, t. I, p. 56.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ces allégations se présentent sous une forme, il est vrai, familière et frivole. Elles s'accordent néanmoins avec les témoignages les plus sérieux de l'histoire (1).

Jean, duc de Bedford, après la bataille de Verneuil, rentra en triomphe dans Paris. Partout les rues étaient tendues sur son passage. Des processions vinrent au-devant de lui. A Notre-Dame, les chanoines, chantant les hymnes et les psaumes, le reçurent *comme si ce fust Dieu*. « Bref, on ne vit oncques plus d'honneur faire quand les Romains faisoient leur triomphe, qu'on lui fit à cette journée... » Cependant un second motif appelait aussi le triomphateur au sein de la capitale. « Après cette victoire, ajoute un autre historien, le régent retourna promptement à Paris, où il y avoit eu une sédition pendant son absence; il en fit punir les auteurs par le dernier supplice. » Deux mois plus tard, la conspiration était toujours menaçante. Philippe de Bourgogne arriva le 20 octobre à Paris. « Sa présence dans cette ville calma l'émeute qui s'y étoit formée contre le régent (2). »

On se rappelle la défection des seigneurs normands, le matin même de la bataille de Verneuil. Peu de temps auparavant, un grand nombre de seigneurs picards s'assemblèrent à Roye en Vermandois. Le duc de Bourgogne, dont ils étaient vassaux, leur avait donné, en la personne de Jean de Luxembourg, une sorte de vice-roi. Cet

(1) La détresse du roi, après la bataille de Verneuil, apparaît sous les traits les plus positifs dans les comptes de la maison de la reine, 1422-7. (K. K., 56.)

(2) Ci-dessus, p. 412. *Journal de Paris*, 667. Plancher, IV, 92, 95.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

étranger faisait peser sur eux tout le poids d'un commandement despotique. Les gens d'armes de Jean de Luxembourg foulaient et détruisaient, sans ménagement, les terres de ces gentilshommes. Outrés de ces excès, les confédérés se décidèrent à former une ligue et à se révolter contre la tyrannie qui leur était imposée (1).

Jean de Luxembourg, instruit de cette conspiration, redoubla de rigueur altière, dans son attitude. Quelques-uns des conjurés furent intimidés par ses menaces. Mais d'autres levèrent ouvertement la bannière de l'insurrection. Ils se déclarèrent avec éclat en faveur du roi Charles et « firent guerre de jour et de nuit » au duc de Bourgogne. Jean de Luxembourg et Philippe le Bon mirent au ban les révoltés. Parmi ces derniers, on remarquait Charles et Regnauld de Longueval, Jean Blondel, le seigneur de Saint-Simon, Jean de Mailly, le sire de Maucourt et plusieurs autres. Après la victoire de Verneuil, Jean de Luxembourg se retourna vers les seigneurs rebelles, armé de nouvelles forces. Les plus compromis furent arrêtés, décapités, écartelés, et cette ligue fut ainsi dissoute (2).

Vers le même temps, la ville de Tournay, fortement travaillée par les agents de Philippe le Bon, se prononça de nouveau en faveur de Charles VII (3).

Bedford faisait toujours au Bourguignon mille caresses. La bataille de Verneuil avait rouvert la route de Nor-

(1) Monstrelet, liv. II, chap. XVIII.
(2) Monstrelet, chap. XX. Fenin-Dupont, p. 217, 219.
(3) Monstrelet, chap. XXI. Voir sur Tournay, *Collection des chroniques belges*, in-4°. *Chroniques de Flandres*, t. III, p. 560 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mandie. Les états de la France anglaise furent convoqués à Paris pour voter de nouveaux subsides. Jean de Lancastre ne manqua pas d'associer son beau-frère de Bourgogne à la haute direction des affaires. Néanmoins le moment approchait où cette alliance allait, pour la première fois, recevoir de graves atteintes (1).

La guerre continuait entre le roi Charles et Philippe le Bon. Deux petites places : Tournus et Bussière en Mâconnais, furent reprises par le duc. Mais, de l'un et l'autre côté, les hostilités se relâchaient de leur précédente animosité. Le duc de Savoie, Amédée VIII, commençait à redouter pour ses propres états les progrès de l'invasion anglaise. Le 28 septembre, il proposa et fit accepter des deux parts une trêve de sept mois, à partir du 5 octobre, et qui devait être renouvelée dans l'avenir (2).

L'union précédemment formée, entre les ducs de Bourgogne et de Bretagne, contre Charles VII, était en voie de se dissoudre. Arthur, comte de Richemont, avait été associé à cette alliance. Frère de Jean VI, il était fils de Jean V, qui avait successivement épousé deux princesses d'Angleterre. Lui-même était né de Jeanne de Navarre. Or sa mère, veuve de Jean V, s'était remariée à Henri IV, de Lancastre, père d'Henri V. La couronne de Bretagne, vassale en Angleterre comme en France, tenait par de nombreuses attaches à la première. Arthur, prisonnier d'Azincourt en 1415, fut, à Londres, l'hôte de sa propre mère. Jeune et puîné de famille, il se vit dépourvu de

(1) Beaurepaire, *États*, p. 23.

(2) D. Plancher, p. 92 et suiv. *Preuves*, p. xliv. D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. xxxi.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tout grand établissement. On sait comment il recouvra vers 1420 sa liberté, avec la faculté de retourner en France. Arthur avait dû payer ces biens au prix d'un serment de fidélité envers le roi d'Angleterre (1).

La mort de ce dernier vint, en 1422, le délier de ses obligations. Les avances de Bedford et de Philippe le gagnèrent une seconde fois au parti anglais. Lorsqu'il épousa Marguerite de Bourgogne, veuve du dauphin Louis, cette princesse répugnait à accepter pour mari un comte sans fortune. Elle s'y résigna, sur les grandes espérances qu'on lui fit concevoir. Marguerite y mit toutefois cette condition expresse, qu'elle conserverait ses nom et titre de duchesse de Guyenne. Vers le mois de mars 1424, un grand commandement militaire fut à donner. Il s'agissait de protéger la capitale contre les incursions des troupes de Charles VII. Arthur de Richemont, appuyé par son beau-frère, Philippe, sollicita ce poste auprès du régent. Le duc de Bedford, en ce rencontre, faillit à l'habileté de langage et de conduite qui lui était accoutumée. Il écarta le prétendant, en lui faisant sentir avec peu de ménagements son insuffisance et les motifs de son refus (2).

Humilié de toutes parts, Richemont se détacha du parti anglais. Il se retira, le cœur ulcéré, près de son frère, en Bretagne. L'influence d'Yolande s'exerçait alors sur le faible Jean VI. Elle s'étendit aisément de ce duc à son frère. L'intérêt, joint au dépit, triomphèrent

(1) Anselme. Gruel.
(2) D. Plancher, p. 87. Monstrelet, p. 175. Fenin-Dupont, p. 204.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du scepticisme ou des incertitudes d'Arthur. Désormais, il fixa définitivement son adhésion en faveur de la France. Esprit judicieux et solide, nature peu brillante d'ailleurs, et, même au physique, dépourvu de distinction ou du moins de toute élégance (1), le comte Arthur rachetait ces lacunes par de l'application et par son opiniâtreté bretonne (2). Une fois rallié à cette ligne politique, qui satisfaisait à la fois sa conscience et sa raison, il n'en dévia plus. Les difficultés qu'il y rencontra éprouvèrent sa fermeté, en réparant ce qu'il put manquer de noblesse au premier mobile de sa conversion.

La reine Yolande, au mois d'octobre 1424, réunit dans une entrevue les princes bretons et son beau-fils le roi de France. Charles VII, le 19 de ce mois, entra solennellement à Angers. Il était accompagné de Béraud III, comte-dauphin d'Auvergne ; des sires de Montlaur, de la Tour, et autres seigneurs de cette province. Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars; Jean Louvet, président de Provence; Tanguy Duchatel et Guillaume d'Avaugour, se trouvaient également dans la société du prince. Le roi, escorté, sous un dais, par six des principaux bourgeois, se rendit à la cathédrale, où il fut admis comme chanoine (3).

(1) Voir dans Gaignières un excellent crayon, d'après un portrait évidemment plus ancien et original : *Rois de France*, t. VI, p. 48. Il a été gravé dans les deux éditions de l'*Histoire de Bretagne*, 1707, t. I, p. 665; 1750, t. II, p. 67 ; et par Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. III, pl. LI, fig. 10.

(2) L'un des poursuivants au service de Richemont avait pour nom d'armes *Qui que le veuille*. Il fut dépêché en novembre 1424 vers le duc de Bedford. *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1194.

(3) Labbe, *Alliance chronologique*, t. II, p. 706. Bourdigné, II, 154.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La reine Yolande, duchesse d'Anjou, au nom de Louis III, avait précédé le roi et tout disposé pour cette assemblée. Le 19, Charles reçut le serment de fidélité des habitants et confirma les priviléges de l'évêché. Le vendredi 20, Richemont arriva de son côté, accompagné d'une suite nombreuse de gens de guerre. Le roi était logé à Saint-Aubin. L'entrevue de Charles VII et d'Arthur eut lieu dans un jardin et vraisemblablement hors de l'assistance de ses principaux favoris. Le lendemain 21, le roi s'obligea par lettres-patentes à payer les cent mille francs de dot promis en mariage, à Louis III d'Anjou (qui habitait Naples), pour son union avec Isabeau, fille du duc de Bretagne. A cet effet, le roi engagea le duché de Touraine, comme garantie, entre les mains de la reine de Sicile (1).

Charles VII, entraîné par ses favoris, ne demeura que trois jours à Angers. Le 22, il retourna en Touraine par le Pont de Cé, après avoir gratifié la cathédrale d'une riche tapisserie. Yolande, ce même jour, reçut à sa table au château d'Angers, Arthur de Richemont, qui dîna chez la reine, en compagnie du comte de Vendôme et du vicomte de Thouars. Deux points essentiels avaient été résolus dans le cours de ces négociations. Le premier fut la décision du mariage, antérieurement promis ou projeté entre Isabelle de Bretagne et Louis III. Les contractants arrêtèrent, en second lieu, la prochaine élévation d'Arthur au poste de connétable de France,

(1) *Ordonnances*, t. XV, p. 147. Labbe, p. 707.—P. P. 118 (21 octobre), f° 9. — J. 409, f° 49. Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. II, p. 190. — D. Morice, t. I, p. 494. *Preuves*, t. II, col. 1145, 1194.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

demeuré vacant depuis la bataille de Verneuil (1).

Les princes bretons, avant de traiter personnellement avec le roi Charles, avaient exigé que Jean, bâtard d'Orléans, et Guillaume d'Albret, se rendissent en Bretagne comme otages. Les places de Lusignan, Chinon et Loches, étaient les principales forteresses qui restaient dans ces parages, au roi de France. Elles furent engagées à titre de garantie, entre les mains du connétable. Moyennant ces nantissements, Arthur de Richemont prit part à l'entrevue d'Angers. Le comte Arthur n'accepta point non plus sans réserve l'épée de connétable. Il y mit deux conditions : l'une, que le roi renverrait de sa cour ceux de ses favoris qui avaient appuyé les Penthièvre. Il se réserva pour seconde condition, de soumettre sa conduite, ainsi que toute décision en cette affaire, au jugement et à l'approbation de son beau-frère, Philippe le Bon. En conséquence, Arthur de Richemont, peu de jours après la réunion d'Angers, se dirigea vers la Bourgogne. Déjà, il s'y était fait précéder de mandataires ou ambassadeurs (2).

Dans les premiers jours de novembre, la cour, fort avide en tout temps de plaisirs, eut à Paris des fêtes magnifiques. Jean de la Trimoüille, seigneur de Jonvelle, grand maître d'hôtel et chambellan de Philippe, duc de Bourgogne, épousa Jacqueline d'Amboise, dame de la reïne Isabelle et nièce de Pierre II, d'Amboise (qui ac-

(1) Auteurs cités. *Itinéraire.*

(2) Anselme aux *ducs de Longueville* (Jean d'Orléans). *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1163. Gruel, p. 360. — D. Plancher, t. IV, p. 97. Montreuil, p. 231.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

compagnait Charles VII à Angers). Le duc de Bourgogne vint à Paris pour ces noces, qu'il fit célébrer à ses frais dans son hôtel d'Artois. La reine Isabeau, le duc de Bedford régent, la duchesse Anne régente, le comte et la comtesse de Salisbury, le comte de Suffolk, y prirent part avec un grand nombre d'autres seigneurs, dames et damoiselles. Georges de la Trimouille assista, muni d'un sauf-conduit, au mariage de son frère (1).

Philippe le Bon, pour la licence des mœurs, était un autre Louis, duc d'Orléans. Très-habile comme lui dans les exercices qui font briller devant les dames, il excellait à la joute de lance et à danser. Le duc Philippe, à cheval, jouta contre le duc de Bedford et se donna carrière dans son double talent. Il poursuivit spécialement de ses instances, durant le cours de cette fête, la belle Éléonore Holland, comtesse de Salisbury. Veuf depuis peu de temps, le duc Philippe, en ce moment même, était à la veille de contracter un second mariage. Le comte de Salisbury, personnage sérieux et d'un âge mur, prit ombrage de ces galanteries irrespectueuses. Il en éprouva contre le duc de Bourgogne un grave ressentiment, qui devait bientôt se faire jour sur le théâtre de la vie publique (2).

C'était la première fois, remarque un historien du temps, que Bedford paraissait dans ce genre de lutte ou d'exercice. « Oncques mais, n'avoit jousté, » dit Fenin.

(1) *Journal de Paris*, p. 667. Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 209.

(2) Les mêmes. Fenin, p. 225. Au mois de septembre 1428, le comte de Salisbury et le duc de Bourgogne, baillistre des enfants de Nevers, plaidaient l'un contre l'autre au parlement de Paris. (X. X. 1480, f° 444.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Si l'on en croit certains documents qui paraissent dignes de toute confiance, ces jeux de courtoisie recouvraient déjà, perfidement, entre Bourguignon et Anglais, un antagonisme mortel. D'après ces documents, Glocester instruit de la défection de Richemont, en avait aussitôt informé le duc de Bedford. Il lui fit connaître en même temps les négociations qui tendaient à réconcilier les ducs de Bretagne et de Bourgogne avec le roi de France. Glocester concluait en conseillant à son frère de faire arrêter le duc Philippe. Bedford répondit qu'il vaudrait mieux le tuer dans les joutes qui devaient accompagner les noces parisiennes. Après le mariage du sire de Jonvelle, il écrivit à Glocester que « l'occasion avait manqué, mais qu'il trouverait moyen d'attirer le duc de Bourgogne et de le faire enlever au passage (1). »

Dans le même temps, une autre cause, non moins grave, de division, s'émut entre le duc de Bourgogne et les Anglais. Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume de Bavière et de Marguerite de Bourgogne, était la cousine germaine de Philippe le Bon. Née vers 1401, elle avait été uni, toute enfant, à Jean de France, quatrième dauphin. Jean et Guillaume moururent en 1417. Le premier laissait Jacqueline veuve sans avoir connu le mariage. Cette jeune princesse demeura en même temps l'unique héritière de Guillaume, pour les comtés de Hollande et de Hainaut (2).

(1) L'analyse de ces lettres se conserve aux Archives de Lille (*Chambre des comptes, inventaire*, t. VIII, année 1424). Les pièces originales ont été soustraites au commencement de ce siècle. Voy. Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 189. Des documents analogues subsistent dans les Archives de Bourgogne. Gachard, *Dijon*, p. 60, n° 115.

(2) Anselme, *Art de vérifier les dates*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Philippe le Bon s'empressa de la marier à un prince de sa famille, Jean de Bourgogne, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg. Cet adolescent, plus jeune que Jacqueline, était faible et chétif de corps, ainsi que d'intelligence. Philippe, en négociant leur alliance, avait compté sur cette double infirmité. Le duc de Bourgogne y voyait, dans le présent, le moyen de tenir sous sa main deux beaux comtés. Dans l'avenir, il espérait qu'à défaut d'héritier direct, ses riches états s'agrandiraient encore, par l'adjonction de la Hollande et du Hainaut (1).

Jacqueline, belle, vive, galante, veuve du dauphin de France, ne subit qu'avec une extrême répugnance, cette nouvelle union. La discorde éclata bientôt entre les époux, accompagnée, de rixes et de scènes quelquefois sanglantes. La querelle du duc-comte et de son épouse agitait à la fois leur demeure et les pays soumis à leur domination. Jacqueline professait pour le duc Jean une aversion ouverte et déclarée. Le duc, âgé de dix-sept ans, introduisit, dit-on, dans le palais conjugal, la fille d'un chevalier brabançon, qu'il entretenait comme concubine. La duchesse prit texte de là pour quitter Bruxelles et s'éloigner de son mari. Elle vint alors trouver sa mère à Valenciennes, et résolut de se créer, elle-même, ultérieurement, sa destinée (2).

La comtesse de Hollande et de Hainaut avait pour confident Louis Robsaert ou Robersart, chevalier du

(1) Portrait physique et moral de Jacqueline et de Jean de Brabant, son époux. Voir, sur ce sujet, Chastelain, p. 69, et le portrait de Jacqueline, au musée d'Amsterdam, cité par M. Renouvier, *Gravure aux Pays-Bas*, 1860, in-8°, p. 10.

(2) Monstrelet, p. 206 et suiv. Chastelain, p. 67. S. Remi, p. 453 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Hainaut. Ce dernier, habile courtisan, capitaine éprouvé, fit sa fortune à suivre le parti des Anglais. Admis dans la privauté d'Henri V, il se rendit en Angleterre, afin de préparer les voies à l'aventureuse princesse. Jacqueline, de concert avec Robsaert, s'enfuit de Valenciennes, à l'insu de sa mère. Elle partit à cheval, suivie de quelques femmes, se dirigeant, sous l'escorte de Robsaert et de nombreux hommes d'armes, vers Calais. Là, elle prit la mer, et passa le détroit. La comtesse vint débarquer à Douvres, où elle fut reçue par Humphroy de Lancastre, duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre Henri V (1).

Conduite à la cour, elle se fit place tout d'abord dans l'intimité royale. Vers le mois de mars 1423, Jacqueline épousa le duc de Glocester. Une bulle qu'elle avait obtenue de l'antipape Benoît XIII, servit à rompre, sous prétexte de contrainte, son mariage avec le duc de Brabant. Humphroy, devenu l'époux de Jacqueline, signifia au duc de Brabant, qu'il eût à se désister de toute prétention sur la personne et les biens de cette princesse (2).

Philippe le Bon avait suivi pas à pas les progrès de cette manœuvre politique, compliquée d'une romanesque intrigue. Henri V, tant qu'il vécut, sut pallier avec art la conduite de son jeune frère. Par ses protestations, par ses caresses, il endormit ou écarta les réclamations du duc Philippe et gagna du temps. Après Henri V, le duc de Bourgogne reproduisit ses instances auprès du régent, duc de Bedford. Celui-ci obtint des deux parties belligérantes, à savoir d'une part, Humphroy, duc de Glocester, avec Jac-

(1) Les mêmes. Gachard, *Dijon*, p. 58, 115 et suiv.
(2) *Ibid.* Rymer, t. IV, part. iv, p. 102. Grafton, t. I, p. 551.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

queline, et, de l'autre, Jean duc de Brabant, d'accepter, pour arbitres de leur différend, lui-même, duc de Bedford et Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La sentence que rendit ce tribunal, fut agréée sans peine par le duc de Brabant. Mais Humphroy de Lancastre refusa de s'y soumettre (1).

Du 1er au 4 novembre 1424, pendant que Philippe le Bon faisait libéralement à ses hôtes les honneurs de son hôtel d'Artois, Humphroy et Jacqueline débarquaient à Calais. Le duc de Glocester avait pris le commandement de cinq à six mille soldats, destinés primitivement à poursuivre la conquête de la France. A la tête de ces forces, Humphroy de Lancastre entreprit de soumettre à sa domination le Hainaut (2).

Philippe, instruit de cette invasion, prit immédiatement fait et cause pour le duc Jean. Des troupes bourguignonnes, réunies sans délai, reçurent ordre d'entrer en Hainaut et de repousser les Anglais. Le duc de Bourgogne, en quittant Paris, se rendit en Nivernais. Il épousa, le 30 novembre, à Moulins-Engilbert, Bonne d'Artois, comtesse de Nevers. Arthur, comte de Richemont, était allé d'Angers, rejoindre à Montbard madame de Guyenne. Par les soins du duc de Savoie, une nouvelle conférence s'ouvrit à Mâcon, dans les premiers jours de décembre (3).

Trois prélats, R. de Chartres, archevêque de Reims, l'évêque du Puy G. de Chalençon, et Robert dauphin, de la maison d'Auvergne (évêque de Chartres, nommé par Charles VII), assistaient à cette entrevue, comme am-

(1) Auteurs cités. D. Plancher, t. IV, p. 90 et suiv. Beaurepaire, *Administration*, p. 7 et suiv. — (2) D. Plancher, p. 95. — (3) *Ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bassadeurs du roi de France. Le duc de Savoie et ses conseillers, ainsi que le comte Arthur, s'y réunirent au duc de Bourgogne. Le moment paraissait opportun pour fléchir le prince de la fleur de lis et pour le réconcilier avec la couronne. Les envoyés de Charles, dans ce but, ne crurent pas devoir épargner, non-seulement les offres de paix, mais les avances morales et les explications propres à justifier la conduite antérieure du roi ou du dauphin (1).

Vers le même temps, Arthur de Richemont, assisté de divers personnages, délégués par le duc de Bourgogne, s'était rendu auprès d'Amédée VIII, à Montluel en Bresse. Ils y rencontrèrent l'évêque de Clermont (Martin Gouge de Charpaignes), et d'autres ambassadeurs du roi de France. Des propositions de paix furent également discutées dans ce congrès. D'après les données mises en avant par ces diplomates, il fut question de marier le dauphin Louis, âgé de deux ans, à l'une des princesses de Savoie. Une seconde fille d'Amédée VIII devait être épousée par François de Bretagne, fils aîné de Jean VI. Mais rien ne pouvait se conclure, sans l'assentiment décisif du duc de Bourgogne (2).

Le duc Philippe, vivement indisposé par l'agression de Glocester, balançait entre ce sentiment d'irritation contre les Anglais, et l'hostilité qu'il avait jusque-là manifestée à l'égard du prince Charles. La joie et l'orgueil du vassal, tenant à sa merci le roi de France, l'emportaient,

(1) *Ibid.* — (2) Berry, dans Godefroy, *Charles VII*, p. 373. *Abrégé bourguignon*, *ibid.*, p. 330. Guichenon, *Histoire de Savoye*, p. 462. D. Morice, t. I, p. 494. Charles VII songea vers le même temps (de 1424 à 1426) à marier son fils aîné avec la fille aînée de Jean II, roi de Castille. Ms. fr. 5053, f° 137-8. Ces divers projets ne furent point réalisés.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans sa vanité, sur le devoir, que semblait lui prescrire la piété filiale. Philippe ne se laissa vaincre que partiellement. Il repoussa les propositions de paix, qui lui étaient faites. Les ambassadeurs excusèrent le prince Charles, sur le jeune âge où il se trouvait, lorsque avait eu lieu le meurtre de Montereau. Philippe le Bon répondit à cet égard, en exigeant du roi le renvoi des conseillers, qui avaient pris part à ce crime. Cependant les trêves furent prolongées. Le duc décida en outre le mariage de sa sœur, Agnès, avec le comte de Clermont, partisan du roi Charles. Enfin le comte Arthur obtint l'autorisation d'accepter l'épée de connétable (1).

Tels furent les importants résultats de cette conférence.

Arthur de Richemont revint en Bretagne. Une seule espèce d'entraves ou de difficultés désormais s'opposait à ce que le prince breton fournît à Charles VII le précieux appui de ses services. Ces obstacles provenaient des conseillers intimes du roi de France. On se rappelle les injonctions, respectivement émises, comme préliminaires indispensables de tout arrangement, par les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Plusieurs des favoris apercevaient avec une mortelle appréhension la fin de leur règne. Dans l'accession du connétable au conseil, ils voyaient, pour eux, le signal de la retraite.

Un document inédit peint, sous des traits frappants, les mesquines terreurs et les sentiments d'égoïsme qui, à cette époque de péril pour la France, animaient les tristes con-

(1) D. Plancher, *ibid.*, p. 97, et *Preuves*, p. xlviij. Fenin-Dupont, p. 227, note 1. Monstrelet, liv. II, chap. xxxvi, t. IV, p. 250.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seillers de la monarchie. Vaincus par la nécessité, les ministres de Charles VII se résignèrent à faire place au comte de Richemont. Mais ils crurent devoir prendre vis-à-vis de lui certaines garanties. Les conditions en furent stipulées dans l'acte que nous reproduisons ci-après.

Ce sont les choses que Monseigneur le comte de Richemont jure et promet au roy sur les saints Évangiles de Dieu, par le baptesme qu'il apporta des saints fonts, par sa part de paradis et sur son honneur, en prenant l'office de la connestablerie de France.....

Item, jure et promet que pour quelconque chose qui puisse advenir, ne consentira en manière quelconque, ainçois (au contraire) de tout son pouvoir l'empêchera, que la personne du roy soit nulle part qu'il y ait seigneur plus fort que le roy, mais sera toujours le roy le plus fort, à son pouvoir, ou à tout le moins aussi fort, s'il lui plaît; et sera le roi accompagné, en ce cas, de telles gens comme il plaira au roy.

Item, jure et promet que de tout son pouvoir, il aidera à tenir la personne du roy en franchise et liberté, en usant de sa seigneurie franchement et pleinement en toute chose comme il (le roi) a fait jusqu'à présent.

Item, jure et promet que les serviteurs du roy c'est assavoir M. T. Duchastel, prévôt de Paris, le président [Louvet], le sire de Giac, G. d'Avaugour et Pierre [Frotier] aimera, soutiendra et portera; ni, pour quelconque chose qui soit, [ne viendra] au dommage de leurs personnes, ou de leurs biens et état. — Et pareillement feront serment de vouloir le bien de monseigneur le duc de Bretagne et le pourchasseront à leur pouvoir, comme ils feroient le bien du roi; et avec ce, le bien de mon dit seigneur le comte de Richemont, ainsi qu'il leur promet.

Item, jure et promet que pour quelconque paix traictée ou à traiter, ne souffrira, ni ne consentira, pour quelconque cas advenu (Montereau, — Penthièvres), l'éloignement des serviteurs du roy dessus dits d'avecques le roy, ni le dépointement de leurs états; ainçois, qui en parleroit, empeschera la chose.

Item, des gens d'armes pour être entour du roy et l'accompagner, s'en rapportera au roi.

Item, le roy lui baille la connestablerie en la forme et comme ses prédécesseurs.

En témoin des quelles choses, le dit monseigneur le comte

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Richemont a cy mis son seing manuel et y a fait mettre son scel le 7e jour de février l'an [1425 N. S.]. ARTHUR (1).

Charles VII, après avoir traversé la Touraine, avait passé l'hiver en Auvergne. Les états du royaume, convoqués dans la ville du Puy, votèrent une aide de 150,000 livres. A la fin de la mauvaise saison, le roi de France et ses conseillers se rapprochèrent des frontières de Loire (2).

Le 7 mars 1425, Arthur de Richemont prit en grande pompe l'épée de connétable et fit hommage au roi Charles VII. Cette cérémonie eut lieu dans la prairie de Chinon, qui s'étend entre le coteau de Saint-Mesme et la Vienne. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, Martin Gouge, évêque de Clermont, chancelier de France, les archevêques de Reims et de Sens, l'archidiacre de Reims, l'évêque d'Angers, le maréchal de Séverac et toute la cour, s'étaient réunis pour en être témoins. Jean de Beaufort, président ou chancelier de Savoie, et Gaspard de Montmayeur maréchal de Savoie, délégués par le duc Amédée VIII, y représentaient spécialement ce prince auprès du roi de France (3).

(1) Archives du chapitre d'Angers; copie dans D. Housseau, t. IX, no 3851. — (2) D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. XXIX et XXXIII. K. K. 56, fos 68, 81, vo. Le roi, par lettres données à Montferrand (du 1er au 6 déc. 1424), confirme les priviléges des habitants de cette ville. (*Ordonnances*, t. IV, p. 224.) Le 16 décembre, à Espaly, immunité de droits en faveur de l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne. (*Ibid.*, p. 264.) Le 6 janvier 1425, il rend le consulat aux habitants de Béziers. (D. Vaissète, chap. XXXIII et XXXIV.) — (3) Raoulet, p. 188. Cagny, chap. 83. Gruel, p. 361. Cougny, *Notice sur le château de Chinon*, p. 56. Communication de M. le marquis de Costa, membre de l'Académie impériale de Savoie, etc.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE IV.

PÉRIODE CRITIQUE DU RÈGNE DE CHARLES VII (SUITE).

(1425 mars-1428 juillet.)

Le 9 mars 1425, par lettres du roi données à Chinon, Arthur de Richemont, indépendamment de son commandement général à titre de connétable, reçut un *état* militaire ou commandement particulier. Il fut *retenu*, ou inscrit sur les comptes de la guerre, comme chef d'une compagnie de deux mille hommes d'armes et mille hommes de trait. Charles VII assigna le même jour, à madame de Guyenne, comtesse de Richemont, pour son douaire, les revenus de Gien, Fontenay-le-Comte, Dun-le-Roi et Montargis. Le nouveau connétable entra immédiatement dans l'exercice actif de ses fonctions. Le 20 mars, il était à Nantes, organisant les milices de Bretagne (1).

Charles VII, dans le cours des négociations vis-à-vis du connétable, s'était engagé, sous serment, à renvoyer les favoris dont l'expulsion était réclamée par les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Cette promesse avait été faite

(1) Ms. Gaignières, 771, f° 91. *Preuves de Bretagne*, t. II, col. 1164 et 1166. Le roi, par lettres datées de Poitiers, le 24 octobre 1425, donne à Richemont les terres et seigneuries de Parthenay, Vouvent, Mervent et Secondigny, dans la Gâtine de Poitou. (Cousinot, p. 198. Bél. Ledain, p. 224.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

solennellement devant les états assemblés en Auvergne. La réforme des pilleries, que commettaient incessamment les gens de guerre, devait être l'un des premiers soins confiés à la vigilance du nouveau chef de l'armée. Les subsides avaient été votés sur ces assurances (1).

Arthur de Richemont se mit immédiatement à l'œuvre, pour réaliser loyalement ces améliorations. Cependant à peine avait-il quitté Chinon, que déjà les favoris du roi s'efforcèrent de contrecarrer le connétable et de violer ces promesses solennelles. Le plus ardent et le plus compromis parmi les conseillers du jeune roi, était Jean Louvet, président de Provence. Richemont, en s'absentant de la cour, y avait laissé deux amis, sur lesquels il comptait pour l'appuyer : l'évêque de Clermont (Martin Gouge de Charpaigne), et Jean de Comborn, seigneur de Treignac en Limousin. Aussitôt que Richemont fut parti pour la Bretagne, Louvet commença par éloigner ces deux derniers collègues. Il s'empara des subsides, et bien loin de favoriser la réforme, il s'entoura exclusivement d'Écossais, d'étrangers et des routiers les plus indisciplinés. Louvet, maître des finances et de la force armée, avait emmené à Poitiers Charles VII, qu'il tenait également sous sa main. Les troupes réunies autour de cette ville reçurent pour instructions de se tenir prêtes à combattre le connétable. En revenant de Bretagne, Arthur de Richemont rencontra, dans la ville d'Angers, le sire de Treignac et l'évêque de Clermont, que Louvet avait expulsés de la cour comme « traîtres » (2).

(1) Gruel, p. 362. *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 328.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'énergique Breton résolut d'avoir raison de ces intrigues. Il poursuivit, sans se troubler, son œuvre, continua ses levées d'hommes et réunit de toute part la noblesse sous les armes. Fort du concours que lui prêtaient la reine Yolande et le duc de Bretagne, il écrivit aux bonnes villes qui soutenaient le parti français. Par ces moyens, il s'acquit prudemment le double appui de la force et de l'opinion publique. Les archives du Rhône nous ont conservé les pièces originales de cette correspondance (1).

Richemont, cependant, marchait vers le roi, pour s'entendre avec ce prince. Mais Louvet, à son approche, s'enfuit de logis en logis, emmenant avec lui le souverain, pour le soustraire à cette réunion. Enfin, dans les premiers jours de juin, Richemont vint s'établir à Bourges, après s'être également assuré l'adhésion de cette *capitale*. Jean Louvet et ses fauteurs, à bout de ressources, furent contraints d'accomplir les obligations convenues et de quitter la cour. Les conseillers désignés spécialement à l'animadversion des ducs de Bretagne et de Bourgogne, étaient précisément ceux qui figurent dans l'étrange traité du 7 février : T. Duchatel, J. Louvet, P. Frotier, G. d'Avaugour et le sire de Giac (2).

Nous connaissons déjà le premier de ces personnages pour son naturel bouillant et emporté. Tout récemment, il s'était acquis la renommée d'un acte de violence incroyable. D'après le bruit accrédité, T. Duchatel, dans la chaleur de

(1) Berry, 373. Archives départementales à Lyon : B. B. 1. Une partie de ces documents a été publiée par l'archiviste du Rhône, M. Gauthier : *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 323 et suiv.

(2) *Ibid.* Voyez ci-dessus, le texte du traité.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la discussion, aurait tué de sa main, en plein conseil et sous les yeux du roi, l'un de ses collègues : Béraud III, comte et dauphin d'Auvergne (1).

Cette pétulance, toutefois, n'excluait pas, chez le prévôt de Paris, une certaine générosité de caractère. Arrivé à cette crise, il se résigna le premier. Il dit au connétable « *que jà à Dieu ne plût que pour lui demeurât à faire un* « *si grand bien comme le bien de paix entre le roi et* « *monseigneur de Bourgogne.* » De plus, « il aida à mettre hors ceux qui s'en devoient aller et fit tuer à ses archers, devant lui, un capitaine lequel faisoit trop de maux et ne vouloit obéir. » Lui-même se retira immédiatement en Provence, où il occupa, jusqu'à sa mort, le poste de sénéchal de Beaucaire (2).

G. d'Avaugour et Frotier (pensionnés ou nantis par le roi) s'éloignèrent également et en silence. Ils furent suivis, entre autres, dans la retraite, par Jean Cadart. C'était un médecin, genre de personnages, qui, de tout temps, obtinrent, auprès de Charles VII (comme de Louis XI), le plus grand crédit. Maître Jean Cadart, physicien de la reine en 1417, n'avait point sauvé de la mort

(1) On lit dans les registres du conseil du Parlement, à la date du 3 mars 1425 : « Ce jour vindrent [à Paris] nouvelles de la mort du comte dauphin d'Auvergne, que on disoit avoir esté tué par Tanguy Duchastel, en ung conseil tenu présent le daulphin, et de ce avoit le duc de Bedford reçu lettres du duc de Bretagne, faisans mencion de ce, ainsi que disoient ceulx qui avoient veu et leu les dites lettres. » X. X. 1480, f° 317. Voy. Barante, *Ducs de Bourgogne*, t. V, p. 210. Il est constant néanmoins que le comte Béraud ne périt pas ainsi. Béraud, veuf de Jeanne de la Tour, se remaria le 14 juillet 1426, et mourut le 28 du même mois. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, 1708, in-fol., t. I, p. 208, etc. Cf. *Art de vérifier les dates*, à l'article de ce personnage.)

(2) Gruel, p. 363. Montreuil, p. 230. Berry, p. 373.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le dauphin Louis, qui périt à cette époque, empoisonné, dit-on, par les Armagnacs. Cadart fut positivement accusé par les Bourguignons d'avoir trempé dans le meurtre de Jean sans Peur. Parmi ses compagnons de disgrâce, « on le tenoit (dit un chroniqueur) le plus sage et mieux advisé : car il s'en alla riche de vingt-cinq à trente mille escus » (1).

Jean Louvet, le plus coupable de tous, se montra le plus opiniâtre. Présomptueux et médiocre, c'était une âme pétrie d'égoïsme et de cupidité. Dans la ruine de l'État, il avait su construire sa fortune privée. Louvet s'était établi, lui et sa famille, au cœur de la monarchie et il en avait sucé la substance. L'une de ses filles, nommée Jeanne, qui ne déplaisait pas au roi, fut placée, comme demoiselle d'honneur, auprès de Marie d'Anjou. Déjà la femme du président occupait un semblable emploi chez cette princesse. Jeanne épousa Louis de Joyeuse, écuyer du dauphin, prisonnier à Cravant en 1423 (2). L'aînée, Marie Louvette, fut la première femme de Jean, bâtard d'Orléans. Jean reçut à cette occasion les terres de Theis, la Pierre, Domène et Fallavier sises en Dauphiné (3).

Louvet devint successivement seigneur d'Eygalières, de Theis, de Fallavier (par lui cédés à son gendre), et de Mirandol. En 1425, il avait à sa discrétion les finances du

(1) Raoulet, p. 188. Jean Chartier, t. III, p. 285, 311. D. Plancher, t. IV, p. 219. Cousinot, p. 199. Montreuil, p. 230.

(2) « Le roy, pour le récompenser de ses pertes et services, lui donna 2,000 livres de pension et le château de Solret, pour en jouir sa vie durant et celle de sa femme. Le même prince érigea ensuite la baronnie de Joyeuse en vicomté, par lettres du mois de juillet 1432. » Anselme grande édition, t. III, p. 887.

(3) J. J. 187, f° 32.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

royaume et les détournait impunément à son profit particulier. Le seigneur de Mirandol, en l'absence de Richemont, rompit les négociations ébauchées avec succès, vis-à-vis des ducs de Savoie et de Bretagne. Il se mit à traiter, sur de nouveaux plans, avec les Anglais (1).

Le 10 février 1425, Louvet fit signer au roi une ordonnance de la plus haute gravité. Cet acte sacrifiait les libertés gallicanes et rendait au souverain pontife la libre collation des bénéfices. En effet, le président de Provence avait alors besoin du pape, pour une affaire à lui personnelle. L'acte fut signé en blanc par le roi et scellé de même, puis rempli par le président. Un religieux du mont Saint-Michel, ancien prieur de Villemer (2) en Provence, créature du président, porta clandestinement cet acte au saint-père. Mais le parlement de Poitiers, sur la requête expresse du procureur général, refusa de l'enregistrer. Cette ordonnance ou convention subreptice fut annulée par ambassade spéciale envoyée à Rome l'an 1426 (3).

Le sire de Mirandol ne céda point aux premières injonctions du connétable, ni à l'exemple de ses consorts. Le 12 juin 1425, le roi et lui étant à Selle, en Berry, il se fit charger d'une mission importante. Aux termes de ses provisions royales, le sire de Mirandol fut commis, avec Béraud III, comte dauphin d'Auvergne, pour terminer un litige, pendant entre la couronne et le sire de Saint-

(1) *Revue du Lyonnais*, p. 329. Cabinet des titres, dossier *Louvet*, 3 janvier 1425 et *passim*. Biographie Didot, article *Louvet*.

(2) Ou Villemur?

(3) Ms. des Blancs-Manteaux, t. VIII, p. 102 et 103. Du Tillet, *Libertés gallicanes*, 1602, in-4°, p. 132 et suiv. Cette ordonnance a été à juste titre exclue du grand recueil. Cf. *Ordonn.* du 24 nov. 1426 (t. XIII, p. 123).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vallier, évêque de Valence, au sujet des duchés de Valentinois et Diois. Louvet, dans ces lettres, était maintenu en possession de son autorité primitive et muni des pouvoirs les plus étendus (1).

Enfin le 5 juillet 1425, le roi, sur les instances de la reine Yolande, osa briser le ministre... absent. La disgrâce du favori lui fut signifiée en Dauphiné, où il s'était rendu pour accomplir sa mission. Il eut ordre de se retirer en Avignon. Louvet, escorté de son gendre le bâtard d'Orléans, regagna le séjour qu'il avait dans cette province. Dès le 16 novembre 1422, le sire de Mirandol s'était fait donner l'office de capitaine et viguier de Saint-André-lès-Avignon. Il disparut de la scène politique et s'enferma dans ce poste lucratif. Mais de là, il ne cessa point, par ses proches, de faire arriver jusqu'à lui les utiles témoignages de la faveur royale. « Aussi, en fut envoyée Jeanne Louvette, femme du seigneur de Joyeuse, laquelle avoit esté longuement fort en la grâce du roy, elle estant damoyselle en l'hostel de la royne (2). »

(1) Ms. Legrand, t. VI, p. 2. *Charles VII et ses conseillers*, p. 11. Biographie Didot : *Louvet. Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, p. 142, n° 11.

(2) Cabinet des titres, dossier *Louvet*. P. P. 118, f° 12. Ms. Legrand, t. VI, p. 3 et suiv. Ms. Gaignières, 771, f° 91. Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 433. Gruel, p. 363. Berry, *Charles VII*, p. 373. — Lettres du roi (17 juin 1427) qui accordent « à nostre bien amée la dame de Mirandol, femme de nostre amé et féal conseiller et chambellan Jeban Louvet, chevalier, dit le Président, seigneur du dit lieu de Mirandol, la somme de 500 livres tournois, laquelle nous lui avons donnée et donnons de grâce espécial par ces présentes, tant pour considéracion des agréables services et plaisirs qu'elle a fais, le temps passé, à nostre très chière et très amée compaigne la royne, lorsqu'elle estoit en sa compaignie, comme pour lui aider à avoir des atours et autres menues choses qui sont nécessaires à dames et qui appartiennent à leur estat, et pour certaines autres causes et considéracions qui à ce nous ont meu et meuvent. » Original,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais Louvet, en partant, avait laissé un *alter ego* en la personne de Giac. On se souvient du rôle équivoque joué, par ce personnage, dans le drame de Montereau. Depuis cette époque, suspect aux Français comme Bourguignon, odieux, comme Français, au duc de Bourgogne, Giac avait su se maintenir à la cour. Il survécut même à l'expulsion de sa coterie. Tel était le naturel du roi qu'il lui fallait, de toute nécessité, un favori, c'est-à-dire un tuteur officieux, qui, assumant le soin des affaires, lui en épargnât le poids, ainsi que la fatigue de penser et d'agir.

Pierre de Giac, accepté d'abord par Richemont, remplaça donc Louvet dans cet office. Bientôt Giac marcha sur les traces de son prédécesseur et le dépassa, autant que possible. Au mois d'octobre 1425, les trois états de Langue d'oïl s'assemblèrent à Poitiers et votèrent un subside de 450,000 livres. Du 1er au 10 novembre suivant, une nouvelle assemblée se réunit, en présence du roi, à Mehun-sur-Èvre. Elle accorda une aide de 250,000 livres pour la guerre; plus, un don gratuit au roi, de 12,000 livres. Les pilleries des gens d'armes se perpétuaient et servaient toujours de prétexte, pour obtenir ces sacrifices, imposés à des populations exténuées (1).

Parmi les conseillers du roi qui prirent part aux états de Mehun, se trouvait Hugues de Combarel, évêque de

parchemin, avec la quittance de Louvet pour ladite somme : 2 oct. 1427. (Cabinet des titres, dossier *Louvet.*) *Annales et chroniques* de Nicolle Gilles, 1557, in-f°, ft lxx v°.

(1) D. Vaissète, liv. XXXIV, chap. xxxvi. Dossier *Giac*, pièce originale du 2 avril 1426. De Mayer, *États généraux*, t. IX, p. 145, 148 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Poitiers. Cet honnête prélat, dans un discours qui précéda la délibération, parla énergiquement sur la nécessité de mettre un terme à ces pilleries. Lorsque le roi, après le vote, fut rentré dans sa chambre, Giac manifesta tout haut son courroux contre l'évêque. Il dit « que qui l'en croiroit, on jetteroit le dit Combarel en la rivière, avec les autres qui avoient été de son opinion. » Giac, ainsi que Louvet, négligea toute réforme, appliquant arbitrairement à son profit des sommes considérables. Quant à la question de la discipline ou de l'organisation militaire, il maintint les mêmes abus (1).

Jean, comte de Foix, était venu servir le roi, qui lui confia le principal commandement des troupes. Jean cumulait cette charge militaire, avec la lieutenance générale du Languedoc. Le sire de Giac, par surcroît, lui fit donner le comté de Bigorre et s'acquit de la sorte l'amitié du comte Jean. Ce prince avait amené avec lui un contingent de Béarnais : mais ces étrangers ne se réunirent point face à face avec les Anglais, pour combattre. Jamais ils ne dépassèrent la Croix-Verte de Saumur et vécurent sur les Français comme en pays conquis. Les Écossais, de leur côté, continuaient de se livrer à mille désordres. Sous

(1) Montreuil, p. 237. Fr. Duchesne, *Histoire des chanceliers de France*. Paris, 1680, in-f°, p. 465. « Dans la première sepmaine de janvier (1426), vint un grant planté; à Paris, de laboureurs, pour larrons, brigands, qui estoient entour, à douze, à seize, à vingt lieues de Paris environ, et faisoient tant de maux que nul ne le diroit. Et si, n'avoient nul aveu et nul estendard. Et estoient pauvres gentilshommes qui, ainsi, devenoient larrons de jour et de nuit. » Le prévôt de Paris se mit en marche contre eux à la tête des archers et arbalétriers de la soixantaine, ou garde de la ville. En huit jours, il prit plus de deux cents de ces malfaiteurs. « Deux charretées des plus gros, furent amenés à Paris pour y être emprisonnés. » (*Journal de Paris*, Panthéon, p. 669 *b*.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prétexte de défenseurs et d'armée, le pays était de plus en plus la proie du brigandage (1).

Pierre de Giac avait épousé en premières noces Jeanne de Naillac, dame de Châteaubrun, damoiselle de la reine Isabeau de Bavière. Parvenu au rang de premier ministre et de favori, Giac convoita pour épouse Catherine de l'Ile-Bouchard, veuve du comte de Tonnerre et marraine du dauphin Louis. Il empoisonna Jeanne de Naillac, qui était enceinte ; et « quand elle eut bu les poisons, il la fit monter derrière lui à cheval. » Dans cet état, Jeanne chevaucha quinze lieues et mourut incontinent. Le sire de Giac, alors, épousa la comtesse de Tonnerre (2).

Arrogant et hautain, Pierre de Giac traitait avec une tyrannique violence, ceux de ses propres collègues, dont il jalousait l'honnêteté. Au mois d'août 1426, Robert Lemaçon, seigneur de Trèves, membre du grand conseil, fut appréhendé au corps, en plaine campagne, par des créatures de Giac. Après avoir été battu et détroussé, ce vieillard fut placé sur un cheval et parcourut une traite de dix-sept lieues, comme avait fait Jeanne de Naillac. De là, on le transporta au château d'Usson en Auvergne, où il fut détenu plus de trois mois, en dépit de lettres du

(1) Montreuil, *ibid.* Gruel, p. 364. Le 18 novembre 1425, Jean, comte de Foix, obtient le don du comté de Bigorre, avec la châtellenie de Lourdes. Doat, vol. 214, f° 254. Ms. de D. Vic, n° 89, p. 49. D. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, liv. XXXIV, chap. XXXIV. — Lettres données par le roi à Mehun-sur-Yèvre, le 10 décembre 1425. Gratification de 200 livres tournois accordée à Étienne Petit, *secrétaire du roi et du sire de Giac*, qui, naguère, en remplissant une mission *pour le roi*, avait été *détroussé par les Écossais*. (Cabinet des titres, dossier *Giac*.)

(2) Gruel, p. 364. Montreuil, p. 239. Berry, p. 374.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

roi et de la reine, qui vainement écrivirent au châtelain pour faire délivrer ce ministre (1).

Le désordre et la dissension régnaient avec Giac. Les sires d'Arpajon et de Séverac comptaient au nombre des principaux capitaines. L'un et l'autre, jusque-là, s'étaient aimés comme frères (2). Mais à la suite de certaine querelle individuelle, tous deux avaient entrepris l'un contre l'autre une guerre privée. Le hasard les réunit inopinément à la cour. Arpajon rencontra Séverac, à Mehun-sur-Yèvre, qui sortait de la chambre du roi. Tous deux se heurtèrent poitrine contre poitrine. Ils se reconnurent alors et s'embrassèrent mutuellement, en pleurant à chaudes larmes. Le 27 décembre 1425, Hugues d'Arpajon fit au maréchal une réparation publique en présence de Charles de Bourbon, du connétable et de toute la cour. Dès lors, oubliant leurs divisions pour ne plus se rappeler que leur amitié ancienne, ils se réconcilièrent et s'unirent fraternellement, en présence du commun péril, comme deux bons compagnons d'armes (3).

Mais de tels sentiments ne prévalaient pas toujours. Deux gentilshommes du Berry, Jean, baron de Linières, grand queux de France, et le seigneur de Culant, se trouvaient également en litige. Pour éviter la voie de fait, ou ordalie de la guerre privée, ils furent cités judiciairement devant le roi. Tous deux comparurent au château

(1) M. 394 : Titres originaux d'Auvergne. Biographie Didot, article *Lemaçon*.

(2) Hugues III, seigneur d'Arpajon, vicomte de Lautrec, marié à Jeanne de Séverac. Amaury de Séverac, maréchal de France.

(3) Montreuil, p. 236. Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, 1859, in-8, t. IV, p. 131.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Mehun-sur-Èvre. La cour se divisa entre les deux plaideurs ou champions. Georges de la Trimouille, seigneur de Sully, appuyait Culant (1) ; Giac soutenait Linières. Un débat s'émut, en présence du roi, dans lequel le sire de Giac traita la Trimouille avec une insultante hauteur. La Trimouille à son tour le *démentit;* « dont le roy fut très-mal content (2). »

Dès lors, il n'y eut plus de sûreté pour la Trimouille. Georges se retira de la cour, résolu de se venger. Peu de temps après, le roi et son favori habitaient Issoudun. C'était dans les premiers jours de février 1427. Arthur de Richemont se distingua toute sa vie, par sa rigueur à sévir contre les infractions militaires, civiles ou religieuses. Cette vigilance, plus d'une fois impitoyable, lui valut le nom de *Justicier*. Du 1er au 11 février, il se rendit à Issoudun, suivi des seigneurs de la Trimouille, d'Albret, et d'une compagnie de gens d'armes. Le connétable s'était préalablement assuré le concours des proches parents du roi. Tous lui accordèrent hautement leur approbation, excepté le comte de Foix (3), et celui de Clermont, à qui Giac avait fait donner récemment le duché d'Auvergne (4).

Le matin au point du jour, Giac était couché dans sa chambre avec sa femme, Catherine de l'Ile-Bouchard.

(1) Jean de Culant avait épousé Marguerite de Sully. (Anselme.)

(2) Montreuil, 238. Raynal, *Hist. de Berry*, II, 10. Ci-dessus, p. 179, n. 2.

(3) Le 29 janvier 1427, Giac fait donner par le roi 2,000 livres à Mathieu de Foix, comte de Comminges, frère du comte Jean. Ms. Fontanieu, p. 115, à la date. Voyez ci-dessus, p. 450, note 1.

(4) Gruel, p. 364. *Revue du Lyonnais*, p. 335. — *Au fond*, le comte de Clermont lui-même était avec Richemont. Le 20 janvier 1427, Richemont et Clermont se concertaient ensemble à Moulins. (Archives de Lyon. B. B. 1. Voy. D. Plancher, t. IV, *Preuves*, p. lix.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Tout à coup on frappe à sa porte. Qui est là? demanda-t-il. On lui répondit que c'était le connétable. — « Je suis un homme mort! » — La porte enfoncée, Giac fut pris à peine chaussé, vêtu de sa robe de nuit; tandis que la dame, se levant toute nue (1), courait à son argenterie pour la sauver. Giac, dans cet équipage, fut placé sur un cheval qui avait été amené tout sellé à la porte de l'hôtel (2).

En entendant ce bruit, le roi se leva et s'arma, fort inquiet; ses gardes étaient accourus à la porte : le connétable leur défendit de bouger, déclarant que ce qu'il faisait était pour le bien du roi. Alain Giron, capitaine breton, attendait sur la route, avec cent lances. Giac fut conduit à Bourges, puis à Dun-le-Roi, seigneurie du connétable, qui lui fit faire son procès par son bailli de Dun et autres gens de justice. Le favori, ajoute G. Gruel, chroniqueur de Richemont, « confessa tant de maux que ce fut merveilles; entre lesquels la mort de sa femme (Jeanne de Naillac), toute grosse et le fruit dedans. Et outre, confessa qu'il avoit donné au diable l'une de ses mains, afin de le faire venir à ses intentions. Et quand il fut jugé, il réquéroit Dieu qu'on lui coupât la dite main avant de le faire mourir. Et offroit à monseigneur le connétable, s'il lui plaisoit lui sauver la vie, de lui bailler comptant cent mille escus, sa femme (Catherine), ses enfants et

(1) Gruel et Berry s'accordent sur ce trait : toute nue. La dame de l'Ile-Bouchard était des plus grandes dames, et pouvait (en février!) porter au lit une chemise. Mais l'usage général, au XVe siècle, prévalait encore de dormir *tout nus* et sans chemise. La chemise était un vêtement de jour. Voir, dans les peintures du temps, les personnes couchées.

(2) Gruel, p. 365. Berry, p. 374.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ses places à hôtages, et de jamais n'approcher du roi de 20 lieues (1). »

L'inexorable justicier lui répondit que pour tout l'argent du monde, il ne le laisserait pas aller et qu'il avait mérité la mort. Richemont envoya le bourreau de Bourges à Dun-le-Roi, pour exécuter Giac. Celui-ci, peu de jours après (2), fut noyé dans la rivière, puis retiré de l'eau, rendu à sa famille, et enfin inhumé. Bientôt la Trimouille qui avait participé activement à cette expédition, épousa la veuve de Giac. Le roi, sous le premier coup de l'événement, se montra fort irrité. Il tint rigueur au connétable. Mais le comte instruisit par lettres, de ce qui se passait, les autorités de Lyon, et autres bonnes villes. Il les invita, en même temps, à écrire au roi pour lui témoigner, à l'égard de ce coup de main, leur entière approbation. Le roi se laissa convaincre par ces manifestations et s'apaisa complétement. Pour remplacer Giac, le connétable lui donna de sa main un nouveau favori, appelé le Camus de Beaulieu (3).

Jean Vernet ou du Vernet, dit le Camus de Beaulieu, était un obscur écuyer d'Auvergne. Richemont pensa niveler le terrain autour du roi, en plaçant auprès de lui un aussi nul personnage. Ce jeune homme, antérieurement, commandait une compagnie de gens d'armes préposés à la garde du corps du roi. Beaulieu prit avec la succession l'attitude de Giac. Il devint, coup sur coup,

(1) Gruel, p. 365. Montreuil, p. 239. Raoulet, p. 189.

(2) L'exécution de Giac était connue à Lyon le 20 février 1427. (*Revue du Lyonnais* citée, p. 338, 342.)

(3) Les mêmes. *Revue*, p. 347. Cousinot, p. 200. J. Chartier, t. I, p. 22 et 54.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

capitaine de Poitiers, grand maître de l'écurie du roi. Puis, l'orgueil de l'omnipotence lui troubla l'esprit. Il imita de tout point ses prédécesseurs. Beaulieu ne fut point de longue durée. Vers la fin de juin 1427, selon toute apparence, le roi et lui se tenaient momentanément au Château de Poitiers, résidence du capitaine. Jean de Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, depuis (1) maréchal de France, reçut du connétable l'ordre d'exécuter, cette fois sommairement et sans forme de procès, le favori (2).

Le gouverneur du roi avait lui-même un gouverneur ou favori, nommé Jean de la Granche. Ce gentilhomme probablement fut gagné. Le Camus, ce même jour, prit fantaisie d'aller faire une course au pré, pour se divertir. Il descendit de son logis, suivi de La Granche, qui l'entraîna vers un lieu propice. Dès qu'ils y furent, quatre ou cinq compagnons, apostés par Boussac, parurent tout à coup. Cette action se passait derrière le Château, dans une petite prairie au bord de la rivière. Charles VII, demeuré au logis du capitaine, n'avait point perdu de vue les deux jeunes gens et assistait à cette scène. Du premier coup d'épée, l'un des hommes d'armes fendit la tête de Jean du Vernet. Un autre lui coupa le poignet. Le favori, tué raide, resta immobile sur la place (3).

(1) Le bâton de maréchal fut, en 1427, pour Sainte-Sévère, le prix de cette mission. Cousinot, chap. 221.

(2) Cabinet des titres : *Vernet*. Biographie Didot : *Beaulieu*. *Itinéraire de Charles VII*. *Charles VII et ses conseillers*, au nom de *Beaulieu*. Anselme, *Beaulieu*. Jean Chartier, t. I, p. 23, 54. *Annales de Nicoles Gilles*, feuillet lxx, v°.

(3) Gruel, p. 366. Raoulet, p. 189. Berry, p. 374. Le Château de Poitiers était situé à l'une des extrémités de la ville, et bordé de prairies au

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La Granche reconduisit au château le mulet sur lequel Beaulieu était monté. Aussitôt Charles VII s'emporta en éclats de colère. Il ordonna immédiatement que les coupables fussent poursuivis. Des hommes montèrent à cheval. Mais on n'arrêta point les meurtriers. « Aucuns furent soupçonnez, qui en étoient innocents, dit Montreuil : enfin il n'en fut autre chose. »

Un spécimen que nous citerons ici, fournira l'idée ou la mesure de l'*ordre public* qui régnait sous le gouvernement de Beaulieu. Vers la fin d'avril 1427, le comte de Clermont crut avoir à se plaindre de Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont et chancelier de France. La double qualité dont ce ministre était revêtu n'empêcha point le comte de faire arrêter, de sa propre autorité, le prélat, et de le jeter en prison. Le 5 mai, une députation, composée du premier président et de deux conseillers, fut envoyée par le parlement de Poitiers en ambassade. Cette légation se rendit auprès du prince pour solliciter de lui, au nom du roi, l'élargissement du chef de la justice (1).

Le comte de Clermont refusa. Charpaignes alors implora l'assistance du pape. Martin V adressa, dans ce dessein, une bulle à Charles de Bourbon et au maréchal de la Fayette, l'un de ses principaux officiers. Le saint-père invoqua en même temps le crédit et l'intervention de Jean Louvet, ainsi que du président du Dauphiné. Le

confluent du Clain et de la Boivre. Voir la planche de Chastillon, intitulée *le Chasteau de l'antique ville de Poitiers*.

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 292. Lhermite et Blanchard, *Éloges des présidents*, etc., p. 76. Duchesne, *Chanceliers*, p. 465-6.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comte de Clermont, vers le mois de septembre, se décida enfin à libérer l'évêque, moyennant une forte rançon. Charles VII, pour aider le chancelier à payer cette somme, lui concéda l'autorisation, spéciale et momentanée, de faire fabriquer, à son profit, une certaine quantité d'espèces d'or et d'argent, dans l'un des hôtels de la monnaie royale (1).

La Trimouille survint alors auprès du roi et se substitua de lui-même au Camus de Beaulieu. Le prince Charles hésitait à l'admettre dans cette privauté. Si l'on en croit Gruel, ce fut le connétable qui fixa son indécision. Le roi lui dit : « Beau cousin, vous le me baillez, mais vous en repentirez : car je le cognois mieux que vous!... Et sur tant demeura la Trimouille, qui ne fit point le roy menteur : car il fit le pis qu'il put à mon dit seigneur le connétable (2). »

Georges de la Trimouille, habile, audacieux, expérimenté, puissant par sa naissance, par ses alliances, par d'immenses établissements, dépassait aussi de beaucoup en perversité, les Louvet, les Giac et les Beaulieu. L'exemple de ces favoris ne lui inspira aucunement le dessein de mieux faire. Il ne tarda pas à s'attirer l'animadversion du connétable. Mais il prit tout d'abord contre lui de solides garanties. Il s'établit, envers le connétable, et envers tous autres, dans un tel état de défense, qu'il le tint durant six années en échec. Durant six années, la Trimouille fut le véritable roi de France. Son *règne* se compose d'une longue suite de méfaits, privés et publics, accomplis sous

(1) P. 1382, f°s 197 v°, 199 v°.
(2) *Gallia, ibidem, instrum.* col. 98, 99. — Gruel, p. 366.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la sauvegarde de l'intimidation que la Trimouille exerçait, de son omnipotence et de l'impunité.

La Trimouille, tout d'abord, supplanta le comte de Richemont dans le gouvernement du Berry, qu'il fit retirer au connétable pour se l'octroyer (1).

Il sut ensuite l'éloigner de la cour. Il inspira en même temps au roi contre Richemont une sorte d'antipathie aveugle, mêlée d'aversion et de terreur. Durant ces six années, l'énergie bretonne du connétable s'usa dans un conflit scandaleux, immoral et stérile. Pendant que la France perdait en quelque sorte son dernier sang, le connétable de France, paralysé, persécuté par le favori, s'épuisait à se défendre contre ses embûches.

En de telles conjonctures, Arthur de Richemont, doué heureusement d'une invincible persévérance, fit pour ainsi dire de son activité deux parts. Il employa la première à exercer son office, c'est-à-dire à soutenir la lutte contre les Anglais. Il ne le put qu'en bravant, à force de courage et de patience, le mauvais vouloir, l'opposition sourde, indirecte et souvent déclarée du premier ministre. La seconde part de ses efforts s'absorba dans les vicissitudes d'une guerre ouverte et privée, entre lui et la Trimouille.

Le 4 août 1427, Arthur de Richemont et Charles de Bourbon, comte de Clermont, s'unirent par un traité d'alliance mutuelle, offensive et défensive. Vers la fin d'octobre suivant, les deux contractants tentèrent de se réunir en Poitou. Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, per-

(1) La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 46 et suiv.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sonnage hautement recommandable, avait accédé à cette ligue. Les trois princes, Richemont, Clermont et Pardiac, étaient animés d'un commun ressentiment, que leur inspirait la conduite de la Trimouille. Tous trois voulaient associer leurs efforts afin de le combattre. Les princes mécontents se donnèrent rendez-vous à Châtellerault, pour le jour de la Toussaint : 1er novembre (1).

Mais la Trimouille occupait le Poitou, tant par ses propres vassaux que par les gens d'armes du roi. Il défendit aux villes et aux garnisons de donner accès aux conjurés. Lorsque le connétable se présenta pour entrer à Châtellerault, il s'en vit refuser l'entrée. Arthur de Bretagne fut obligé de se retirer, après avoir, en signe de menace et d'autorité, jeté par-dessus la barrière une masse d'huissier d'armes. Le 28 octobre, il logea sur les champs entre Châtellerault et Chauvigny, à deux lieues de cette dernière place, chez un gentilhomme, qui lui donna l'hospitalité. Les princes se réunirent le lendemain à Chauvigny, et, de concert, ils se rendirent à Chinon, où résidait madame de Guyenne (2).

Le roi, à cette époque, habitait le château de Lusignan. Des négociations s'entamèrent à Chinon, par l'entremise de Raoul de Gaucourt et de l'archevêque de Tours (Philippe de Coëtquis), ambassadeurs du roi et de la Trimouille. Les princes, de leur côté, tout en traitant avec ces négociateurs, envoyèrent leurs propositions au roi par des fondés de pouvoir. Mais la Trimouille ne voulut entendre à aucun accommodement. Le 20 novembre 1427, Arthur

(1) *Actes de Bretagne*, t. II, col. 1199. Gruel, p. 268.
(2) Gruel, *ibid.* D. Morice, t. I, p. 503. Archives du Rhône, B. B. 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Richemont se trouvait en sa seigneurie de Parthenay, où il s'était retiré. L'hiver se passa dans une sorte d'armistice entre les parties (1).

Cependant la Trimouille, de son côté, rappelait Jean de Blois, seigneur de Laigle, l'un des acteurs de la conjuration des Penthièvre. Jean de Blois, accueilli à la cour, devint membre du grand conseil. Appuyé par la Trimouille, il tenta un coup de main sur Limoges et fit une rude guerre au connétable dans ces parages. Le 28 février 1428, la Trimouille signait à Blois un traité de confédération avec le comte de Foix. Madame de Guyenne, ou comtesse de Richemont, résidait toujours au château de Chinon. Cette place était commise ou engagée par le roi au connétable, qui se fiait, pour la garde du poste et de la duchesse, à Guillaume Belier, capitaine du château. Mais ce dernier fut gagné par la Trimouille (2).

Le 12 mars 1428, madame de Guyenne vit arriver, non sans quelque sentiment de surprise et de crainte, au château de Chinon, le roi Charles VII. Ce prince était accompagné de la Trimouille, de messire Guillaume d'Albret, de Regnauld de Chartres, archevêque de Reims et

(1) *Itinéraire*. Gruel. Mémoire politique adressé au roi par les trois princes (P. 1388). Ils proposent une réunion solennelle des états, dans des conditions nouvelles de liberté pour la délibération. Cette assemblée serait tenue sous les auspices de la reine de Sicile, etc. Après diverses remises, les états généraux s'assemblèrent, en effet, à Chinon, du 1er au 10 octobre 1428. *Ordonn.*, t. XIII, p. 140. Ms. 1143, s. fr., fo 89.

(2) *Charles VII et ses conseillers*, au mot *Penthièvre*. Ordonnance du 2 décembre 1427 (t. XIII, p. 134). D. Morice, t. I, p. 504. Communication de M. l'abbé Arbellot sur l'histoire de Limoges. Lettres de rémission en faveur de la Trimouille : J. J. 177, fos 139, 140. Archives des Basses-Pyrénées, E. 439 : Communication de l'archiviste, M. Paul Raymond. Gruel, p. 368.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chancelier de France, de R. de Gaucourt ; de Jean de Harpedanne, seigneur de Belleville, allié du roi (1) ; de Robert le Maçon, sire de Trèves, et autres membres du grand conseil. Le roi rassura sa belle-sœur et l'entretint avec beaucoup de douceur et de courtoisie. Il lui donna toutefois à entendre, devant tout le conseil, que sa présence à Chinon ou en quelque autre demeure du roi qu'elle choisirait, serait tenue au roi pour agréable, mais à une condition : c'est que la duchesse n'y reçût point le connétable. La fière épouse de Richemont répliqua « que jamais ne voudroit demeurer en place où elle ne pût voir monseigneur son mari. » Peu de jours après, Marguerite de Bourgogne, prenant congé du roi, alla rejoindre, à Parthenay, son époux (2).

Le roi, vers le commencement de juillet 1428, était à Loches. Profitant de ce séjour, les princes tentèrent une entreprise armée contre le favori. Il s'agissait de prendre Bourges, d'enlever la Trimouille et de se rendre maîtres du gouvernement. Les ligueurs s'étaient assuré l'adhésion du roi Jacques de Hongrie, comte de la Marche, ainsi que du comte d'Armagnac. Aidés par les habitants de Bourges, qui les favorisaient, ils entrèrent sans difficulté

(1) Marguerite de France ou de Valois, fille d'Odette de Champdivers et de Charles VI, en 1425, habitait le Dauphiné. Le 15 août de cette année, Charles VII, malgré sa détresse, manda au trésorier de cette province de « payer à ladite Marguerite 400 livres tournois, pour elle aider à avoir de la robe et querir ses nécessités. » La même année, il la fit venir auprès de lui à Mehun-sur-Yèvre, où elle entra, comme damoiselle, en l'hôtel de la reine. Au mois de janvier 1428, le roi la légitima, et lui donna pour époux un chevalier, le seigneur de Belleville. (Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, aux enfants de Charles VI.) Voyez ci-dessus, p. 403 à 407, note 1.

(2) Gruel, p. 368.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans la ville. Déjà, ils s'étaient emparés de la Monnaie royale et autres établissements publics de la monarchie. Mais lorsqu'ils voulurent prendre possession du Château, ils éprouvèrent une vigoureuse résistance. Jean, sire de Prie, grand panetier de France, assisté des seigneurs de la Borde et de Bonnay, commandait cette place. Aux sommations des princes, il répondit que son poste lui avait été confié par le roi et qu'il ne le rendrait à nulle autre personne (1).

Les alliés mirent alors le siége devant la grosse tour, vers le Bourbonnais. Jean de Prie, dans une escarmouche, fut tué d'un gros trait ou vireton et remplacé par le seigneur de la Borde. Les alliés, dès le principe, avaient écrit au connétable de venir en toute hâte leur prêter main-forte. Arthur quitta Parthenay, suivi de ses troupes. Mais le chemin de Poitou en Berry lui avait été barré par le gouvernement. Richemont prit alors un détour pour gagner la route d'Auvergne. Nouvel échec : il ne put aller au delà de Limoges, où les partisans de la Trimouille le contraignirent à s'arrêter (2).

Cependant la Trimouille ne demeurait point inactif. Absent lui-même de Bourges, il avait déjoué les poursuites dirigées contre sa personne. Il réunit des renforts et conduisit le roi devant la ville assiégée. En présence du roi et de forces imposantes, les princes se virent contraints de se désister. Des propositions de traité furent acceptées avec empressement des deux parts. Le 26 juillet 1428, la place

(1) *Itinéraire*. D. Plancher, t. IV, p. 123. Gruel, p. 368. La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 158 et suiv. Montreuil, p. 250.

(2) Gruel, p. 369. Berry, p. 375. *Charles VII et ses conseillers*, p. 40.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fut remise pour le roi à Jean de Bonnay, chevalier, nommé capitaine de Bourges. Le lendemain 27, Charles VII, par lettres données au *château lès Bourges*, accorda aux comtes de Clermont et de Pardiac, une rémission ou abolition complète, au sujet de l'entreprise qu'ils avaient tentée. Mais le connétable fut exclu formellement de cette transaction (1).

Ainsi, pour Charles VII, âgé, en 1428, de vingt-cinq ans, l'enfance paraissait se prolonger au delà du terme que les lois naturelles assignent, d'ordinaire, au développement de l'homme. Déjà la vie physique du sang affluait, chez lui, en des organes adultes. Mais la conscience et le jugement ne s'élevaient pas pour en régler les flots tumultueux. La France, un royaume, une nation sur le penchant de sa ruine, était livrée à ces débiles mains! Les ministres, ses favoris, ressemblaient à des jouets, tour à tour choyés avec une éphémère passion, puis perdus, et pleurés avec des larmes non moins puériles. Par intervalles, le bras du *justicier* apparaissait et enlevait ces pygmées.

Richemont, toutefois, n'était qu'un bras. L'âme, l'intelligence, qui présidait à ces retours de raison, étaient celles d'une femme, à laquelle les annalistes n'ont point fait, selon nous, jusqu'ici une juste part. Le lecteur a déjà nommé Yolande d'Aragon. Reine de Naples, de Sicile, de Jérusalem, duchesse d'Anjou, comtesse du Maine, de Provence, héritière d'Aragon : chacun de ces fiefs, en quelque sorte, fut pour elle, soit une couronne à préserver, soit un domaine à conquérir. Maint homme eût succombé

(1) La Thaumassière, p. 158, 587. Raynal, t. II, p. 158. Ms. Gaignières, 771, 1, p. 546. Dom Morice, t. I, p. 504, 505.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sous le poids de ces soins multiples. Seule et veuve, entourée de mineurs, Yolande suffit à tout et porta ce fardeau sans fléchir. La tutelle de la France lui échut par surcroît. L'histoire peut décerner à Yolande un titre que des politiques, moins habiles qu'elle, portaient alors en Angleterre : le titre de *protectrice du royaume*.

Les lois de l'État n'attribuaient à la belle-mère du roi aucune part dans le gouvernement des affaires publiques. Aucune responsabilité officielle ne lui incombait sous ce rapport. Les liens féodaux qui la rattachaient à la couronne faisaient de cette princesse une simple vassale et une sujette. Son influence fut donc constamment bénévole et intermittente. Yolande apporta le concours de ses avis, quand ils lui furent demandés. Elle intervint encore, lorsque l'évidence du mal et l'imminence du péril équivalaient, pour son dévouement, à un cri d'alarme.

Nous ajouterons que cette influence fut généralement des plus heureuses. Une série d'actes peu nobles, impolitiques, mesquins, ou désastreux, marque cette période dans l'histoire du jeune roi fainéant et de ses favoris. Lorsque, de loin en loin, une mesure honorable, utile, prévoyante, vient à interrompre cette suite monotone, interrogez les documents, remontez aux sources historiques : ils vous révéleront la main, l'initiation, le nom d'Yolande, comme ayant inspiré ou dicté ces mesures exceptionnelles. Tel fut notamment le choix de Richemont, pour tenir la place inamovible de connétable. Acte souverainement habile, qui fut l'œuvre propre d'Yolande; œuvre énergiquement poursuivie par elle à travers les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

favoris ou gouverneurs, et qui devait avoir, dans tout le règne, une conséquence infinie (1).

Cette situation de conseillère *bénévole* et *intermittente*, Yolande la remplit avec un tact féminin, avec des fruits dignes de remarque. Il y avait une mère dans cette inspiratrice éclairée. Autant que les faits et les documents peuvent nous renseigner sur ces détails intimes, Yolande eut pour Charles VII, enfant de la démence, de maternels et nécessaires ménagements. Elle possédait cette dextérité de touche, qui commence, puis s'arrête, pour reprendre à point. Yolande fit plus que de conseiller le jeune roi; elle sut, rare succès! trouver le chemin de son cœur. Par cette éducation délicate, par cette culture habile, elle conserva, en la réchauffant, cette nature bizarre, mais non commune, que la Providence destinait à une tardive fructification (2).

(1) Les lettres de provision du connétable sont d'une teneur remarquable, et qui semble dictée avec une élévation inaccoutumée. Voir le texte dans Godefroy, *Charles VII*, p. 792, ou dans le Gruel du Panthéon, p. 361. Comparez l'acte du 8 février, que Richemont eut la condescendance de souscrire quelques jours auparavant, et que nous avons rapporté ci-dessus, p. 439.

(2) Charles VII s'exprime en ces termes dans un acte de 1443, peu de temps après la mort d'Yolande : « ...Feue de bonne mémoire... la royne Yolande... nous a en notre jeune âge, fait plusieurs grans plaisirs et services en maintes manières que nous avons et devons avoir en perpétuelle mémoire... Laquelle notre dite bonne mère, après que nous fûmes déboutez de notre ville de Paris, nous reçut libéralement en ses pays d'Anjou et du Maine, et nous donna plusieurs avis, ayde, secours et services, tant de ses biens, gens et forteresses, pour résister aux entreprises de nos ennemis et adversaires les Anglais, que autres... » (P. P. 2298, à la date du 22 février 1443.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHAPITRE V.

PÉRIODE CRITIQUE DU RÈGNE DE CHARLES VII (SUITE).

(1424-1429.)

La bataille de Verneuil fut considérée par les Anglais comme leur plus grande action militaire depuis la journée d'Azincourt. Aucun revers, en effet, n'atteignit plus sensiblement la cause du roi Charles. Les partisans de ce prince firent, dès lors, concevoir les plus sombres appréhensions pour l'avenir. Ce grand succès, toutefois, coûtait aux Anglais, tant en hommes qu'en argent, des sacrifices énormes, proportionnellement aux faibles ressources des conquérants. Bedford, après cet avantage, s'empressa de retourner à Paris et d'y travailler activement à réunir de nouvelles forces (1).

Si tout avait réussi au gré de ses désirs, si le vainqueur eût poursuivi sans interruption le cours d'un tel succès, la monarchie des Valois, déjà si ébranlée, aurait été immédiatement soumise à des épreuves plus rigoureuses

(1) « ...Vernoyl... The grettest dede doon by Englishmen in our days, save the battle of Agyncourte. » (*Parliament rolls*, vol. IV, p. 423.) « For surely, *dit Grafton*, the englishe puyssaunce was so tried, proved, assayed and spred, abroad thorought all Fraunce, that the Frenchemen thought that in conclusion the Englishemen would have or should have all thinges which they either wished or enterprised. » (T. I, p. 558.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

encore. Heureusement pour la France, de graves embarras vinrent, à cette époque, entraver, avec une merveilleuse opportunité, le gouvernement de l'Angleterre.

Pendant que les états renouvelaient, au moins une fois par an, leurs assemblées, le régent tenait aussi tant à Paris qu'à Rouen, de fréquentes réunions du grand conseil. La situation financière des Anglais n'était point prospère. Une ordonnance rendue le 6 décembre 1424, au nom d'Henri VI, révoque les dons de terres ou héritages et concessions d'offices appartenant au domaine royal. Ces dons avaient été prodigués par Henri V, pour rémunérer les auxiliaires de la conquête (1).

D'autres lettres, du 20 avril 1425, défendirent au chancelier de France de sceller à l'avenir de pareils dons, à moins de décision expresse et solennelle. Une délibération *ad hoc* du parlement de Paris nous apprend que, le 8 août 1425, il était dû, aux membres de cette cour, un arriéré de huit mois, sur leurs gages (2).

Malgré toute l'habileté de Bedford, les populations se lassaient de payer, et la Normandie se dépeuplait. L'année 1426 vit s'accomplir une émigration considérable

(1) Beaurepaire, *États*, passim; *Administration*, etc., p. 27 et *passim*. Voy. Vautier, *Extraits du registre des dons, confiscations, etc., faits par Henri V*, etc. Paris, 1828, in-12. Un grand nombre de ces biens, édifices, terres, etc., étaient démolis par les concessionnaires pour en avoir les matériaux, ou abandonnés sans entretien et sans culture. Des lettres au nom d'Henri VI, du 13 août 1428, enjoignirent aux tenanciers de pourvoir à ces réparations. (*Ordonnances*, t. XIII, p. 138.) Le gouvernement voulut répéter des gens d'Église les dons pieux qu'ils avaient reçus depuis quarante ans. Mais il s'arrêta devant la résistance des clercs. (Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 296.)

(2) *Ordonn.*, t. XIII, p. 84. X. X. 1480, f° 329 v°.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de *fèvres* normands, ou gens de métiers, qui se transportèrent en Allemagne. Le *Journal de Paris* continuait son opposition sous les divers régimes. Il nous a conservé les murmures que faisaient entendre, à cause du poids de la taille anglaise, les habitants de la capitale. Les trésoriers d'Angleterre avaient dû distribuer les pierreries d'Henri V aux chevaliers anglais qui partaient pour la France, en nantissement de leurs gages ou solde militaire. Enfin, le 8 septembre 1428, les états de Normandie furent convoqués de nouveau. Bedford leur demanda 200,000 livres. De leur autorité privée, les états modérèrent la taxe à 180,000 livres, et le régent dut souscrire à cette réduction (1).

Pendant les premiers mois qui suivirent la bataille de Verneuil, le gouverneur anglais habita Paris. Il se trouvait, le 28 juin 1425, à Corbie, accompagné de la duchesse Anne de Bourgogne. A cette époque, l'animosité de Philippe le Bon contre Glocester touchait aux dernières limites. Les deux princes s'étaient défiés et avaient réciproquement accepté le gage de bataille. Philippe, dans ses états d'Artois, s'exerçait assidûment à l'escrime de la lance. Il se préparait à vider sa querelle par un combat corps à corps avec son adversaire. Jean, duc de Bedford, appréciait toute la gravité d'une pareille dissension. Il était parti en vue d'apaiser son beau-frère, par tous les moyens qui dépendaient de son adresse et de son pouvoir (2).

(1) *Journ. de Paris*, p. 672. Cochon, p. 452. Delpit, p. 236. *États*, p. 33.
(2) *Administration*, p. 8. Monstrelet, p. 225. *Parliament rolls*, t. IV, p. 277. Sur la querelle de Glocester et les démarches de Bedfod, (1424-5) ; voir ms. fr. 4485, p. 365.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A Hesdin, où le duc bourguignon et ses hôtes furent réunis, les serviteurs de Philippe le Bon portaient au bras une *emprise*. Cet emblème consistait dans une plaque d'argent sur laquelle on voyait peint (1) un rayon de soleil. Il signifiait que la justice de la cause, ou querelle de Jean, duc de Brabant, contre Glocester, était aussi claire que la lumière du jour. Les champions de cette cause devaient conserver l'insigne qu'ils avaient revêtu, jusqu'à ce qu'ils eussent triomphé de leur antagoniste. Ce belliqueux symbole déplut au régent anglais. Bedford essaya vainement d'obtenir que ceux qui le portaient consentissent à le dépouiller, même en sa présence. Jean de Lancastre, avant de retourner à Paris, passa par le Crotoy. C'était là que résidait le duc d'Alençon, fait prisonnier à la bataille de Verneuil. Le régent offrit au prince sa liberté sans rançon, à condition de prêter au roi anglais le serment d'allégeance. Le jeune duc refusa et demeura en captivité (2).

De retour à Paris, le régent assembla une réunion de docteurs, théologiens et juristes. Ce tribunal prononça, le 22 septembre 1425, l'annulation du défi et de tout le litige qui divisait les ducs de Glocester et de Bourgogne. Mais la lutte n'en continua pas moins entre les parties. Glocester, après une expédition infructueuse en Hainaut, avait regagné l'Angleterre. La duchesse ou comtesse Jacqueline, *protégée* contre son gré par Philippe le Bon, fut conduite, comme captive, à Gand. De là, elle partit un jour, à cheval et en habits d'homme, pendant que ses

(1) Probablement en émail d'or sur fond bleu.
(2) Monstrelet, *ibid.*, p. 240.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gardes dînaient. Jacqueline s'enfuit de la sorte en Hollande. Philippe le Bon ne tarda pas à l'y rejoindre. Il remporta, le 19 janvier 1426, contre Fitz-Walter, lieutenant de Glocester, la victoire de Brauwers-Haven, qui lui soumit la Hollande (1).

Sur ces entrefaites, le pape Martin V cassa définitivement le mariage de Glocester avec Jacqueline. La bulle du souverain pontife validait au contraire la première union de cette princesse et lui enjoignait de retourner dans la société conjugale de Jean, duc de Brabant. Glocester, de son côté, déféra immédiatement à cette décision. Laissant là Jacqueline, il épousa, en 1426, Éléonore Cobham, fille de lord Cobham, de Sterborough. Cette dame, d'une grande beauté, qu'elle exploitait avec une habileté non moins grande, avait accompagné le duc de Glocester en France, à la fois comme maîtresse du duc et comme fille d'honneur de Jacqueline (2).

Jean, duc de Brabant, mourut le 17 avril 1427. Jacqueline, veuve de nouveau, tenait toujours la campagne. De 1425 à 1428, le duc de Bourgogne, cet indispensable auxiliaire de la puissance anglaise, fut occupé à combattre, dans les Pays-Bas, Glocester ou ses lieutenants. Par un traité de 1428, Jacqueline conserva l'usufruit de ses états, et promit au duc Philippe de ne point se remarier sans le consentement de ce prince (3).

(1) Plancher, t. IV, p. 107 et s. *Preuves*, p. lij. Gachard, *Dijon*, p. 115 à 117. Montreuil, p. 241. Stevenson, *Wars of Henri VI*, p. xlvij et s.

(2) Monstrelet, p. 257 et suiv. « ...Toke hys wyfe Elianor Cobham... which before (as the fame went) was his soveraigne lady and paramour to his great slaunder and reproche. » (Grafton, p. 561.) Dujardin et Sellius, *Histoire générale des Provinces-Unies*, 1757, in-4°, t. III, p. 443, etc.

(3) Jacqueline viola bientôt cette promesse extorquée. Elle épousa, par

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une autre querelle intestine paralysa, durant cette même période, la redoutable activité de Bedford. Henri V, en mourant, avait nommé son frère, le duc de Glocester, gouverneur du jeune roi et protecteur du royaume. Mais la conduite du duc Humphrey excita les critiques et l'animosité de l'évêque de Winchester. Ce prélat se nommait Henri de Beaufort, fils de Jean de Lancastre, et oncle d'Henri V. Chancelier d'Angleterre, il n'avait point de rival, pour la richesse et la puissance, dans le clergé du royaume. C'était un prince instruit, fort élégant de sa personne, mais dégradé par l'abus des plaisirs sensuels, et d'une ambition sans bornes. Il disputa l'autorité de Glocester et censura publiquement la fougue ainsi que les écarts du protecteur (1).

Bientôt deux factions armées, l'une pour Glocester, l'autre pour Winchester, furent en présence. Les rues de Londres allaient devenir le théâtre d'une collision sanglante, lorsque l'évêque de Winchester invoqua, par une lettre pressante, le retour de Bedford en Angleterre. Le régent venait à peine de réussir à pallier, pour un temps, l'ardeur du conflit analogue, qui s'était élevé entre

amour et par reconnaissance, un simple gentilhomme. Le chevalier van Borselen, stathouder de Hollande, l'avait secourue dans sa détresse. Elle lui sacrifia tous ses titres; et, pour demeurer sa femme légitime, elle résigna l'ensemble de ses états à Philippe le Bon. Ce contrat fut signé le 31 juillet 1433. Jacqueline mourut le 8 octobre 1436. (Monstrelet, *Panthéon*, p. 586 et suiv. Dujardin, *ibid.*, p. 455 et suiv. D. Plancher, t. IV. *Preuves*, p. 133, etc.)

(1) Grafton, p. 562. « ...Winchester... the most opulent and powerfull prelate of the ecclesiastical establishment. » (Sharon Turner, *History of England*, 1823, in-4°, t. III, p. 20.) Voir les singuliers détails fournis par le médecin de l'évêque. Walsingham, *Vita Henrici VI*. Ms. Sloane, n° 1776, publié par Hearne. *Liber niger*, etc., t. II, d'après *Wyrcester*, p. 550, et cité par Turner, *ibid.*, p. 19. Stevenson, t. I, p. lx et s.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les ducs de Glocester et de Bourgogne. Jean de Lancastre quitta la France vers la fin de l'année 1425 et passa le détroit. Il résida pendant plus de douze mois dans sa patrie, laissant en France, pour lieutenant, le comte de Warwick (1).

Pendant cet intervalle, le duc de Bedford assembla le parlement à Leicester. Il provoqua la censure publique de son frère, comprima momentanément les discordes civiles, fit décider la continuation de la guerre contre la France et voter de nouveaux subsides (2).

Retenu dans ce pays par la nécessité de pacifier ces troubles intérieurs, Bedford, à Londres ou à Leicester, comme à Rouen et à Paris, continuait de gouverner les deux royaumes. Il poursuivit, à l'égard de Philippe le Bon, le cours des négociations commencées. Le 16 mars 1426, Jean, sire de l'Aigle, et son frère, Olivier de Bretagne, comte de Penthièvre, se rendirent en Angleterre, auprès du duc de Bedford. Ils étaient munis d'un sauf-conduit délivré au nom d'Henri VI et dans lequel ils recevaient la qualification de *chers et féaux cousins*. Gaston de Foix, frère du comte Jean, par lettres du 28 juillet de la même année, fut investi du comté du Benauges. Cette faveur avait pour but de resserrer l'union qui existait entre ce baron de la Guyenne et la couronne d'Angleterre. Bedford, dans le même temps, réussit à

(1) *Parliament rolls*, t. IV, p. 297. Grafton. Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 252 et suiv. *Journal de Paris*, p. 671, *a*. *Wars of Henri*, *ibid*.

(2) Grafton, p. 562, 571. Monstrelet, *ibid*. D. Plancher, t. IV, p. 108. *Parliamentary History*, etc., t. II, p. 211 *Proceedings and ordinances of privy council of England*, t. III, p. 237 (*Records commission*, 1834 et années suiv., in-8°).

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

renouveler les traités de paix conclus précédemment par le roi Charles VI avec les populations de la Flandre (1).

Jean de Lancastre revint en France vers la fin du mois de février 1427. Il s'arrêta d'abord à Calais. Le 27 mars, dans l'église de Notre-Dame de cette ville, il remit à son oncle, évêque de Winchester, le chapeau de cardinal. Ce duc était de retour à Paris le 5 avril 1427, après être resté pendant environ seize mois, absent de la capitale (2).

Né de la violence et de l'iniquité, le gouvernement anglais sentait toujours, en France, un sol mal affermi trembler pour ainsi dire sous ses pas. Au moment même où le représentant d'Henri VI rentrait à Paris, une conspiration française (d'après la chronologie d'un historien local) éclatait à Rouen. Huit années de domination, le changement de règne, des mesures habiles et même bienfaisantes, qui signalèrent l'administration de Bedford, n'avaient point, dans certains cœurs, triomphé de l'attachement au droit, à la justice. Le sentiment du patriotisme vivait en quelques hommes d'élite, qui refusaient de se courber sous le joug de la force et du succès. Dès le principe, une colonie de patriotes ou de réfugiés normands accepta toutes les rigueurs d'un exil volontaire et illimité, plutôt que de se soumettre au despotisme du conquérant. Ces malheureux se répandirent dans les provinces restées fidèles à la cause des Valois. Quelques-

(1) D. Plancher, t. IV, p. 109. Rymer, t. IV, partie iv, p. 119 et suiv. Delpit, p. 326. *Ordonnances*, t. XIII, p. 110 à 127.

(2) Grafton, p. 571. Wyrcester (*apud* Hearne), t. II, p. 454. X. X. 1480, f° 368. *Journal de Paris*, p. 671 *a*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

uns trouvèrent à la cour du prince Charles un refuge et un emploi.

Charles VII entretint constamment, à Paris et à Rouen, des intelligences et des amitiés politiques. Mais, indépendamment de ces correspondances secrètes, les partisans qu'il comptait dans les villes placées sous la domination anglaise, avaient auprès du prince, soit par députations temporaires, soit par un autre mode, des représentants. Le 14 décembre 1425, le roi habitait Mehun-sur-Yèvre. Des lettres-patentes, en date de ce jour et demeurées inconnues des précédents historiens, furent promulguées et adressées en mandement au connétable de France.

Ces lettres contiennent un véritable manifeste politique à l'adresse de l'occupation anglaise. Elles sont conçues dans la forme d'un acte de rémission (1) ou abolition, en faveur des Rouennais, pour les absoudre, quant au passé, d'avoir subi la nécessité de la contrainte, en reconnaissant l'autorité du roi d'Angleterre. « Nous avons reçu, y est-il dit, l'humble supplication de la part de nos chers et bien-aimés les bourgeois de Rouen,... par aucuns leurs amis estans à présent par devers nous (2). »

(1) Cette forme est particulièrement remarquable. Chaque fois que Charles VII se présentait en armes devant une ville pour la reconquérir, des *lettres d'abolition* étaient en même temps accordées aux habitants.

(2) Ms. 8415 C, non paginé; vers la fin. Une ordonnance de Henri VI, du 14 janvier 1426 (n. s.), nous apprend ce qui suit : « Il est venu, dit le roi, à notre connoissance que latitement et mucément, tant par nuyt que autrement, plusieurs démolissements et fractions sont faiz ès huis, fenestres, charpenteries, maçonneries et couvertures des portes, tours, bastilles, etc., qui sont au pourtour de la closture et fermeture de nostre ville de Paris et en sont emblées, prinses et arses ou emporté les huis, fenestres, ayz, plomb, trait, habillemens de guerre et choses ordonnées et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Lorsque Bedford, en 1425, se rendit vers le duc de Bourgogne, il fit une première pause à Amiens. De là, il se dirigea vers Doullens. Cependant, un chef de partisans français, nommé Sauvage de Fermainville, gentilhomme de grande maison, se tenait à Eclusier près Péronne, suivi de mille chevaux. Son but était de guetter le régent, lors de son départ d'Amiens et de l'assaillir au passage. Bedford, par bonheur pour ses jours, effectua ce trajet plus tôt que ne l'avait calculé Fermainville et déjoua ainsi les desseins de son ennemi. Le 15 décembre 1427, Fermainville, épié à son tour par des hommes de Bedford, fut saisi de force à l'Ile-Adam. On le mit sur un cheval, pieds et mains liés, sans chaperon. Conduit en cet équipage à Bagnolet, où se trouvait le régent, celui-ci le fit pendre incontinent sans procès et même sans l'assistance d'un confesseur (1).

Vers le mois d'avril 1427, une conspiration fut ourdie à Rouen, comme nous l'avons indiqué, pour secouer la domination des Anglais et rendre la ville à Charles VII. Richard Mites, l'un des principaux bourgeois de cette grande cité, passa pour en être le chef. L'autorité anglaise surprit le secret de la conspiration. Plusieurs adhérents furent saisis et décapités. Richard Mites, contraint de s'expatrier, paya cette tentative avortée par la perte de ses biens, d'autres disent de sa vie (2).

Le gouvernement de Charles VII, durant ce temps,

servans à la fermeture, fortification, seurté, tuicion et deffense d'icelle nostre dite ville, etc. » (*Ord.*, t. XIII, p. 109.)

(1) Monstrelet, p. 251. *Journal de Paris*, p. 674, 676.

(2) P. Cochon, p. 454. Cf. Montreuil, p. 338 et suiv., et Cheruel, *Histoire de Rouen*, etc., pages 84 du texte, et des notes, 40, 52, 92, 93.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

épuisait ses dernières ressources, pour conjurer les périls qui l'entouraient. L'alliance du comte de Foix, notamment, fut peut-être celle dont le conseil de Bourges poursuivit la conquête avec le plus d'ardeur. G. Champeaux, commissaire général des finances en Languedoc, l'un des intrigants les plus démoralisés de cette époque, négocia cette acquisition. Jean de Foix consentit à accepter définitivement le titre de lieutenant-général pour le roi Charles VII en Languedoc. En cette qualité il prêta le 25 février 1425, à Mazères au comté de Foix, un nouveau serment, dans les mains du commissaire général. Pour obtenir un tel résultat, la roi ne craignit pas de mécontenter un de ses proches parents, Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, qui occupait cette grande lieutenance (1).

Arrivé à la cour, avec son contingent, le comte Jean fut comblé de dons et de bonnes grâces. Il prit d'abord son quartier militaire à Orléans et fit mine de se porter contre les Anglais vers Chartres et Bonneval. Mais il n'accomplit rien de sérieux. Pendant que ses troupes « mangeaient le pays, » il suivit la cour à Poitiers et ailleurs, se mêlant aux brigues intestines du déplorable gouvernement de Charles VII. Le roi, vers le mois de février 1426, le nomma au commandement général de sa guerre contre les Anglais. Jean de Grailly devait se mettre en campagne au printemps. Vers le mois d'avril, *malade* suivant son chroniqueur, ou par des motifs différents, suivant d'autres, au lieu de mettre au vent sa

(1) Le 13 avril 1425, le roi octroie à Jacques 12,000 livres pour le dédommager de la lieutenance du Languedoc. (D. Vaissète, livre XXXIV, chap. xxxv. Ms. de Dom de Vic, t. LXXXIX, p. 42 et 46.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bannière, le comte de Foix retourna dans son gouvernement. Il y présidait les états en juin 1426 (1).

Cependant, soit que le lieutenant du Languedoc fût présent ou absent de son poste, la province n'était pas plus heureusement administrée, dans un cas, que dans l'autre. Tantôt, l'indiscipline et l'anarchie y régnaient : tantôt, le pays avait à souffrir des troubles et désordres qu'y occasionnait le despotisme de ce haut baron, ou des exactions illégales qu'il lui plaisait d'imposer aux Languedociens (2).

Jean de Foix revint à la cour vers le mois d'août 1426. Confirmé de nouveau dans sa lieutenance générale, il fut entouré, lui et les siens, de nouvelles faveurs. Les services du grand vassal ne demeurèrent pas moins stériles. Mais le comte de Foix était un de ces ennemis intimes avec lesquels la monarchie devait compter. Le moment n'était point encore venu où Charles VII pût courber enfin ces redoutables suppôts de la féodalité sous le poids de sa royale puissance (3).

Les rapports entre Charles VII et le duc de Bourgogne formaient toujours le nœud de la situation. La reine Yolande, le pape Martin V et surtout le duc de Savoie furent

(1) Cousinot, chapitre 216. Voy. ci-dessus, p. 450, note 1. — Le 22 septembre 1425, le comte de Foix s'allie avec La Hire. (*Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1859, p. 39 et suiv.) Ms. de Vic, n° 89, p. 51. D. Vaissète, *ib.*, chap. XXXV à XL. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VIII, p. 141. Cabinet des titres : *Foix*. Miguel del Verms (Panthéon), p. 594.

(2) D. Vaissète, *ibid.*, chap. XLII à XLIX. Ms. de Vic, n° 89, f°s 68, 78. *Ordonnances*, t. XIII, p. 133. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VIII de la collection, p. 143, pièce n° 14.

(3) D. Vaissète, *ib.*, chap. XLII. Ms. de Vic, t. LXXXIX. Voy. ci-après, note *A*, à la fin du présent chapitre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les principaux médiateurs entre ces deux puissances. Une suite non interrompue de négociations eut pour dernier fruit le traité passé à Yenne en Savoie le 26 novembre 1426. Jean Gérard, docteur ès lois, et le sénéchal de Lyon, Humbert de Groslée, y représentaient Charles VII. Aux termes de ce traité, une trêve ou suspension d'armes intervint pour trois ans entre le duc de Savoie, le duc de Bourgogne et le roi de France. Cet acte fut ratifié les 22 mai, 22 juin et 14 novembre 1428, par les souverains ou parties contractantes (1).

Yolande de Sicile, en donnant le comte de Richemont pour connétable au roi de France, avait eu premièrement ce but : de créer, ou de restaurer, au profit de son gendre, une solide alliance en Bretagne. Dans ses vues, le duc de Bretagne lui-même devait servir d'une manière plus efficace que ne l'avaient fait jusqu'alors les diplomates royaux, pour rallier à la couronne des lis le duc de Bourgogne.

Jean VI de Bretagne obéit en effet docilement à cette impulsion. Mais diverses circonstances vinrent contrarier l'heureux accomplissement de ces desseins. Le 25 mars 1425, la prise d'épée du connétable fut suivie d'un traité, qui renouvelait l'union et amitié entre les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Des négociations, en-

(1) D. Vaissète, livre XXXIV, chap. xxxviii. Monstrelet, p. 281. Labarre, *Mém. de Bourgogne*, t. II, p. 202. D. Plancher, t. IV, p. 118 du texte; et *Preuves*, p. xlix, liij, lxix, lxx. Gachard, *Dijon*, p. 60. *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 334. « En avril 1428, Pierre Loichard, dit *Portejoie*, poursuivant d'armes de M. Antoine de Toulonjon, maréchal de Bourgogne, va de Dijon à Chinon, vers George de la Trimouille, lui porter lettres relatives aux suspensions d'armes, rompues par aucuns de la partie adverse.» (Inventaire des archives de la Côte-d'Or : B, registre 1639.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tamées au nom de Jean VI, tendirent à lui concilier ou à lui conserver, en même temps, de bons rapports avec l'Angleterre. Puis un pas plus décisif fut fait en avant Les fauteurs des Penthièvres avaient quitté la cour. Sur une telle assurance, le duc de Bretagne consentit à remplir envers Charles VII ses devoirs de féauté. Une entrevue fut ménagée à Saumur, dans les premiers jours d'octobre. Là, au milieu de fêtes et de galantes réceptions, le roi, en présence d'Yolande, accueillit le duc de Bretagne (1).

Dans un traité solennel, en date du 7 octobre 1425, le roi promit au duc de se gouverner, désormais, par les inspirations de ce prince. Le duc et son frère, connétable, prenaient en main le soin de diriger la guerre et de ramener à une parfaite union tous les princes du sang, y compris le duc de Bourgogne. A cet effet, les finances de Langue-d'Oil devaient être dévolues à Jean VI, ou à Richemont, qui les administrerait de concert avec le roi. Les comtes de Vendôme et de Clermont, les seigneurs d'Albret et de Foix étaient présents à cette réunion. Ils jurèrent spécialement d'épouser la querelle de Jean VI contre les Penthièvres. Muni de pareilles garanties et sous de tels auspices, le duc de Bretagne fit hommage au roi de France (2).

Le duc de Bretagne, effectivement, poursuivit auprès

(1) D. Plancher, t. IV : *Preuves*, p. xlix. Berry, *Charles VII*, p. 373, 374. Beaurepaire, *Administration*, p. 9. D. Morice, t. I, p. 496. *Preuves*, t. II, col. 1173. Gruel, p. 363.

(2) Les mêmes. *Actes de Bretagne*, t. II, col. 1180-2. Du Tillet, *Traités*, p. 219, 220. Cousinot, p. 199. Montreuil, p. 236. Bourdigné, t. II, p. 156. De retour à Poitiers, Charles VII, au mois d'octobre, confirme le don qu'il avait fait du comté d'Étampes à Richard de Bretagne. (*Ordonnances*, t. XVI, p. 409, note.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de Philippe le Bon les instances les plus actives pour le rallier à la cause française. Mais bientôt les démarches du prince breton, percées à jour par la vigilance de Bedford, éveillèrent toutes ses colères. Arrivé en Angleterre vers janvier 1426, l'un des premiers soins du régent fut de dénoncer, au parlement anglais, la *trahison* du duc de Bretagne et de lui déclarer la guerre (1).

Au mois de mars 1426, le duc de Bretagne envoyait son chancelier en ambassade vers Philippe le Bon. Les instructions de ce mandataire lui prescrivirent de prier le duc de Bourgogne de se joindre à son cousin de Bretagne, pour résister à l'Anglais, « lequel, dit cette pièce, a conçu le dessein de les tuer tous deux, selon les lettres de la comtesse de Suffolk (2). »

Jean VI était soutenu par les états de son duché. Soumis à la généreuse influence de la duchesse Jeanne et de la reine Yolande, il suivait, avec abandon, la ligne politique activement inaugurée par son frère de Richemont. Mais le duc Jean VI était, de lui-même, incapable d'embrasser et de maintenir un plan de conduite ferme, difficile, et qui réclamait autant de capacité que d'énergie. Il avait dans son propre conseil, en la personne de son chancelier, un traître vendu aux Anglais. Le 15 janvier 1427, le comte de Warwick ouvrit une guerre véhémente contre la Bretagne. Warwick et Talbot, le 10 fé-

(1) D. Morice, t. I, p. 497. *Actes*, t. II, col. 995, 1184. D. Plancher, *Preuves*, p. liij. Gachard, *Dijon*, p. 33. Rymer, t. IV, part. iv, p. 118. *Lettres des rois et reines*, t. II, p. 406.

(2) Archives de Dijon, inventaire de Baulin, layette lxxv, liasse 1, n° 5; visé par Gachard, p. 60, n° 115. D. Plancher, t. IV, p. 112. Voy. ci-dessus, pages 432 et 433, note 1.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vrier, assiégèrent Pontorson. Le duc, intimidé, s'empressa de désarmer le courroux de l'Angleterre (1).

Un premier accord fut négocié le 3 juillet 1427, par le chancelier, Jean de Malétroit, évêque de Nantes, entre la Bretagne et les Anglais. Le duc fit hommage au roi d'Angleterre le 28 janvier 1428 et désavoua publiquement toute autre alliance. Le prince breton subissait d'ailleurs la haute surveillance du gouvernement de Bedford. Tandis que son duché, cerné de garnisons anglaises, était pour ainsi dire occupé par l'ennemi, les capitaines de l'armée d'invasion, tels que Talbot et Scales, s'établissaient à la cour de Jean VI. L'involontaire amphitryon offrait de nombreux présents à ces hôtes malencontreux. Il acheta ainsi, à force d'argent, les trêves et la pitié que lui vendirent les conquérants (2).

Raoul de Gaucourt, l'un des principaux capitaines de l'époque, était depuis plusieurs années prisonnier des Anglais. Il obtint du roi un secours de douze mille livres. Le 29 janvier 1428, Gaucourt, muni d'un sauf-conduit, recouvra la liberté, en acquittant sa dispendieuse rançon. Le roi, pour subvenir à ces concessions de deniers, s'obligeait de toute part. Le 17 avril 1425, par lettres données à Poitiers, Charles VII avait engagé au comte de Vendôme, Louis de Bourbon, le comté de Chartres, en nantissement de vingt mille écus d'or, que ce prince lui avait prêtés. Louis de Bourbon fut en même temps in-

(1) Gachard, *ibid.* Gruel, p. 363 et suiv. D. Morice, t. I, p. 499 et suiv. D. Plancher, t. IV, p. 112 et suiv. *Preuves*, p. lvij.

(2) D. Morice, t. I, p. 502, 505. *Preuves*, t. II, col. 1199, 1201-2, 1206. Ms. 4805, f° 151 v°. Rymer, t. IV, partie iv, p. 132. Beaurepaire, *Administration*, p. 11.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

stitué lieutenant du roi pour la guerre, au comté de Chartres, en Beauce et Vendômois (1).

Dans la longue énumération des dettes et des créanciers qui appauvrissaient la monarchie, une mention spéciale appartient au ministre la Trimouille. Nous avons déjà vu ce favori s'approprier la levée des impôts, pour se couvrir de créances personnelles (2). Mode d'administration déplorable, qui dépouillait la contribution de son caractère général ou public, et qui enlevait à la perception le peu de garantie morale qu'elle présentait. Le 30 décembre 1425, la Trimouille se rendait, du Berry, auprès du duc de Bourgogne, pour négocier la paix. Il fut arrêté par les gens de Perrinet Grasset, capitaine de la Charité pour les Bourguignons, et détenu pendant plusieurs mois dans cette place (3).

La Trimouille, avant d'obtenir sa liberté, dut payer une rançon de 14,000 écus d'or. Le 20 juillet 1425, à raison de ces circonstances, le ministre se fit engager à titre de don la terre de Melle, en Poitou, rachetable moyennant le prix de dix mille écus par la couronne. *Cent mille* écus lui furent, en outre, assignés sur le trésor public. Le 29 du même mois, des lettres de Charles VII, toujours motivées par les mêmes considérations, cèdent au sire de la Trimouille « tous les impôts, aides et tailles qui avaient été mis et qui le seraient à l'avenir sur toutes les terres et

(1) *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. VIII, p. 141, n° 8. Rymer, *loc. cit.*, p. 139. Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 77. Ms. Brienne, n° 313, f°s 197 et suiv.

(2) Ci-dessus, pages 373 et 374, note 1.

(3) D. Plancher, t. IV, p. 119. *Charles VII et ses conseillers*, p. 12 et 50.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seigneuries que Georges possédait en Poitou, Limousin, Anjou, Berry et duché d'Orléans (1). »

En résumé de compte, Georges de la Trimouille, premier ministre du roi, non content de puiser à pleines mains dans le trésor obéré de l'État, se constituait encore vis-à-vis de la monarchie dans la situation de prêteur sur gages. A la fin de 1428, indépendamment de ses propres et seigneuries, il possédait ou avait reçu à titre d'engagement la terre de Melle et la châtellenie de Lusignan, en Poitou; les terres, villes et seigneuries de Rochefort-sur-Loire, Amboise, Bléré, Montrichard en Touraine; le domaine royal de Château-Thierry; les greniers à sel de Pont-Saint-Esprit et de Mèze en Languedoc, sans compter les dons manuels et des immunités sans nombre (2).

Un dernier trait particulier pourra servir à peindre, dans l'esprit du lecteur, le désarroi qui régnait au sein de l'administration des finances royales. Jean, duc d'Alençon, le 30 octobre 1427, fut délivré de captivité, moyennant une rançon de 200,000 saluts. Le prince s'adressa au roi pour l'aider à s'acquitter. Charles VII, par lettres du 5 mai 1428, accorda au jeune duc la rêve ou droit de transit sur les marchandises de la sénéchaussée de Beaucaire. Mais le roi avait déjà disposé deux fois de ce même produit. En premier lieu, Charles VII l'avait donné à sa belle-mère Yolande; puis, au préjudice de ce premier don, il l'avait assigné à des marchands, créanciers du roi, pour les couvrir. Cette troisième concession demeura, en consé-

(1) Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de la Trimouille*, 1668, in-12, p. 149 et suiv. Anselme : *la Trimouille*. Redet, *Catalogue de dom Fontenau*, p. 328. Cabinet des titres : *la Trimouille*.

(2) *Mémorial I, Bourges*, P. P. 118, fos 14 à 25. J. 183, no 142.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quence, vaine et de nul effet pour le dernier donataire (1).

En 1426 et 1427, Alphonse V, dit le Sage ou le Magnanime, roi d'Aragon, avait fourni quelque gendarmerie au roi de France. Bernard-Albert, chevalier, procureur du roi Alfonse et des fiefs d'Aragon en Roussillon et en Cerdagne, conduisit vers le roi de France ces auxiliaires. Le sénéchal catalan fut en même temps accrédité comme ambassadeur auprès de Charles VII (2).

Au printemps de 1428, le roi Charles avait plus besoin de soldats que de ménétriers. Il se trouvait, d'ailleurs, fort gêné pour payer les uns et les autres. En retour des contingents que le roi d'Aragon lui avait fournis, Charles VII, sur la demande d'Alfonse, lui envoya cinq ménétriers de son hôtel. Le 12 avril 1428, ces musiciens, partis de Bourges, étaient reçus à Perpignan par le sénéchal Albert. Largement rémunérés de leur voyage aux frais d'Alfonse le Sage, ils furent immédiatement dirigés sur Valence, en Espagne, où ce prince avait alors sa résidence (3).

La même année (1428), Charles VII traita touchant les frontières du Dauphiné avec le prince d'Orange et députa maître Guillaume Quiedeville, son ambassadeur, auprès

(1) Chronique de Cagny, chap. 85. Biographie Didot : *Jean*, duc d'Alençon. — D'après un chroniqueur anglais, Jean d'Alençon aurait dû sa mise en liberté à l'influence du duc de Bourgogne. (Grafton, p. 571.) — D. Vaissète, livre XXXIV, chap. L. En 1428, la Trimouille refusa de recevoir en garantie de ses créances la châtellenie de Chinon. Cette place en effet avait été déjà donnée ou engagée par le roi à la reine Marie d'Anjou. (J. 183, n° 142.)

(2) Mélanges Champollion, in-4°, t. IV, p. 311. Montres de gens d'armes espagnols ; K. 62, n°s 22, 28 et suiv.

(3) Voici les noms de ces artistes : Jean Boysart, dit Verdelet, Jean Boysart, son fils, Jean *Gaini* (*sic* en latin), Colin et Macé (ou Mathieu) Verdet. *Mélanges* cités, p. 313.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du roi de Castille (1). Enfin les leçons de l'expérience, le désastre même de Verneuil, n'avaient point encore dessillé les yeux du roi sur les avantages qu'il espérait tirer de l'alliance écossaise. Au mois de janvier 1427, Jean Stuart de Dernley, connétable des Écossais, fut investi par le roi du comté d'Évreux. Le connétable était en même temps pensionné par le duc de Bretagne. Jacques Ier, à peine rétabli sur le trône d'Écosse, avait renouvelé (4 mars 1427) l'antique alliance de ce royaume avec la dynastie des Valois. Peu de temps après, Charles VII octroya au comte d'Évreux l'autorisation d'écarteler, sur le même écusson, les armes de Stuart et de France. Bientôt une nouvelle ambassade se rendit à Édimbourg ; elle était composée du comte d'Évreux, de l'archevêque de Reims (Regnault de Chartres) et d'un secrétaire du roi, le poëte Alain Chartier (2).

Ces mandataires, en sollicitant l'envoi de nouvelles troupes, présentèrent au roi Jacques les démonstrations affectueuses de Charles VII. Ils lui demandèrent aussi la main de Marguerite d'Écosse, l'une des filles de Jacques Ier, pour la marier au dauphin. Le roi Jacques, par lettres datées de Perth, le 19 juillet 1428, accepta les conditions du traité; il promit de confier sa fille au premier navire que le roi de France lui enverrait au printemps de l'année suivante (3).

Charles VII, après avoir transporté au prince Louis l'apanage du Dauphiné, promit officiellement son fils en

(1) La Pise, *Histoire de la principauté d'Orange*, p. 417 et suiv. J. 183, no 142.

(2) J. 183, no 142. Stuart, *History of Stuarts*, p. 141-5. *Cabinet historique*, 1859, nos 4831, 4833. *Actes de Bretagne*, coll. 1205, 1222. Dupuy, volume I, folio 218.

(3) Les mêmes. « After the *Candlemas* (2 février *Brandons*) then next

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mariage pour la princesse Marguerite. Un nouveau traité fut passé le 10 novembre 1428 entre les deux souverains. Par cet acte, le roi d'Écosse s'obligeait à fournir à son allié six mille hommes d'armes. Charles devait lui engager immédiatement le comté de Saintonge, érigé à cet effet en duché-pairie. Dans le cas où, avec le secours de ces auxiliaires, le roi de France parviendrait à repousser les Anglais, Charles VII s'obligeait, en outre, à livrer au roi d'Écosse, après la victoire, le duché de Berry, accompagné du comté d'Évreux (1).

to come within the year. » (Stuart, p. 145.) Tytler, *History of Scotland*, t. IV, p. 269.

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 424. Ms. Sérilly, vol. XLI, 2e partie, p. 38 et suiv., 46 et suiv. *Cabinet historique*, 1859, n° 4839. Du Tillet, *Recueil des traitez*, p. 238. Massiou, *Histoire de Saintonge*, t. II, p. 266. Ms. Brienne 54, fos 49 et 59.

(A) *Libéralités de Charles VII envers la maison de Foix*. Voy. ci-dessus, p. 477, note 3. — En février 1426, le roi donne à Charles d'Albret, beau-frère du comte de Foix, la ville de Fleurance et le comté de Gaure, en Armagnac. (*Ordonnances*, t. XVI, p. 388.) Le 18 du même mois, le roi alloue au comte de Foix la paye de cent vingt hommes d'armes et cinquante de trait. Le 23, il donne 2,000 livres à la comtesse de Foix, Jeanne d'Albret, « pour considération de certains grands plaisirs qu'elle nous a faiz envers nostre très chier et amé cousin le comte de Foix, son mari, en aucunes choses qui grandement sont à notre bien, gré et plaisir, et pour contemplacion et faveur de notre dict cousin. » Le 9 mars 1427, le roi donne 100 livres tournois « à nostre bien amée Jehanne de Vaulx, demoyselle de nostre chière et très amée cousine la comtesse de Foix..... de grâce espécial, en contemplacion et faveur de nostre dite cousine et pour considéracion des bons et agréables services qu'elle (Jeanne de Vaulx) a faiz et fait chacun jour en maintes manières à icelle notre cousine et pour certaines autres causes et considéracions qui à ce nous ont mu et meuvent, etc. » (Dossier *Foix*.) Le 14 septembre 1426, Jean, comte de Foix, signe à Gergeau un traité d'alliance avec Jean et Poton de Saintrailles. (Original aux archives des Basses-Pyrénées, E. 439 : 2874. Copie envoyée à l'auteur par l'archiviste, M. P. Raymond.) Le 28 février 1428, alliance semblable contractée à Blois entre Foix et la Trimouille. (*Ibid.*, E. 439 ; 2887. *Idem.*)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

DIVISION DE L'OUVRAGE

TOME Ier.

AVANT-PROPOS V

LIVRE I.

Depuis la naissance du prince (21 février 1403), *jusqu'à sa retraite en Berry* (signature du traité de Saint-Maur, 16 septembre 1418) 1

CHAPITRE I. Depuis la naissance de Charles jusqu'en 1413 1
— II. Du 1er décembre 1413 au 5 avril 1417 11
— III. Avril-juin 1417 25
— IV. 29 avril-octobre 1417 43
— V. Du 22 avril au 2 novembre 1417 64
— VI. Du 2 novembre 1417 au mois d'août 1418 76
— VII. Du 24 décembre 1417 au 24 juin 1418 95
— VIII. Du 4 novembre 1417 au 20 janvier 1419 115

LIVRE II.

Depuis la retraite du prince Charles vers la Loire (juin 1418), *jusqu'à la mort de Charles VI* (21 octobre 1422) 128

CHAPITRE I. 1418, juin-1419, janvier 128
— II. 1419, janvier-août 144
— III. 1419, 10 septembre. — Entrevue du dauphin et du duc de Bourgogne à Montereau. — Assassinat de Jean sans Peur 159
— IV. Du 11 septembre 1419 à 1421 185
— V. Du 21 septembre 1419 au 2 juin 1420 203
— VI. Du 3 juin 1420 au 23 février 1421 224
— VII. Du 22 août 1420 au 22 mars 1421 243
— VIII. Mars-octobre 1421 256
— IX. Août-septembre 1421 281
— X. Du 30 septembre 1421 au 3 juin 1422 297
— XI. Du mois de septembre 1421 à la fin d'août 1422 ... 319
— XII. Du 31 août au 21 octobre 1422 336

Digitized by Google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LIVRE III.

Depuis l'avénement de Charles VII au trône jusqu'à la venue de la Pucelle (1422-1429)..... 355
CHAPITRE I. Du 22 octobre 1422 au 31 juillet 1423..... 355
— II. Du 3 juillet 1423 au 17 août 1424..... 386
— III. Du 18 août 1424 au mois de mars 1429; période critique du règne de Charles VII; 1re partie : faits politiques et de l'ordre civil (1424 août — 1425 mars). 420
— IV. 1424-1429; période critique; 1re partie (Suite : 1425 mars — 1428 juillet)..... 441
— V. — — (Fin de la 1re partie)... 466

FIN DU PREMIER VOLUME.

CORBEIL, typ. et stér. de CRÉTÉ.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

OCT 2 1 1941

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY